

François Bernard, Louis Bouët,
Maurice Dommanget et Gilbert Serret
(1968-1969)

Le syndicalisme dans l'enseignement.

*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

Tome II
Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains.
Par Louis Bouët

Présentations et notes de Pierre Broué

Un document produit en version numérique par Claude Ovtcharenko, bénévole,
Journaliste à la retraite près de Bordeaux, à 40 km de Périgueux
[Page web personnelle](#). Courriel: ovtcha@orange.fr

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>
Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.

- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue

Fondateur et Président-directeur général,

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Claude Ovtcharenko, bénévole, journaliste à la retraite près de Bordeaux, à 40 km de Périgueux.

Courriel: Claude Ovtcharenko : ovtcha@orange.fr

à partir de :

François BERNARD, Louis Bouët, Maurice Dommanget et Gilbert Serret (1968-69)

**Le syndicalisme dans l'enseignement.
Histoire de la Fédération de l'enseignement des origines à
l'unification de 1935.**

Louis Bouët,

Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale et les lendemains.

Présentations et notes de Pierre Broué.

Toulouse : Centre régional de documentation pédagogique, 1968-1969. Collection : Documents de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

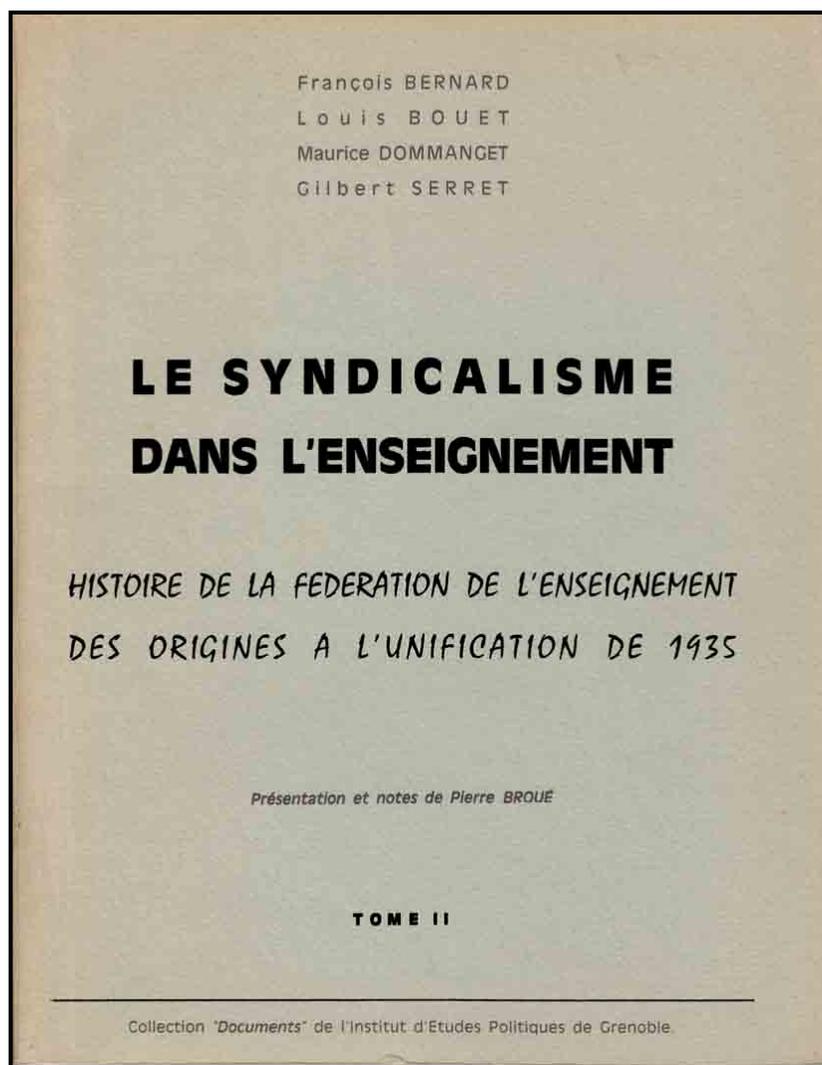
Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 7 septembre 2016 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Louis Bouët
Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*
**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**



Toulouse : Centre régional de documentation pédagogique, 1968-1969. Col-
lection : Documents de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble.

Le syndicalisme dans l'enseignement.

*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Table des matières

Chapitre XI. L'École Émancipée tiendra

La mobilisation

Julia Bertrand

L'École Émancipée suspendue

Premières victimes

Chapitre XII. Notre fédération ne trahira pas

L'École de la Fédération

Les premières protestations

Réunion de Tours (Juin 1915)

Congrès fédéral du 14 août 1915

La Conférence Confédérale du 15 août

Chapitre XIII. De Zimmerwald à Kienthal

Zimmerwald

Manifeste saisi

L'École de la Fédération et le Bureau fédéral agissent en plein accord

Kienthal

Chapitre XIV. Difficultés et problèmes

Refus des crédits de guerre

Première difficulté intérieure

Congrès fédéral de 1916

Un referendum

Au Comité pour la reprise des relations internationales

Chapitre XV. Où l'action corporative reprend enfin ses droits

[Premiers résultats](#)

[La lutte continue](#)

[Loriot](#)

[Marie et François Mayoux](#)

Chapitre XVI. Répression et solidarité

[Congrès fédéral de 1917](#)

[Solidarité](#)

[La grande offensive gouvernementale](#)

[Défaitisme](#)

Chapitre XVII. Seule organisation indéfectible...

[Conférence confédérale de Clermont-Ferrand](#)

[Lucie Colliard](#)

[Hélène Brion devant le Conseil de guerre](#)

[Au Conseil de guerre de Grenoble](#)

[Nouvelles sanctions](#)

[Congrès minoritaire de St-Étienne](#)

Chapitre XVIII. Jusqu'au bout !...

[Toujours à l'avant-garde de l'action corporative](#)

[Merrheim renégat](#)

[La Haute-Cour](#)

[Le Congrès fédéral de 1918](#)

[Congrès confédéral \(3 et 4 août 1918\)](#)

Chapitre XIX. Enfin !...

[Encore des victimes Encore des sanctions](#)

[Au Parti Socialiste](#)

[Pour l'amnistie](#)

[Les traitements](#)

[Perspectives](#)

Chapitre XX. Au sortir des tranchées

[Tour d'horizon](#)

[Le droit syndical et les instituteurs](#)

[Les traitements](#)

[En face des événements politiques et sociaux](#)

[Congrès fédéral de Tours](#) (du 7 au 10 août 1919)

[Congrès confédéral de Lyon](#) (du 15 au 21 septembre 1919)

[Le Congrès des Amicales](#) (23-24 septembre 1919)

[Lendemain de Congrès](#)

[Retour à la table des matières](#)

Chapitre XXI. [Le syndicat de Maine-et-Loire au gouvernail](#)

[Les tâches](#)

[La gestion financière](#)

[Répétiteurs et professeurs](#)

[L'adhésion à la troisième internationale](#)

[Encore la fusion](#)

[Journal pour enfants](#)

[L'Internationale de l'Enseignement](#)

[Encore les traitements](#)

[La grève](#)

[Le droit syndical en échec](#)

[La répression](#)

Chapitre XXII. [Face au bloc national](#)

[Le Congrès de Bordeaux](#) (11-15 août 1920)

[Essai d'action commune](#)

[Les poursuites judiciaires](#)

[Sanctions administratives](#)

[Les comités syndicalistes révolutionnaires](#)

[Pour la fusion quand même... Mais la scission s'annonce](#)

Chapitre XXIII. [La scission](#)

[Le congrès fédéral de Paris](#) (18-19 et 20 août 1920)

[Transfert de l'É.É.](#)

[Encore la répression](#)

[Les premiers pas de l'Internationale de l'Enseignement](#)

[L'action pédagogique](#)

[Naissance de la C.G.T. Unitaire](#)

[« Anti-étatique par essence et par définition... »](#)

[Congrès confédéral de St-Étienne](#)

[Congrès fédéral de Paris](#) (17, 18 et 19 août 1922)

[Syndicats Autonomistes](#)

[Nouvelles persécutions](#)

[Fin des poursuites judiciaires](#)

[Pas d'action commune possible](#)

[L'action corporative et pédagogique](#)

[Les groupes de jeunes](#)

[Les groupes féministes](#)

[L'adhésion de la C.G.T. à l'I.S.R. et l'autonomie syndicale](#)

Chapitre XXIV. [Une année en Bretagne](#)

[Congrès fédéral de Brest](#) (5, 6 et 4 août 1923)

[Les éditions de la jeunesse](#)

[La S.N. et la répression](#)

[Le congrès confédéral de Bourges](#) (12-18 novembre 1923)

[Un bureau fédéral divisé](#)

[Dans l'Internationale de l'Enseignement](#)

[Les espoirs dans le bloc des Gauches](#)

Chapitre XXV. [Au temps du cartel des gauches](#)

[Congrès fédéral de Paris](#) (5, 6 et 7 août 1924)

[Congrès de l'Internationale de l'Enseignement](#) (9, 10 et 11 août 1924)

[Les réintégrations](#)

[Les fonctionnaires et le bloc des Gauches](#)

[Encore une crise intérieure](#)

Chapitre XXIV. [Vers une nouvelle union nationale](#)

[20^e congrès fédéral](#) (19, 20 et 21 août 1925)

[Nouvelle vague de répression](#)

[L'affaire de Lézigné](#)

Les derniers mois de la gestion Morbihan-Maine-et-Loire

Principaux sigles utilisés

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XI

LES ORIGINES

[Retour à la table des matières](#)

L'histoire de la Fédération des syndicats d'instituteurs durant la guerre, c'est pour une grande part l'histoire du mouvement français d'opposition au massacre.

L'ouvrage si documenté de notre ami Alfred Rosmer ¹ sur le « mouvement ouvrier pendant la guerre », dont le premier volume a été édité sous le titre « de l'Union sacrée à Zimmerwald » ² nous dispense de donner à notre récit tout le développement auquel nous

¹ Alfred Rosmer (1877-1964), de son vrai nom Griot, était né aux États-Unis, fils d'un couple d'ouvriers émigrés après la Commune. Libéraire, il devint syndicaliste révolutionnaire et collaborateur de la *Vie Ouvrière*. Membre du noyau internationaliste dès 1914, ami personnel de Trotsky, un des fondateurs du Parti communiste, membre de l'exécutif de l'Internationale communiste et de son « petit bureau ». Exclu du P.C. en 1924, un des organisateurs de l'opposition de gauche internationale dont il se sépare en 1930. Collaborateur de la Révolution prolétarienne. Depuis que Louis Bouët a rédigé ce travail, Rosmer, dont les archives avaient été détruites par la Gestapo, a publié un second volume, *De Zimmerwald à la Révolution russe*, mais il est mort sans voir pu achever son œuvre.

² Un volume in-8 de 592 p. soigneusement imprimé et illustré (Ed. de la Librairie du Travail).

avons songé d'abord. Nous relaterons seulement les faits auxquels notre organisation et ses militants ont été directement mêlés, ne parlant des autres que lorsque ce sera nécessaire pour la clarté de notre exposé, et nous renverrons assez souvent nos lecteurs aux documents reproduits dans la première partie de l'étude de Rosmer.

À vrai dire, la Fédération fut à peu près inexistante du 1er août 1914 au mois de juin 1915. La plupart de ses militants étaient mobilisés ; le Bureau fédéral se trouvait réduit à la secrétaire-adjointe Hélène Brion ³ et au trésorier F. Lorient ⁴ qui se laissèrent emporter, au début, la vague chauvine, avec les directions du Parti socialiste et de la C.G.T. *L'École Émancipée*, heureusement, allait sauver l'honneur. Mais reprenons les événements dans l'ordre chronologique.

La mobilisation

[Retour à la table des matières](#)

Durant la semaine qui précéda la mobilisation, on pouvait encore croire que fidèles aux résolutions de leurs congrès ⁵ les organisations socialistes et syndicalistes résisteraient ou du moins ne pactiseraient pas avec le capitalisme fauteur de guerre.

La Bataille Syndicaliste du 26 juillet rappelait en tête de ses colonnes les décisions des congrès confédéraux : « À toute déclaration de guerre, les travailleurs doivent sans délai répondre par la grève générale révolutionnaire. » Le 27, l'organe officieux de la C.G.T. appelait les travailleurs parisiens à manifester sur les boulevards. Le 28, la

³ Hélène Brion (1882-1962) était fille d'officier, orpheline très jeune. Elle devint institutrice en 1905. Membre du Parti socialiste, elle milita à la Fédération qu'elle représentait au C.C.N de la C.G.T. en 1912. Elle était en 1914 secrétaire-adjointe de la Fédération.

⁴ Fernand Lorient (1870-1932), instituteur dans la Seine, militant syndicaliste et membre du Parti socialiste, sera après quelques mois de guerre le trait d'union entre les minorités révolutionnaires internationalistes du parti et de la C.G.T.

⁵ Pour la C.G.T. : Marseille 1908, Toulouse 1910, Paris, 1911 et 1912 ; pour la S.F.I.O. : résolution du Congrès international de Stuttgart, confirmée à Copenhague en 1910 et à Bâle en 1912 (Voir les documents dans l'ouvrage de Rosmer déjà cité).

C.G.T. et l'Union des Syndicats de la Seine convoquaient pour le 29 un grand meeting dans les salles Wagram et l'*Humanité* publiait des manifestes de la section française et de la section allemande de la 2e Internationale annonçant pour le lendemain la réunion à Bruxelles du Bureau de l'Internationale. Le 29, le Comité Confédéral d'une part, le Groupe socialiste parlementaire d'autre part, lançaient des déclarations assez énergiques, mais où perce déjà le souci d'innocenter l'Angleterre et la France, c'est-à-dire leurs dirigeants. En même temps, le Bureau socialiste international décidait de tenir à Paris, le 9 août, le congrès qui devait avoir lieu à Vienne un peu plus tard ; le député au Reichstag Haase et Jean Jaurès parlaient à la population bruxelloise ; mais le même soit le meeting de Wagram était interdit à Paris : Poincaré venait de rentrer de Russie. « A bas la guerre... quand même !... imprimait en manchette *La Bataille Syndicaliste* du 30 qui publiait en outre un « appel aux féministes, aux femmes » émanant d'Hélène Brion :

« Ne croyez-vous pas qu'un mouvement de révolte au grand soleil, pendant qu'il en est temps encore, serait préférable aux longues heures d'angoisse et de déchiffrement que vous vivrez alors, n'osant plus crier, n'osant plus protester par crainte de faire du tort à vos aînés, esclaves et muettes comme vous l'avez toujours été ?... »

« Nous nous sommes trouvées plus de 500 000 pour réclamer par écrit le droit de vote ; il faut que nous soyons des millions pour crier partout notre haine de la guerre et notre ferme volonté de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'empêcher. »

« ...Protestons donc, toujours, partout, dans la rue, à la maison, à l'atelier, au bureau, à tous les moments de notre journée, contre le crime qui se prépare. Nous le pouvons, nous le devons, c'est le premier et le plus impérieux de nos devoirs. Remplissons-le d'abord pleinement et jusqu'au bout ».

Le 31, *La Bataille Syndicaliste*, arborant la devise de l'Internationale : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous », insérait un nouveau manifeste de la C.G.T. ; mais le même jour Jaurès était assassiné.

Alors c'en est à peu près fini de la résistance. Poincaré peut signer le décret de mobilisation (1er août). Le 2, le meeting socialiste de la

salle Wagram organisé contre la guerre sert à préparer l'Union sacrée avec le concours du pauvre vieux Vaillant, de Jean Longuet, Cachin et Sembat. Le même jour, la *Bataille Syndicaliste* déclare : « La folie triomphe de la raison » ; elle maudit... le vieil empereur d'Autriche François-Joseph et annonce, d'après le *Bonnet Rouge* que le Carnet B ⁶ ne sera pas appliqué. Almereyda, l'ancien lieutenant de Gustave Hervé ⁷ avait servi d'intermédiaire, le 1er août, entre le ministre de l'Intérieur Malvy et les principaux militants révolutionnaires.

Dans son manifeste publié par toute la presse – en même temps qu'une lettre de l'ex-antipatriote Hervé annonçant au ministre de la guerre qu'il veut s'engager, ce qu'il se gardera bien de faire ! – la C.G.T. réclame de tous « un inébranlable attachement au syndicalisme », mais avoue ne pouvoir que « déplorer le fait accompli », rendant en partie responsable de cette carence « le prolétariat qui n'a pas assez unanimement compris tout ce qu'il fallait d'efforts continus pour préserver l'humanité des horreurs d'une guerre ».

Le 4, le message présidentiel proclame l'union sacrée pour le Droit, la Liberté, la Justice, la Raison et les Chambres votent à l'unanimité, socialistes compris, les « crédits nécessaires à la défense nationale ». Jouhaux parle aux obsèques de Jaurès :

⁶ Le « Carnet B » était la liste, dressée sur rapport des préfets et tenue à jour par le ministère de l'Intérieur, des militants ouvriers à arrêter en cas de mobilisation : elle comprenait notamment tous les dirigeants de la C.G.T. On ne sait toujours pas de façon précise quand et comment il fut décidé de ne pas opérer les arrestations des militants inscrits sur le carnet B. Le télégramme officiel aux préfets suspendant l'application fut envoyé par le ministre de l'Intérieur Malvy le 1^{er} août à 1 heure du matin. La nouvelle fut annoncée par la *Bonnet Rouge* dans son numéro du 2 août (Voir à ce sujet, 1914, *la guerre et le mouvement ouvrier français* par Annie Kriegel et Jean-Jacques Becker, pp. 121-122, et notes 33, p. 189 et 36, p. 191).

⁷ Miguel Almereyda (pseudonyme d'Eugène Vigo – 1883-1917), libertaire, avait été l'un des principaux lieutenants de Gustave Hervé au temps de *La Guerre sociale*. Fondateur du *Bonnet Rouge*, peu avant la guerre, il passait pour refléter les idées de Caillaux. Considéré dans les milieux ouvriers comme un instrument de la police, il est accusé de défaitisme en 1917, et d'intelligence avec l'ennemi. Il meurt à la prison de Fresnes dans des circonstances suspectes. Il était, selon toute vraisemblance un « agent double » et peut-être « triple ».

« Avant d'aller vers le grand massacre, au nom des travailleurs qui sont partis, au nom de ceux qui vont partir et dont je suis, je crie devant ce cercueil toute notre haine de l'impérialisme sauvage que soulève l'horrible crime ». (L'Humanité du 5 août).

C'est pour Bordeaux, un peu plus tard, qu'il devait partir, à la suite du train présidentiel, mais en sursis d'appel pour entretenir le moral de la nation !...

Dans les jours qui suivent, le glissement des ex-révolutionnaires s'accroît. Des anarchistes n'échappent pas à la contagion : « Partez sans amertume – écrit dans la *Bataille Syndicaliste*, Charles Albert – partez sans regret, camarades ouvriers qu'on appelle aux frontières pour défendre la terre française » ; mais l'ancien rédacteur de l'*École Rénovée* et de *Révolution*, lui, ne partira pas... Le 25 août, le secrétaire de la C.G.T. est déjà au bas de la planche savonnée : il abandonne la lutte de classe au bénéfice des « trois intérêts principaux du moment : national, patronal et ouvrier ». Le 26, les socialistes Jules Guesde et Marcel Sembat entrent dans le ministère remanié.

De rares militants vont seuls, à Paris et en province, essayer de remonter le courant.

Julia Bertrand

[Retour à la table des matières](#)

Malgré la décision du Conseil des ministres de ne pas appliquer le Carnet B, des arrestations de syndicalistes sont opérées en diverses régions sous l'influence d'autorités locales zélées.

Dénoncée dans la première quinzaine d'août par un maire royaliste le hobereau de Monti, en l'absence de son mari mobilisé, Gabrielle Bouët est enquêtée par ordre du préfet de Maine-et-Loire ; mais grâce à la sympathie des habitants de la localité (Saint-Georges Chatelais) et à l'énergie de l'inspecteur primaire, elle est bientôt mise hors de cause et le maire reçoit un blâme de la Préfecture.

Il n'en est malheureusement pas ainsi pour Julia Bertrand, institutrice à Neuve-Verrerie de Charmois l'Orgueilleux (Vosges). Arrêtée

comme suspecte, puis révoquée, notre camarade qui avait déjà été placée d'office pour délit d'opinion en 1905 et 1912, racontera elle-même les persécutions dont elle fut l'objet dans une lettre adressée au ministre de l'Instruction publique en avril 1915. Laissons-lui la parole :

« Arrêtée le 21 août à la ferme de Pierraumont, par Lerrain (Vosges), où je remplissais un devoir d'amitié, j'ai été expulsée des Vosges pour Paray-le-Monial (Saône-et-Loire). La municipalité de cette ville, à qui je me suis loyalement présentée, sur les indications du commissaire spécial d'Épinal, m'a accueillie par un emprisonnement. De là, j'ai été dirigée sur Clermont-Ferrand où j'ai vécu dix jours dans une caserne, en compagnie de plusieurs centaines de prisonniers allemands et d'otages allemands et alsaciens, couchant sur la paille et où j'ai dû subir, à un moment donné, durant une après-midi et une nuit, une mise au cachot sans air, sans nourriture, sans récipient pour nécessités. Ensuite on m'a forcée à faire partie durant trois mois d'un dépôt d'otages à Issoire, toujours couchant sur la paille, avec toutes sortes de promiscuités. Enfin j'ai dû contribuer pendant deux mois à la formation d'un « camp de concentration de suspects » d'Aurec (Haute-Loire) ; et c'est après un séjour de deux semaines à l'hôpital du Puy que M. le Préfet de la Haute-Loire m'a fait savoir personnellement que de « suspecte » que j'étais je devenais réfugiée de la ville de Vienne.

« Le 8 septembre 1914, j'ai loyalement mentionné ma situation d'institutrice internée à Issoire à M. l'Inspecteur d'Académie des Vosges, le priant d'aider à mon rapatriement pour le 1er octobre, jour de la rentrée des classes. Je n'ai pas obtenu de réponse à cette lettre ; mais un rapport de police a été confectionné le 20 septembre et, le 11 octobre, on m'a révoqué de mes fonctions sans m'avoir demandé aucune explication. Le décret du 16 septembre 1914 qui, avec celui du 10 septembre, écarte la communication des dossiers disciplinaires et la consultation préalable des conseils de discipline, porte cependant que les mesures disciplinaires seront prises « après qu'auront été provoquées les observations de l'intéressé sur les faits relevés contre lui ». Les administrations préfectorale et académique vosgiennes ont négligé de prendre cette juste précaution à mon égard. Si elles l'avaient fait, peut-être auraient-elles découvert qu'institutrice jusqu'au 1er août, je pouvais encore l'être au premier octobre... »

Accusée, au début, d'avoir voulu faire sauter un pont, Julia Bertrand est frappée ensuite selon l'arrêté de révocation, pour avoir « mis sur l'attitude à observer en cas de guerre par le peuple des idées qui sont la négation même de l'idée de patrie. »

Disons tout de suite que les féministes de la Fédération, et plus particulièrement Marie Guillot et V. Pellat-Finet défendront avec énergie leur camarade, en dépit des rigueurs de la censure et de l'état de siège, dès qu'elles auront connaissance de l'affaire et que *l'École Émancipée* ouvrira une souscription pour lui assurer son traitement.

L'École Émancipée suspendue

[Retour à la table des matières](#)

Aux premiers jours de septembre, Audoye et Lafosse, non mobilisés, ont écrit à tout hasard aux militants fédéraux dont ils avaient les adresses pour trouver une équipe de rédacteurs réguliers. La plus grosse difficulté, qui est d'assurer la « vie scolaire », sera vaincue grâce à la ténacité de nos amis. Le 18 octobre, Lafosse nous écrit :

« Nous sommes parvenus à trouver un collaborateur pour tous les cours. Il ne nous en manque qu'un seul pour l'histoire ».

Louis Boutreux (Maine-et-Loire), sollicité pour cette matière, se met aussitôt à l'ouvrage. Eugénie Ravet (Rhône) tiendra d'une façon originale la rubrique des tout petits ; G. et L. Bouët (L.B. venant d'être réformé) donneront une série de causeries et de lectures morales ainsi que le français aux cours élémentaires et moyen, Alice Grégoire (Rhône) se chargeant du cours supérieur ; Mlles Lagarde et Tellier (Rhône) feront les leçons de choses ; E. Hermitte (Basses-Alpes), Marie Guillot (Saône-et-Loire), E. Malsert (Ardèche) l'arithmétique ; S. Bernard (Charente) et René Truaud (Charente-Inférieure) la géographie ; Joséphine Mazé (Finistère) publiera des centres d'intérêt.

On voit par cette liste que les institutrices de la Fédération ne bou dent pas à la tâche en ce moment critique.

En ce qui concerne la partie générale (sociale et corporative), l'idée des camarades marseillais est de donner le pas aux luttes anti-cléricales, et c'est aussi la nôtre ; dans l'impossibilité où nous sommes, par le fait de la censure, de dire publiquement toute notre

pensée contre la guerre, nous devons au moins, pour réserver l'avenir, mettre les camarades en garde contre l'union sacrée.

« Dans notre région nous sentons le cléricanisme relever la tête – dit Lafosse dans sa lettre du 18 septembre. – Les écoles congréganistes, favorisées par les municipalités réactionnaires, vont attirer nombre de nos élèves... Je crois qu'il en est de même chez vous. L'École Émancipée devrait souligner l'attitude de ces gens-là qui, eux, ne désarment jamais. Voulez-vous écrire quelques pages sur ce sujet ?... »

C'est ce que nous faisons aussitôt pour les premiers numéros, racontant les faits dont nous aurions pu être victimes et ceux dont nous étions témoins. Nous ignorions alors les brimades contre Julia Bertrand.

En tête du premier numéro, un appel courageux de Marie Guillot aux institutrices :

« ...Hommes et femmes s'interrogeaient : « Pourquoi nous égorger mutuellement, Français, Allemands, Russes, autrichiens, masse de gens qui demandent seulement la paix et du travail.

« J'aurais pu dire : « Nous, peuples dits civilisés, nous ne sommes guère plus maîtres de nos destinées que les sauvages courbés sous le despotisme de leurs maîtres barbares. L'œuvre de véritable civilisation, celle qui consiste pour tous, hommes et femmes, à se libérer de l'esclavage – brutal ou déguisé – s'ébauche à peine.

« La guerre n'est que la manifestation la plus formidable, la plus facile à constater aussi, de la barbarie moderne ».

« ... Que ferons-nous ?

« Nous songerons que l'œuvre syndicaliste était au nombre de celles qui tenaient le plus au cœur de nos absents. Luttant contre nos souffrances, contre nos inquiétudes particulières, nous ferons ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été là : nous travaillerons pour l'École Émancipée, nous la ferons lire autour de nous, nous lui conserverons ses abonnés, nous lui en trouverons d'autres...

« ... Elle nous aidera à conserver aussi net que possible le terrain sur lequel peut germer et se développer le syndicalisme ».

Le reste de la conclusion est censuré.

À la « vie corporative », un appel analogue de G. Bouët qui renferme malheureusement quelques mots inquiétants sur le « militarisme prussien » opposé à notre « terre de liberté ». A côté un compte rendu par V. Pellat-Finet d'une réunion de la Commission permanente des Amicales, tenue à Bordeaux les 13 et 14 septembre, montre que cette association entend s'occuper à peu près exclusivement d'œuvre d'assistance pendant la durée des hostilités.

Un seul article tout à fait déplorable, celui de Rebeyrol (Gironde), dont la censure s'est bien gardée de blanchir la conclusion :

« C'est donc toute l'Allemagne qui endosse les terribles responsabilités de son empereur et de sa castes militaire. Tant pis pour elle. Elle se déshonore aux yeux du monde. Elle se place au ban des nations qui ne peuvent plus tenir société avec elle. Elle paiera très cher ses complicités de crime. Elle doit disparaître avec le forban couronné qui la commande. Le salut de l'Europe et de la civilisation veut que la race des Hohenzollern et son œuvre soient à jamais détruites ».

Lafosse nous avait annoncé l'article en ces termes :

« Rebeyrol nous a, sur notre demande, envoyé un article. Nous l'insérons, mais je vous assure qu'il ne répond pas à nos idées. »

Ne pouvant admettre néanmoins que notre revue soit à l'unisson de la *Bataille Syndicaliste* et de *l'Humanité*, G. Bouët envoie aussitôt une réponse à Rebeyrol, sans grand espoir qu'elle trouvera grâce devant les censeurs mais là la pensée que les « blancs » témoignent quand même d'une fidélité aux sentiments humanitaires et internationalistes.

Hélas ! le N° 2 renferme une lettre du vieil anarchiste James Guillaume ⁸ qui essaie de justifier le fléchissement et l'abandon des syndicalistes français par l'attitude inqualifiable de Marx et d'Engels, ses anciens adversaires de la 1^{re} Internationale, au début de la guerre de

⁸ James Guillaume (1844-1916), pédagogue et anarchiste suisse, adversaire acharné des « autoritaires » et de Marx dans la 1^{re} Internationale et ami personnel de Ferdinand Buisson.

1870, et qui, après avoir rappelé les passages caractéristiques de leur correspondance de l'époque, conclut ainsi :

« La Social-démocratie allemande, dont les chefs contemporains se sont inspirés, comme leurs prédécesseurs de 1870, de l'impérialisme et de la doctrine centralisatrice de Bismarck, a fait banqueroute. Le marxisme, c'est-à-dire le grimoire pédantesque qui, sous couleur de communisme scientifique, ressassait ces sophismes périmés de la dialectique hégélienne, est mort et enterré. Nous allons voir s'ouvrir, pour la Confédération des nations européennes – au sein de laquelle l'Allemagne affranchie, délivrée enfin des survivances du moyen-âge, aura sa place – une ère de paix et de liberté... »

Le N° 3 publie un article conçu à peu près dans le même esprit d'un autre vieillard, C.-A. Laisant, qui nous avait pourtant habitués, depuis plusieurs années, à plus de bon sens révolutionnaire.

Ces gages donnés, par d'anciens collaborateurs de la revue au militarisme français sous prétexte de combattre le militarisme prussien n'empêcheront pas la censure marseillaise d'exercer sa malfaisance contre l'É.É.

Nous avons cité dans « Trente ans de combats »⁹ une lettre de Lafosse racontant les premiers démêlés de la revue avec les militaires de Marseille chargés de châtrer la pensée. Après avoir fait admonester nos camarades par leur inspecteur d'académie, on leur demande de ne rien écrire qui puisse excuser les Allemands ou soulever des polémiques, de ne pas attaquer « la bourgeoisie qui fait son devoir », etc., si bien qu'il faut, sous peine de voir la partie sociale de l'É.É. supprimée, écarter la réponse de G.B. à Rebeyrol, et du même coup d'autres réponses au même émanant d'Augustin (Mayenne) et de Mayroux (Charente), un article de M. Guillot, etc...

En P.S. de sa lettre, Lafosse ajoute : « J'ai reçu deux articles dans le genre de celui de Rebeyrol. Je les renvoie à leurs auteurs » : ce dont nous le félicitons, car s'il est impossible d'exprimer toute pensée antibelliqueuse, il importe du moins de ne pas mettre la revue au service du massacre derrière toute la presse.

⁹ Vie du syndicat de l'enseignement de Maine-et-Loire où l'on trouvera aussi la réponse de G.B. à Rebeyrol.

Les précautions prises seront inutiles. Par arrêté du 24 octobre, l'É.É. est suspendue pour avoir :

« 1° Dans ses numéros 1, 2 et 3 inséré des articles de nature à exercer sur l'esprit des instituteurs des idées d'internationalisme évident ;

« 2° Dans son numéro 4 publié un article nettement hostile à la Commission de Censure de Marseille instituée par ordre de M. le Ministre de la Guerre ¹⁰ ;

« 3° Pour ne pas avoir tenu compte des observations qui furent faites aux rédacteurs de cette revue par la Commission de censure elle-même qui en a référé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Marseille d'avoir à changer l'esprit de ce périodique » (Extrait de l'arrêté de suspension).

Ayant demandé des explications complémentaires, nos aînés reçoivent cette réponse de leurs censeurs :

« ... Nous avons trouvé autre chose dans votre journal. Ainsi dans un des vos articles vous appelez les Allemands « nos frères » ; de plus dans un autre article, vous avez inséré une phrase en allemand. Vous avez en outre publié une liste d'instituteurs tués ou blessés sur le champ de bataille, ce qui est défendu. Enfin, dans un article intitulé « Défense laïque », un de vos collaborateurs, M. Bouët, attaque la Municipalité de Marseille ».

Voici, pour donner une idée des prétextes fournis par les galonnés, le paragraphe de l'article d'Eugène Ravet sur « la maternelle » où se trouve la phrase en allemand incriminée :

« En résumé, tout en initiant nos petits à l'étude des couleurs, des formes et des sons, nous essayons de les maintenir dans une atmosphère de tendresse heureuse, de les respecter dans leurs bonnes habitudes. N'est-ce pas là le secret de l'éducation enfantine ? Pussions-nous dire avec Pestalozzi : « Meine Neberzeugung ist jetzt Vollkommen ! » Ma persuasion est maintenant complète. Je sais ce dont l'enfant a besoin. La per-

¹⁰ Il s'agit d'un article de Mailan (B.A.) composé pour le n° qui n'a pas vu le jour.

suasion est la source du dévouement et le dévouement est indispensable dans l'éducation vraiment maternelle ».

« Nous n'avons rien répondu à cela, ajoute Lafosse dans sa lettre du 29 octobre ; c'est trop ridicule. Il ne nous restait plus qu'à nous retirer ».

Cela ne veut pas dire que nos amis considèrent la partie comme perdue :

« ... À quoi bon récriminer alors qu'il faut agir. Nous avons agi. Sitôt que l'arrêté nous a été signifié, nous avons fait un dépôt de gérance pour un journal nouveau, l'École. Nous avons le récépissé. Le premier numéro de ce journal ne comprend que la partie scolaire. Nous l'avons donné à la censure. Dame Anastasie n'a rien trouvé qui ne soit pas orthodoxe, mais elle a voulu, avant de nous donner le « bon à tirer » avoir l'avis du gouverneur. Nous attendons cet avis. Si nous pouvons sortir notre N° 1, nous préparerons immédiatement notre N° 2, dans lequel nous donnerons, en outre de la vie scolaire, quatre pages de vie pédagogique et un peu de vie corporative. Cette vie corporative s'étendra petit à petit et prudemment.

« Nous écrivons à Guesde, à Sembat et à Malvy. Nous leur demandons que l'arrêté qui nous frappe soit abrogé... »

Il ne le sera que plusieurs mois après la guerre !...

En une circulaire aux correspondants départementaux, notre secrétaire de rédaction complète ainsi les renseignements à fournir aux abonnés :

« La censure nous a en outre prescrit de n'avoir à donner aucune communication ni publication de l'arrêté qui nous a frappés. C'est pourquoi dans le journal L'École nous n'avons pu faire connaître ce qui nous était arrivé.

« L'École, qui n'est autre chose que l'É.É., dont le titre a été raccourci, malgré nous, paraîtra régulièrement pendant la durée de la guerre. Nous aurions pu l'appeler l'École muselée, l'École asservie ou l'École enchaînée. Nous ne l'avons pas fait car n'étant pas Clemenceau, nous ne

pouvons nous moquer ouvertement de nos censeurs qui d'ailleurs ne nous auraient pas laissé faire » ¹¹.

Nos amis connaîtront encore de nombreuses difficultés et vexations de toutes sortes, menacés sans cesse par les militaires de la censure qui supprimaient jusqu'aux textes de français sur la guerre empruntés à La Bruyère ou à Victor Hugo et coupant à tort et à travers dans le reste.

« Ainsi – nous écrit Lafosse le 26 novembre en nous communiquant les paragraphes censurés – ils ont enlevé le passage 1 parce qu'il contient le mot « jésuitière ». Vous jugez par là de quelle manière on nous épluche. J'ai demandé pourquoi on avait supprimé le passage 2. Voici la réponse : « Hum !... J'ai hésité avant de supprimer ; puis comme j'avais commencé à l'autre page... j'ai continué ». J'encadre cette réponse : elle est tout à fait véridique...

« Il faut donc que nous fassions des miracles de prudence pour éviter une nouvelle suspension qui, je l'avoue, nous gênerait fort au moment où nous faisons encaisser les abonnements par la poste. On pourrait, si une suspension nouvelle nous tombait dessus, faire paraître une autre revue sous un autre titre ; mais pas à Marseille car nos censeurs ne nous laisseraient pas paraître... À Lyon peut-être réussirions-nous ; mais cela entraînerait des frais et il faudrait des avances de fonds que nous n'avons pas.

« Merrheim m'a demandé des renseignements ; je les lui ai fournis. Il a exposé l'affaire au Comité d'action (P.S. et C.G.T.). Sembat assistait à la séance ; il paraissait visiblement gêné, d'après ce que m'a écrit Merrheim. Sans doute qu'en intervenant il est tombé sur un bec de gaz... »

Un peu plus tard il écrit :

« J'ai l'impression qu'on cherche un prétexte pour nous supprimer. On nous fait attendre trois jours avant de nous rendre les morasses lorsqu'on ne trouve rien à dire. Ces gens-là sont aussi méchants que bêtes ».

¹¹ *L'Homme Libre* ayant été suspendu au début de la guerre, Clemenceau avait aussitôt créé un autre journal intitulé : *L'Homme enchaîné*.

N'importe, la revue tiendra... Elle sera encore obligée de changer de titre à cause d'une revue catholique déjà publiée à Paris sous le nom d'*École* et deviendra l'*École de la Fédération*. Elle ne dira pas tout ce que nous voudrions, mais elle ne sombrera jamais, même aux plus mauvais jours, dans le bellicisme ou l'union sacrée.

Un service sera bientôt organisé clandestinement pour communication aux abonnés, qui restent au nombre de 1 600 environ en cette première année de la guerre, des lignes et des pages censurées et nous devons rendre tout de suite hommage aux institutrices syndiquées qui assureront tant bien que mal cette difficile circulation.

Dans une lettre à Pierre Monate (14 novembre 1914) que la *Révolution prolétarienne* a publiée en mars 1936, Marie Guillot, faisant allusion aux articles de Rebeyrol, Guillaume, Laisant, etc... s'exprime ainsi à propos de ces incidents :

« Notre pauvre École Émancipée, comme vous le dites, a manqué de tenue, et quand je traçais son programme – blanchi par la censure – je lui voyais une autre tenue. Cependant, j'ai sous les yeux l'article de Maillan qui a fait suspendre l'É.É. C'était une raillerie adressée à dame Censure et où il faisait revenir au jour tout ce qu'on lui avait barré au N° 3 ; ce n'était point trop mal – et c'est bien pourquoi ce fut supprimé. Ils auraient dû débattre plus habilement : quand on vous égorge, il faut hurler et ruer, c'est le seul et dernier moyen de se sauver. Ils le feront peut-être ».

« Hurler et ruer », c'est à coup sûr la première idée qui venait aux militants révolutionnaires à l'annonce de tels faits ; mais nous nous serions épuisés sans résultats : il faut reconnaître que nos amis marseillais ont alors, selon leurs tempéraments qui les incitaient à louvoyer, assez bien mené la barque dans des circonstances extrêmement difficiles et périlleuses.

Premières victimes

[Retour à la table des matières](#)

Il ne se passera guère de semaine, hélas ! sans qu'elle nous apporte, cette *École* du temps de guerre, la triste nouvelle de la mort de quelque bon camarade.

Dès 1914, c'est Camille Letourneau (Sarthe), un des plus dévoués et des plus sincères jeunes militants de la Fédération, qui est arraché à l'affection de sa compagne, de sa fillette et de ses amis ; c'est André Chalopin (Seine) qui nous est ravi deux fois puisqu'après avoir été tué, il est couvert de fleurs par la presse nationaliste qui l'avait tant honni à l'époque où il symbolisait la résistance aux menées chauvines du lendemain de Chambéry ¹² ; c'est Maurice Dubois, l'ancien secrétaire de la rédaction de l'*École Rénovée* puis de l'*Émancipation Fédérale* qui est emporté aussi ; et Alfred Salabelle, le jeune militant de l'Ardèche qui s'était signalé par son active collaboration à l'*École Émancipée* et à la *Bataille Syndicaliste* ; et Berry, Laignier, Boullé, Levasseur et d'autres camarades du Syndicat de la Seine, moins connus parce que débutant presque dans l'enseignement : Charles Brière, Coquerelle, Eugène Collas, Henri Geolier, Henri Vinot, René Defontenay ; c'est Homand (Meurthe-et-Moselle), Augibaud (Charente-Inférieure), Émile Fagès (Gard), Cyprien Bouisson et Costa (Bouches-du-Rhône), etc...

Un peu plus tard, il nous faut déplorer la perte de Dominique, fondateur de la section syndicale du Haut-Rhin, de Ceslin et de Voudon, deux camarades surs du Syndicat d'Indre-et-Loire, de Georget et de Guyard, deux autres excellents militants de la Mayenne, de Chavoutin et d'Audibert (Haute-Savoie), de Georges Lebœuf (Charente), de Dabien Jourdan (Var) et d'Albert Thierry (Seine-et-Oise), l'auteur de « l'Homme en proie aux enfants ». Albert Thierry n'avait pas précisément milité dans notre Fédération où les professeurs d'E.P.S. et d'E.N. n'étaient qu'une infime exception ; mais il avait collaboré à *Pages Libres* et aux *Cahiers de la Quinzaine*, à l'*École Émancipée* et

¹² Le syndicat de la Seine perdit le même jour (30 octobre 1914) son secrétaire André Chalopin et son trésorier Paul Berry. Dans la brochure éditée par le Syndicat de la Seine (A nos chers morts) Pagès cite cet extrait de la *Libre Parole* du 16 décembre 1914 : « Avant de mourir en brave, l'instituteur Chalopin a pu voir à quel point nous avons raison de dénoncer les périls auxquels était exposée notre patrie. Mais il a racheté si noblement son erreur qu'il n'y a plus qu'à saluer respectueusement sa mémoire » – « Sainte feuille de mon cœur, ajoute Pagès, vous donnez fort bien l'absoute ; mais je tiens à vous dire que mon pauvre et vaillant ami ne collectionnait pas les indulgences même plénières » – Plusieurs villes, dont celle de Lyon, donnèrent aussitôt à l'une de leurs rues le nom d'André Chalopin !

à la *Vie Ouvrière*, et le syndicalisme perdait en lui un de ses meilleurs écrivains ¹³.

¹³ La librairie du Travail a édité au lendemain de la guerre ses « *Réflexions sur l'éducation* », suivies des « *Nouvelles de Vosves* » avec une préface de Marcel Martinet.

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XII

L'ÉCOLE DE LA FÉDÉRATION

L'École de la Fédération

[Retour à la table des matières](#)

Réduite d'abord à la partie scolaire, *L'École*, s'enhardissant peu à peu, donne bientôt quelques pages de pédagogie générale, puis, sous le titre « Vie pédagogique », des articles d'ordre corporatif.

C'est ainsi que dès la mi-novembre Guilloux (Loire-Inférieure) s'inquiète des classes surchargées et que pour la première fois une note est publiée en faveur des jeunes collègues de la classe 1911 qui sont retenus aux armées sans traitement ni solde alors que les autres fonctionnaires mobilisés continuent à recevoir leur traitement. Peu de temps après (janvier 1915), le même camarade commence une campagne pour le retour à leur classe des instituteurs et professeurs des services auxiliaires et de la R.A.T. (réserve de l'armée territoriale) qui perdent leur temps dans les casernes quand l'Enseignement public reste désorganisé. Marie Guillot essaie d'exposer l'affaire Julia Bertrand, mais la censure l'arrête dès le deuxième article et l'on peut tout juste ouvrir une souscription dans la revue où l'on a déjà organisé, sous la forme de colis de livres, l'aide aux camarades prisonniers en Allemagne.

Bûcheron (Murgier), ancien rédacteur à la *Revue de l'Enseignement*, laquelle est devenue nationaliste, entreprend une enquête sur les institutrices dans les écoles de garçons : « L'institutrice de nos jours – demande-t-il – est-elle apte à faire l'éducation des citoyens ? » La question est assez mal posée du point de vue syndicaliste, car on ne sait trop alors quel sens il faut donner au mot « citoyens ». L'initiative n'aura guère d'autres résultats que de provoquer une levée de boucliers de la part des féministes universitaires et d'amener ainsi de nombreux lecteurs et lectrices à participer à la rédaction de leur organe. Un rapport du syndicat des Bouches-du-Rhône, reprochant entre autre à la féminisation de l'enseignement primaire de nuire à l'augmentation des traitement du personnel tout entier, et de causer un arrêt et même un recul dans notre mouvement syndical, fait rebondir le débat sans apporter d'autre conclusion pratique que l'action des C.D. contre la nomination des institutrices dans les écoles de garçons.

Cette ample discussion qui prend durant des mois de nombreuses colonnes de la revue n'empêche pas toutefois Guilloux d'y défendre les intérimaires, dont les intérêts sont tout à fait méconnus depuis le début des hostilités, et Jean Vidal d'y dénoncer le péril clérical qui se fait de plus en plus grand dans tout le pays.

Ce sont là pourtant des efforts individuels, tout au plus des essais de quelques syndicats ; la Fédération, en dépit d'un appel publié dans *L'École* sous la signature d'Hélène Brion et de Charles Papillot (Seine) vers la fin de janvier, reste en fait à peu près en dehors de cette action corporative. Elle n'a guère à son actif en cette période, qu'une énergique protestation contre l'arrestation et la révocation de Julia Bertrand dans *La Bataille Syndicaliste* du 4 février 1915 à laquelle fait écho un ordre du jour du Comité Confédéral signé de Merrheim protestant aussi « contre la suppression pure et simple par les autorités administratives des journaux syndicaliste et socialiste *L'École Émanicipée* ; organe des instituteurs syndiqués, et *Golos*, organe des socialistes russes » ¹⁴.

¹⁴ *Golos (La Voix)* était dirigé en 1914 par le menchevik internationaliste Jules Martov, et compta notamment Trotsky parmi ses collaborateurs. Il devait disparaître en janvier 1915, pour être remplacé à Paris par *Naché Slovo (Notre Parole)*.

Il est vrai que la Fédération des Amicales est plus défaillante encore sur ce terrain même. Si elle s'était bornée à organiser une caisse de secours et à participer aux œuvres d'assistance entreprises sous le signe de l'union sacrée, nous pourrions être aujourd'hui indulgents : mais elle s'est employée à mettre en échec l'action menée à côté d'elle par les syndicalistes. Il suffira d'en donner comme preuve cet extrait du procès-verbal de la réunion de la Commission permanente du 1er avril 1915 :

« Les instituteurs R.A.T. des services auxiliaires. – En dehors de tout Amicale et de la Fédération, une campagne se dessinait en faveur de ces collègues dans le but d'obtenir qu'ils soient laissés dans leurs classes. Avec la meilleure intention, des amis de l'école suivirent, estimant qu'au lieu d'encombrer les dépôts d'instituteurs âgés qui, inaptés au service actif, n'y rendaient que de très médiocres services, il serait préférable de les laisser à la tête de leurs écoles. Nous ne pouvons les en blâmer, mais il était à prévoir que leurs intentions seraient travesties (plusieurs mots censurés). Allons-nous laisser perdre le bénéfice de tant de sang versé par nos jeunes camarades ? Pouvions-nous, nous qui enseignons l'égalité devant la loi laisser planer sur nous le soupçon même d'un privilège ? Nous ne l'avons pas pensé. De là notre note à la presse qui eut le plus profond retentissement et coupa court à des insinuation malveillantes ».

Cette attitude ne pouvait surprendre de la part des auteurs du « Manifeste des instituteurs français » publié au début de février en réponse à un « manifeste des instituteurs allemands » protestant contre les récits « de prétendues atrocités et cruautés dont les soldats allemands se seraient rendus coupables ». Mieux valait le silence, certes, que des manifestations nationalistes de ce genre. Nous aurions quand même voulu voir notre bureau Fédéral plus vivant, fût-ce à l'aide de simples circulaires mensuelles maintenant une certaine liaison entre les groupements fédérés et coordonnant les efforts épars.

Les premières protestations

[Retour à la table des matières](#)

Nous aurions voulu surtout voir organiser une propagande clandestine contre le massacre, afin de remédier, si peu que ce soit, à la carence ou à la trahison des dirigeants du Parti Socialiste et de la C.G.T.

Au mois d'août 1914, chacun des militants qui ne se laissaient pas emporter par le vent de folie pouvait se demander comme Marcel Martinet ¹⁵ : « Est-ce moi qui suis fou ? Ou les autres ? » ¹⁶. Mais, peu à peu parvenaient quelques renseignements réconfortants, des protestations personnelles étaient mises en circulation, des liaisons commençaient à s'établir entre opposants, au moins par correspondance. Dès la fin de septembre l'article « au-dessus de la mêlée » publié par Romain Rolland dans le *Journal de Genève* ¹⁷ apporte un premier soulagement, encore qu'il ne soit pas l'œuvre d'un révolutionnaire ; puis la *B.S.*, prenant à partie les syndicalistes, socialistes ou anarchistes italiens, suisses, anglais, hollandais, scandinaves, laisse percer qu'en d'autres pays, il y a des réactions contre le grand crime : mais c'est l'annonce du vote de Karl Liebknecht contre les crédits au Reichstag qui nous cause la première grande joie bientôt complétée par la lettre de Pierre Monate « pourquoi je démissionne du Comité Confédéral » ¹⁸ et quelques articles ou filets de Merrheim dans la *B.S.* (décembre 1914).

¹⁵ Marcel Martinet (1887-1944), ancien normalien, écrivain et poète, collaborait depuis plusieurs années à la *Vie Ouvrière*. Réformé, il fut pendant la guerre du petit noyau internationaliste avec Monate et Rosmer. Il devait être au lendemain de la guerre directeur littéraire de *l'Humanité*.

¹⁶ A. Rosmer, *op. cit.* t. I, p. 211.

¹⁷ Romain Rolland (1866-1914), ancien normalien, agrégé d'histoire, romancier (*Jean-Christophe*, entre 1903-1912). Il s'installe en Suisse en 1914, et y développe avec éclat une position pacifiste et non-violente. Il devait marquer ses distances à l'égard de la Révolution russe et du communisme, mais seulement pour devenir ensuite un « compagnon de route » du stalinisme dans les années trente.

¹⁸ Texte intégral dans Rosmer, *op. cit.* t. I, pp. 177-180.

L'École ne peut donner ces documents qui éclaireraient nos camarades en leur montrant que l'internationalisme prolétarien n'est pas partout anéanti. Même les textes déjà publiés par l'*Humanité* avec l'approbation de la censure parisienne ne sont pas toujours respectés par la censure de Marseille ; à plus forte raison les traductions d'articles de l'*Avanti*, organe du Parti Socialiste italien, que nos amis essaient de faire passer... Et l'on ne peut songer, dans la crainte de voir supprimer définitivement la revue, à publier un numéro spécial non censuré comme le numéro « illégal » du 1er mai de l'*Union des Métaux*.

Réunion de Tours (Juin 1915)

[Retour à la table des matières](#)

Il faut donc trouver autre chose, et comme Hélène Brion et Lorient ne semblent pas disposés à agir, le besoin d'une rencontre des militants se fait de plus en plus sentir ; elle a lieu à Tours le 13 juin 1915 sur l'initiative de Marie Mayoux (Charente). Il y avait, à ce moment-là, à Tours et dans les environs d'assez nombreux camarades fédérés blessés ou mobilisés dans les services auxiliaires, entre autres Fontaine (Rhône), Louis Boutreux, Edmont Bazot et Paul Parchard (Meurthe-et-Moselle) ; les militants de l'ouest avaient facilement accès à cette ville, ainsi que ceux du centre, et Marcadet (Indre-et-Loire) assurait une salle à la Bourse du Travail.

Citons ici le bref compte rendu donné de mémoire dans « *trente ans de combats* » :

« Hélène Brion représente le B.F. à cette conférence et parle, ainsi que Forest (Indre-et-Loire) et Cécile Panis (Indre), pour la continuation de la guerre jusqu'à la victoire ses Alliés, Fontaine, Marie Mayoux et L. Bouët s'affirment résolument contre, avec le plus grand nombre des présents ; mais sur les moyens à employer, leurs avis sont divergents : Fontaine pense qu'on doit procéder par pétitions ou lettres personnelles aux hommes politiques, députés, sénateurs, ministres, chefs d'organisations ; M. Mayoux veut des gestes plus éclatants, par exemple un nouveau manifeste des instituteurs syndicalistes montrant que nous ne sommes pas com-

plices ; L. Bouët, avec ses amis de Maine-et-Loire tenant compte de l'état général des esprits, de l'inutilité de s'adresser personnellement aux puissants et de la quasi impossibilité de s'exprimer publiquement, estime qu'il importe de se livrer d'abord à une propagande clandestine incessante, systématique, en liaison avec Monatte, Rosmer, Merrheim et la Fédération des Métaux, de préparer ainsi le terrain pour une action d'ensemble au mois d'août, après conférence fédérale et confédérale, plutôt que de risquer tout de suite un geste sans ampleur à cause de la censure et pouvant faire tuer dans l'œuf le mouvement nécessaire.

« Les militants se séparent sans avoir pris de décision ferme. H. Brion ayant déclaré que le C.F. est opposé à toute action pacifiste à l'heure présente. M. Mayoux n'en préparera pas moins son manifeste » qui sera imprimé à Saumur et daté du 1er juillet avec les signatures collectives de la section syndicale de la Charente et du syndicat des Bouches-du-Rhône et la liste d'une dizaine de départements ayant fourni des signatures individuelles.

« Voici le texte complet de ce projet de manifeste :

MANIFESTE DES INSTITUTEURS SYNDICALISTES

« Instituteurs syndiqués et syndicalistes, membres de la grande famille ouvrière française et mondiale, nous croyons devoir publier notre opinion sur la situation présente.

« Nous n'avons pas parlé, en août 1914, parce que nous avons reconnu, comme ceux des nôtres qui ont répondu « présent » à l'appel de la Patrie, la brutale nécessité d'une défense rapide et efficace contre l'envahisseur ; nous n'avons pas parlé depuis, malgré le deuil de nos cœurs au long du douloureux calvaire gravi par l'Europe cet hiver, parce que nos sympathies, acquises à toutes les victimes de l'innommable tuerie, allaient d'abord et tout droit à l'héroïque Belgique, à notre France meurtrie.

« Mais aujourd'hui, le constant échec de l'offensive allemande sur tout le front occidental, l'entrée en ligne de l'Italie, nouvelle et précieuse alliée, nous créant l'impérieux devoir de crier : « Assez de sang versé ». Notre conviction intime et profonde est qu'à l'heure actuelle, une proposition de paix pourrait humainement être faite par n'importe lequel des adversaires mais que ce geste honorerait grandement les Alliés.

« Sans entrer dans les détails de la question, l'intérêt d'une paix prochaine nous apparaît comme évident. L'humanité et le patriotisme sont ici d'accord. Des milliers de jeunes hommes seront ainsi sauvés et, pour

nous, éducateurs, qui entourons l'enfant de nos soins constants, qui savons combien est lente et difficile la formation de la personnalité, qui, par suite, avons le respect de la vie humaine, pour nous comme pour toutes les mères, cette raison est capitale. D'autre part, l'anéantissement de l'Allemagne est une proposition enfantine ; il doit suffire que la monstruosité et la vanité du rêve pangermaniste de domination universelle soient démontrées. Au peuple allemand – à qui nous tendons une main fraternelle – de faire son œuvre. En se débarrassant de ses hideux tyrans, il hâtera l'établissement inévitable des États-Unis d'Europe.

« Car cette guerre ne signifie rien, si elle n'est pas une révolte consciente d'hommes libres contre le militarisme barbare.

« La France se doit de compléter son geste de défense par l'offre spontanée de mettre fin à la boucherie. Ce sera son honneur éternel devant l'histoire.

« Mais, diront certains, si la guerre se termine sans résultats décisifs, elle recommencera dans quelques années. Nous ne le pensons pas. L'écrasement de l'un des deux adversaires faisant germer l'esprit de revanche, une nouvelle lutte se préparera. La guerre se terminant, au contraire, sans succès définitif de part et d'autre, malgré les sacrifices consentis, que est le parti militariste qui osera préconiser à nouveau des armements à outrance ?

« Et qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions ? Après la terrible épreuve, nous demeurons ce que nous étions hier. A ceux qui, nous comprenant mal ou pas du tout, nous jetteraient comme une injure l'épithète de « mauvais Français », nous répondrions par une phrase, et un nom : « Si être patriote c'est vouloir une France toujours plus prospère, mais aussi toujours plus humaine et plus juste, eh bien ! nous sommes résolument patriotes ». Voilà la phrase, elle est extraite de notre Manifeste de 1912. Et voici le nom, c'est celui de l'instituteur qui dirigeait avec entrain et bonne humeur notre mouvement d'alors et qui, l'année dernière, est mort au champ de bataille, après avoir été promu caporal et cité à l'ordre du jour : Chalopin !

« La guerre est l'accident, la paix seule est normale. Il faudra tôt ou tard parler de paix. Nous demanderons donc au gouvernement de proposer un armistice à tous les belligérants et d'autoriser de discussion des bases sur lesquelles la paix pourrait être réalisée.

« Nous estimons que ces bases doivent être les suivantes :

- 1.) Liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
- 2.) Désarmement général par l'arbitrage obligatoire.

« En réclamant pour le peuple qui lutte si unanimement ce droit de discussion, nous restons dans notre tradition républicaine et révolutionnaire.

Notre intervention sera, nous l'espérons, comprise et soutenue par tous ceux qui, en France, et ailleurs sont partisans de la paix, de la lumière et de la liberté.

« Nous avons voulu par ce geste, répondre selon nos moyens à la bravoure et à la confiance des nôtres qui, depuis onze mois, nous donnent le plus sublime des exemples en faisant, eux pacifistes, la guerre pour avoir la paix ».

Le Syndicat de Maine-et-Loire ne figure pas parmi les noms des groupements adhérents ni aucun de ses militants parmi les signataires individuels ; non seulement la tactique de Marie Mayoux n'avait par leur approbation, mais certaines des idées exprimées ne répondaient pas exactement à nos conceptions personnelles ; il ne faudrait pas en déduire que ce système ne voulait rien faire.

Ayant demandé aux camarades des Bouches-du-Rhône dans quelles conditions ils avaient engagé au-dessous de ce « manifeste » la signature collective de leur syndicat, nous avons reçu de Lafosse une réponse du 26 mai 1915 que nous croyons utile de publier, malgré son caractère personnel, parce qu'elle est, en dehors des textes fédéraux et syndicaux officiels, le seul document que nous ayons pu retrouver se rapportant à cet épisode de l'action pacifiste des instituteurs syndiqués.

« À PROPOS DU MANIFESTE – J'ai su à peu près ce qui s'est passé à Tours par ce que m'en dit Fontaine. Je n'ai rien reçu encore de Marie Mayoux.

« Voici ce que nous en avons pensé : d'abord son manifeste, dans sa forme, ne nous plaît pas, à cause de son allure patriotarde. Nous avons proposé quelques modifications. Nous savions que la censure ne le laisserait pas paraître, mais nous nous sommes dit : « Pourquoi ne pas essayer ? » Il aurait suffi, d'après nous, de mettre la signature de quelques syndicats et non des signatures individuelles. On épargnait ainsi les individualités tout en donnant plus de portée au manifeste. Nous comptions, si la censure s'était mise en travers, rédiger un autre manifeste qu'elle n'aurait pas vue et dans lequel nous aurions exposé notre pensée. Ce ma-

nifeste aurait été envoyé aux abonnés à l'É.É. avec prière de faire circuler.

« Nous avons bien compris la pensée de paix de Marie Mayoux : c'est pourquoi nous avons secondé ses efforts ; mais son manifeste n'exprime pas notre pensée.

« Raffin m'écrit ceci : « Quelle tristesse d'apprendre que tant d'amis, tant de bons ouvriers sont morts ! Les venger, oui, il le faut ; mais ce n'est pas en massacrant encore et toujours d'innocentes victimes que nous devons le faire. C'est en continuant l'œuvre commencée : c'est la classe responsable des atrocités actuelles qu'il faudra atteindre. J'ai trouvé ici de nombreux collègues et nous discutons. Le socialisme comme le syndicalisme ont fait de nombreux adeptes et j'ai maintes promesses d'abonnement à l'É.É. Je suis au courant des efforts de M. Mayoux. J'ai en mains son projet. Je lui ai envoyé quelques observations personnelles. Vous savez sans doute qu'une réunion a été tenue à Tours le 13. Des Parisiens (H. Brion) s'y trouvaient. Cette brave féministe, m'écrit Fontaine, n'eût point déparé la collection de Chambéry. Habillé en zouave, musette au côté, elle enjambait les fenêtres et s'asseyait sur les tables¹⁹. Elle prétend que cette initiative de M. Mayoux est un « soufflet donné aux Parisiens ». Elle déclare en outre que le C.F. est complètement opposé à une telle action et qu'il veut qu'on aille « jusqu'au bout ». Bizarre ! A ce propos, j'ai soumis à divers l'idée qu'en des circonstances telles il faudrait fusionner l'É.É. et le C.F. (Ici, en note de Lafosse : « Nous ne comprenons pas bien ce que veut Raffin. Nous lui demandons des explications »). Je passe mes heures de loisir à écrire un peu partout, à essayer quelque chose pour apporter une petite pierre à l'œuvre de paix. Comme c'est dur ! Je vous enverrai quelques spécimens de mon travail. Fontaine, de son côté, bâche tant qu'il peut. Nous ne cessons de dire à nos mandataires socialistes, à nos journaux socialistes : le devoir c'est d'arrêter la guerre, le devoir c'est d'arrêter l'effusion de sang ; la seule chance qu'il nous reste d'édifier quelque chose dans l'avenir c'est de faire l'union des partis socialistes français et allemand (tout au moins des fractions restées socialistes) afin d'imposer la volonté de paix et de travailler ensuite à la renaissance de l'Internationale. Je l'ai écrit dix fois à l'Humanité et à la Bataille. Ils continuent de hurler avec les loups ».

Au projet du manifeste de Marie Mayoux, le Conseil Fédéral répond par la résolution suivante :

¹⁹ Pour autant que nous nous en rappelons, 22 ans plus tard, l'excentricité vestimentaire d'H. Brion se ramenait à un costume cycliste.

« Le C.F., dans sa séance du 27 juin, après lecture de la proposition du Syndicat de la Charente tendant à publier un manifeste en faveur d'une paix immédiate,

« Considérant :

« 1.) Que la seule paix que nous puissions accepter doit être faite sur les bases suivantes : pas d'annexions, liberté pour les peuples de disposer d'eux-mêmes, désarmement général et arbitrage obligatoire ;

« 2.) Qu'à l'heure actuelle la France n'est pas en état d'offrir la paix que nous désirons, puisque plusieurs départements sont encore envahie ;

« 3.) Que la force militaire de l'Allemagne est encore considérable, puisqu'elle parvient à empêcher l'avance des Alliés ;

« 4.) Que les intentions de conquêtes et d'annexion de la part du plus grand nombre des organisations allemandes ne peuvent être mises en doute ;

« Considérant d'autre part :

« 1.) Qu'aucun Français ne peut désirer une paix qui consacrerait le triomphe de la force et de la brutalité sur le droit et la justice ;

« 2.) Que si la force militaire de l'Allemagne restait intacte, une nouvelle guerre serait à redouter à bref délai, guerre qui pourrait se présenter pour nous dans des conditions moins favorables qu'à l'heure actuelle, et réduirait à néant le rêve de paix qui nous est si cher ;

« 3.) Qu'un mouvement révolutionnaire et libérateur de la classe ouvrière ne peut prendre corps et s'étendre outre-Rhin qu'après un échec du militarisme prussien et de la politique d'impérialisme ;

« Ne peut admettre que tant d'être humains, tant de Français, tant de camarades aient fait en vain le sacrifice de leur vie et refuse de donner son adhésion à la manifestation projetée par le S. de la Charente.

« Pour le C.F. Hélène Brion, secrétaire ».

Là-dessus le Syndicat de Maine-et-Loire adopte, en son A.G. du 15 juillet, cette résolution qui est aussitôt communiquée au B.F. et à de nombreux militants de la Fédération :

« 1) Le Syndicat des Instituteurs de Maine-et-Loire, estimant que les organisations ouvrières des pays belligérants doivent se concerter dans le

plus bref délai possible en vue de préparer la paix – même une paix basée sur le statu quo d'avant la guerre – invite la C.G.T. française à provoquer, dans sa réunion du 15 août, une conférence internationale qui contribuerait à l'établissement de cette paix ;

« 2) Le Syndicat demande au C.F. d'inviter d'urgence tous les membres adhérents à la F.N.S.I. à mandater leurs délégués pour une conférence des instituteurs syndiqués qui aurait lieu de préférence à Paris au siège de la C.G.T. le 14 août prochain, c'est-à-dire la veille de la Conférence Confédérale. Le Syndicat juge cette réunion indispensable, car le manifeste de Marie Mayoux signé d'un certain nombre de groupements et de camarades, d'une part, et l'ordre du jour du C.F. animé d'un esprit contraire à celui du manifeste, d'autre part, font croire qu'il n'y a plus d'unité de vues dans les tragiques circonstances actuelles, au sein de notre F.N.S.I. ;

« 3.) Le Syndicat, tout en approuvant le manifeste et en rendant hommage à l'esprit ardent et généreux, au courage et à la ténacité de M. Mayoux, considère que toute publication faite avant le 15 août serait nuisible à la cause, puisqu'elle donnerait l'éveil au gouvernement et lui permettrait de mettre les militants de notre Fédération dans l'impossibilité d'agir au moment opportun, et décide de se réunir de nouveau pour toutes décisions utiles au lendemain du 15 août ».

En même temps, le Syndicat des Bouches-du-Rhône demande aussi la tenue d'un congrès fédéral.

Le Bureau Fédéral envoie fin juillet aux syndicats une circulaire où l'on remarquera un souci de conciliation que ne pouvait faire espérer sa première résolution :

« Camarades, le Manifeste de Marie Mayoux a fait naître dans quelques-uns de nos groupements une agitation qui pourrait, si nous n'arrivions pas à nous mettre d'accord, compromettre l'unité de la Fédération.

« Les uns estiment, avec notre camarade de la Charente que la guerre a assez duré et que la France doit offrir la paix aux Empires centraux.

« Les autres, tout en désirant aussi ardemment la cessation des hostilités, pensent que la situation respective des belligérants ne nous permet d'offrir à l'heure actuelle à l'Allemagne d'autre paix que celle du vaincu.

« C'est l'opinion du Conseil Fédéral : c'est celle du Parti socialiste ; c'est également celle d'une fraction de la C.G.T. dont la conférence du 15 août nous montrera l'importance.

« Ces divergences de vues ont déterminé nos camarades du Maine-et-Loire et des Bouches-du-Rhône à proposer une réunion des instituteurs syndiqués très certainement dans le but de faire l'entente nécessaire et de permettre à nos délégués d'exprimer au Congrès confédéral l'avis unanime de ceux d'entre nous qui ont la possibilité de faire entendre leur voix.

« Le C.F. dans sa séance du 25 juillet s'est déclaré favorable à une réunion officielle qui aura lieu à Paris le 14 août prochain à 9 heures au siège de la C.G.T., 33, rue de la Grange-aux-Belles.

« Il invite en conséquence tous les syndicats à s'y faire représenter ou, en cas d'impossibilité, à prendre position sur la question et à adresser au plus tôt le résultat de leurs délibérations au secrétariat fédéral ».

Congrès Fédéral du 14 août 1915

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons donné de ce congrès dans « *Trente ans de combats* » une courte relation qu'à défaut de procès-verbal ou de notes de séance – ces pièces ayant été depuis saisies par la police en 1917-1918 – on nous excusera de citer ici :

« Voilà donc les instituteurs syndiqués réunis le 14 août 1915 au nombre d'une trentaine dans une petite salle de l'immeuble confédéral...

« S'agira-t-il d'une « réunion officieuse », comme le porte la circulaire-convocation du B.F. ou d'un congrès fédéral, réduit évidemment, mais ayant quand même tous pouvoirs de décisions ? H. Brion et F. Lorient justifient le terme employé par les exigences de l'état de siège et l'impossibilité de grouper les délégués de tous les Syndicats fédérés ; Bouches-du-Rhône et Maine-et-Loire marquent un premier point en obtenant que la conférence ait valeur de congrès.

« Puis on aborde le problème entier de la guerre : responsabilités, situation générale, attitude des organisations se réclamant de la classe ouvrière, moyens de lutter pour la paix... La discussion dure tout le jour, ardente, passionnée, âpre parfois, toujours correcte néanmoins. La secré-

taire et le trésorier fédéraux défendent avec plusieurs camarades de province le point de vue de la guerre du Droit et de la Liberté, de la lutte à outrance jusqu'à la ruine des Empires Centraux pour abattre le militarisme et faire que ce massacre soit le dernier, etc... Lafosse, Raffin (Rhône), Marie Mayoux, Marcadet (Indre-et-Loire), L. Bouët, Marie Guillot, Julia Bertrand, première victime de l'action pacifiste, font tour à tour justice des sophismes nationalistes et s'affirment avec des tempérament divers, des conceptions différentes allant du pacifisme tolstoïen ou d'un patriotisme qui veut rester humain jusqu'à l'internationalisme le plus irréductible, en faveur de la reprise des relations internationales, de la paix des peuples.

*« Finalement ces derniers l'emportent à une assez forte majorité ; un texte est mis au (mots manquants) **

« ... Considérant que les peuples ont été entraînés à la guerre sans que leurs intérêts véritables soient opposés, bien au contraire ;

« Que la guerre actuelle fait et fera leur malheur commun et que la tâche des véritables amis des peuples doit être d'essayer de la faire cesser le plus promptement possible ;

« Que si les Empires Centraux font figure d'agresseurs, la cause profonde d'une pareille calamité est dans le défaut d'entente des masses populaires qui n'ont pas su s'opposer à l'exaspération des appétits capitalistes et qui ont fait abandon de leur sort entre les mains de représentants plus ou moins désintéressés ;

« Que le remède est dans leur union, dans la reconstitution de l'Internationale ;

« Qu'une fraction de la Social-démocratie allemande semble toute disposée à accepter une entente et que des fractions socialistes de divers pays sont dans cet état d'esprit ;

« La réunion donne mandat à ses délégués au congrès de la C.G.T. de réclamer de cette organisation une action pour l'entente immédiate avec les organisations ouvrières des pays belligérants et neutres en vue d'amener le rétablissement de la paix, paix qui garantira les droits des prolétariats ;

« Invite tous les instituteurs syndiqués faisant partie de groupements socialistes à faire dans leur milieu une active propagande pour que le Parti socialiste français suive la ligne de conduite tracée ci-dessus ;

« Le vote acquis, Hélène Brion déclare en substance : « Je m'encline devant la majorité et j'appliquerai fidèlement les décisions du Congrès en

* Note du copiste.

faveur de la propagande pacifiste ». Elle tiendra sa promesse, se rangeant désormais dans la minorité du Comité confédéral. »

« Nous l'acceptons, non sans quelques hésitations, nous réservant d'intervenir si c'est nécessaire ; mais il n'y aura aucun reproche à faire à Lorient du point de vue internationaliste ni le lendemain ni plus tard ».

La Conférence Confédérale du 15 août

[Retour à la table des matières](#)

Sur la conférence confédérale nous avons retrouvé des notes prises séance tenante qui permettent un exposé plus précis.

Elle se tient dans la grande salle de la Maison des Syndicats sous la présidence de Luquet (coiffeurs), assisté de Péricat (bâtiment) et de Hervier (Cher), 38 fédérations, 34 Unions départementales et 40 Bourses du Travail sont représentées.

Le président, en ouvrant les débats, magnifie la lutte pour la « défense du Droit et de la Civilisation ». Jouhaux, plus habile, déclare : « La guerre est un fait contre lequel il ne faut pas récriminer si l'on ne peut apporter les moyens propres à en finir sans déchoir aux yeux de l'humanité ». Et le délégué des trade-unions anglais, Appleton, exalte l'œuvre de son gouvernement : « Il y a 20 000 mécontents sur trois millions, dit-il faisant allusion aux protestations du British Socialist Party, de l'Independent Labour Party dont l'organe, le *Labour Leader* a publié notamment une émouvante déclaration de Rosa Luxemburg ²⁰ qui lutte courageusement en Allemagne avec Karl Liebknecht – les

²⁰ Rosa Luxemburg, militante d'origine polonaise, chef de file de l'aile révolutionnaire à l'intérieur de la social-démocratie allemande, avait, dès les premiers jours de la guerre pris, avec Karl Liebknecht, député et ancien animateur des jeunesses de la lutte antimilitariste, la tête de l'opposition à la guerre. Leur groupe, d'abord appelé le groupe l'Internationale allait devenir le groupe Spartakus, noyau du Parti communiste allemand. En 1914, Luxemburg et Liebknecht s'efforçaient par tous les moyens de faire connaître hors des frontières de l'Allemagne l'existence de leur groupe révolutionnaire opposé à la guerre impérialiste.

autres sont d'accord pour continuer la guerre jusqu'à la victoire : ils lutteront jusqu'au bout pour la liberté nationale ».

Une première discussion s'engage à propos de l'ordre du jour de la conférence. Parlera-t-on de la paix, bien que le secrétaire confédéral ne l'ait pas prévu dans la convocation ? – C'est la question essentielle, dit Merrheim. C'est la question unique, ajoute Frossard (Belfort) qui a été réintégré dans l'Enseignement à la veille de la guerre. – Je n'ai pas voulu l'éluder, déclare alors Jouhaux, et, malgré l'opposition de Keufer (livre), à l'unanimité moins trois voix on décide d'aborder cette question capitale ; mais le débat devra être terminé le soit même.

Clarevie, Keufer, Luquet, Saint-Venant (Nord), Dret, Jouhaux sont pour la continuation de la tuerie : nous faisons la guerre à la guerre ; il est dangereux de dire que nous voulons la paix ; pas d'action démoralisatrice ; ne soyons pas dupes ; il faut que cette guerre soit la dernière ; pas de pourparlers qui seraient pour nous une nouvelle duperie ; allons jusqu'au bout... La C.G.T. d'avant-guerre, dit encore Jouhaux, a trop fait d'agitation vaine, nous sommes pour les réalisations, etc...

Bourderon (Tonneau), Péricat, Béricard (Rhône), Lorient, Merrheim²¹ parlent en faveur de la paix : nous visons dans une atmosphère de mensonge ; cette guerre n'est pas la guerre de la liberté ; Il faut agir pour la paix comme Liebknecht et Rosa Luxemburg ; il faut revenir au syndicalisme de lutte de classe, reprendre les relations internationales avec les socialistes de tous les pays afin d'arrêter au plus tôt ce monstrueux massacre des travailleurs... Lorient, parlant surtout en socialiste, est interrompu par le président partial qui, s'inspirant de Maurice Barrès, traite notre camarade d'Aliboron, mais le groupe de l'Enseignement réagit avec vigueur.

Trois motions sont en présence : celle du Bureau confédéral, celle des métaux et la nôtre. Nous nous rallions à la résolution Merrheim qui obtient 26 voix ; Jouhaux l'emporte par 78 voix (chiffres rectifiés après séance : 81 voix, 30 voix et 3 abstentions).

²¹ Alphonse Merrheim (1871-1923) chaudronnier, était secrétaire de la Fédération des Métaux depuis 1905, lié à Monatte. Porte-drapeau des adversaires de l'Union sacrée dans la C.G.T. jusqu'en 1917 où il se rallie à Jouhaux.

Cette guerre n'est pas notre guerre, dit en substance le texte de la minorité qui dénonce l'Union sacrée, rappelle la nécessité de la lutte de classe et demande à la C.G.T. de participer à toute action prolétarienne pour la paix ²².

Nous avons demandé à Elise Avenas (Ardèche) qui fut, selon son expression, une « auditrice muette mais passionnée » de ces deux conférences de rappeler ses souvenirs.

« Mes impressions ? Elles sont un bloc ; les détails fuient. Pour la conférence du 14, une émotion profonde à voir cette recherche passionnée de la voie à suivre. Celle du 15 ? Ah ! comme je la revois, cette salle !... Tous ces visages tendus vers notre petit groupe pendant que Loriot lit à la tribune notre motion ! Angoisse de voir tant d'aveuglement, de haine et de lâcheté parmi ceux qui devraient savoir et oser, écœurement devant l'attitude volontairement indifférente et méprisante de Jouhaux et celle plus hargneuse de ses aides-de-camp. Fierté d'être dans ce groupe, parmi ceux qui comprennent et veulent... Et par instants désespoir farouche devant cette obstination criminelle et l'impuissance de nos amis à l'entamer. Et c'est alors l'action humble, cachée d'Élise Salabelle et de moi-même. Tant de pages photocopiées, expédiées sous plis fermés aux amis qu'il faut renseigner !... »

Le lendemain, une partie de la minorité ayant voté l'ordre du jour Merrheim se réunit au bureau de la Fédération des Métaux et rédige une adresse de sympathie à Romain Rolland :

« Ils (les délégués de la minorité) vous prient de ne pas vous laisser émouvoir par les injures ou manifestations littéraires hostiles de ceux qui seuls peuvent à l'heure actuelle exprimer leur pensée.

« Représentants d'organisations, ils vous affirment que vos paroles ont un écho profond parmi les travailleurs restés fidèles à leurs convictions et à leur idéal de fraternité humaine ».

Les documents « minoritaires » relatifs à des deux conférences seront imprimés à Marseille, à la date du 1er septembre suivant, dans

²² On trouvera ce document *in extenso* dans le livre de Rosmer ainsi que la résolution de la majorité et le détail des votes (p. 351).

une petite brochure du format enveloppe ordinaire et expédiés aux adhérents de la fédération et sympathisants. Ils sont un témoignage de la volonté de ne pas trahir qui animait, à la fin de cette première année de guerre, la plupart des institutrices et instituteurs syndiqués.

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XIII

DE ZIMMERWALD À KIENTHAL

Zimmerwald

[Retour à la table des matières](#)

Merrheim, qui se sentait isolé, à Paris, en l'absence de Monatte et de Rosmer, mobilisés, et qui entraînerait assez difficilement le vieux réformiste Bourderon, s'était montré heureux du renfort que lui apportaient les délégués des instituteurs. À la réunion du 16 août, dans le bureau de la Fédération des Métaux, il les avait mis sommairement au courant des démarches de Robert Grimm, du parti socialiste suisse (janvier), et Morgari, du parti socialiste italien (mai), pour obtenir la participation des socialistes français à une conférence internationale en pays neutre, de leur échec auprès de l'état-major du Parti de l'*Humanité*, de son intention de représenter à cette conférence la Fédération des Métaux, accompagné de Bourderon, seul membre du Parti socialiste qui consente à travailler en faveur de la paix : mandat fut donné à Merrheim de représenter aussi notre Fédération.

Le 5 septembre, Loriot écrit aux militants de province : « L'action des minorités s'exerce en ce moment ; une conférence secrète se tient en Suisse ».

Laissons ici la parole à Léon Trotsky (*Ma vie*, tome II, Rieder, éditeur) ;

« L'organisation même de la conférence fut à la charge de Grimm, leader socialiste de Berne, qui s'efforça alors de s'élever au-dessus du niveau bourgeois de son parti, au-dessus son propre niveau. Il prépara pour les réunions un local à dix kilomètres de Berne dans le petit village de Zimmerwald qui domine de haut la ville. Les délégués prirent place en se serrant, dans quatre voitures, et gagnèrent la montagne. Les passants considéraient avec curiosité ce convoi extraordinaire. Les délégués eux-mêmes plaisantaient, disant qu'un demi-siècle après la fondation de la première Internationale, il était possible de transporter tous les internationalistes dans quatre voitures. Mais il n'y avait aucun scepticisme dans ce badinage. Le fil de l'histoire casse souvent, il faut faire un nouveau nœud. C'est ce que nous allions faire à Zimmerwald.

« Les journées de la conférence (du 5 au 8 septembre 1915) furent orageuses. L'aile révolutionnaire, à la tête de laquelle se trouvait Lénine, et le groupe pacifiste auquel appartenait la majorité des délégués réussirent difficilement à s'entendre sur un manifeste commun dont j'élaborai le projet. Le manifeste ne disait pas tout ce qu'il aurait fallu dire, loin de là. Mais il marquait tout de même un grand pas en avant. Lénine s'était tenu à l'extrême flanc gauche. Sur un bon nombre de questions il se trouva tout seul dans cette gauche à laquelle je n'appartenais pas formellement, bien que je fusse proche d'elle sur toutes les questions essentielles. C'est à Zimmerwald que Lénine tendit fortement le ressort pour une future action internationale. Dans ce petit village de la montagne suisse, il posa les premières pierres de l'Internationale révolutionnaire ».

Une première déclaration est signée des délégués français et des délégués allemands, Hoffman et Ledebour ²³ (Karl Liebknecht, mobilisé, n'ayant pu venir) ; elle se termine ainsi :

« En dénonçant l'« Union sacrée », en restant fermement attachés à la lutte de classe, qui servit de base à la constitution de l'Internationale socialiste, nous, socialistes et syndicalistes allemands et français, puiserons la

²³ Adolf Hoffmann (1858-1930) et Georg Ledebour (1850-1947) appartenaient tous deux à l'opposition « centriste » et pacifiste de la social-démocratie allemande qui aboutit en 1917 à la fondation du parti social-démocrate indépendant. Ils y demeureront lorsque Liebknecht et Rosa Luxemburg fonderont en 1918 le P.C. allemand.

fermeté de lutter parmi nos nationaux contre cette affreuse calamité et pour la fin des hostilités qui ont déshonoré l'humanité ».

« Le manifeste « aux prolétaires d'Europe » adopté finalement à l'unanimité des 40 représentants de partis socialistes ou de minorités est reproduit in extenso, ainsi que les autres textes de la conférence dans le livre de Rosmer auquel nous avons déjà renvoyé nos lecteurs (Chap. XVI). Citons seulement ces passages :

Sur la trahison d'organisations se réclamant de la classe ouvrière :

« ... Leurs représentants ont entraîné les travailleurs à abandonner la lutte de classe seule moyen efficace de l'émancipation prolétarienne. Ils ont accordé aux classes dirigeantes les crédits de guerre ; ils se sont mis au service des gouvernements pour des besognes diverses ; ils ont essayé, par leurs presse et par des émissaires, de gagner les neutres à la politique gouvernementale de leurs pays respectifs ; ils ont fourni aux gouvernements des ministres socialistes comme otages de l'« Union sacrée ». Par cela même, ils ont accepté, devant la classe ouvrière, de partager avec les classes dirigeantes les responsabilités actuelles et futures de cette guerre, de ses buts et de ses méthodes. Et de même que chaque parti, séparément, manquait à sa tâche, le représentant le plus haut des organisations socialistes de tous les pays, le Bureau socialiste international, manquait à la sienne ».

Sur la lutte à mener :

« Dans cette situation intolérable, nous représentants de partis socialistes, de syndicats ou de minorités de ces organisations, Allemands, Français, Italiens, Tusses, Polonais, Lettons, Roumains, Bulgares, Norvégiens, Hollandais et Suisses, nous qui ne nous plaçons pas sur le terrain de la solidarité nationale avec nos exploités mais qui sommes restés fidèles à la solidarité internationale du prolétariat et à la lutte de classe nous nous sommes réunis pour renouer les liens brisés des relations internationales, pour appeler la classe ouvrière à reprendre conscience d'elle-même et l'entraîner dans la lutte pour la paix.

« Cette lutte est la lutte pour la liberté, pour la fraternité des peuples, pour le socialisme. Il faut entreprendre cette lutte pour la paix, pour la paix sans annexion ni indemnité de guerre ».

Sur la façon dont l'événement a été accueilli dans la presse française, nous nous bornerons à un témoignage de l'époque, une lettre inédite de notre regretté camarade Edmond Bazot alors mobilisé à Tours (novembre 1915) :

« ... Vous savez que pendant longtemps on a fait la conspiration du silence autour de la conférence internationale de Zimmerwald. Les organisations ouvrières officielles (P.S. et C.G.T.) préféraient probablement laisser ignorer à leurs adhérents que tous les militants ne pensaient pas comme eux. Quant aux bochophobes, il ne leur paraissait pas avantageux d'ébruiter ce qu'ils devaient considérer comme manifestation allemande. Et puis la censure veillait sur tous avec une égale sollicitude. Mais, depuis quelques semaines, la sévérité d'Anastasia s'est relâchée et tout journaliste peut y aller de son petit commentaire sur la conférence socialiste.

G. Pioch, dans les Hommes du Jour, a salué d'une façon enthousiaste, mais un peu énigmatique pour un non initié, l'attitude de Merrheim et de Bourderon qui, à son avis ont sauvé l'honneur du socialisme international. Ce Pioch est un passionné qui ne connaît que l'invective et l'exaltation lyrique. L'Humanité, par la plume de Renaudel, a marqué d'une façon fort courtoise en quoi la conception des majoritaires diffère de celle des partisans de la paix. La résolution de la C.A.P. est empreinte d'une tolérance beaucoup moins large. Hervé a encore renchéri sur cette résolution et il a pondu dans sa G.S. un article intitulé « Les Nigauds de Zimmerwald » qui aurait suffi pour me brouiller complètement avec lui si ce n'avait été déjà fait. Quant au renégat Laskine, qui se prétend agrégé de l'Université, il a profité de l'occasion pour baver un peu sur « l'Internationale ouvrière au service de l'Allemagne » dans la poubelle de Bunau-Varilla, autrement dit Le Matin.

« Comme vous pouvez en juger par cette petite revue de la presse, la conférence de Zimmerwald a suscité des commentaires variés. Toute la gamme des sentiments s'y trouve, depuis l'approbation enthousiaste jusqu'à la réprobation haineuse. Je crois qu'il convient de se réjouir du ton passionné de ces appréciations qui tendent à donner à l'événement qui les a provoqués une importance capitale, sans compter que tout cela contribue à donner de la publicité à la manifestation socialiste, et c'est ce que nous demandons ».

« La conférence de Zimmerwald – écrit Trotsky dans « Ma vie » – donna une forte impulsion au mouvement qui se développait contre la guerre en différents pays. En Allemagne, les spartakistes étendirent plus largement leur action. En France se constitua un Comité pour la reprise des relations internationales ».

Hélène Brion et Lorient, fidèles à leur promesse, vont contribuer fortement avec Trotsky lui-même à animer ce comité, et à répandre, avec l'aide des militants instituteurs de province, ses petites brochures clandestines.

Manifeste saisi

[Retour à la table des matières](#)

En ce qui concerne le manifeste de Marie Mayoux, le Conseil Fédéral avait fait sien le 16 août, en accord avec la majorité des délégués encore présents, le troisième paragraphe de la résolution du Syndicat de Maine-et-Loire jugeant inopportune la publication.

Le ministère de l'Intérieur n'en inquiéta pas moins l'imprimerie du Progrès de Saumur ainsi que l'auteur de l'appel et réussit à se faire remettre, à Marseille, les exemplaires qui y avaient été expédiés.

Lafosse écrit à ce propos à la date du 17 septembre :

« J'ai été appelé deux fois à la préfecture à propos du manifeste de M. Mayoux :

« La première fois le 28 août chez le secrétaire général de la préfecture qui m'a fait savoir que j'avais reçu 2 400 exemplaires d'un manifeste contre la guerre. Il m'a demandé de rendre ces manifestes. J'ai cédé pour les raisons suivantes : a) ils connaissent le manifeste ; b) nous avons décidé de ne pas l'envoyer ; c) ils paraissent décidés à venir le chercher chez moi et la perspective de ces messieurs au milieu des papiers de l'É.É. m'a déterminé à rendre les circulaires. Au point de vue principe, j'ai eu tort. Audoye me l'a dit. J'aurais dû attendre la perquisition. Peut-être n'ai-je pas manœuvré trop lourdement car je ne sais pas comment les choses en seraient allées si j'avais résisté...

« La seconde fois, le 18 septembre, chez l'inspecteur d'académie. Ce dernier m'a lu une longue lettre du ministre dans laquelle on me demandait de promettre de cesser toute propagande pour la paix. J'ai refusé catégoriquement de prendre le moindre engagement là-dessus.

« Depuis plus rien.

« Marie Mayoux aussi a été appelée. On lui a demandé de promettre de cesser toute propagande. Elle a refusé aussi.

« Lorient et Hélène Brion ont été sermonnés par les premiers grands chefs du ministère : Lapie et P. Guesde ».

Menacés de révocation aucun d'eux ne se laisse intimider. On ne les frappe pas tout de suite : on s'en tient encore à la méthode Malvy qui consiste à limiter la propagande sans trop de violence.

L'École de la Fédération et le Bureau fédéral agissent en plein accord

[Retour à la table des matières](#)

Cependant l'*École de la Fédération* reparaît après l'interruption d'un mois de vacances.

La partie scolaire est assurée par des rédacteurs de l'année précédente auxquels se sont joints G. et J. Laplaud (Haute-Vienne) pour l'arithmétique, Jean Vidal (Haute-Loire) pour le français au cours supérieur, Renée Battle (Pyrénées-Orientales) pour le dessin, Hélène Brion pour les tout-petits.

La partie générale va redevenir plus nettement syndicaliste, pacifiste, internationaliste.

Déjà, dans les derniers numéros de l'année scolaire 1914-15, avaient pu être publiés les articles de Romain Rolland tels qu'ils étaient sortis des mains de la censure de Paris, des extraits de manifestes des socialistes étrangers, une « lettre à un blessé » de Scherz (F. Bernard), sur le « bon sens français », les premières pages d'une « campagne de Monsieur Bergeret » où l'auteur anonyme, pastichent Anatole France, faisait parler un M. Bergeret nationaliste et divers personnages afin de dénoncer sur le mode ironique la folie guerrière, la sottise et la lâcheté générale de l'époque. Mais il n'avait pas été possible de commenter la déclaration du Conseil national (15 juillet) du Parti socialiste français, car après avoir laissé écrire qu'« elle est exclusivement nationale et point du tout socialiste » les censeurs avaient blanchi une page et demie de la revue.

Ils continueront à blanchir ainsi à tort et à travers ; mais comme il n'est plus question de suspendre un organe qui respecte les coups de

ciseaux, les rédacteurs réussirent peu à peu à faire, sous une forme ou sous une autre, connaître leurs idées, ou tout au moins à les laisser deviner car les blancs eux-mêmes sont parfois éloquents.

« Dans la tourmente universelle – écrit Romain Rolland à la rédaction de l'École (N° du 9 octobre 1915), répondant ainsi à l'adresse de sympathie du 16 août – j'ai été heureux de voir que vous étiez des rares qui restiez fidèles à notre foi commune en la fraternité des peuples acharnée des peuples. L'avenir est entre vos mains. Vous saurez le sauver... Vous devez constater à la violence acharnée des attaques contre moi que je suis toujours sur le front. Je resterai à mon poste, autant que je vivrai. Aidons-nous. Si faibles que nous soyons, notre cause vaincra, elle est celle de l'humanité libre ».

Le compte rendu de Zimmerwald est supprimé complètement alors que la grande presse parle beaucoup de la conférence ; pourtant Scherz arrive de temps à autre, sous le titre « Une voix dans sa chronique « les ouvriers et la guerre » ; Marie Guillot aussi dans sa « tribune féministe » ; et d'autres, d'une façon intermittente, comme le Dr Mignon, V. Gihel, Jean Paysan, Églantine Wilde, Brem (E. Masson), etc... L. Bouët stigmatise les renégats de la *Bataille*, journal qui a remplacé la *Bataille syndicaliste* dont la suppression avait été décidée par une assemblée des actionnaires hostile à l'orientation nationaliste (octobre 1915). Des incidents ayant amené le départ de Fernand Després (Desbois) et de Marcelle Capy avaient rendu cette orientation plus évidente ; les Jouhaux, Chanvin, Marie, etc... n'étaient pas fâchés, d'autre part, de s'affranchir de toute tutelle gênante pour leur évolution qui n'avait pas encore donné sa pleine mesure.

Fait surprenant, la série des articles attaquant les ex-syndicalistes révolutionnaires est à peine amputée par la censure marseillaise, soit que le tour ironique de ces écrits les rende à peu près incompréhensibles aux galonnés, soit qu'il ne leur déplaise pas de voir fustiger des gens qui avaient été mis par la presse nationaliste d'avant-guerre au ban de la société bourgeoise. Indication précieuse pour l'avenir : combattre les reniements sera donc un moyen d'extrême-droite toutefois ne s'y trompe pas et le Dimier de l'*Action Française* dénonce alors dans le journal de la camelote royale, l'esprit internationaliste qui anime notre organe pédagogique.

Sur le plan corporatif sont continuées les campagnes entreprises pour le retour des auxiliaires et inaptes (Guilloux), contre le péril clérical (J. Vidal), campagne soutenue désormais par notre Bureau Fédéral (résolutions communiquées à la presse, lettres aux parlementaires, etc...) et que la Fédération des amicales n'ose plus contrecarrer.

Le Bureau Fédéral saisit d'ailleurs les occasions de s'affirmer dans le sens des décisions de la conférence du 14 août : protestations contre les menaces faites à Marie Mayoux, contre l'emprisonnement de Louise Saumoneau, contre les perquisitions et les calomnies visant le Comité des femmes pacifistes de la rue Fondary dont la brochure « un devoir urgent pour les femmes » était largement répandue par Hélène Brion, tandis que Loriot s'efforçait de constituer au sein du Parti socialiste, en vue d'un prochain congrès, une minorité analogue à celle de la C.G.T. Ce congrès a lieu fin décembre 1915 à Paris. Il aboutit au vote d'une motion-manifeste de Renaudel adoptée par 2 736 voix contre 76 à une motion minoritaire (Bourderon) et 102 abstentions. C'est un début. a minorité grandira sans cesse désormais.

Nous citerons seulement, entre autres textes du B.F. parus dans *l'École*, celui qui s'élève contre la participation de Jouhaux le sursitaire à un grand banquet patronal :

« Le Conseil fédéral de la Fédération des Instituteurs proteste contre l'impression aux frais de la C.G.T. du discours de M. Jouhaux au banquet patronal récent, car en décidant cette mesure d'imprimer à ses frais un discours prononcé à titre purement personnel, la C.G.T. fait siennes les idées présentées par Jouhaux et donne par là une consécration officielle à la présence de Jouhaux à ce banquet.

« Le C.F. juge dangereux d'engager la Fédération qu'il représente dans cette attitude « entente de classes », et pour sortir de l'équivoque de l'Union sacrée, même sur le terrain économique, le C.F. demande au Conseil confédéral de mettre à son ordre du jour le plus tôt possible la question de l'attitude à tenir par les organisations confédérées vis-à-vis de la minorité de Zimmerwald ».

Hélène Brion, secrétaire, 1, rue Candale.

Cette attitude énergique et loyale du Bureau Fédéral n'est pas sans influencer un certain nombre de camarades momentanément égarés par les sophismes des révolutionnaires repentis ; nous retrouvons dans

notre correspondance de l'époque maints témoignages de ces retours au bon sens internationaliste.

Citons un peu au hasard parmi les lettres des mobilisés :

De Durand (Mayenne), blessé et renvoyé au front après plusieurs mois d'hôpital (du 4-1-1916) :

« Alors que beaucoup de gens à l'abri se sont montrés « jusqu'aboutistes », vous avez, au contraire, demandé la fin de la guerre et de cela je ne puis que vous aimer davantage. Nous avons différé d'avis sur la question d'opportunité, vous-mêmes, au début, lorsque Marie Mayoux parlait de lancer son manifeste, étiez partisans de ne pas agir publiquement, mais de préparer le terrain... »

« Actuellement, une proposition de paix ramenant les belligérants au statu quo ante bellum, serait, je crois, plus facilement admise qu'au mois d'août. Il a fallu la triste expérience des mois passés pour nous amener là et c'est regrettable pour tous les pays. Seuls, les jusqu'aboutistes à la Hervé – dont je n'ai jamais été – ne sont pas de cet avis. Tout en désirant, les uns et les autres, ardemment la paix, nous avons été divisés sur le choix du moment pour la demander... »

De Maurice Foulon (Seine) (du 24-1-1916) :

« Lapierre était au congrès socialiste et loue le courage de Lorient. Quoique Lapierre m'ait écrit que les résultats obtenus dépassaient les apparences, je persiste à croire que nous n'avons autre chose à faire que d'amasser de solides provisions de coups de pieds dans le... dos, pour les distribuer au retour à d'innombrables « qui de droit ».

Quand on sait ce que ce Foulon est devenu après la guerre !

D'Elluin (Calvados) (du 7-2-1916), qui remercie d'avoir reçu l'*Union des Métaux* : *« Lorsque la tourmente sera passée, il nous faudra au plus vite réunir ceux qui resteront et commencer la lutte contre ceux qui ont de terribles responsabilités dans la crise présente. Je n'en vaud pas dix, mon vieux B., mais je t'assure que j'ai des vellétés de combat peu ordinaires... »*

Des entraves de toutes sortes sont cependant toujours apportées à notre propagande, tant par les pouvoirs publics que par les anciens

camarades de combat qui leur sont inféodés. Nous avons raconté dans l'histoire du Syndicat de Maine-et-Loire comment Merrheim, qui avait pu faire à Tours, un peu par surprise, sous les auspices d'un petit groupe d'amis, une excellente réunion syndicaliste « privée » pour répandre les idées de Zimmerwald, avait été empêché ensuite de parler à Angers, puis dans tous les autres centres. On n'osait l'arrêter dans la crainte de provoquer une grève de la métallurgie, mais on rendait à peu près impossible toute agitation.

Qu'il nous suffise de citer encore une lettre inédite qui donnera une idée des difficultés de la propagande à cette époque et, en même temps, de la prudence extrême et quasi-maladive du secrétaire de la Fédération des Métaux ²⁴ :

« Paris, le 14 Janvier 1916,

« Mon Cher Camarade,

« Reçu, aujourd'hui seulement, votre lettre du 9 courant ; chose curieuse, avec le même retard que vous avez eu pour recevoir la mienne. Censure et cabinet noir probablement !

« Pour les réunions, il est certain que si elles sont publiques, on nous les interdira. Il faut donc qu'elles soient privées et voici comment nous procédons partout où je vais faire des réunions.

On fait imprimer ou tirer à la machine ou en polycopie des invitations. Ordre du jour : la situation générale et les syndicats ou le syndicalisme. Ces convocations sont remises par 10 ou 15 à la fois à chaque camarade que l'on connaît bien ; secrétaires de syndicats, etc., et ces derniers sont chargés de les remettre de la main à la main aux personnes ou aux camarades qu'ils connaissent et savent susceptibles d'assister à la réunion. Vingt camarades dévoués à Angers peuvent facilement amener 2 ou 3 cents personnes, hommes ou femmes... Dix à Trélazé en feront autant et, en mettant en tête : « Réunion privée », on ne peut rien nous dire.

« Faites comme je vous l'indique et les craintes de Bahonneau ²⁵ s'effaceront. Il restera à nous entendre pour la date ; Quand vous

²⁴ La lettre étant écrite de la main de Merrheim, il était bien trop prudent alors pour faire taper les lettres de ce genre par sa dactylo – nous en corrigeons les fautes d'orthographe. Le secrétaire des Métaux avait une grande faculté de travail et un talent oratoire indiscutable, mais son intelligence des signes était assez rudimentaire.

²⁵ Bahonneau, secrétaire de l'U.D. de Maine-et-Loire, mort pendant la guerre.

m'écrirez à ce sujet, ne mettez pas votre lettre à Châtelaison, mais ailleurs, et adressez-la à un de vos amis peu en vue à Paris en le priant de me l'apporter lui-même rue de la Grange-aux-Belles.

« En ce moment, mon courrier est arrêté et lu, j'en ai la certitude absolue, car, parmi les gens qu'on oblige à cette triste besogne, il y en a d'écœurés et qui m'ont mis au courant.

« Et dire que nos camarades et tant d'instituteurs se battent et meurent pour la liberté !

A vous lire et fraternellement à vous.

A. MERRHEIM »

Kienthal

[Retour à la table des matières](#)

La Commission socialiste internationale de Berne issue de la Conférence de Zimmerwald ayant jugé nécessaire une nouvelle rencontre des partis et minorités révolutionnaires, la seconde conférence a lieu à Kienthal, petit village de l'Oberland, du 24 au 30 avril 1916.

D'accord avec les militants de province les plus actifs, le Bureau Fédéral décide que notre organisation y sera directement représentée à cet effet Marie Mayoux qui a offert elle-même son concours ; mais ni Merrheim, ni Bourderon ne pourront obtenir de passeport. Nous ne savions pas alors qu'il eût été possible de pénétrer illégalement en Suisse avec le concours de notre camarade Lucie Colliard qui exerçait à Meillerie, au bord du lac de Genève ; c'est au congrès fédéral suivant que nous ferons connaissance avec cette militante dévouée.

Le mouvement français et notre Fédération elle-même sont néanmoins représentés à Kienthal par quatre camarades : trois députés membres de l'enseignement, Pierre Brizon (Allier), ancien professeur d'École Primaire Supérieure ²⁶, Alexandre Blanc (Vaucluse) et Raffin-Dugens (Isère), ces deux derniers instituteurs syndiqués, un autre

²⁶ Pierre Brizon (1878-1923), professeur d'école primaire supérieure, Alexandre Blanc (1874-1924) et Jean-Pierre Raffin-Dugens (1861-1946), instituteurs, tous trois syndiqués, devaient appartenir au P.C. dans ses débuts.

militant, Henri Guilbeaux ²⁷, ancien rédacteur à la *Bataille Syndicaliste* qui, retiré en Suisse depuis la guerre, venait d'y fonder la revue internationaliste *Demain*.

Citons ici Edmond Peluso, délégué portugais, dont les impressions, publiées dans le *Labour leader*, ne trouveront pas grâce devant les ciseaux de l'Anastasia marseillaise :

« Kienthal se trouve près de la magnifique et majestueuse Bluem Alp, vêtue de blanc comme une épouse. Les montagnards de l'Oberland l'ont surnommée « la Dame Blanche ». Le silence règne autour de nous, interrompu seulement par la mélodie cristalline des cloches des vaches.

« ... Environ 50 socialistes sont là, hommes et femmes, qui ont surmonté de nombreuses difficultés pour être présents. Ils sont venus renouer les liens de solidarité et de fraternité entre les travailleurs organisés de tous les pays.

« ... La discussion est ouverte par Grimm, le député socialiste suisse. Le français et l'allemand sont les langues officielles : l'une massive et technique, l'autre claire et élégante. La Camarade Balabanoff, une Russe, traduit chaque discours en chaque langue. Elle a une merveilleuse mémoire. Aussi long que soit le discours, elle le répète sans oublier les moindres détails. Elle regarde rarement ses notes prises à la hâte ».

Parlant des trois députés français :

« D'abord, ils sont un peu mal à l'aise dans cette fervente assemblée internationale, car les Français, même les Français socialistes, sont pour leur pays un peu enclins à devenir exclusifs. Mais nous sommes très reconnaissants à ces hommes de leur présence et de ce qu'ils nous promettent de faire.

« ... Nous profitons du court répit que Grimm nous accorde pour jouir de la beauté des alentours. Nous grimpons vers les chutes, le camarade

²⁷ Henri Guilbeaux (1885-1938) socialiste et collaborateur de la V.O. devait participer à la conférence de Zimmerwald et y manifester des sympathies pour la « gauche ». En 1917, il gagne la Russie, devenant ainsi l'un des premiers français ralliés au communisme. Condamné à mort par contumace en France, il revient désenchanté en 1930 et est acquitté par le conseil de guerre ; il collabore dès lors à la presse fascisante, François Mayoux pense qu'il était depuis longtemps un agent de la politique française.

Brizon en tête. Il s'arrête, cueille une fleur et l'offre avec une véritable galanterie française à une de nos camarades d'Allemagne. Elle le remercie avec un sourire. Il cueille une autre fleur et l'offre aux camarades Hoffmann. Celle-ci est pour la minorité socialiste allemande », dit-il. « Je traduis ses paroles et Hoffmann répond par un message au peuple français message qui vient directement du plus profond de son cœur. »

Henri Guilbeaux est beaucoup plus sévère à l'égard de ses camarades français et de Brizon en particulier. Il écrit dans son « portrait authentique de Vladimir Illitch Lénine » :

« Mais où le rire le plus méprisant de Lénine se donna le plus libre cours, c'est lorsque parla Brizon. Ce dernier, qui avait le physique d'un officier de province, parlait d'une manière insupportable et montrait une ignorance incroyable et une vanité illimitée. La première fois qu'il prit la parole, chacun se regarda stupéfait. La voix du plus exécrationnel ténor, toute roulante de trémolos, il déclare : « Camarades si je suis internationaliste, je suis français et je vous le déclare ici, je ne dirai pas un mot, je ne ferai pas un geste qui puisse se retourner contre la France – la France, pays de la Ré-vo-lu-tion »

« Au vieil Hoffmann qui lui plaisait parce qu'il avait une barbe ressemblant à celle de Rochefort, Brizon disait : « Mon cher ami, dites donc à Guillaume qu'il nous rende l'Alsace et nous lui donnerons volontiers en échange Madagascar ». A un moment donné, il devint si agaçant que Serrati ²⁸ l'apostropha avec véhémence et le prit à la gorge. Il quitta même la conférence, mais les parlementaires italiens le rencontrèrent sur la route au cour s'une promenade. L'ayant calmé, ils le ramenèrent... »

C'est pourtant Brizon qui rédige le projet de manifeste « aux peuples qu'on ruine et qu'on tue ». « Ce document – avons-nous dit ailleurs – peut paraître moins bien charpenté, moins largement imprégné d'internationalisme prolétarien que le manifeste de Zimmerwald ; on y trouve pourtant semblable accent et en plusieurs passages, des précisions heureuses sur les luttes nécessaires ». On peut y lire :

« Travailleurs des villes et des champs !

« ... Vos gouvernements et vos journaux vous disent qu'il faut continuer la guerre pour tuer le militarisme.

« Ils nous trompent. Le militarisme d'un peuple ne peut être ruiné que par ce peuple lui-même. Et le militarisme devra être ruiné dans tous les pays.

²⁸ Serrati (1872-1926) était le leader du parti socialiste italien, maximaliste. Il devait adhérer à l'Internationale communiste avec son parti en 191 pour en être exclu en 1923 avec la majorité « centriste ». Il revint au P.C. peu avant sa mort, sous le régime fasciste.

« Vos gouvernements et leurs journaux vous disent encore qu'il faut prolonger la guerre pour qu'elle soit la « dernière guerre ».

« Ils vous trompent toujours. Jamais la guerre n'a tué la guerre. Au contraire, en excitant les sentiments et les intérêts de « revanche », la guerre prépare la guerre, la violence appelle la violence.

« De sorte que vos maîtres, en vous sacrifiant, vous enferment dans un cercle infernal.

« Il n'y a qu'un moyen définitif d'empêcher les guerres futures : c'est la conquête du gouvernement et de la propriété capitaliste par les peuples eux-mêmes.

« La « paix durable » sera le fruit du « Socialisme triomphant ».

Et voici la conclusion :

« En conséquence, exercez contre la guerre le maximum de pression sur vos élus, sur vos parlements, vos gouvernements.

« Exigez la fin immédiate de la collaboration socialiste aux gouvernements capitalistes de guerre ! Exigez des parlementaires socialistes qu'ils votent désormais contre les crédits demandés pour prolonger la guerre.

« Par tous les moyens en votre pouvoir, amenez la fin de la boucherie mondiale.

« Réclamez un armistice immédiat ! peuples qu'on ruine et qu'on tue, debout contre la guerre !

« Courage ! N'oubliez pas que, malgré tout, vous êtes encore le nombre et que vous pourriez être la force.

« Que dans tous les pays les gouvernements sentent grandir en vous la haine de la guerre et la volonté des revanches sociales, et l'heure de la paix sera avancée.

« A bas la guerre !

« Vive la paix ! La paix immédiate et sans annexions.

« Vive le socialisme international !

1ER MAI 1916.

Deux résolutions sont en outre adoptées à l'unanimité, l'une sur « l'attitude du prolétariat en face des problèmes de la paix », l'autre sur « le bureau socialiste international et la guerre ». Nous ne pouvons les reproduire ici.

Sur la manière dont la seconde conférence de Zimmerwald est accueillie dans la presse, nous ne saurions mieux faire que citer encore une lettre de Bazot (13 mai).

« L'attitude de la presse n'est pas la même qu'après Zimmerwald. On s'est aperçu que la conspiration du silence n'est pas toujours une tactique habile et qu'elle aboutit parfois à préparer une publicité plus grande. Les feuilles socialistes et bourgeoises ont donc renseigné leur clientèle. De quelle façon injurieuse, vous l'avez pu constater. Ce que les pauvres délégués ont encaissé d'épithètes méprisantes et menaçante est inimaginable. On aurait encore passé pareille incartade à des cégétistes, mais on ne la pardonne pas à des députés qui sont en quelque sorte des hommes officiels. Pugliesi-Conti a écrit à Briand pour le prier de faire en sorte que pareil scandale ne se renouvelle pas. Quant aux commentaires du Père-la-Victoire, vous avez pu juger de leur pauvreté si vous avez reçu le spécimen de son canard que je vous ai envoyé avec le Journal du Peuple. Le malheureux paraît avoir perdu toute espèce de talent ».

Le Père-la-Victoire, c'est Gustave Hervé, l'ex-insurrectionnaliste, ayant répudié avec fracas le titre de Guerre sociale pour arborer en tête de son journal celui de la Victoire ; il n'avait pourtant pas trouvé grâce devant Charles Maurras qui le raillait en lui appliquant le sobriquet de Père-la-Victoire ».

Le Journal du Peuple, créé par Henri Fabre pour remplacer son organe *Les Hommes du Jour* (suspendu par la censure), continuait à paraître hebdomadairement ; un peu plus tard, il deviendra même quotidien ; il restera toujours un peu confusionniste, malgré son pacifisme mais il nous sera précieux, insérant nos communications syndicales et nos articles

L'anarchiste Sébastien Faure, qui avait plusieurs fois tenté d'élever la voix en faveur de la paix, notamment dans notre *École* (décembre 1915), et qui s'était refusé à signer le « Manifeste des Seize » venait aussi de fonder son journal *Ce qu'il faut dire...* (avril 1916), qui sera un des meilleurs organes de l'opposition, ouvert également aux instituteurs syndicalistes. A peu près en même temps (mai 1916), la frac-

tion longuettiste ²⁹ du Parti Socialiste lançait son hebdomadaire *Le Populaire*.

Si ces diverses publications devenaient possibles, c'est que, malgré tout, l'idée de paix faisait son chemin dans le pays. On comprend que dans ces conditions la presse nationaliste se soit vue dans la nécessité de dénoncer de la manière la plus fielleuse notre zimmerwaldisme ; voici deux citations caractéristique : le début d'un article du sieur Laskine dans le *Matin* et un extrait de la *Libre Parole* :

« Vêtus de bure, munis d'un bâton et d'une besace les pèlerins du temps jadis allaient vénérer les reliques des saints. Toujours pour sanctifier leur âme, mais dans un appareil moins ascétique, les pèlerins passionnés de l'internationale vont en Suisse réchauffer leur foi. Zimmerwald est leur Saint-Jacques-de-Compostelle, et Kienthal leur Notre-Dame-de-Lorette. La pieuse troupe va en terre sainte, dans le canton de Berne, à la recherche d'on ne sait quelle révélation.

« Il ne lui fut même pas donné d'adorer la Social-démocratie sous les espèces de quelques députés au reichstag en rupture de ban. Les trois députés français qui sont allés il y a peu de jours à Kienthal, dans l'espoir d'y serrer sur leur cœur le « camarade » Ledebour, ont connu la désillusion amère de ne l'y pas trouver. La « minorité » social-démocrate juge avec bienveillance la propagande zimmerwaldienne menée en France, mais elle entend bien ne point s'y associer en Allemagne : elle l'a dit souvent et assez clairement pour être compris de tous, sauf de ceux qui ne veulent rien comprendre... »

Suivent des insinuations venimeuses mettant en cause l'honnêteté des socialistes germanophiles ayant participé aux conférences. On voit quels propos perfides et mensongers sont tenus pour discréditer l'action pacifiste ; les trois universitaires n'en seront pas moins désormais les pèlerins de Kienthal ». L'article de la *Libre Parole* est aussi répugnant sous son allure hypocrite :

²⁹ Jean Longuet (1876-1938), petit-fils de Marx, avocat et journaliste, fait figure de chef de file de la minorité centriste et pacifiste dans le parti socialiste en 1915 avec Paul Faure, Pressemane, Frossard. Il demeure à la S.F.I.O. après Tours.

« C'est en effet un très grand malheur pour ces braves (les instituteurs syndicalistes et même les autres) que les députés Brizon, Raffin-Dugens et Blanc, qui sont allés en Suisse pour causer amicalement avec les Boches, soient justement trois anciens instituteurs. Évidemment, ces trois imprudents, qui ne s'étaient déjà pas rendu compte du tort que leur démarche intempestive pouvait causer à l'ensemble du parti Socialiste, n'avaient pas non plus réfléchi que leur ancienne fonction commune attirerait notre attention et que la « réaction » et le « cléricalisme » ne manqueraient pas d'exploiter contre l'école laïque leur inqualifiable équipée en rapprochant Chambéry de Kienthal.

« ... Nous ne ferons pas retomber sur l'école laïque la responsabilité des malheurs que la folie des Brizon et consorts pourrait provoquer. Mais nous demandons que ces malfaiteurs soient mis dans l'impossibilité de compromettre plus longtemps le salut du pays et la victoire de nos soldats ».

Dans l'*École de la Fédération*, c'est seulement sous la forme d'extraits de l'*Avanti* !³⁰ que nous pourrions rendre compte brièvement de cette deuxième conférence de Zimmerwald.

³⁰ *Avanti* était l'organe du Parti socialiste italien de Serrati, dont on sait qu'il adopta pendant la guerre une attitude internationaliste, plus proche d'ailleurs de celle des « centristes » ou « longuettistes » que ce celle des bolchéviks.

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XIV

DIFFICULTÉS ET PROBLÈMES

Refus des crédits de guerre

[Retour à la table des matières](#)

Brizon, Blanc et Raffin-Dugens pouvaient être dépayés dans le milieu international de Kienthal ; il faut pourtant leur savoir gré de leur participation à ces assises, malgré l'hostilité générale de leur entourage, puis de leur attitude courageuse après la conférence.

Déjà, le 20 avril, avant de prendre son bâton de « Pèlerin », Raffin-Dugens était intervenu à la Chambre contre la censure et pour un rappel au règlement à propos de questions écrites à *l'Officiel* sur la fin de la guerre, les sacrifices faits en hommes et en argent, le nombre de tués et blessés :

« M. Raffin-Dugens – ... *Je demandais ensuite à M. Le Ministre de la Guerre combien, au 31 mars dernier, l'armée française...*

« M. le Président – *Je vous avertis une première fois.*

« M. Raffin-Dugens – ... *avait eu de tués...*

« M. le Président – *Je vous avertis une seconde fois...*

« M. Raffin-Dugens – ... *de blessés, de mutilés...*

« M. le Président – *Je consulte la Chambre sur la question de savoir si elle entend laisser continuer cette lecture.*

(La Chambre, consultée, se prononce contre la continuation de la lecture).

« M. Raffin-Dugens – *Le Gouvernement allemand a publié les listes de ses tués et blessés. Je m'étonne que le gouvernement français ne puisse en faire autant.* »

Le 18 mai, c'est Alexandre Blanc qui fait front à la suite d'une interdiction de réunion :

« Ernest Outrey – *Vous auriez dû vous abstenir d'intervenir après votre équipée en Suisse (Très bien ! Très bien !)*

« Alexandre Blanc – *A Kienthal, j'ai pu heurter le sentiment de la majorité de ceux qui ne se battent pas : mais j'avais pour moi la majorité de ceux qui se battent (Vives exclamations sur un grand nombre de bancs).*

« Plusieurs voix à droite – *Et vous, quel âge avez-vous ? (Interruptions à l'extrême gauche).*

« Le Président – *Je rappelle l'orateur à la question.*

« Alexandre Blanc – *Messieurs... (Bruits)*

« Pugliési-Conti – *Allez-vous en !*

« Henri Galli – *Quittez la tribune !*

« Alexandre Blanc – *A ceux qui m'interrompent en m'invitant à quitter la tribune et qui m'invitent à brandir les armes en brandissant des actes de naissance, je dis que lorsqu'on pousse les autres à se battre... (Vives protestations et bruit au centre et à droite)* »

Quelques jours plus tard, Raffin-Dugens ayant voulu interpeller, à la suite d'un discours de Poincaré à Nancy, semble désarçonné par la violente hostilité de la Chambre. Nous lui écrivons alors pour lui crier : Courage !

« ...*Soyez logique, surtout, en refusant désormais les crédits de guerre, dussiez-vous être seul à faire ce geste. Les autres suivraient ; ce serait votre honneur d'avoir osé le premier* ».

Le 26 juin, il peut répondre :

« Nous sommes allés à Kienthal. Je serais allé à Zimmerwald si j'avais été prévenu. Nous avons, en guise de repentir, mis la C.A.P. en accusation. Nous avons voté contre les crédits... »

C'est à la séance du 24 juin 1916 que ce premier geste tant attendu est fait par les trois « Kienthaliens », après une déclaration de Brizon reproduisant et approuvant celle de la minorité allemande :

« Pleurons les morts, crient-ils, et sauvons les vivants. Sauvons les travailleurs pour le socialisme. Sauvons les milliards pour relever les ruines, panser les blessures et faire des réformes sociales. Sauvons tout ce qui peut être sauvé : le monde en a besoin pour renaître à l'espérance ».

MM. Alexandre Blanc et Raffin-Dugens – *Très bien !*

« M. Brizon – Eux et nous, nous sommes fidèles aux antiques décisions des congrès socialistes internationaux, d'après lesquels, si la guerre éclate malgré tout, c'est le devoir des classes ouvrières de s'entremettre pour la faire cesser promptement.

« Pour aider ces hommes dans leur rude combat contre la guerre, pour la paix sans annexion, pour un armistice immédiat (bruit) nous déclarons que leurs paroles citées sont aussi les nôtres. Nous protestons contre le discours de Nancy (Interruptions et bruit).

« M. Le Président – Je vous rappelle formellement à l'ordre et je vous invite à ne pas continuer sur ce ton (Très bien ! Très bien !).

« M. Le Ministre des Finances – Vous n'en avez pas le droit... »

« M. Mayéras – Le discours de Nancy est anti-constitutionnel ! (Bruit).

« M. Alexandre Blanc – Nous le prenons ce doit.

« M. Raffin-Dugens – Personne n'est nommé.

« M. Mayéras – Mais tout le monde a compris qu'il s'agissait du mauvais Président. »

Ce propos de Mayéras est une allusion à une récente et spirituelle intervention de Brizon à la Chambre où lecture avait été donnée par

lui d'un article censuré dans le *Bonnet-Rouge* sur le mauvais Président... de Chine.

« M. le Président – *Vous avez parlé, je crois, d'armistice immédiat si c'est l'opinion des socialistes allemands, je ne dis rien ; si c'est la vôtre, je ne puis laisser passer cette parole sans protester.*

« M. Brizon – C'est la nôtre aussi. (Exclamations et bruit).

« M. le Président – *Alors je proteste énergiquement. (Très bien ! Très bien !) Aucun Français ne pourrait accepter ni un armistice immédiat ni une paix qui seraient, devant les violations répétées du droit, une détestable abdication.* (Vifs applaudissements).

« M. Alexandre Blanc – Nous reconnaissons que notre déclaration aura plus de succès dans les tranchées qu'ici (Bruit).

« M. Brizon – *Nous refusons de voir tomber nos soldats pour donner Constantinople à la Russie...* (Vives protestations et bruit).

M. le Président – *Ce langage est intolérable, il blessera tous les cœurs français (vifs applaudissements). Vous ne devriez pas parler ainsi pendant que le sang coule là-bas (Vifs applaudissements).*

« M. Brizon – *Nous regrettons le mauvais emploi des milliards perdus pour le peuple et nous votons contre les crédits de guerre, pour la paix, pour la France, pour le socialisme* (Exclamations prolongées. Bruit).

MM. Alexandre Blanc et Raffin-Dugens – *Très bien ! Très bien !*

« M. Duclaux-Monteil – *Je constate que dans la Chambre française, il n'y a que trois socialistes pour approuver de pareilles paroles !* (Applaudissements). »

Première difficulté intérieure

[Retour à la table des matières](#)

Les luttes contre les « jusqu'aboutistes » continue en même temps dans les organisations syndicales, non sans succès parfois, notamment dans les Bouches-du-Rhône. L'épisode vaut d'être conté.

La Bourse du Travail de Marseille, qui avait pourtant voté avec nous à la conférence confédérale du 15 août 1915, était devenue « guerrière » grâce aux sursis d'appel et avait souscrit pour 20 000 fr. de bons de la défense nationale.

« Nous fîmes – écrit Lafosse – une propagande anti-guerrière formidable à la Bourse du Travail. Audoye a été merveilleux. Lorsque nous apprîmes qu'un congrès des syndicats des Bouches-du-Rhône allait avoir lieu, nous fîmes nos efforts pour réveiller les syndicats (boulangers, employés de commerce, sous-agents des P.T.T.) ; nous nous entendîmes avec les métaux, typos, civils de la guerre et nous eûmes le plaisir de constater que les Aixois étaient avec nous. A Marseille, le congrès a discuté de la reprise des relations internationales. Nous avons eu la salle constamment pour nous. Il y avait 25 syndicats représentés par 60 délégués. Au vote, l'ordre du jour d'Audoye – anti-guerrier, zimmerwaldiens – obtint 17 voix contre 5 et une abstention. Voyant cela, nos camarades jusqu'aboutistes ont démissionné du Conseil d'Administration de l'U.D. Nous restons 8 à ce conseil, tous anti-guerriers. Audoye et moi nous en faisons partie. Audoye en est le secrétaire. Jeudi nous nous réunissons pour organiser le travail ».

Au sein de notre Fédération cependant, la propagande ne va pas sans difficultés. L. Bouët a pu traiter sévèrement les sursitaires de la *Bataille* et de la direction de la C.G.T. sans provoquer de protestations dans nos rangs. Il n'en est pas de même quand il s'attaque aux chefs socialistes majoritaires.

Une note ridiculisant le Père-la-Victoire amène Cécile Panis, secrétaire par intérim du Syndicat de l'Indre, à s'élever véhémentement contre la campagne de l'*École* dans une circulaire où elle accuse les pacifistes de mettre l'organe fédéral au niveau des organes de sacrifice. Sur le ton de la plaisanterie, Louis Bouët, dans la revue elle-même, lui donne la réplique, sans d'ailleurs la nommer, tout en se faisant plus mordant à l'égard de Gustave Hervé. Protestation indignée de C. Panis qui se juge calomniée, bafouée, persécutée ! Pour elle, la France n'est entrée dans la lutte que « pour la défense du Droit des peuples » et G. Hervé a rempli un beau rôle au moment où les courages avaient besoin d'être relevés. Comme la censure ne permet pas de réfutation sur le fond, cette polémique perd vite tout intérêt et Lafosse croit devoir l'arrêter en n'insérant pas un nouvel article dans lequel notre camarade de l'Indre développe la thèse dite « majoritaire ». Se basant sur la résolution du 14 août, il renvoie la copie à son auteur :

« Vous aurez – lui écrit-il – toute latitude pour vous expliquer devant le congrès qui aura lieu le 14 juillet prochain à Paris. Nous nous conformerons aux indications que nous donnera ce congrès ».

Comme il importe à la fois de maintenir la Fédération et son organe dans la voie minoritaire et de ne pas laisser s'accréditer l'accusation d'intolérance lancée contre le secrétariat de rédaction de *l'École*, accusation qui peut paraître justifiée à des camarades jugeant superficiellement, Louis Bouët se chargera, d'accord avec Audoye et Lafosse, de rédiger une déclaration en vue de la conférence fédérale qui devait avoir lieu à Lyon à la Pentecôte, mais que le bureau Fédéral a convoqué finalement à Paris pour les 14 et 15 juillet.

Congrès fédéral de 1916

[Retour à la table des matières](#)

Aucun compte rendu de ce deuxième congrès de guerre n'a pu paraître dans *l'École* ; mais nous avons, en plus de nos souvenirs personnels, pour donner un aperçu de ses travaux :

1°) la circulaire fédérale n° 5 contenant le tableau des votes et les diverses résolutions ; 2°) une relation polycopiée de Gabrielle Bouët destinée aux adhérents de Maine-et-Loire ; 3°) le procès-verbal d'une A.G. du Syndicat des Bouches-du-Rhône (20 juillet) où Lafosse rend compte de son mandat de délégué et que la censure a laissé passer six mois plus tard (*l'Émancipation* n° 73, juillet 1916 à janvier 1917).

On peut lire dans ce bulletin :

« Le congrès avait été interdit par le gouvernement. Mme Hélène Brion, chargée d'annoncer cette interdiction aux délégués, s'est excusée, mais en ajoutant à ses lettres cette mention : « J'espère cependant vous voir à Paris » et celle-ci : « Je serai jusqu'à midi, rue Grange-aux-Belles, pour expédier les camarades qui viendront ».

« La veille, Raffin-Dugens voit le ministre Malvy et obtient l'autorisation de tenir le congrès à la maison des Fédérations.

« 49 délégués se rendent à Paris ».

Cette autorisation a été donnée sous réserve que le congrès serait strictement corporatif ; mais elle n'a pas été notifiée tout de suite à la police qui a l'ancienne consigne de nous empêcher de siéger. Après une heure d'attente dans la rue Grange-aux-Belles et coups de téléphone au Ministère, les délégués peuvent enfin pénétrer dans l'immeuble confédéral. Reprenons ici le rapport de Lafosse :

Première séance – *Président Mayoux. Raffin-Dugens dément les bruits qui avaient couru dans la presse dite républicaine d'un désaccord qui se serait élevé à Kienthal ; il affirme que les « pèlerins » se sont parfaitement compris.*

« Merrheim développe la thèse que la guerre actuelle est une guerre économique.

« Deuxième séance (soir) – Marthe Bigot préside... Chaque syndicat votera par mandats ; il est accordé 3 mandats par association, afin de permettre aux minorités de se compter.

« Un compte rendu sera envoyé à la presse, mais il n'est admis aucun journaliste.

« Lorient expose l'attitude de la Fédération au sujet de Zimmerwald et Kienthal.

« Cécile Panis lit la lettre qu'elle a adressée à Lorient pour protester contre l'intervention de la Fédération dans le sens de la paix.

Mayoux explique son patriotisme : il n'est patriote que pour le relèvement de la France.

Lafosse expose les conséquences de la guerre pour la classe ouvrière.

« Les ordres du jour – Rebois lit l'ordre du jour très long de l'Aveyron soutenant la tendance Longuet. Bouët dépose l'ordre du jour de Maine-et-Loire, approuvant Zimmerwald et Kienthal.

« Résultats du vote – Ordre du jour : Rebois, 22 mandats ; Bouët, 51 mandats ; abstentions, 2 mandats.

« (25 syndicats sont représentés).

« Chiffres rectifiés (vote d'Alger et de Vaucluse arrivés en fin de congrès et modification portant sur un mandat de l'Ardèche) : Maine-et-Loire, 57 ; Aveyron, 21 ; abstentions, 3 ».

Le texte de l'Aveyron, inspiré des motions du Parti Socialiste, débute ainsi :

« Aujourd'hui, comme il y a deux ans, les instituteurs syndiqués, estimant que la France est entrée dans la guerre sous le coup de la brutale agression de l'Allemagne, affirment leur volonté de défendre la nation injustement attaquée et envahie par le militarisme allemand, le plus odieux de tous les militarismes ».

On y lit encore :

« ...La conférence des instituteurs syndiqués estime, étant donné la situation militaire, que ce serait un crime contre la France de la révolution et des Droits de l'Homme de désertier la défense nationale pour reprendre uniquement la lutte de classe dans les formes qu'elle empruntait avant la guerre : elle condamne expressément le refus des crédits militaires, les excitations à la grève dans les usines travaillant pour la guerre, la publication de tracts hervéistes ».

Il se termine ainsi :

« La conférence envoie l'expression de son admiration au vaillant Karl Liebknecht, qui a eu le courage de crier au Gouvernement allemand : « C'est vous qui avez voulu la guerre ».

C'est plutôt la position de la majorité du Parti Socialiste ; mais déjà Renaudel est un peu démonétisé et la minorité jugeait habile de se réclamer verbalement de la tendance Longuet.

Citons entre autres textes adoptés ensuite à mains levées :

« Le congrès donne mandat au Conseil Fédéral d'appliquer et d'interpréter la motion votée en s'associant à tous les efforts en faveur de la paix, même ceux tentés par les espérantistes et les féministes. Il demeure entendu que dans toute action, il sera guidé par l'intérêt du prolétariat international que le Congrès ne sépare pas des intérêts de la patrie française (proposition Mayoux).

« Le congrès invite tous les syndicats à s'abstenir de toute collaboration aux œuvres susceptibles de prolonger la durée de la guerre et demande à la Fédération de mettre à l'étude la question de savoir à quelles organisations ayant pour mission de soulager les maux de la guerre les syndicats peuvent adhérer. »

« Le congrès assure le concours de la F.N.S.I. aux revendications féministes ayant trait à la lutte contre l'exploitation des femmes et l'obtention de l'égalité de salaires dans le sens de la formule : à travail égal, salaire égal ».

La publication des débats est votée par 15 syndicats contre 5 (chiffres rectifiés) ; mais la communication fédérale, interdite par la censure, passera seulement, quinze jours plus tard, dans le *Bonnet Rouge* sous le titre « Abus de pouvoir », et un peu plus tard encore dans le *Journal du Peuple*, à moitié censurée :

« La Fédération des Syndicats d'institutrices et d'instituteurs, rappelant le coup de force par lequel le gouvernement a tenté d'empêcher son congrès des 14 et 15 juillet, renouvelle sa protestation contre cet abus de pouvoir et contre la violation du secret des correspondances dont il est l'aveu implicite, le congrès en question ayant été préparé uniquement par correspondance entre les intéressés. »

« A l'unanimité et par acclamation, elle adresse d'autre part l'expression de ses plus ardentes sympathies aux courageux camarades de la minorité allemande, notamment Rosa Luxemburg, Karl Liebknecht, Clara Zetkin et souhaite que leur exemple réveille bientôt en Europe d'autres énergies révolutionnaires. »

« Elle vote enfin, à une très forte majorité, des félicitations aux citoyens Raffin-Dugens, Pierre Brizon, Alexandre Blanc pour leur participation à Kienthal et leur attitude à la Chambre ».

C'est à la quatrième séance du congrès que vient la discussion relative à l'École. La déclaration de Maine-et-Loire, approuvée par les syndicats des Bouches-du-Rhône et de Saône-et-Loire, est vivement combattue par F. Mayoux qui, n'ayant pas eu connaissance du texte avant le congrès, accuse les auteurs d'avoir fait de la diplomatie secrète, s'affirme pour la liberté absolue, ralliant facilement toute la minorité à son point de vue ainsi formulé :

« L'École Émancipée sera, comme par la passé, une tribune libre dans la mesure de la place disponible ».

Le vote donne 32 voix à Bouët-Lafosse, 25 à Mayoux, les abstentions provenant de syndicats dont les délégués ont déjà quitté le congrès (chiffres rectifiés 35 et 22). Voici la résolution adoptée :

« Les institutrices et instituteurs syndiqués réunis en conférence à Paris le 15 juillet 1916 constatent que l'École s'est conformée strictement aux décisions fédérales.

« La réunion du 14 août 1915 avait donné mandat à ses délégués au congrès de la C.G.T. de réclamer de cette organisation une action pour l'entente immédiate avec les organisations ouvrières des pays belligérants et neutres en vue d'amener le rétablissement de la paix. La réunion avait ensuite invité « la rédaction des journaux avancés à travailler dans le même sens ».

« Quelques camarades se sont émus de voir l'École suivre la ligne de conduite ainsi tracée ; ils se sont élevés notamment contre les articles ayant pour objet de discréditer l'action nationaliste de certains leaders des mouvements socialiste, anarchiste ou syndicaliste. La rédaction de notre organe s'est même vue taxer de « sectarisme » et d'« intolérance » pour avoir refusé de donner asile au son de cloche jusqu'aboutiste.

« La conférence estime qu'un tel jugement n'est pas fondé, malgré les apparences.

« En temps ordinaire, il eût été intéressant de discuter ; mais le régime actuel de la presse rend impossible toute polémique sérieuse : la censure autorise, en effet, et même recommande la publication des arguments favorables à la thèse gouvernementale de la guerre à outrance ; elle interdit presque toujours l'expression des faits et des arguments contraires. Les expériences tentées sont concluantes. C'est exceptionnellement et comme par surprise qu'on a pu donner la note syndicaliste et humaine ; tout au plus a-t-il été possible d'établir que nous avons cessé d'être d'accord avec la plupart des dirigeants de nos associations.

« Si l'École avait permis dans ses colonnes un ample exposé de la thèse majoritaire, la réfutation n'eût pas été autorisée et la résolution votée le 14 août serait restée lettre morte. De plus, il convient de remarquer que la note jusqu'aboutiste ne risque pas d'être étouffée puisqu'elle est donnée chaque jour bruyamment dans toute la presse. « La Conférence invite donc la rédaction de l'École à persévérer courageusement dans son attitude afin de soutenir toujours les véritables intérêts des peuples ».

En fin de compte, sur la demande de Julia Bertrand, nous entendons Sébastien Faure qui dit sa conviction que nous sommes dans la bonne voie en luttant contre la guerre et raconte ses démêlés avec la Sûreté à propos de ses écrits pacifistes et d'un projet de sortie au Bois de Vincennes lancé par *Ce qu'il faut dire...* et interdit par le préfet de Police. Puis Bourderon invite les instituteurs membres du P.S. à s'affirmer dans leurs sections et fédérations en faveur de l'action menée par le « Comité pour la reprise des relations internationales ».

Un projet de création d'une caisse de secours en faveur des syndiqués tuberculeux (proposition Augustin, Mayenne) est renvoyé à un congrès ultérieur.

Les institutrices, relativement nombreuses à ce congrès, sont presque toutes d'ardentes pacifistes. A peine C. Panis rallie-t-elle deux ou trois camarades du groupe féministe universitaire ; et comme l'une d'elles, au cours de la discussion, prend à partie Hélène Brion, lui reprochant d'avoir sur la guerre une opinion contraire à celle de la première année, c'est l'occasion pour notre secrétaire fédérale de faire, aux applaudissements de la quasi-unanimité du congrès, cette déclaration sincère et émouvante :

« C'est vrai, j'ai cru, entraînée comme tant d'autres, à la guerre du Droit et de la Justice, mais je reconnais maintenant que je me suis trompée et je considère cette erreur comme la plus grande faute de ma vie ».

Un référendum

[Retour à la table des matières](#)

F. Mayoux ne s'inclinera pas devant le vote du congrès relatif à l'*École*. Sous prétexte que tous les syndicats n'avaient pu examiner le problème, il demandera une nouvelle consultation. Un referendum sera ouvert par le Bureau Fédéral en accord avec le secrétariat de la revue.

Les deux thèses sont donc soumises de nouveau aux groupements fédérés sans qu'il puisse être apporté des arguments bien nouveaux. Citons quand même l'essentiel.

Thèse Mayoux :

« Il nous faut absolument distinguer entre l'action et la liberté d'expression. La Fédération a adhéré à Zimmerwald quoique l'unanimité de ses membres ne soit pas zimmerwaldienne, – le congrès du 14 juillet 1916 l'a montré. C'est là un acte en exécution d'une décision de la majorité. Nos camarades qui ont voté l'ordre du jour Aveyron s'inclinent devant cette adhésion et demeurent membres de la fédération. Pacifiste et Zimmerwaldien convaincu, je me refuse, par contre, à leur fermer les colonnes de l'É.É., où ils doivent toujours pouvoir s'expliquer comme dans nos congrès.

« Nous ne pouvons d'ailleurs pas voler à ceux qui pensent autrement que la majorité de la Fédération leur part de propriété de l'organe fédéral. Nous ne pouvons pas, même dans le but (illusoire selon moi) d'augmenter la valeur du mouvement pacifiste, recourir à une mesure liberticide.

« La censure officielle n'est pas une excuse. En instituant une censure pacifiste à l'École, nous nous déshonorerions et justifierions la mesure gouvernementale. Comment ne pas excuser l'arbitraire chez ceux qui ont en charge les destinées du pays, si nous qui n'avons à conduire qu'un petit journal comme l'É.É. étions obligés d'y avoir recours.

« Je supplie les camarades de réfléchir et de ne pas agir au nom de la raison d'État et du détestable principe : la fin justifie les moyens...

« J'estime que les pacifistes peuvent faire fraternellement appel à ceux qui seraient tentés de défendre dans l'É.É. la continuation de la tuerie, et leur montrer la situation délicate qui est faite à notre journal par les rigueurs de la censure, d'une part, et l'abjection de la quasi-unanimité de la presse, d'autre part ; – mais imposer brutalement le bâillon à qui que ce soit parmi nous, pourquoi que ce soit, jamais ! Laissons ce crime aux gouvernants.

« Luttons pour la paix ; mais renonçons aux moyens qui blessent notre dignité et que notre conscience réprouve.

« Pour ma part, je n'accepterai pas l'introduction et le fonctionnement de la censure à l'É.É. »

Réplique de Bouët-Lafosse :

« Le plus grand mal, la grande iniquité, la suprême injustice, c'est la continuation du massacre de travailleurs par d'autres travailleurs, pour la plus grande gloire et le plus grand profit de ceux qui les exploitent. Lutter en faveur de la paix, voilà notre devoir capital, le devoir syndicaliste. Mayoux le croit comme nous.

« Pour l'accomplissement de ce devoir, nous possédons une arme – bien peu puissante, sans doute, utile quand même – c'est notre petit organe. De temps en temps, nous réussissons à produire, grâce à l'École, une lueur de vérité dans l'atmosphère de mensonges où nous sommes condamnés à vivre depuis le début de l'horrible conflit. Si, au lieu de continuer à l'aide de cette petite feuille notre action contre la guerre, nous remettons tout en discussion comme la thèse dite majoritaire pourra être exposée dans doute son ampleur sans que la réfutation soit autorisée, nous agissons fatalement dans le sens de la guerre à outrance. Nous aurons, il est vrai, selon le désir de Mayoux, accordé toute liberté à ceux-là même qui aident à notre étouffement.

« Le camarade Mayoux croit qu'il importe, avant tout et par-dessus tout, de respecter scrupuleusement le principe de la liberté, au risque de renforcer l'action des jusqu'aboutistes, au risque de voir l'École devenir avec presque toute la presse le véhicule des sophismes, voire des malpropretés, de ceux qui ont trahi la cause ouvrière, au risque de marcher uniquement contre l'émancipation des travailleurs, contre la justice, contre la liberté même.

« Nous pensons, nous, qu'il faut choisir le moindre mal. Nous ferons quelque chose pour la paix, si peu que ce soit, même si cette action permet à certains de nous taxer de sectarisme et d'intolérance...

« La guerre continue et menace de devenir l'état normal de l'Europe ; des milliers et des milliers des nôtres s'entretuent chaque jour et les ruines s'ajoutent aux ruines ; le désastre sera bientôt irréparable. Il importe d'agir et non plus de discuter...

« Mayoux fait preuve d'une touchante ingénuité quand il croit qu'il nous suffirait de faire fraternellement appel à ceux qui seraient tentés de défendre dans l'É.É. la continuation de la tuerie, pour qu'ils renoncent d'eux-mêmes – en raison des rigueurs de la censure et de l'abjection de la quasi-unanimité de la presse française – à remplir l'organe de la Fédération de leurs refrains guerriers. Après la cruelle expérience des deux premières années de guerre, une telle illusion n'est plus possible, hélas !...

« Il faut en prendre son parti et agir avec nous résolument pour la paix, dans le sens de Zimmerwald, coûte que coûte, ou marcher avec les autres, de plus en plus dans le sens de la guerre, c'est-à-dire contre nous, contre les travailleurs, contre le syndicalisme... »

Le referendum donnera finalement 39 voix $\frac{1}{4}$ (plus 6 isolées) à la thèse Bouët-Lafosse et 35 voix $\frac{3}{4}$ (plus 1 isolée) celle de Mayoux.

Au Comité pour la reprise des relations internationales

[Retour à la table des matières](#)

Entre temps, l'action contre la guerre continue ; mais au Comité pour la reprise des relations internationales surgissent aussi des difficultés dont nous avons donné une idée dans « Trente ans de combats »

« Trotsky, impatient de voir la propagande pacifiste s'exercer sur la masse, pousse à l'action tant qu'il peut alors que Merrheim, toujours ultra-prudent, commence à freiner dans les réunions du comité... et après. Bourderon se laisse peu à peu entraîner par la minorité socialiste inconsistante de Jean Longuet et de la Haute-Vienne qui canalise l'opposition au sein du Parti socialiste. Lorient qui, selon la consigne reçue de nos congrès, s'emploie à tirer du Comité le maximum de propagande zimmerwaldienne, voit sa tâche devenir de plus en plus difficile.

« En août et septembre, avec l'aide de G. et L. Bouët, présents à Paris, notre trésorier fédéral réussit pourtant à faire approuver, à une assemblée plénière du Comité, une déclaration qui, mise au point dans le bureau de Merrheim avec le concours de Trotsky, fera la matière d'une nouvelle petite brochure clandestine : « les socialistes de Zimmerwald et de la guerre », où la position des internationalistes zimmerwaldiens est définie, précisée en regard des majoritaires du Parti et de la C.G.T. d'une part, des minoritaires longuettistes d'autre part. Pour la première fois en France on y affirme « que la défense nationale n'est pas socialiste ».

« Peu de jours après Sacha Slovo (Notre Parole), l'organe zimmerwaldien russe imprimé à Paris, est supprimé par le ministre Briand et un arrêté d'expulsion est pris contre Léon Trotsky (16 septembre). On a saisi le prétexte d'une mutinerie de soldats russes à Marseille.

« Trotsky compte alors se retirer à Genève ; la Sûreté le fait conduire en Espagne où il sera emprisonné avant d'être embarqué pour les États-Unis ».

Les incidents relatifs à cette expulsion sont consignés dans une troisième brochure clandestine dédiée aux abonnés de la *Vie Ouvrière* qui renferme, entre autres documents, la brette lettre de Trotsky au ministre d'état Jules Guesde ³¹.

« ...Vous avez cru, vous avez espéré que le prolétariat français qui, dans cette guerre sans idée et sans issue, est saigné à blanc par le crime des classes dirigeantes, supporterait silencieusement jusqu'au bout ce pacte honteux passé entre le socialisme officiel et ses pires ennemis. Vous vous êtes trompé. Une opposition surgit. En dépit de l'état de siège et des fureurs du nationalisme qui, sous des formes diverses : royaliste, radical ou socialiste, conserve sa substance capitaliste toujours la même, l'opposition révolutionnaire avance pas à pas et gagne chaque jour du terrain.

« Notre Parole, journal que vous avez étranglé, vivait et respirait dans l'atmosphère du socialisme français qui se réveillait...

« Vous vous consolez peut-être en pensant que nous sommes peu nombreux. Cependant, nous sommes bien plus nombreux que ne le croient les policiers de tous rangs. Ils ne s'aperçoivent pas, dans leur myopie professionnelle, de cet esprit de révolte qui se lève de tous les foyers de souffrance, se répand à travers la France et toute l'Europe, dans les faubourgs ouvriers et les campagnes, les ateliers et les tranchées.

« Vous avez enfermé Louis Saumoneau ³² dans une de vos prisons, mais avez-vous diminué pour cela le désespoir des femmes de ce pays ? Vous pouvez arrêter des centaines de zimmerwaldiens après avoir chargé votre presse de les couvrir une fois de plus de calomnies policières, mais pouvez-vous rendre aux femmes leurs maris, aux mères leurs fils, aux enfants leurs pères, aux infirmes leur force et leur santé, au peuple trompé et saigné à blanc la confiance en ceux qui l'ont trompé ?

³¹ La Lettre à Jules Guesdes de Trotsky publiée à l'époque dans un supplément de la *Vie Ouvrière* est reproduite dans le *Mouvement communiste en France* (pp. 42-48).

³² Louise Saumoneau (née en 1875), couturière, directrice de *La Femme socialiste*, avait été arrêtée en octobre 1915, à son retour de la conférence de berne des femmes socialistes.

« Descendez, Jules Guesdes, de votre automobile, sortez de la cage où l'État capitaliste vous a enfermé, et regardez un peu autour de vous. Peut-être le destin aura-t-il une dernière fois pitié de votre triste vieillesse et pourrez-vous percevoir le bruit sourd des événements qui s'approchent. Nous les attendons, nous les appelons, nous les préparons... »

Peu de temps après cette expulsion, les deux ministres socialistes seront débarqués. Le capitalisme n'hésite pas à jeter par-dessus bord les hommes qui ont été usés à son service.

La mesure prise contre Trotsky est le premier symptôme d'une ère de répression dont la perspective inquiétait déjà, en août-septembre, Merrheim et Bourderon. D'autres dispositions vont bientôt atteindre des camarades de notre Fédération. Dans la deuxième quinzaine d'octobre, le groupe minoritaire de Tours, qui avait répandu généreusement dans cette ville et les environs les brochures et tracts pacifistes, est dispersé par décision ministérielle sans enquête ni explication d'aucune sorte : E. Bazot est expédié dans un fort des Hautes-Alpes, L. Boutreux dans les Pyrénées, puis dans le massif Central, Marcadet dans les Vosges... Nos amis peuvent ainsi méditer sur l'esprit d'à propos de l'autorité militaire qui a sans doute voulu faire plaisir à des partisans de Zimmerwald et de Kienthal en leur faisant connaître les grandes altitudes françaises.

En même temps les militants non mobilisés se sentent plus étroitement surveillés, leur correspondance arrive assez souvent décachetée ou avec un retard significatif de plusieurs jours.

« Votre lettre m'est parvenue ouverte – nous informe Lucie Colliard à la fin de juillet – et il en sera ainsi à l'avenir pour toute ma correspondance : je suis sous la surveillance de Mme l'Autorité Militaire, par ordre du général Debener, gouverneur de Lyon. J'en suis très flattée, vous le pensez bien, mais nullement émue ».

« Non, il n'est pas facile d'agir – nous écrit Lorient en novembre – Nous ne pouvons rien dire ni rien faire que les pouvoirs n'en soient immédiatement informés... »

Ces militants de la Fédération et d'autres en maints départements travaillent au sein du Parti socialiste en vue du congrès de Noël ; mais

là encore l'opposition est tiraillée comme en témoigne cet autre extrait de la même lettre de Lorient :

« La majorité reste sur son terrain. La minorité Longuet s'enlise de plus en plus dans l'équivoque et certains zimmerwaldiens paraissent décidés à commettre la funeste erreur de faire au prochain congrès bloc avec elle. Je lutte de toute mon énergie contre cette défaillance qui enlèverait toute signification à l'opposition. Le Comité partage mon avis ; mais par sa composition un peu hétérogène, il est peu qualifié pour indiquer la ligne de conduite aux membres du Parti ou tout au moins pour les obliger impérativement à la suivre ».

Pourtant, un quatrième député s'est joint aux trois « pèlerins » pour s'élever contre le massacre et refuser les crédits de guerre : c'est l'instituteur Roux-Costadau dont on se rappelle la révocation. Le Bureau Fédéral lui adresse l'expression de sa plus cordiale sympathie pour les courageuses paroles dites à la tribune de la Chambre.

Dans la C.G.T., un « Comité de défense syndicaliste », fraction du « Comité pour la reprise des relations internationales », vient de se constituer avec l'aide d'anarchistes comme Paricat, Hubert, Lepetit, des Terrassiers, Broutchoux du Pas-de-Calais, etc..., et notre Comité Fédéral engage les syndicats à donner leur adhésion. C'est que la nécessité de redresser le mouvement syndical devient de plus en plus pressante. Citons encore Lorient :

« Il ressort nettement des déclarations faites par Jouhaux au Comité Confédéral que la majorité confédérale s'est mise d'accord avec la majorité socialiste et les représentants des coopératives pour faire l'union de ces trois branches de l'activité ouvrière. Des organismes directeurs seront créés (la charte constitutive est prête).

« C'est tout le syndicalisme engagé dans des voies nouvelles et on attend de la prochaine conférence (à laquelle on donnera les pouvoirs d'un congrès qu'on n'a pas voulu convoquer par crainte d'une représentation élargie dont on n'était pas sûr) l'approbation de cette politique. Jouhaux ne met le C.C. au courant que lorsque le fait est accompli. Lors de la dernière réunion, il a dit textuellement : « Je n'ai jamais changé d'attitude ? J'ai toujours soutenu que la classe ouvrière ne devait pas rester dans une attitude de protestation constante. Aujourd'hui l'occasion se présente de réaliser mes conceptions ; je serais bien naïf de ne pas en profiter ».

« *C'est l'organisation nationaliste du travail en vue de la paix armée future. C'est la mise en tutelle des organisations ouvrières qui désormais recevront leur mot d'ordre d'en haut. Les travailleurs capituleront-ils ?* »

Parallèlement à l'action du Bureau Fédéral, *l'École* continue la sienne sans répit durant ce dernier trimestre de l'année 1916.

Des pacifistes révolutionnaires non instituteurs sont venus grossir la petite phalange des rédacteurs habituels : Edouard Rothen (Charles Hotz) apporte en novembre sa première notice bibliographique sur les ouvrages du pacifiste P.-J. Jouve et il ne cessera désormais de donner à notre revue une collaboration précieuse autant que désintéressée ; Marcel Martinet commence en même temps et alimentera toute une année ; sous le titre *La Semaine*, une remarquable revue des faits agrémentés de réflexions qui dénotent une grande clairvoyance et une non moins grande fermeté de convictions.

Fort d'un démenti envoyé par Dumoulin, secrétaire-adjoint de la C.G.T., alors mobilisé, au comité confédéral et qui avait déjà circulé sous le manteau, L. Bouët rappelle un récit mensonger de Jouhaux produit dans la *Bataille Syndicaliste* du 26 septembre 1914. Le sur-sitaire prétendait justifier son attitude de renégat par un entretien qu'il avait eu à Bruxelles avec Legien, secrétaire de la Centrale allemande, peu de jours avant la mobilisation ; et l'on avait fait grand bruit dans la presse capitaliste autour de la « révélation » du secrétaire de la C.G.T. L'article remettant les choses au point est reproduit par *Ce qu'il faut dire...*, le droit du *Peuple de Grenoble*, *l'Avanti !* etc..., appuyé d'ailleurs par Frossard dans *l'École*, et Jouhaux se voit dans la nécessité de parer le coup en publiant un filet venimeux dans *l'Humanité* – qui se refuse naturellement ensuite à insérer la réplique – puis en nous injuriant dans la *Bataille* ; mais la presse d'opposition utilise largement l'incident et Jouhaux sortira diminué de cette polémique. ³³.

Cela ne l'empêchera pas de triompher à la deuxième conférence confédérale (Noël 1916) par 99 voix contre 26 et 2 abstentions, après avoir plaidé coupable et jeté un peu de lest.

³³ Voir les textes et les commentaires de Rosmer dans *Rosmer, op. cit.*, pp. 135-136, 159 et suivantes.

« S'il est allé à Bordeaux, c'était non pas pour sa sauvegarde personnelle, mais pour celle de l'organisation confédérale ; s'il a accepté d'être délégué à la nation, c'est à son avis qu'il est utile de créer en France des centres d'énergie, d'action révolutionnaire ; s'il s'est rendu en Italie, c'était pour contrebalancer la propagande de Südekum³⁴ et aussi celle d'un nombre considérable d'agents allemands.

« Sans doute il a bénéficié d'un sursis indéfiniment renouvelable, mais c'est avec l'autorisation du C.C. et « pour aider au mouvement ouvrier et le diriger ». Ce sera d'ailleurs pur lui comme une flétrissure morale d'avoir écouté les conseils des camarades au moment où il voulait partir.

« En terminant Jouhaux proteste qu'il ne veut pas lier l'action de la C.G.T. à celle d'un parti ou d'un gouvernement, mais il croit qu'il faut savoir « composer avec les réalités... » (Raoul Verfeuil, l'École n° 16, année 1916-17).

Le congrès du Parti Socialiste qui se tient à la même date n'apporte pas la clarté nécessaire, ni l'avance espérée des Zimmerwaldiens (qui obtiennent 109 mandats seulement) malgré les efforts de Loriot, lâché en partie par Bourderon et Raffin-Dugens auxquels les longuettistes ont fait risette.

Ceux-ci marquent un gain énorme de mandats, et Renaudel ne l'emporte plus qu'à 130 voix de majorité ; mais quelle confusion ! On en jugera par ce mot personnel de Loriot qui rend la situation mieux qu'un long article :

« L'assaut le plus dur a été à la commission des résolutions où j'étais seul pour soutenir ma motion en faveur des pourparlers de paix. Brizon était parti. Les délégués minoritaires surtout n'étaient pas contents. Ils s'étaient attaché Bourderon à qui ils avaient promis un siège à la C.A.P. et les déclarations de ce dernier ainsi que celles de Raffin-Dugens nos ont enlevé pas mal de voix. Je ne comprends pas que des camarades ayant reçu mandat de défendre le point de vue de Zimmerwald et de Kienthal aient pu voter une motion dans laquelle on invite le Gouvernement à soutenir son effort de guerre pour la défense nationale. Ainsi apparaît pour nous la nécessité d'une organisation plus précise que celle du Comité. Il est dé-

³⁴ Albert Südekum (1871-1944), social-démocrate de droite, chargé des relations internationales du parti pendant la guerre symbolisait le « social-chauvinisme ».

sastreux que ce soit cette minorité hésitante et sans idées nettes qui bénéficie des révoltes de la conscience socialiste...

« La minorité est liée à la majorité par la conception irraisonnée de la défense nationale. Le cuisinier Renaudel arrange cette idée à toutes les sauces et la fait avaler de gré ou de force à ceux qui se disent ses adversaires.

« Il fallait le dire, le crier ! »

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XV

OÙ L'ACTION CORPORATIVE REPREND ENFIN SES DROITS

Premiers résultats

[Retour à la table des matières](#)

À la fin de 1916 et au début de 1917, l'action corporative, si longtemps négligée dans tout le pays, reprend peu à peu ses droits.

L'École, à vrai dire, ne l'avait jamais perdue de vue ; mais notre organe n'était pas assez régulièrement soutenu par la direction fédérale, ni fortement secondé par la plupart des syndicats dont les bulletins avaient disparu dans la tourmente ; il était même désavoué par la Fédération des Amicales comme on l'a vu à propos de la campagne entreprise pour le retour à leurs classes des auxiliaires et Réserve Armée Territoriale. Aussi les résultats se faisaient-ils attendre.

Les rédacteurs heureusement ne se découragent pas.

Du renfort leur est venu pour la « vie scolaire » avec les camarades Lapiere (Seine) qui se charge des sciences, Issautier (Alpes-Maritimes) qui fait un cours d'agriculture, E. Mandon (Vienne) et J. Mazé (Finistère) qui s'occupent du Français, A. Ernest qui prend le cours de Géographie.

Les campagnes de la « Vie corporative » ont désormais leur écho en plusieurs bulletins : la publication de ceux des Bouches-du-Rhône, de l'Ardèche, de la Seine devient plus régulière : Maine-et-Loire fait reparaître son *Émancipation* à dater d'octobre 1916.

Ces nécessaires campagnes sont également favorisés par l'action de plusieurs conseils départementaux, notamment ceux des Bouches-du-Rhône et de l'Ardèche. Déjà, en novembre 1915, au C.D. des Bouches-du-Rhône, sur proposition de nos amis, avait été adopté à l'unanimité un ordre du jour réclamant le renvoi des instituteurs et professeurs des services auxiliaires, lequel avait inspiré d'assez nombreux groupements. Une résolution analogue était déclarée irrecevable au C.D. de l'Ardèche. En 1916, la lutte se fait plus âpre dans ces deux départements entre les représentants du personnel et l'administration. E. Landraux et Élise Avenas démissionnent du C.D. de l'Ardèche parce qu'on a voulu, sans tenir compte de leur protestation, leur imposer une promotion au choix ; elles sont réélues avec un conseiller général d'une séance du C.D., font obstacle à l'administration des Bouches-du-Rhône dans les promotions à la première classe où l'on n'a pas assez tenu compte de l'ancienneté des services. En même temps Paul Lamy proteste, à l'occasion d'autres faits, au C.D. de Vaucluse, afin de sauvegarder les droits du personnel.

C'est Guilloux qui continue à mener dans *l'École* l'action tenant au retour des auxiliaires mobilisés. Une seule classe de la réserve armée territoriale était autorisée à rentrer, mesure dérisoire qui est pourtant un premier succès propre à secouer les apathies. En divers départements (Maine-et-Loire, Sarthe, etc...), les mobilisés protestent auprès des dirigeants de leurs amicales et amènent ainsi d'utiles revirements qui influenceront enfin le bureau de la Fédération des Amicales. Après deux ans et demi d'efforts (août 1917) nous aurons en partie gain de cause par la mise en sursis de 5 classes de R.A.T. sur 8 et de 12 classes d'auxiliaires sur 27. Ces résultats eussent été atteints dix-huit mois plus tôt si les dirigeants des Amicales n'avaient stupidement fait, au début, selon l'expression d'Audoys, « du patriotisme avec la peau des autres »...

A la rentrée d'octobre 1916, L. Bouët est chargé de mener campagne pour l'obtention des traitements aux instituteurs de la classe 1911 et des suivantes, dont la revendication n'a pas encore abouti et pour la titularisation des anciens normaliens et normaliennes qui res-

tent intérimaires. Il réussit à intéresser à cette double action la plupart des syndicats et de nombreux débutants qui sont amenés ainsi à connaître et aimer *l'École de la Fédération*, à comprendre le syndicalisme.

Un premier résultat est obtenu par le dépôt de la proposition de loi Laferre donnant satisfaction aux classes spoliées en ce qui concerne les traitements ; mais il faudra batailler encore pendant dix mois, remuer les syndicats, puis les amicales, pour que le texte soit incorporé à la loi de finance du 1er août 1917 avec effet au 1er juillet précédent.

Pour les intérimaires, de l'aide nous vient en cours d'année en la personne de Venise Pellat-Finet, ardente féministe du syndicat de l'Isère, qui est membre de la Commission permanente des amicales. On lui cède volontiers la place dans l'École, et son concours est précieux qui permettra d'ébranler enfin la lourde machine des amicales, si réfractaire à toute action revendicatrice durant la guerre. Un maigre résultat avait été acquis sous la forme de « titularisation de principe » des normaliens et normaliennes munis du C.A.P. Il s'agit d'obtenir la titularisation effective avec jouissance immédiate du traitement de cinquième classe pour tous les intérimaires remplissant les conditions légales. Fin janvier la question est mise à l'étude dans les Amicales par une circulaire du bureau de la fédération. En mai une circulaire ministérielle autorise la titularisation effective des anciennes normaliennes par l'attribution provisoire des postes vacants avec l'effet du 1er janvier 1917.

Il faut lutter encore pour assurer même réparation aux anciens normaliens et à tous les intérimaires ayant leur C.A.P. Les anciens normaliens pouvaient être négligés par le ministre : la guerre en avait déjà tant dévoré ! A quoi bon s'inquiéter de ceux qui restaient et dont la plupart étaient eux-mêmes de la chair à mitrailleuse, s'ils n'étaient déjà mutilés, infirmes pour toujours !... des mois passeront encore avant que nous n'ayons arraché morceau par morceau la mesure élémentaire de bon sens et d'équité ; mais le personnel est désormais alerté, les revendications corporatives ne pourront plus être enterrées ou reléguées à l'arrière-plan.

A propos de la distribution dans les écoles d'une brochure intitulée « *Leurs crimes* », notre Conseil fédéral se dresse contre l'enseignement de la haine à l'école, condamnant énergiquement « la

lourde faute pédagogique, véritable attentat à la santé morale des enfants que l'administration est en train de perpétrer ». A la même époque, nos syndicats et leur revue réagissent avec succès contre un projet de loi qui, sous prétexte de rendre obligatoire l'enseignement post-scolaire, introduirait insidieusement la préparation militaire à l'école.

Il faut aussi entrer en lutte contre la Fédération des amicales qui veut rendre officiel et quasi-obligatoire un prélèvement de 2 % sur les traitements au profit d'œuvres d'assistance en le faisant opérer d'office sur les mandats de l'administration. G. Bouët s'élève contre cette sottise prétention et, après elle, de nombreux camarades et groupements protestent.

Le Syndicat de Maine-et-Loire donne également le signal des protestations contre les journées de sortes organisées avec le concours des élèves – journée serbe, canon de 75, récolte de l'or, etc... – en une résolution qui fait le tour de la presse sous le titre « assez de journées à l'école ! » (juin 1917) :

« Ces quêtes et souscriptions sont comme des impôts nouveaux établis sur les travailleurs – qui ne peuvent même pas contrôler l'emploi de leurs fonds – à une époque où la vie devient pour eux presque impossible.

« Il appartient à l'État de s'adresser, pour alimenter la guerre et ses œuvres annexes aux seuls privilégiés de la fortune ».

Les journaux les plus nationalistes n'osent trop s'indigner contre cette motion qui arrive à une période de grève de masses (midinettes de la région parisienne, métallurgistes, etc... provoquées par l'augmentation du coût de la vie.

C'est le moment d'intensifier la lutte en faveur de la revalorisation des traitements et l'École, où Chambéry (F. Guilloux) pose la question depuis plus d'un an, se place naturellement à la pointe du combat. Le temps n'est plus où les chefs des amicales trouvaient écho dans la masse du personnel en disant : « ne gênez pas le gouvernement, ne faites rien qui risque de nuire au succès de nos armées ». Ils sont bientôt emportés eux-mêmes dans le mouvement et les pouvoirs publics ne pourront plus longtemps rester sourds aux appels pressants des petits

fonctionnaires : une indemnité de « vie chère » de 540 francs par un an sera votée au 1er août 1917.

La question restera posée car cette indemnité est suffisante et le Syndicat de Maine-et-Loire a demandé la mise à l'ordre du jour de tout le problème des traitements en formulant, sur proposition ferme de Daviaud, la revendication du traitement unique opposés à la thèse de Chambéry (assimilation aux postiers et aux fonctionnaires des indirectes avec une échelle à huit classes).

La lutte continue

[Retour à la table des matières](#)

L'action corporative n'était pas, pour les militants de la Fédération, une diversion à la lutte contre la guerre et l'union sacrée ; c'était, au contraire, un moyen de gêner le gouvernement et la bourgeoisie par l'agitation créée dans le pays et les nouvelles difficultés financières qui en résultaient. Malgré les échecs de la conférence confédérale et du congrès socialiste de Noël 1916, nous ne songions point à lâcher prise.

Les nombreuses victimes que la guerre continuait à faire dans nos rangs auraient suffi d'ailleurs, à nous rappeler le devoir syndicaliste ; elle nous enlevait successivement les camarades Campan, ancien secrétaire du Syndicat du Rhône, Canteau, ancien secrétaire du Syndicat du Maine-et-Loire, Bedu (Jura), Paget (Haute-Savoie), Jules Leroux, l'auteur de « Léon Chatry, instituteur », Alfred Levrot (Mayenne), secrétaire de l'Entente Centre-Ouest créée quelques mois avant la guerre, Rageot (Haute-Vienne), Baudèche (Ardèche), Soulié (Aveyron), Collas (Loiret), Norbert Blot (Sarthe), un des plus ardents militants de l'ouest.

A l'École, cependant, la censure ne se lasse pas de sabrer ; mais les rédacteurs, également infatigables s'ingénient à donner à leur pensée anti-guerrière des formes nouvelles. F. Bernard (Scherz) a commencé, sous le titre « *Il Cherchio Nuovo* » ou « *le dixième Cercle de l'Enfer* », la publication d'une série de chapitres où, à l'imitation du Dante de la *Divine Comédie*, il fait subir aux responsables de la guerre, complices, renégats, etc..., les supplices appropriés à leurs

fautes, à leurs crimes respectifs. L'ouvrage a été édité après la guerre, lorsqu'il fut possible d'y rétablir les pages censurées. Il est, hélas ! toujours d'actualité³⁵. En même temps, Monatte (P.M.) publie ses « réflexions sur l'avenir syndical » écrites dans les tranchées et qui seront aussi éditées plus tard en une brochure de la série des *Cahiers du travail*. Il y rend à notre organisation ce juste hommage :

« Bien peu de fédérations et de syndicats ont résisté aussi bien que les vôtres, camarades instituteurs et institutrices. Votre École est, si je ne me trompe, le seul organe syndicaliste révolutionnaire qui ait su à la fois rester fidèle à son passé et paraître régulièrement durant ces mauvais jours. Vous pouvez en ressentir un légitime orgueil, puisque leur résistance, c'est la vôtre ».

Audoys salue, sans l'*École*, la Révolution russe à ses débuts, puis Marcel Martinet la suit pas à pas dans ses notes de *La Semaine* : c'est qu'en dépit des tâtonnements et des fautes de la première période, cette révolution inaugure, selon l'expression de Bazot, « la série des convulsions intérieures de chaque État belligérant avant le rétablissement de la paix ». Les ouvriers l'ont faite avec leur sang ; mais il apparaît tout de suite que les libéraux bourgeois s'emploient à canaliser le mouvement à leur profit. Pourvu que les internationalistes sincères – les Lénine, les Trotsky – rappelés à Pétersbourg par Gorki, réussissent à faire prévaloir –, avec l'aide des masses, leur volonté pacifiste et révolutionnaire !...

Loriot

[Retour à la table des matières](#)

Ici se place un incident qui mérite d'être relaté en raison du rôle joué par notre trésorier fédéral. Il s'agit du retour de Lénine en Russie raconté dans ses détails par Henri Guilbeaux (le portrait authentique de Vladimir Illitch)

³⁵ Un volume illustré par l'auteur.

Loriot, qui avait remplacé Merrheim au secrétariat du Comité pour la reprise des Relations Internationales, était allé clandestinement en Suisse, au début d'avril, avec l'aide de Lucie Colliard, pour se renseigner sur place relativement à l'action de la Commission internationale de Berne. C'était le moment où Lénine et ses amis, dans leur hâte de rentrer en Russie et ne voyant pas d'autre itinéraire possible, se proposaient de passer par l'Allemagne après avoir fait approuver ce projet par les représentants des organisations ouvrières. Loriot se présentait chez Guilbeaux à Genève quand celui-ci venait d'être appelé télégraphiquement à Berne par Lénine. Laissons la parole à l'auteur du « portrait authentique » :

« Nous primes le train, et Loriot me mit au courant sur la vie du Parti, sur les difficultés que rencontrait à chaque pas la petite mais décidée phalange zimmerwaldienne, sur « la minorité » chauvine dirigée par Longuet et Mistral et sur les syndicalistes révolutionnaires.

« Dès que nous fûmes à Berne, je le présentai à Lénine, Radek, Zinoviev et Lévi. Lénine me prit à part.

« – Pensez-vous qu'il signera le protocole ?

« – Je ne lui ai pas demandé – répondis-je – mais après le long entretien que j'eus avec lui, le long du voyage, je n'en doute pas.

« Nous dinâmes ensemble, sur Volkshaus, après quoi, sur la minuit, nous nous retirâmes dans la chambre de Radek, toute peuplée de journaux et de papiers. Il y avait Lénine, Radek, Zinoviev, Lévi, Armand-Inessa, Loriot et moi. Armand-Inessa lut le protocole en allemand, puis en français, ensuite me le passa. Je signai et passai le document à Loriot. Celui-ci le lut attentivement et fit cette réflexion :

« Je suis prêt à signer, mais je voudrais que l'on modifiât légèrement le texte. Vous écrivez, en effet, « ...que les internationalistes russes qui, durant toute la guerre, n'ont cessé de lutter de toute leur énergie contre l'impérialisme allemand... »

« Le propose d'ajouter : « ...contre tous les impérialismes et en particulier contre l'impérialisme allemand... »

« On y acquiesça unanimement. Je vous encore le visage rayonnant de Lénine, à la manifestation de cet internationalisme conséquent. Son estime pour Loriot augmenta car, mieux que personne, Lénine connaissait l'esprit petit-bourgeois des français. Venu sans passeport en Suisse et signant un protocole où il était déclaré que c'était un devoir pour les révolutionnaires

russes de passer par l'Allemagne, Lorient pouvait s'attendre à une prochaine révocation, indépendamment des ennuis de toute sorte. »

Il a d'autant plus de mérite, Lorient, que les tiraillements s'accroissent au Comité pour la Reprise des relations internationales, où Merrheim et Bourderon se font de plus en plus réticents, où l'on se trouve bientôt en désaccord avec le Comité de Défense Syndicaliste dominé par des anarchistes. Ajoutons à cela que la majorité de notre Conseil Fédéral freine le plus possible, comme on pourra le voir par les deux faits suivants. Le syndicat de la Charente a proposé de faire lire à la Chambre par Alexandre Blanc une déclaration fédérale qui serait ensuite largement répandue dans le pays ; on a tergiversé et le projet est finalement abandonné. Le Syndicat de Maine-et-Loire a demandé l'édition d'une brochure clandestine renfermant entre autres les articles entièrement censurés dans l'*École* : même tergiversation, même abandon final.

Marie et François Mayoux

[Retour à la table des matières](#)

Les masses pourtant commencent à s'agiter, aux armées comme à l'arrière. Mai-juin 1917. C'est la période des grèves et des mutineries.

M. et F. Mayoux croient devoir alors faire imprimer sans le visa de la censure une petite brochure intitulée « les instituteurs syndicalistes et la guerre » dans laquelle ils notent complaisamment leurs efforts personnels en faveur de la paix et précisent leur position dans le conflit qui nous divise au sujet de la rédaction de l'*École* :

« C'est sur notre initiative que la Fédération a adhéré à Zimmerwald ; qu'elle tenta d'être représentée effectivement à Kienthal et qu'elle a adressé des félicitations au Président Wilson pour ses déclarations pacifistes, avant qu'elles soient démenties par les faits... »

Ils terminent ainsi :

« Une grande pacifiste, la Misère, vous nous prêter main forte. Avec tristesse nous envisageons cette prévue et fatale. Ce cri : la paix ! que tant de deuils, tant de souffrances morales et physiques endurées par les combattants, tant de crimes, tant de sang répandu, n'ont pu arracher des lèvres de la foule, ce cri simple, si éloquent, si humain, jaillira demain de toutes les poitrines parce que le pain sera noir et que le charbon manquera ! »

« Nous aurons au moins la satisfaction de n'avoir pas attendu cette sommation brutale pour exposer notre désir, notre volonté de paix. »

« Nous accueillerons fraternellement, avec la pitié à laquelle ils ont droit, les pacifistes de la misère ; tout notre mépris sera réservé aux bourgeois féroces, aux gros fonctionnaires domestiqués, aux gouvernants ; à tous les gouvernants responsables de la tuerie infâme, que les peuples ont déjà commencé à châtier selon la formule prédite par Jaurès, à la veille de sa mort pour la paix : « Allez-vous-en et que Dieu vous pardonne ! »

Cette petite brochure va être le point de départ d'une série de perquisitions, de poursuites, d'arrestations, de condamnations visant les instituteurs et institutrices syndicalistes qualifiés de « défaitistes ».

La manière individualiste de M. et F. Mayoux de comprendre l'action ne pouvait être approuvée par tous les camarades. E Bazot, entre autres, nous écrit dès qu'il a connaissance de leur nouveau geste :

« ...leur attitude est assurément très crâne, mais je crois qu'il eût été préférable, si besoin était de préciser la pensée de la fédération, de le faire à l'aide d'un texte rédigé en commun. L'initiative de la Charente est donc plutôt regrettable, etc., cela d'autant plus qu'elle fait état de nos polémiques intérieures... »

Les persécutions seraient probablement venues quand même un peu plus tard contre les instituteurs pacifistes. Malvy, âprement combattu par la presse de droite ³⁶, avait déjà fait arrêter des libertaires

³⁶ Louis Malvy (1875-1949) député radical-socialiste depuis 1906 était ministre de l'Intérieur depuis 1914. On a vu son rôle au 1^{er} chapitre de cette étude. En 1917, la presse de droite en général et Clemenceau plus particulièrement l'accusaient de complicité avec les « défaitistes ».

comme Ruff, Lecoin ³⁷, Content, et ces mesures ne suffisaient pas à l'innocenter aux yeux de Daudet, Maurras et autres. Lucie Colliard et Morel (Haute-Savoie) étaient menacés de déplacement d'office, celui-ci par suite de démêlés avec un tyranneau local, celle-là à cause de ses propos socialistes et internationalistes « incompatibles avec le rôle d'institutrice », « son pacifisme outrancier contraire aux intérêts de la France et de ses alliés ».

Le C.D. du Jura venait de voter la peine de la censure contre notre camarade Léon Cille pour « pacifisme anti-patriotique et germanophilie » à la suite d'une demande de poursuites du ministre de la guerre.

Fin juillet, L. et F. Mayoux sont perquisitionnés ; un stock de leur brochure est saisi avec divers autres imprimés pacifistes et leur correspondance ; ils sont inculpés, puis suspendus de leurs fonctions. Hélène Brion est perquisitionnée aussi et menacée également de poursuites.

À la veille du troisième congrès fédéral du temps de guerre, une ère de répression se trouve donc ainsi ouverte.

³⁷ Louis Lecoin (né en 1888) avait été condamné à six mois de prison pour refus d'obéissance par un conseil de guerre pendant la grève des cheminots de 1910. En 1912, avec Pierre Ruff (né en 1870), il était arrêté en tant que secrétaire de la Fédération communiste anarchiste et condamné à deux, puis cinq ans de prison. Libérés en novembre 1916, Lecoin et Ruff, avec Claude Content, étaient immédiatement arrêtés à nouveau pour un tract intitulé « Imposons la paix ! »

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XVI

RÉPRESSION ET SOLIDARITÉ

Congrès fédéral de 1917

[Retour à la table des matières](#)

Le congrès avait à son ordre du jour :

« 1.) *Attitude de la Fédération devant la guerre* ; 2.) *Questions corporatives* : a) *vie chère et traitement d'État*, b) *intérimaires*, c) *assimilation des maternelles* ; 3.) *Modification au règlement intérieur de la Fédération demandée la Charente* »

Le 3e était un moyen imaginé par Mayoux pour remettre en cause la question de l'É.É. déjà sanctionnée au congrès de 1916 puis par référendum. Les syndicats de Maine-et-Loire et des Bouches-du-Rhône, appuyés par la rédaction de la revue quasi-unanime, posaient la question préalable en demandant au congrès de surseoir, pendant la guerre, à toute modification aux statuts ou règlement.

« Bien que n'étant de la maison qu'indirectement – écrivait Marcel Martinet – je tiens à vous dire que je suis tout à fait avec vous dans la question de l'École... Oui, vive la liberté ! Mais quelle duperie de laisser

fausser un des pauvres instruments de lutte dans le formidable arsenal de nos ennemis, par un respect de la liberté qui serait la mort de la liberté »

Quelques jours avant le congrès, Hélène Lorient recevait de la Préfecture de Police une note l'informant qu'il était interdit par ordre du Ministère de l'Intérieur.

« On se réunira tout de même – écrivait Lorient, le 31 juillet – mais pas à la C.G.T. Que sortira-t-il de cette réunion ? La situation générale reste trouble et notre Fédération ne peut échapper à l'influence de la lente mais sûre désagrégation du socialisme et du syndicalisme.

« Zimmerwald traverse, au moins en France, une crise grave. La répression gouvernementale, la guerre hypocrite et implacable menée contre nous par les social-patriotes, les fautes du Comité de Défense syndicaliste qui s'est dressé non en filiale mais en organisation rivale de notre Comité, les erreurs (je crains même, d'après ce que nous ont dit avant-hier les délégués du Soviet qui sont venus nous voir qu'il y ait plus que des erreurs) de Grimm nous rendent la tâche bien difficile.

« Nous ne savons où nous réunir. Vous avez dû apprendre en effet que la Bourse du Travail et la Maison des syndicats nous sont fermées... Heureusement la minorité Longuet se divise. Les troupes sont levées contre les élus et acceptent en somme Zimmerwald. Merrheim est d'avis qu'il y a lieu de faire un pas à droite vers ces éléments. Ils ont été si faibles jusqu'ici que je ne vois pas cela sans appréhension... »

Le compte rendu des débats du congrès est entièrement blanchi dans la revue fédérale du 25 août 1917 ; mais nous avons comme documents de l'époque le texte dactylographié des résolutions adoptées et un rapport détaillé du camarade Mandin, délégué de Maine-et-Loire.

Le matin du 3 août, les délégués se heurtent à un puissant barrage d'agents à l'entrée de la Maison des Syndicats. Ils se réunissent dans une salle de café... qu'ils doivent évacuer dix minutes plus tard sur l'ordre de la police. Alors chacun d'eux se rend isolément, après avoir cherché avec plus ou moins de succès à semer les « spécialistes » qui l'ont pris en filature au domicile d'Henriette Izambard, qui occupe l'appartement une directrice d'école, rue du Général-Brunet.

Une fois à peu près rassemblés en ce lieu d'où la police n'ose les expulser, leur premier souci est de rédiger un ordre du jour de protestation :

« Les délégués de la F.N.S.I. réunis à Paris le 3 août 1917, protestent avec énergie contre l'interdiction arbitraire du congrès de leur Fédération et expriment leur indignation contre les mesures de police dont ils ont été victimes.

« Protestent avec énergie contre la saisie des documents de la fédération, saisie opérée chez la secrétaire fédérale sans que les formalités légales aient été remplies et que décharge ait été donnée des documents emportés ;

« S'élèvent avec toute leur conscience de citoyens d'un pays libre (?) contre les perquisition faites au domicile de M. et F. Mayoux ; protestent contre les poursuites judiciaires intentée à ces derniers, à leur jeune fils âgé de 12 ans, à H. Brion ; protestent également contre le déplacement d'office dont a été victime la camarade Colliard ;

« Expriment leur sympathie à tous les camarades frappés par l'arbitraire gouvernemental et policier et affirment l'entière solidarité de tous les instituteurs syndiqués ».

Puis Marie Guillot, part en délégation à la C.G.T. Accompagnée de Bled, elle sera ensuite reçue à l'Intérieur par le chef de cabinet de Malvy.

« – Le congrès des syndicats d'instituteurs a été toléré l'an dernier sur la promesse qu'il n'y serait pas discuté de guerre ni de paix, déclare ce dernier. La promesse n'ayant pas été tenue, le congrès a été interdit cette année.

« – Marie Guillot fait observer que les instituteurs syndiqués n'avaient rien promis : Raffin-Dugens avait pris sur lui d'assurer au ministre que son désir serait exécuté.

« – Promettez-vous de ne traiter dans ce congrès que de questions corporatives ? demande alors le chef de cabinet.

« – Nous ne promettons rien, répond Maris Guillot.

« – Dans des conditions, le gouvernement ne peut pas revenir sur sa décision... »

Pendant ce temps le congrès continue ses travaux que Mandi résume ainsi :

« La Fédération et la guerre – H. Brion déclare que nous devons accentuer notre attitude devant la guerre et que, étant données les poursuites dont sont victimes quelques camarades, il ne faut pas avoir l'air de reculer. Après une question de Lorient demandant s'il n'y a pas au congrès un délégué muni d'un mandat « majoritaire », chacun étant d'accord sur le fond, on passe à la discussion de l'ordre du jour présenté par M. et F. Mayoux... »

« Avant de voter sur l'ensemble, le délégué de la Mayenne demande ce qu'est exactement la paix de Zimmerwald et Lorient lit la réponse du Comité de Berne au questionnaire hollando-scandinave. L'ordre du jour présenté par M. et F. Mayoux... »

Le Comité hollando-scandinave dont il est question et l'organisme qui, d'accord avec les Soviets (Conseils ouvriers et paysans de Russie), s'emploie à réunir en une vaste conférence à Stockholm, les représentants (majoritaires et minoritaires) des partis socialistes et des groupements professionnels pour y traiter des problèmes de la guerre et de la paix. Depuis des mois on discute dans tous les pays belligérants ou neutres à propos de ces assises. Le conseil national du Parti Socialiste français a voté à la fin de mai la participation. Le Comité confédéral la votera en août. La commission socialiste internationale de Berne qui, ne pouvant faire confiance aux socialistes et syndicalistes d'union sacrée, a refusé de s'associer aux travaux préliminaires de la conférence générale, doit tenir une troisième conférence de Zimmerwald à Stockholm à la veille de la grande réunion projetée.

Voici la résolution adoptée par nos délégués, laquelle n'a pu être publiée alors nulle par intégralement :

« Le Congrès, etc... »

« Au seuil de la 4^e année de guerre adresse à toutes les victimes de la catastrophe sans distinction de condition sociale, de sexe ni de nationalité, ses douloureuses et fraternelles sympathies ; »

« Espère encore que la Révolution Russe, rayon de liberté, de progrès, d'humanité, au milieu des ténèbres épaisses de la barbarie contemporaines, ne se laissera pas, sous la pression de la réaction intérieure et sous celle des gouvernements démocratiques, déshonorer et en fait annihiler par le retour aux méthodes liberticides qui ont été jusqu'ici la suprême ressource des conducteurs de peuples.

« Le Congrès s'élève avec force contre toute menace de guerre économique. Il considère comme criminel de demander une telle suite à la grande tuerie. Les peuples ont tous les mêmes droits au libre développement de leurs forces vitales. L'Allemagne et ses alliés n'accepteraient donc l'infériorité quelconque sur le marché mondial que réduites à merci par les armes, ce qui exigerait une prolongation indéfinie de la guerre. De plus ces menaces vaines sont d'un excellent effet sur le moral guerrier du peuple allemand, à qui ses gouvernants peuvent ainsi prêcher la guerre défensive. Enfin si une telle politique arrivait par malheur à triompher, elle serait la source assurée d'une prochaine et terrible guerre, les peuples vaincus ayant non seulement le désir mais le besoin de se libérer d'une vassalité économique étouffante.

« Le Congrès envisage avec tristesse la volonté des deux groupes de puissances aux prises de continuer la guerre jusqu'à l'épuisement des ressources dont ils disposent.

« Il regrette d'autant plus ce gaspillage impie que les richesses en hommes, travail, produits, génie, prodiguées aux œuvres de mort et de misère auraient suffi, employées aux œuvres de vie et de progrès, à doter la pauvre, l'ignorante, la dolente humanité d'une telle somme de bien-être, d'instruction, de liberté, de bonheur, que la question sociale eût été résolue sans violence. Au lieu de cela toute l'Europe est en face du gouffre béant creusé par la folie guerrière.

« Devant de tels ravages il faut que les fédérations d'instituteurs de tous les pays s'entendent pour jeter les bases d'un enseignement international imprégné de pacifisme, d'impartialité rigoureuse au sujet des guerres passées et de la présente, de haine à la haine, en un mot du plus pur esprit pédagogique moderne.

« Mais les instituteurs syndiqués estiment que l'œuvre la plus urgente à réaliser c'est aujourd'hui comme hier d'obtenir la paix.

« En conséquence, confirmant ses précédents ordres du jour, le Congrès proclame sa volonté de paix ; demande au gouvernement, au parlement, aux instituteurs et à l'opinion publique, de travailler pour la paix, la paix sans indemnité, sans conquête sans annexion, avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la paix de Zimmerwald et des Soviets, la

paix qui demeure la seule victoire possible et souhaitable pour tous les peuples ».

Le lendemain, les délégués, après s'être vu encore refuser l'accès de la C.G.T., se retrouvent dans le même local pour examiner les questions corporatives, pendant qu'une délégation essaie d'obtenir du groupe socialiste parlementaire une promesse d'intervention.

« Marthe Bigot expose les tribulations des congressistes depuis leur arrivée à Paris et dit les tracasseries policières subies par les Mayoux et Hélène Brion. Elle demande que ces questions soient portées à la tribune de la Chambre...

« Durant cette causerie, nos camarades observent l'attitude de nos députés socialistes : Renaudel debout dans une embrasure de fenêtre ne dit mot. Longuet émet quelques idées générales qui n'ont rien de compromettant. Seul Raffin-Dugens parle avec netteté et s'indigne des procédés qui nous sont appliqués. Les autres se contentent de hocher la tête comme des personnes qu'on vient importuner.

« La délégation se retire avec l'impression que sa démarche est parfaitement vaine. D'ailleurs Ruffin-Dugens résume d'un mot les pensées de tous : « Il ne faut pas compter sur eux » (L'École, n° 46 du 25 août 1917).

Sur la question des traitements, le Congrès, après les interventions de Mandin, qui défend le traitement unique, et de Lafosse, qui reprend le projet de Chambéry, adopte un texte essayant de concilier les deux thèses :

« Le Congrès considérant :

« 1.) Que l'école a besoin de maîtres et de maîtresses instruits.

« 2.) Que le recrutement des instituteurs et des institutrices est de plus en plus difficile.

« 3.) Que le seul remède au mauvais recrutement réside dans le relèvement des traitements des instituteurs et leur unification avec ceux des fonctionnaires de même culture ;

« Considérant en outre que les nombreuses classes de traitement sont contraires à la justice et au recrutement.

« Demande :

- 1 – Que l'unification soit faite et maintenue être les instituteurs et les autres fonctionnaires de même culture.
2. – Que l'échelle des traitements soit réduite à deux classes : stagiaires et titulaires.
3. – Invite les fédérations des autres fonctionnaires à mettre cette dernière question à l'étude. »

Même esprit de conciliation en ce qui concerne la rédaction de la revue, le texte suivant étant voté à l'unanimité.

« Le Congrès décide d'ajourner la question École (modification aux statuts) jusqu'au retour des mobilisés.

« En attendant, le Conseil Fédéral est chargé de se concerter avec le Syndicat des Bouches-du-Rhône pour trancher les cas litigieux.

« Il demeure entendu que : a) les décisions prises par le nouveau comité de rédaction ne pourront donner lieu à aucune polémique dans l'*École* ; b) tous les camarades sont fraternellement invités à collaborer au *Journal de la Fédération* »

Enfin Marie Mayoux est, sur sa demande, déléguée à Stockholm (3e conférence de Zimmerwald) et Daviaud (Maine-et-Loire) est nommé trésorier de la caisse de secours

Solidarité

[Retour à la table des matières](#)

Dans les jours suivants, plusieurs journaux, dont le *Petit Parisien*, *Paris-Midi*, *Le Pays* annoncent la tenue de ce congrès interdit. *Le Journal du Peuple* confirme :

« *Les délégués ont donc pu se réunir deux jours de suite, en dépit des mesures policières ; Leurs travaux, malgré l'imprévu de la situation, ont été conduits avec calme énergie, dignité et... bonne humeur. Toutes les questions à l'ordre du jour ont été examinées et ont fait l'objet d'interventions étudiées.*

« *Le spectacle n'était pas banal. Ces éducateurs, venus de tous les points de la belle France, après s'être heurtés au barrage d'agents qui in-*

terdisait l'entrée du 33 de la rue Grange-aux-Belles, discutaient tranquillement sur l'attitude générale de la Fédération, sur les traitements, le recrutement etc... On n'aurait jamais deviné, à les voir si calmes, que plusieurs d'entre eux sont sous le coup de poursuites judiciaires ou victimes de mille tracasseries pour délit d'opinion. On n'aurait surtout pas compris pourquoi le gouvernement traite ainsi des citoyens français. Il a cependant obtenu un résultat : celui de resserrer une union déjà étroite, non seulement entre syndicalistes, mais chez tout le personnel ».

La Fédération Féministe Universitaire, en effet, a voté une protestation et fait adopter par le congrès des Amicales réuni le 8 août des ordres du jour protestant :

« 1° Contre la récente circulaire ministérielle interdisant aux instituteurs toute participation à des réunions ou conférences sans l'autorisation de leurs chefs » ; 2° contre l'interdiction par le ministre de l'Intérieur du congrès des syndicats d'instituteurs ; 3° contre les poursuites judiciaires et les déplacements d'office dont sont menacés plusieurs instituteurs coupables de délit d'opinion ».

Les camarades qui ont fait, à l'intérieur de l'organisation, des réserves sur le contenu de la brochure Mayoux et sur l'opportunité de cette publication sont pourtant les premiers à vouloir exercer la solidarité effective à l'égard des camarades frappés. « D'une façon ou d'une autre écrit Bazot le 7 août, il faut protester et aider les victimes ». Et dès le 20 du même mois un ordre du jour du Syndicat de Maine-et-Loire est communiqué à la presse, exprimant la plus vive sympathie à Julia Bertrand, révoquée, Lucie Colliard et Moral, censurés et déplacés d'office, Marie et François Mayoux, suspendus de leurs fonctions et poursuivis judiciairement, Hélène Brion, secrétaire fédérale, également poursuivie devant les tribunaux...

« Le Syndicat de Maine-et-Loire se déclare solidaire de tous ces bons camarades frappés à cause de leurs idées, malgré que tant d'instituteurs soient restés sur les champs de bataille « pour la défense du droit et de la liberté », et proteste en même temps contre la récente interdiction du congrès des syndicats d'instituteurs ».

Ce syndicat demande en même temps au Bureau Fédéral et au secrétariat de l'É.É. de lancer une souscription s'adressant à tout le personnel et aux organisations prolétariennes, comme un moyen d'entretenir l'agitation et de répandre indirectement les idées pacifistes. Après quelques tiraillements, ce projet est adopté et l'appel lancé dans le numéro de rentrée de l'École, les bulletins syndicaux et plusieurs organes minoritaires.

Les hésitations de plusieurs militants relativement à un appel fédéral à la solidarité proviennent surtout de ce qu'en dehors d'Hélène Brion, personne n'est poursuivi pour l'accomplissement d'un mandat formel de l'organisation, comme l'avait été Nègre au moment de l'adhésion à la C.G.T. Mais les gestes individuels sont souvent nécessaires en un temps où toute action d'ensemble s'avère presque impossible, et il importe de soutenir tous les camarades frappés ou inquiétés et de s'adresser unanimement contre une répression qui se fait de plus en plus impitoyable.

La plupart des syndicats suivront l'exemple du Maine-et-Loire : Haute-Vienne, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Loiret, Indre, Rhône, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire, Cher, Jura, Isère, etc... publieront des motions de solidarité.

Disons dès maintenant que l'appel sera entendu et que les camarades frappés seront tous aidés matériellement.

La grande offensive gouvernementale

[Retour à la table des matières](#)

Le Bonnet Rouge a été suspendu à propos de la louche affaire Bolo³⁸, Almereyda arrêté ; d'autres scandales éclatent... Malvy se voit obligé de donner enfin sa démission de ministre de l'Intérieur (31 août 1917). Protestation de la majorité confédérale. La guerre avec toutes

³⁸ Bolo ; dit Bolo-pacha, lié à Almereyda, compromis dans une affaire d'espionnage, fut fusillé. Louis Malvy fut condamné par la Haute-cour, en août 1918, à cinq ans de bannissement pour forfaiture. Réélu député de 1919 à 1940, il fut à nouveau ministre de l'Intérieur en 1926. Rappelons que Clemenceau avait mené la charge contre lui en 1917.

ses funestes conséquences durant trois années – trois siècles ! – n'a pu décider ces messieurs à faire figure d'opposants ; mais leurs sursis d'appel ne vont-ils pas désormais être en jeu ?... alors tout serait perdu !... et ils montrent les dents...

Hélène Brion est bientôt ; comme les Mayoux, suspendue de ses fonctions. Suzanne Dufour (Yonne) est perquisitionnée et poursuivie, ainsi qu'un ouvrier mécanicien, Mouflard, filleul de guerre d'Hélène ; Morel voit son affaire rebondir sous l'inculpation de « propos défaitistes »

Le 25 octobre, Marie et François Mayoux comparaissent avec leur fils Jehan ³⁹ devant le tribunal correctionnel d'Angoulême pour infraction à la loi du 5 août 1914 sur les indiscretions de la presse.

« La patrie, fraction d'humanité, ne peut être isolée de cette dernière et nous ne les séparons pas l'une de l'autre. Français, nous aimons la France. Nous sommes patriotes... »

« Nous avons confiance et jusqu'au bout nous penserons que, dans l'intérêt de notre patrie et de l'humanité, il faut faire la paix »

Cette dernière phrase est supprimée dans le bulletin par la censure, mais nous avons pu la rétablir à l'aide d'une brochure éditée par Madeleine Vernet en février 1918 (M. et F. Mayoux : « Notre affaire », éditions de l'*Avenir social*).

Quelle n'est pas la surprise des « inculpés » de voir leur avocat, un certain Le Ricolais, commencer sa plaidoirie en s'excusant du concours qu'il leur prête, puis flétrir leur doctrine et les présenter comme des inconscients !... Leur fils, accusé d'avoir posé des papillons (*Assez d'hommes tués, la paix !*) est mis hors de cause comme ayant agi sans discernement ; mais ils sont condamnés tous deux à six mois de prison sans sursis et 100 francs d'amende chacun.

Novembre 1917. La Révolution bolchévique redonne partout espoir aux pacifistes révolutionnaires ; mais en France, peu de jours après, c'est la chute du ministère Painlevé et l'arrivée au pouvoir de

³⁹ Des années plus tard, Jehan Mayoux, devenu inspecteur primaire, subira à nouveau poursuites et sanctions (suspension, déplacement d'office) pour avoir signé le *Manifeste des 121* au moment de la guerre d'Algérie.

Clemenceau, Poincaré a besoin de son ancien adversaire pour intensifier le massacre. Dès le lendemain (17 novembre), Hélène Brion est arrêtée et une campagne de calomnies est aussitôt déchaînée dans la presse contre l'« institutrice de Pantin et ses complices », les instituteurs et institutrices défaitistes ».

Le Matin, *Le Petit Parisien*, puis *l'Écho de Paris* se distinguent tout particulièrement par la violence de leurs attaques, assaisonnent quelques bribes de vérités avec d'infects ragots policiers. « Les lettres qui ont été saisies – dit *Le Petit Parisien* – ne laissent aucun doute sur les criminels agissements d'Hélène Brion ». « On s'étonnait seulement – affirme *Le Matin* – que malgré ses propos et son action incessante, elle ait été laissée libre de poursuivre son infâme besogne ». « Les exagérations de sa tenue et de ses discours – ajoute *L'Écho de Paris* – la feraient prendre pour une toquée si l'on ne trouvait dans ses campagnes, dans ses agissements une logique déconcertante, un sinistre besoin de nuire à la Patrie » et la feuille militariste insinue : « En septembre 1914, elle réussit à se rendre aux armées. On devine pourquoi ». « Seule une espionne aurait eu profit à s'y trouver », dit encore *Le Matin* qui parle aussi de deux personnages bizarres « un grand gaillard à barbe rousse accompagné d'une femme à figure étrange » se cachant pendant quatre jours dans son appartement à Pantin. Dans *Le Petit Parisien* encore on peut lire : « On a de fortes raisons de croire que le foyer d'agitation pacifiste était entretenu par de l'argent allemand », etc... etc...

Les amies d'Hélène et notamment Marthe et Antoinette Bigot, Henriette Izambard, Jeanne Seguin, Léonie Kauffmann, Marguerite Thévenet, Madeleine Vernet, la défendent avec énergie, faisant dans la presse toutes les rectifications utiles. Le Conseil fédéral se solidarise avec elle en deux déclarations émues et indignées à la fois :

« Tous ceux qui ont pu la juger de près, même s'ils ne partageaient pas toujours entièrement ses idées, lui ont toujours reconnu franchise et loyauté. Elle aime mieux heurter que biaiser. »

« Institutrice, les bébés de trois à quatre ans qui lui étaient confiés s'attachaient à elles parce que son dévouement et sa bonté lui suggéraient toujours exactement le mot qu'il fallait dire, le geste qu'il fallait faire... »

« ...On aura beau essayer d'imposer un prétendu dogme de circonstance par l'oppression et par la violence, un refuge restera toujours où la »

perfection ne pourra atteindre : c'est la conscience d'éducateurs libres qui ne s'abaissent pas à flatter les puissants parce qu'ils ne veulent rien leur demander.

« Avec leur secrétaire, les instituteurs et institutrices syndiqués revendiquent le droit d'avoir vis-à-vis des événements l'attitude qu'ils jugent nécessaire.

« Ils réclament la mise en liberté immédiate d'Hélène Brion ».

La deuxième déclaration se termine ainsi :

« ...Considérant...

« Que nous n'avons rien à vendre et qu'une presse sur laquelle pèsent de si graves présomptions de vénalité n'a pas le droit de jeter la suspicion sur notre association qui ne fut jamais et ne sera jamais achetée :

« Considérant que la F.N.S.I. a, dans tous ses congrès tenus depuis le début des hostilités, donné et confirmé son adhésion aux conférences de Zimmerwald et de Kienthal ;

« Le C.F. proteste énergiquement et avec indignation contre l'expression défaitisme, ce terme donnant clairement à entendre qu'il s'agit d'une action ou d'une théorie préconisant la défaite de la France alors que... (Ici deux lignes censurées que nous ne pouvons reconstituer).

« Il proteste également contre l'opiniâtreté avec laquelle le Petit Parisien et le Matin poursuivent leur œuvre de délation, de dénonciation et de calomnie ; il proteste contre les complaisances coupables de ceux qui ont donné les dossiers de police à ces journaux ; s'engage à mener une action vigoureuse dans le but de faire connaître la vérité au pays ».

Le *Journal du Peuple*, où Séverine évoque la belle figure de la « Devancière » Louise Michel, puis la *Vérité* où Paul Meunier se tient principalement sur le terrain de la légalité, de la jurisprudence, mènent campagne, de leur côté en faveur de notre secrétaire fédérale. Celle-ci n'en est pas moins renvoyée par ordre gouvernemental devant la « justice militaire ».

« Tous les inculpés en conseil de guerre – a rugi le tigre dans sa déclaration ministérielle, – plus de campagnes pacifistes, plus de menées allemandes... La guerre, rien que la guerre !!!

Un mandat d'amener est lancé contre Sébastien Faure basé sur on ne sait quelle affaire de mœurs mêlée à sa propagande pacifiste. Il faut

abattre les opposants par tous les moyens. Malvy est désormais promis à la Haute-Cour et Caillaux est fortement menacé. Quand on chasse du gibier de cette importance, on peut sans inconvénient se mettre sous la dent des instituteurs et institutrices « défaitistes » !...

On n'ose pourtant dessaisir la justice ordinaire de l'affaire Mayoux qui est pendante devant la Cour d'Appel de Bordeaux ; mais cette cour sait ce qu'elle doit faire et, fin décembre, elle porte à deux ans de prison sans sursis et à 1 000 francs d'amende chacun la peine infligée par le tribunal correctionnel à nos deux camarades qui ont comparu devant elle en prévenus « libres ».

M. et F. Mayoux sont aussitôt révoqués. A la même époque, Mme Piéderière (Ille-et-Vilaine) est privée de son emploi par retrait de délégation de stagiaire.

Son mari, secrétaire de la section d'Ille-et-Vilaine, mobilisé comme auxiliaire, a été perquisitionné à son domicile de Saint-Bolâtre. On a trouvé chez lui les circulaires fédérales, les tracts et brochures du Comité pour la reprise des relations internationales envoyés par H. Brion. Piéderière est inculpé, emprisonné, en prévention de conseil de guerre pour « défaitisme », sali par la presse locale où se distingue l'*Ouest-Éclair*.

Des dizaines de commissions rogatoires mettent en cause la plupart des secrétaires de syndicats, ceux dont on a saisi les lettres au domicile d'Hélène Brion : Marie Guillot, Paul Rebours (Sarthe), P. Lamy, Audoye, etc... sont perquisitionnés. La publication des listes de souscription est interdite à l'*École* et à l'*Émancipation* de Maine-et-Loire... C'est la grande offensive à l'intérieur contre le « Défaitisme »

Défaitisme

[Retour à la table des matières](#)

Ouvrons une parenthèse sur ce terme contre lequel nous étions alors unanimes à protester. Les Mayoux ne l'acceptaient pas, H. Brion non plus. Le Conseil Fédéral, comme on l'a vu, a dénoncé l'expression ! l'*Homme enchaîné*, dans l'*École*, Merrheim, dans la *Vérité*, ont stigmatisé les profiteurs de la guerre qui sont, d'après eux,

les véritables « défaitistes » ; G. Pioch a protesté dans les *Hommes du jour*, même Gérold dans *Ce qu'il faut dire*, ce dernier n'acceptant que l'épithète de « neutraliste » employée par l'ex-anarchiste Jean Grave à l'égard des internationalistes irréductibles ; et le Comité pour la Reprise des Relations Internationales lui-même a publié une déclaration s'élevant nettement contre ce vocable :

« ... Nous protestons contre cette insulte faite au bon sens français par les trafiquants de patriotisme.

« La fait que ce sont des cerveaux bourgeois qui ont inventé le mot « défaitisme » indique que si la doctrine existe il faut en chercher les adeptes dans les rangs de la bourgeoisie décadente, dont les scandales passés et présents ne sont que des ulcères accusant l'état de décomposition de cette classe, mais non dans les rangs du prolétariat organisé ».

Lénine – qui était alors réfugié en Suisse – a seul, à notre connaissance, adopté ce terme en pleine guerre et exposé la thèse du « défaitisme révolutionnaire ». Dans une brochure écrite en collaboration avec Zinoviev et publiée à Genève en 1916 sous le titre *Le Socialisme et la guerre*, il s'exprime ainsi :

« Aussi bien ceux qui se prononcent pour la victoire de « leur » gouvernement dans la guerre actuelle, que ceux qui défendent le mot d'ordre « ni victoire, ni défaite », expriment des idées socialistes chauvines. En temps de guerre réactionnaire, une classe révolutionnaire ne peut pas ne pas désirer la défaite de son gouvernement, car un échec militaire de ce gouvernement ne peut que faciliter son renversement. Il faut être un bourgeois pour être persuadé qu'une guerre commencée entre deux gouvernements ne peut se vider qu'entre ces gouvernements, pour ne pas comprendre ou pour tourner en dérision l'idée que les socialistes de toutes les nations belligérantes doivent se prononcer pour la défaite de leurs gouvernements respectifs. En se prononçant dans ce sens tout socialiste ne ferait au contraire qu'exprimer la pensée secrète de tout travailleur conscient et œuvreraient entièrement dans le sens de toute notre politique, qui doit tendre à la transformation de la guerre impérialiste en guerre civile.

« Il est incontestable que lorsque des socialistes anglais, français, allemands font de l'agitation sérieuse contre la guerre, ils « affaiblissent la puissance militaire » de leurs gouvernements respectifs, mais en même temps, par cette agitation, ils servent au mieux le socialisme international. Les socialistes doivent donc expliquer aux masses que pour elles il ne peut

y avoir de salut que dans le renversement révolutionnaire de « leurs » gouvernements, et que dans ce but il faut, dans la guerre actuelle, utiliser toutes les difficultés de ces gouvernements ».

L'idée de révolution n'était point exclue, certes, de notre propagande ; mais nous étions obligés pour savoir quelque crédit auprès des masses, en un pays belligérant dont le sixième du territoire était envahi, de mettre à la base la lutte pour la paix sans annexion ni indemnités, selon la formule de la majorité de Zimmerwald, et de bien établir, à l'exemple de Karl Liebknecht, que nous menions une « action internationale, une action commune avec les forces socialistes des autres pays pour nuire en même temps à toutes les puissances impérialistes » ; nous ajoutions avec lui :

« Il (le socialiste internationaliste) combat, au nom du prolétariat international contre le capital international ; mais il le saisit où il se trouve et où il peut lui porter un coup efficace, c'est-à-dire dans son propre pays...

« Si les socialistes allemands combattaient par exemple le gouvernement anglais et les socialistes anglais le gouvernement allemand, ce serait une comédie ou quelque chose de pire... Cette sorte de politique s'appelle excitation à la guerre, ce n'est pas la lutte de classe, mais le contraire ». (Déclaration au Conseil de guerre en mai 1916).

Liebknecht avait déjà exprimé la même idée en décembre 1914, au moment où il votait seul, la première fois, au Reichstag, contre les crédits militaires ⁴⁰ :

⁴⁰ Hostile au vote des crédits de guerre, Karl Liebknecht s'était cependant incliné en août 1914 devant la majorité du groupe parlementaire et la discipline de son parti, le parti social-démocrate, et il avait voté les crédits de guerre. Mais, convaincu rapidement qu'il avait commis une erreur, il décidait en décembre de la même année de voter contre : il fut le seul à ce moment-là. Son action clandestine, ses incessantes « questions écrites » au Reichstag, l'organisation enfin d'une manifestation publique place de Postdam à Berlin le 1^{er} Mai 1916, allaient lui valoir l'arrestation et la condamnation par le conseil de guerre. Liebknecht symbolisait l'opposition à la guerre – et pas seulement aux yeux des socialistes allemands.

« Toutes les phrases comme « défense nationale » et « libération des peuples », avec lesquelles l'Impérialisme décore ses instruments de meurtre, ne sont que clinquant et duperie. Chaque parti socialiste a son ennemi, l'ennemi commun de l'Internationale, dans son propre pays. C'est là qu'il doit le combattre. La libération de chaque nation doit son œuvre propre ». (Lettre publiée par le Labour Leader).

Les deux thèses se rejoignent au fond mais Liebknecht mettait l'accent sur la lutte de classe et l'internationalisme, sur la révolution libératrice plutôt que sur le défaitisme ». Toute notre propagande, à vrai dire, était « défaitiste » du point de vue bourgeois et nationaliste, et l'ennemi de classe ne s'y trompait pas ; nous jugions pourtant le terme trop exclusivement négatif pour le relever comme un défi et en faire une sorte de tremplin qui eût été inutilisable en France à cette époque.

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XVII

SEULE ORGANISATION INDÉFECTIBLE...

Conférence confédérale de Clermont-Ferrand

[Retour à la table des matières](#)

La chasse aux instituteurs et institutrices pacifistes pouvait amener quelques défections dans nos rangs, mais c'était mal connaître les militants de la Fédération que d'espérer les réduire par des poursuites judiciaires et des révocations. Au cours de l'année 1918, alors que des leaders minoritaires très en vue glisseront, entraînant parfois leurs groupements avec eux – tels Merrheim et la Fédération des Métaux – l'organisation syndicale des instituteurs restera debout, indéfectiblement attachée à Zimmerwald et à Kienthal.

C'est à la troisième conférence confédérale du temps de guerre, tenue à Clermont-Ferrand les 23, 24 et 25 décembre 1917, que s'opère le rapprochement des chefs de l'opposition et des renégats de la lutte de classe. Seuls se dressent contre la nouvelle duperie les irréductibles de notre fédération : Mayoux (Bourse du Travail d'Angoulême) et Lorient (instituteurs).

Un compte rendu de cette conférence a été édité en 1919 et nous avons en outre comme documentation les articles publiés en janvier 1918 dans *l'École*, le *Journal du Peuple* et la *Vérité*.

Après avoir décidé d'organiser un référendum sur la tenue d'un congrès confédéral et adopté un ordre du jour protestant contre la réaction clémenciste, on aborde, le deuxième jour, la question essentielle : attitude de la C.G.T. devant la guerre.

Merrheim et Bourderon refont, avec Mayoux et Péricat, le procès de la majorité. Le secrétaire de la Fédération des métaux lit une déclaration de sa commission exécutive rappelant les fautes graves de la direction confédérale depuis le début des hostilités, s'affirmant encore pour la fin du carnage et s'indignant des calomnies contre la révolution russe.

« (F. Mayoux, l'École n° 17 du 19 janvier 1918). ».

La fin de la déclaration des métaux, la laisse d'ailleurs prévoir, cette motion d'unanimité :

« Nous sommes pour l'unité dans les principes et dans l'indépendance du mouvement syndical.

« Nous ne creuserons ni ne comblerons le fossé qui nous sépare. Nous voulons que la distance qui nous éloigne soit constatée, nous nous opposons à toute confusion de position, de méthode et d'attitude ».

C'était une conclusion vraiment qui se bornait à vouloir faire marquer les divergences du passé. Merrheim, ce n'est pas douteux, était venu à la conférence avec l'idée bien arrêtée, soit par crainte des coups, soit par souci de maintenir l'unité syndicale – probablement pour les deux raisons à la fois – d'en finir avec l'action zimmerwaldiste, non sans avoir pourtant justifié sa propagande des trois premières années de guerre. Jouhaux, qui ne pouvait l'ignorer, a fait lui-même quelques pas vers son adversaire de la veille afin de faciliter la manœuvre.

Les délégués minoritaires – ils sont une soixantaine en face d'une centaine de majoritaires – ont le tort de laisser aller afin de ne pas di-

viser la minorité. Des militants anarchistes comme Péricat et Broutchoux affectent même de considérer comme une victoire le vote d'une motion qui ne dénonce pas l'union sacrée, qui met le président Wilson sur le même plan que leur révolution russe et réclame une « Société des Nations » !...

Lorsque Rougerie, de l'Union Départementale de Haute-Vienne, centriste de nuance Longuet-Pressemane, rapporte, en fin de conférence, le texte d'une commission dont nos amis avaient été écartés, Lorient et Mayoux ne peuvent, en déclarant s'abstenir, que dégager leur responsabilité et celle de notre Fédération.

« Depuis trois ans et demi – écrit ensuite Lorient dans le Journal du Peuple – le prolétariat organisé mondial est divisé sur les plus graves problèmes que l'humanité ait jamais eu à résoudre. Leur examen a fait apparaître partout deux grands courants rattachés, l'un au nationalisme révisionniste et entente de classe, l'autre à l'internationalisme révolutionnaire et lutte de classes. Aucune rhétorique, aucun artifice de langage ne pourra masquer l'antagonisme irréductible de ces deux courants à une époque où la révolution est là un fait, ailleurs une menace. Tenter de le faire dans une résolution commune par le silence sur les points trop controversés, l'équivoque sur d'autres, la simple affirmation de principes généraux et abstraits, c'est faire œuvre mauvaise, c'est leurrer les masses par le fallacieux espoir des réalisations prochaines. Cette pratique, qui donne que l'illusion de l'unité pour les minorités, une véritable abdication... »

Même essai d'enveloppement au Conseil National du parti Socialiste, en février 1918 : même intransigeance nécessaire de nos camarades Lorient, Mayoux, Saumoneau, qui se refusent à suivre les longuetistes dans un vote d'unanimité et obtiennent 218 mandats sur une résolution dont voici le dernier paragraphe :

« Le devoir de tous les prolétaires est donc, par une action des masses levées contre leurs oppresseurs, de se substituer à leurs dirigeants pour la conclusion de la paix ou d'obliger ceux-ci, par une pression irrésistible, à accepter les propositions de négociations de paix formulées par le gouvernement ouvrier de Russie ».

Bourderon et Brizon⁴¹ lâchent alors Zimmerwald, tandis que Blanc et Raffin-Dugens votent avec l'extrême gauche. Là encore, ce sont les militants de notre Fédération qui tiennent haut et ferme le drapeau de l'internationalisme prolétarien.

Lucie Colliard

[Retour à la table des matières](#)

Cette attitude énergique incite naturellement les pouvoirs publics à intensifier la répression contre les syndicalistes de l'enseignement.

Pourtant il est assez difficile de corser leurs affaires : ils sont pauvres mais propres, tous faisant preuve d'un si complet désintéressement que cela étonne et en impose.

On songe un instant à faire passer Hélène Brion pour folle. Va-t-on la sortir de prison pour la mettre dans un cabanon ? Peine perdue : les trois médecins légistes commis à son examen mental sont obligés de reconnaître qu'elle jouit de toutes ses facultés. Il faudra donc la « juger ».

Piéderière, contre lequel on ne peut rien retenir, est mis en liberté provisoire après deux mois de détention ; mais sa compagne reste privée d'emploi ; et, à l'autre extrémité du pays, Lucie Colliard est arrêtée.

Celle-là est une bien grande coupable. On en jugera par ces quelques notes jetées alors par elle sur le papier en réponse à une demande du Bureau Fédéral :

« À la Fédération socialiste des Deux-Savoie, c'est moi qui ai levé le drapeau internationaliste contre le gouvernement Edgard Milhaud. J'y ai toujours défendu le point de vue de Zimmerwald malgré les objurgations de quelques minoritaires qui me refusaient alors leurs voix pour les verser à la majorité, ce qui est d'ailleurs absolument normal.

⁴¹ Pierre Brizon vient de fonder avec Marcelle Capy (1^{er} janvier 1918) sous le titre *La Vague* un hebdomadaire d'esprit pacifiste qui atteindra bientôt un tirage important mais ne laissera pas d'être un peu confusionniste.

« Je fus enquêtée par le commissaire spécial d'Évian le 25 juillet 1916 ; l'enquête était ordonnée par le Général Ebener parce qu'une lettre à moi adressée avait été subtilisée par le contrôle militaire de Bellegarde et envoyée au susdit général. Le camarade qui me l'adressait y écrivait : « Guerre à la guerre et paix aux hommes de bonne volonté ! » Le rapport fait par le commissaire portait que j'étais « une idéaliste convaincue du socialisme international ». Et c'est bien là tout le fond de l'affaire et le véritable motif de la condamnation.

« Les réactionnaires chauvins du pays, forts de cette hostilité de l'autorité militaire – entre temps, ils organisent la grève presque complète des élèves – me dénoncèrent successivement aux inspecteurs, au sous-préfet de Thonon, au député, au ministre de la guerre, au ministre de l'intérieur, au ministre de l'Instruction publique et au général Abener, sans doute qui m'avait déjà en particulière affection. Je tenais tête à l'orage et mon inspecteur primaire surtout peut dire comment il renonça à m'initimider et à obtenir mon abdication. Mais fin juin 1917, la première brimade m'arrivait sous forme de déplacement d'office. J'enseignais à Meillerie, canton d'Évian, sur le bord du lac Léman. On m'envoyait à 70 km de là, en pleine montagne, à 750 mètres d'altitude. Je résistai six mois, puis je déménageai. J'avais pris possession de mon nouveau poste depuis une dizaine de jours sans avoir pu encore – à cause de l'état des routes – amener mon mobilier, quand deux gendarmes de Boège vinrent me cueillir à la Corbière, le 12 janvier 1918. Le mandat d'arrêt était signé du général Ebener et était motivé ainsi : Infraction à la loi du 5 août 1914 relative aux indiscrétions de la presse en temps de guerre. Je devais donc être amenée à Grenoble qui est le centre de notre région militaire. J'y fus incarcérée à la maison d'arrêt, au régime du droit commun, malgré mes protestations. Comme le régime politique n'y existait pas, il fallait attendre que nos amis intervinsent au ministère de la justice pour le faire créer. Douze jours passèrent ainsi, après quoi on me transféra dans une salle propre que j'aérais à volonté et où l'on m'apportait deux repas passables par jour. De plus, je ne pouvais recevoir des visites seul à seule et, en principe, livres et journaux ; mais comme il avait fallu faire approuver par le ministre la liste de ces livres et de ces journaux, je n'eus le temps de profiter de cet avantage que cinq jours après le retour de la liste. Je ne demurai, en effet, que dix-neuf jours au régime politique, au bout desquels le capitaine rapporteur me libérait provisoirement en terminant mon instruction. Cette dernière avait duré les 31 jours de ma détention ; des commissions rogatoires avaient été envoyées un peu partout pour chercher des preuves de ma culpabilité ; mais le mandat de dépôt portant : « possibilité d'intelligence avec l'ennemi », les commissions revinrent bredouille et le non-lieu s'imposait. Le dossier fut expédié au gouverneur militaire de Lyon ; malgré le capitaine rapporteur, malgré le commissaire du gouvernement près le conseil de guerre de Grenoble, qui s'était associé aux conclusions de ce dernier, le général Ebener décida de poursuivre. Il

le fit sur incitation directe, puisque le rapport sur mon affaire était considéré comme nul et non avenu ».

Comme on l'avait fait pour Hélène Brion, on lâche la presse au lendemain de l'arrestation de Lucie Colliard. Cette fois, c'est la *Libre Parole* qui mène campagne. Après d'ineptes ragots, la feuille des curés conclut ainsi :

« ... Agent ennemi, empoisonneuse d'enfants, voleuse de traitement, la Colliard resterait institutrice ; mais à Boège et non plus au Locum, et toujours à proximité de la frontière. Voilà tout. Puis un vent purificateur souffle enfin, enfin, elle est arrêtée.

« Il reste à savoir maintenant ce que toute la région demande, ce que chacun exigera de savoir quand les faits seront connus : Qui a protégé cette malfaisante ? Qui lui a procuré cette longue et scandaleuse impunité ? Qui s'est rendu complice de ses méfaits en leur assurant une tolérance de plus de trois années de guerre ? »

Comme pour Hélène, il est vrai, des amis parisiens, dont Gilbert Raguier, Henriette Izambard et Marguerite Thévenet font la rectification nécessaire.

À la même époque Morel (Haute-Savoie) est condamné par le tribunal de Thonon à trente mois de prison et 500 francs d'amende à la suite de « propos fâcheux » sur la guerre ; Cancel, jeune répétiteur mobilisé à Limoges, est incarcéré en raison de sa propagande pacifiste au « cercle éducatif » de cette ville ; L. Bouët est enquêté par ordre du Président du Conseil pour s'être solidarisé publiquement dans la vérité avec les camarades poursuivis, et s'il échappe à la révocation, c'est que le préfet de Maine-et-Loire, l'ancien chef de la sûreté Bouju, disgrâcié lui-même par Clemenceau, ne veut pas frapper un instituteur pour le délit d'opinion, au moins tant que sa situation personnelle ne sera pas en jeu ; Grimaldi (Corse) est menacé par le vice-recteur de Thalamas ; Loriot et H. Izambard sont également menacés de révocation pour une lettre au Conseil Fédéral à la C.G.T. demandant aux organisations confédérées (Fédérations et Unions Départementales) de s'élever contre les mesures de répression. N'a-t-on pas relevé cette

phrase : « L'école primaire a toujours été et est encore dans une trop large mesure une machine à fabriquer des admirateurs du régime capitaliste ». Le Directeur de l'enseignement estime que « cette affirmation est de nature à nuire à l'école laïque en faisant naître à son égard la suspicion de certaines familles.

Le *Journal du Peuple* annonce même (ballon d'essai ?) l'arrestation de Lorient au domicile duquel la police aurait saisi « 500 kg. de tracts pacifistes ». A vrai dire, à la réunion du Conseil Fédéral où l'envoi de cette lettre a été décidé, un seul membre y était opposé, Lorient, qui jugeait digne de ne rien demander aux renégats de la direction confédérale ; mais lorsqu'il fallait prendre des responsabilités, le même Lorient, secrétaire provisoire de la Fédération depuis l'arrestation d'Hélène Brion, savait toujours répondre : présent. Son incarcération est néanmoins différée.

Là-dessus ont lieu, devant les conseils de guerre (du 25 au 31 mars 1918), à Paris, le procès sensationnel d'Hélène Brion et à Grenoble celui de Lucie Colliard.

Hélène Brion devant le Conseil de guerre

[Retour à la table des matières](#)

Hélène Brion paraît à la barre devant le colonel Maritz, président, et le Commandant de Meur, commissaire du gouvernement, assistée de Me Oscar Bloch. Mouflard comparaît en prévenu libre. Suzanne Dufour, d'inculpée qui a fait plusieurs semaines de prison préventive se trouve muée en témoin à charge.

L'acte d'accusation porte qu'Hélène Brion s'est livrée à « une propagande destinée à favoriser l'ennemi et à exercer une influence néfaste sur le moral de l'armée ». On incrimine notamment la diffusion de trois brochures dont nous avons déjà parlé : *Les instituteurs syndicalistes et la guerre* (M. et F. Mayoux), *L'expulsion de Léon Trotsky* et *La Conférence de Zimmerwald* (Comité pour la Reprise des relations Internationales) 80 témoins environ sont cités.

Les conclusions d'Oscar Bloch tendant à l'incompétence du Conseil de Guerre et à la mise en liberté provisoire de sa cliente ayant été

repoussées, on procède à l'interrogatoire d'Hélène. Le président lui reproche d'avoir fait de la propagande pacifiste alors que ses fonctions d'institutrice devaient le lui interdire. Elle se dresse vivement pour répondre : « Ce n'est pas parce que je suis chargée de fonctions publiques que je n'ai pas le droit de penser comme je le veux. Quand je crois avoir pensé juste, j'estime pouvoir faire part de ces pensées à mes amis. Je n'ai pas fait de propagande dans ma classe où je n'ai d'ailleurs que des enfants de trois et quatre ans. Mais en dehors je crois avoir tous les droits des autres citoyens ». Elle reconnaît avoir envoyé les brochures incriminées sous enveloppe fermée à des amis du Parti Socialiste et de la fédération des Syndicats d'Instituteurs, mais pas au front : « Ces brochures, dit-elle, étaient des écrits documentaires, des bases de discussion ; elles n'ont d'ailleurs pas été saisies ; pourquoi est-ce moi qui ne les ai ni écrites, ni éditées, qui suis poursuivie ?... Parce que je suis une faible femme, que je ne suis pas un électeur ! – Croyez—vous, lui demande le président, que vous aviez le droit de les distribuer ? – Certes, je crois que j'en avais le droit et même que c'était mon devoir ». Elle refuse naturellement de donner les noms des auteurs et les éditeurs des imprimés du Comité pour la Reprise des Relations Internationales.

On lit les lettres saisies, des pages d'un carnet de notes intimes de l'accusée, et le tout forme un maigre butin. Rien qui puisse légitimer une condamnation.

Les témoins de l'accusation qui sont entendus le deuxième jour – l'inspecteur primaire, la directrice de l'école où exerce Hélène Brion, quelques collègues membres de la Ligue des patriotes, Suzanne Dufour, des policiers – se contredisent ou se rétractent, ou ne savent rien. S. Dufour a reçu brochures et papillons, mais ne les a pas utilisés ; et c'est à peu près toute sa déposition ; sans doute en attendait-on davantage, car la pauvre est assez malmenée par le colonel et le commandant : le premier lui demande si elle a les « mains calleuses », quant au second, il déclare tout de go, au cours de son réquisitoire : « Il y a des renégats, Mme Dufour est de ceux-là ! »

Le troisième jour d'audience, défilé impressionnant des témoins à décharge. Ce sont les amis et les amies d'Hélène, à l'exception de Lorient, toutefois, dont on a craint que la personne et les paroles soient trop caractéristiques de l'esprit internationaliste. Concert d'éloges qui

amène le colonel à déclarer pour hâter ces dépositions : « Oui, il est entendu qu'Hélène Brion est bonne dévouée, désintéressée »...

Deux discours font sensation, ceux de Dalniez et de Séverine. « Je ne vois pas matière à inculpation, déclare le député des Pyrénées-Orientales, si l'on fait appel à la loi du 5 août 1914 ; ou bien l'on pourrait poursuivre tous les hommes politiques, tous les journaux », et il le prouve par de nombreux exemples. Séverine répudie le terme « défaitiste », « ramassé dans je ne sais quelle boue, dit-elle, par des gens qui veulent salir leurs adversaires politiques... Pacifistes, oui. On l'a été avant la guerre, on l'est pendant, on le sera encore après ». Et cela vient à point comme réplique au président qui venait de dire à Madeleine Vernet : « On peut être pacifiste en temps de paix, mais non pendant la guerre ». A Séverine, on demande, comme on l'avait fait d'ailleurs en vain à Dalniez et à la plupart des témoins déjà entendus, les noms des auteurs des brochures de Zimmerwald : « Monsieur, dit-elle, je n'ai pas l'intention de finir ma carrière de journaliste à Berne, dans un consulat, avec la croix de la légion d'honneur ». Elle termine en donnant lecture d'une page extraite de la justice militaire de G. Clemenceau. « C'est très beau, dit le colonel, mais ce n'était pas en temps de guerre... – Oui, conclut alors Séverine, mais M. Clemenceau est maintenant chef du gouvernement, et c'est peut-être pour avoir lu ces pages-là et s'en être inspirée qu'Hélène Brion est aujourd'hui sur ces bancs. C'est un procès déplorable »... »

Puis on entend encore l'écrivain Paul Brulat, Bled, secrétaire de l'Union départementale de la Seine, Marguerite Durand, ex-directrice du quotidien féministe la *Fronde*, l'explorateur Richet, l'octogénaire Laisant, qui voit en Hélène Brion « une belle intelligence au service d'une belle conscience » et Jean Longuet qui déclare : Hélène Brion est une Française et une bonne Française. – Merci, s'écrie l'accusée. – Si vous voulez faire l'union de tous les Français, ajoute Longuet, envoyez Hélène Brion à son travail, à ses enfants ».

La déclaration lue à la dernière audience par Hélène a été publiée en brochure par Madeleine Vernet (*Librairie de l'Avenir Social*) qui avait déjà édité avant le jugement une première relation sous le titre « Une belle conscience et une sombre affaire ». Cette déclaration tout à fait sincère, aucun de ceux qui ont connu Hélène Brion n'en peut douter – et surtout une profession de foi féministe. Notre secrétaire fédérale est venue au syndicalisme, au socialisme parce que féministe.

Ses amies le disent, elle l'affirme elle-même, et c'est la vérité, encore que le pacifisme révolutionnaire n'y trouve pas son compte en un procès retentissant qui eût pu favoriser davantage la propagande zimmerwaldiste. Précaution pour éviter une condamnation grave ? Peut-être ; Hélène justifie son pacifisme en se réclamant de Michelet, de Victor Hugo, du Président Wilson – non de l'internationalisme prolétarien. Les révolutionnaires de la fédération ont pu le regretter, mais nul n'avait le droit de dire : notre secrétaire ne parle pas selon sa pensée. Deux courts extraits donneront une idée de ce document :

« ...Mon féminisme est vieux de vingt ans, et mon pacifisme date seulement de la guerre, à l'inverse de beaucoup d'autres, qui se sont éteints à la date du 4 août 1914, – ou quelques jours avant.

« Avant la guerre, la seule propagande pacifiste que je reconnais avoir faite, a été de répandre et faire lire le plus possible le livre « *À Bas les Armes !* » de la baronne Bertha von Suttner, prix Nobel pour la paix en 1905. Et c'est uniquement parce que c'est un livre de femme !

« Depuis la guerre, je n'ai cessé d'être en lutte, même et surtout avec mes plus proches camarades pacifistes – ceux qui ont rédigé les brochures que vous me reprochez ! – à cause de leur manque de féminisme. Il y a à cela des preuves écrites dans la brochure « la voie féministe » qui est mon œuvre propre... »

« ...La violence me répugne, je ne l'ai jamais exercée ni conseillée. C'est pour mettre fin à son règne en ce monde que j'ai fait, toujours et en toutes circonstances, appel aux femmes et commenté cent fois dans mes écrits ou mes paroles, le mot de Victor Considérant : Le jour où les femmes seront initiées aux questions sociales, les révolutions ne se feront plus à coup de fusils ».

Hélène Brion est finalement condamnée à trois ans de prison avec sursis, et Mouflard, qui a demandé à partir au front, à six mois avec sursis.

« *Le verdict est un chef-d'œuvre... – écrit Joséphine Bougon (Marie Mayoux) dans l'École... Tel quel il ne déplaira pas à Clemenceau : il donne satisfaction aux nationalistes qui ne rêvent que plaies et bosses ; trois ans de prison ! – il ménage les susceptibilités de la classe ouvrière ; sursis – il rend la liberté aux intéressés... Si tout le monde est content, pourquoi ne le serions-nous pas ?* ».

Au Conseil de guerre de Grenoble

[Retour à la table des matières](#)

Lucie Colliard comparaît en même temps, assistée de Me Paul Meunier, député de l'Aube, directeur de la *Vérité*, devant le Conseil de guerre de Grenoble présidé par le colonel Guillemin.

L'affaire n'y est pas plaidée complètement au fond. Le capitaine Cuche, rapporteur, a innocenté notre camarade, exprimant l'avis formel qu'elle n'a commis aucun des délits prévus par la loi de 1914 qui ne vise pas les conversations privées, qui ne défend pas aux citoyens d'avoir une opinion sur la guerre et sur la paix ni d'exprimer cette opinion licite même en public. On fait alors état des ragots que l'instruction n'a pas connus et Me Paul Meunier proteste. On entend des témoins à charge qui se contredisent tout en apportant de nouveaux ragots. Alors l'avocat réclame un débat complet, loyal, permettant à L. Colliard, qui est une « honnête femme aux idées généreuses », de confondre ses diffamateurs, et il dépose des conclusions tendant au renvoi pour supplément d'information sur les faits nouveaux apportés par le Commissaire du gouvernement. Celui-ci, commandant Chauvot, s'y oppose, disant que les faits signalés ne le sont qu'à titre de renseignements de moralité, et le Conseil de guerre rejette les conclusions. Me Paul Meunier abandonne alors la défense et L. Colliard déclare faire défaut, bien qu'on lui ait donné un avocat d'office en la personne du sergent Dugoujard.

À l'audience du lendemain, notre amie est condamnée par défaut à deux ans de prison sans sursis et à 1 000 frs d'amende.

« Mon pourvoir en révision – écrit-elle alors – m'amènera devant le conseil de révision de Lyon. J'y ferai citer des témoins nettement internationalistes. Moi-même j'y ferai une déclaration zimmerwaldiste, car toute l'action que j'ai pu faire dans la mesure de mes modestes forces a tendu à une paix de conciliation, à une paix qui ne blessât aucun peuple, qui ne comprimât aucune nationalité, à une paix aussi prompte que possible qui fit cesser les massacres de millions de jeunes êtres s'entre-détruisant sans profit moraux pour personne, qui fit cesser en même temps les angoisses

exacerbées de millions de mères et de femmes, les souffrances de millions d'enfants... »

Nouvelles sanctions

[Retour à la table des matières](#)

Des poursuites et des sanctions de toutes sortes continuent à pleuvoir dans les mois qui suivent.

La Russie des Soviets, qui fait traîner en longueur les pourparlers de paix de Brest-Litovsk – Trotsky se débattant habilement et courageusement en face des plénipotentiaires des Empires Centraux afin d'obtenir des conditions qui ne soient pas trop désastreuses pour la Révolution et aussi et surtout pour donner le temps aux prolétariats des pays belligérants de se ressaisir enfin partout en vue d'imposer la paix générale des peuples – se verra bientôt contrainte de signer une paix séparée. Rude coup pour les dirigeants « alliés ». La classe ouvrière, de plus en plus malheureuse, manquant de tout, même de pain noir indigeste, commence à montrer les dents. Des grèves éclateront de nouveau dans la Loire, à Bourges, dans la Seine, que les chefs de la C.G.T. auxquels se sont joints ceux de la Fédération des Métaux, ne réussiront pas facilement à étouffer. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les gouvernants multiplient brimades et persécutions contre les militants révolutionnaires ou seulement pacifistes.

Calzan et Cuminal, de notre Syndicat du Rhône, sont déplacés d'office. On leur reproche d'avoir assisté à des réunions, fait des communiqués à la presse. Le premier est envoyé à Laval, le second à Vichy. Michon (Seine), également menacé, donne sa démission de surveillant.

Le 28 mars, Lafferre, ministre de l'Instruction Publique, écrivait au préfet de la Seine pour l'inviter à déplacer d'office Lorient et Henriette Izambard comme suite à la lettre du Conseil Fédéral à la C.G.T. dont il a déjà été question :

« Au moment où l'unanimité du personnel enseignant impose le respect et l'admiration de tous les Français, le gouvernement ne laissera pas quelques isolés compromettre par des initiatives coupables l'école natio-

nale. Ainsi ai-je décidé de vous inviter à déplacer M. Loriot et Mme Izambard et de réprimer par de sévères sanctions disciplinaires toute tentative analogue à celle dont ils se reconnaissent tout au moins complices ».

Nos deux amis sont aussitôt envoyés dans des postes de début ; perte pécuniaire : 800 frs par an pour chacun d'eux, sans parler des frais de déplacement quotidien pour assurer leur nouveau service ; et ils sont l'un et l'autre chargés de famille.

En même temps Mmes Grimmer, Méo, Rouquier et Marthe Pichorel, conseillères départementales de la Seine, Marthe Bigot, secrétaire de la Fédération féministe universitaire, Mlle Chesneau, Papillot, Rozière sont blâmés pour avoir envoyé au personnel une lettre protestant contre les poursuites intentées à Hélène Brion.

Le Conseil Fédéral répond par un ordre du jour où il « affirme sa volonté de continuer sans relâche, malgré la répression, l'œuvre d'émancipation qui est la seule raison d'être de notre Fédération ».

Le 3 mai Hélène Brion est avisée qu'en application de l'article 5 de la loi du 30 octobre 1886, elle est devenue incapable d'enseigner. Le jugement du conseil de guerre, lui écrit-on, « a commencé à recevoir son exécution le 29 mars 1918 pour compter du 17 novembre 1917. Le bénéfice de la loi de sursis ne s'applique pas aux peines accessoires qui sont conséquences de votre condamnation ».

Entre temps Jean et Josette Cornec (Finistère) sont inquiétés administrativement pour avoir refusé de commenter en classe des affiches illustrées envoyées aux écoles pour exalter la continuation de la tuerie. Ils seront finalement censurés.

Morel est acquitté par la cour d'appel de Chambéry ; mais Lucie Colliard, en dépit des neuf irrégularités relevées par son défenseur, voit le 24 mai rejeter ses moyens par le conseil de révision de Lyon, lequel estime qu'il faut s'attacher « plutôt à l'esprit qu'à la lettre du jugement », et elle se pourvoit en cassation.

François et Marie Mayoux viennent d'être incarcérés (21 mai), l'un à la Santé, puis à Clairvaux (aube), l'autre d'abord à Saint-Lazare, où elle subit presque un régime de droit commun, et enfin à Montpellier où elle sera un peu mieux traitée. Ils ne pourront jamais réussir à être

réunis dans la même prison que très exceptionnellement à l'occasion d'une grave maladie de leur fillette.

Le journal zimmerwaldiste la *Plèbe* est suspendu *sine die* après quatre numéros, bien qu'il ait fait tous les échoppages de la censure, et son secrétaire de rédaction de rédaction Fernand Després est arrêté. Broutchoux, Rapoport, Péricat, secrétaire du Comité de Défense Syndicaliste, sont arrêtés. On instruit en ce moment un grand procès contre Henri Guilbeaux – heureusement hors des griffes des chats-fourrés – et sa revue *Demain*, et il faut soigner l'affaire. Flageolet, Andrieux sont arrêtés dans la Loire, Maurice Cancel et Licout, du Cercle éducatif de Limoges, sont condamnés le premier à dix-huit mois le deuxième à deux ans de prison.

Dans l'enseignement encore, une nouvelle vague se fait menaçante. Madeleine Vernet est inculpée au début de juin pour sa brochure sur Hélène Brion, et l'on perquisitionne de nouveau chez Hélène, chez H. Izambard, chez G. et L. Bouët, chez Cornec et Allot (Finistère).

Congrès minoritaire de St-Étienne

[Retour à la table des matières](#)

Cependant la fédération tient toujours. Elle se fait représenter avec plusieurs de nos syndicats au congrès minoritaire organisé les 19 et 20 mai à Saint-Étienne par le Comité de Défense Syndicaliste.

Il s'agit de donner un avertissement à la direction confédérale, qui ne convoque pas le congrès vaguement promis à Clermont-Ferrand et réclamé depuis par les syndicats les plus actifs, et aussi de tenter encore un effort pour la paix dans le sens de Zimmerwald. 237 organisations y sont représentées par 150 délégués environ. Ces chiffres eussent été doublés si la Fédération des métaux, Merrheim en tête, n'avait fait campagne contre ce congrès sous prétexte de sauvegarder l'unité syndicale.

G. Dumoulin, qui les a présidées, a rendu compte de ces assises et donné ses impressions dans la *Vérité*.

« Depuis que l'unité syndicale a été réalisée en France, c'est la première fois qu'il se produit un événement de ce genre. Mais c'est la première fois aussi que le syndicalisme traverse des circonstances extraordinaires et il s'en est bien tiré. C'est la première fois que ses dirigeants renient la lutte des classes au profit de l'union sacrée ; c'est la première fois qu'ils visitent les flottes de guerre ; qu'ils déjeunent chez les patrons ; qu'ils vont voir des chefs d'État. La C.G.T. se trouve dans une situation extraordinaire, anormale. Les hommes qui ont besoin d'agir et que l'on étouffe par la force d'inertie éprouvent le besoin de recourir à des moyens extraordinaires... »

Il ajoutait :

« Le congrès fait un devoir à tous ceux qui lui ont donné leur adhésion de rester étroitement unis dans la C.G.T. au sein de laquelle nous devons agir pour une action commune et générale... Une seule voix s'est élevée pour la scission, une voix sincère qui croit la déchirure irrémédiable et qui finalement s'est ralliée à l'unanimité du congrès pour dire que la scission ne doit pas venir des minoritaires... »

Cette « voix sincère », c'est celle de Marie Mayoux qui avait pu représenter nos syndicats à ce congrès juste à la veille de son entrée à la prison de Saint-Lazare. Elle rectifiera d'ailleurs (École N° 1 du 28 septembre 1918) en précisant qu'elle « a adhéré simplement à ce principe formulé par le congrès, au cours des débats, que la minorité agirait seule, malgré et contre la majorité, si cette dernière persistait dans son inaction ».

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XVIII

JUSQU'AU BOUT !...

Toujours à l'avant-garde de l'action corporative

[Retour à la table des matières](#)

L'École de la Fédération tient toujours. Nos amis marseillais réussissent à trouver des collaborateurs pour la partie scolaire en 1917-1918 et 1918-1919 comme les années précédentes. Ce sont souvent les mêmes, il est vrai, qui sont mis à contribution : ainsi Lapiere continue ses leçons de sciences, Laplaud son cours d'arithmétique, Marie Guillot traite successivement l'histoire, puis les sciences, L. Bouët reprend le français au cours moyen, G. Bouët publie une initiation ménagère anecdotique, J. et J. Cornec se chargent de la géographie ; mais il y a aussi des noms nouveaux : A. Merle pour les petits, P. Vidal et A. Jolas (Alpes-Maritimes) pour le français, G. Thomas (Indre) pour l'histoire, Foulon (Seine), Vialle et Reynier (Ardèche) pour la géographie, et d'autres qui signent seulement de leurs initiales.

Durant toute la dernière année de guerre, elle ne cesse pas, notre revue, d'être à l'avant-garde de l'action corporative.

Tour à tour le Conseil Fédéral, Lafosse et Bouët combattent le projet de loi dit Viviani sur l'éducation des adolescents qui tente

d'imposer aux maîtres des heures supplémentaires (jusqu'à cinq cents dans l'année !) et que le ministre a mis à l'ordre du jour des conférences pédagogiques non pour le laisser discuter mais pour en assurer l'application. Accord total dans nos syndicats pour que l'enseignement post-scolaire soit donné par un corps spécial d'instituteurs dans des locaux spéciaux, pour qu'il ne soit pas question de tir ou de préparation militaire, pour qu'aucune subvention ne puisse aller aux associations privées, c'est-à-dire, en fait, à l'Église. Et les conférences, dans la plupart des départements, accueillent fort mal le « projet inopportun » qui sera finalement abandonné.

On s'élève aussi contre les nominations définitives avant le retour des mobilisés. Certains instituteurs influents de la « classe heureuse » (celle qui était trop jeune en 1870 et... trop âgée en 1914) las d'attendre « jusqu'au bout » à l'arrière les bonnes directions qu'ils convoient, se sont agités – dans l'intérêt des enfants, naturellement ! – pour faire pression sur le ministre, et une circulaire de fin août 1917 a permis ou provoqué en certaines régions des mouvements partiels portant sur les postes les plus avantageux. Que pourrait-on refuser aux ardents guerriers de l'intérieur qui travaillent à « relever le moral » des civils ?... Nos rappels à la pudeur ne seront pourtant pas sans résultats, et presque partout la circulaire ministérielle restera lettre morte, les amicales elles-mêmes, dans leur ensemble, jugeant prudent sur ce point de réserver l'avenir.

Les lèches-bottes ont d'ailleurs assez d'occasions de faire montre d'eux et ils en usent. Un certain Latreille, président de l'Amicale de Charente, avise Marie et François Mayoux, peu de jours après la révocation, que cette mesure leur a « enlevé la faculté d'être membres de l'Amicale » et que « Mme Mayoux, de ce fait, est déchue de ses fonctions de membre du Comité comme ne remplissant plus les conditions pour être élue » ! Quant à la Société pédagogique des directeurs et directrices de la Seine, au moment même où Hélène Brion voit d'être arrêtée et renvoyée devant le conseil de guerre, où les Mayoux sont condamnés à deux ans de prison, elle affirme à grand renfort de publicité sa volonté de contribuer à maintenir l'union sacrée, regrettant qu'une campagne ait été organisée pour protester contre les poursuites dont une institutrice est actuellement l'objet, déclarant en ce qui concerne le « patriotisme des instituteurs que la défaillance de deux ou trois d'entre eux ne saurait atteindre la corporation ».

Une réclamation formulée d'abord par Augustin (Mayenne), puis par Daviaud (Meurthe-et-Moselle) pour le retour aux instituteurs du sanatorium de Ste-Feyre – lequel avait été offert spontanément par eux à l'autorité militaire au début des hostilités – aboutit, après plus de deux ans d'efforts, à la restitution d'un tiers de l'établissement (avril 1918)⁴². Élargissant son terrain d'action, le trésorier de la caisse de secours commence une campagne pour la reconnaissance de la tuberculose comme maladie professionnelle et l'extension de la loi de 1896 sur les accidents du travail aux maladies professionnelles, campagne dont l'aboutissement sera, au lendemain de la guerre, la loi sur les congés de longue durée, une de nos bonnes conquêtes corporatives.

Partant des réflexions de Monatte sur l'avenir du mouvement syndical, auxquels ils apportent un utile complément, G. Thomas (Indre) et S. Issautier (Alpes-Maritimes) publient de nombreux articles tendant à l'obtention définitive du droit syndical pour les fonctionnaires ; nos camarades estiment que les instituteurs ne doivent pas attendre la fin de la guerre pour se joindre aux douaniers et aux postiers qui s'agitent dans ce but et préconisent, à une date fixée par les organisations, le dépôt simultané des statuts marquant la transformation des sections en syndicats ou la création de syndicats nouveaux.

Successivement Audoye, M. et F. Mayoux, puis L. Bouët après l'emprisonnement de ces derniers, tiennent la rubrique des poursuites judiciaires et administratives. La matière ne manque pas, comme on l'a pu voir dans les chapitres précédents ; seule néanmoins dans la presse pédagogique l'École renseigne le personnel sur les tracasseries et persécutions dont ses militants les plus ardents sont victimes et fait entendre les légitimes protestations du syndicalisme universitaire.

La mise en sursis des auxiliaires, les intérêts des jeunes mobilisés (Émile Guyot), ceux des débutants comme ceux des retraités ne sont point perdus de vue durant toute l'année ; mais c'est la question des traitements qui prend à bon droit la première place.

⁴² Après M^{me} Georget (Mayenne), Escalon secrétaire du syndicat de l'Isère et Jean Pagès, secrétaire du bulletin syndical *Les Semailles* de la Seine, victimes indirectes de la guerre parce qu'ils n'ont pas pu prendre les soins nécessaires.

G. Daviaud, dès octobre 1917, commence à batailler pour le traitement unique ; mais le syndicat des Bouches-du-Rhône, influencé par Audoye, s'élève contre la résolution du dernier congrès et invite les autres groupements à revenir aux décisions de Chambéry ? Guilloux appuie cette initiative et une nouvelle enquête est entreprise dans la revue : traitement unique avec suppression de toutes inégalités ou assimilation aux P.T.T. et aux indirectes avec échelle de huit classes et augmentation de l'écart entre le traitement de début et celui de fin de carrière ?

Malgré la pression du chef de rubrique et du Syndicat des Bouches-du-Rhône, les résultats sont nettement défavorables à la thèse d'Audoye : deux ou trois camarades seulement, dont Bessand (Basses-Alpes) et Marius Villon (Vaudeschamps, de Maine-et-Loire) défendent l'échelle des classes ; tous les autres correspondants – Mlles Ferrandou et Sibellas (Alpes-Maritimes), Cesbron (Mayenne, (Odette et Constant Claveau, Gardais (Indre-et-Loire), Grégoire (Sarthe), Mandin (Maine-et-Loire), Laforge (Morbihan), etc... – se rangent aux côtés de Daviaud, si bien que le Conseil fédéral demandera au syndicat de Maine-et-Loire, qui a lancé le Traitement Unique, de se charger du rapport sur la question des traitements au congrès fédéral de 1918.

Une réalisation assez importante – l'accession de la 1re classe à l'ancienneté réclamée depuis de longues années par nos syndicats et inscrite enfin dans la loi de finances de 1918 avec l'augmentation de l'indemnité de vie chère – est bien faite pour donner courage aux partisans du Traitement Unique qui entendent conquérir tout à la fois l'égalité totale pour les institutrices et la suppression des promotions au choix. Débordant le cadre corporatif afin de lancer l'idée dans les autres catégories de fonctionnaires, Louis Bouët a d'ailleurs développé les arguments favorables au Traitement Unique dans des quotidiens comme la *Vérité* et le *Journal du Peuple* :

« Quels arguments peut-on nous opposer ? Le système actuel, dit-on, permet de stimuler le zèle des employés, de les attacher à leur administration par l'appât de l'avancement ; il favorise les vieux et fidèles serviteurs.

« La réfutation est trop facile. Lorsqu'on est consciencieux, on travaille à 25 ans comme à 50, et si les vieux ont l'avantage de l'expérience, les jeunes ont pour eux la force et l'enthousiasme. L'âme n'ajoute donc

rien au mérite. L'avancement a lieu au choix ou à l'ancienneté. Comment le fait de voir son salaire augmenter régulièrement de 300 francs tous les cinq ans, par exemple, pourrait-il être un stimulant au travail ? Quant au choix, tous les syndicalistes le condamnent comme une source d'injustices. Au reste on peut être sûr que les postulants ne manqueraient pas dans une administration où l'on gagnerait bien sa vie dès le début où l'on continuerait à jouir d'un traitement convenable qui augmenterait seulement en raison de l'élévation du prix des choses.

« Le système nouveau, dit-on encore, apporterait un tel changement dans nos habitudes, dans l'ordre établi, que nous aurions du mal à obtenir l'adhésion de la masse du personnel dans les diverses corporations ; puis il faudrait beaucoup d'argent.

« Oui, il faudra de l'argent ; mais que sont deux ou trois centaines de millions dans la valse actuelle des milliards ? On appréhenderait de ne pouvoir entraîner la masse pour la réalisation d'une réforme trop hardie ? Crainte chimérique. L'idée est simple, accessible à tous : elle fera son chemin si les militants le veulent ».

Le même numéro de l'École qui publie le rapport favorable au traitement unique renferme aussi les conclusions des Bouches-du-Rhône. Les syndicats vont donc pouvoir être mandatés en toute connaissance de la question, et l'idée du Traitement Unique semble devoir triompher aisément.

Merrheim renégat

[Retour à la table des matières](#)

On peut être plus inquiet, dans les semaines qui précèdent le congrès, sur le sort de l'action pacifiste révolutionnaire. La Fédération réussira-t-elle à tenir « jusqu'au bout », selon l'expression employée par les nationalistes de l'arrière pour la continuation de la tuerie ?...

L'École n'a pas fléchi ; elle n'a cessé d'accueillir les articles et échos des rédacteurs habituels : Marcel Martinet, Marie Guillot, M. et F. Mayoux (Bougon), E. Mandon, G. et L. Bouët, Édouard Rothem (Hotz), A. Mignon... auxquels sont venus s'adjoindre : Élie Reynier, Elluin (Jean des Genets), Issautier, Émile Chauvelon, ancien rédacteur de la *Revue de l'Enseignement* des temps héroïques... et la ligne gé-

nérale est toujours la même. Cependant un désaccord a éclaté entre camarades à propos des écrits de Bougon et notamment de ses attaques contre Merrheim.

Le secrétaire de la fédération des métaux est « le plus néfaste des renégats » aux yeux de Constant Bougon qui le harcèle de pointes et d'épithètes injurieuses depuis la Conférence de Clermont-Ferrand ; et voici que les protestations se multiplient.

Se basant sur la résolution du congrès minoritaire de Saint-Étienne, qui a marqué « très nettement sa volonté de maintenir intact le bloc minoritaire », Marthe Bigot, L. Rozières, Jouveshomme, le nouveau secrétaire du syndicat de la Seine, et Hélène Brion elle-même écrivent (É.É. du 13 juillet)

« ...Constant Bougon est libre par devers lui d'appeler « lâche » et même « traître » qui il veut. Qu'il le fasse publiquement dans les colonnes de l'École cela a une autre importance, parce que les camarades se fiant à la manchette peuvent croire que c'est l'opinion générale de la Fédération qu'il énonce et que rien n'est plus faux... »

Lucie Colliard dit aussi son étonnement :

« ...Je me refuse à retirer ma confiance aux camarades attaqués par Bougon... Je ne croirai jamais qu'ils veulent autre chose que le mieux-être des travailleurs de partout. Seulement ils s'arrêtent plus que Bougon aux possibilités d'application. Des arguments, Bougon, et pas des injures !... »

Le rédacteur de l'École et les militants reçoivent de toutes parts d'autres protestations contre les « coups d'épingles » ou « bougonnades » pendant que l'auteur « revendique expressément hautement, le droit à l'injure » :

« ... Discuter raison, faits, etc..., je ne demanderais pas mieux, mais la censure me l'interdit. Reste la violence de langage que j'emploie sciemment, froidement, en connaissance de cause, et dont je prends l'entière responsabilité ».

Il y a partout une telle confusion et un tel fléchissement qu'il est difficile de savoir si c'est la forme seule de Mayoux qui est visée. Les événements prouvent d'ailleurs qu'en dépit de sa manie de l'invective il a raison quant au fond : Merrheim s'est employé à étouffer les grèves, et s'il défend encore la classe ouvrière, c'est avec des réticences inadmissibles et qui dénotent en lui un changement profond.

« Savoir ! Voilà ce que demande la Classe ouvrière – dit-il en conclusion d'un discours qu'on l'a invité à prononcer à la Chambre, en juin, devant les « gauches » réunies ; – Il faut parler à la classe ouvrière, si vous ne voulez pas que demain cette classe ouvrière refuse de se battre ».

Le refus collectif de se battre entre peuples, n'est-ce donc point ce qui devait découler de la propagande issue de Zimmerwald ?

La Haute-Cour

[Retour à la table des matières](#)

De graves révélations sont ensuite apportées devant le Sénat transformé en Haute-Cour pour juger Malvy. « Est-ce que les mêmes personnes – Jouhaux et Merrheim – qui m'ont aidé à résoudre des conflits n'ont pas apporté le même concours au gouvernement actuel ? » demande l'ex-ministre de l'Intérieur. Et trois anciens présidents du Conseil répondent en confirmant :

« Si je l'avais emprisonné – dit Viviani – aurait-il pu se rendre à Saint-Étienne à l'appel de M. le Président du Conseil ? Merrheim avait fait un article délictueux, touché 25 000 fr. des socialistes italiens et a été à Zimmerwald ; mais M. Loucheur m'a dit qu'il était heureux que Merrheim fût allé à Saint-Étienne ». « On a reproché à Malvy – déclare Briand – de n'avoir pas arrêté M. Merrheim ; mais s'il avait été arrêté, on n'aurait pas pu faire appel à lui dans des circonstances presque tragiques. » « Que fait-on aujourd'hui – ajoute Ribot – il n'est pas arrêté : on négocie avec lui. On fait la politique que les circonstances commandent ».

Ces affirmations ne sont-elles point démenties par Merrheim ? – Nullement. On peut relire sa lettre à la Haute-Cour : il se défend d'avoir perçu, à Zimmerwald, 25 000 f. des socialistes italiens ou de Grimm – et ceux qui ont été témoins, en 1916, de la probité scrupuleuse de Marcel Hasfeld, chargé de l'édition et de la vente des petites brochures clandestines, savent bien que sur ce point Merrheim disait la vérité. Il rectifie d'autres inexactitudes du rapport Pérès ; mais sur les affirmations concernant les grèves on ne peut trouver nulle part de démenti.

Ayant été amené à parler de ce rapport Pérès, ouvrons ici une parenthèse pour en citer, d'après la « revue des causes célèbres » (fascicule 12-13, *affaire Malvy*), un extrait visant notre propagande internationale de 1915 à 1918 :

« ...Les instituteurs syndiqués adhérents à la C.G.T., dont l'organisation a été dissoute depuis 1912, à la suite de leurs congrès retentissants en faveur de l'œuvre du soldat, notoirement antimilitariste, vont, à leur tour, manifester leurs sentiments anti-patriotiques, sous le couvert des thèses pacifistes. Leur première manifestation date du mois de janvier 1915 et s'affirme par l'insertion dans le journal de leur fédération d'une protestation violente contre la révocation de la demoiselle Julia Bertrand, institutrice de la Neuve-Verrerie (Vosges), pour avoir émis ouvertement les idées les plus subversives sur le devoir du peuple en temps de guerre une souscription est ouverte en faveur de cette victime du gouvernement qui est allée continuer ses fonctions d'éducatrice à la colonie anarchiste de la Ruche, de Sébastien Faure.

« Après s'être nettement séparés de la fédération des amicales, qui vient de lancer une fière réponse au manifeste des instituteurs allemands, en février 1915, les instituteurs syndicalistes à la tête desquels on remarque Loriot, Hélène Brion, Marie Mayoux, Lafosse, Papillot, Bouët, Audoye, etc... vont multiplier les résolutions de leurs syndicats respectifs, lancer des manifestes, et s'associer toujours plus activement à la campagne en faveur de la paix à tout prix, sans qu'aucune entrave sérieuse paraisse avoir contrarié leur action dissolvante et criminelle ».

Papillot n'est cité là que parce qu'il fut un temps secrétaire du Syndicat de la Seine ; il n'a guère favorisé la propagande pacifiste, mais il eut le mérite prendre la défense de maîtres du pays ont été, en 1918, des ingrats à l'égard de Malvy qui les avait habituellement servis durant les trois premières années de guerre.

Merrheim, qui lui fut, en France, de 1914-1918, le chef de l'opposition prolétarienne à la tuerie, ira de reniement en reniement jusqu'au conservatisme social. A telle enseigne qu'en 1921 un anarchiste signant Rhillon pourra faire contre lui dans le *Libertaire* une campagne tendant à démontrer sans toutefois apporter de preuves, que le secrétaire de la Fédération des Métaux, même quand il allait à Zimmerwald, n'était qu'un agent du Comité des forces.

Nos observations personnelles, corroborées par un aveu que Bourderon nous fit en 1920, nous permettent d'expliquer tout autrement la défection de Merrheim. Il était de ces esprits timorés qui, selon l'expression d'Élisée Reclus, « évoquent et conjurent » en même temps la révolution.

« C'est ainsi que, pendant la révolution, les défenseurs de l'ancien régime furent ceux qui jadis l'avaient poursuivi de leurs risées : des précurseurs, ils devinrent renégats. Ils s'apercevaient trop tard, comme les inhabiles magiciens de la légende, qu'ils avaient déchaîné une force trop redoutable pour leur faible volonté, pour leurs timides mains » (Élisée Reclus : L'évolution, la Révolution et l'idéal anarchique. Stock éditeur).

Réflexion fort judicieuse qui s'applique parfaitement à Merrheim. Il se mit à freiner de toutes ses forces dès qu'il vit que les masses commençaient à s'ébranler par suite de sa propagande même autant que de la lassitude, de la misère et des souffrances de toutes sortes résultant de la guerre.

« Nous étions menacés tous les jours de subir le sort de Jaurès, nous avouait Bourderon en 1920 et nous nous jugions incapables de diriger une révolution pour laquelle il fallait en France, des Lénine et des Trotsky. Moi, vieux réformiste, je me suis rapproché du groupe Longuet-Pressemane ; Merrheim s'est retourné vers Wilson. Nous avons pu ainsi travailler pour la paix dans prendre des responsabilités trop écrasantes pour nos épaules ».

Mais une fois sur la pente savonnée !

Merrheim était moins sincère lorsqu'il s'écriait au Congrès de Lyon (sept. 1919) sans aucune modestie : « Ce n'est pas Merrheim qui a trahi la classe ouvrière ; mais c'est la classe ouvrière de ce pays qui a trahi Merrheim ». Le pauvre homme finira lamentablement quelques années plus tard dans une maison de santé.

Mais reprenons les faits :

Le Congrès fédéral de 1918

[Retour à la table des matières](#)

En même temps que le procès de la Haute-Cour se tient le congrès de la C.G.T., enfin convoqué à Paris pour les 15, 16, 17 et 18 juillet. C'est en somme une édition revue, corrigée et augmentée de la conférence de Clermont-Ferrand. Mêmes critiques plus détaillées de Bourderon et de Merrheim contre la majorité confédérale qu'ils ont pourtant ralliée depuis six mois, discours de Monmousseau (cheminots), de Frossard et de Dumoulin ; mais ces ténors de la minorité voteront pour finir la motion de « la plus grande majorité », disloquant et désamarrant ainsi les minoritaires dont on déclarait avoir cimenté le bloc à Saint-Étienne !

Rien d'étonnant à cela de la part de Frossard qui avait été si peu des nôtres, se trouvant plus à son aise dans la minorité longuettiste qu'au Comité de Zimmerwald pour y développer ses qualités de politicien, et qui s'affirmait bruyamment pour la défense nationale. C'était plus inattendu de Monmousseau qui avait dénoncé avec force l'union sacrée. Quant à Dumoulin, mis en sursis avec les mineurs de sa classe pour travailler à la Roche-la-Molière (Loire), il trouvait le « boulot » très dur et songeait vaguement à reprendre son poste de secrétaire-adjoint de la C.G.T. Après avoir été digne et courageux et produit maintes déclarations justes et pénétrantes les quatre premières années de la monstrueuse boucherie ⁴³, il en était amené à tenir ces propos étranges et contradictoires, en parlant des grévistes de 1918 :

⁴³ Voir notamment son étude sur « les Syndicats française et la guerre » publiée par *l'Avenir international* et reprise en brochure après la guerre par la Librairie du Travail.

« ...Ils ont fait le grève de bonne foi, à un moment où ils ne devaient pas la faire. Moi j'ai la franchise de déclarer ici que l'on ne doit pas faire la grève quand il y a offensive allemande et je ne suis pas défense nationale. (Très bien)

« Je suis contre la grève quand il y a menace d'offensive, parce que pour nous, nous ne devons jamais accepter la responsabilité de diminuer la Défense nationale à un pareil moment... »

Monatte lui-même – toujours mobilisé – écrivait à la même époque, pour justifier Merrheim dont il attribuait les défaillances à la crainte des « braillards » :

« ...Le mouvement de grève de mai produit évidemment par le malaise croissant causé par la guerre, accru par l'inaction confédérale lors de la révélation des lettres de l'empereur d'Autriche, qui avait grandi obscurément, sourdement avec les semaines ; il a éclaté à une de ces mauvaises heures. Il y avait menace d'offensive allemande ; il ne pouvait y avoir chez nous de grève à un tel moment. La Fédération (des métaux) ne pouvait pas, ne devait pas agir autrement qu'elle n'a fait ».

« Je veux – disait de son côté Merrheim, qui voyait dans l'affaire Malvy le procès des libertés et de la classe ouvrière toute entière ! » – Je veux que ceux qui ont la responsabilité de la guerre aient la responsabilité de la paix ! » et il répudiait le Comité de défense syndicaliste. En dépit de la péroration de Jouhaux, où se trouve en germe la scission future par l'exclusion préméditée des minoritaires ⁴⁴, le secrétaire des métaux déploie enfin toutes ses ressources intellectuelles, tant au congrès qu'à la commission des résolutions, pour entraîner ses amis et les camarades de province vers la réconciliation avec Jouhaux et autres sursitaires. Trois minoritaires sur six – Tommasi, Thuillier et

⁴⁴ « C'est sur ce terrain... que l'unité du mouvement ouvrier est indispensable ; mais l'unité dans la cohésion disciplinée, l'unité dans la confiance, l'unité en dehors de la démagogie, l'unité en dehors de l'indiscipline, l'unité pour l'intérêt supérieur de la classe ouvrière, l'unité pour la paix elle-même, mais l'unité en dehors de ceux qui prétendent travailler à réaliser le bonheur populaire en fustigeant ceux qui portent les responsabilités de l'action ». (*Vifs applaudissements*) p. 236 du Compte rendu officiel.

Dejonckère – tiennent bon pourtant à la commission et la motion vague et incohérente de Jouhaux-Merrheim est finalement adoptée par 908 syndicats contre 253 et 46 abstentions.

Notre fédération représentée seulement par Hélène Brion, Lucie Colliard et Vallet (Tunisie) apparaît très divisée dans le vote : 6 syndicats (Ardèche, Bouches-du-Rhône, Indre-et-Loire, Saône-et-Loire, Tunisie) s'affirment encore avec ce qui reste de la minorité ; mais 4 syndicats (Dordogne, Jura, Loiret, représentés par les secrétaires d'U.D. et Seine) se rallient à la majorité ; il y a 3 abstentions (Cher, Drôme, Indre). Ces résultats pour 13 syndicats – les autres étant absents – ne sont pas très encourageants à la veille du congrès fédéral.

Congrès confédéral (3 et 4 août 1918)

[Retour à la table des matières](#)

Aucun compte rendu de ce congrès, qui s'est tenu à Paris les 3 et 4 août, n'ayant pu être publié dans la presse quotidienne ni dans nos organes corporatifs, on nous excusera de reprendre ici la relation que nous en avons faite à l'aide de nos notes de séances dans l'historique du Syndicat de Maine-et-Loire.

« Il y a partout une fameuse confusion », nous écrivait Marcel Martinet quelques jours avant le congrès fédéral et il nous conseillait de travailler au moins à « montrer le misérable et meurtrier mensonge de la Société des Nations et de l'attrape Wilson » de la motion confédérale.

« Le congrès était interdit comme les précédents. En arrivant à l'entrée de l'impasse Chausson menant à la Maison des Syndicats, les quelques dizaines de délégués se trouvent en présence d'un barrage d'agents et de commissaires de police au moins aussi nombreux qu'eux !

« Venez tous à la Chambre des Députés où vous me retrouverez », nous dit Raffin-Dugens qui avait son idée. « J'introduirai la délégation après du groupe socialiste parlementaire.

« Et nous allons, suivis de plusieurs policiers, laissant quelques camarades seulement dans la rue de la Grange-aux-Belles pour passer la consigne aux retardataires. La délégation assez imposante puisqu'elle com-

prend tout le congrès, est introduite dans la salle du Groupe Socialiste parlementaire où Raffin-Dugens est seul pour la recevoir :

« Je suis de service ici pour la journée, dit-il. Je veux, avec plusieurs d'entre vous faire une démarche à l'Intérieur contre l'interdiction du congrès, mais ce sera bien inutile. Nous avons ici une salle où nous serons tranquilles, car il est douteux qu'on vous en expulse : cela poserait des problèmes que le ministre n'osera pas résoudre sur le coup. Tenons-y notre congrès. Officiellement, je vous reçois en délégation. En fait, nous travaillerons jusqu'à ce soir. Demain, comme je ne serai plus de service, vous aviserez ».

« Excellente idée approuvée unanimement après un rapide échange de vues. Hélène Brion songeant à ses trois ans de prison avec sursis, déclare alors quitter personnellement le congrès. Thomas (Indre) est choisi comme président : Élise Avenas accepte d'être secrétaire ⁴⁵.

« Le Syndicat de Maine-et-Loire demande aussitôt et obtient qu'on aborde en premier lieu la question essentielle de la lutte contre la guerre, dans la crainte de ne pouvoir épuiser l'ordre du jour, et Louis Bouët, pendant que Loriot et Raffin-Dugens engagent le débat, rédige à la hâte une courte résolution pour le sanctionner.

« Faut-il y introduire, comme le désirait Martinet pour dissiper toute équivoque, une condamnation anticipée de la Société des Nations ? Nous risquons d'être battus sur ce point ; mieux vaut donc réserver entièrement l'avenir.

« On discute et vote après chaque paragraphe et finalement la motion est adoptée sans changement en son ensemble par 44 mandats contre 3 et 7 abstentions. Cinq syndicats, entre autres celui des Bouches-du-Rhône, absents au moment du vote, ont fait savoir ensuite, portant ainsi à 59 voix le chiffre de la majorité, qu'ils approuvaient la résolution adoptée et dont voici le texte :

« Les institutrices et instituteurs syndiqués affirment de nouveau leur opposition irréductible à la guerre entre nations, massacre organisé des peuples, cause de misère et de ruine pour l'humanité, triomphe du mensonge, de la haine, de l'injustice, de la barbarie.

⁴⁵ Élise Avenas, fille d'un employé de pharmacie, était née à Annonay le 3 octobre 1883. Institutrice en Ardèche en 1903, elle militait au syndicat en 1907, signait le *Manifeste* de 1911 ; depuis 1914, elle était l'un des piliers de la minorité internationaliste. Elle devait revenir au bureau fédéral de 1930 à 1932. Secrétaire de la section départementale du syndicat en 1939, elle est arrêtée sur ordre du gouvernement Daladier pendant plus d'un mois. Morte des suites d'une opération en 1940.

« Ils rappellent aux camarades des autres organisations que seule est légitime et nécessaire la lutte de classe, la lutte des travailleurs de tous pays contre ceux qui les exploitent et les oppriment.

« Ils regrettent que des militants syndicalistes, après avoir travaillé pour la paix, s'emploient à contenir la classe ouvrière, semant ainsi la confusion qui ont fait la paix dans le pays et s'efforcent d'y réaliser le socialisme.

« Ils condamnent toute intervention directe ou déguisée des alliés en Russie malgré la volonté évidente du peuple russe.

« Et fidèles aux principes de Zimmerwald et de Kienthal, ils décident de continuer résolument leur propagande en faveur de la paix ».

« Des syndicats comme la Seine, l'Indre, le Cher, la Dordogne, la Drôme, le Jura, le Loiret se sont ressaisi et votent en majorité avec nous.

« Sur rapport de Marie Guillot, la caisse de résistance est enfin organisée. Sur la question École, nombreuses critiques visant surtout les procédés de Mayoux, plutôt que le fond et se traduisant sous cette forme atténuée dans le dernier paragraphe de la motion adoptée :

« Le congrès estime en outre qu'on accorde, dans la partie sociale dont le nombre de pages est réduit, une place trop importante « aux petits échos, aux coups d'épingles », etc... au détriment d'études sérieuses.

« Lorient, qui n'est pas sans inquiétude sur l'orientation du Syndicat de la Seine, voudrait voir le Syndicat de Maine-et-Loire prendre la direction fédérale ; mais nous insistons pour que le Syndicat continue, promettant toutefois d'accepter la charge en cas d'impossibilité pour les camarades parisiens de maintenir l'organisation dans la voie tracée par les congrès.

« On vient à peine d'aborder la question des traitements que le moment arrive de quitter le Palais-Bourbon. On se donne rendez-vous pour le lendemain matin au restaurant coopératif de la rue de Bretagne.

« Nous y siégeons jusqu'à midi, menacés plusieurs fois d'expulsion par la police, tenant bon quand même.

« Nous y siégerons jusqu'à midi, menacés plusieurs fois d'expulsion par la police, tenant bon quand même.

« Vous faites erreur, réplique Bouloux (Vienne), qui préside à ce moment, au commissaire en chef chargé de nous rappeler l'interdiction du congrès et de nous donner l'ordre d'évacuer la salle ; il ne s'agit pas aujourd'hui de congrès ; nous sommes réunis en Conseil fédéral. Le congrès, il s'est tenu hier à la Chambre »

« Interloqués, les policiers se retirent ; mais ils reviennent une demi-heure plus tard : Congrès ou Conseil fédéral, c'est la même chose ; nous avons l'ordre formel de vous en expulser ».

« Nous ne bougeons pas, continuant à discuter traitements en présence de la police qui n'ose nous expulser manu-militari de la salle du restaurant. L'après-midi toutefois il sera impossible d'y pénétrer et nous irons terminer le congrès au Bois de Boulogne.

« Le traitement unique est vigoureusement combattu par quelques camarades qui trouvent un porte-parole inattendu en la personne du trésorier fédéral Lorient. La thèse du rapporteur l'emporte quand même par 45 mandats contre 3 et quelques abstentions. La position de repli – augmentation uniforme rapprochant du Traitement Unique – est ensuite approuvée à l'unanimité.

« C'est du Bois de Boulogne que se pose pour la première fois, sur une question de Jouveshomme, secrétaire du Syndicat de la Seine, saisi par le professeur Zoretti d'une demande d'adhésion, la transformation éventuelle de nos syndicats d'instituteurs en syndicats de l'enseignement admettant le personnel à tous les degrés. Elle est résolue par l'affirmation en attendant la révision des statuts.

« Le mot de la fin, relativement à ce congrès, sera dit ou plus exactement écrit par notre regretté Bazot ;

« Le tour est on ne plus piquant de cette motion votée dans l'enceinte du palais législatif. On ne pourra plus dire qu'aucune volonté nettement pacifiste ne s'est affirmée dans cette vieille maison pendant la guerre ».

Ajoutons, pour compléter ce récit, que le congrès a décidé d'appuyer l'action des postiers relative au droit syndical des fonctionnaires. Si les associations des agents et sous-agents des P.T.T. se transforment en syndicats selon leur résolutions de congrès à la date du 1er janvier 1919 nos sections devront se transformer également à la même date ⁴⁶.

Citons enfin les conclusions adoptées en ce qui concerne les traitements et retraites :

⁴⁶ À ce Congrès assiste, entre autres, le camarade Clotaire Delourme, grand blessé de guerre, qui a peine à suivre les autres délégués dans leurs pérégrinations, mais qui n'est certes pas le moins ardent pour affirmer l'esprit internationaliste de la Fédération et sa volonté de lutte contre le massacre. Un autre militant du Nord, Maurice Wullens, grand blessé rapatrié d'Allemagne en 1916, a fait reparaitre une petite revue mensuelle. Les *Humbles*, qui mène aussi le bon combat pacifiste révolutionnaire.

« La Fédération... considérant...

« Déclare que pour permettre aux instituteurs de se consacrer entièrement et en toute tranquillité matérielle et morale à leur tâche d'éducateurs, il est urgent de procéder à la réforme et au relèvement général de leurs traitements sur les bases suivantes :

« Les instituteurs et institutrices sont répartis en deux classes : stagiaires et titulaires.

« Les débutants ou stagiaires reçoivent un traitement de 4 800 francs. Ils sont titularisés au 1er janvier qui suit l'obtention du C.A.P.

« Les titulaires reçoivent durant toute leur carrière un traitement de 6 000 francs.

« Des indemnités pour charges de famille s'ajoutent à ces traitements à raison de 1 franc par jour et par enfant jusqu'à 18 ans.

« La retraite acquise à 50 ans est égale au traitement. La veuve a droit à la moitié de cette retraite, augmentée d'autant de cinquième qu'elle a d'enfants mineurs, sans que le total puisse être supérieur au montant de la retraite entière. Lorsque la mère est décédée, ou inhabile à recueillir la succession ou déchue de ses droits. L'orphelin ou les orphelins ont droit jusqu'à leur majorité à une pension temporaire égale à celle de la mère a obtenu ou aurait pu obtenir ». (Loi de finances du 23 avril 1918). La retraite proportionnelle, s'élevant à 1/30 du traitement, par année de service, est un droit après 15 années, quel que soit l'âge. En cas de révocation la retraite proportionnelle est toujours acquise.

« La tuberculose ou toute autre maladie contractée dans les locaux où l'instituteur est tenu d'habiter ou d'enseigner est reconnue comme maladie professionnelle des membres de l'enseignement.

« Dans ce cas, l'instituteur reçoit son traitement entier pendant la durée de la maladie. Si la maladie amène le décès, la veuve reçoit le traitement entier du mari plus les allocations pour charge de famille.

« Ce projet comporte : l'inégalité de traitement des instituteurs et institutrices ; le rejet de toute prime permanente ou temporaire ; la suppression des indemnités de résidence et de direction, des promotions au choix et récompenses honorifiques ; l'interdiction aux instituteurs d'être secrétaires de mairie... »

Une motion a en outre été votée relativement à l'affaire Cornec (affiches illustrées) :

« Le Congrès considérant :

« 1) Que les instituteurs sont chargés d'enseigner la vérité et que nous ne savons pas la vérité sur la guerre ;

« 2) Que la circulaire ministérielle prescrivant l'emploi des affiches illustrées donne une trop grande importance à l'enseignement de la guerre et nuit aux autres matières du programme ;

« 3) Que la valeur artistique de ces affiches est contestable et que les commentaires qui les accompagnent sont souvent erronés ;

« 4) Que la ministre ne peut imposer des procédés d'enseignement ni modifier les programmes ;

« Proteste contre l'obligation morale que l'on veut faire aux instituteurs de montrer et de commenter ces affiches en classe, et contre les menaces adressées à deux maîtres du Finistère ».

Dès le 4 août, le *Journal du Peuple* et le *Populaire* s'élèvent contre l'interdiction du congrès « Chalopin et ses camarades se sont-ils fait tuer pour cette conception particulière de la liberté ? » demande le premier de ces organes sous le titre « un abus de pouvoir ». « Tout le Parti socialiste, dit le deuxième dans un filet intitulé « régime d'arbitraire », toute la classe ouvrière organisée protesteront contre cette mesure qui fournit une preuve de plus du régime d'arbitraire et de violence par quoi M. Clemenceau prétend traduire les libertés républicaines ».

Les 5 et 6 août, les mêmes journaux, plus la *Vérité* et la *Bataille*, publient une protestation de la C.G.T. et de l'U.D. de la Seine à laquelle Hélène Brion se voit obligée d'apporter une rectification. Quelques jours plus tard la Ligue des Droits de l'Homme fait observer qu'un congrès des sous-agents des P.T.T. s'est tenu sans difficulté. Pourquoi interdire aux instituteurs ce qu'on permet aux facteurs ? Et la Ligue demande qu'on discute au plus tôt à la Chambre la question du droit syndical des fonctionnaires.

« Enfin la note officieuse est donnée par l'*Homme Libre* :

« Quelques journaux socialistes ont exprimé le regret que le gouvernement ait cru devoir interdire le congrès des syndicats d'instituteurs. On a même prononcé à ce sujet le gros mot de persécution.

« C'est pourquoi l'an dernier, lorsque les mêmes syndicalistes sollicitèrent l'autorisation de tenir un nouveau congrès, cette autorisation leur fut refusée par un gouvernement qui avait la bonne fortune de plaire aux socialistes et d'être soutenu par M. Albert Thomas.

« Et 1917, les socialistes ne firent entendre aucune protestation contre ce refus. Pourquoi protestent-ils cette année alors que les motifs d'interdiction sont les mêmes ? »

Les diverses résolutions adoptées seront publiées successivement par les journaux déjà cette arrivée, exception faite pour la motion sur la paix que le Bureau Fédéral devra faire imprimer clandestinement. Ce texte passera pourtant en octobre dans l'*Émancipation* de Maine-et-Loire, mais amputé des lignes qui condamnent la continuation de la tuerie et exaltent la lutte de classe.

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XIX

ENFIN !...

Encore des victimes Encore des sanctions

[Retour à la table des matières](#)

Cependant la guerre continue à faire des victimes dans nos rangs. Après Jean Dauvois (Loiret), elle nous a enlevé Lucien Garon, un militant actif de la Marne, ancien déplacé d'office ; et voici qu'elle nous prend encore Léonce Egreteau (Charente-Inférieure), François Sine (Morbihan), dont les dernières lettres, signées par Guyot dans l'*École*, expriment la haine de la guerre, le rêve de fraternité entre les peuples, et enfin Lucien Ménard (Maine-et-Loire), autre opposant à la tuerie, qui avait connu les rigueurs du conseil de guerre pour son peu de zèle à servir une cause exécrée.

Les poursuites continuent à s'exercer contre nos militants, Calzan et Cuminal viennent d'être réintégrés à Lyon ; mais Morel est révoqué à la date du 13 octobre, bien que la cour d'appel ait infirmé le jugement du tribunal correctionnel le condamnant à trois mois de prison par suite de « propose alarmistes ». Le ministère public s'est pourvu en cassation contre cet arrêt et le préfet de Haute-Savoie en a pris acte pour frapper notre camarade sans le traduire devant le Conseil Départemental.

Pourtant la Ligue des Droits de l'Homme, après notre Fédération, a dénoncé le décret illégal du 10 septembre 1914 supprimant en temps de guerre les garanties conquises par les fonctionnaires en matière de sanctions administratives. Ni l'administration, ni le gouvernement n'en ont cure, et voici que notre organisation compte sept révoqués pour action pacifiste : Julia Bertrand, Marie et François Mayoux, Hélène Brion, Lucie Colliard, Mme Piéderière et Morel.

Un autre camarade, Émile Guyot (Morbihan), vient d'être inquiété et frappé en raison de son action corporative. Rescapé d'un torpillage après lequel il fit un mois d'hôpital, notre camarade avait été affecté comme instructeur à l'école des mécaniciens à Lorient. Il employait ses loisirs à mener dans nos syndicats et leur revue une légitime campagne en faveur des jeunes classes de mobilisés doublement atteintes par la guerre. Par ordre du vice-amiral, préfet maritime, il est perquisitionné : on saisit chez lui divers papiers, brochures, cahiers de notes... Puis, par ordre ministériel, on l'exécute sans phrases en l'embarquant pour un croiseur en campagne sans même lui laisser le temps d'embrasser ses parents avant le départ. Ainsi avait-on procédé à l'égard de nos amis de Tours en 1916.

On veut en user de même envers des camarades mis en sursis comme auxiliaire ou R.A.T. (Réserve Armée Territoriale) lorsque leur activité déplaît à l'autorité administrative ou militaire. Ainsi Jean Vidal (Haute-Loire) a été inquiété par la faute de son inspecteur d'académie et Marcel Bordier (Maine-et-Loire) n'échappe au retour à l'armée qu'en subissant un déplacement d'office : on lui reprochait d'avoir une école peu chargée !... Il faut voir là des incidents de l'offensive cléricale contre l'école laïque : Vidal n'avait cessé de dénoncer dans l'*École* les menées ténébreuses de la calotte ; quant Bordier, bien que ne militant plus guère depuis des années, il n'était pas oublié de « ces messieurs » ; et puis l'Église ne perdait pas de vue son idée de faire supprimer les écoles publiques partout où la population fanatisée donnait le plus grand nombre d'enfants aux écoles catholiques.

Au Parti Socialiste

[Retour à la table des matières](#)

Octobre 1918. On sent que le massacre touche à sa fin. La lassitude est grande partout, au front comme à l'arrière. Une grippe infectieuse sévit depuis des mois. Le virus bolchévique inquiète aussi les dirigeants. Les empires Centraux viennent de faire au Président Wilson des propositions de paix.

C'est alors que se tient à Paris (du 6 au 10 août) le congrès du Parti Socialiste d'où sortira définitivement une nouvelle majorité. Déjà, au Conseil national de juillet, les longuettistes l'ont emporté par 1 544 mandats contre 1 172. L'équipe Renaudel ⁴⁷ se débat encore, mais en vain, pour conserver la direction. La résolution Longuet sur la politique générale est adoptée par 1 536 mandats contre 1 212 à une motion Renaudel et à 181 à une motion centriste de Blum. Les zimmerwaldiens, afin d'assurer l'échec des national-socialistes, ont reporté leurs voix sur cette résolution Longuet, après avoir affirmé « leur fidélité inébranlable aux idées de Zimmerwald et de Kienthal ».

« Nous faisons nôtre – ont-ils déclaré – la résolution signée par le Comité pour la reprise des relations internationales et les camarades Alexandre Blanc et Raffin-Dugens : Nous n'attendons la paix socialiste que de la révolution internationale.

« Nous repoussons toute politique de collaboration de classe et nous réclamons l'intervention énergique des peuples pour produire une pression salutaire sur les gouvernants qui sont tous responsables de la continuation du massacre mondial.

« Nous décidons également, sans renoncer à défendre nos idées et notre tactique, de reporter nos voix sur la résolution de la minorité dont nous ne prenons pas la responsabilité, mais exclusivement dans le but de changer l'orientation du Parti et de mettre fin à la politique d'abdication socialiste pratiquée par l'ancienne majorité et dans l'espoir de contribuer à renforcer l'activité socialiste et internationaliste ».

⁴⁷ Pierre Renaudel (1871-1935), ancien collaborateur de Jaurès, directeur de l'*Humanité* de 1914 à 1918, représentait l'aile droite, « chauvine » du parti. Il devait être exclu de la S.F.I.O. en 1933 avec l'aile « néo » de Marcel Déat.

La révolution adoptée est bien le type du « nègre blanc » en honneur dans le Parti Socialiste. On s'y déclare à la fois « solidaire de la défense nationale » et opposé à « toute collaboration avec les partis bourgeois ». On envisage incidemment le refus des crédits ; mais on admet les institutions bourgeoises d'arbitrage et de Société des Nations, tout en estimant que la paix du monde pourra être en péril « aussi longtemps que subsisteront les dominations monarchistes et des luttes capitalistes ».

Loriot parle de la nouvelle majorité en ces termes dans un article de l'*École* (N° 6 du 2 novembre 1918) :

« Ni sur la défense nationale à laquelle elle adhère sans l'examiner ni la définir, ni sur la réunion de l'Internationale, subordonnée à la décision d'une trinité impuissante ⁴⁸, ni sur les crédits de guerre que ses élus continuent de voter, ni sur l'action des masses contre la guerre et le régime capitaliste, la majorité actuelle ne trouverait l'unité de vues indispensable à une action féconde. Son homogénéité n'est qu'une illusion qui s'évanouira au premier souffle révolutionnaire ».

À ce même congrès, ⁴⁹ Cachin est élu directeur de l'*Humanité* en remplacement de Renaudel. Puis Frossard devient secrétaire général du Parti. Loriot entre à la Commission administrative permanente et Marthe Bigot au Conseil d'administration de l'*Humanité*.

Faut-il ajouter qu'une adresse au Président Wilson, votée le premier jour du congrès, a mis le comble à la confusion. La nouvelle direction du Parti veut la paix, sans doute, mais elle s'en remet aux dirigeants des « démocraties alliées » du soin de la réaliser comme « résultat de l'effort soutenu et des sacrifices consentis depuis des années » par les « admirables soldats » !...

⁴⁸ Huysmans, Bramting et Troëlstra.

⁴⁹ Marcel Cachin, (1869-1958), professeur de philosophie, guesdiste, député, avait été l'un des plus zélés patriotes en 1914, remplissant plusieurs missions officielles à l'étranger, en Italie, pour y pousser à l'entrée en guerre, et en Russie après la révolution de février. Rallié à la dernière heure au longuetisme, il allait devenir le lieutenant de Frossard, puis l'un des dirigeants du P.C. après la rupture de ce dernier.

Marcel Martinet venait d'écrire fort justement dans l'*École*, à propos de notre impuissance à faire libérer les emprisonnés de Clemenceau :

« Tu demandes la paix des peuples, Loriot, la paix par la révolution. Je l'espère avec toi. Mais ceux qui l'ont faite hier, la révolution, étaient des hommes qui ne renonçaient pas : il n'avaient pas nos âmes passives, nos âmes de vaincus ».

Cette guerre devait donc marquer jusqu'au bout pour les peuples occidentaux – selon l'expression de Trotsky – « la tragique défaite du socialisme ».

Arrêtons-nous un instant ici sur un problème posé plus d'une fois, au cours de la guerre, l'esprit des militants de ma Fédération. Mayoux l'avait résolu d'emblée en affirmant que notre action pacifiste était absolument sans influence sur l'issue de la tourmente et qu'il suffisait de se livrer à des gestes ostentateurs pour témoigner devant l'histoire qu'on n'était pas complice. La plupart des camarades pensaient autrement, et les faits ne nous ont pas départagés.

Nous n'avons pas eu la paix des peuples, certes ; mais peut-on dire que notre propagande incessante de quatre années fut utile ou qu'elle n'eut d'autre résultat que de sauver l'honneur ? Dans le Parti socialiste, ce sont les politiciens Longuet, Cachin et Frossard qui triomphent, en octobre 1918, grâce, pour une bonne part, à l'action de Loriot, de Blanc, de Raffin-Dugens et d'autres camarades moins en vue. Dans la C.G.T., il a suffi que Merrheim et Bourderon, puis Dumoulin se renient pour que Jouhaux cyniquement l'emporte, en juillet de la même année, ayant à peine jeté un peu de lest, pour qu'il puisse, vingt ans plus tard, déclarer au Congrès des Instituteurs, en réponse aux huées de ceux qui n'ont pas désarmé et qui ne désarment jamais parce qu'ils n'attendent rien pour eux-mêmes : « En 1919, vous m'avez donné raison ! ».

Nous l'avons déjà constaté ailleurs (monographie du syndicat de Maine-et-Loire) : « Les succès dus aux efforts des militants les plus courageux, mais aussi les plus aventureux, sont acquis à ceux dont l'action est plus modérée, plus prudente, plus circonspecte » ; nous pourrions ajouter : même aux intrigants et aux arrivistes !...

« Cela, écrivions-nous, ne peut ralentir la marche des pionniers qui ne travaillent pas pour des fins personnelles ».

Cela ne prouve pas non plus que l'action des militants désintéressés pour eux-mêmes n'ait pas été utile au prolétariat dans sa marche douloureuse vers l'émancipation.

Pour l'amnistie

[Retour à la table des matières](#)

Dès que l'armistice apparaît comme une chose prochaine, nous dépensons une partie de notre activité à lancer une campagne pour l'amnistie

Le premier article sur la question dans l'*École* du 2 novembre par le titulaire de la rubrique « le Gouvernement... les instituteurs » (la censure avait supprimé le mot *contre* dans ce titre) :

« À l'heure angoissante où se fait, de dirigeants à dirigeants, la grande discussion pour l'armistice et la paix – discussion à laquelle malheureusement les peuples intéressés n'ont point part – c'est d'amnistie que je parlerai ici, c'est en faveur des victimes de l'action pacifiste que j'élèverai la voix... »

« Allons ! ceux qui ont préconisé dernièrement l'union sacrée dans la C.G.T. sous prétexte d'assurer le salut de la classe ouvrière, à l'œuvre ! Il est déjà bien tard !... Allons, ceux qui viennent de conquérir la direction du Parti, montrez qu'il y a en vous plus et mieux que de la phraséologie révolutionnaire, faites voir qu'il y a réellement quelque chose de changé chez les socialistes ; A l'œuvre !... »

Le premier ordre du jour est communiqué à la presse par le Syndicat des instituteurs de Maine-et-Loire :

« Les instituteurs et instituteurs syndiqués de Maine-et-Loire réclament l'amnistie en faveur de leurs camarades frappés pour en délit d'opinion. »

« Ils estiment qu'à l'heure où l'Allemagne impérialiste libère Liebknecht, condamné pour sa propagande pacifiste, la France républicaine ne peut maintenir en prison Marie et François Mayoux qui furent incarcérés pour la même cause.

« Les instituteurs syndicalistes de l'Anjou invitent tous les hommes libres et les groupements d'avant-garde à manifester avec eux pour obtenir du parlement le vote rapide de la loi libératrice qui s'impose ».

Merrheim, rendant compte dans la *Vérité* d'une entrevue de la commission administrative de la C.G.T. avec le Président du Conseil, annonce des mesures de clémence et se félicite de ce résultat. C'est une occasion de développer la question dans les quotidiens les plus avancés et d'exposer la conception qui sera invariablement celle de notre Fédération :

« Des grâces au compte-gouttes, ce serait la porte laissée ouverte à l'arbitraire ; des mesures ainsi prises, même très larges, seraient encore humiliantes pour les victimes de la répression... Ceux qui ont fait ce qu'ils croyaient, ce qu'ils croient toujours être leur devoir ne peuvent se contenter d'un geste qui les diminuerait à leurs propres yeux.

« Une loi d'amnistie a un caractère tout différent : ce n'est pas un geste de clémence, c'est un acte de justice – justice tardive, mais n'humiliant personne et ne laissant, du point de vue judiciaire ou administrative, aucune trace de la condamnation ».

Il faudra batailler longtemps encore et avec opiniâtreté pour avoir satisfaction. Les dirigeants de la C.G.T. – qui d'ailleurs ne peuvent plus parler en public : Jouhaux se fait huer à Paris, puis à Brest à l'arrivée de Wilson – ne savent plus employer que des procédés amicalistes consistant en démarches auprès du Pouvoir. Le *Journal du Peuple*, l'*Humanité*, pourtant en progrès sous Cachin, le *Populaire* n'ont pas une attitude bien plus crâne et ne soutiennent pas avec assez d'énergie la proposition de loi déposée par Lafont au nom du Groupe socialiste parlementaire.

N'importe, l'*École* continuera inlassablement sa campagne.

Les traitements

[Retour à la table des matières](#)

Au lendemain du 11 novembre, la lutte pour la revalorisation et l'amélioration des traitements va, dans notre corporation, prendre le pas sur toutes les autres questions.

L'agitation antérieure a permis d'aboutir à la titularisation de tous les signataires munis de leur C.A.P. et à une augmentation de l'indemnité de cherté de vie et des allocations pour les enfants, mais le coût de l'existence ne cesse de s'élever – et aussi le montant des impôts, car il faut maintenant payer la guerre ! Il est un de ces impôts, voté subrepticement pendant le massacre, l'inique impôt sur les salaires et traitements, que l'*École* commence à combattre, en cette fin de 1918, et contre lequel nous lutterons à peu près en vain durant une décade. Les principaux efforts vont porter sur la révision des salaires eux-mêmes. Malheureusement l'accord s'avère difficile, impossible même dans les milieux enseignants.

La *Revue de la Fédération* publie dans son n° 3 (12 octobre 1918) le projet du Congrès de Paris et la rédaction déclare en même temps son enquête close ; mais le Comité administratif des Amicales a aussi un projet : maintien des cinq classes avec traitement minimum de 3 000 francs et maximum de 6 500.

Dans l'*École* n° 4 (19 octobre) L. Bouët compare les deux projets.

« L'ensemble du personnel réclame donc la réforme des traitements ; mais quel désaccord profond entre les deux tendances !

« Les dirigeants des Amicales veulent une nouvelle échelle dans laquelle l'écart entre les classes se trouve augmenté : la quasi-unanimité des syndiqués demandent la suppression de toute échelle, l'établissement d'un traitement unique pour les titulaires. Les premiers n'osent pas se prononcer sur la question des indemnités de résidence et de direction, ils admettent toujours les primes, les promotions au choix et récompenses de toutes sortes ; les seconds désirent en finir d'un coup avec les causes d'arbitraire et de favoritisme administratif ou politique, de désunion dans le personnel. Les uns tiennent à s'assurer des avantages importants ; les autres ont en vue l'intérêt général de la corporation et de l'école.

« L'égalité de traitement pour les institutrices est le seul point commun des deux programmes ».

Puis le rapporteur du Congrès de Paris rappelle la position de repli adoptée par son organisation (augmentation de 3 600 francs dans chaque classe comme moyen de réaliser l'accord en vue d'une action commune.

Peine perdue. Le projet gouvernemental qui sort ensuite aggrave encore les inégalités avec 2 800 francs pour les stagiaires, une échelle de six classes (de 3 300 à 5 800 francs) et une prime de 200 francs au Brevet Supérieur.

Alors Audoye entre en scène :

« Ceux qui ont lancé le projet de traitement unique commencent-ils à voir dans quelle situation ils nous ont placés en nous désarmant devant les bureaux ministériels pendant que ceux-ci élaboraient tranquillement le projet ci-dessus ? Je sais bien qu'on a essayé ensuite de se rapprocher des dirigeants de la Fédération des Amicales par le projet transactionnel. Mais après avoir brisé l'élan de nos organisations, il était impossible d'agir utilement ensuite. Quant à ceux avec qui on voudrait s'entendre, ce sont les pires sourds : les dieux ne puisent leur puissance que dans le silence dédaigneux qu'ils opposent à nos prières... »

Et, faisant litière des décisions du Congrès fédéral, il lance, lui, un nouveau projet qu'il a fait adopter par une assemblée du personnel des Bouches-du-Rhône : stagiaires à 2 400 fr. échelle à huit classes allant de 3 000 à 6 000 francs avec avancement tous les trois ans à l'ancienneté.

Quant au Bureau Fédéral, dans toute cette affaire, il semble à peu près inexistant ; mais il incline vers le projet des Amicales qui maintient les indemnités de résidence, très importantes pour la Seine.

Le désaccord avec le Comité administratif des Amicales n'était pas chose nouvelle qui puisse émouvoir beaucoup les syndicalistes révolutionnaires. La situation intérieure de la Fédération devenait pour eux plus inquiétante.

Ainsi donc, au moment où prend fin cette première partie de son histoire ; notre organisation paraît avoir trois têtes en ce qui concerne l'examen et la conduite des affaires corporatives.

A Paris, un Bureau fédéral de moins en moins actif : Hélène Brion n'a pas retrouvé son allant. Lorient est de plus en plus absorbé par son action au Parti Socialiste. Henriette Izambard est restée fidèle au syndicalisme révolutionnaire et aux décisions des congrès fédéraux, mais elle ne peut plus militer activement depuis son déplacement d'office ; les autres camarades de la Seine, renforcés peu à peu par les démobilisés, sont plus ou moins sous l'influence des chefs syndicalo-réformistes des Amicales.

A Marseille, l'*École de la Fédération* dont la belle et courageuse conduite durant la guerre a forcé l'admiration des plus tièdes, et qui constitue une sorte de deuxième bureau fédéral, plus entreprenant et uni que l'autre : Audoye y est le chef écouté et suivi, même dans l'indiscipline fédérale la plus notoire.

En Maine-et-Loire, un syndicat qui n'a cessé, depuis les origines, d'être à la pointe du combat et qui s'est acquis une autorité indiscutable par sa rectitude internationaliste pendant la tourmente. Son secrétaire, qui n'est pas moins tenace qu'Audoye a, comme atouts, dans la partie qui va se jouer sur cette question des traitements, les résolutions des deux derniers congrès et la tendance égalitaire qui a toujours prévalu au sein de la Fédération.

Perspectives

[Retour à la table des matières](#)

Ce manque d'homogénéité qui portera le plus grave préjudice à notre action corporative n'est pas, en cette fin d'année 1918, le seul point noir dans le ciel fédéral.

D'autres motifs de dissensions apparaissent. Une tentative de mainmise de la franc-maçonnerie sur le syndicat de la Sarthe fait présager une tactique générale d'enveloppement et d'étouffement de l'esprit syndicaliste révolutionnaire chez les instituteurs à la faveur d'adhésions massives d'amicalistes. Par contre, des camarades ont fait

ressurgir la vieille discussion sur le rôle des syndiqués dans les Amicales et se montrent disposés à ne plus accepter la solution libérale qui avait toujours été la règle, permettant d'aplanir les difficultés intérieures soulevées sur ce point.

Mayoux, toujours emprisonné, a cessé sa collaboration à l'*École* partant en guerre contre Marseille qui ne veut pas admettre son « droit à l'insulte ». C. Thomas, secrétaire du Syndicat de l'Indre, se substitue au Bureau Fédéral qu'il juge défaillant, pour demander aux sections syndicales de faire le dépôt de leurs statuts en manière de solidarité avec les postiers luttant pour le droit syndical que le gouvernement incline enfin à reconnaître aux fonctionnaires. Le Bureau Fédéral de son côté, se plaint que la direction de la C.G.T. ait écarté le délégué de notre Fédération du Comité confédéral et de la Commission administrative (ordre du jour du 20 décembre 1918).

La fédération a lutté ardemment et sans répit, isolée parfois, ferme toujours, contre l'abominable massacre qui vient de prendre fin. Pierre Monatte, qui a donné en France le signal des protestations contre le grand crime, lui rendra justice mieux que tout autre dans l'avant-propos de sa brochure des Cahiers du travail rééditant ses *Réflexions sur l'avenir syndical* (1922).

« Il est de bon ton depuis quelques années, de la part des dirigeants confédéraux, de faire de l'ironie sur le dos des instituteurs syndiqués. Les uns ne peuvent oublier qu'une seule fédération corporative est restée fidèle durant toute la guerre à l'internationalisme ouvrier, prouvant ainsi la vigueur de son esprit révolutionnaire, et qu'elle a publié, en dépit des difficultés de tout ordre, un hebdomadaire de 16 et 24 pages, prouvant par là ses qualités de méthode et d'administration. Les autres, les renégats de la minorité, ne peuvent pardonner à la Fédération de l'Enseignement d'avoir « tenu » jusqu'au bout ».

Oui, la Fédération a résisté vaillamment. C'est elle, ce sont ses militants qui ont, sans perdre de vue l'action corporative, entretenu courageusement en France, durant les sombres années où tombèrent plus de douze millions de travailleurs, la flamme internationaliste que tant de renégats syndicalistes ou anarchistes s'employaient à éteindre ; mais au seuil de l'année 1919, alors que d'autres tâches sociales la sollicitent : opposition à la criminelle intervention contre les Soviets,

lutte pour une paix juste et durable et pour l'amnistie générale, redressement de la C.G.T. etc..., on la dirait fatiguée, à bout de souffle quand cesse enfin l'horrible cauchemar, incapable de cohésion et de vigueur, même sur un terrain corporatif.

Est-ce cela que Loriot présentait quand il insistait, en juillet et août, pour que le Syndicat de Maine-et-Loire – pourtant faible numériquement : une soixantaine d'adhérents en 1918 – prit la direction effective de notre organisation syndicale ?

Mais pourquoi douter de son avenir. Elle a connu d'autres crises intérieures et elle a triomphé chaque fois. La démobilisation est à peine commencée. De nombreux militants – et des meilleurs ! – ne parviendront pas hélas ! mais beaucoup de ceux qui rentrent sont déterminés à reprendre le rude combat syndicaliste. De forces nouvelles percent en maints syndicats de province.

Marchons toujours. La Fédération est loin d'avoir donné sa mesure.

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XX

AU SORTIR DES TRANCHÉES

Tour d'horizon

[Retour à la table des matières](#)

Janvier 1919. Les élections qui viennent d'avoir lieu en Grande-Bretagne y ont consacré le triomphe du nationalisme et font présager un résultat analogue, de ce côté-ci du détroit, pour le moment où nos maîtres seront disposés à procéder à une consultation électorale.

« On s'est plus – écrit alors Edmond Bazot – à représenter les soldats comme devant mettre la maison en ordre sitôt leur retour. C'était une façon de se consoler de la faillite du présent. Au fond, il n'y a pas de raison que l'électeur, parce qu'il a fait quatre ans de guerre soit mieux armé contre les politiciens. Les élections anglaises tendent à prouver que les lendemains de victoire sont plutôt suivis d'une régression dans le domaine politique.

« Cette constatation ne peut affliger que les partisans de l'action parlementaire ; Il y a heureusement d'autres moyens de combattre le capitalisme que le bulletin de vote... »

Très juste ; mais en Allemagne l'insurrection spartakiste est vaincue : Karl Liebknecht et Rosa Luxembourg sont assassinés avec la

complicité des chefs social-démocrates renégats, hissés au pouvoir pour sauver leur bourgeoisie ! ⁵⁰.

Il reste au capitalisme occidental à écraser le bolchévisme dont on craint la puissance de séduction sur les masses, car le bolchévisme, c'est, selon l'expression de Lorient, « le socialisme sorti du domaine théorique pour entrer dans les faits, le premier devant lequel la bourgeoisie, impuissante cette fois à corrompre, est contrainte d'écrire sur sa bannière dorée : « Vaincre ou mourir ! » ⁵¹. Aussi prépare-t-on en France une sorte d'intervention camouflée contre la République des Soviets. Le Parti Socialiste et la C.G.T. déclarent s'y opposer ; mais quelle confiance peut-on faire aux organisations qui ont constamment trahi le prolétariat mondial durant l'interminable massacre ?

Bien que ses leaders puissent seuls parler dans les meetings au prolétariat de la région parisienne, qui accueille alors par des huées les Jouhaux, Renaudel, etc..., l'opposition a du mal à s'organiser après le reniement de ses chefs les plus connus. Pendant que Lorient continue à se débattre en face des nouveaux dirigeants du Parti Socialiste, Péricat s'emploie à reconstituer le Comité de Défense Syndicaliste ; mais pour cette tâche urgente, Henriette Izambard exceptée, nos camarades de la Seine ne prêtent plus leur concours.

« Le Syndicat des Instituteurs de la Seine – nous écrit Lorient – n'est pas à la pointe du combat. Il se laissera pousser par les événements. L'esprit maçonnique y domine en ce moment... » ⁵².

⁵⁰ Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg, ainsi que leurs amis du groupe Spartakus avaient fondé à la fin du mois de décembre le Parti communiste allemand. Quelques jours après, à la suite de violents incidents survenus à Berlin, ils étaient arrêtés et assassinés par les « forces de l'ordre ». Le social-démocrate Friedrich Ebert était à la tête du gouvernement allemand, et les « Corps-Francis » qui menèrent la répression étaient placés sous l'autorité du ministre de la guerre, un autre social-démocrate, Gustav Noske. Ces anciens « réformistes » devenaient ainsi les porte-drapeaux des contre-révolutionnaires, agissant en alliance étroite avec les chefs de l'Armée allemande.

⁵¹ F. Lorient : « Bolchévisme et Socialisme ». (*Le Populaire* du 26-1-1919).

⁵² Lettre du 23-1-1919.

Le Bureau fédéral lui-même laisse aller. Citons, entre autres, ces lettres des camarades Cornec, de la jeune section du Finistère, qui ont toute l'ardeur des néophytes au sein de la Fédération.

« Quant à la F.N.S.I. nous nous demandons ce qu'elle devient. Hélène Brion n'a pas répondu à nos dernières lettres : demandes de renseignements. Serait-elle malade ? – Si les postiers se transforment en syndicats, que ferons-nous ? Il faudrait que le signal parte de la Fédération pour que le mouvement se produise avec ensemble et qu'il n'y ait pas de répression possible... Désespérant de recevoir une réponse, nous nous adressons à vous... » (2 janvier).

« L'attitude d'Audoye nous a révoltés. De quel droit ce camarade et Cie font-ils ainsi fi des décisions de congrès : ils n'avaient qu'à venir défendre leur point de vue à Paris. Et ces huit classes ! Comme si le personnel n'était pas déjà trop échelonné !... »

« Il faut que la question du Traitement Unique soit soumise au Parlement. C'est la meilleure façon de propager cette idée malheureusement trop nouvelle et qui fait peur beaucoup de collègues. Il faut que les députés – qui tous perçoivent leur quinze mille – se prononce, se comptent sur cette question.

« Votre idée est donc excellente. Elle eut être celle du Conseil Fédéral qui s'endort de plus en plus. Et nous nous proposons de demander à Goude ⁵³ l'initiative d'un contre-projet ou d'un amendement.

« Nous attendons seulement que vous nous fixiez sur ce qu'il faut lui demander... (12 janvier).

« ... Il n'y a personne, plus personne dans ce Conseil Fédéral. L'activité de nos camarades parisiens est dépensée dans d'autres questions. Nous avons vu qu'Hélène Brion, par exemple, devait continuellement prise par la rédaction de son hebdomadaire, La Lutte Féministe. Pour les autres, c'est autre chose. Et notre petite Fédération se trouve totalement délaissée par ceux qui avaient et ont accepté de la diriger.

« Il existe pourtant un grand nombre de questions d'actualité à étudier : droit syndical (syndicats et amicales qui voudront devenir syndicats), traitements, réforme de l'enseignement, camarades frappés, etc... » (22 février).

⁵³ Goude, député socialiste du Finistère.

Des camarades – et notamment M. et F. Mayoux, toujours en prison – se plaignent que le B.F. ne mène pas campagne en faveur de l'amnistie administrative. Des promesses avaient été faites à des délégations de la C.G.T. ; mais au lieu de les tenir le gouvernement a continué ses brimades, lancé de nouvelles poursuites.

C'est ainsi que le camarade Reydy, de Nontron (Dordogne) a été traduit devant un tribunal correctionnel pour « défaitisme » – propos tenus à table d'hôte ! – condamné à six mois de prison avec sursis, puis déplacé d'office.

Un coup de révolver tiré – sans résultat – par l'anarchiste Cottin sur le président Clemenceau est le signal de nouvelles perquisitions et arrestations. On saisit chez Lorient jusqu'à la caisse fédérale qu'on se voit obligé de restituer un peu plus tard.

Le bureau Fédéral donne alors signe de vie par une circulaire réclamant l'amnistie mais où l'on trouve cette phrase inattendue, à propos d'un rapport Lauche, fait au nom de la Commission du travail de la Chambre et favorable à un article de loi accordant le droit syndical aux fonctionnaires : « Nous savons que la Fédération des Amicales a l'intention de demander un congrès mixte et nous n'y sommes pas opposés ».

Qu'est-ce que cela signifie ?

Le droit syndical et les instituteurs

[Retour à la table des matières](#)

Un amendement Deshayes à une proposition de loi Chéron, venue du Sénat et pendante devant la Chambre, pour des modifications à la loi de 1884, tendait à accorder le droit syndical aux fonctionnaires ; c'est cet amendement qui avait été adopté par la commission du Palais-Bourbon, le Gouvernement ne paraissant d'ailleurs plus hostile à une réforme tant combattue jadis.

En leur congrès de Versailles (mais 1918), les agents des P.T.T. avaient décidé de transformer leurs associations en syndicat à la date du 1er janvier 1919, même si le droit syndical n'était pas alors reconnu aux fonctionnaires. Les sous-agents avaient promis leur aide effec-

tive et choisi également cette date pour faire connaître leur syndicat par l'administration.

Au sein de notre F.N.S.I., le camarade Thomas, secrétaire du Syndicat de l'Indre, après avoir fait prendre une décision favorable au congrès interdit de 1918, menait campagne dans l'École pour que nos sections syndicales déposent leurs statuts à la même date ; il y jugeait sévèrement le manque d'activité du Bureau Fédéral. À la Fédération des Amicales on s'agitait aussi et la Commission permanente – sans toutefois passer à l'action directe – adressait en janvier 1919, une lettre aux députés pour les inviter à voter conformément aux conclusions du rapport Lauche ; mais dans quel esprit !...

« ...La guerre qui vient d'abattre en Europe l'absolutisme politique a été surtout une lutte de libération ; les hommes publics de notre pays n'ont cessé de déclarer que « les souffrances énormes consenties par la nation enfantaient un régime de liberté et de droits nouveaux ». Il y a, dans l'effort collectif pendant la guerre et dans le travail de restauration pour l'après-guerre, une solidarité dont les instituteurs ne peuvent être exclus ; non seulement ils ont acquis des droits à la liberté commune par une contribution élevée au tribut des sacrifices, acceptés sans réticence pour la défense nationale, mais encore l'orientation qui s'impose à l'activité économique du pays détermine aussi leur part d'action dans la production de demain. De l'organisation du travail et du rôle que les syndicats exerceront dans cette organisation dépendra la richesse nationale et le bien-être collectif. L'éducation par l'école prolongée qui a l'ambition de faire des hommes préparera aussi de bons ouvriers et d'habiles techniciens à condition de ne pas perdre contact avec la vie ouvrière elle-même. La logique exige dans ces conditions que les éducateurs soient eux-mêmes admis à pénétrer dans les organisations ouvrières et, par voie de conséquence, à faire usage des libertés syndicales... »

Une chose curieuse venait de se passer que le professionnel des P.T.T. rendait publique dans son numéro du 15 janvier. Les formalités de transformation étant opérées par les agents, qui avaient en outre voté l'adhésion à la C.G.T., le ministre du Commerce Clémentel convoquait leur conseil à son cabinet pour déclarer :

« M. Clemenceau, Président du Conseil, m'a confié l'agréable mission de vous féliciter de votre attitude tendant la guerre et d'ajouter qu'après les preuves de dévouement au pays que vous avez données il estime qu'on peut vous faire confiance.

« Il a l'intention de provoquer la discussion de cette question devant la Chambre avant le 20 janvier ; à cette date ferme, le Président du Conseil

prendrait l'initiative d'une déclaration par laquelle le Gouvernement reconnaîtrait l'existence légale de votre syndicat ».

Le ministre du Travail Colliard informait de son côté la commission du Travail de la Chambre que les syndicats de fonctionnaires ne seraient plus inquiétés par le Gouvernement. Le même Colliard ira même jusqu'à dire un peu plus tard à une délégation de la Fédération des Fonctionnaires, comme le vote définitif de la loi se faisait attendre et qu'un peu de tirage se manifestait au Sénat ; « Transformez vos associations avant le vote de la loi. Lorsque vous serez transformés, je défie bien n'importe quel gouvernement de dissoudre vos syndicats, même s'il s'agit de syndicats d'agents de police ».

À telle enseigne que la Fédération des amicales peut imprimer dans son Bulletin pour entraîner les troupes plus que timorées :

« ...On ne peut qu'envisager l'heure où nous nous déciderons à utiliser, nous aussi, le droit syndical et à rentrer dans la grande famille ouvrière organisée à la C.G.T.

« Avant peu sans doute la Commission permanente devra donner son opinion sur cette question. Il serait maladroit de ne pas profiter des circonstances favorables pour unifier notre mouvement corporatif. Le moment est d'autant mieux choisi que le Gouvernement lui-même favorise l'orientation des associations de fonctionnaires vers le Syndicat, avec droit d'affiliation aux groupements extérieurs. Ce qui nous était formellement interdit jusqu'ici ou toléré est maintenant accordé. Il n'y a donc plus de raisons pour attendre plus longtemps. Que les Amicales y réfléchissent ».

Un revirement si manifeste opéré par Clémenceau, qui avait été avant la guerre l'ennemi le plus brutal des syndicats de fonctionnaires aurait dû mettre en éveil les militants syndicalistes de l'enseignement les plus avertis et les amener à se demander quels pouvaient être les desseins secrets des politiciens. Point. La plupart d'entre eux sont tout à la joie d'obtenir enfin satisfaction après quinze ans d'efforts. Assez rares, ceux qui expriment alors une certaine appréhension, même en des lettres personnelles. Citons pourtant Jean Cornec (12-1-1919) :

« Votre opinion de la C.G.T. (manitous) est aussi la nôtre. Quant au « droit syndical » réclamé par des fonctionnaires, nous pensons (toujours) que c'est la porte ouverte pour l'entrée de la jaunisse dans nos syndicats qui puisent leur essence révolutionnaire dans la lutte déclarée contre le gouvernement. Nos syndicats deviendront des amicales et il nous faudra, de nouveau, grouper les éléments sains sous un nom. Il est vrai que la révolution qui vient à grands pas éclaircira bien des choses ».

L. Boutreux (3-9-1919) :

« Le droit syndical » ne va-t-il pas nous supprimer ? En faisant semblant de l'accorder aux amicales, on va limiter « le mal » qu'on ne peut extirper. Toujours la même tactique. Nous sommes gouvernés ! Qu'en pensez-vous ? S'en occupe-t-on à la Fédération ? »

Effectivement, on s'en occupe à la Fédération, puisqu'on accepte, à ce propos, l'idée d'un congrès mixte suggérée par les dirigeants des Amicales.

Là-dessus, la Chambre vote à l'unanimité l'amendement Deshayes qui devient l'article 9 du projet :

« La présente loi est applicable aux professions libérales, ainsi qu'aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'État, des départements et des services publics, à l'exception toutefois des catégories ci-après :

« 1° Militaires de tous grades des armées de terre en activité de service ;

« 2° Fonctionnaires et agents de police ;

« 3° Magistrats de l'ordre judiciaire ;

« 4° Préfets et sous-préfets ».

L. Bouët jette alors un cri d'alarme dans l'*École de la Fédération* et dans l'*Internationale*, hebdomadaire qui vient d'être fondé par Péricat et ses amis.

« ...Est-ce une victoire pour ceux d'entre vous qui furent quinze ans sur la brèche ? Oui et non. Oui si l'on se rappelle les déclarations hostiles des gouvernements successifs depuis 1905, les « jamais » retentissants de M. Clemenceau lui-même. Non si l'on considère que la concession du pouvoir vient au moment où la C.G.T. n'est plus qu'une machine quasi-gouvernementale. Nous allons avoir droit au mot ; mais nous risquons de perdre la chose ».

Lorsque la C.G.T. menait la lutte de classe et s'affirmait internationaliste, explique le secrétaire du Syndicat de Maine-et-Loire, « les hommes de gouvernement – essentiellement conservateurs – étaient dans leur rôle en interdisant aux fonctionnaires l'entrée des bourses du travail et de la C.G.T. ».

« Ils devaient condamner nos syndicats à cause de l'esprit révolutionnaire qui animait le syndicalisme français. Malgré eux, malgré les menaces et les poursuites, malgré eux, malgré les menaces et les poursuites, malgré les coups, nous avons su prendre et conserver le fameux droit syndical ; et la lutte incessante qu'il nous fallut mener entretient en nous la flamme révolutionnaire. Les collègues d'esprit bourgeois ou timoré se tenaient en dehors de nos groupements que l'administration devait ignorer ou combattre, ou bien ils nous quittaient à la première alerte. Peu nombreux mais fermes, nous nous placions naturellement à la gauche des organisations syndicales ».

Ainsi se préparait, dans une assez large mesure, le rôle que devait jouer notre Fédération, durant la grande tourmente, à l'avant-garde du mouvement pacifiste révolutionnaire, en dépit des reniements et des trahisons qui mirent la C.G.T. au service du capitalisme ; et maintenant, quand les travailleurs reviennent des tranchées et semblent vouloir, à notre appel, ramener leurs syndicats dans la voie de la lutte de classe, il est normal que les « délégués au pouvoir de la bourgeoisie, songent à rendre définitive la domestication du syndicalisme ».

« Nos sections syndicales peuvent déposer sans crainte leurs statuts ce geste ne mènera pas leurs administrateurs devant le tribunal correctionnel, les amicales peuvent se transformer en syndicats : leurs présidents acqueront de ce fait un nouveau droit à la faveur administrative.

« L'incident de la Sarthe nous avait déjà fait dresser l'oreille. Il vaut d'être rappelé.

« La section syndicale des instituteurs de ce département était décapi-tée par la guerre qui avait emporté ses deux plus actifs militants : Camille Letourneau et Norbert Blot.

« Vers la fin de l'année scolaire 1916-1917, le nouveau secrétaire, notre camarade Rebours, se trouvait momentanément éloigné par la ma-ladie. Certains dirigeants de l'Amicale, d'accord avec le trésorier de l'Union des Syndicats, voulurent alors entrer à la section, suivis d'une partie de leurs troupes. Quelques bons camarades et Rebours lui-même, sentant le danger, nous écrivirent leur embarras, demandant des conseils et de l'aide. L'adhésion ne comportait pas d'autre formalité que la signa-ture des statuts. Comment faire un choix parmi les 40 ou 50 collègues qui veulent s'affilier en bloc afin de prendre la direction du mouvement. Notre Conseil Fédéral est saisi de la question. Cependant, sans attendre la con-convocation régulière du secrétaire, impatients d'essayer leurs ailes, les néo-syndicalistes se réunissent à la Bourse du Travail du Mans, en compagnie de deux ou trois syndiqués, élisent un bureau provisoire, lancent un bulle-tin qui condamne la manière de l'ancienne section, c'est-à-dire toute ac-tion révolutionnaire. Belle inconséquence pour des gens qui savent si bien pratiquer l'action directe ! Toutefois un essai de conciliation est tenté : il échoue. Alors contre C.F. prononce la radiation de la section sarthoise, l'invite à se dissoudre puis à se reconstituer autour du secrétaire Rebours avec de nouveaux statuts. Les jaunes, de leur côté, fondent un syndicat, déposent officiellement les statuts, sont admis seuls à l'Union Départe-mentale.

« Il y a donc dans la Sarthe deux syndicats d'instituteurs : l'un qui groupe les anciens militants syndicalistes au sein de notre F.N.S.I., mais que l'union des Syndicats ne veut pas connaître, l'autre qui groupe les pontifes de l'Amicale et de la franc-maçonnerie dans l'Union des Syndi-cats mais que notre Fédération veut ignorer. Le conflit est pendant devant la C.G.T.

« Ici, l'Amicale se transformera en syndicat, c'est-à-dire qu'une éti-quette nouvelle recouvrira la même marchandise, car il ne suffit pas de se parer d'un mot pour réaliser la chose. Là, on adhéra en foule à la section ou au syndicat déjà constitué, et les camarades vraiment syndicalistes y seront bientôt submergés. Ailleurs ce sera la fusion des deux groupements, ce qui ne sera pas un moindre danger pour l'action révolutionnaire...

Vient ensuite l'indication des remèdes à la situation ;

« Seules les adhésions individuelles peuvent donner de bons résultats », nous écrivent J. et J. Cornec-Mazé. Leur avis doit être un mot d'ordre ; nous avons constitué des cadres hors desquels il ne peut y avoir de vrai syndicalisme dans le monde de l'enseignement. Là où il n'existe pas encore de section, que nos camarades syndiqués isolés ou abonnés à l'École prennent au plus vite l'initiative de fonder un syndicat, même et surtout avec très peu d'adhérents pour commencer. Voilà les deux meilleures solutions. Nous savons par expérience qu'on ne pourrait en ce moment grouper plus d'un dixième du personnel sans faire perdre à nos organisations leur caractère syndicaliste.

« Quelle sera l'attitude de la C.G.T. se demandent nos amis du Finistère – On peut le prévoir si l'on ne perd pas de vue que ses dirigeants ont déjà écarté, sans l'ombre d'un motif ou prétexte, notre Fédération d'instituteurs du dernier Comité national.

« Nous allons donc vivre une période pleine de confusion. Pour en sortir, il faudra qu'à la faveur de la démobilisation la classe ouvrière vomisse les renégats qui se cramponnent à la tête de ses organisations ; ou bien la scission deviendra inévitable. En tout cas, nous ne nous laisserons pas submerger... »

Dix-huit ans après, nous pensons que la position prise, alors, et qui, a déterminé la suite de l'histoire du mouvement syndicaliste dans l'Enseignement, était la seule logique et raisonnable pour des révolutionnaires ; mais que de clairvoyance, d'énergie, de ténacité il faudrait déployer pour résister aux manœuvres de toutes les puissances coalisées, tout en entraînant l'ensemble de la Fédération !...

Nos idées avaient fait des progrès, certes ; nos groupements recrutèrent ou se reconstituaient par suite de la démobilisation et de la poussée générale vers le syndicalisme. Ils voyaient venir à eux les instituteurs qui avaient, de leurs tranchées, encouragé notre action pacifiste, les institutrices que les gestes humains et courageux des Julia Bertrand, Marie Mayoux, Hélène Brion, Lucie Colliard, Izambard – pour ne citer que les plus brimées – avaient émues et conquises. Nos syndicats étaient d'ailleurs apparus pendant la guerre comme la seule force corporative réelle, agissante, les amicales restent alors confinées dans une œuvre presque exclusivement mutualiste, quand elles ne mettaient pas des bâtons dans les roues. Notre fédération cessait peu à peu d'être squelettique sans perdre de vue l'idéal révolutionnaire, en dépit du peu d'activité du Bureau Fédéral. L'avenir était à elle.

Quant aux amicales, elles étaient loin d'être acquises, dans leur ensemble, à la cause syndicaliste, la plupart se trouvant encore dirigées par des flagorneurs. Accepter la fusion, c'était perdre notre autonomie, c'était consentir au suicide : il n'y aurait plus que des syndicats, mais les syndicalistes y seraient noyés. « La maison est à nous, pourraient dire les nouveaux venus – dont beaucoup étaient nos adversaires de la veille, anti-syndicalistes notoires soudain touchés de la grâce – la maison est à nous, c'est à vous d'en sortir ». Le gouvernement réaliserait sans coup férir le noir dessein de 1907 et de 1912.

Naturellement, les sympathies de l'état-major confédéral allaient aux leaders amicalo-syndicalistes : la masse des fonctionnaires venant à la C.G.T. renforcer l'aile droite au moment où la minorité révolutionnaire songeait à se ressaisir, c'était une excellente aubaine pour les camarades assagis qui craignaient pour leurs permanences.

Pour faire une situation plus nette encore, le Syndicat de Maine-et-Loire, dans son A.G. du 6 mars, procède au relèvement de la cotisation, déclare qu'il ne fusionnera pas avec l'amicale, porte aux deux tiers des membres présents à l'A.G. le nombre de voix nécessaire à l'admission de nouveaux membres et, après avoir voté une motion énergique contre la propagande haine à l'école, précise qu'invité au dernier congrès à prendre en mains la charge de la Fédération, il entend rester fidèle en tous cas, à la tradition syndicaliste d'avant-garde (lutte de classe et internationalisme) et ne pourra s'engager que si l'ensemble des syndicats est d'accord avec lui sur ce point capital.

Cette question de la fusion entre amicales et syndicats va désormais agiter tout le personnel enseignant pendant des années et prendre le pas sur toutes les autres, y compris celle des traitements dont nous parlerons plus loin. Le Syndicat de Maine-et-Loire et son secrétaire vont être présentés partout comme des sectaires dignes de tous maux. Ils tiendront tête vaillamment, soutenus par la majorité de la Fédération ; mais n'anticipons pas.

Le Bureau de la Fédération des Amicales, abandonnant pour l'instant son idée de congrès mixte, combattue publiquement par un des syndicats les plus actifs et écoutés de la F.N.S.I. mais craignant, d'autre part, de voir grignoter ses troupes par la Fédération des Syndicats, envoie alors une circulaire à ses sections pour leur demander d'éviter « l'action dispersée ».

« Déjà un certain nombre d'Amicales – et non des moins puissantes par le nombre – envisagent leur transformation immédiate.

« Nous pensons que nous avons intérêt – en raison de la continuité de notre effort actuel à la Fédération – d'agir simultanément par décision du Congrès, et nous vous prions d'inviter les groupements fédérés à différer de quelques semaines leur décision. Quand notre réunion de septembre aura prononcé et selon ce qu'elle aura décidé, nous jugerons de l'action à mener auprès de la Fédération des Syndicats pour constituer le bloc unique des salariés de l'enseignement primaire ».

LE PRÉSIDENT : L. ROUSSEL »

On peut croire, un moment, après cela, que le Syndicat des Bouches-du-Rhône, sera, comme il le fut tant de fois dans le passé, d'accord avec le Syndicat de Maine-et-Loire. Audoye, après avoir reproduit la circulaire des Amicales, conclut dans l'*École* :

« Les instituteurs qui estiment que leur devoir leur commande de se joindre au mouvement qui emporte en ce moment tous les travailleurs du monde vers une meilleure organisation du travail, tous ceux qui pensent que c'est par l'entente de tous les producteurs que nous arriverons à établir ce régime de justice dans lequel les parasites n'auront plus de droit de nous affamer, n'attendent pas la décision des Amicales.

« Des syndicats d'instituteurs existent déjà dans bon nombre de départements ; ils s'en constituent dans tous les autres : camarades syndicalistes, allez grossir le nombre de leurs adhérents.

« La tâche du Congrès des amicales, au mois de septembre prochain sera ainsi bien simplifiée ».

Puis il publie, à titre d'exemple pour les syndicats à constituer, les statuts et règlement du Syndicat des Bouches-du-Rhône que les nouveaux adhérents doivent signer et s'engager à respecter.

G. Thomas écrit de son côté dans l'*Avenir International* ⁵⁴, parlant des articles de Bouët :

« Le tableau de l'avenir que brosse notre camarade est loin d'être souriant. Son argumentation a dû produire l'effet d'une douche froide sur l'esprit des instituteurs syndiqués qui donnèrent libre cours à leur enthousiasme aussitôt que fut connu le vote de la Chambre.

« Bouët ne voit-il pas la situation trop en noir ?... »

Mais notre camarade de l'Indre se rallie finalement aux solutions indiquées dans notre revue :

« Dans l'esprit des chefs de la Fédération des amicales, les Amicales devront se transformer en syndicats et demander leur admission aux Bourses du Travail. Voilà ce que nous devons empêcher, si nous voulons avoir la haute main sur la direction des futurs syndicats d'instituteurs. Rien ne nous sera plus facile. Les unions de syndicats ne devant accepter en leur sein qu'un syndicat pour une corporation déterminée, que les syndiqués isolés fondent au plus tôt dans chacun de leurs départements respectifs un syndicat, et le tour sera joué. Les amicalistes qui voudront réellement se syndiquer seront tenus ainsi d'adhérer isolément à nos syndicats... »

En même temps de nombreuses lettres venues de tous les points du pays annoncent au Syndicat de Maine-et-Loire que son appel a été entendu.

Quelle va être l'attitude du Conseil Fédéral ?

Nous apprenons que ce C. F. s'est adjoint des démobilisés, parmi lesquels Maurice Foulon, Émile Glay, Charles Joly, G. Lapierre, L. Roussel, etc... que Maurice Foulon devient secrétaire-adjoint. Ce dernier ne tardera d'ailleurs pas à prendre effectivement la direction qu'Hélène Brion lui abandonnera volontiers.

⁵⁴ *L'Avenir International*, revue mensuelle créée en janvier 1918 par André Girard, et qui mena, durant trois années environ, le bon combat révolutionnaire.

L'idée du congrès mixte, écartée provisoirement par la Fédération des amicales, fait place à celle d'une commission interfédérale devant se réunir à Pâques. « A cette commission écrit Foulon le 29 mars – on ne s'occupera que de traitements ; mais nus causerons ensuite de la situation que nous fait l'octroi, aux fonctionnaires, du droit syndical ». Finalement le Bureau des Amicales et le Conseil Fédéral seuls se rencontreront sans pouvoir, semble-t-il, se mettre d'accord, même sur la question des traitements.

Ces faits amènent Elluin (Calvados), qui s'était déjà élevé à plusieurs reprises et notamment pendant la guerre contre la présence des syndiqués dans les Amicales, à préparer un article virulent contre les « syndicalistes notoires » qui se « préparent à faire le coup du père François à notre Fédération ». Il rappelle que Glay voulait supprimer les syndicats, au congrès de Bourges, en 1913, refusant alors avec Ch. Joly d'entrer au Conseil Fédéral ; et il s'écrie en terminant : « Plutôt la scission que la fusion ! ».

Successivement les syndicats du Finistère et de Maine-et-Loire vont une adhésion de principe à la troisième Internationale qui vient de se constituer à Moscou et invitent les syndicats groupés au Comité de Défense Syndicaliste à imiter cet exemple en vue de former la Section Syndicale Française de l'Internationale Rouge tout en restant à la C.G.T.

Là-dessus, Glay publie dans l'*Information ouvrière et sociale*, journal hebdomadaire du rédacteur du *Temps*, Charles Dulot, un article où il expose les faits à sa manière (5 juin) :

« Un certain nombre de militants condamnent la fusion et prétendent qu'avant tout il faut maintenir au syndicat son « allure révolutionnaire » ; il faut, par conséquent, surveiller les adhésions et rejeter impitoyablement les instituteurs suspects de ne pas avoir la tendance suffisamment avancée.

« Pour le moment, un critérium paraît s'imposer ; selon ces camarades, on n'est vraiment digne d'être instituteur syndiqué que si l'on adhère à la troisième internationale communiste. Mais en dehors de ces principes, que l'on peut combattre mais qui sont loyaux, il y a une mauvaise campagne qui, elle, n'est pas loyale. On va jusqu'à prétendre, dans les milieux révolutionnaires des syndicats d'instituteurs que le gouvernement et la C.G.T. seraient d'accord pour amener à l'organisation confé-

dérale une masse d'éléments modérés destinés à soutenir « la politique réactionnaire de Jouhaux et de Merrheim ». Et sur cette affirmation, on tranche nettement, on classe les syndiqués en réformistes et en révolutionnaires et on déclare que si les instituteurs des Amicales étaient autorisés à pénétrer dans les organisations syndicales, « ce serait la scission très nette ».

« Voilà comment se présente la question. Les syndicats actuellement groupés à la Fédération tiendront un congrès en août prochain. Si la tactique « extrémiste » l'emporte, c'est-à-dire que si, pour être admis au syndicat, l'instituteur doit d'abord faire acte de foi révolutionnaire par une adhésion à la Troisième Internationale, si, en un mot, le syndicat refuse les adhésions des gens qui ont la prétention d'avoir une opinion non conforme à l'orthodoxie mystique, évidemment nous ne forcerons pas la porte ; nous constituerons une autre fédération et nous demanderons à la C.G.T. d'arbitrer le conflit. Et c'est ce que dira la C.G.T. qui restera pour nous la loi. En attendant, nous persistons à nous « lever contre la dictature, même syndicale ».

Cette déclaration du secrétaire de la Fédération des Amicales dénotait une volonté arrêtée de dresser, en face des vieux syndicats d'instituteurs adhérent depuis 10 ans à la C.G.T. les amicales « syndicalisées » – c'est-à-dire ayant simplement changé d'étiquette – puis d'en appeler aux renégats de la direction confédérale pour arbitrer un soi-disant conflit ainsi créé, sachant bien qu'il s'efforçaient d'imposer la fusion globale pour « amicaliser » les syndicats d'instituteurs et se débarrasser d'une opposition révolutionnaire plus que gênante. Cela venait à point pour montrer aux camarades sincères que le Syndicat de Maine-et-Loire avait eu raison de signaler le danger, et pour lui apporter de nouveaux renforts.

Tour à tour, dans l'*École* ou dans leurs bulletins qui reparaissent, des Syndicats entiers et de nombreux camarades appuient et complètent l'argumentation des militants angevins parmi lesquels Boutreux, Mandin, Vaudeschamps s'étaient affirmés publiquement avec leur secrétaire : c'est Élise Avenas et Anne Roche pour le syndicat de l'Ardèche. Léon Cille pour le Jura, E. Mandon pour la Vienne, P. Rebours pour la Sarthe, Deslandes, après Elluin, pour le Calvados, Belin et Guillou pour les Côtes-du-Nord, Marcadet pour l'Indre-et-Loire, P. Langumier pour le Loiret, Bouyer pour la Loire-Inférieure, Laforge qui entraîne le Syndicat du Morbihan, J. et J. Cornec et le Syndicat du Finistère, Barel et Issautier des Alpes-Maritimes, Hobey et Briard de la

Seine-Inférieure, Vieilly de Tunisie... Tous d'accord pour ne point fermer les portes de leur syndicat, comme on le prétendait afin de les discréditer, mais pour estimer que la propagande syndicaliste sérieuse ne s'exerce pas à la façon de Charlemagne faisant baptiser en bloc des milliers de Saxons.

Un point noir toutefois : l'attitude d'Audoys, leader incontesté du Syndicat des Bouches-du-Rhône dirigeant l'*École de la Fédération*. Sa thèse est maintenant qu'il faut ouvrir toutes les portes des syndicats, même aux inspecteurs, même aux instituteurs et institutrices privés de l'obédience catholique. Cette thèse, lui objecte-t-on, mène définitivement l'abandon de l'esprit syndicaliste à peu près aussi sûrement que celles des Parisiens partisans de la « syndicalisation » fictive des Amicales et de la fusion. Il n'en a cure. Son idée, c'est que l'*École Émancipée* doit devenir l'organe de tout le personnel enseignant, tirant à des dizaines de milliers d'exemplaires et assurant la publicité d'une puissante coopérative d'éditions fournissant tous les instituteurs du pays. Audoys, sans pour cela cesser d'être désintéressé personnellement, a l'âme d'un homme d'affaires et ce sont ses rêves de grandeur qui le perdent comme militant syndicaliste révolutionnaire.

À cette conception se rallient plus ou moins les camarades qui, à l'exemple de F. Mayoux et de Marie Guillot, abandonneraient assez volontiers la place aux amicalo-syndicalistes à condition que de nouveaux groupements révolutionnaires puissent continuer les saines luttes d'antan :

« Les parisiens rêvent de la fusion pure et simple des amicales et des Syndicats ; les Marseillais, au contraire, sont pour la direction des Amicales par les Syndicats, Bouët, de son côté, préconise l'autonomie d'une Fédération de syndicats révolutionnaires. Sa préférence est également la mienne. Mais les détails importent peu. Groupements et agissements valent ce que valent les individus qui les dirigent. Donc que les Amicales s'appellent Syndicats ou les Syndicats, Amicales ; que les uns essayant de diriger les autres ou qu'ils fusionnent totalement, ça m'est égal. Ce qu'il faut vouloir avec entêtement, c'est la continuation de l'action commencée avant 1914 et poursuivie avec quelque succès pendant la guerre. Nous nous grouperons entre révolutionnaires et nous agirons avec ou sans la permission des Parisiens politiques ». (F. Mayoux L'Émancipation de Maine-et-Loire)

« Pour conserver notre force, militante de groupes de combat, nous en serons réduits à former des groupes de propagandistes internationalistes (la tâche internationaliste étant celle qui nous reste maintenant à accomplir, principalement), la corporative avancera assez vite, croyons-nous, avec les éléments que nous recruterons » (Rapport de Marie Guillot).

Quant au nouveau secrétaire effectif de la Fédération, nous ne pouvons trop savoir ce qu'il pense ni ce qu'il veut. Il écrit au secrétaire du Syndicat de Maine-et-Loire le 26 mai :

« En ce qui concerne l'entée en bloc des Amicales, je vous approuve sans réserve. Mais je me suis heurté à la conception diamétralement opposés d'Audoys – diamétralement opposée d'Audoys – j'ai des lettres – avec qui j'ai discuté par correspondance ».

En attendant, Foulon confie au Syndicat des Bouches-du-Rhône, en fait à Audoys, le rapport sur la réorganisation de la Fédération mise à l'ordre du jour du Congrès fédéral qui doit avoir lieu à Tours dans la première quinzaine d'août. Cette question comporte l'élargissement de la Fédération des instituteurs aux autres ordres d'enseignement en des syndicats uniques – point sur lequel nous sommes tous à peu près d'accord ; – mais aussi la solution du problème du recrutement syndical embrouillé à plaisir par les dirigeants amicalo-syndicalistes et que la position d'Audoys ne contribue pas précisément à éclaircir.

Cependant, en dépit des manœuvres du secrétaire des Amicales et de ses partisans, nos syndicats se reconstituent, recrutent partout. Il s'en crée en plusieurs départements qui étaient restés jusqu'alors en dehors du mouvement fédéral : Ariège, Haute-Garonne, Cantal, Corrèze, Gironde, Belfort, Vosges, Aisne, Seine-et-Marne...

Soixante-deux syndicats groupant plus de 5 000 adhérents, chiffres qui n'avaient pas encore été atteints même avant le pétard de Chambéry, vont participer au Congrès de Tours.

Les traitements

[Retour à la table des matières](#)

La dépréciation monétaire, incessante au cours des siècles, devient catastrophique à la suite des grandes crises. La guerre de 1914-1918, d'une ampleur sans précédent par l'étendue des fronts de combat, le nombre monstrueux des mobilisés, les pertes immenses en hommes et en richesses matérielles, devait provoquer une augmentation démesurée du coût de l'existence. Déjà il avait fallu consentir aux employés des services publics plusieurs indemnités de cherté de vie. Après l'armistice, la montée des prix s'accroissant, la question de la réadaptation des traitements se plaçait naturellement au premier plan ; mais l'accord sur les modalités s'avérait très difficile dans le personnel enseignant. Trois courants se faisaient jour qui partageaient la fédération des Instituteurs à peu près comme le conflit résultant de l'obtention du droit syndical :

1° Maintien des différenciations (échelle des traitements, indemnités de résidence, de direction, promotions au choix, etc...), la solution recherchée paraissant être dans un coefficient appliqué aux anciens émoluments, y compris les indemnités attribuées à un certain nombre de privilégiés résidant dans les villes, ce coefficient restant à établir par voie de marchandage avec les gouvernants et les parlementaires ; c'était la thèse des syndicalistes réformistes dirigeant la Fédération des Amicales et aussi celle de nombreux camarades de la Seine qui jouissaient d'un traitement de faveur ;

2° Suppression des indemnités de toutes sortes – cause de divisions – et assimilation des instituteurs aux fonctionnaires de même culture (employés des P.T.T. et Indirectes) avec échelle de huit classes et promotions tous les trois ans ; la solution devant être trouvée, après entente, dans une action sur l'opinion par des meetings et manifestations de nature à impressionner les ministres et le Parlement : c'était l'opinion du Syndicat des Bouches-du-Rhône, soutenue avec esprit de suite par Guilloux (Chambéry) et par Audoye dans l'École depuis 1912 ;

3° Traitement unique, où à défaut ce qui peut nous en rapprocher : suppression des indemnités choquantes, des promotions au choix, des distinctions, etc... ; les indemnités de vie chère, égales pour tous, constituaient, en réduisant proportionnellement les écarts entre échelons, un acheminement vers ce Traitement Unique. Une étape importante eût été franchie par l'augmentation uniforme retenue comme position de repli par le Congrès fédéral de 1918. Accord avec le Syndicat des Bouches-du-Rhône pour obtenir des situations équivalentes à celles des P.T.T. et des Indirectes, mais sans aggravation des écarts entre les traitements de début et ceux de fin de carrière, l'aménagement intérieur étant laissé au libre choix des corporations. Accord total avec les Marseillais sur l'action à mener ensuite. Telle était la position régulière de la fédération après les congrès de 1917 et de 1918, position défendue vigoureusement par le Syndicat de Maine-et-Loire qui avait fait triompher l'idée du Traitement Unique.

Le Bureau Fédéral, qui aurait dû, comme exécuter des décisions de congrès, prendre fidèlement cette dernière position, va être ballotté entre les trois tendances jusqu'à la fin de sa gestion.

Le Syndicat des Bouches-du-Rhône ayant lancé son projet de huit classes allant de 2 400 (stagiaires) à 6 000 F. (1re classe), le Syndicat de Maine-et-Loire rappelle dans la presse le plan d'amélioration prévu par le Congrès Fédéral d'août 1918 : stagiaires 4 800, titulaires (classe unique) 6 000, avec suppression des indemnités et primes, ou, à défaut, augmentation minimum de 3 600 F. dans chaque classe (stagiaires compris) ; et il invite tous les groupements fédérés à mener une active propagande en ce sens, et le Conseil Fédéral à faire traduire devant la Chambre ces propositions en textes précis par des députés amis.

Bezot, remplaçant dans l'École, Audoye, malade, formule alors l'idée d'un congrès « interassociationnel » organisé à Pâques en vue d'établir le projet unique de la corporation sur les bases suivantes :

« Traitement de début capable d'attirer les jeunes gens dans l'enseignement. Accessibilité rapide et régulière au traitement de 1re classe, avec, comme corollaire, la suppression des promotions au choix et récompenses honorifiques. Égalité de traitement à toutes les classes. Suppression des primes et indemnités diverses qui divisent le personnel (prime

au Bureau Supérieur, indemnité de résidence, indemnité de direction). Révision périodique des barèmes ».

Or, exception faite pour l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices à propos de laquelle l'accord est heureusement fait et qui sera enfin réalisé, ces bases, ne convenaient point aux dirigeants de la Fédération des Amicales. Et puis ce n'est pas pour cela qu'ils voulaient un congrès mixte. Un mois était d'ailleurs insuffisant pour l'organisation matérielle avec consultation sérieuse en A.G. de la masse des adhérents des Amicales et des Syndicats. Prenant ce trop court délai comme prétexte, le Bureau des Amicales repousse ce projet de congrès, acceptant seulement pour Pâques la réunion d'une commission interfédérale comprenant la Commission permanente des Amicales et le Conseil Fédéral des Syndicats. Ce dernier décide de s'adjoindre plusieurs camarades de province, dont le rapporteur sur les traitements au dernier congrès et un représentant de l'É.É.

C'est encore trop pour Glay et Roussel, d'autant plus que Bezot et le Syndicat des Bouches-du-Rhône, sentant la nécessité, pour unifier les forces de gauche qu'ils avaient divisées par leur indiscipline, de se rapprocher de Maine-et-Loire, se rallient maintenant au principe du Traitement Unique et à un projet transactionnel de cinq classes avec avancement régulier tous les trois ans, suppression des indemnités, etc., et manifestent leur volonté d'obtenir, en cas de désaccord, la consultation des Amicales et des Syndicats sur les deux projets, celui de la majorité et celui de la minorité, en un congrès fixé à la Pentecôte (lettre Bezot, 4 avril).

« Il n'y aura pas de congrès, ni de commission interfédérale à Pâques, écrit Foulon, le 9 avril. La Fédération des Amicales ne veut rien savoir ».

En même temps le Gouvernement rétablit, dans son projet, l'indemnité de résidence qu'il avait d'abord supprimée.

Le bureau Fédéral annonce alors son intention de faire défendre à la Chambre par Alexandre Blanc le projet de Traitement Unique adapté aux nouvelles conditions de vie : stagiaires 5 400, titulaires 7 200 ; puis de faire déposer par Pierre Laval une proposition de renvoi de la

question devant une commission comprenant des organisations d'instituteurs.

L'*École de la Fédération*, de son côté, prend l'initiative de convoquer tous les groupements corporatifs (amicales, syndicats, comités de jeunes) à un congrès organisé à Marseille pour les 8 et 9 juin (Pente-côte) avec le programme suivant :

« 1° *Élaboration du projet de la corporation ;*

« 2° *Fixation des moyens pour le faire aboutir. »*

Après avoir décidé d'ignorer ce congrès, le Bureau Fédéral, se ravissant sous l'influence de Loriot, y enverra Foulon en observateur ; mais certains syndicats actifs n'y participeront pas, voulant rester fidèles aux décisions des congrès fédéraux et craignant une manœuvre de nature à favoriser la fusion des amicales et des Syndicats.

Le bureau des Amicales, lui, qui veut surtout maintenir les indemnités de résidence et de direction avec les promotions au choix, se dressera énergiquement contre le congrès de Marseille (Circulaire du 3 mai).

« *Vous serez sans doute invités par ce syndicat (Bouches-du-Rhône), à briser la discipline corporative décidée par votre commission permanente comme par votre congrès de 1918 et à adhérer au congrès mixte préconisé par ce groupement.*

« *Sans insister sur l'étrange prétention du syndicat marseillais à régenter les amicales fédérées, nous signalons le danger qu'il y aurait en ce moment à remettre en chantier notre projet fédéral. Tel qu'il est, avec les explications que vous en connaissez, notre projet, s'il est adopté par le Parlement, apportera au personnel primaire un minimum de satisfactions raisonnables par comparaison avec les améliorations accordées aux autres travailleurs. Que le syndicat de Marseille – passant par-dessus le Conseil fédéral des Syndicats – présente un projet supérieur au nôtre dans les chiffres de traitement d'État, libre à lui ; mais à quoi bon une organisation fédérale si chaque association apporte devant le Parlement ses revendications spéciales ? Que devient la force corporative devant l'émiettement des forces corporatives ?*

« *Nous vous demandons donc de repousser la suggestion du syndicat de Marseille et de concentrer toute votre action sur le projet fédéral... »*

Marseille fait front avec vigueur (É. É.)

« Bureau de la Fédération des Amicales, avec Glay et Roussel, conseil de la Fédération des Syndicats, avec toujours, Glay et Roussel, nous jet-tent l'anathème.

« En réalité, la majorité, la presque unanimité des dirigeants de nos Fédérations défendent, par tous les moyens, les privilèges des instituteurs parisiens. C'est ainsi que le 25 décembre dernier, lorsque fut connu le premier projet ministériel qui portait nos traitements de 2 800 à 6 000 par la suppression de l'indemnité de résidence, Roussel présenta au ministre une délégation de la Professionnelle de la Seine pour réclamer le maintien de cette indemnité. On connaît les résultats de cette demande : la présentation d'un nouveau projet dans lequel l'échelle des traitements n'allait plus que de 2 400 à 5 000.

« Si avec les 2 000 F d'indemnité de résidence, soumis à retenue, nos camarades parisiens gagnent quelque chose à ces nouvelles propositions, c'est sur le dos des 112 000 instituteurs et institutrices de province. Or, nous attendons toujours la justification de cette indemnité de résidence ».

L. Bouët en avait démontré l'injustice dans *La Vérité* et le *Journal du Peuple* et pas un camarade de la Seine n'avait répliqué.

Bezot ajoute :

« Si avec cela les provinciaux se rebiffent, c'est qu'ils sont des indisciplinés. Et c'est Glay et Roussel qui leur lancent ce reproche, eux, qui syndiqués, ont toujours oublié que dans tous leurs congrès depuis Chambéry, les syndicats ont demandé, dans l'intérêt de l'école et des maîtres, la suppression de ces indemnités et le relèvement sérieux, pour tous, de tous les traitements.

« Eh bien ! nous acceptons aisément ce reproche formulé dans de telles conditions. Il n'atteint que ceux qui le formulent...

« Pas plus que nous, les autres groupements de province ne se laisseront émouvoir par les grands airs de nos dirigeants parisiens. Ils ne voudront pas continuer à jouer un rôle de dupe...

« Quant à l'accusation d'avoir passé au-dessus de la tête du Conseil Fédéral et de favoriser la désunion, nous rappelons à Roussel et Flay, à tous les syndiqués, que déjà en 1912, nous avons enfreint les indications du C. F. Alors qu'après Chambéry, le C. F. – il était dans le Morbihan – lâchait tout devant les foudres de Guist'hau, c'est des Bouches-du-Rhône que parti le télégramme : « Marseille résiste. Tenez bon ». Les événements nous ont donné raison en 1912 comme ils nous donneront raison en 1919 ».

La situation n'était pas exactement la même, certes, mais il fallait tenir compte du besoin d'indépendance et d'action, au sortir des tranchées, et les camarades des Bouches-du-Rhône, quelle que soient leurs erreurs et leurs fautes, avaient le sens de l'opportunité dans l'action.

72 groupements répartis dans 45 départements sont représentés à leur congrès, assez souvent, il est vrai, par des camarades de Marseille : 8 amicales malgré l'interdiction de Glay-Roussel, 33 syndicats, 31 comités de jeunes.

En ces deux jours de congrès, la question de fusion n'est abordée qu'incidemment et sans provoquer de discussion ; mais le fait est quand même assez significatif : le président de la 3^e séance, Le Métayer (Ille-et-Vilaine) « donne lecture d'un télégramme l'informant que la transformation de l'amicale d'Ille-et-Vilaine en syndicat a été déclarée en A. G. et que l'affiliation du syndicat a été également adoptée. L'assemblée applaudit ».

Finalement le projet suivant est adopté :

« Égalité de traitement entre toutes les institutrices et tous les instituteurs d'une même classe ;

« Suppression des indemnités diverses (prime au Brevet Supérieur, indemnité de direction, indemnité de résidence) ;

« Échelle de traitements équivalente à celle des fonctionnaires de même culture : stagiaires 6 000 F ; titulaires : 5^e classe, 7 800 ; 4^e classe, 8 400 ; 3^e classe, 9 000 ; 2^e classe, 9 300 ; 1^{re} classe, 9 600 ;

« Accessibilité régulière aux diverses classes tous les trois ans, avec suppression des promotions au choix et des distinctions honorifiques ;

« Reclassement du personnel (1 an comme stagiaire, 3 ans par classe)...

On envisage entre autres comme moyens d'actions, avec la démission collective des C.D. l'entente avec les autres organisations de fonctionnaires, les syndicats ouvriers et la C.G.T., des meetings, tracts, brochures, des représailles électorales, grèves des œuvres post-scolaires, des candidats aux E. N., des examens, grèves de protestations de 24 heures, chose nouvelle dans le monde enseignant.

Sur ce dernier point, le congrès a fait œuvre utile. *Le Temps* ne s'y trompe pas :

« Un instituteur syndicaliste des Bouches-du-Rhône a pris soin de remarquer que ce syndicat a déjà, par deux fois, préconisé la grève : en 1914 pour des causes corporatives, en 1918 pour faire cesser la guerre. Rien de plus, rien de moins : Jules Ferry eût cru rêver. Et le plus grave, en la circonstance, c'est que ces extrémistes que jadis les organisations ouvrières, par une vue de bon sens, détournaient de participer aux mouvements grévistes, non seulement envisageant d'eux-mêmes le principe de la grève mais recherchent désormais, pour leurs revendications, l'appui de ces mêmes organisations avec toutes les conséquences qui en découlent. Ainsi l'abus du droit syndical met du premier coup l'école à la merci non seulement d'une menace corporative, mais même des déclarations inter-syndicales.

« Certes, le Sénat, comme nous l'avions suggéré ici même, stipula, le 20 avril dernier, dans le texte de la loi sur les syndicats, que les fonctionnaires des administrations publiques qui cesseront leur service à la suite d'un plan concerté seront de plein droit considérés comme démissionnaires. Le Gouvernement n'est donc pas désarmé. Mais la clause jouerait-elle aisément dans la pratique ? Et d'autres mesures ne sont-elles pas nécessaires pour que l'école ne paie point de tels risques l'élargissement du droit d'association ?

« En face de ces groupements irresponsables, il faut rétablir l'autorité »

En définitive et malgré un voyage d'Audoye à Paris au moment de la discussion à la Chambre, le projet adopté en juillet par les députés maintient les inégalités choquantes et les aggrave en plusieurs points essentiels : création d'une 6e classe et d'une classe « exceptionnelle » réservée au choix (échelle 3 660 à 7 000), augmentation des indemnités de direction et de résidence, du nombre des promotions au choix,

prime au Brevet Supérieur et au certificat de fin d'études normales, retard possible d'une année dans l'avancement, etc.

Raffin-Dugens et Alexandre Blanc se sont élevés en excellents termes contre les indemnités de résidence et de direction sans même être soutenus par l'ensemble du Parti socialiste, et il ressort d'une note fédérale (*É.É.* du 19 Juillet) que Blanc avait déclaré ne pouvoir « défendre un projet sur lequel nous n'avions pu réaliser l'accord au sein de la fédération », de telle sorte que le projet de Traitement Unique adopté par le congrès fédéral de Paris n'a été présenté par personne.

Beaux résultats, en vérité, allant à l'encontre du souci constant d'égalité et de justice manifesté par les syndicats d'instituteurs depuis leur création et qui montraient, mieux que tous les artificiels ou discours, la nécessité d'une direction fédérale ferme s'exerçant dans le sens des décisions de congrès.

En face des événements politiques et sociaux

[Retour à la table des matières](#)

Sur les autres importantes questions qui se posaient, en ce premier semestre 1919, même inertie ou même flottement de la part du Bureau Fédéral.

Pas de campagne cohérente pour l'amnistie administrative qui devait être le corollaire permettant à nos révoqués de la période de guerre de retrouver leur emploi. On laisse les dirigeants de la C.G.T. s'employer à obtenir quelques mesures partielles par voie de démarches auprès du Gouvernement et ceux de la Fédération des amicales parler d'examen des cas d'espèces comme si tous n'avaient pas été révoqués pour délits d'opinion. Lorsque Marie Mayoux est graciée et libérée (1er avril), François Mayoux se trouvant en même temps ramené à la prison de Clairvaux, ce sont des militants de province qui protestent publiquement, avec les intéressés, contre cette mesure dérisoire dont l'effet immédiat est de mettre Marie Mayoux sur le pavé

avec sa petite Marianne plâtrée pour de longs mois ⁵⁵. Par ce geste mesquin, le ministère espérait-il faire contrepoids dans l'opinion publique à l'acquittement de l'assassin de Jaurès qui venait d'être prononcé par le jury de la Seine ?

Marie Mayoux, courageuse et digne, écrit alors au Garde des Sceaux :

« Nous ne voulons pas de grâce, mais l'amnistie, une large amnistie s'appliquant à toutes les victimes de leurs idées, à ceux qui ont obtenu le régime politique et aux pauvres diables qui souffrent et meurent dans les geôles civiles et militaires.

« La mesure qui me libère est injuste. C'est une injure et un non-sens. Je ne suis pas une coupable repentante. Ce que vous jugez faute, je le tiens pour devoir. Je suis plus que jamais pacifiste et internationaliste, l'union des peuples seule pouvant nous éviter les horribles carnages. Inlassablement, je ferai la guerre à la guerre et œuvrerai pour la fraternité humaine ».

Le syndicat de Maine-et-Loire agit dans la presse et par lettres à des parlementaires (Paul Meunier, Ernest Lafont, Blanc et Raffin-Dugens) pour obtenir dans la loi d'amnistie d'un article ainsi conçu :

« Sont annulées toutes les peines disciplinaires, toutes les mesures prises par les administrations de l'État, pendant la guerre, pour délits d'opinion, ou à la suite de condamnations visées par la présente loi ».

Les députés sympathisants, et notamment LAFONT, sont disposés à intervenir, mais ils ne se sentent pas assez encouragés du dehors, pas assez soutenus ainsi qu'en témoigne une lettre de ce dernier (10 avril) :

« ...Je m'efforce de défendre notre idée devant la Commission de législation civile ; je crains cependant de ne pas réussir. Si le texte qui sera présenté au nom de la Commission néglige de prévoir l'amnistie pour faits

⁵⁵ Marie Mayoux avait été enfin autorisée à prendre dans sa cellule sa fillette très malade et F. Mayoux, transféré à la Maison Centrale de Montpellier, avait pu passer quelques journées en compagnie des siens.

disciplinaires, je ne manquerai pas de reprendre la question devant la Chambre et de déposer immédiatement un amendement ; mais il sera nécessaire qu'une agitation extérieure très vive et très continue, menée particulièrement parmi les membres de l'Enseignement, les fonctionnaires des P.T.T. et les grandes administrations intéressées, viennent appuyer notre question ».

L'agitation ne pouvait avoir l'ampleur suffisante qu'étant menée par un organisme central vigilant. L'action coordonnée ayant fait défaut au moment opportun, malgré nos appels, on enregistrera bientôt un échec avec la formule suivante introduite dans la loi, à l'article de l'amnistie administrative : « *Sans qu'il en résulte aucun droit à la réintégration* ».

Des journaux hebdomadaires d'opposition se fondent successivement : « *L'Internationale* de Péricat, dont il a déjà été question et qui aura une existence éphémère, puis *La Vie Ouvrière*, sous l'impulsion de Pierre Monatte enfin démobilisé. Ces deux feuilles, qui visent au redressement de la C.G.T. sont largement ouvertes aux instituteurs syndicalistes ; mais si elles ont, surtout la deuxième, les sympathies de nombreux militants et même de syndicats d'instituteurs de province, elles ne reçoivent pas du Conseil Fédéral l'appui moral qu'on pouvait attendre d'une organisation qui s'était placée et maintenue résolument à l'avant-garde pendant la tourmente ; H. Izambard et F. Lorient seuls, donneront leur concours individuel, mais ils ne comptent plus guère dans ce C. F.

Des événements de plus grande importance comme les iniques traités de Versailles et la guerre camouflée faite aux Soviets, qui amène les révoltes des marins de la Mer Noire, semblent laisser notre direction fédérale à peu près indifférente.

À l'*École de la Fédération*, pourtant, on continue à examiner dans un esprit révolutionnaire les graves problèmes politiques et sociaux. C'est Émile Chauvelon, l'ancien rédacteur de la *Revue de l'Enseignement* (1^{re} manière), qui rédige maintenant chaque semaine l'article de tête. Sa manière trop décousue ne plaît pas à tous : Lorient la juge sévèrement :

« Rien n'est plus décevant que de voir l'É.É. » qui est notre journal sans l'être, hospitaliser en première page le prose échevelée, fourmillant d'erreurs, de Chauvelon et traduire pratiquement en dernières pages ces proclamations incendiaires par l'action réformiste la plus plate et la plus étroitement égoïste.

« J'imagine que le Congrès de Tours sera houleux... ».

Il y a quelque injustice néanmoins à ne pas reconnaître – réserve faite sur la méthode d'exposition de ce professeur – sincérité et flamme révolutionnaire chez un homme qui s'est affirmé pacifiste révolutionnaire dans le journal socialiste du Loir-et-Cher durant les dernières années des hostilités et qui apporte à l'*École* une collaboration régulière entièrement gratuite comme celle des autres rédacteurs.

Maints syndicats, cependant, manifestent leur activité oppositionnelle. Ici l'on critique le programme minimum et l'esprit collaborationniste de la C.G.T., la duperie du Conseil National économique – Marie Guillot (Saône-et-Loire), Marcadet (Indre-et-Loire), Maurice Dommanget (Oise) – ; là on s'élève contre les mascarades des monuments commémoratifs – E. Reynier (Ardèche) ; en de nombreux départements, on dénonce la militarisation à l'école et la propagande malsaine de « l'Union des grandes Associations Françaises » ; mais combien ces manifestations seraient plus efficaces si elles étaient généralisées, systématisées par l'organisme central !

Voici que des syndicats (Finistère, Maine-et-Loire, Bouches-du-Rhône) votent leur adhésion à la Troisième Internationale, voulant ainsi surtout manifester leur sympathie à la Révolution soviétique contre laquelle est ligué tout le capitalisme mondial. Le Comité de Défense Syndicaliste suit le mouvement. De son côté, le Comité pour la reprise des relations internationales se transforme en Comité de la Troisième Internationale. Le Bureau Fédéral ne paraît pas s'en émouvoir.

Comment expliquer toutefois sa demande au syndicat de Maine-et-Loire dont la position « extrémiste » est bien connue, de se charger du rapport général sur « l'attitude de la Fédération en face des événements » ? Il faut dire aussi, à sa louange, que Foulon réussit à faire paraître en juillet, pour préparer le congrès de Tours, un numéro de l'*Émancipation* fédérale après cinq ans d'interruption.

Sous la poussée des masses, et plus particulièrement de l'opposition révolutionnaire, la direction confédérale se voit dans la nécessité d'esquisser, en accord avec les organisations anglaises et italiennes, un mouvement de protestation contre l'intervention en Russie. Une grève générale de 24 heures est décidée pour le 21 juillet.

Alors se pose pour nos syndicats la question de participation effective à cette démonstration, bien que la question de la grève n'ait jamais fait l'objet, d'une discussion approfondie ni d'une décision ferme dans nos congrès fédéraux réguliers.

- 1° que les instituteurs syndiqués doivent, selon l'avis du Bureau confédéral, se tenir en dehors du mouvement de grève ;
- 2° que ce mouvement est « ajourné » à la suite d'une entrevue avec Clemenceau, président du Conseil.

On trouve à ce propos, au N° du 19 juillet 1919 de l'*École*, une « note du secrétaire fédéral » que nous reproduisons intégralement :

« J'ai reçu, le 11 juillet, du secrétaire confédéral, une lettre contenant ce qui suit :

« En réponse à votre lettre... je vous informe qu'après conversation avec nos camarades du Bureau, nous avons conclu qu'il n'était pas possible de demander aux instituteurs confédérés de faire grève le 21 juillet, que ces grève atteindraient les ménages ouvriers et qu'elles porteraient bien plus sur la classe ouvrière que sur le gouvernement. Dans ces conditions, nous considérons qu'il convient que les syndicats d'instituteurs forment des ordres du jour identiques à l'esprit de la manifestation de la classe ouvrière. – Signé : Jouhaux ».

« J'ai tenté de réunir le Conseil Fédéral le 12 juillet. Personne n'a répondu à ma convocation.

« Je demande à tous les syndicats :

« 1° de voter et de publier le plus largement possible des ordres du jour pour l'amnistie, pour la démobilisation, contre l'intervention en Russie et en Hongrie, contre l'organisation de la vie chère ;

« 2° De décider – comme la Seine – que les institutrices et instituteurs syndiqués verseront le montant d'une journée de salaire (État et résidence) pour les camarades ouvriers ou fonctionnaires victimes des dernières grèves. Les fonds seront centralisés par Izambard.

« Quoique les membres du C. F. se soient presque prononcés à l'A. G. de la Seine pour une grève de solidarité, je ne crois pas donner l'ordre de chômage, persuadé que cet ordre ne serait exécuté que par un très petit nombre d'institutrices et d'instituteurs.

« La Seine s'est prononcée contre (70 voix contre 18). Il ne me paraît pas possible d'exiger des camarades ruraux un effort plus grand que celui consenti par les Parisiens. – M. Foulon. »

Le même jour, Maurice Foulon écrit au rapporteur de la question sociale au congrès fédéral :

« Enfin approche le Congrès de Tours qui redonnera à la F.N.S.I. l'unité et la direction qui lui manquent.

« Nous avons souffert de deux maux :

« 1° La désorganisation, conséquence de la guerre. Nous voici à la tête de 62 syndicats. Si nous avons un propagandiste permanent, nous en aurions 86, c'est sûr ;

« 2° Le manque d'unité ; ce mal est commun à toutes les organisations ouvrières ; il est peut-être plus accentué chez nous qui sommes habitués à ne pas nous laisser mener.

« Nous voici à la veille d'un Congrès qui nous débarrassera de certains équivoques, de certains mauvais bergers aussi, et qui nous dotera d'un organisme homogène et de directives nettes.

« Hier, le Conseil Fédéral, à l'unanimité, a approuvé tous les termes de ma dernière note, encore que tous aient fourni des explications pour leur absence ».

Congrès fédéral de Tours (du 7 au 10 août 1919)

[Retour à la table des matières](#)

Le congrès de Tours était attendu avec quelque impatience par de nombreux instituteurs et institutrices syndicalistes : dans une fédération en pleine crise de croissance, il devait mettre aux prises d'une part les militants révolutionnaires qui avaient entretenu envers et contre tous, depuis 1914, l'esprit de lutte de classe et d'internationalisme prolétarien de l'ancienne C.G.T., d'autre part les chefs amicalo-syndicalistes et leurs partisans qui rêvaient de diriger, au sein d'une C.G.T. assagie, la fédération syndicale unique des instituteurs armée de l'esprit collaborationniste des anciennes amicales. Les uns et les autres avaient hâte de savoir laquelle des deux fractions triompherait. La présence assurée du maître écrivain, Anatole France, pour le jour où l'on discuterait de la réforme de l'enseignement, n'était pas une moindre attraction.

Aussi 300 congressistes environ se pressent-ils dans les salles de l'hôtel de ville où se tiennent les assises fédérales, chiffre qui n'avait pas été atteint – et pour cause ! – depuis le congrès de Chambéry.

La veille s'est tenue une réunion du Comité d'études et d'action des jeunes instituteurs de 26 départements. Sous l'influence d'Émile Guyot, (Morbihan) et de Loncond'Huy (Aisne), nos jeunes camarades, après avoir mis au point leurs revendications et voté un blâme à la Fédération des Amicales, qui n'a pas voulu les entendre, ont adopté des ordres du jour contre la propagande de haine, pour les Marins de la Mer Noire et contre les expéditions criminelles et illégales en Russie et en Hongrie, ont, par la résolution suivante, décidé de dissoudre leurs groupements :

« Les adhérents... affirmant leur confiance dans le syndicalisme et les organisations syndicales, s'en remettent purement et simplement à la Fédération des Syndicats et aux Syndicats du soin de défendre et de poursuivre les revendications inscrites à leur programme.

« Ils engagent tous leurs camarades à rejoindre le Syndicat départemental adhérent à la C.G.T. et, là où il n'en existe pas, à en fonder un. Ils se déclarent prêts pour aider la Fédération des Syndicats à constituer une Commission d'études chargée uniquement de fournir rapports et documents à la Fédération des Syndicats ».

Bon prélude au congrès dont la première séance est présidée par Marcadet, l'actif militant d'Indre-et-Loire brimé par l'autorité militaire en 1916, lequel est assisté de nos trois camarades révoquées présentes : Julia Bertrand, Hélène Brion et Marie Mayoux.

Ayant décidé, sur la demande de F. Bernard qui se souvient de Chambéry, de ne pas admettre la presse, sauf à la séance consacrée à la réforme de l'enseignement, puis de maintenir le mode de représentants en usage depuis 1916, on aborde la discussion du rapport moral qui donne lieu aux premières escarmouches.

C'est seulement la gestion de mars au début d'août qui est en cause. A la suite de l'entrée au Conseil Fédéral des démobilisés, Foulon a été désigné tout d'abord pour aider Hélène Brion comme il aidait autrefois Chalopin ou Cottet, mais il déclare avoir « peu à peu, et sans le rechercher ; pris la totalité de ses attributions ». Il reconnaît n'avoir pas atteint son but : rendre à notre Fédération sa vitalité d'avant-guerre « sans pourtant que s'amointrissent sa combattivité et son esprit révolutionnaire ».

On a recruté, certes, fait naître ou renaître nombre de groupements, mais les résultats eussent été bien meilleurs sur tous les terrains si le Conseil Fédéral n'avait pas « été constamment et profondément divisé », s'il n'y avait pas eu une sorte de dualité entre Paris et Marseille (traitements, impression projetée d'une brochure Foulon-Lapierre, caisse de solidarité restée entre les mains d'Audoye, etc) et « si nos propagandistes ne s'étaient pas heurtés à une consigne d'attente donnée par nos camarades du Bureau de la Fédération des Amicales aux groupements qu'ils dirigeaient ».

C'est sur ce dernier point que s'engage la bataille. Chaumette (Charente), Faci (Oran), Audoye et Bouët rappellent que Glay et Joly avaient voulu, au Congrès de Bourges (1913), avec le concours de l'avocat P. Laval, transformer nos syndicats en sections d'amicales et refusé alors, avec Roussel, de rester ou d'entrer au Conseil Fédéral.

Dans quel but y sont-ils revenus en 1919 ? Glay proteste de ses bonnes intentions. N'a-t-il pas rendu les plus grands services au syndicalisme dans la corporation ? N'a-t-il pas été poursuivi devant les tribunaux ? Vieilly et Foulon se font ses avocats.

Les autres questions soulevées – brochures de propagande ; caisse de solidarité, traitements, grève du 21 juillet – nécessitent de longs débats, confus parfois mais non moins passionnés, et finalement, avant de se prononcer sur le rapport moral – qui sera adopté à mains levées ainsi que l'action menée par la fédération depuis 1914 – le Congrès accorde la priorité à une motion du Finistère ainsi conçue :

« Le Congrès regrette que le Syndicat de la Seine ait semé la confusion dans la corporation en admettant au Conseil fédéral les camarades Glay et Roussel dirigeants de la Fédération des Amicales »

Brouhaha, suspension de séance. A la reprise, Lapierre, au nom de la délégation parisienne, déclare que si l'ordre du jour du Finistère était adopté, nos camarades de la Seine quitteraient le Congrès. La motion est alors repoussée par 64 mandats contre 59 et 39 abstentions. Les amicalo-syndicalistes, grâce à leurs menaces, marquent donc un premier succès. Victoire à la Pyrrhus, car « plusieurs délégués, voulant éviter une scission possible de la part de camarades dont certains se sont montrés très courageux, préfèrent s'abstenir de voter tout en approuvant entièrement l'ordre du jour mis aux voix » ⁵⁶.

Le rapport de Bouët sur « l'attitude de la Fédération devant les événements » et le débat consécutif permettent de poser les questions essentielles sur le terrain des idées et des faits : l'avantage restera nettement aux révolutionnaires ; Les conclusions ci-dessous sont même adoptées à l'unanimité, résultat bien inattendu :

« La Fédération affirme sa volonté de rester fidèle à la tactique de la lutte de classe et à l'idéal internationaliste qu'elle n'a jamais consenti à renier durant la tourmente ;

⁵⁶ G. Thomas : *L'Avenir International* (août-septembre).

« Elle s'engage à participer effectivement aux démonstrations ouvrières qui ont pour objet :

« 1). D'obtenir la démobilisation complète et immédiate, l'amnistie la plus large comportant la réintégration des fonctionnaires frappés pour délit d'opinion ;

« 2). De dénoncer la paix des dirigeants, paix de violence qui renferme les germes de nouvelles guerres ;

« 3). D'arrêter la guerre entreprise contre la république sociale instituée en Russie, guerre faite en violation du droit des gens.

« La Fédération estimant que la crise économique actuelle ne peut être solutionnée, le maintien de la paix universelle assuré que par l'abolition des régimes capitalistes, décide d'intensifier la propagande en vue d'établir sur tout le globe des républiques communistes ».

Ce vote unanime inspire à G. Thomas les réflexions suivantes :

« Je ne puis m'expliquer comment des partisans du programme minimum de la C.G.T. de la collaboration des classes en vue de réaliser une transformation sociale par évolutions successives, peuvent voter, sans se condamner eux-mêmes, une motion proclamant la volonté de la Fédération « de rester fidèle à la tactique de lutte de classes et à l'idéal internationaliste ». La victoire des syndicalistes révolutionnaires sur ce point particulier me semble trop complète. J'aurais désiré davantage de netteté ».

L'explication de ce fait est pourtant assez simple : Glay, après avoir exposé, en un milieu hostile mais déférant, ses conceptions collaborationnistes, n'était pas homme à livrer ensuite une bataille qu'il savait perdue d'avance. Mais comment Thomas lui-même expliquerait-il, à présent, qu'il a pu, depuis 1934, après avoir lâché la Fédération unitaire de l'Enseignement, exprimer aux réunions du Syndicat National (congrès et conseils nationaux) les principes de lutte de classe et d'internationalisme et sa préférence marquée pour l'action directe des travailleurs, puis invariablement voter ensuite des motions collaborationnistes à peine camouflées, approuver, au nom de sa section unanime, les faits et gestes les plus conservateurs des dirigeants de l'organisation ? Il y a comme cela des contradictions déconcer-

tantes chez certains militants. Les partisans de la logique et de la « netteté » ne peuvent que le constater et le regretter.

Nous ne pouvons reproduire dans cet ouvrage l'exposé du rapporteur, ni les interventions de Glay, de Lorient et de Thomas. Les trois thèses en présence (syndicalistes-communistes du rapporteur et de Lorient, collaborationniste ou « possibilité » de Glay, syndicaliste-libertaire de Thomas) ont été reproduites ou résumées en une petite brochure intitulée « L'adhésion à la Troisième Internationale ». Donnons-en seulement un rapide aperçu.

Après avoir montré que les grandes questions de l'heure ne peuvent pas ne pas nous préoccuper en ce Congrès fédéral, malgré les gens qui disent : « Pas de politique au syndicat », mais font eux-mêmes la pire des politiques pour le prolétariat car « ils s'emploient à maintenir la domination bourgeoise en contenant la classe ouvrière », le rapporteur développe les conclusions citées plus haut et demande un vote d'adhésion à la Troisième Internationale.

Le discours de Glay est résumé ainsi dans *Les Semailles*, bulletin syndical de la Seine (octobre 1919) :

« Il convient, avant de faire la révolution, d'une part de faire l'éducation de la masse, de l'organiser, d'avoir des syndicats puissants par le nombre et les cotisations ; d'autre part, de pénétrer dans la bourgeoisie pour l'étudier et devenir capable de la remplacer... »

Et Glay conclut : *« Les producteurs ne sont pas préparés en France à la gérance de la société ; les fonctionnaires doivent entrer dans l'Administration pour l'exploiter ensuite au produit de la collectivité ; les formes de collaboration comme celles instituées en Angleterre et en Allemagne constituent le stade par lequel doit passer la France avant la période révolutionnaire »*

Dans le même compte rendu, on parle en ces termes de l'intervention du trésorier fédéral :

« Pour Lorient, c'est l'organisation de la révolution qui importe, mais contrairement à Glay, il croit que, l'éducation des masses n'est pas possible en régime capitaliste, et que la collaboration ne fait que créer des »

« adaptés » à la société bourgeoise. La révolution seule peut amener la victoire du prolétariat. »

Il conclut : *« La Première Internationale a publié le Manifeste Communiste, la deuxième l'a diffusé largement, mais elle a sombré à droite, dans le patriotisme ; allons à la troisième qui réalise le communisme ».*

Marie Guillot et Jean Cornec, dans *La Vie Ouvrière*, relatent de la façon suivante le long discours du secrétaire de l'Indre :

« Thomas expose les principes de la Ire Internationale et l'action des anarchistes dans la C.G.T. Il ne veut pas que la Fédération rallie la 3e Internationale parce que les syndiqués libertaires ne peuvent admettre la dictature ».

« Pour ressusciter tant soit peu l'atmosphère de cette séance de nuit, « calme et belle », selon l'expression de Boutreux, devenu secrétaire du Syndicat de Maine-et-Loire (L'Avenir International), donnons encore ces impressions un peu naïves de Marthe Pascal (Var) publiées par l'Émancipation des Bouches-du-Rhône et reproduites par plusieurs bulletins :

« Je revois le bureau, Bouët, grave et froid, martelant de sa voix nette et incisive ses phrases impérieuses qui commandent à notre fédération une attitude révolutionnaire. J'entends Glay lui répondre et lui opposer sa thèse « possibiliste ». Il a l'éloquence facile ; je voudrais pouvoir noter toutes les modulations de son débit : tantôt doux et persuasif, parfois volontaire et emporté, il vous tient sous le charme, engourdit vos pensées adverses. Mais Loriot, ne laisse pas engourdir les siennes ; ironique, il sourit dans sa belle barbe ; il sait, lui, que « l'heure est révolutionnaire » et il le proclame de sa voix de basse, profonde et prophétique.

« Comme on est loin des vains éclaircissements du premier jour ! À présent le débat est élevé, passionnant ».

Ce débat rebondit le lendemain ; mais sur la demande de Marcadet, la question d'adhésion à la Troisième Internationale est renvoyé devant les groupements fédérés, tous les délégués n'ayant pu être mandatés d'une façon ferme pour le Congrès. Le referendum auquel participeront les seuls syndicats adhérents au 7 août devra être clos le 1er novembre. Glay annonce alors dans l'*Humanité* que le Congrès a « repoussé l'adhésion à la Troisième Internationale ».

À propos d'une grève de démonstration on vote par mandats sur le mot *effectivement* après diverses interventions dont celle d'Aubry (Ille-et-Vilaine), mutilé de guerre, qui demande aux congressistes de se solidariser avec les camarades d'Ille-et-Vilaine inquiétés par le gouvernement pour avoir signé un appel de l'Union des Syndicats en faveur de la journée du 21 juillet. Le principe de la grève est ainsi adopté par 93 contre 21 et 51 abstentions.

C'est dans l'après-midi de ce deuxième jour que se tient, sous la présidence de Rebeyrol (Gironde), assisté de Gabrielle Bouët et d'Hélène Brion, la séance consacrée à la réforme de l'Enseignement et à l'audition du discours d'Anatole France dont voici le texte intégral :

« Citoyennes, Chers Camarades,

« C'est un vieil ami qui vient à vous.

« Il se tient à vos côtés près du grand Jaurès, en 1906, quand vous commencez la lutte pour le droit syndical. Ce droit acquis, il vous appartient d'en régler l'usage et c'est pourquoi vos syndicats sont réunis.

« Ce congrès a un autre objet, d'une importance capitale ; la réorganisation de l'enseignement primaire. Ne comptez que sur vous-mêmes pour l'opérer : la prudence vous le conseille.

« C'est avec une véritable joie que j'ai connu hier, par un journal, la pensée de notre ami Glay sur ce sujet.

« La guerre, a-t-il dit, a montré suffisamment que l'éducation populaire de demain doit être toute différente de celle d'autrefois ». J'avais hâte de vous ouvrir mon cœur ; je vois que les vôtres y correspondent.

« Institutrices, instituteurs, chers amis, c'est avec une ardente émotion que je m'adresse à vous et c'est tout agité d'inquiétude et d'espérance que je vous parle. Et comment n'être pas saisi d'un grand trouble en songeant que l'avenir est entre vos mains et qu'il sera, pour une grande part, ce que votre esprit et vos soins l'auront fait ?

« En formant l'enfant, vous déterminerez les temps futurs. Quelle tâche à l'heure où nous sommes, dans ce grand écroulement des choses, quand les vieilles sociétés s'effondrent sous le poids de leurs fautes et lorsque vainqueurs et vaincus s'abiment côte-à-côte dans une commune misère en échangeant des regards de haine !

« Dans le désordre social et moral créé par la guerre et consacré par la paix qui l'a suivie, vous avez tout à faire et tout à refaire. Haussez vos courages, élevez vos esprits !

« C'est une humanité nouvelle qu'il vous faut créer, ce sont des intelligences nouvelles que vous devez éveiller si vous ne voulez pas que l'Europe tombe dans l'imbécillité et la barbarie.

« On vous dira : « A quoi bon tant d'efforts ? L'homme ne change pas ». Si ! il a changé depuis l'âge des cavernes, tantôt pire et tantôt meilleur ; il change avec les milieux et c'est l'éducation qui le transforme autant et plus, peut-être, que l'air et la nourriture. Oui, certes, il ne faut pas laisser subsister un moment l'éducation qui a rendu possible, qui a favorisé (étant à peu près la même chez tous les peuples qu'on nommait civilisés) l'épouvantable catastrophe sous laquelle nous restons encore à demi ensevelis. Et d'abord, il faut bannir de l'école tout ce qui peut faire aimer aux enfants la guerre et ses crimes, et cela seul demandera de longs et constants efforts si toutes les panoplies ne sont, un jour prochain, emportées par le souffle de la révolution universelle. Dans notre bourgeoisie, grande et petite, et dans notre prolétariat même, les instincts destructeurs, justement reprochés aux allemands, sont soigneusement cultivés.

« Il y a quelques jours, l'aimable La Fouchardière demanda dans une librairie des livres pour une fillette. On ne donna que récits et peintures de meurtres, d'égorgements, de massacres et d'exterminations. À la prochaine Mi-Carême, on verra à Paris, dans les Champs-Élysées et sur les boulevards, des milliers et des milliers de petits gars habillés par les soins ineptes de leurs mères, en généraux et en maréchaux.

« Le cinéma leur montrera les beautés de la guerre : on les préparera ainsi au métier militaire ; et tant qu'il y aura des soldats, il y aura des guerres et nos diplomates en ont laissé aux allemands pour pouvoir en garder chez eux. On va, dès le maillot, préparer des militaires.

« Mes amis, il faut rompre avec ces pratiques dangereuses. L'instituteur devra faire aimer à l'enfant la paix et ses travaux ; il lui apprendra à détester la guerre. Il bannira de l'enseignement tout ce qui excite à la haine de l'étranger, même à la haine de l'ennemi d'hier non qu'il faille être indulgent au crime et absoudre tous les coupables, mais parce qu'un peuple quel qu'il soit, à quelques heures que ce soit, est composé de plus de victimes que de criminels, parce qu'on ne doit pas poursuivre le châtement des méchants sur des générations innocentes et parce qu'enfin tous les peuples ont beaucoup à se pardonner les uns aux autres.

« Dans un beau livre qui vient de paraître et que je vous conseille de lire, « Les mains propres », essai d'éducation sans dogme, Michel Corday a prononcé ces belles paroles que je prends pour renforcer les miennes ; il a dit : « je hais celui qui ravale l'homme au rang de la bête en le poussant à foncer sur quiconque ne lui ressemble pas ».

« Oh ! celui-là ! j'appelle de tous mes vœux sa disparition de la surface de la terre. Je n'ai de haine que pour la haine.

« Mes amis, faites haïr la haine ! c'est le plus nécessaire de votre tâche et le plus simple ; l'état où une guerre dévastatrice a mis la France et le monde entier vous impose des devoirs d'une extrême complexité et par conséquent plus difficiles à remplir. Pardonnez-moi d'y revenir : c'est le grand point dont tout dépend. Vous devez, sans espoir de trouver aide et appui, ni même consentement, vous devez changer de fond en comble l'enseignement primaire afin de former les travailleurs. Il n'y a place aujourd'hui dans notre société qu'aux travailleurs ; le reste sera emporté dans la tourmente. Formez des travailleurs intelligents, instruits dans els arts qu'ils pratiquent, sachant ce qu'ils doivent à la communauté nationale et à la communauté humaine.

« Brûlez ! brûlez tous les livres qui enseignent la haine ! Exaltez le travail et l'amour ! Formez-nous des hommes raisonnables, capables de fouler aux pieds les vaines splendeurs des gloires barbares et de résister aux ambitions sanguinaires des nationalismes et des impérialismes qui ont broyé leurs pères.

« Plus de rivalités industrielle, plus de guerres ; le travail et la paix.

« Qu'on le veuille ou non, l'heure est venue ou d'être citoyen du monde ou de voir périr toute civilisation.

« Mes amis, permettez-moi de former un vœu bien ardent qui me faut exprimer dans une forme trop rapide et trop incomplète, mais dont l'idée première me semble de nature à pénétrer dans tous les esprits généreux. Je souhaite, je souhaite de tout mon cœur que bientôt, à l'Internationale ouvrière, vienne s'adjoindre une délégation des instituteurs de toutes les nations pour préparer en commun un enseignement universel et aviser aux moyens de semer dans les jeunes intelligences les idées d'où sortiront la paix du monde et l'union des peuples.

« Raison, sagesse, intelligence, forces de l'esprit et du cœur, vous que j'ai toujours pieusement invoquées, venez à moi, aidez-moi, soutenez ma faible voix, portez-la s'il se peut, à tous les peuples du monde et répandez-la partout où il se trouve des hommes de bonne volonté pour entendre la vérité bienfaisante !

« Un nouvel ordre de choses est né. Les puissances du mal meurent empoisonnées par leur crime. Les cupides et les cruels, les dévorateurs de peuples crèvent d'une indigestion de sang. Cependant durement frappés par la faute de leurs maîtres aveugles ou scélérats, mutilés, décimés, les prolétariats restent debout : ils vont s'unir pour ne plus former qu'un seul prolétariat universel et nous verrons s'accomplir la grande prophétie socialiste : « L'union des travailleurs fera la paix du monde. »

Le professeur Zoretti (Calvados) a été chargé du rapport sur la réforme de l'enseignement, problème mis également à l'ordre du jour du Congrès confédéral de Lyon. Il est pour la cohésion, la gratuité à tous les degrés, l'école unique, il n'admet pas la théorie proudhonnienne qui veut faire des « producteurs ». Le travail manuel doit être considéré seulement comme un élément de culture générale.

Lapierre, au nom du syndicat de la Seine, développe longuement et d'une façon un peu confuse sa conception d'un enseignement visant la formation du producteur avec adaptation des programmes aux besoins locaux. Il importe, selon lui d'organiser un enseignement professionnel.

F. Bernard, dont les interventions pleines d'esprit – et de bon sens, même quand elles prennent un tour paradoxal – ont fait impression dans ce Congrès, s'élève alors contre l'erreur pédagogique de « l'enseignement professionnel » actuel. Il constate que bourgeois et ouvriers veulent tous préparer des « producteurs » actuels. Il constate que bourgeois et ouvriers veulent préparer des « producteurs » et qu'il importe de dissiper une équivoque, car ce mot ne peut avoir le même sens dans les deux camps. Pour lui, notre enseignement doit rester général, encyclique, ayant pour objet de développer toutes les facultés de l'enfant.

« Pas de métier appris à fond, mais des notions essentielles sur chacun d'eux, pour que l'activité et l'habileté des mains aident à l'éclosion de l'intelligence ». (L'Avenir International, octobre 1919).

Détachons ces passages des conclusions finalement présentées par une commission qui a voulu concilier des inconciliables et adoptées par le Congrès.

« ...Le système général d'enseignement devra donc armer l'homme en vue de son rendement pour une production générale maximum, assurer le recrutement de toutes les formes d'activité qui sont nécessaires dans une société organisée, outiller le pays en bras et en cerveaux, assurer à la fois la bonne marche actuelle et le progrès pour l'avenir.

« Il devra tendre à la fois à l'éducation des masses et à un rendement rationnel des cadres techniques...

« ...Elle (la F.N.S.I) revendique dès maintenant le droit absolu des élèves issus de l'enseignement primaire d'accéder aux degrés les plus élevés de la culture si leurs aptitudes sont suffisantes.

« L'enseignement obligatoire, gratuit sera donné jusqu'à 16 ans. Il comprendra, dès le début, des travaux manuels qui s'orienteront progressivement vers l'apprentissage. La cohésion sera généralisée.

« Les méthodes d'enseignement viseront moins à inculquer des connaissances qu'à développer chez l'enfant, outre sa personnalité, l'esprit d'initiative et le sentiment de la solidarité... »

On y reprend au surplus l'idée des commissions instituées au siège des Unions Locales et des Unions Départementales afin « 1° d'adapter les programmes au milieu ; 2° d'organiser des cours d'enseignement moyen syndicaliste destinés aux adultes et visant leur perfectionnement général, professionnel et social ».

De telles commissions n'ont malheureusement jamais bien fonctionné.

Glissons sur la séance, pourtant émouvante, durant laquelle, en présence de Dumoulin, délégué de la C.G.T., les militants fédéraux qui n'avaient pas voulu se renier ni trahir pendant la grande tourmente, firent le procès des dirigeants de notre Centrale.

La position de Dumoulin était difficile, car les graves critiques s'adressant à l'équipe des sursitaires (« jusqu'au-boutistes ») pour la période d'août 1914 jusqu'à juillet 1918, il les avait formulées lui-même mieux que tout autre en ses articles de l'*Avenir International* : « Les syndicalistes français et la guerre ». Comment justifierait-il son propre revirement ?

Tout à tour Jouveshomme (Seine), Hess (Indre-et-Loire), Audoye et Bouët rappellent les faits essentiels, mais d'une façon courtoise, sur un ton élevé, ému parfois, qui impressionne visiblement pendant quatre infernales années, il a mis ses mains dans celles qui étaient tachées de sang. Dans quel but ? Et comment explique-t-il son sursis de septembre 1918 ? (Question précise, directe de Hess). Quelle ne serait pas la force de la C.G.T. si, au lieu de s'y associer, elle s'était opposée

constamment à la tuerie, aux ruines, et comme elle pourrait efficacement imposer ses vues dans le gâchis actuel ! Et maintenant, veut-on continuer la politique de collaboration des classes qui, d'abandon en abandon a mené au fiasco du 21 juillet on veut éviter une révolution de famine...

Dumoulin essaie de s'en tirer en laissant au Congrès confédéral prochain le soin de discuter des critiques sur Jouhaux et le Comité confédéral d'avant 1918. Il affirme n'avoir bénéficié que de l'application générale des règles de sursis aux mineurs – ce qui était vrai au début, quand il n'avait pas repris son poste de secrétaire-adjoint de la C.G.T. ! – Il a cru devoir faire le « sacrifice de ses idées personnelles au profit du mouvement ouvrier et de son unité ». Et maintenant on signe des accords avec les patrons, on va chez Clemenceau, parce qu'on est fort ; mais le mouvement du 21 juillet fut raté à cause de sa faiblesse. Comprenne qui pourra ! On collabore pour aller chez l'adversaire même se rendre compte des résultats des coups ; on veut éviter une révolution de famine...

Argumentation si puérile que les militants fédéraux n'éprouvent pas le besoin de sanctionner ce débat : « Allez-vous-en et que Dieu vous pardonne ! », dit Hélène Brion qui préside, rééditant ainsi une parole fameuse de Jaurès.

Georges Dumoulin se consolera difficilement de cette humiliation. Il exhalera sa rancœur en un article de l'*Information Sociale* (31 août) :

« ...Les pionniers de la famille syndicale des instituteurs se sont respectueusement inclinés devant leur maître Anatole France, guerrier de la guerre et pacifiste d'après-guerre, et ils sont allés de leur petite roisserie l'égard de la C.G.T.

« J'ai trouvé ces pionniers sectaires et méchants. J'ai de leur Congrès une opinion défavorable et le sentiment de leur injustice ».

La comparaison n'est pas très heureuse : Anatole France a pu être fêté par les instituteurs révolutionnaires justement parce qu'il a reconnu son erreur et ses faiblesses du temps de guerre et qu'il cherche à les réparer, tandis que Dumoulin, après Merrheim et Bourderon, a fait

une évolution contraire qui ne laisse plus guère d'espoir de redressement à ses anciens amis.

Sur la question des traitements, l'accord est assez vite réalisé : personne ne peut être satisfait du vote de la Chambre ; les Marseillais ont tout à fait renoncé à leur échelle de huit classes et les Parisiens consentent à abandonner les indemnités de direction et de résidence, à condition de voir relever l'indemnité de logement. Dans ces conditions, la majorité croit devoir se contenter d'un rappel de principe en faveur du traitement unique, revendication essentielle de l'avenir, et la résolution suivante est adoptée à peu près unanimement :

« Le Congrès, considérant...

« Renouvelle son adhésion au principe du T.U. avec son complément social, les indemnités pour charge de famille, déjà voté par les deux derniers congrès de la Fédération des Syndicats d'Instituteurs ;

« Mais résolu à faire modifier immédiatement le projet soumis au Parlement,

« Affirme à nouveau sa volonté de voir disparaître les indemnités qui divisent le personnel (résidence, direction, primes diverses) ainsi que les promotions au choix et les récompenses honorifiques ;

« Réclame pour les institutrices et instituteurs un traitement équivalent à celui des fonctionnaires de même culture, étant donné que l'indemnité de frais de séjour sera remplacée par le logement en nature ou l'indemnité représentative ;

« Donne mandat au C. F. de poursuivre dès maintenant cette assimilation selon les modalités fixées par le Congrès interassociationnel de Marseille ;

« S'engage pour l'avenir à faire toute la propagande et l'action nécessaire en faveur du traitement unique ».

Le reste du temps de congrès est employé à la réorganisation de la Fédération.

La transformation de la F.N.S.I en Fédération des Membres de l'Enseignement Laïque (F.M.E.L.) ne rencontre pas d'opposition. D'accord pour élargir l'organisation à tous les degrés de l'enseignement (type fédération d'industrie), les délégués ne divergent que sur les catégories à admettre et sur la structure syndicale. Ils

s'affrontent aussi, naturellement, à propos des rapports avec des amicales et de la fusion. Sur tous ces points ce sont les thèses défendues par le syndicat de Maine-et-Loire avant le congrès qui triomphent largement.

Ainsi, malgré les efforts de Raffin et de Glay, les directeurs déchargés de classe et assimilés des autres degrés de l'enseignement ne seront pas admis, exception faite pour les camarades venus au syndicalisme avec le droit syndical et déchargés depuis leur adhésion (art. 5). En dépit des efforts d'Audoys, l'admission des inspecteurs est également repoussée, de même celle du personnel « privé », à moins qu'il ne s'agisse d'établissements acceptant le contrôle des organisations ouvrières confédérées (ex. « *l'Avenir social* » de Madeleine Vernet).

Le congrès se prononce en faveur du Syndicat Unique groupant toutes les catégories, avec création de comités d'études pour ces diverses catégories. Zoretti est un excellent défenseur de cette conception qui doit assurer « l'entente et la compréhension mutuelles ». Il en écrit alors :

*« On objectera peut-être que les intéressés n'y tiennent pas ? Ce n'est pas sûr, et puis ils y viendront comme d'autres y sont venus. Et les avantages sont aisés à expliquer. La fédération par ordre d'enseignement, c'est le rattachement de toutes les questions c'est la perpétuation de l'ignorance où les membres de l'enseignement sont les uns des autres. Les réunions communes des bureaux ne suffisent pas à rétablir l'harmonie, car les bureaux sont mandatés et ne peuvent que confondre des points de vue, sans résultats... »*⁵⁷.

Sur la question des amicales, la lutte est très vive, et pourtant Glay et ses amis jettent du lest. On ne conteste plus la nécessité de quitter les amicales : sur ce point le succès d'Elluin est complet ; mais on discute sur la date de la démission. Les syndiqués se retireront-ils au 1er septembre, c'est-à-dire avant le Congrès des Amicales ou seulement après ce Congrès, soit au 1er octobre, soit même plus tard à cause des

⁵⁷ Zoretti, seize ans plus tard, au moment de la fusion entre notre Fédération unitaire et la Fédération Générale de l'Enseignement formée de plus de 20 syndicats de catégories sera, pour de soi-disant raisons d'opportunité, un des principaux adversaires du Syndicat unique.

règlements de comptes de ceux qui ont des fonctions dans ces associations ? Une déclaration sensationnelle est faite alors ; citons le compte rendu officiel :

« Glay déclare que le bureau de la Fédération des Amicales n'a pas donné d'indications pour la transformation des Amicales. Lui-même s'est lancé dans la bataille avec l'idée de mener au syndicalisme la masse des instituteurs. Il n'y a pas réussi. Il s'est trompé. Il a été de bonne foi et au Congrès de septembre. Roussel et lui iront avec l'idée de lutter contre ceux qui se préparent à diriger le mouvement amicaliste vers le syndicalisme jaune.

« Il est prêt à se conformer à la décision du Congrès et en octobre ni lui ni Roussel, ni Joly ne resteront dans les Amicales. »

Audoye ayant accepté la date du 15 octobre, le Congrès l'adopte par 108 mandats contre 54.

Mais le début va rebondir, le dernier jour du Congrès, sur la question de la fusion entre amicale et syndicats. Le rapporteur s'est rallié, en commission, la motion suivante :

« Le Congrès fédéral de Tours, voulant assurer au syndicalisme universitaire sa complète autonomie, se prononce contre toute entente entre les Fédérations d'Amicales et de Syndicats et fait une obligation aux syndicats adhérents de repousser toute adhésion collective dont le résultat pourrait être d'introduire dans nos milieux des éléments hostiles au but essentiel de la C.G.T. : la disparition du salariat et du patronat ».

Au cours du débat, très animé, il est fait allusion à un document que Briard (Seine-Inférieure) avait communiqué à la commission : une lettre de Glay au président de l'Amicale de Seine-Inférieure l'assurant que le Bureau Confédéral arbitrerait en faveur des amicales transformées en Syndicats le conflit créé chez les instituteurs ; mais Glay et Dumoulin ont alors quitté le Congrès.

Citons encore le compte rendu de l'É.É. :

« Foulon lit alors la lettre incriminée et il ajoute :

« La grande faute de Glay, c'est d'avoir suggéré aux Amicales l'idée de combat avec les Syndicats en leur laissant espérer que la C.G.T. prononcerait un arbitrage en leur faveur. S'il a écrit cette lettre, c'est parce qu'il y a été amené par l'article de Bouët ».

« Bazot donne alors lecture du passage visé dans cet article et publié dans le N° 35 de l'École, le 24 mai 1919.

« Plusieurs camarades demandent la date de la terre de Glay : 22 mai !

« Le congrès adopte à la presque unanimité la motion de la Commission et l'article additionnel présenté par Elluin ».

Après cela, le Congrès décide de former le Conseil Fédéral de délégués régionaux et de confier la publication du Bulletin fédéral à la Coopérative d'édition – elle-même organisée – sous forme, de fascicules servis aux adhérents en même temps que l'*École* qui reprendra son titre d'*École Émancipée* aussitôt que possible.

Le Syndicat de Maine-et-Loire, non sans hésitation et en l'absence de toute autre candidature, accepte de prendre en mains avec le concours de militants de la Sarthe et de la Mayenne, la charge de la fédération, et le Bureau Fédéral est ainsi constitué : Louis Bouët, secrétaire général, Edmond Bazot, secrétaire de rédaction du Bulletin ⁵⁸, Paul Rebours (Sarthe), secrétaire corporatif, secrétaire pédagogique, Alice Vaudeschamps, secrétaire pour les questions sociales, Blanche Aigrault, secrétaire pédagogique, Alice Durand (Mayenne), trésorière, et Georges Daviaud, trésorier-adjoint.

⁵⁸ Edmond Bazot, fils d'instituteur, était né en 1890. Il avait été élève de l'École normale d'Angers de 1908 à 1911. Classé dans le service auxiliaire pendant la guerre, il avait milité au sein du Comité pour la reprise des relations internationales et collaboré à l'*École de la Fédération*. Il devait être militant du Parti communiste jusqu'à son exclusion en 1929, de la Fédération de la C.G.T.U. jusqu'à sa mort le 24 décembre 1933.

Congrès confédéral de Lyon (du 15 au 21 septembre 1919)

[Retour à la table des matières](#)

Dès son entrée en fonction, le nouveau B. F. peut se rendre compte que la tâche ne sera pas facile.

Il lui faut d'abord, sur la demande de maints camarades, rectifier, à l'aide d'un premier communiqué à la presse, le compte rendu tendancieux et inexact du Congrès de Tours publié par l'*Humanité* et repris par de nombreux journaux. Il faut aussi publier au plus tôt une première note relative à l'amnistie administrative, trop négligée jusqu'à ce jour. Il faut, par une circulaire aux syndicats, assurer leur participation au Congrès confédéral de Lyon, qui doit avoir lieu en septembre, organiser, à cette occasion, une réunion des délégués de l'enseignement. Il faut encore prendre la défense des camarades de Belfort, menacés de poursuites judiciaires pour avoir constitué un syndicat, et créer ces groupements fédérés dans les 33 départements restés sourds jusqu'alors à nos appels.

Le travail n'est pas de nature à effrayer les nouveaux secrétaires mais tout de suite leur vient de Paris la nouvelle que le Syndicat de la Seine ne les aidera pas. À une demande précise du secrétaire général, Foulon répond :

« Je ne puis point aller représenter la Fédération aux deux congrès des postiers. La dernière assemblée générale de la Seine – quelques jours avant les vacances – nous a formellement interdit d'assumer une charge quelconque pour la Fédération. C'est pourquoi j'ai refusé le mandat que m'offraient, à Tours, Briard, Quélavoine et Dommanget pour les représenter au Conseil Fédéral ».

De nombreuses autres lettres émanant de tous les coins du pays montrent, heureusement, que la plupart des militants et syndicats soutiendront énergiquement le nouveau Bureau Fédéral ; il sera pourtant impossible de trouver à Paris les camarades acceptent de remplir, en période scolaire, les délégations urgentes. Lorient seul écrit qu'il ne se

considère « pas lié par la décision du Syndicat de la Seine » prise en son absence et qu'il réprovo. « Je reste, dit-il, d'accord avec le nouveau Conseil Fédéral et me mets à son entière disposition » ; mais Loriot est de plus en plus accaparé par le parti Socialiste dont il est devenu le Trésorier.

Le Congrès de Lyon est le premier congrès confédéral d'après-guerre ; la C.G.T. s'enorgueillit alors de ses deux millions d'adhérents et Jouhaux appelle pompeusement ces assises « les États-Généraux du Travail ».

La minorité révolutionnaire, qui était sortie disloquée du Congrès de Paris (1918), se réorganise à Lyon même, la veille du Congrès, sous la direction de Monatte, autour de la *Vie Ouvrière*, et elle mène vigoureusement l'offensive contre l'équipe des renégats du Bureau Confédéral. Tour à tour Tomasi, Bouët, Monmousseau, Verdier, Dejonckère, Monatte, Loriot, Péricat, Lepetit, Sirolle, Sirolle font le procès de la politique d'abandon et de collaboration avec les pouvoirs et le patronat, menée au nom de la C.G.T. pendant toute la guerre et dans les mois qui viennent de s'écouler, pour aboutir au fiasco du 21 juillet, à l'impuissance malgré la montée des effectifs.

On a l'impression, par moments, que la minorité au moins des délégués se solidarisent avec les militants restés révolutionnaires ; mais les secrétaires de Fédérations et d'Unions majoritaires ont drainé les mandats et par 1 393 voix contre 588, ils l'emportent dans le vote du rapport moral. Il leur a fallu, d'ailleurs, jeter du lest, donner un rude coup de barre à gauche, et leur résolution d'orientation prend l'allure d'un programme révolutionnaire encore confusionniste, toutefois, et permettant de nouvelles compromissions.

À la fin du Congrès, mais dans l'inattention quasi-générale – Jouhaux seul affecte d'être très intéressé ! – Zoretti développe les conclusions adoptées à Tours sur la réforme de l'enseignement. Lorsque l'ami Bernard apporte ensuite ses réserves, pourtant bien justifiées, sur un enseignement professionnel « *ayant pour but de faire de l'enfant un producteur, c'est-à-dire un ouvrier ou un employé directement utilisable dans l'industrie ou le commerce, à sa sortie de l'école* », c'est Jouhaux qui lui donne la réplique, et sur quel ton !... Le rapport est ensuite adopté unanimement.

Sur 49 syndicats de l'Enseignement représenté à ce Congrès (contre 13 en 1918) par une quarantaine d'instituteurs, d'institutrices ou de professeurs, quatre seulement ont voté pur la rapport moral (Aube, Ille-et-Vilaine, Jura et Sarthe), quelques-uns se sont abstenus, 36 ont voté contre. Le Syndicat « extrémiste » de Maine-et-Loire est donc bien qualifié pour parler au nom de l'organisation.

Le Congrès des Amicales (23-24 septembre 1919)

[Retour à la table des matières](#)

À la veille du Congrès des Amicales, Émile Glay semble encore un peu hésitant. Tiendra-t-il sa promesse de Tours, ou bien dressera-t-il la Fédération des Amicales transformées en Syndicat en face de la vieille Fédération des Syndicats, avec l'espoir d'une entrée en bloc à la C.G.T. ?

Le 23 septembre, après avoir rappelé la motion de Tours, il écrit dans l'*Humanité* :

« Le devoir des instituteurs syndiqués ou favorables au syndicalisme est bien déterminé néanmoins : c'est à l'organisation confédérée qu'ils doivent militer. Si la tendance actuellement représentée par le camarade Bouët, secrétaire général, ne leur convient pas, ils n'en ont pas moins le devoir de rallier la seule organisation où ils rencontreront la classe ouvrière avec laquelle ils collaboreront pour orienter leur enseignement... »

Mais on ne peut guère voir là qu'une simple précaution oratoire, de même que dans la première partie de son rapport, rédigée, dit-il, au lendemain du Congrès de Tours : le secrétaire des amicales prépare ainsi son manquement à la parole donnée ; puis, par sa menace de quitter les amicales « si elles sont syndicats sans affiliation » et de rester simple militant au syndicat confédéré de la Seine, il fait pression sur les délégués pour arracher l'adhésion de principe à la C.G.T.

Au cours du Congrès même, il explique son revirement par une intervention de Laurent secrétaire de la Fédération des Fonctionnaires :

« À la Commission permanente, avant-hier, nos camarades peuvent le dire, je suis rentré de vacances toujours dans la même disposition d'esprit et j'ai dit :

« Je ne reste plus qu'au Syndicat de la Seine ». C'est Laurent, de la Fédération des fonctionnaires, qui vraiment m'a troublé et m'a fait changer de position. Il nous a dit :

« Vous n'avez pas le droit d'abandonner ainsi la lutte quand vous êtes si près du but. Vos groupements ont un trop beau passé et nous avons encore besoin de toute notre force confédérale des fonctionnaires. Restez le grand corps vivant qui est connu ; ne vous dissolvez pas ; allez jusqu'à la C.G.T. avec nous si vos camarades syndiqués vous écartent ». Et nous avons accepté de défendre ce point de vue sous la condition que nous entrerons à la Confédération loyalement après avoir adopté le programme cégétiste ».

Laurent lui-même, tout en se défendant d'intervenir dans le débat, déclare incidemment :

« ...Je prie les délégués de toutes les amicales de faire attention qu'actuellement toutes les associations de fonctionnaires ou presque toutes sont sur le point d'entrer à la C.G.T., et j'ajoute qu'un vote du Congrès qui serait un vote négatif sur l'affiliation ferait sortir les instituteurs de la grande famille des fonctionnaires et que, par conséquent, ils n'auraient plus à compter sur l'appui de la Fédération. (Bravos. – Bruit). ⁵⁹.

Il faut convenir que Glay a mis beaucoup de bonne volonté à se laisser fléchir et que la pièce était assez bien montée.

« ...C'est assez angoissant de voir la situation actuelle, d'envisager le risque de briser ce bel édifice corporatif que nous avons péniblement construit », dit-il en terminant le rapport où il a déployé toutes les ressources de son talent oratoire, présentant Bouët et Lorient comme des partisans d'une « révolution sociale préparée par la famine et la misère publique » ⁶⁰, cela pour empêcher les adhésions individuelles à son syndicat,

⁵⁹ Annexe du Bulletin de la Fédération des Amicales (oct. 1919).

⁶⁰ L'Information Ouvrière (2 oct. 1919).

– vantant, d'autre part, l'effort constructif de transformation sociale des dirigeants, « possibilistes » comme lui, de la C.G.T. et d'un futur conseil économique du Travail, qui doivent réaliser la « révolution pacifique ».

« En tout ca, je crois pouvoir vous dire que si vous êtes d'accord avec nous pour engager les instituteurs à entrer dans la C.G.T., nous tenterons une dernière démarche de conciliation avec la Fédération des Syndicats ; nous demanderons au Conseil fédéral de revenir sur la condition d'exclusion émise contre les instituteurs syndiqués qui resteraient dans les amicales au 15 octobre, que voulez-vous, c'est la Fédération des Fonctionnaires qui se chargera de faire arbitrer le conflit avec les syndicats, par la C.G.T.

« D'autre part, si vous ne voulez pas aller à la C.G.T. (protestations), dites-le franchement, mais ne comptez plus sur nous pour défendre vos revendications... »

Le vote se fait en deux temps. Pour la transformation des amicales en Syndicats suivant la loi de 1884, 240 voix ; contre 2 ; 4 abstentions.

Pour l'affiliation à la C.G.T., c'est beaucoup plus laborieux. Après avoir repoussé une proposition Digard renvoyant la question pour referendum dans les amicales, on ouvre une discussion sur ce point.

Sennelier (Seine), Tatout (Indre-et-Loire) et Pluvinage (Nord) parlent contre l'affiliation, et le premier se fait huer quand il dit, à propos des dirigeants de la C.G.T. : « Prenons garde ! L'opinion publique n'est point préparée à ce changement et va nous accuser de pactiser avec les énergumènes qui suivent le drapeau rouge... » Péron (Rhône), Beaumont (Pas-de-Calais), Mme Deghilage (Nord) et Glay, de nouveau, parlent en faveur de l'adhésion globale qu'ils savent pourtant pratiquement impossible en raison de la structure et des statuts de la C.G.T.

Le principe de l'affiliation est ensuite adopté par 170 voix contre 43 et 34 abstentions sur 247 mandats (1 mandat pour 500 membres ou fraction de 500).

Aucun des syndiqués membres des Amicales présents à ces assises n'a exprimé jusqu'alors le point de vue de Tours, celui de la Fédération des Syndicats ; mais la discussion reprend sur les modalités d'affiliation et notre camarade Surtel (Seine-et-Oise) n'a aucun succès lorsqu'il apporte le langage du bon sens syndicaliste :

« Je suis étonné que Laurent vienne nous dire que si nous voulons aller à la C.G.T. nous devons passer par la fédération des Fonctionnaires ; il me semble que nous n'avons qu'à passer par la Fédération des Syndicats ». (Bruits – Protestations).

Gerfaut (Savoie) n'est pas plus heureux lorsqu'il dit sa gêne, à propos de la transformation de l'Amicale et de sa fusion avec le Syndicat, en raison de la situation dans son département :

« L'Amicale jaune elle-même a pris un ordre du jour pour se dissoudre et alors je me demande – puisque nous sommes des syndiqués, qui devons respecter la discipline des syndicats – si nous avons bien agi en syndiqués disciplinés ».

Malgré l'hostilité de la salle, Surtel, appuyé par Lemetayer dépose cette motion :

« Le Congrès, après avoir adopté le principe de l'adhésion à la C.G.T., engage toutes les Amicales à se dissoudre purement et simplement, en invitant leurs membres à adhérer individuellement au syndicat existant ou à en former un dans les départements où ce dernier n'existe pas.

« Donne mandat au Comité administratif de liquider la situation financière dans le délai nécessaire ».

Mais après l'intervention de Péron, qui s'étonne de voir remettre en discussion les décisions prises, et des déclarations diverses de présidents ou secrétaires d'Amicales qui affectent le plus grand dédain pour le petit syndicat rouge de leur département et se refusent à lui donner leur adhésion, la priorité demandée par Surtel pour son ordre du jour est repoussée à mains levées et l'on adopte de la même façon une proposition de Papillot (Seine) acceptée par Glay et Roussel : Mandat à la Commission Permanente d'entrer en rapports avec le Conseil fédéral pour essayer de trouver les modalités de fusion entre la Fédération des Amicales et la Fédération des Syndicats. Puis, si cette entente ne peut se faire, action de la Fédération entraînant les

Amicales transformées en Syndicats à la C.G.T. qui arbitrerait le conflit.

Sur motion de Fouilly (Haute-Loire) on décide de tenir à Noël un congrès extraordinaire chargé de la « reconstitution statutaire de la nouvelle Fédération nationale », l'organisation étant maintenue pendant la période transitoire avec la même Commission Permanente.

Enfin le président fait modifier, malgré les protestations de Senne-lier et de plusieurs autres délégués, l'article 24 des statuts, qui était ainsi rédigé :

« En cas de dissolution, l'avoir social sera réparti entre les groupements adhérents au prorata de leur versement pendant le dernier exercice ».

« Il est nécessaire, dit Roussel, que vous votiez cette modification que voici :

« En cas de dissolution ou de transformation de la Fédération, l'avoir social sera attribué par le comité administratif qui aura prononcé la dissolution ou la transformation ».

Et il déclare aussitôt que le nouveau texte est adopté.

En définitive, la thèse de Glay, nettement opposée à ses déclarations antérieures, triomphe sur tous les points, et ce succès est claironné (*Humanité* du 25 septembre, *Bataille* avec manchette sur quatre colonnes, etc...) comme étant une grande victoire syndicale et sociale.

Lendemain de Congrès

[Retour à la table des matières](#)

Le 27 septembre, une circulaire aux précédents des Amicales annonce le congrès du 25 décembre « où le Bureau de la Fédération rendra compte » des démarches qu'il va entamer dès maintenant avec le Bureau de la Fédération des Syndicats en vue d'un accord et leur demande de ne pas modifier pour l'instant la constitution de leurs groupements.

Le 7 octobre, Roussel écrit au secrétaire de notre Fédération pour lui faire part des votes et décisions du 24 septembre :

« Avant toute action prochaine, nous voudrions savoir si la Fédération des Syndicats maintient son intransigeance décidée au Congrès de Tours ou si, devant les conclusions du comité administratif des Amicales favorables au programme confédéral, elle admet d'entrer en rapports avec la Fédération des Amicales pour examiner les modalités d'un accord en vue d'une fusion des deux groupements ».

Mais sans attendre la réponse, Glay se livre, en tête de la *Bataille* du 10 octobre, à une attaque violente contre les syndicalistes révolutionnaires de la Fédération des Syndicats, ultimatum et même déclaration de guerre, car il affirme : « Et puisque nos voisins veulent nous barrer la route, nous bousculerons leurs faibles troupes pour atteindre l'objectif ».

Notre bureau ne peut d'ailleurs que rappeler l'article 5 des statuts interdisant toute fusion et la résolution hostile aux adhésions collectives.

« Le rôle des hommes mis à la tête d'une organisation, vous le savez comme moi, est d'en respecter et d'en faire respecter les statuts et d'appliquer les décisions de congrès. Vous ne pouvez nous demander de trahir la confiance de nos camarades... »

« Si, comme tendrait à le faire croire le vote du comité administratif des Amicales, la grande majorité des instituteurs et institutrices de France sont devenus syndicalistes, il vous suffira de les inviter à rallier sans tarder les syndicats existants, où vous le savez bien, on n'a jamais repoussé un seul collègue de bonne volonté » (L. Bouët, lettre à Roussel, 14 octobre).

En même temps, se rangeant à l'avis de Briard, notre Fédération demande aux Unions Départementales de ne prononcer aucune admission de groupements qui n'adhérerait pas, conformément aux statuts de la C.G.T., à la fédération confédérée. Le Congrès de l'U.D. de Maine-et-Loire, sur la demande du Syndicat de ce département, donne l'exemple en invitant « *les instituteurs et institutrices syndicalistes qui veulent être groupés dans la C.G.T. à donner au plus tôt, leur adhé-*

sion individuelle au seul groupement reconnu par l'organisation ouvrière », le secrétaire de l'Union Départementale du Morbihan écrit, de son côté :

« Je ne saisis pas bien ce que veulent les instituteurs amicalistes ; je trouve qu'ils embrouillent bien les choses. Je suppose que, s'ils veulent entrer à la C.G.T., c'est pour la renforcer, pour l'aider à réaliser son programme, c'est-à-dire l'affranchissement du travail. Si telle est leur intention, pourquoi chicaner sur la façon d'y entrer ? C'est si simple de donner son adhésion à un syndicat existant et déjà adhérent à une U. D. et à une fédération confédérées ! »

Cependant, la direction confédérale laisse sans réponse une lettre où, après avoir communiqué les documents relatifs à cette question, le secrétaire de la Fédération de l'Enseignement s'efforce de faire une situation nette :

« Je vous serais obligé de nous faire savoir ce que vous comptez faire pour amener les dirigeants des amicales d'instituteurs à perdre leurs illusions concernant l'admission en bloc à la C.G.T. ou de leur fédération concurremment avec la nôtre (dont l'affiliation remonte à plus de dix ans) ou d'une éventuelle Fédération des Syndicats de Fonctionnaires dont la création serait contraire aux principes mêmes de l'organisation syndicale.

« Je vous demanderai d'établir d'une façon nette, à l'aide d'un communiqué à la presse, par exemple, que les membres de l'enseignement ne peuvent entrer à la C.G.T. qu'en adhérant aux syndicats régulièrement confédérés, dans les départements où il en existe, ou en créant des syndicats affiliés à notre Fédération dans les départements en retard. L'équivoque a déjà trop duré. Il vous appartient de la faire cesser ».

La première phase de l'affaire se termine par une circulaire de Roussel aux présidents des Amicales (18 octobre) où l'on peut lire :

« Dans ces conditions, c'est par la Fédération des Fonctionnaires que, pour le moment, nous collaborerons avec le monde ouvrier et voici comment :

« Au-dessus de la C.G.T., fonctionnera un Comité national économique composé de délégués des quatre grands groupements suivants :

« 1°) C.G.T. (*Confédération Générale du Travail*) ;

« 2°) U.S.T.I.C.A. (*Union Syndicale des Techniciens de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture*) ;

« 3°) F.N.C.F. (*Fédération Nationale des Coopératives de France*) ;

« 4°) F. des F. (*Fédération des Fonctionnaires*) ».

Le régime des « ersatz », selon Paul-Gabriel Martin, du *Radical*.

Signalons, en terminant ce chapitre, un article amusant d'Albert Surier, fondateur et premier président de l'*Émancipation de l'Instituteur*, passé à la plus abjecte réaction comme rédacteur de la *Victoire* (ancienne *Guerre Sociale* de Gustave Hervé) :

« *C'est bien fait. Les Amicales n'ont que ce qu'elles méritent. Le aplatissement devant les bolcheviks pédagogiques de Tours leur restera pour solde.*

« *Mais le pays ne leur en saura aucun gré, car il se rappellera que si elles n'ont pas pactisé avec leurs violences et leurs sottises, c'est qu'on n'a même point voulu de leur concours.*

« *Une triste conclusion est à tirer de ces faits : notre grand corps d'instituteurs et d'institutrices est bien malade. Les mauvais bergers qui le conduisent actuellement sont en train de lui faire perdre la bénéfice de trente années de lutte pour son émancipation et la mise hors de cause de l'école laïque ».* (*La Victoire*, 22 octobre).

Quand on pense que cet Albert Surier avait été le premier en date de ces « mauvais bergers » on ne peut s'empêcher de sourire ; mais on éprouve quand même de la peine, et retrouvant ces vieux papiers, à l'idée du grand nombre de militants qu'un mouvement comme le syndicalisme universitaire est obligé de laisser sur sa route.

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XXI

LE SYNDICAT DE MAINE-ET-LOIRE AU GOUVERNAIL.

Les tâches

[Retour à la table des matières](#)

Le nouveau Bureau Fédéral savait, dès son entrée en fonction, qu'il aurait à faire face aux manœuvres combinées des dirigeants de la C.G.T. et ceux de la Fédération des Amicales qui ne renonçaient pas à leur idée d'avoir une fédération de l'Enseignement bien à eux, dans laquelle les « extrémistes » seraient réduits à l'impuissance grâce au concours des nombreux éléments conservateurs des amicales ; il prévoyait aussi les coups du pouvoir pour le moment où ces manœuvres enveloppantes auraient définitivement échoué, laissant debout et plus fort le syndicalisme universitaire ; mais l'accord était complet entre ses membres qui, peins d'entrain et de courage, en cette fin de septembre 1919, espéraient pouvoir remplir, malgré tout, les tâches à eux confiées par le Congrès de Tours.

Il importait d'abord de mettre de l'ordre dans la maison par une gestion financière rigoureuse et une direction générale ferme basée sur l'application loyale des décisions de congrès.

Il fallait faire une véritable Fédération de l'Enseignement, non seulement en créant des syndicats dans la trentaine de départements où nous n'en avons pas encore, mais aussi en réalisant partout les groupements d'études prévues, en encourageant et généralisant la publication de bulletins départementaux susceptibles, avec le bulletin fédéral paraissant régulièrement chaque semaine, de favoriser l'activité et le rayonnement de nos syndicats et de la Fédération elle-même.

Dans le domaine pédagogique s'imposaient, en plus de la réforme de l'enseignement dont les grandes lignes avaient été tracées, le lancement d'un journal pour enfants réclamé de partout et la fondation d'une Internationale de l'Enseignement.

Sur le terrain corporatif, il s'agissait d'arracher la réintégration de nos révoqués et déplacés d'office, en une période où déjà s'annonçaient de nouvelles mesures de répression, et de conduire une bataille qui s'avérait délicate et difficile en raison des désaccords intérieurs à peine masqués par la résolution de Tours, pour l'amélioration des traitements.

À peine nos amis Durand ont-ils eu le temps d'exposer au Bureau Fédéral leurs vues sur la gestion financière, et les secrétaires celui de se partager la besogne, que le camarade Audoye réclame une réunion extraordinaire du Conseil Fédéral et obtient, à cet effet, le nombre de demandes nécessaires selon le nouveau règlement intérieur.

Enfin la question d'adhésion à la Troisième Internationale restait à résoudre, et le redressement de la C.G.T. réclamait notre active participation.

Cette réunion a lieu, le 1er novembre, dans la petite salle sombre et froide de l'union locale de Saumur. Audoye justifie son initiative par l'attitude du Comité administratif des Amicales et dépose un ordre du jour blâmant les chefs de la Fédération des Amicales syndiqués indisciplinés, demandant des sanctions contre eux à leurs syndicats, mais accordant sursis jusqu'au 25 décembre pour l'application des décisions de Tours.

Après exposé de la situation par les soins du secrétaire général et des militants régionaux, d'où il ressort que trois syndicats nouveaux (Hautes-Alpes, Nièvre, Hautes-Pyrénées), ont été constitués, que d'autres (Puy-de-Dôme, Hérault, Manche, etc...) sont en voie de for-

mation, qu'une amicale (Somme) a même de mandé son admission, que d'autres départements (Haute-Loire, Basses-Pyrénées, Seine-et-Marne, Yonne, etc...) s'appêtent à suivre cet exemple et que la direction confédérale, après hésitations, semble enfin déterminée à se montrer correcte envers notre Fédération ⁶¹, la première partie de la motion Audoye est adoptée à l'unanimité :

« Le C. F... constate que les syndiqués membres de la C.A.P. ont violé sciemment les décisions de Tours, qui leur faisaient une obligation de quitter les amicales, avant le 15 octobre et, comme conséquence, de proposer la dissolution de leur fédération avant cette date :

« Que le rapport moral qu'ils ont présenté au dernier congrès dénature la vérité pour essayer d'amoindrir l'action de la Fédération des Syndicats ;

« Qu'après s'être placés ainsi volontairement en dehors de l'organisation syndicale, ils ont encore essayé, eux confédérés, d'entrer à la C.G.T. par une autre voie ;

« Qu'au surplus, Glay, dans ses derniers écrits, et notamment dans un article de la Bataille, se pose nettement en adversaire de notre Fédération ;

« Les blâme énergiquement et invite les syndicats auxquels ils adhèrent à prendre les sanctions nécessaires ;

« Approuve entièrement l'attitude du B.F. dans l'action qu'il a conduite en présence de la situation créée par les dirigeants amicalistes ».

Mais à la deuxième partie qui prétendait « interpréter » les résolutions de Tours en faisant confiance jusqu'au 25 décembre « à la majorité des délégués syndiqués au Congrès des amicales » pour « achever l'œuvre qu'ils avaient entreprise » (?), le Conseil substitue ces lignes de G. Thomas, approuvées unanimement :

⁶¹ On n'avait pas répondu directement à la Fédération, mais l'un des secrétaires confédéraux, Lapiere, avait envoyé à deux secrétaires d'Unions Départementales (Vendée, Eure-et-Loir), une lettre les invitant à aider la Fédération des Instituteurs, sans s'intégrer dans « les questions particulières pouvant exister entre syndiqués et amicalistes ».

« Le C.F. invite les syndicats à faire exécuter les décisions de Tours, notamment en ce qui concerne la démission des amicales. A sa prochaine réunion ordinaire, le C.F. s'assurera que tous les groupements se sont conformés aux statuts et règlements de la Fédération ».

La première partie du texte d'Audoys, énergique à souhait, était visiblement une précaution destinée à faire passer la seconde ; mais la contradiction entre les deux parties est telle que notre camarade est pris à son propre piège : la réunion aboutit à un résultat opposé à celui qu'il en attendait. Il ne nous pardonnera pas cette petite blessure d'amour-propre et il s'affirmera désormais de plus en plus fusionniste.

La gestion financière

[Retour à la table des matières](#)

Allons-nous, à la suite de ce Conseil Fédéral, pouvoir travailler en paix ?

La caisse fédérale est presque vide. Quelques milliers de francs, y compris les fonds de solidarité ; mais il est dû des sommes importantes par certains syndicats, tant pour la période de guerre que pour l'année qui s'achève.

Alice Durand, aidée de son mari, qui est un actif secrétaire particulier de la trésorière générale, veut assurer une gestion saine et faire face à toutes les dépenses prévues – paiements réguliers à la C.G.T., fonctionnement du Conseil Fédéral avec ses délégués régionaux remboursés de leurs frais, aide sérieuse aux révoqués sans travail, etc... – et elle fait adopter par le Bureau Fédéral, plus tard par le Conseil Fédéral toutes les mesures nécessaires pour amener les syndicats à s'acquitter des sommes dues et à cotiser régulièrement dans l'avenir. Il y faut une main ferme car on a été trop coulant jusqu'à ce jour à l'égard des syndicats qui ne s'acquittent pas de leurs obligations financières. Des sanctions sont prévues, et notamment celle-ci qui sera ratifiée par référendum comme addition au règlement intérieur :

« Ne pourront participer aux référendums ou voter dans les congrès que les syndicats à jour de leurs cotisations annuelles (trimestres échus) ».

Afin de faciliter le recrutement, des tarifs spéciaux sont fixés pour diverses catégories de syndiqués : normaliens, soldats, « intérimaires », retraités. De là est partie l'idée des cotisations variables (dégressives) selon les situations et les traitements, laquelle a fait son chemin dans maintes organisations syndicales, notamment celles des fonctionnaires.

Le fonctionnement des caisses annexes confiées au camarade G. Daviaud est également régularisé. Le versement prévu à Tours étant suffisant pour la caisse de résistance, une souscription est ouverte sous le contrôle du Bureau Fédéral.

Notons à ce propos que l'esprit de solidarité a fait de grands progrès, au sein de la Fédération, depuis le temps où des difficultés et des déchirements intérieurs s'étaient produits, à l'occasion du traitement à fournir au camarade Nègre, premier secrétaire fédéral révoqué, et par suite permanent de l'organisation.

Des milliers de francs ont été recueillis pendant la guerre, afin qu'aucun militant ne souffre matériellement des conséquences de la répression, des dizaines de milliers de francs le seront encore, de nombreux camarades s'imposant avec persévérance des versements volontaires mensuels parfois assez élevés. N'eût-on obtenu ce beau résultat dans le mouvement syndicaliste universitaire, il conviendrait de s'en féliciter.

La caisse anti-tuberculeuse devant rendre aussi des services appréciables ; le sanatorium, propriété exclusive de l'organisation, rêve de Daviaud, n'a pas été réalisé ; mais on peut affirmer que des efforts tenaces du trésorier-adjoint et de la Fédération ont vu naître la loi sur les congés de longue durée (trois ans de traitement entier plus deux ans de demi-traitement) pour tuberculose ou maladie mentale, qui sera enfin votée en 1921.

Quant à la caisse d'assurances en cas d'accidents, dont la création avait été envisagée au Congrès de Tours, il y faudra renoncer par suite de difficultés techniques.

Le Bureau Fédéral de l'époque n'en a pas moins prouvé, par l'ensemble de sa gestion financière, qu'il n'est pas impossible d'allier à l'esprit révolutionnaire des qualités d'administrateurs.

Répétiteurs et professeurs

[Retour à la table des matières](#)

Jusqu'au Congrès de Tours, de très rares professeurs d'Écoles Primaires Supérieures et d'Écoles Normales étaient venus au syndicalisme par nos syndicats d'instituteurs : F. Bernard (E.P.S.) dans le Rhône, E. Reybier (É.N.) dans la Mayenne, puis dans l'Ardèche, L. Zoretti (facultés) dans le Calvados, sont les plus connus. Les deux premiers seuls sont restés inébranlablement fidèles à la Fédération et à son idéal des origines à la fusion ⁶².

Il ne s'agissait pas, pour le Bureau Fédéral, de vouloir incorporer à nos syndicats tout le personnel de l'enseignement primaire supérieur et des écoles techniques, du second et du troisième degrés : nous savions que les sympathisants au syndicalisme étaient, toutes proportions gardées, moins nombreux encore dans les autres catégories universitaires que chez les instituteurs ; mais l'objectif était de faire péné-

⁶² Ludovic Zoretti (1880-1948), ancien élève de l'É.N.S. (École Normale Supérieure), professeur à la Faculté des Sciences de Caen, militant S.F.I.O. devait quitter la Fédération en 1922 pour fonder la Fédération de l'Enseignement du 2^e et 3^e degrés, puis en 1929, participer à la formation de la Fédération générale de l'Enseignement comprenant le S.N.I. dont il allait être le secrétaire, ainsi que du secrétariat professionnel de l'enseignement. Il était en même temps secrétaire de l'union locale C.G.T. de Caen, directeur du journal S.F.I.O. régional. Il devait sous l'occupation collaborer à l'*Œuvre* de Marcel Déat.

Élie Reynier (1875-1953), fils d'instituteurs, orphelin de père à onze ans, était ancien élève de l'É.N.S. de Saint-Cloud. Il fut professeur à l'École normale de Privas de 1904 à 1934. Historien et géographe distingué, il avait adhéré à la C.G.T. en 1906 et été l'un des premiers professeurs adhérents à la Fédération, co-fondateur du syndicat en Ardèche. Elie Reynier fut ensuite le premier secrétaire de l'U.D.-C.G.T. de l'Ardèche. Interné en 1940, Elie Reynier fut ensuite placé en résidence surveillée jusqu'à la fin de la guerre. Ainsi que François Bernard (mort en 1940), il resta jusqu'à sa mort fidèle à la conception du syndicalisme de la « majorité fédérale ».

trer dans nos groupements, qui deviendraient ainsi les véritables syndicats uniques de l'enseignement, tous les répétiteurs et professeurs susceptibles de s'intéresser à l'œuvre d'émancipation corporative et sociale, de faire cause commune avec l'ensemble du prolétariat et par conséquent d'entrer à la C.G.T.

À cet effet, il fallait faire connaître à tous notre Fédération, sa structure, les avantages du syndicat unique, la possibilité de constituer dans notre sein, départementalement et nationalement, des sections d'études pour les diverses catégories, les décisions étant prises en assemblées générales et, en congrès, les revendications devenant ainsi communes et le soin de les faire triompher incombant à l'ensemble de l'organisation.

Un tract est imprimé et répandu dans tout le pays avec les signatures de Zoretti (enseignement supérieur), Irma Boyer et A. Odru (lycées et collèges), F. Bernard (E.P.S.), E. Reynier (É.N.), André Hesse (arts et métiers), pour inviter les camarades de toutes catégories à rejoindre la Fédération. Assurance leur est donnée, en accord avec le Bureau Fédéral, qu'ils pourront demeurer dans leurs amicales « jusqu'à ce que soient constituées les comités spéciaux des divers ordres prévus par les statuts »

Malgré cette précaution, le nombre des adhésions sera peu élevé. Des pourparlers pourront être engagés, mais sans résultats sérieux, avec les associations des répétiteurs et professeurs d'E. N. qui semblaient alors les plus près du syndicalisme. Une consultation opérée par les soins du secrétaire P. Labbé parmi les professeurs d'É.N. a donné 35 voix pour la C.G.T. et 71 contre. Notons en passant que notre ami Reynier s'est prononcé contre la transformation de l'amicale en syndicat « trouvant absolument intolérable, souligne le rapporteur, notre prétention possible à devenir des guides pour nos camarades ouvriers moins instruits, et ne voulant pas accepter que nous entrions à la C.G.T. pour accentuer son évolution vers la mollesse et la veulerie ». Chez les répétiteurs de collèges, l'adhésion à notre fédération sera bien votée par 346 voix contre 63 et 46 abstentions ; mais, en dépit des efforts du Bureau Fédéral, elle ne sera pas rendue effective.

L'organisation de la section des professeurs restera donc une tâche d'avenir. Néanmoins, dans la plupart de nos syndicats, il y aura tou-

jours désormais quelques représentants des deuxième et troisième degrés, venus à nous bien plus par leurs aspirations sociales que par le souci de leurs revendications corporatives.

L'adhésion à la troisième internationale

[Retour à la table des matières](#)

Le référendum sur l'adhésion à l'Internationale de Moscou est organisé après un échange de vue entre G. Thomas et le rapporteur qui clarifie la situation : il est entendu qu'il s'agit de constituer une section syndicale dans la Troisième Internationale et qu'en adhérant nos organisations syndicales ne deviendront pas une filiale d'un parti politique français Il n'y avait pas d'internationale syndicale : on en créerait une qui témoignerait tout de suite ses sympathies à la révolution soviétique. C'est ainsi que la question avait été posée dès le début.

Les résultats partagent la Fédération en deux fractions égales.

Pour : 58 mandats ; contre 58 ; abstentions : 16. Mais 16 syndicats n'ont pas fait connaître leur vote. La question sera reprise un peu plus tard à la demande du camarade Vaudeschamps et par décision du Conseil Fédéral de Noël-Nouvel-An, sur la base d'un appel des syndicats russes pour la constitution d'une internationale syndicale révolutionnaire. Nos syndicats donneront alors une majorité pour l'adhésion. 73 pour, 60 contre et 20 abstentions.

Ce référendum a posé dans nos groupements la question de solidarité effective avec la Révolution Russe en un temps où il était nécessaire de mettre un frein aux mauvais desseins de nos capitalistes et gouvernants. Notre adhésion de principe sera bientôt suivie de l'adhésion collective des comités syndicalistes révolutionnaires (Congrès confédéral d'Orléans septembre 1920) ; parallèlement, des organisations syndicales d'Espagne et d'Italie adhèrent aussi. Ce mouvement est à la base de la création de l'I.S.R. (Internationale Syndicale Rouge) ; mais il a en même temps pour conséquence indirecte d'inciter les dirigeants de la C.G.T. française à hâter la constitution définitive de l'Internationale syndicale réformatrice dite d'Amsterdam.

Encore la fusion

[Retour à la table des matières](#)

Le secrétaire général vient juste d'entreprendre une campagne en faveur de la réintégration des sept camarades révoqués qui sont amnistiés sans l'être, lorsqu'il lui faut faire face à une nouvelle tentative des fusionnistes, émanant, cette fois, du syndicat de la Seine.

En un appel daté du 17 novembre et signé Jouveshomme, Marthe Bigot, Foulon et Lapierre, au nom du Conseil syndical, après avoir déclaré ne vouloir prendre présentement aucune sanction contre ses membres indisciplinés, le syndicat de la Seine, qui avait refusé toute fonction dans le Conseil Fédéral, toute mission ou délégation fédérale, se substitue en fait au Bureau Fédéral, pour demander directement à tous les groupements fédérés un nouvel examen de la question basé sur quelques cas de pourparlers départementaux (Ain, Savoie), en vue de la fusion ou de l'entrée en masse d'amicalistes au syndicat.

« Étant donné, dit-il, d'une part, les ententes ci-dessus indiquées ; d'autre part la nécessité que les événements nous imposent de grouper tous les éléments syndicalistes, ne serait-il pas utile de rechercher une formule permettant le passage des services centraux de la Fédération des Amicales à la Fédération des Syndicats et l'entrée des amicalistes partageant nos conceptions syndicalistes, en laissant aux organisations la plus grande somme de liberté et d'autonomie pour des solutions locales pratiques conformes aux statuts « fédéraux ».

Dès qu'il a connaissance de ce référendum, le Bureau Fédéral décide de publier le document dans le Bulletin Fédéral et de s'élever énergiquement contre cette manière de remettre en discussion au lendemain d'un Conseil Fédéral qui s'est refusé à le faire, une question résolue par le dernier congrès.

« Quant à la nécessité de grouper tous les éléments syndicalistes, nous n'avons point cessé de la reconnaître, de la proclamer ; mais ce sont pré-

cisément les syndiqués de la Seine, dirigeants de la Fédération des amicales, et leurs sous-ordres de province qui nuisent le plus, à l'heure actuelle, à notre recrutement. Avec leurs histoires de Fédération des Fonctionnaires adhérant en bloc à la C.G.T., de Conseil National Économique placé au-dessus de l'organisation ouvrière, ils empêchent les éléments retardés dans les amicales de venir aux syndicats constitués... »

Ayant cité une note de l'amicale de Maine-et-Loire, recommandant à ses membres de ne pas donner leur adhésion individuelle au syndicat qui la solliciterait, le secrétaire général ajoute :

« Les collègues qui signent de telles notes anti-syndicalistes sont d'ailleurs les mêmes qui nous accusent de faire du syndicat une chapelle fermée. Ils n'en sont pas à une contradiction près.

« Il faut être net ; ces polémiques entre amicales et syndicats ont assez duré ; elles nous font perdre notre temps.

« Aussi bien, il est parfaitement entendu que nos groupements sont autonomes dans la limite des statuts et règlements fédéraux. La manifestation de la Seine nous paraît donc sans utilité ».

De l'aveu de Jouveshomme lui-même, au Conseil Fédéral du 2 janvier suivant, ce référendum a été un fiasco, de nombreux syndicats ne s'étant pas même donné la peine de répondre et la plupart des autres ayant écrit au secrétaire du syndicat de la Seine pour le blâmer de son initiative et exprimer leur fidélité aux résolutions de Tours.

C'est pourtant à ce Conseil Fédéral du 2 janvier 1920 que se développe la grande offensive fusionniste.

Le congrès des amicales qui vient de se tenir à Paris (26 décembre), a été une réédition abrégée du Comité administratif du 26 septembre. Après intervention de Foully, Péron et Glay, réclamant « un dernier effort avec le C. F. d'Angers », le congrès décide :

« 1° de donner mandat à la C.A.P. de réaliser effectivement avant le 1er mars prochain la transformation syndicale prévue par le Congrès de septembre ;

« 2° De confirmer l'adhésion donnée au large mouvement social représenté par la C.G.T. ;

« 3° En attendant et en présence de l'impossibilité actuelle de réaliser cette adhésion, de collaborer avec la C.G.T. par l'intermédiaire de la Fédération des Fonctionnaires dans le Conseil économique ;

« 4° D'inviter la C.A.P. à désigner une commission de trois membres chargée de poursuivre sa fusion globale avec la Fédération des Syndicats, commission qui pourra être entendue au congrès de cette Fédération à Angers le 2 janvier 1920 ;

Toutefois le 2^e paragraphe impliquant l'adhésion cégétiste, un premier déchet de 16 mandats sur le scrutin d'avant la rentrée.

La délégation désignée comprend 6 membres : Venise Pellat-Finet et Gerfaut, à la fois membres des Amicales et des Syndicats, Repiquet, Péron, Isaure Rousseau (Deux-Sèvres), Baudoin (Maine-et-Loire). Elle est renforcée par deux délégués du Syndicat de la Seine, lequel ne se tient pas encore pour battu : Jouveshomme et Treint. Galy et Roussel ne se sont pas risqués à venir eux-mêmes soutenir leur cause devant le Conseil Fédéral, car il leur aurait fallu plaider coupable : mais ils ont Péron, le plus brillant orateur – et le plus suffisant ! – de l'équipe ; le néocégétiste Péron, dont l'ami Bernard se voit obligé de stigmatiser l'attitude passée, nettement anti-syndicaliste : « Qui avons-nous trouvé en toutes circonstances, dans le Rhône, pur aider l'administration à faire échec au syndicat ? – Péron ! » Et les circonstances se déroulent, si nombreuses et précises, que Péron en demeure confondu, tout son effet oratoire détruit. C'est Bernard qui a, sans le vouloir, atteint la véritable éloquente par le simple rappel indigné du passé.

« La fusion, déclare-t-il ensuite, nous ramènerait 15 ans en arrière. Lorsque nous aurions réalisé le « bloc », il nous faudrait sortir des nouveaux groupements pour continuer l'action syndicale.

Les déclarations des délégués sont d'ailleurs assez contradictoires. Les uns, comme Gerfaut, pensent qu'il est nécessaire, à cause des votes de Tours, de convoquer un nouveau congrès de la Fédération, les autres estiment que le conseil Fédéral peut élargir tout de suite les décisions antérieures et admettre les « fusions globales » départementalement et nationalement. Albert Treint⁶³, qui assiste pour la pre-

⁶³ Albert Treint (né en 1889), capitane de réserve à la fin de la guerre (on le désigne souvent comme « le capitaine Treint »), venait de reprendre son poste d'instituteur dans la Seine. Membre du Comité de la III^e Internatio-

mière fois à une réunion fédérale, escompte un succès en annonçant que « Glay et Roussel ont pris l'engagement, au Conseil Syndical du 30 décembre – et par conséquent postérieurement au congrès des amicales – de soutenir la thèse de la dissolution au prochain congrès et de préconiser l'adhésion individuelle », et il demande, au nom du Syndicat de la Seine, un nouveau délai pour la démission de ces militants ; mais le nouvel engagement solennel de Glay est salué par les rires ironiques de la salle.

Après que le secrétaire général eût précisé la position irréductible du Bureau Fédéral : respect des votes du congrès fédéral hostiles à toute fusion ou adhésion globale, invitation pressante aux syndicalistes enseignants de toutes catégories et de toutes tendances à rallier au plus vite nos syndicats ; une résolution de Marie Guillot, mise au point par une commission, est adoptée par 35 mandats contre 4 et 3 abstentions :

« Le C. F. ayant enregistré la volonté des Amicales de pénétrer en bloc dans nos syndicats, juge nécessaire, pour éviter toute fausse interprétation, de donner les éclaircissements suivants :

« Le C. F. comprend ainsi la décision du Congrès de Tours : Attirer à la F.S.M.E.L. tous les éléments syndicalistes des Amicales et ne laisser entrer dans notre organisation les instituteurs hostiles à la C.G.T. et aux buts qu'elle vise.

« La « fusion totale » proposée par les délégués de la Fédération des Amicales ne nous donne pas les garanties indispensables à ce point de vue. C'est pourquoi la F.S.M.E.L., conformément aux décisions du Congrès de Tours, se refuse à toute fusion, à toute admission en bloc qui, d'ailleurs, porterait atteinte aux principes de liberté et de responsabilité individuelles.

« Toutefois le C. F. engage vivement les membres de l'enseignement qui acceptent le programme de la C.G.T. à donner, quelle que soit leur

nale, il allait devenir l'un des dirigeants du P.C. en 1923-25, succédant à la direction « centriste » de Frossard. Considéré comme un homme de Zinoviev, il devait procéder à la « bolchevisation » du parti français et présider aux exclusions des Monatte, Rosmer, Lorient et autres pionniers. Il était à son tour exclu après le passage dans l'opposition russe de Zinoviev. Il devait continuer à militer au sein de différents groupements d'opposition communiste puis dans l'aile gauche de la S.F.I.O.

tendance, leur adhésion au syndicat confédéré ou à en constituer un là où il n'en existe pas encore ».

Dumollard, délégué de la IIe région (Ardèche, Hautes-Alpes, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie) a seul mis ses trois mandats contre la motion et son syndicat a publié un ordre du jour où il s'offrait à organiser à Chambéry un congrès mixte de tous les groupements fusionnistes au cas où les deux fédérations ne pourraient trouver un terrain d'entente, mais, sur une question précise, il déclare, en séance, renoncer à ce congrès.

En aurons-nous donc fini, cette fois ?

Point. Pourtant, Glay, publiant dans l'*Humanité* du 10 janvier la résolution d'Angers, se fait étrangement modéré, conciliant dans ses commentaires :

« Il est regrettable qu'un malentendu persiste encore au sujet des mots « fusion globale ». Il n'est pas douteux cependant que, dans l'idée de la commission permanente, seules les amicales favorables au programme confédéral auraient fait leur transformation syndicale ; les autres se seraient éliminées d'elles-mêmes puisqu'elles se retranchent derrière l'« illégalité » de la transformation.

« Devant cette situation, les syndiqués de la commission permanente, ayant tout fait pour réaliser l'entente, abandonneront sans aucun doute l'organisation qu'ils avaient laborieusement amenée à la conception cégétiste ; ils auront ainsi plus de loisirs pour militer au sein de leurs syndicats respectifs, avec l'espoir que les événements imposeront avant peu leur solution. Il n'est pas douteux, en effet, que la réaction sociale subie momentanément par le pays obligera les uns et les autres à des concessions réciproques... »

La dernière partie est une allusion aux élections législatives de novembre 1919 qui ont fait la Chambre du Bloc National ; mais le secrétaire des Amicales se montre disposé à tenir sa deuxième solennelle promesse enregistrée au Conseil Syndical de la Seine. Qu'est-ce que cela peut bien dignifier ?

Le 12 janvier, le Comité National confédéral, à propos du fameux conseil économique en formation, institué, en l'absence du délégué de la Fédération à qui le ministre a refusé le congé nécessaire, un débat

apparemment inopiné sur la question amicales d'instituteurs et syndicats de l'enseignement, et le bureau confédéral fait voter, en conclusion, la résolution suivante, aussitôt communiquée à la presse :

« Le C.C.N., en présence du vote réactionnaire du Sénat, refusant une fois de plus le droit syndical aux fonctionnaires ;

« Envoie son salut fraternel aux fonctionnaires brimés par ce vote, les assure de toute la solidarité du mouvement ouvrier ;

« Donne mandat à la C. A. et au bureau confédéral de faire bénéficier les fonctionnaires du droit syndical en procédant à l'admission au sein de la C.G.T. de la Fédération des Fonctionnaires et en réalisant l'union des organisations d'instituteurs ».

Le dernier paragraphe est adopté à l'unanimité moins 8 voix.

La suprême manœuvre du recours à la C.G.T. par l'admission globale de la Fédération des Fonctionnaires se préparait donc au moment où Glay, qui n'en pouvait rien ignorer, rédigeait son filet doucereux de l'*Humanité*... ! »

Dès le 15 janvier, le secrétaire de notre Fédération envoie au Bureau confédéral et à la presse une « lettre ouverte aux délégués du Comité confédéral national ». Il y souligne l'irrégularité d'une décision prise sans discussion sérieuse, en l'absence de la Fédération intéressée, qui porte atteinte aux principes mêmes sur lesquels se trouve basée l'organisation confédérale.

« S'engager dans cette voie mènerait inévitablement à dresser l'une en face de l'autre deux immenses fédérations – les ouvriers, les fonctionnaires – solution tout à fait déplorable. Il vaudrait mieux créer tout de suite des syndicats uniques de travailleurs et, par conséquent, supprimer les fédérations.

« Cette admission globale est d'autant plus étrange qu'il existe déjà à la C.G.T. une fédération postale et une fédération de l'Enseignement. Que les autres catégories s'organisent en syndicats et entrent, elles aussi, dans la grande famille ouvrière : Très bien. Que toutes ces fédérations s'entendent ensuite et forment une sorte de cartel au sein de la Confédération : nous y applaudirons tous. Mais vous pouvez raisonnablement approuver une proposition qui a pour but exclusif, évident, d'admettre concurrentement avec notre fédération, l'ensemble des amicales d'instituteurs,

dont les dirigeants ont trop souvent combattu le syndicalisme, et qui renferment encore à l'heure actuelle de nombreux éléments manifestement hostile à la C.G.T...

« En réalité, vous avez bien suivi les membres du Bureau confédéral qui nous briment en ce moment parce que notre Fédération est restée résolument internationaliste dans la tourmente et qu'elle est pour eux un reproche vivant... »

« Comme tous les syndicats minoritaires sont visés avec nous, ils ne pourront pas ne pas affirmer leur solidarité... »

Le coup porte, car Jouhaux écrit aussitôt (16 janvier) :

« En ce qui concerne la situation générale des instituteurs et institutrices, le C.C.N. a donné mandat au Bureau et à la C.A. de la C.G.T. de rechercher avec les intéressés, c'est-à-dire votre Fédération, les meilleurs moyens de réaliser l'unité... »

Puis le secrétaire-adjoint Lapierre écrit d'une façon emberlificotée :

« Nous ne saurions trop vous répéter ce que plusieurs fois nous vous avons écrit, qu'à aucun moment, ni le Bureau confédéral, ni la C.A. n'ont proposé d'admettre en bloc la Fédération des Fonctionnaires à la C.G.T. Nous sommes soucieux plus que quiconque de respecter l'autonomie des Fédérations nationales. »

« La C.A., par deux fois, a rendu publique une déclaration par laquelle elle indiquait que les instituteurs ne pourraient être confédérés que par le canal de leur fédération d'industrie, et elle conseillait aux Amicales d'instituteurs de se transformer en syndicats, pour être d'accord avec vous. Fédération de l'Enseignement, soit par fusion ou adhésion en bloc selon les départements où vous avez des syndicats confédérés... »

« De plus, et contrairement à ce que vous prétendez, vos portes ne sont pas largement ouvertes ; des camarades secrétaires d'U.D. ont fait observer à notre camarade Zoretti qu'en bien des circonstances les Syndicats de l'Enseignement ont refusé d'admettre la presque totalité des instituteurs demandant leur adhésion à votre Fédération (11 admis sur 85 présentés dans la Creuse)... »

Réuni le 22 janvier, le Bureau Fédéral, remet les choses au point en une nouvelle communication à la direction confédérale et à la presse : On peut y lire :

« Dans aucune fédération l'admission en bloc n'est pratiquée ; pourquoi l'imposerait-on à la seule Fédération de l'Enseignement contrairement à tous les précédents à la C.G.T. ? »

« Les Amicales renferment d'ailleurs de très nombreux éléments hostiles au programme confédéral : elles ont trop souvent jusqu'à ce jour accompli une besogne anti-syndicaliste ; au reste, les résultats de la consultation, dans la douzaine d'associations qui l'organisèrent, furent partout défavorables à l'affiliation à la C.G.T., sauf dans un département (déclaration faite au récent congrès des Amicales).

« L'organisme central de la C.G.T. est en grande partie responsable du conflit actuel entre Amicales et Syndicats : le secrétaire-adjoint Lapière avoue, dans une lettre du 17 janvier, que la C.A. conseillait aux Amicales de se transformer en Syndicats, faisant ainsi espérer une fusion ou une adhésion globale, malgré la décision bien connue de la Fédération de l'Enseignement de n'admettre que des adhésions individuelles aux syndicats existants... »

L'incident de la Creuse est particulièrement significatif. Le camarade Montégudet, secrétaire de notre syndicat de l'Enseignement qui avait accueilli favorablement toutes les demandes d'admission formulées, obligera bientôt le secrétaire de l'U.D., Cougnoux, à fournir par écrit les explications suivantes :

« J'indiquai à titre documentaire que si la Fédération avait employé cette tactique (adhésion collective des Amicales), il y aurait eu dans mon département 80 syndiqués au lieu de 11, au moment où par un vote 71 instituteurs se déclaraient partisans de la transformation en Syndicat adhérent à la C.G.T. et que 8 n'ayant pas pris part au vote me prévenaient qu'ils adhéraient avec leurs 71 camarades. (A ce propos, je vous annonce l'adhésion de votre collègue Grousseau).

Il résulte de ce passage entortillé que le secrétaire de l'Union de la Creuse a présenté au C.N. comme des demandes effectives d'adhésion au syndicat les 71 voix recueillies, au référendum de l'Amicale, en faveur de l'affiliation à la C.G.T. Notons que l'Amicale comprend un

millier de membres environ. Tous comptes faits, les adhésions au syndicat confédéré se ramènent à une, celle de Grousseau !... N'importe, la légende de la Creuse a du succès : aux quatre coins du pays, elle sert durant des mois à prouver notre « intransigeance », notre « sectarisme ».

L'incident creusois se retourne d'ailleurs contre ses auteurs : il y a en tout, à l'Amicale, 71 partisans de la C.G.T. et l'on veut faire entrer en bloc les mille instituteurs et institutrices dans l'organisation ouvrière ! En vingt autres départements où la consultation a été faite, la situation est à peu près la même. Le tableau donné en note à la page suivante, publié par le *Journal des Instituteurs* du 3 avril 1920 et vérifié par nos soins, en donnera une idée.

Les Commentaires du *Journal des Instituteurs* conservent néanmoins leur intérêt :

« Ainsi dans 22 départements sur 24, le refus d'adhérer à la C.G.T. est formel, et les chiffres globaux des suffrages (11 446 contre, 4 242 pour) montrent qu'il ne s'agit pas d'une légère majorité accidentelle, pouvant se retourner en quelques semaines ou en quelques mois. En fait, dans l'ensemble des 24 départements compris dans la liste ci-après (et ces départements n'ont nullement été choisis par nous), trois instituteurs que quatre ne veulent pas suivre l'ancienne Fédération des Amicales dans son évolution vers la C.G.T. Comme ces départements comprennent aussi bien les centres de la grande population urbaine (Seine et Nord) que les régions rurales (Aveyron, Creuse, Mayenne) et qu'ils se distribuent entre les quatre points cardinaux (Oise, Morbihan, Vosges, Basses-Pyrénées), il y a de fortes raisons de croire que l'ancienne Fédération des Amicales s'est trompée sur le sentiment de la masse des instituteurs et que ses dirigeants, ralliés eux-mêmes à des conceptions syndicalistes extrêmes, ont cru trop vite y avoir converti la corporation tout entière ».

Les dirigeants des Amicales n'étaient point ralliés, on le sait, à des conceptions syndicalistes extrêmes ; ils ne se trompaient pas – ou du moins ne se trompaient plus, à ce moment-là – sur le sentiment de la masse des instituteurs. Maurice Elluin a pu écrire sans être démenti par l'intéressé :

« ...J'ai eu à Tours plusieurs conversations personnelles avec Glay. Il m'a déclaré, entre autres choses, qu'il était écœuré du résultat des référé-

rendums ouverts dans certaines Amicales. Il m'a dit : « Je me suis trompé. Aujourd'hui, je le reconnais, il faut n'appartenir qu'aux syndicats ».

Le secrétaire du Syndicat du Calvados ajoute d'une façon un peu brutale :

« ...Aujourd'hui, je suis fixé, et... je le dis sans crainte.

« Depuis que je milite, j'ai toujours vu Glay et sa clique parisienne pratiquer une lutte sournoise, perfide, contre les vrais syndicats. Il n'a pas changé.

« Nous sommes en présence d'une bande de profiteurs du syndicalisme qui ne peut concevoir une fédération des Syndicats à la tête de laquelle elle ne serait pas. Et cette bande a des acolytes dans les départements, acolytes recrutés dans la clientèle de l'arrivisme. Il leur faut, à ces gens-là, être à la tête...

« Et puisque, dans l'état présent des choses, ils ne peuvent être à la tête de nos syndicats, ils entretiennent l'équivoque à force de mensonges et de bourrage de crânes.

« La réalité crue est la suivante : la clique parisienne (voir indemnités de résidence de 2 000 francs) et la clique départementale (voir promotions au choix et indemnités de direction) défend son fromage et ses privilèges.

« Elle veut venir chez nous, mais pour être à la tête.

« À la tête ! Réfléchissez à ces trois mots, camarades. Ils contiennent toute l'explication du conflit Amicales-Syndicats » ⁶⁴

⁶⁴ *La Vie professionnelle corporative et sociale*, partie commune aux bulletins syndicaux du Centre-Ouest, n° de juin 1920.

Départements	Nombre de votants	Pour l'adhésion	Contre
Ardennes	714	240	474
<i>Aveyron</i>	666	385	241
Charente	514	50	464
Corrèze	631	57	568
Creuse	232	71	158
Haute-Garonne	502	43	459
Gers	519	98	419
Gironde	934	144	790
Jura	258	99	140
Loire	676	177	480
Lot	551	134	417
Mayenne	423	135	271
Morbihan		192	332
Nièvre	296	50	166
Nord	1 259	211	1 016
Oise	785	315	322
Oran	509	193	345
Pyrénées (Basses)	670	36	630
Saône (Haute)	609	54	555
Seine	3 068	711	2 335
<i>Seine-et-Marne</i>	428	305	147
Vienne (Haute)	906	551	319
Vosges	439	41	398
Totaux		4 242	11 446

Notes :

1. Les deux départements dont le nom est en italique sont ceux qui ont donné une majorité *pour* l'adoption.

2. En Seine-et-Oise, les résultats numériques nous font défaut, mais le référendum a donné une majorité des trois-quarts *contre* l'adhésion à la C.G.T.

Ce tableau renferme quelques petites erreurs : Morbihan, 322 contre au lieu de 332 ; Oran et Seine-et-Marne, plus de voix exprimées que de votants ; total des *pour* : 4 292 au lieu de 4 242 ; la Haute-Vienne accuse une majorité *pour* l'adhésion comme l'Aveyron et la Seine-et-Marne.

Nous pouvons d'autre part ajouter au tableau les chiffres du Loir-et-Cher (279 pour, 249 contre) et ceux d'Indre-et-Loire (137 *pour*, 164 *contre*) fournis à l'époque par nos camarades.

La volonté des dirigeants confédéraux n'était pas moins grande d'aider Glay, Roussel et leurs amis de partout à prendre, à la place des gêneurs que nous étions, la direction des syndicats de l'Enseignement, en un temps où la minorité se ressaisissait et gagnait du terrain dans de nombreuses fédérations. Le gouvernement aussi tenait à garder une C.G.T. domestiquée ; mais notre fermeté, d'une part, et le triomphe électoral du Bloc National, d'autre part, allaient bientôt ouvrir d'autres horizons aux grandes firmes capitalistes.

Le procès de cette Fédération des Fonctionnaires qu'on voulait admettre en bloc dans un but de conservation sociale a été fait alors vigoureusement avec citations à l'appui du Jouhaux ancienne manière, par un camarade des P.T.T., Victor Roux, dans la *Vie Ouvrière* (6 février) :

« La Fédération des Fonctionnaires, qui comprend dans son sein l'amicale des agents de police, l'association des gardiens de prison, ainsi qu'un certain nombre d'organisations n'ayant pas leur place dans la société transformée, n'est qu'un agglomérat de groupements rétrogrades et dont un certain nombre n'ont rien à voir avec la production. Cette organisation n'est qu'un organisme politique et un danger social. Elle unit ensemble des fonctionnaires en se substituant aux cadres économiques qui devraient les grouper ; elle réalise la conception en vertu de laquelle les agents de l'État constituent une classe sociale, particulière, ayant des droits et des devoirs spéciaux, interposée entre les pouvoirs publics et les travailleurs, destinée à servir le parti gouvernant et annihiler les tentatives de transformation sociale de la classe ouvrière ».

Assez embarrassé, au fond, Jouhaux, qui a reçu maintes protestations de syndicats, d'unions et même de fédérations, à la suite des nôtres, invite le bureau Fédéral à se faire représenter à une réunion de la C.A. le jeudi 12 février à 21 heures. Il n'ignorait pas qu'aucun de nous ne pouvait avoir d'autorisation d'absence pour le lendemain. Nous déléguons Henriette Izambard, Loriot et Quélavoine (Seine-et-Oise).

« Le communiqué fait à la presse à l'issue de cette réunion apparaît comme un aveu d'impuissance du bureau confédéral à régler cette affaire au gré de ses désirs :

« 1° La Fédération des Fonctionnaires, dont les délégués font partie du Conseil économique du Travail, n'est pas, comme on l'a colporté, adhérente à la C.G.T.

« 2° L'ordre du jour voté par la C.C.N. ne contient rien, ni dans l'esprit, ni dans la lettre, qui soit de nature à faire croire que la C.G.T. veuille brimer la Fédération de l'Enseignement.

« L'unité d'organisation des éléments de l'enseignement doit être et peut être réalisée par des efforts communs et conciliants... » (Quotidien du 13 février).

Des relations faites par nos amis délégués à cette séance, il ressort que Jouhaux manifesterait un grand souci de voir la caisse des Amicales, aller à la Fédération de l'Enseignement. Cette caisse qui contenait 900 000 fr. ! Il savait pourtant que cette somme, produit des versements opérés pendant la guerre en faveur des veuves et des orphelins, ne pouvait honnêtement être utilisée pour l'action syndicale ; mais il n'en avait cure. Les plus hostiles à la Fédération, parmi les membres de la C.A. étaient naturellement nos anciens amis : Dumoulin, Merrheim et Bourderon. Toutefois notre position étant inattaquable en droit et en fait, on a suggéré cette solution imaginée par Glay et ses amis : les amicales transformées en syndicats présenteront aux groupements fédérés les listes de leurs adhérents à condition qu'il n'en soit refusé aucun.

E. Bazot et L. Bouët après avoir établi que le Bureau fédéral attend toujours, dans les départements où nous n'avons pas de syndicats les adhésions des Amicales transformées dont les statuts son conformes à ceux des Unions Départementales et la Fédération de l'Enseignement, font remarquer dans un exposé de la situation publié au Bulletin fédéral (N° 105, 28 février) que dans les autres départements « nous avons dû enregistrer des démissions de camarades qui décidaient ainsi de quitter la C.G.T., où ils étaient avec nous, pour aller dans d'autres groupements revendiquer le droit d'entrer à la C.G.T. et nous taxer d'intransigeance et de sectarisme parce que nous leur en fermions les portes ! » Ils déclarent :

« Nous avons plusieurs fois, au nom du B.F., conseillé d'examiner, quand l'occasion s'en présentait, les listes d'adhésions munies des signa-

tures des intéressés. Ces signatures nous paraissent nécessaires, car nous ne voulons enrôler personne malgré soi...

« Pratiquement, toutes les demandes seront sans doute agréées partout : aucune n'a été repoussée jusqu'à ce jour. Il nous est impossible, toutefois de donner l'assurance qu'aucune ne le sera jamais, car ce serait violer l'autonomie des syndicats dont les statuts portent : Les adhésions sont prononcées par l'assemblée générale... »

« Nous attendons partout les fameuses listes couvertes de signatures... »

Ces listes ne sont venues nulle part ; les Amicales transformées n'ont point adhéré. Pourtant le Syndicat de la Loire-Inférieure, après avoir, comme la Savoie, opéré une fusion départementale, juge bon de rééditer le coup de la Seine, en adressant un nouvel appel direct aux syndicats fédérés pour réaliser « l'unité corporative de l'enseignement primaire ». Échec de cette troisième tentative intérieure des fusionnistes, à la suite d'une nouvelle intervention du Bureau Fédéral.

La C.F. de Pâques, un véritable petit congrès qui a lieu à Tours, les 2 et 3 avril, suivi d'un meeting public avec le concours de Monatte et de Monmousseau, confirme les déclarations et la tactique du Bureau Fédéral par 36 voix contre 2 et 9 abstentions.

À ce moment, notre Fédération compte 68 syndicats, deux nouveaux, Puy-de-Dôme et Yonne (C.F. du 2 janvier) et deux autres, Seine-et-Marne et Basses-Pyrénées (C.F. du 2 avril) ayant été admis, et 9 097 adhérents (chiffres fournis par les syndicats à la trésorière). Elle en comptera 12 000 environ à la fin de l'année scolaire et ce sera son apogée.

Ces chiffres, examinés avec ceux que nous avons donnés sur les référendums d'Amicales – 4 000 voix cégétistes environ pour le quart des départements, soit une quinzaine de milliers pour l'ensemble des Amicales – permettent de penser qu'il n'eût pas été impossible alors d'avoir une Fédération des Syndicats de l'Enseignement forte de 25 à 30 mille adhérents, laquelle ne se serait peut-être pas maintenue à l'avant-garde du mouvement, mais aurait constitué néanmoins une organisation syndicaliste.

C'est ce résultat que nous désirions obtenir ; les chefs amicalo-syndicalistes y ont délibérément fait obstacle au cours des années 1919-1920.

Pendant que notre Conseil Fédéral est réuni à Tours, le congrès des amicales-syndicats se tient à Paris (3 avril). Il se rallie, quant aux modalités d'entrée à la C.G.T. à la motion de la C.A. confédérale présentée ainsi :

« Dans les régions pourvues d'un Syndicat fédéré, la liste des instituteurs décidés à se syndiquer sera fournie au syndicat fédéré qui devra admettre tous les postulants. Dans les régions dépourvues de syndicat fédéré, les amicales auront à se constituer sous la forme syndicale et demander leur adhésion à la fédération. Un congrès unitaire mettrait les choses au point sous l'autorité confédérale ».

La grève des cheminots de mai 1920 va bientôt mettre cette question à l'arrière plan syndical.

Journal pour enfants

[Retour à la table des matières](#)

La question d'un journal pour enfants s'était posée à l'esprit des éducateurs d'avant-garde. Quelques essais intéressants avaient même été faits en France.

Le premier en date, à notre connaissance, fut « *Pour nos enfants*, petit bulletin dans l'esprit de l'Union pour l'action morale », puis de « l'Union pour la Vérité », fondé en 1897. C'était une publication mensuelle du format de nos *Éditions de la Jeunesse*, malheureusement non illustrée et conçue dans un esprit un peu trop moralisateur, à laquelle collaboraient Mlle Wust, Paul Desjardins, le pasteur Charles Wagner, Louise Compain, Brenn (Émile Masson), etc... C'est là que nous avons pris l'adaptation, par Élise Masson, des *Bébés d'eau* de Charles Kingslay pour en faire notre *Tom le Ramoneur*.

Jean-Pierre, qui parut de 1902 à 1904, était une revue bimensuelle du format de l'É.É. imprimée à l'*Émancipation* (imprimerie

Communiste). Moins austère que le petit Bulletin *Pour nos enfants*, car elle contient quelques illustrations, moins préoccupée, apparemment, de moraliser, plus alerte et vivante, plus combative aussi, elle devait plaire davantage aux enfants, Henri Hauser y publia son « Histoire d'un apprenti sous le règne de François Ier ».

Un peu plus tard, la « Ligue Ouvrière de protection de l'Enfance », créée par Léon Clément, publia la 1re série des *Petits Bonshommes*, journal également mi-mensuel, dont le siège était celui de la *Vie Ouvrière* et qui eu pour principaux rédacteurs : Eugène Poitevin, Léon Clément, Marguerite Bodin, Ziwès, etc... Dans son appel aux organisations ouvrières, le fondateur exprimait ainsi ses intentions quant au nouvel organe :

« L'action sociale doit s'étendre à l'enfant par des moyens conformes à son caractère. Aussi le texte captivant, l'image agréable laisseront en son esprit, en son cœur, une influence saine et éducative... »

« Ces pages lui parleront de sa vie, c'est-à-dire de ses jeux, de ses études, de ses amitiés ; elles évoqueront des joies, mais elles lui parleront aussi de la misère de ses aînés, et cela dans des termes choisis pour lui. D'ailleurs, ce journal sera rédigé par ses meilleurs amis, ceux qui veulent le voir animé de sincérité, de fraternelle bonté, afin que, plus tard, il soit, lui aussi, un révolté contre les injustices ».

L'É.É. s'est bornée à la publication de l'appel et d'un article de Reynier, rappelant les essais antérieurs. La fédération qui avait alors son siège à Lyon, ne semble d'ailleurs point avoir été sollicitée spécialement pour cette entreprise dont les résultats, sans être merveilleux, ne furent pourtant pas négligeables. Les camarades qui le dirigeaient surent donner, sans outrance, à cet organe, un esprit prolétarien. Plusieurs militants, syndicalistes s'essayèrent même, tour à tour, à y publier, sous une forme accessible, un aperçu du travail des enfants dans leurs corporations respectives : pâtisseries, bouchers, verriers..., mais la vie du journal restait précaire. La guerre vint.

La recrudescence de nationalisme et de cléricisme due à des années de guerre devait amener nos militants à dénoncer de nouveau les manuels chauvins, à lutter contre la diffusion des journaux qui empoisonnaient l'enfance, à chercher une solution dans la création d'une revue éditée par la Fédération elle-même ou placée sous son contrôle.

Voici ce qu'écrivait alors F. Bernard dans l'*Avenir International*⁶⁵ à propos des « infects petits journaux d'enfants » :

« Nous en avons connu autrefois qui n'étaient pas sans défauts mais qui avaient de la tenue et qui étaient honnêtes. Qu'on se rappelle l'Écolier illustré et le Petit Français illustré. Mais les mercantis sont venus. Ils ont exploité sans vergogne le goût très vif de l'enfance pour l'illustration violemment colorisée et ils ont lancé leurs vilains produits dans le commerce, ils ont fait tomber ainsi la seule presse qu'on pût mettre décentement entre les mains des écoliers. Alors ce fut une véritable floraison : le succès fit naître la concurrence. Aujourd'hui, tout le monde les connaît, ces journaux, car ils dureront toujours et s'étaient impudemment et impunément aux devantures. Qu'il suffise de citer : Diabolo Journal, La Jeunesse illustrée, le Jeudi de la Jeunesse, Les Belles Images, l'Épatant, et le plus récemment Cri-Cri, Fillette, Lili, l'Intrépide, Le Poilu de Douze ans, etc.⁶⁶ ils sont trop !

« Un simple coup d'œil suffit pour les juger au point de vue du goût. L'antique image d'Épinal était un chef-d'œuvre en comparaison. Mal dessinés, étalant des couleurs violentes et barbares, ils risquent de fausser à jamais chez leurs lecteurs le sens de la beauté. Si parfois on peut faire quelques exceptions concernant les dessins, l'enluminure est toujours affreuse.

« Mais lisez le texte : il en vaut la peine. J'ai eu le courage de parcourir la plupart d'entre eux. On y retrouve, aggravées, toutes les tares déjà signalées dans les livres : imbécillité épaisse, chauvinisme niais, appel à la haine, culture des passions violentes... et tout cela dans un français incorrect et cependant prétentieux, ampoulé et grotesque, où ne se révèle ni le sentiment de la langue, ni le doigté pédagogique.

« Certains, comme l'Épatant, ne craignent pas de faire, dans un style argotique, l'apologie du crime et des criminels. Je n'exagère rien : qu'on lise, si l'on en doute, les aventures de la fameuse bande des « pieds nickelés », apaches, voleurs, assassins et patriotes ! N'est-il pas là, le crime contre l'enfance ?

« Et que penser de ceux qui le tolèrent ?

« Il y a nous d'abord. Nous sommes coupables à cet égard d'ignorance et d'indifférence. Nous avons le devoir de nous informer, de

⁶⁵ N° du 30 juin 1920.

⁶⁶ Dans les etc... il faut placer les productions catholiques de la « Maison de la bonne presse » 5, rue Bayard, siège de *La Croix* : *L'écho de Noël*, *Bernadette*... nocifs à d'autres titres.

nous rendre compte que les lectures imposées à nos enfants par des écrivains et des éditeurs sans scrupules sont extrêmement dangereuses. Ensuite, il nous faudra protester, agir de toutes les façons possibles pour mettre un frein au scandale... »

Ayant songé à la censure gouvernementale, Bernard rejette finalement cette mesure comme à peu près inopérante, et même dangereuse pour le jour où existeraient de bons journaux pour nos petits ; il conclut ⁶⁷ :

« En définitive, c'est là qu'est la vraie solution : la création d'un journal d'enfants écrit par des gens honnêtes, par des éducateurs dont l'unique souci serait d'amuser, d'instruire et de guider les jeunes esprits en leur fournissant une saine pâture intellectuelle. Cette création est nécessaire. On y pense. »

Blanche et Léon Aigrault ont, en effet, au nom du Bureau Fédéral, posé la question dans l'*É.É.* élaboré un projet, qui est terminé au Conseil Fédéral de Tours (2 avril).

À l'issue de la discussion, au cours de laquelle la présentation, le contenu, les moyens financiers sont successivement passés en revue, le Conseil Fédéral, d'accord avec Audoye, charge le Syndicat des Bouches-du-Rhône de désigner une commission qui s'occupera de réaliser le projet.

...Disons tout de suite que le Fédération de l'Enseignement s'effacera bientôt devant des militants parisiens plus ou moins influencés par la franc-maçonnerie, qui s'emploieront à lancer, avec le concours de toutes les organisations de gauche, un nouveau journal pour enfants sous l'ancien titre *Les Petits Bonshommes*. C'est seulement 1923, après l'échec de cette expérience dont nous reparlerons plus loin, que notre Fédération reprendra partiellement son projet sous la forme de brochures mensuelles intitulées *Les Éditions de la Jeunesse*.

⁶⁷ Il n'avait pas tort ; ne s'est-il pas trouvé plus tard un ministre de gauche (!) de l'Instruction Publique pour mettre à l'index nos seules *Éditions de la Jeunesse*.

L'Internationale de l'Enseignement

[Retour à la table des matières](#)

L. Vernochet, dans la brochure éditée en 1927 sous le titre de « La Fédération Unitaire de l'Enseignement », relate ainsi le premier effort de groupement international dans l'enseignement :

« C'est en 1874, au congrès de l'enseignement de Saint-Imier que fut fondé le premier embryon de groupement international de l'enseignement. Il finit par compter 350 000 adhérents. Son dernier congrès se tint à Paris en 1910, car la guerre impérialiste lui porta un coup irrémédiable. Aussi bien son importance n'avait-elle jamais été considérable, le bureau international étant simplement chargé de recueillir et de publier la documentation relative à la situation de l'école primaire et du personnel enseignant, d'organiser les échanges de publications ou les échanges de visiteurs, etc... »

« Au lendemain de la guerre, toute reconstitution de la vieille organisation fut rendus impossible par l'attitude du secrétaire du bureau international, le Belge Cnudde, qui ne voulait à aucun prix s'asseoir à la même table que les Boches et rêvait de mettre debout une soi-disant « Internationale » réservée aux instituteurs de l'Entente ».

« Je souhaite de tout mon cœur – disait Anatole France à notre congrès de Tours – que bientôt, à l'Internationale ouvrière vienne s'adjoindre une délégation des instituteurs de toutes les nations pour préparer en commun un enseignement universel » Aux mêmes assises, Marthe Bigot faisait adopter une motion tendant à « l'institution d'un Bureau pédagogique international, ayant pour but la création d'un bulletin, international, l'étude de l'organisation scolaire de tous les pays, l'organisation de voyages d'études, l'inter-échange des enfants et adolescents, la recherche des moyens propres à assurer l'expansion d'une langue internationale ». On entendit d'ailleurs avec sympathie un camarade américain et un camarade serbe qui promettaient leur concours.

Le Bureau Fédéral se devait donc de constituer une Internationale de l'Enseignement. Il entra d'abord en relation avec un « Bureau cen-

tral d'éducation internationaliste » qui venait de se créer à Berne ; mais ce bureau, d'inspiration bourgeoise, ne put même réussir à organiser, selon ses intentions, une conférence préalable à Neuchâtel. Il fallait tout reprendre à la base.

Une seule organisation parallèle à la nôtre existait alors : le « *Sindacato magistrale italiano* », de création récente, avec lequel nous nous mêmes en rapports. F. Mayoux et V. Barel (Alpes-Maritimes) sont délégués au Congrès de Bologne (janvier 1920) ; mais les pouvoirs publics refusent à Mayoux son passeport, à Barel son autorisation d'absence. À ce congrès, néanmoins, nos camarades italiens adoptent sur la question des relations internationales les conclusions d'Abigail Zanetta, qui s'apparentent à celles de notre congrès de Tours :

« Le Congrès se félicite de voir résolu dans le sens affirmatif, par suite de ses liens avec la C.G.T. sa propre adhésion à la Troisième Internationale de Moscou ;

« Convaincu que seulement sur le terrain de l'intransigeance anticollaboratrice de classe il est possible aux maîtres d'avant-garde de développer le programme commun des organisations technico-économiques et universitaires contre le nationalisme bourgeois, créateur de privilège de classes, de guerres sauvages et des crises économiques consécutives, ennemi de la justice distributive et du progrès social qui sont un droit pour les travailleurs ;

« Convaincu, d'autre part, que l'émancipation de l'instituteur viendra avec la justice socialiste du prolétariat mondial ;

« Fort de la solidarité des organisations étrangères d'instituteurs qui déjà adhèrent à la Troisième Internationale ;

« Invite toutes les autres à suivre l'exemple ;

« Dans ce cas seulement déclare possible l'existence commune en un unique organisme international de classe ;

« Et décide de poursuivre sur ces bases, toujours plus énergiquement, les échanges d'idées et les accords avec les instituteurs d'avant-garde de tous les pays par suite, de préparer un grand congrès international d'instituteurs qui discute et arrête un programme commun de réorganisation de l'école selon les conceptions qui animent les syndicats internationalistes ».

Institutrice à Milan, Abigail Zanetta avait été poursuivie et emprisonnée pendant la guerre, par suite de sa propagande « défaitiste », comme chez nous Julia Bertrand, Hélène Brion, Lucie Colliard, Marie Mayoux. Au lendemain du massacre, elle se plaçait exactement sur la position de notre majorité fédérale et orientait son « sindacato » en ce sens. Ayant passé en revue les groupements d'instituteurs avec lesquels nous avons nous-mêmes établi le contact – en Allemagne, Autriche, Hongrie, Suisse, Angleterre, Suède, Belgique – elle estimait qu'on ne pouvait leur faire confiance. D'Amérique où sévit le Compérisme, elle n'a eu aucune réponse ; avec la Russie les communications n'ont pas été possibles jusqu'alors. Reste la Fédération de l'Enseignement française avec laquelle il faut jeter les bases du groupement international dont elle définit ainsi les principes à soumettre à la discussion :

« L'éducation des enfants est une fonction universelle, indépendante des vicissitudes des régimes politiques, des compétitions philosophiques et économiques des sectes et des classes.

« L'école publique gratuite en est le laboratoire propre ; elle suivra la méthode scientifique évoluant constamment avec les conquêtes du savoir humain et assurera le développement harmonieux, rationnel de l'individu physique et intellectuel. Le maître est l'expérimentateur et l'éducateur autonome sous le contrôle de la collectivité ; sa culture générale et professionnelle doit être adéquate à l'importance de sa fonction.

« Jusqu'au jour où aura disparu le privilège de classe, qui est une violation du droit éducatif, l'école universelle intensifiera particulièrement ses efforts pour éduquer l'enfance de façon que plus tard elle cherche à obtenir dans la lutte de classe le droit de liberté et d'égalité.

« Cette école enseignera que la suprême dignité humaine est le travail dans un régime de justice qui ne reconnaît ni privilèges, ni frontières, ni guerres entre peuples, et en même temps elle cherchera à mettre en valeur les vertus naturelles, caractéristiques de chaque race, éduquera les enfants afin qu'ils mettent à la disposition de tous les peuples, pendant et après la lutte de classes, toutes les conquêtes de la civilisation.

« La plus large liberté de commentaire et de critique des détails qu'elle devra fournir sur la vie humaine du passé sera la règle et la garantie de l'enseignement, conformément aux principes fondamentaux et aux fins sociales de la nouvelle école » (D'après Avanguardia Magistrale, organe du Sindacato Italiano)

Heureux de cet effort si semblable au nôtre, le Bureau Fédéral veut toutefois continuer à faire l'impossible pour réaliser une internationale groupant les avant-gardes universitaires des principaux pays.

Peyrache (Bouches-du-Rhône), qui a été longtemps prisonnier en Allemagne, correspond avec les militants de la « Fédération des Instituteurs et Institutrices d'Allemagne et d'Autriche ». Cette association comprend des maîtres adhérant politiquement à la Social-démocratie, au Parti socialiste indépendant ou au parti communiste (Spartakiste). Ce n'est pas une organisation syndicale autonome ; « l'autonomie, qui est le caractère du syndicalisme français, ne peut exister dans les pays où le mouvement corporatif est subordonné au mouvement politique »⁶⁸. C'est pourtant ce groupement qui, si l'on en juge par un article de Georg Mager dans le *Sozialistischer Erzieher*, de Berlin, et des lettres de Hans Neuner, de Munich, de R. Lehmann, de Leipzig, est le plus proche de nos conceptions et le plus susceptible d'adhérer à notre mouvement. Il en est de même de la « Centrale du Personnel enseignant socialiste » de Belgique, section du Parti Ouvrier Belge, dont on peut espérer le concours.

Les réponses des autres pays sont moins précises et ne permettent guère, pour l'instant, qu'un échange des publications ; mais il faut bien commencer et le Bureau Fédéral est déterminé à former le plus tôt possible un bureau international provisoire.

Les syndicats, consultés par référendum, ont approuvé la tenue, en août 1920, d'un congrès fédéral extraordinaire avec la question de l'Internationale de l'Enseignement à son ordre du jour. Le lieu (Bordeaux ayant été fixé par le Conseil Fédéral de Tours, des invitations sont aussitôt lancées dans la plupart des pays.

D'autres questions très importantes seront d'ailleurs posées par les événements devant ces assises : grève, défense du droit syndical, répression. Et voici que la question des traitements devient l'objet d'un grave conflit intérieur par la volonté d'Audoys et du syndicat des Bouches-du-Rhône.

⁶⁸ E. Bazot : l'*Émancipation Fédérale*, n° 107, du 13 mars 1920.

Encore les traitements

[Retour à la table des matières](#)

À la fin des vacances, et sans que le Bureau Fédéral ait pu intervenir efficacement, le projet aggravant les inégalités et favorisant au maximum l'arbitraire administratif était définitivement adopté. Toute la question était donc à reprendre ; mais il fallait laisser venir le moment favorable que l'augmentation continue du coût de la vie amènerait sans tarder.

En attendant, Paul Rebours, secrétaire corporatif, commence, avec le concours des camarades du Finistère, la lutte contre les classes surchargées, qui doit résoudre du même coup la question des intérimaires remerciés dans de nombreux départements au lendemain de la guerre, des normaliens et normaliennes non pourvus de postes à la rentrée des classes. Puis il entreprend une agitation pour le maintien de l'indemnité exceptionnelle du temps de guerre (720 fr.) qui doit être réduite d'un tiers par trimestre à partir du 1er janvier 1920 jusqu'à suppression complète ; alors que les augmentations votées en 1919 sont déjà devenues insuffisantes. Sur ce point, on obtient assez vite satisfaction. En ce qui concerne les classes surchargées, la campagne fédérale aboutit à une circulaire Honnorat (27 février 1920) qui prescrit une révision générale de la carte scolaire, prévoyant des créations pour dédoubler des classes dans les écoles surpeuplées, mais aussi des suppressions d'emplois « inutiles », le tout sans précisions chiffrées. C'est un demi-succès, à condition que les maîtres intéressés veillent au grain et se montrent énergiques.

Le Syndicat des Bouches-du-Rhône, de son côté, lutte contre la classe exceptionnelle, « mauvaise action accomplie par le gouvernement », selon l'expression d'Audoye et de Lafosse. Avant la réunion du C.D. chargé d'établir définitivement les promotions de classes, le personnel du département, réuni à cet effet, donne mandat à ses délégués de ne point s'occuper des promotions à la hors-classe et de réclamer la réforme des traitements. Nos camarades, en conséquence, refusent une première fois de siéger, et le quorum n'est pas atteint, les conseillers généraux s'étant solidarisés avec eux. Nouvelle réunion du

personnel, nouvelle approbation. À la deuxième séance du C.D. (1er mars), le préfet ne consent pas à mettre aux voix la protestation des délégués du personnel : ceux-ci se retirent avec les Conseillers généraux, laissant seuls, impuissants, les représentants de l'administration. Le 1er juillet, sur refus d'enregistrer leur protestation, les quatre élus du personnel et deux délégués du Conseil Général démissionnent à la fois. Ils avaient une autre raison de se retirer sur laquelle nous reviendrons plus loin.

L'action des C.D. des Bouches-du-Rhône ayant eu un écho en plusieurs autres départements et un certain retentissement dans la presse corporative, le gouvernement jugera bien d'abandonner sa classe exceptionnelle.

Cependant, le Syndicat des Bouches-du-Rhône menait, sur la question générale des traitements, une autre action qui ne pouvait avoir l'agrément de l'ensemble de nos syndicats ni du Bureau Fédéral.

Au Conseil Fédéral du 2 avril, en l'absence de Rebours, malade, ce syndicat avait été chargé du rapport général sur les traitements au congrès de Bordeaux et devait, en attendant, s'aboucher avec le groupe socialiste parlementaire pour mettre au point en accord avec le Bureau Fédéral, un nouveau projet à soumettre au parlement. Imprudence qui allait causer de graves dissensions intestines. Audoye interpréta cette délégation comme un blanc-seing du Conseil Fédéral, lui permettait de se substituer au bureau Fédéral et même de s'opposer à lui pour diriger la Fédération dans une voie qui n'était pas celle des congrès.

Dès le 11 avril, Audoye écrit à Roussel, président de la Fédération des Amicales, pour lui proposer un congrès de tous nos groupements corporatifs à l'effet d'élaborer un projet commun, idée qu'il s'était bien gardé de soumettre au Conseil Fédéral. Roussel, se retranchant derrière la Fédération des Fonctionnaires, invite Audoye à venir s'entretenir avec lui, afin, dit-il, de chercher « ensemble les moyens propres à réaliser notre unité d'action ». Audoye, maintenant son idée de congrès mixte pour la Pentecôte, télégraphie alors : « Serai à Paris jeudi 10 heures si acceptez idée congrès », et Roussel lui répond : « Accepte idée congrès entre deux fédérations, vous attends jeudi 10 heures, siège social, 73 rue N.D. de Nazareth ». Le 23 avril, Audoye

est donc à Paris, à l'insu du Bureau Fédéral et malgré les réserves antérieures du secrétaire général, pour organiser ce congrès mixte.

On se met d'accord pour inviter la Fédération des fonctionnaires et la C.G.T. à participer à ces assises. Sur le mode de représentation seulement apparaissent des divergences : Audoye tient pour la représentation égalitaire en usage dans notre fédération (trois mandats par groupement) tandis que Roussel et Glay s'affirment pour une représentation proportionnelle aux adhérents. Finalement Roussel accepte de soutenir devant sa Commission Permanente une proposition transactionnelle d'Audoye : représentation égalitaire, les votes n'étant acquis que s'ils réunissent les deux tiers des suffrages exprimés. Ensuite (26 avril) Audoye se décide à mettre le Bureau Fédéral au courant de ses tractations. Alors celui-ci se voit obligé de dégager sa responsabilité en une circulaire aux secrétaires de syndicats (29 avril) où, après avoir exposé les faits, il déclare le congrès mixte organisé en dehors de la Fédération :

« ...Le Conseil Fédéral de Tours n'ayant pas donné mandat au Syndicat des Bouches-du-Rhône de provoquer un tel congrès, le Bureau Fédéral reste neutre et laisse les syndicats confédérés libres de s'y faire représenter. Un membre du Bureau Fédéral y assistera comme auditeur ».

La Commission Permanente des anciennes amicales, d'autre part, sachant que notre B.F. était résolu à ne pas permettre qu'on pose à ce congrès la question de la fusion, déclare ne pas accepter la proposition transactionnelle relative aux votes.

Le Syndicat des Bouches-du-Rhône renonce alors au mandat que le C.F. lui avait confié ; puis se met à critiquer systématiquement et d'une façon acerbe la direction fédérale en tête de la « vie corporative » de l'É.É. En même temps, il commence une campagne en faveur de la fusion et son syndicat prend, sans même en avertir le B.F., l'initiative d'un référendum fédéral sur la tenue d'un congrès mixte.

Il devenait très difficile, dans ces conditions, au Syndicat de Maine-et-Loire de continuer à gérer la Fédération. D'autres incidents graves s'ajoutant aux attaques injustifiées de l'É.É. devaient provoquer la démission du B.F. avant le congrès de Bordeaux.

La grève

[Retour à la table des matières](#)

Dès le mois d'octobre 1919, le vote de Tours concernant la participation effective de nos syndicats aux démonstrations ouvrières de courte durée était remis en cause par le syndicat de Saône-et-Loire qui organisait un référendum individuel à ce sujet. Ce syndicat avait beaucoup recruté après dissolution de l'Amicale. La secrétaire, Marie Guillot, qui ne se sentait plus qualifiée pour le diriger et entendait désormais se consacrer à l'organisation de la minorité révolutionnaire, voulut que ce référendum fût connu de toute la Fédération et exigea la publication de son questionnaire dans le Bulletin fédéral :

« Jugez-vous possible et efficace la grève du personnel enseignant en cas de grève générale ouvrière ?

« Êtes-vous décidés à en courir les risques ? »

Dans la circulaire, également publiée au Bulletin, M. Guillot insistait sur ce fait que la question de solidarité ne se posait plus comme au moment du congrès, les camarades d'Ille-et-Vilaine, n'étant plus inquiétés, et elle mettait l'accent sur l'autonomie de chaque groupement :

« Note importante – Les syndicats et fédérations sont autonomes. Avant de décréter la grève générale, la C.G.T. consulte les fédérations pour savoir lesquelles marcheront et connaître ses forces de combat. Chacune décide pour soi après avis de ses syndicats. Chaque syndicat est autonome et libre de sa décision et de son action ».

Posée ainsi, la question devait fatalement être résolue par la négative, et la publicité faite autour de ce référendum allait amener d'autres syndicats à imiter celui de Saône-et-Loire. Le Conseil Fédéral du 2 janvier jugea nécessaire d'organiser une consultation générale en posant les trois cas de grève possibles : démonstration confédérale de 24 heures, chômage du 1er Mai, grève corporative.

Une discussion est ouverte dans l'*É.É.* Quelques camarades, dont Émile Guyot (Morbihan), essaient bien d'entraîner les syndiqués, mais la note défaitiste, donnée, en même temps que les résultats de Saône-et-Loire (10 pour la grève sur 110 votants), par Marie Guillot, qui est connue dans tous les groupements comme une militante courageuse, aura naturellement la plus grande influence en un temps où s'annoncent de nouvelles brimades ; aussi les résultats d'ensemble seront-ils décevants :

Démonstration de solidarité	22 pour,	96 contre,	17 abstentions ;
Chômage du 1er Mai	19 pour,	107 contre,	15 abstentions ;
Grève corporative	28 pour,	94 contre,	13 abstentions.

Mais voilà qu'au Conseil Fédéral du 2 avril, où le secrétaire général fait connaître ces résultats, F. Mayoux, revenant du Comité Confédéral, annonce le vote d'une résolution concluant à un chômage général de 24 heures au 1er Mai et insiste fortement, appuyé par Audoye, Aubry, devenu député d'Ille-et-Vilaine, G. Thomas, pour qu'en raison de ce fait nouveau la Fédération fasse appliquer le mot d'ordre confédéral. La résolution suivante est votée par 14 voix contre 1 et 4 abstentions (votes individuels) :

« La C.F., considérant que l'ordre du jour voté le 31 mars par le Comité confédéral contient le passage suivant : « La C.G.T. décide d'organiser pour la date du 1er mai 1920, d'accord avec l'Internationale syndicale, une démonstration mondiale sous forme d'un chômage général de 24 heures en faveur de la socialisation des moyens de production et d'échange ;

« Considérant que cette action a pour but d'obtenir également le respect de la journée de huit heures, l'amnistie générale des soldats et détenus politiques, la paix avec la Russie ;

« Questions en faveur desquelles les syndicats de l'Enseignement se sont unanimement prononcés ; considérant que cet ordre de grève ne comporte aucune exception aux syndicats adhérents la décision de la C.G.T.

« En présence de ce fait nouveau et malgré les résultats du référendum, le C.F., respectueux de la discipline syndicale, donne mandat au bureau de transmettre aux syndicats adhérents la décision de la C.G.T.

« Le C.F. juge d'autant plus nécessaire la participation effective des syndiqués de l'Enseignement au mouvement que nos camarades révoqués et amnistiés ne sont pas encore réintégrés ; que Gabrielle Bouët, compagne du secrétaire fédéral, vient d'être déplacée d'office, ce qui constitue une intolérable atteinte aux libertés syndicales, car l'administration n'a frappé cette camarade que pour brimer la Fédération en la personne de son secrétaire ».

Si l'affaire Gabrielle Bouët, sur laquelle il nous faudra revenir, est révoquée dans le dernier paragraphe, ce n'est pas par la volonté du Bureau Fédéral qui aurait préféré une motion plus objective n'appelant pas l'attention des camarades sur une brimade récente.

Il faut croire, en tous cas, que les résultats du référendum correspondaient bien à l'état d'esprit général des adhérents, car à peine la résolution est-elle connue que les protestations arrivent de toutes part au secrétariat. Pas un syndicat, pas un militant ne donne au bureau Fédéral d'assurance ferme pour la grève ! Les conseillers fédéraux qui ont voté l'ordre du jour écrivent eux-mêmes qu'ils seraient seuls à marcher dans leur région et qu'il ne faut pas lancer l'ordre de chômage.

Le Bureau dans sa réunion du 22 avril, se voit donc contraint de limiter le mouvement au versement de la journée de salaire, à des causeries et lectures en classe sur le 1er mai, promenades scolaires, grèves des études, participation, en dehors des heures de classe, aux manifestations organisées dans les centres. Mais se sentant impuissant désormais à orienter la Fédération dans la voie tracée par les congrès, il décide de démissionner, étant entendu toutefois que cette division sera rendue publique en juillet seulement, ce qui réduira le flottement au minimum tout en permettant aux syndicats de trouver un bureau successeur.

Quelle n'est pas notre surprise en apprenant au lendemain du 1er Mai, qu'une centaine d'instituteurs et d'institutrices ont chômé à Marseille, sur appel de l'Union Départementale (dont Mayoux, est l'un des secrétaires) et du Syndicat de l'Enseignement, bien qu'Audoys eût laissé entendre, quelques jours plus tôt, qu'il n'en serait rien.

C'est un geste courageux et reconfortant ; mais pourquoi n'avoir pas agi en liaison étroite avec le Bureau Fédéral et l'ensemble de l'organisation qu'il aurait fallu entraîner ?

Le droit syndical en échec

[Retour à la table des matières](#)

La proposition de loi Chéron, relative à l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels, a été adoptée définitivement par la Chambre, le 11 mars, telle qu'elle était sortie du Sénat, c'est-à-dire amputée de l'article accordant le droit syndical aux fonctionnaires, et elle est devenue la loi du 12 mars 1920.

Au cours de la séance, les socialistes ont retiré un amendement Parvy qui proposait la suppression du deuxième paragraphe de l'article 9 ajouté à la loi du 21 mars 1884 :

*« Art. 9 – La présente loi est applicable aux professions libérales.
« Une loi spéciale fixera le statut des fonctionnaires ».*

Il n'est pas inutile, pour la suite de notre récit, de reproduire ici, d'après le *J.O.*, l'échange de vues qui eut lieu à la Chambre, à ce propos, entre Ernest de Lafont et le ministre du Travail :

« M. Ernest Lafont – Nous avons notre opinion : le droit commun pour les fonctionnaires, qu'ils tiennent de la loi de 1884 et que vous n'auriez pas, quelle que soit votre volonté la possibilité de leur reprendre. D'autres ont une opinion différente. En tout cas, droit des uns et des autres réservé, article suspendu. Mais l'article 9 nouveau, deuxième paragraphe, intervient. Je vous demande quel est son sens, quelle est sa portée, non seulement en droit, mais en fait.

« Le débat ne se poursuit que subsidiairement devant nous. C'est dans le pays, dans la vie même qu'il déborde par excellence. Des fonctionnaires usent du droit syndical. Des syndicats de fonctionnaires existent. Quelle sera leur situation demain, en présence du paragraphe 2 de l'article 9 ? Quel est le sens que vous lui donnez ? Quelle sera votre volonté ? (Applaudissements à l'extrême gauche).

« M. le Ministre du Travail – L'amendement de M. Parvy aurait d'abord l'inconvénient d'obliger à renvoyer la proposition de loi devant le Sénat. Or, si ce n'est tous les syndicats, tout au moins un grand nombre d'entre eux, et je citerai en premier lieu les syndicats agricoles, qui atta-

chent un grand prix à ce que cette loi soit votée le plus rapidement possible.

« En ce qui concerne l'intervention de l'honorable M. Lafont, je déclare très nettement que le deuxième partie de l'article 9 nouveau ne tranche en aucune façon la question du syndicat des fonctionnaires : elle la réserve.

« La question n'est as non plus ajournée sine die. Je peux même déclarer que j'ai saisi moi-même M. Le Président du Conseil par lettre de la question du statut des fonctionnaires ; je lui ai demandé de la soumettre à une commission interministérielle puisqu'elle ne dépend pas uniquement du ministre du travail. Elle est donc à l'étude à présent.

« M. Ernest Lafont – En attendant, c'est le statu quo ?

« M. le Ministre du Travail – Le statu quo absolu, en attendant.

« M. Ernest Lafont – Le statu quo en droit et en fait ?

« M. le Ministre du Travail – Le statu quo en droit en en fait, en attendant le vote de la loi sur le statut des fonctionnaires.

« M. le Président de la Commission du Travail – La commission s'associe aux déclarations de M. le Ministre.

M. Ernest Lafont – Je considère que les paroles de M. le Ministre sont l'interprétation de la loi. Nous retirons l'amendement ».

Là-dessus se tient à Paris, en même temps que notre Conseil Fédéral de Tours, le premier congrès des amicales « syndicalisées ». *Roussel* y déclare que la fédération des Fonctionnaires demandera son affiliation à la C.G.T. à son congrès de Pentecôte.

« À ce moment, dit-il, la C.G.T. aura à imposer la fusion des deux organisations des membres de l'enseignement. La Fédération demanderait alors une entente des deux comités fédéraux, puis un congrès unitaire ; enfin, dans chaque département, une assemblée de fusion des syndicats.

Le premier point de ce programme est exécuté fidèlement, juste à la fin de la grève des cheminots (25 mai 1920) et au moment où le gouvernement machine un complot lui permettant d'arrêter les militants révolutionnaires les plus actifs : Monatte, Monmousseau, Loriot, Souvarine... Le geste de la Fédération des Fonctionnaires apparaît

ainsi comme une provocation à laquelle le gouvernement riposte par des menaces aux fonctionnaires syndicalistes.

Notre circulaire fédérale du 31 mai met les choses au point :

« La presse a fait grand bruit autour du vote d'adhésion globale à la C.G.T. émis le 25 mai par la « fédération nationale des Syndicats de Fonctionnaires » et des déclarations gouvernementales et menaces de dissolution qui suivirent ce geste des amicales cégétistes. Plusieurs camarades nous demander notre avis sur la situation actuelle et des instructions pour l'avenir.

« Cette ample mise en scène n'est pas de nature à nous émouvoir. Nous en avons vu d'autres depuis le début du syndicalisme universitaire ! Nous avons tenu toujours ; nous tiendrons encore.

« Il convient de noter que les communiqués du gouvernement manquent de précision : on fait appel à « l'esprit de discipline des fonctionnaires », à « leur sentiment du devoir », « on ne saurait tolérer plus longtemps », etc... ; on dépose un projet fixant notre statut !... Que de projets ont été successivement déposés puis abandonnés ; que d'invitations, que de menaces sont restées vaines !

« Je ne crois pas, pour cette fois, à des poursuites devant les tribunaux dans tous les départements : l'agitation qui en résulterait serait contraire à l'intérêt gouvernemental dans la période trouble, incertaine, que nous vivons. Puis il y a maintenant des syndicats de fonctionnaires si sages, si modérés, si conservateurs qu'on ne peut leur faire nulle peine, même légère. Enfin la déclaration ministérielle promettant « le statu quo en droit et en fait » est si récente qu'il semble impossible de la traiter présentement comme chiffon de papier.

« Au reste, est-il sûr que les dirigeants ne désirent pas encore l'entrée en masse des fonctionnaires à la C.G.T. pour renforcer l'aile droite de l'organisation ouvrière ? Le machiavélisme est une vieille chose en honneur dans les hautes sphères. Voyez comme l'idée de fusion des amicales et des syndicats va se trouver favorisée par les menaces actuelles. « Pourquoi hésitez-vous encore, diront les bons apôtres. Le gouvernement ne fait plus de distinction entre nous, nous sommes donc solidaires »

« Mettons les choses au pire et supposons que le gouvernement se hasarde à lancer des poursuites. Aucune défection n'est à craindre parmi nos syndicats dont les membres sont aguerris. L'épreuve sera rude pour les autres ; mais elle est presque souhaitable. Ceux qui résisteront auront reçu le baptême du feu ; plus rien ne les séparera de nous. Fusionner à l'heure actuelle serait faire courir les plus grands risques au syndicalisme : nous avons vu fondre comme neige au soleil de gros syndicats en

1912. Aucune hésitation n'est possible : le maintien des décisions de Tours ne peut être une cause de faiblesse ; ceux qui ne sauraient pas tenir le camp d'à côté ne tiendraient pas mieux le nôtre ; les forces qui résisteront près de nous s'ajouteront à nos propres forces. Il appartiendra au congrès de Bordeaux d'examiner de nouveau la situation et déprendre les décisions qu'elle comportera ».

En conclusion, le Bureau Fédéral demande aux syndicats de ne pas modifier leur ligne de conduite générale et de rester fermes en face des pouvoirs publics, tout en mettant fin aux désaccords qui se manifestent sur des points de détail.

Le 5 juin, il invite à participer aux meetings organisés, pour combattre le « statut » et défendre le droit syndical, par un « Cartel » (Fédération postale et Fédération des fonctionnaires) qui ignore pourtant notre fédération, à prendre au besoin l'initiative de ces manifestations, ce qui se fait dans un certain nombre de départements. Il faut dire que la Fédération postale s'emploiera, en réponse à nos lettres, à réparer « l'oubli » concernant notre organisation et que l'action commune sera menée avec elle loyalement.

Le 9 juin, le secrétaire général exprime en une lettre à Jouhaux ses réserves à propos de l'admission « globale » de la Fédération des Fonctionnaires prononcée par la C.A de la C.G.T. en dépit des déclarations antérieures :

« Les indiscretions commises par les dirigeants des anciennes amicales nous permettent néanmoins de penser que ce n'est pas l'attitude du gouvernement qui a provoqué ce vote « d'admission globale » ; cette décision était annoncée comme une chose certaine longtemps avant les menaces de poursuites... Il va sans dire que notre Fédération maintient ses décisions antérieures ».

C'est Dumoulin qui répond les 10 et 12 juin en donnant à entendre qu'il s'agit d'une admission de principe destinée à « resserrer les liens qui existent entre travailleurs de toutes professions », mais qui ne modifie pas les décisions prises antérieurement par la C.A.

Communiqués à la presse pour la défense des camarades arrêtés (Loriot, Briard) ou poursuivis administrativement, circulaires aux

syndicats fédérés et lettres individuelles aux militants, échanges d'orateurs organisés entre départements et participation à tous les meetings, protestations généralisées des syndicats auprès des parlementaires, etc., rien n'est négligé pour éviter l'affolement qui s'était produit en 1912, au lendemain du Congrès de Chambéry. Le but est atteint grâce à une activité incessante, mais calme, sûre d'elle-même, tranquille quant à l'issue de la lutte. Si bien que pas une défection de syndicat de l'Enseignement ne se produit quand les conseils syndicaux sont appelés en masse aux inspections académiques pour s'entendre inviter à transformer leurs groupements en associations de la loi de 1901 avant le 30 septembre 1920. La consigne est de répondre aux sommations, soit verbalement, soit par écrit, en rappelant la promesse faite, le 11 mars, par le ministre Jourdain (le *statu quo* en droit et en fait...) et de ne prendre aucun engagement pour l'avenir, les groupements seuls pouvant décider. Elle est suivie à la lettre partout.

Toutefois, la tâche est si rude durant plusieurs mois pour les membres du Bureau Fédéral qui ont trop présumé de leurs forces physiques, qu'ils tombent malades assez gravement : Daviaud et Vaudeschamps après Rebours, puis Bazot et Bouët ; mais le mouvement de résistance est lancé : en dépit de la répression qui fait rage, nos groupements ne failliront pas en attendant le congrès de Bordeaux.

La répression

[Retour à la table des matières](#)

La répression, à vrai dire, n'avait jamais cessé complètement de s'exercer contre nos militants depuis le congrès de Tours.

Malgré les efforts du Bureau et des intéressés, tous désireux de retrouver leur emploi dans l'enseignement, aucun des révoqués du temps de guerre n'avait été réintégré. On retournait même contre plusieurs d'entre eux l'amnistie étriquée votée en octobre 1919 pour leur refuser la garantie du conseil départemental, devant lequel ils devaient être traduits après la guerre. Les faits étant amnistiés, il n'y avait pas lieu de consulter le C.D., mais on maintenait la révocation !...

La liste des camarades privés de leur emploi se trouvait d'ailleurs allongée de deux unités par suite de faits du temps de guerre que nous avons ignorés jusqu'en 1919 : Berret, militant syndicaliste des premières années en Meurthe-et-Moselle, et Leblaye, pacifiste des régions envahies.

Voici de quelle manière simple et digne Berret expose lui-même son affaire dans une lettre au secrétaire général (É.É. du 10 janvier 1920) :

« L'ami Boileau, secrétaire du Syndicat de Meurthe-et-Moselle, m'a communiqué votre lettre du 16 novembre.

« Il est en effet bien exact que j'ai été révoqué. Voici dans quelles circonstances :

« J'étais en Angleterre au jour de la déclaration de guerre, préparant le professorat d'anglais. Mettant ma conduite en harmonie avec mes principes, je n'ai pas répondu à l'ordre d'appel sous les drapeaux.

« Obligé de revenir en France en avril 1916, je fus condamné à cinq ans de prison par le conseil de guerre – le maximum – pour délit d'insoumission. C'est vers cette époque que le préfet de Meurthe-et-Moselle s'apercevant que je n'avais pas rejoint mon régiment me révoqua.

« On m'accorda une suspension de peine et je rejoignis les camarades au front.

« Versé plus tard dans le service auxiliaire, je passai les deux dernières années de guerre à Moulins. Dans le courant de septembre 1918, je fus chargé par le major de la garnison de Moulins, d'organiser et de faire des cours d'anglais aux militaires des hôpitaux, de la caserne et de l'atelier de chargement. Je comptais de nombreux officiers parmi mes élèves, des capitaines et même un commandant, chirurgien de secteur et professeur à la faculté de Montpellier. Tout ceci pour montrer que bien que révoqué, le ministre de la guerre me trouvait « digne » encore d'enseigner même à des officiers.

« Bref, je fus libéré définitivement du service militaire, il y a quelque quatre mois. L'amnistie n'a fait que consacrer pour moi une situation de fait.

« Fils de paysans, paysan moi-même, je m'étais mis bravement et joyeusement à cultiver la terre avec mon frère. C'est alors que le Comité de l'Union des Syndicats de Meurthe-et-Moselle m'a fait proposer, par le camarade Chavanne, de prendre la direction du Réveil Ouvrier, organe de

l'U.D. des Syndicats de Meurthe-et-Moselle. J'ai accepté, heureux de retrouver de braves camarades avec lesquels je militais avant-guerre.

« Suivant vos instructions, j'ai le 24 novembre dernier, déclaré faire appel à la décision préfectorale qui m'a révoqué... »

« Je suis très sensible à l'offre que vous faites de me venir en aide matériellement et je vous remercie bien sincèrement. N'ayant pas de charges de famille, je puis me tirer facilement d'affaire » (É.É., 10 janvier 1920) ;

Quant à Leblaye, il était condamné par un conseil de guerre, en octobre 1919, à cinq ans de travaux forcés pour articles publiés durant la guerre dans la *Gazette des Ardennes* qu'on disait subventionnée par l'Allemagne. Bien que le conseil de révision eût annulé pour vice de forme les condamnations prononcées, Leblaye restait en prison ; mais son avocat, Me Le Troquer, conseillait à notre Fédération de ne pas intervenir momentanément dans cette affaire.

Au début de l'année scolaire, de nouvelles brimades étaient exercées contre les syndiqués de l'enseignement sous la haute direction de M. Lafferre, ex-grand-maître de la Franc-Maçonnerie. C'est ainsi que notre camarade Irma Boyer, professeur au collège de Bourges, était déplacée d'office à cause de sa propagande socialiste révolutionnaire, pourtant discrète, qui gênait les socialistes majoritaires du Cher à la veille des élections législatives. Adhérente avant la guerre à notre syndicat du Cher et au Parti Socialiste, elle était restée internationaliste pendant la tourmente, puis elle avait, dans des réunions socialistes et syndicalistes, affirmé ses sympathies pour la Révolution soviétique. Cela suffit pour que le préfet réclamât au ministre son déplacement. Le Syndicat de l'Enseignement du Cher et notre Fédération connurent trop tard la sanction prise contre Irma Boyer pour intervenir utilement avec les organisations ouvrières. Notre camarade fut défendue par son amicale des Professeurs de lycées, dont le président, M. Fedel, écrivit au ministre une lettre digne et ferme. Peine perdue. Elle fut envoyée dans les ruines d'Arras méditer sur la liberté conquise par nos « poilus » dans les tranchées. Elle s'y vengea en mettant au point son bel ouvrage sur la vie de Louise Michel, dans lequel nous avons puisé, avec son autorisation, la matière d'une excellente brochure de nos *Éditions de la Jeunesse*.

À la même époque, notre syndicat du Rhône et la Fédération sont amenés à protester contre un autre déplacement d'office, celui de Jac-

quet, instituteur à Saint-Igny-de-Vers. Jacquet était frappé pour avoir affirmé, en dehors de sa classe, ses convictions catholiques et s'être attiré la haine du maire de la commune.

L'administration et le gouvernement sont tenus en échec à Belfort dans l'affaire Dominique (constitution de syndicat), en Ille-et-Vilaine dans l'affaire Aubry – Mme Feignon, à Paris dans une affaire Émile Chauvelon (propagande en faveur de la Troisième Internationale), dans l'Aube où le secrétaire, André Boudin, était inquiet pour un geste de solidarité ouvrière, dans la Haute-Garonne où Léon Vernochet, ancien inspecteur primaire rétrogradé comme professeur d'E.P.S. à Toulouse, était l'objet d'une enquête administrative à la suite d'un rapport de commissariat de police sur une réunion publique organisée par l'U.D., et, durant près de six mois, en Meurthe-et-Loire, dans l'affaire Gabrielle Bouët.

C'est ici la Fédération elle-même qui est visée avec obstination par un inspecteur d'académie arriviste, Marcel Sarthou, qui espère obtenir une nomination dans une ville de facultés en récompense de son zèle à pourfendre les instituteurs syndiqués. Comme moyens de défense en une région hostile à l'école laïque, le syndicat et la Fédération disposent d'une seule arme, la publicité ; cela explique le retentissement donné à cette affaire dont la première phase est ainsi exposée dans un appel des conseillers syndicaux en vue des élections au Conseil départemental de Maine-et-Loire :

« ...On sait que l'Inspecteur d'Académie s'était opposé à la nomination de nos camarades G. et L. Bouët dans une école urbaine. (Nos amis consentaient à redevenir adjoints pour permettre à leurs deux aînés de suivre comme externes les cours des collègues).

« Votre propagande syndicaliste, leur avait-il déclaré, est le véritable obstacle : je ne vous nommerai ni à Angers, ni à Saumur, ni dans aucun centre où votre action pourrait me gêner. Tenez-vous tranquilles, cessez de militer pendant quelque temps ; je pourrais reconnaître votre valeur professionnelle et vous donner satisfaction ».

« Le préfet s'étant montré plus conciliant, nos amis furent placés à Saumur, tous deux à l'école de garçons des Récollets.

« Tout alla bien les quinze premiers jours ; puis brusquement Gabrielle Bouët reçut une nomination pour l'école de la rue Cendrière où elle devait être l'objet de brimades ridicules et moyenâgeuses. Dès le troi-

sième jour, la directrice disait à l'ajointe : « J'ai ordre de vous tenir à l'œil et de vous signaler au premier manquement ». L'inspecteur d'Académie confirmait un peu plus tard cette déclaration : « Voici ce qui s'est passé, dit-il : Mlle Guilbaut s'est plainte de voir Mme Bouët nommée dans son école ; je lui ai dit : « Vous avez une institution régulière, c'est le conseil des Maîtres : réunissez votre conseil des Maîtresses, établissez des règles fixes, et, si elle y manque, vous n'aurez qu'à me la signaler ».

« La directrice comprit trop bien et s'ingénia à trouver des motifs de se plaindre. Quinze jours après son entrée en fonction, Gabrielle Bouët est inspectée et enquêtée ; les élèves, des parents d'élèves sont interrogés. Finalement, l'accusation tombe. La directrice était partie trop tôt et si maladroitement qu'il fallait attendre une meilleure occasion...

« Après une accalmie de quelques jours, les tracasseries reprenaient. Harcelée à tout instant, l'ajointe reste calme et digne ne répondant jamais aux paroles malveillantes. Il lui faut chaque jour reconquérir ses élèves dans cette atmosphère hostile et chaque jour elle y réussit. Celles qui ont vécu des jours pénibles à la rue Cendrière (et elles sont nombreuses !) savent les mille petits moyens que certaine directrice est capable d'imaginer pour tourmenter une de ses adjointes.

« Les forces humaines ont des limites. Gabrielle Bouët tombe malade et obtient un congé d'un mois. On ne respecte même pas cette trêve et le 24 janvier 1920 – dix-huit jours après sa mise en congé de maladie – on contrôle la maîtresse absente dans cette classe où elle a exercé deux mois ! L'inspecteur primaire consent à fournir un rapport dont voici le début : « J'ai l'honneur de vous communiquer les résultats de l'inspection de j'ai faite le 24 janvier courant, dans votre classe, afin de me rendre compte de la discipline et du niveau des études.

« La discipline laisse beaucoup à désirer. Je n'ai obtenu que des réponses insuffisantes en grammaire et en système métrique, en sciences, en histoire, en géographie... »

« L'inspecteur d'Académie essaiera plus tard de justifier ce procédé peu délicat en alléguant qu'il ne s'agissait point d'une inspection. Or, le rapport de l'inspecteur primaire lui oppose le démenti le plus formel, et nous devons à la vérité d'ajouter que l'inspecteur d'Académie ordonnait lui-même – par écrit – le 22 janvier, cette inspection sans précédent. L'Inspecteur primaire est si peu fier de lui, en la circonstance, qu'il déclare, le lendemain de cette mémorable journée : « Il y a des besognes que l'on n'aime pas faire ».

« Émue, notre amie croit pouvoir demander les raisons qui motivent cette étrange inspection. Elle saisit d'ailleurs de ces incidents l'organisation syndicale et la ligne des Droits de l'Homme. On taxe alors G. Bouët d'impertinence, on lui reproche d'avoir communiqué aux associations un extrait de lettre officielle, on l'invite à consulter son dossier,

ce qu'elle fait le 25 février. Dès le 26, sans attendre la justification d'usage, on lui inflige la peine de réprimande, faisant état du rapport d'inspection daté du 25 janvier !

« Dans une requête adressée au ministre à propos de cette première sanction disciplinaire, G. Bouët écrivait : « Pour tout observateur impartial, cette affaire qui traîne depuis octobre est une machination. On cherche évidemment, sans pouvoir trouver, des incidents de nature à permettre une mesure grave contre moi. On place ainsi l'affaire, tantôt sur le terrain des idées, tantôt sur le terrain du syndicalisme. Est-il admissible que l'on s'obstine à faire souffrir une institutrice consciencieuse au mépris des intérêts de l'École ? » Le ministre vient de répondre : « La peine de la réprimande n'étant pas comprise par les règlements parmi les peines disciplinaires dont il peut être fait appel, la réclamation que m'a adressée Mme Bouët n'est susceptible d'aucune suite ».

« L'inspecteur d'Académie envoie alors au Préfet un rapport concluant au déplacement d'office. Refuser d'utiliser des bons points, vouloir se rapprocher des prescriptions réglementaires en remplaçant une leçon d'Instruction civique par une lecture ou une causerie morale (le programme officiel prévoit une leçon de morale chaque jour et il n'y en avait que deux par semaine à l'emploi du temps), ne pas consentir à faire dans la classe de la directrice un cours à propos duquel un rapport inexact avait été fourni ; voilà les faits sur lesquels on se base, pour infliger une mesure aussi grave que le déplacement d'office.

« Après avoir souligné le néant de l'accusation, G. Bouët s'exprime ainsi dans sa lettre de « justification » au Préfet :

« Depuis cinq mois, j'ai beaucoup souffert : harcelée par une directrice dont la réputation est établie dans le département, inspectée trois fois, enquêtée, réprimandée, j'ai connu avec un douloureux étonnement que l'on acceptait pour vraies – a priori – toutes les affirmations de la directrice, traitant par le mépris toutes mes justifications, car les enquêtes ont toujours été unilatérales... »

« D'ailleurs, je ne tenais pas à exercer à l'école de la rue Cendrière : on aurait pu éviter tous ces ennuis soit en me maintenant aux Récollets, où je désirais rester, soit en m'accordant un des postes vacants à Saumur, que j'avais sollicité dès le mois de décembre. On me les a refusés sans me donner de motifs. Avait-on déjà l'intention de briser ma situation en m'infligeant un déplacement d'office ? »

« Le préfet, néanmoins, vient de prononcer le déplacement en nommant G. Bouët à Linières-Bouton, soit à 30 kilomètres de la résidence de son mari, de ses trois enfants, dont une petite de deux ans et demi ! »

La candidature de protestation de G. Bouët réunit un chiffre de voix relativement important ; mais les amicalo-syndicalistes l'emportent contre elle, et Sarthou reprendra bientôt ses persécutions, traduisant en juin sa victime devant le C.D. aux fins de censure pour une « lettre ouverte » au vieil inspecteur primaire clérical Vigneau publiée dans l'*Émancipation* de Maine-et-Loire à la suite du déplacement d'office dont il avait consenti à prendre la responsabilité.

À ce moment-là, d'ailleurs, la grève des cheminots et les suites du 1er Mai ont donné au gouvernement du Bloc National ample matière à répression.

Loriot et Briard sont emprisonnés. Les membres du Conseil Fédéral sont l'objet d'une enquête administrative à propos de la motion du 2 avril, les grévistes des Bouches-du-Rhône à la suite de leur chômage du 1er Mai, ainsi qu'Henriette Izambard, seule gréviste parmi les instituteurs de la Seine.

Paul Briard, secrétaire du Syndicat de la Seine-Inférieure, est particulièrement maltraité, arrêté brutalement au début d'une perquisition à son domicile de Dieppe, mis d'abord au régime du droit commun sous l'inculpation de « complot contre la sûreté de l'État et menées anarchistes ». Il sera relâché après 55 jours de détention arbitraire et suspendu de ses fonctions.

Fernand Loriot est compris également dans le fameux complot comme militant du Comité de la Troisième Internationale, et il se voit en même temps l'objet de poursuites administratives du congrès de Strasbourg (fin février 1920) et les paroles qu'il aurait prononcées à ces assises du Parti Socialiste.

Henriette Izambard est censurée et déplacée d'office une seconde fois : Gervais, conseiller fédéral (Aveyron) est censuré pour avoir voté la motion du 2 avril, refusé ensuite de fournir des explications et conduit ses élèves en promenade scolaire le 1er Mai. Maurice Wullens (Nord), directeur de la revue *Les Humbles*, est perquisitionné et inculpé d'outrages publics à l'armée pour avoir, en une réunion faite à Trélon où il exerce, flétri les assassins de Jeanne Labourde, institutrice fusillée à Odessa par des officiers français et russes blancs.

Dans les Bouches-du-Rhône, la peine de la révocation est requise contre Audoye et Bezot, le premier ayant voté l'ordre du jour du Con-

seil Fédéral décidant la grève du 1er Mai et mis, pour son compte, cette décision en application, le second étant « l'un des plus actifs propagandistes du mouvement gréviste » et s'étant absenté de sa classe le 1er Mai. Réuni le 15 juillet, malgré la démission des quatre élus du personnel et de deux conseillers généraux, que nous avons signalés à l'occasion de la lutte contre la classe exceptionnelle, le C.D., réduit aux six représentants de l'administration (les deux autres Conseillers généraux étant absents), vote la révocation qui ne sera pourtant pas prononcée tout de suite en raison de l'irrégularité de cette procédure. Bezot, afin d'échapper à la révocation, se retirera momentanément de l'enseignement public pour prendre un emploi dans un pensionnat de la ville de Marseille, Peyrache, secrétaire du Syndicat et Gauthier, de la commission exécutive de l'U.D., sont traduits devant le C.D. aux fins de censure ; de nombreux camarades sont réprimandés, plusieurs menacés de déplacement.

En même temps, le secrétaire général de la Fédération est traduit devant le C.D. de Maine-et-Loire pour révocation. Il n'a pourtant pas chômé le 1er Mai, s'étant simplement conformé aux prescriptions du Bureau Fédéral (22 avril) ; mais il a d'autres « méfaits » sur la conscience... On ne saurait mieux les passer en revue qu'en reproduisant un document de l'époque : sa déclaration au conseil départemental.

« Je ne me fais pas d'illusions sur l'utilité d'une défense devant cet étrange tribunal administratif qu'est le C.D. Les accusateurs publics y sont juges : l'Inspecteur d'Académie, c'est-à-dire le procureur ; l'inspecteur primaire, rapporteur, c'est-à-dire le juge d'instruction, voteront sur la peine au même titre que les autres « magistrats » et les « jurés ». Encore, parmi les jurés est-il, en Maine-et-Loire, des conseillers généraux royalistes, adversaires déclarés de l'École laïque, qui auront à dire si mon action syndicaliste a porté préjudice à cette école laïque ! N'importe. Je vous adresse une déclaration écrite, non dans le but de persuader ou d'attendrir mes juges, mais pour permettre à ceux qui pourraient s'intéresser à mon affaire d'entendre un autre son de cloche que celui de l'Administration.

M. le Procureur a groupé les faits incriminés sous trois chefs d'accusation.

« Par « campagne injurieuse et diffamatoire et tentative de coalition contre mes chefs hiérarchiques », il entend tous mes écrits des six derniers mois – et même les écrits des autres ! – tous les ordres du jour, tous les

communiqués des Syndicats et de la Fédération de l'Enseignement dont je suis le secrétaire, et plus particulièrement ce qui se rapporte à l'affaire Gabrielle Bouët. Ne suis-je pas le « chef d'orchestre », la « cheville ouvrière de l'organisation syndicale », mes collègues n'étant que « des comparses » derrière lesquels je « m'abrite pour échapper aux responsabilités dans la mesure du possible » ?

« On me fait trop d'honneur, vraiment. Je suis un modeste instituteur qui aime son métier et ses élèves ; je suis en même temps un militant syndicaliste, c'est entendu. Les deux choses ne me paraissent point incompatibles : elles se complètent à mon sens. Je me suis donné régulièrement à ma tâche journalière : tous mes rapports d'inspection en font foi. Usant des droits de tout citoyen, j'ai, il est vrai, employé mes heures de loisir à répandre des idées qui me sont chères sur l'éducation des enfants, sur le mouvement corporatif et la vie sociale. La confiance de mes camarades m'ayant appelé à un poste périlleux que je n'avais point recherché, je ne me suis pas dérobé. On m'a donné un premier avertissement en tracassant et en frappant la compagne de ma vie de la manière la plus injuste et la plus brutale : j'en ai souffert beaucoup, mais suis resté ce que j'étais ; on me frappe ouvertement comme secrétaire de la Fédération des syndicats des membres de l'Enseignement. J'aime mieux cela.

« Campagne injurieuse et diffamatoire ? – Non. Je n'ai injurié ni diffamé personne. Ces moyens n'ont jamais été les miens. Au reste, il y a des tribunaux de droit commun pour en connaître. La vérité, l'expression de ce que j'en sais : voilà mes armes. Il se peut que la publicité ait gêné certains individus, il se peut que l'Administration qui n'aime pas le grand jour ait à se plaindre de nos articles, de nos communications. C'est tant pis pour ces individus, tant pis pour cette Administration. Quelle autre action pourrions-nous mener en faveur de nos camarades victimes d'arbitraire, puisque l'on ne veut pas connaître officiellement nos délégués ? Nous nous efforçons d'éclairer l'opinion publique. J'ai ma part de responsabilité dans cette œuvre ; cette part est grande, du fait de ma fonction de secrétaire, encore que chez nous, syndicalistes, il n'y ait point de « chef », même pour l'orchestre ».

« Tentative de coalition contre les chefs hiérarchiques », dit M. le Procureur, parce que, conformément à une décision de notre Conseil fédéral, des secrétaires de syndicats, puis des Conseils syndicaux, puis des syndiqués en masse, ont joint leurs protestations à celles du Syndicat de Maine-et-Loire contre les persécutions administratives dont Mme Bouët était victime. On rend le secrétaire général responsable de cette agitation ; on est « convaincu qu'il suffira de le mettre définitivement hors d'état de nuire pour que tout le monde rentre aussitôt dans le devoir ». Le devoir, il est relatif, et parfois différent, à nos yeux, de ce que vous croyez. Mes camarades et moi sommes persuadés d'avoir rempli le nôtre. À part cela, je n'ai pas d'objection à formuler. Faites. Nous verrons...

« La deuxième série de griefs est résumée sous la formule : « Excitation à la grève scolaire et commencement d'exécution ». Il s'agit des motions sur le 1er Mai votées par notre Conseil fédéral de Tours, le 2 avril dernier, et par notre Bureau fédéral d'Angers, le 22 du même mois.

« Quelle est, en ce chapitre, l'argumentation du Procureur ? M. Bouët n'a pas voulu répondre quant au fond à nos questionnaires ; mais il est le secrétaire de la Fédération des syndicats : à ce titre, il est l'agent obligé de liaison entre la Confédération Générale du Travail et la fédération de l'Enseignement ; lui seul pouvait transmettre les instructions du Comité national et, par conséquent, proposer l'ordre du jour invitant les instituteurs à se joindre effectivement aux ouvriers dans les manifestations de chômage, malgré les résultats négatifs du référendum. C'est lui encore qui, en sa qualité de secrétaire, a dû adresser la motion aux groupements fédérés. D'ailleurs, les réponses de l'un des membres du Bureau fédéral, questionné à son domicile au cours d'une grave maladie, ne laissent aucun doute sur ces points. On lui a demandé deux fois : « reconnaissez-vous bien cet ordre du jour comme étant celui que M. Bouët a proposé au Congrès de Tours, le 2 avril ? et deux fois la réponse a été « oui ». On lui a demandé encore : savez-vous qu'il eût été ensuite transmis par M. Bouët aux groupements fédérés ? » et le malade a dit « oui » encore. Puis déclarant : « J'ai usé du droit syndical comme secrétaire de la fédération des Syndicats de l'Enseignement » l'inculpé reconnaît implicitement avoir commis tous les méfaits dont on l'accuse, malgré qu'il se soit « montré procédurier retors et fuyant » (cette dernière affirmation n'est-elle point injurieuse et diffamatoire ?). Enfin, si le 22 avril le Bureau fédéral est revenu sur le vote précédent, c'est « à cause des résistances du personnel » ; M. Bouët savait alors qu'il ne serait pas suivi, qu'il courait à un échec complet. Si les instituteurs ont fait leur service le premier Mai, ce n'est pas grâce à lui, mais malgré lui : il ne cherche pas de circonstances atténuantes. Néanmoins il exerce sur ses collègues une influence néfaste : à preuve, la déclaration d'une institutrice à son inspecteur primaire : « J'aurais fait grève si ma Fédération en avait maintenu l'ordre ». Il est donc le grand coupable ; il faut en finir avec lui.

« Sans m'arrêter longuement à faire ressortir la contradiction de la fin qui me montre comme un homme qu'on ne suit pas et qu'on suit tout à la fois, selon les nécessités de l'argumentation, je m'explique sur le refus de me laisser entraîner dans l'examen du fond, au cours des nombreuses enquêtes dont j'ai été l'objet. Ai-je pris la parole, à titre de délégué de l'Union des Syndicats de Maine-et-Loire à l'un des meetings de la C.G.T. le 21 mars ? Je déclare quand on me menace, à ce propos, d'une procédure administrative : « Vous portez atteinte au droit de réunion, à la liberté de pensée et de parole ; les instituteurs ne sont pas des citoyens diminués. Cette affaire ne concerne aucunement le service ; je n'ai donc pas d'explication à fournir ». S'agit-il d'une manifestation syndicaliste (vote,

publication ou transmission d'ordre du jour, etc.) je dis : « un ministre vient de promettre à la Chambre le statu quo en droit et en fait pour les fonctionnaires en attendant le vote d'un statut spécial » ; en usant du droit syndical, je suis resté dans le statu quo. Accepter de discuter le fond, ce serait admettre la violation d'un engagement que l'administration doit respecter. En agissant ainsi, manqué-je de courage ? M'abrité-je derrière les autres pour fuir les responsabilités ? Ne voit-on pas, au contraire, que mon attitude est la plus logique, la plus digne, en la circonstance, la plus courageuse aussi, car je n'ignore pas qu'on en fera un nouveau grief contre moi !

« Si je voulais aujourd'hui montrer le faible d'une partie du réquisitoire, je pourrais affirmer – et prouver autrement que par les réponses monosyllabiques d'un camarade malade ayant à peine sa connaissance – que l'ordre du jour incriminé fut rédigé par une Commission dont je ne faisais pas partie. À quoi bon ? J'ai voté cette motion, et cela suffit. Les syndicalistes savent prendre chacun sa part de responsabilité collective ; ils savent même, au besoin, supporter isolément toute la responsabilité.

« Qu'entend M. le Procureur par « commencement d'exécution » ? Sans doute l'envoi du fameux ordre du jour aux secrétaires des syndicats fédérés ; et c'est, non seulement le droit syndical, mais le droit même d'association qui se trouve ainsi méconnu...

« Que serait-ce, grands Dieux ! si j'avais chômé le premier Mai ? – Crime contre l'enfance ? Que de crimes contre l'enfance vous avez commis, ô ministres et administrateurs, quand vous avez fait fermer les écoles pour fêter le président Wilson, les rois d'Angleterre et d'Italie, ou pour tout autre motif de même valeur ! Que de crimes contre l'enfance vous commettez, ô dirigeants, lorsqu'après avoir englouti des centaines de milliards dans les œuvres de mort, vous lésinez pour donner les millions nécessaires aux écoles et aux maîtres, à l'œuvre de vie !... Vous nous jetez l'anathème parce que nous songions à nous associer aux travailleurs de tous pays dans leurs légitimes revendications de mieux-être, dans leurs louables inspirations vers plus de liberté et de justice. Vous voulez me révoquer afin que nul d'entre nous dans l'avenir, ne se risque à donner à la classe des exploités un appui moral effectif. Prononcez votre peine. Vous n'empêchez rien : l'idée et en marche.

« Reste le troisième motif, le seul qui concerne l'exercice de ma profession, le seul dont l'administration ait à s'occuper et sur lequel j'ai consenti à m'expliquer, le seul qui puisse nécessiter, dans une certaine mesure, l'intervention du Conseil Départemental ; absence illégale et révolte ouverte contre les ordres du Ministre ».

« Ici, M. le Procureur, se souvenant qu'il est encore membre de l'université, applique ses connaissances psychologiques à l'étude du cas de conscience qui a dû se passer dans mon esprit. Je savais à quoi je

m'exposais en m'absentant pour assister au Comité National Fédéral où j'étais le délégué de la Fédération de l'Enseignement ; mais je ne voulais pas perdre la confiance de mes amis personnels, les « extrémistes » Monatte, Lorient, Sirolle, Monmousseau, etc., etc... Cette deuxième considération m'a fait abandonner mon habituelle prudence et m'a livré à la vindicte administrative. À ce moment, M. le Procureur ne peut s'empêcher de se frotter les mains de satisfaction. Voilà donc l'aubaine tant attendue qui lui permet enfin d'arracher au Ministre la peine la plus grave vainement sollicitée contre moi en dix rapports successifs !...

« Eh bien ! oui, dans cette affaire, comme en beaucoup d'autres qui paraissent simples et sont pourtant complexes, j'ai eu un cas de conscience à résoudre. On m'avait, par deux fois, mis dans l'impossibilité de remplir mon mandat de délégué de la Fédération des Syndicats de l'Enseignement au Comité National de la C.G.T. alors qu'on accordait facilement des autorisations d'absence à d'autres fonctionnaires pour d'autres réunions et congrès. Il y avait là un cas d'arbitraire bien caractérisé. À l'unanimité, les membres de notre Conseil Fédéral décidèrent que je passerais outre, à l'avenir, en manière de protestation, si l'on m'opposait un nouveau refus ; c'est ce jour-là que je m'étais déterminé moi-même, jugeant nécessaire, comme mes amis, d'assurer l'exercice de notre droit syndical, même s'il fallait pour cela, donner congé un jour ou deux à mes élèves.

« Convoqué au dernier moment, par télégramme, pour une réunion extraordinaire, je n'eus pas à demander d'autorisation. Me jugeant en présence d'une des « circonstances graves et imprévues » dont il est question au règlement scolaire, j'avisai le directeur d'école et l'inspecteur primaire de mon absence, et préparai ma classe du lendemain pour éviter une perte de temps à mes élèves dont la garde était assurée.

« Voilà mon crime. Pendant vingt ans, on n'a pas un seul reproche à me faire du point de vue professionnel ; on peut constater que mon « travail est régulier et consciencieux » ; on est obligé de déclarer que je suis un « bon maître » ; on n'enregistrera jamais contre moi la moindre plainte de parents d'élève ; on me sait si impeccable dans mon service qu'on ne juge pas même utile, ces six dernières années, de contrôler une seule fois mon enseignement (la dernière inspection me concernait remonte au 4 avril 1914). Parce que je me suis absenté deux jours, dans les conditions relatées plus haut, on veut prononcer ma révocation, après m'avoir retenu trois journées de salaire. Un autre, à ma place, ne recevrait pas même peut-être une simple « observation » ; en d'autres temps, on se serait borné à me réprimander.

« Je ne me plains pas. Je ne veux apitoyer personne sur mon sort ni sur le sort des miens. Je ne chercherai pas à savoir si mon affaire fut, à l'origine, un cas de conscience pour mon accusateur ; si ce fonctionnaire,

qui est père de famille, a hésité tant soi peu avant de briser la situation d'un autre fonctionnaire, son subordonné, père de trois enfants, ayant de vieux parents à soutenir, et dont la femme a déjà été brimée d'une façon inhumaine au cours des derniers mois ; s'il a pensé qu'il me faisait perdre le bénéfice de vingt années de versements pour ma retraite ; s'il s'est dit que la répercussion fatale de l'affaire pourrait porter un grave préjudice à l'École laïque dans notre région où les institutions républicaines sont tant combattues...

« Au moment où le Gouvernement fait inviter nos syndicats à se transformer, on espère, en me révoquant, faciliter l'opération, décourager les résistances, en finir d'un coup avec toute l'action syndicaliste universitaire qui a pour objet la réforme de l'enseignement la lutte contre l'arbitraire et la conquête des améliorations corporatives, la rénovation sociale en accord avec tous les travailleurs.

« Il est permis de penser qu'on s'illusionne sur l'efficacité de la mesure projetée contre moi.

« La révocation du secrétaire général de la Fédération des syndicats des membres de l'Enseignement ne donnera point satisfaction aux légitimes aspirations du personnel ; elle n'arrêtera donc pas l'essor du syndicalisme. Les persécutions n'ont jamais tué l'idée ».

Par 8 voix contre 4, le C.D. donne un avis favorable et la révocation est prononcée à la date du 31 juillet 1920. C'est la troisième fois qu'un secrétaire fédéral se trouve rayé des cadres du fait de sa fonction syndicale depuis les origines du mouvement.

Sarthou a mis environ un an pour arracher au directeur de l'enseignement primaire Lapie et au ministre Honnorat d'abord le déplacement d'office de G. Bouët, puis la révocation du secrétaire de la Fédération de l'Enseignement. Cet inspecteur d'académie a l'âme d'un policier ; mais il n'eût peut-être quand même pas réussi son mauvais coup s'il n'avait servi par les événements – et aussi, hypocritement d'abord, plus cyniquement ensuite, par les dirigeants de l'Amicale, délégués au C.D.

Dès l'arrivée au pouvoir du Bloc National, le préfet de Maine-et-Loire Bouju, qui se refusait à prendre des sanctions contre les instituteurs syndicalistes, avait été une nouvelle fois disgrâcié. Lapie ne consentit au déplacement de Gabrielle Bouët que lorsqu'il eut une protégée à caser arbitrairement en Maine-et-Loire. Enfin, à la suite des

grèves de mai, l'ère de la répression générale étant ouverte, tout devenait possible.

Quant aux amicalo-syndicalistes délégués du personnel au C.D., il votèrent bien contre la censure et la révocation, après s'être élevés timidement contre l'inspection prescrite durant un congé de maladie – pouvaient-ils faire autrement sans risquer de perdre ensuite leur mandat ? – mais à cela se borna leur opposition aux manœuvres du chef de service et aux injustices commises. Peu de temps après, ils feront même voter par l'amicale-syndicat un ordre du jour de félicitations à Sarthou, défenseur de l'École laïque en Anjou !...

Les camarades du Syndicat de l'Enseignement, dans leur ensemble – il y eut pourtant quelques démissions obtenues par l'I.A. – et ceux de la Fédération manifestèrent, par contre, un affectueux et reconfortant esprit de solidarité, en dépit des avertissements, « blâmes sévères » et menaces de toutes sortes.

En présence de ces témoignages et quelles que soient les difficultés suscitées d'autre part contre sa gestion, le Bureau Fédéral, se sent gêné, en juillet, à propos de la décision prise antérieurement de se retirer. Il craint, au surplus, de voir ce geste, qui n'a pas été rendu public en son temps, interprété comme un acte de lâcheté au moment des poursuites et il tient à réserver l'avenir de la Fédération pour le cas où aucun syndicat ne consentirait à prendre la succession.

À son A.G. du 15 juillet, le Syndicat de Maine-et-Loire adopte la résolution suivante :

« Le Bureau Fédéral fait connaître sa volonté de donner sa démission à l'ouverture du Congrès de Bordeaux, parce que l'ensemble de la Fédération n'a pas voulu tenir l'engagement pris au congrès de Tours, ni répondre à l'invitation du Conseil Fédéral du 2 avril en participant effectivement au chômage du 1er Mai.

« ...Le Syndicat enregistre cette décision. Toutefois, d'accord avec les membres du B.F., le syndicat estime qu'on ne doit permettre à personne que qualifier cette décision de dérobade au moment du danger. Le B.F. pourra donc reprendre sa gestion pour une année, conformément aux statuts, si le rapport moral est approuvé par une forte majorité ».

Le Bureau lui-même, sur proposition d'Edmond Bazot et en l'absence de L. Bouët, malade, se solidarise pleinement avec son secrétaire général et demande à être traduit devant le C.D. pour répondre des mêmes faits, tout en notant que les mesures d'intimidation ne sauraient changer la ligne de la Fédération fixée par les congrès.

Naturellement, aucun camarade ne sera traduit. Sarthou a eu assez de peine à gagner sa « première manche »... Mais il n'a pas encore dit son dernier mot...

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XII

FACE AU BLOC NATIONAL

Le Congrès de Bordeaux (11-15 août 1920)

[Retour à la table des matières](#)

Le 14^e Congrès Fédéral s'ouvre le 11 août dans la grande salle des loges de Bordeaux, la Bourse du Travail étant trop petite pour les 350 délégués et auditeurs, sous la présidence d'honneur de Lorient, toujours détenu à la Santé⁶⁹ et la présidence effective de Rebeyrol, secrétaire du Syndicat de la Gironde, assisté de Lucie Colliard et de Paul Briard.

En mettant à l'honneur, dès le début, les victimes de la répression, et en adressant, à Monatte, Lorient et aux autres militants emprisonnés, une motion de sympathie et de solidarité suggérée par Romain Rolland, on se conforme à une excellente tradition du syndicalisme universitaire ; il y a pourtant de l'inquiétude chez de nombreux délégués, par suite de la récente révocation du secrétaire général et des menaces

⁶⁹ Fernand Lorient, ainsi que Monatte, Trent, Souvarine et d'autres dirigeants révolutionnaires étaient incarcérés à la Santé, à la suite d'un prétendu « complot » fabriqué au moment de la grève des cheminots de 1920. Ils devaient finalement être acquittés, mais leur détention avait été mise à profit par leurs adversaires...

et sommations gouvernementales. Nul ne l'avouera franchement, du moins en séance plénière, mais un malaise ne cessera de planer sur les esprits durant tout le congrès, rappelant un peu l'atmosphère de Bourges (1913). Est-ce parce que nous tenons ces assises dans la maison des Francs-Maçons ? Nous aurons plus d'une fois l'impression d'être enveloppés d'une sorte de demi-mystère que les déclarations nettes et fermes du Bureau Fédéral ne parviendront pas toujours à dissiper.

Pour commencer, Audoye demande la modification de l'ordre des travaux fixé la veille, par le Conseil Fédéral sans opposition de sa part : il s'agit de faire venir en discussion, avant le rapport moral, la question d'une conférence mixte ; et le Syndicat des Bouches-du-Rhône marque là-dessus un premier point.

Tout un jour est pris par ce débat durant lequel la question de fusion ne laisse pas d'être liée à celle des traitements, même lorsque certains orateurs, comme Raffin, disent le contraire par habileté tactique. Audoye raconte longuement ses démarches à Paris, proteste de ses bonnes intentions, soutenu par Aubry, devenu député d'Ille-et-Vilaine, dont l'intervention le dessert plutôt, et par Foulon, qui tient surtout, semble-t-il, à faire échec au Bureau Fédéral. L. Bouët met les choses au point en communiquant les documents. Toute idée de fusion paraissant enfin abandonnée, les délégués se mettent d'accord pour l'organisation d'une conférence mixte sur les traitements ; mais alors que les syndicats des Bouches-du-Rhône et de la Seine – réconciliés ! – veulent s'entendre avec l'ancienne Fédération des Amicales seulement, Faci (Oran), d'accord avec le Bureau Fédéral, propose d'inviter tous les groupements corporatifs sans exception, y compris les amicales dissidentes regroupées derrière Sennelier, afin de bien montrer qu'il ne peut être question de fusion et qu'il s'agira uniquement d'action commune. Finalement la thèse de Marseille l'emporte (95 voix pour, 59 à Oran et 17 abstentions) sous la forme suivante :

« Le Congrès décide de proposer à la Fédération des nouveaux syndicats et à celle des « Alsaciens-Lorrains d'envoyer des délégués à Bordeaux (ou, en cas d'impossibilité, de former une commission mixte) pour, tout en réservant l'autonomie de chaque organisation, élaborer un projet unique des traitements et décider des moyens de le faire aboutir en faisant

appel au personnel enseignant tout entier et à la classe ouvrière organisée ».

En réponse au télégramme qui lui est envoyé, Roussel fera connaître au Congrès l'impossibilité d'envoyer des délégués à Bordeaux et priera de mandater une délégation pour son Congrès du 24 septembre.

Avec le rapport moral, fusionnistes et anti-fusionnistes sont encore aux prises, mais non d'une façon ouverte. Tous les délégués rendent hommage à la droiture et à l'énergie du Bureau Fédéral qui a suivi scrupuleusement la route tracée par le Congrès de Tours et les Conseils fédéraux, en dépit des difficultés de toutes sortes, et dont le bilan est loin d'être négatif : effectifs doublés, huit syndicats nouveaux, création de nombreux bulletins départementaux ou régionaux avec son concours (26 au total, chiffre qui n'avait jamais été atteint), publication hebdomadaire de l'*Émancipation* fédérale, aide effective régulière aux victimes de la répression antérieure, etc... Et puis, il y a l'inqualifiable déplacement d'office de Gabrielle Bouët et la révocation du secrétaire général par suite de l'application scrupuleuse de son mandat. Nul ne veut se soustraire au devoir de solidarité ; mais tandis qu'une partie des camarades approuve pleinement l'orientation révolutionnaire et la tactique intransigeante en face des renégats du syndicalisme de lutte de classe, les autres – ils se révéleront les plus nombreux – soit par lassitude, soit par crainte des coups, soit qu'ils inclinent vers le réformisme, ne veulent plus maintenir la Fédération à la pointe du combat et, bien que peu d'entre eux osent le dire, ils entrevoient la fusion avec les anciennes amicales comme une solution élégante. Ils veulent que l'approbation du Bureau Fédéral et le vote du Rapport Moral que l'honnêteté leur commande ne soient pas un obstacle au changement de tactique et même d'orientation générale.

Aussi, par souci de clarté, le secrétaire croit-il devoir rappeler que le bureau est démissionnaire et ne reprendra pas sa gestion si l'orientation fédérale est modifiée en une large mesure.

À l'unanimité, on vote la motion suivante déposée par le fusionniste Raffin :

« Le Congrès approuve le Bureau fédéral dans l'action qu'il a engagée conformément aux décisions de Tours et l'assure de la sympathie et de la solidarité effective de la Fédération ».

Puis le Rapport Moral est adopté par 141 mandats. Il y a 33 abstentions.

Bazot, au nom du Bureau Fédéral, demande alors et obtient qu'on s'occupe, avant toute autre chose, de la défense du droit syndical, question qui n'avait pas été mise à l'ordre du jour, mais dont l'examen s'impose en raison des menaces de poursuites.

La discussion s'ouvre sur une résolution préparée par le conseil Fédéral réuni avant le Congrès, et qui sera unanimement adoptée après diverses modifications :

« Le Congrès des membres de l'Enseignement proteste avec énergie contre la répression exercée par le Gouvernement à l'égard des syndicats de l'enseignement ; en particulier contre la révocation de Bouët, secrétaire fédéral, coupable seulement d'avoir appliqué les décisions des congrès et des conseils fédéraux ; contre les menaces de révocation consécutives aux événements du 1er mai, les déplacements d'office et toutes peines disciplinaires dont sont l'objet un grand nombre de membres de l'enseignement syndiqués ou non ;

« Décide d'organiser dans ce but, comme aussi activer la campagne concernant les traitements :

« 1° Une série de meetings corporatifs et intercorporatifs pour la défense du droit syndical et la lutte contre l'arbitraire gouvernemental ;

« 2° La démission collective des représentants du personnel et du Conseil général aux Conseils départementaux en laissant le choix de la date de cette manifestation au Bureau fédéral ;

« Voilà que le gros Dumerq, représentant de la C.G.T. à ce Congrès, déclare, au cours d'une intervention de Vieilly (Tunisie) :

« Si vous avez le courage de le dire loyalement et de faire la fusion, on ne vous touchera pas à côté de nous ».

Et la question de la fusion empoisonne toute la suite des débats. « Il faut vider le sac », dit Vieilly, et c'est bien l'avis du Bureau Fédéral démissionnaire, de G. Bouët, de Marie Mayoux, qui se dressent

contre la fusion, étant pour la résistance et ne faisant aucune confiance à l'ensemble des amicales « syndicalisées » ni à leurs dirigeants pour défendre résolument le droit syndical en face des pouvoirs publics.

« Résistons d'abord comme nous l'avons fait en 1912-1913, disent-ils et s'il en est qui tiennent à côté de nous, ce sera tant mieux, et nous fusionnerons ensuite très volontiers avec ces éléments-là ».

Telle est également la thèse de F. Bernard, de Cren (Morbihan), de Rebeyrol, dont le talent oratoire fait impression, et il semble que tous les délégués acceptent de s'y rallier quand ce dernier rapporte au nom de la commission désignée pour rédiger la réponse à faire aux sommations et fixer les modalités de la lutte à mener en cas de poursuites judiciaires et administratives.

La réponse consistera dans la simple communication aux pouvoirs publics, par les secrétaires de syndicats, de la résolution suivante :

« En présence de la communication ministérielle, le Congrès réuni à Bordeaux... revendique le bénéfice de la loi de 1884 pour tous les membres de l'enseignement et décide que tous les groupements fédérés conserveront la forme syndicale ».

Parmi les moyens envisagés :

« a) Cartel national et départemental. Organisation de l'Enseignement au sein des cartels intercorporatifs décidés à la résistance, sous réserve de l'autonomie administrative des groupements.

« b) Renvoi au prochain congrès de l'examen de l'autonomie syndicale.

« c) Déclaration unanime que l'épreuve de la résistance syndicaliste à l'oppression gouvernementale justifiera le regroupement des éléments qui auront lutté côte à côte ».

Par un vote à mains levées quasi-unanime, les conclusions de la commission sont adoptées ; mais une réunion des secrétaires de syndicats, où le défaitisme coule à pleins bords, va remettre en cause la

dernière partie, et le cinquième et dernier jour du Congrès, toute la question de la fusion revient sous une forme nouvelle : autonomie complète et immédiate des syndicats en matière de recrutement.

Malgré le Bureau Fédéral et après une intervention de Thomas, qui met à l'aise les fusionnistes honteux en faisant remarquer qu'autonomie et fusion sont choses indépendantes l'une de l'autre ; le syndicat de l'Indre, par exemple, étant « hostile à la fusion et cependant partisan de l'autonomie de chaque groupement », le Congrès se déjuge en adoptant par 112 mandats contre 65 cette motion de la Loire-Inférieure :

« Le Congrès se décide de remplacer le paragraphe 2 de l'article 5 des statuts par le texte suivant : « Chaque syndicat est libre de fixer les modalités de son recrutement ».

Ce paragraphe 2 de l'article 5 était le texte de Tours interdisant toute fusion ou admission globale.

Entre temps, après avoir discuté un rapport de F. Bernard sur la situation sociale, on adopte à mains levées l'ensemble des conclusions, puis par 133 mandats contre 18 et 31 abstentions, la résolution suivante, résultant d'un accord entre le rapporteur, le bureau Fédéral et Audoye, auteur d'un amendement sur la grève :

« Mais considérant que la grève, dont le principal objet est d'apporter une perturbation dans la vie économique pouvant permettre de s'emparer des moyens de production et d'échange, ne peut être employée dans ce but par le personnel enseignant ;

« Que, dans ces conditions, notre fédération n'a pas à en envisager l'éventualité ;

« Le Congrès estime cependant que nous pourrions, à l'occasion, user d'une grève de courte durée pour marquer notre solidarité envers les autres travailleurs, ou comme signe de mécontentement contre l'attitude des pouvoirs publics et que la propagande nécessaire doit être faite pour préparer nos syndicats à cette action ».

Avec le concours de la militante italienne Abigail Zanetta, dont l'intelligence vive et les convictions ardentes forcent la sympathie de

tous les congressistes, même quand ils n'approuvent pas toutes ses idées révolutionnaires, on se met en devoir de jeter définitivement les bases d'une Internationale de l'Enseignement. Les camarades belges, hollandais, espagnols se sont excusés, ceux d'Allemagne n'ont pu obtenir de passeports ; mais les uns et les autres envoient une adhésion de principe ; il faut bien commencer.

Cette séance de l'après-midi du quatrième jour est une des meilleures du Congrès, encore qu'elle soit troublée par des bruits de couloirs : les allées et venues et conciliabules des fusionnistes passionnés qui préparent leurs dernières batteries.

F. Bernard donne d'abord lecture des belles pages que Romain Rolland a rédigées pour ce Congrès, à propos de la réforme de l'enseignement (applications immédiates) dont la discussion ne pourra être abordée, faute de temps. Elles valent d'être reproduites ici *in extenso*, comme le discours prononcé par Anatole France au congrès précédent :

« Mes chers camarades,

« C'est un regret pour moi de ne pouvoir assister à votre Congrès. Mais de cœur je suis avec vous. Nous sommes réunis en une même pensée de condamnation du système d'enseignement actuel.

« Le mot de faillite que vous prononcez à son sujet et à celui de la classe bourgeoise qui l'instaurera n'est pas tout à fait juste, hélas ! Cet enseignement n'a que trop bien réussi. Nous en voyons les désastreux effets. C'est à lui que l'on doit la mentalité générale de l'Europe d'aujourd'hui, cet idéal malsain d'orgueil nationaliste, de méfiance et d'envie mutuelles entre les peuples, cet égoïsme de clan qui cherche son bien dans le mal du voisin, cette exaltation morbide de la mort et du meurtre pour une patrie barbare. L'emprise d'un tel enseignement sur la pensée du monde a été si forte que même les plus libres d'entre nous n'ont réussi que lentement, péniblement, à s'en dégager ; et tous n'y sont pas parvenus. Rappelons-nous l'abdication de la plupart pendant la guerre, les indécisions et les contradictions des autres, s'efforçant même contre l'évidence, de concilier les inconciliables : l'amour de l'humanité et le culte de ces patries guerrières dont les rivalités sanglantes déchirent l'humanité. Chacun de nous doit faire son examen de conscience. Pour moi, je le dis franchement : malgré mon application constante à me faire libre de préjugés, malgré mon illusion de l'être, ce n'est que peu à peu, au cours même de cette guerre que le voile s'est déchiré et j'ai dû recon-

naître la somme énorme d'erreurs, de partis pris et de mensonges accumulés en nous par l'éducation.

« Tout est à réviser comme l'a dit M. Zoretti, en histoire, en morale, en instruction civique, particulièrement en histoire. Qu'est-ce que l'histoire ? L'histoire des vainqueurs, d'une nation, d'une classe, d'une tribu, d'un groupe vainqueur et rabaisant ou niant tout ce qui n'est eux au profit de leurs intérêts ou de leur vanité.

« On m'a reproché parfois d'être l'apologiste des vaincus. Non ! mais leur défenseur contre l'injuste force. La civilisation actuelle d'Europe et d'Amérique représente la victoire d'une fraction seulement des forces du monde, et il est faux de prétendre que la suprématie matérielle de cette fraction soit nécessairement un signe de sa suprématie profonde. La seule victoire véritable et féconde serait l'union et la coopération consenties de toutes les forces de l'univers. C'est à quoi nous devons viser. Dans tous les ordres de choses, un libre et large enseignement doit travailler à la synthèse – synthèse des forces dispersées et trop souvent opposées, synthèse des nations et des pensées différentes. Et une des conséquences essentielles de ce principe est la nécessité que s'établisse l'École unique internationale où s'opère la jonction des divers courants humains des aptitudes diverses, du travailleur manuel et de l'intellectuel recevant avant toute spécialisation une même éducation générale, spéculative ou pratique, que je nommerai « pan-humaniste » universellement humaine.

« Ici, permettez-moi de vous soumettre une réserve, au sujet d'une des conclusions (la quatrième) adoptée à votre Congrès confédéral de Lyon. Il est dit : « Le système général de l'enseignement devra tendre à développer chez l'enfant jusqu'à leur extrême limite les facultés intellectuelles, morales et physiques. Il devra armer l'homme en vue de son rendement pour une production générale maximum ».

Ces paroles me semblent l'expression d'une époque de combat, où les énergies sont tendues jusqu'à l'exaspération. Mais je crois qu'il y aurait quelque danger pour l'hygiène intellectuelle et morale, voire physique, de l'humanité, si l'on se proposait de la maintenir à ce point extrême de tensions. L'humanité actuelle souffre beaucoup moins d'un manque de travail que d'une mauvaise répartition de ce travail, inégal et saccadé. Il en résulte un caractère fiévreux qui provient d'un déséquilibre entre les besoins normaux de l'homme et la surtension actuelle ; il est grave, car il livre au hasard de toutes les bourrasques de la pensée et des passions, les âmes vibrantes et fatiguées. J'en vois l'effet dans l'affolement général, le vertige des esprits européens, depuis juillet 1914. Il faut y remédier en tâchant d'introduire dans l'enseignement, et, par lui, dans la vie un idéal d'harmonie. Harmonie dans l'ensemble du travail humain, mieux réparti. Harmonie dans l'activité de chaque individu, mieux distribuée.

« Pour ce qui est de la répartition du travail entre tous, qui suppose l'obligation du travail pour tous, ce principe fondamental ne pourra être réalisé que par une transformation radicale de la société, très probablement par une révolution qui l'impose. L'enseignement doit proclamer la nécessité de cette réalisation et exalter le travail, la sainteté du travail. Mais il doit veiller aussi à ce que ce travail ait un caractère harmonieux. Il lui faut trouver l'équilibre à garder entre la spéculation et le développement général de l'esprit, entre la tâche utile à la communauté et le recueillement intérieur. Accroissez à la fois l'activité laborieuse qui serve à tous et la concentration personnelle.

« Et pour sauvegarder celle-ci défendez les loisirs nécessaires et la liberté de ces loisirs. Au milieu de l'ardente course au progrès de la collectivité « jusqu'à l'extrême limite » ménagez à l'âme individuelle des haltes et des abris, où elle puisse exercer le droit sacré qu'elle possède de se replier sur elle-même pour reprendre conscience de ses puissances cachées et de ses destinées propres. Une communauté forte a besoin de fortes consciences individuelles.

« Si de ces principes généraux nous passons aux réalisations immédiatement possibles, sans doute, nous nous heurterons toujours, sous les régimes actuels, à l'État qui fabrique les cerveaux à son usage, et qui entend bien rester seul à leur imposer sa marque.

« Il faudrait étudier comment les intellectuels russes ont réussi, entre 1905 et 1914, à former le peuple russe, sous le régime le plus oppresseur, comment ils ont pu, malgré la censure la plus tyrannique, faire pénétrer dans les classes les plus étendues la pensée la plus hardies (car c'est une grande erreur d'en rester, pour la Russie, comme on le fait en France, à l'idée surannée du peuple le plus ignorant d'Europe et de ne pas tenir compte des transformations opérées en ces quinze dernières années et de l'énorme de lecture de la faim de savoir, qui s'y sont développés).

« J'ai eu l'honneur de connaître quelques-uns de ces grands intellectuels russes, qui se sont faits les éducateurs de leur peuple. Causant avec l'un d'eux, je l'entends me dire que la censure tsariste avait saisi une quarantaine de ses livres, et comme je le plaignais, il me répondit en souriant : « Oh ! cela ne fait rien. Cent vingt autres de mes ouvrages ont réussi à passer ». Il s'était voué à la publication d'une quantité de petits manuels, expliquant au peuple l'ensemble des connaissances actuelles, en sciences, en art, en économie sociale, dans tous les domaines ; il s'était fait, en un mot, avec un merveilleux talent, une encyclopédie vivante pour éclairer son peuple.

« Certes, il n'est guère possible de rencontrer d'autres exemples d'une telle universalité ; mais je crois qu'il serait utile que fussent fondées par des groupes d'intellectuels des collections de petites brochures d'éducation encyclopédique, qui remissent au point l'histoire politique et

sociale, l'histoire littéraire, la morale civique, la pensée scientifique, encombrées de fausses traductions, d'erreurs et de préjugés.

« Notre littérature même en est imprégnée. Non seulement la connaissance des œuvres étrangères est réduite à néant, mais celle des œuvres françaises est tendancieusement limitée à un ou deux siècles d'ordre royal et d'unité classique, qui ne représente qu'un des moments, non le plus riche peut-être, ni le plus foncièrement gaulois de notre développement dix fois séculaire.

« En tout et partout le rôle des éducateurs modernes est de détruire les préjugés qui séparent les hommes. Reprendre la vieille devise de Voltaire : « Écrasons l'infâme ! » En l'appliquant aux monstres nouveaux. Armons-nous, pour cette lutte, des flèches de tous les penseurs libres de France : les francs-archers du Doute et de l'Ironie libérateurs : Montaigne Rabelais et les encyclopédistes ! En même temps, donnons à l'enfant la connaissance et l'amour de sa vraie patrie, qui n'est pas enfermée entre d'étroites frontières, mais qui embrasse l'humanité. Faisons-lui connaître ses frères étrangers et relions-les ensemble par tout un réseau de petites publications, bulletins, correspondances et de voyages d'études.

« Enfin développons l'initiative individuelle, soulevons l'enthousiasme et l'espoir ! Préparons les générations qui viennent aux grands renouvellements, qui ne s'opèrent pas sans combat.

« L'humanité peut tout. Le développement prodigieux des sciences depuis un siècle, qui s'est prodigieusement accéléré encore depuis vingt ans, par des découvertes inouïes, transformant les données de l'intelligence, cette magnifique Voie Triomphale de l'esprit humain ouvre à ses espérances un espace illimité. Et c'est le moment que les peuples d'Europe choisissent pour se jeter en arrière, dans l'abîme de passions nationales, des guerres patriotiques, de la bestialité qui s'entre-dévore !

« Allons ! réveillons les énergies, celles d'espoir et de foi en l'avenir puissant et fraternel, comme celles du fier sceptique et de la libre négation des idoles meurtrières du passé !

« Les grandes bourgeoisies de France et d'Angleterre qui ont, en leur vigoureuse maturité, accompli les révolutions des derniers siècles, et qui, sur les ruines des royautes déchues, ont assis leur domination, prétendent intimider cet ordre à l'humanité : « Tu n'iras pas plus loin ! »

« Tu iras toujours plus loin. Rien ne t'arrêtera. Humanité, c'est ta loi. La loi de l'esprit invincible, ce souffle de l'infini, vrai divin, seul divin, qui est en nous. Et qui, tant qu'un homme vivra, cherchera à illuminer un peu plus de la nuit immense par l'intelligence et par l'amour.

Romain Rolland, 6 août 1920 ».

Barel, rapporteur, donne ensuite connaissance de toute la documentation du Bureau Fédéral relative à la création de l'Internationale de l'Enseignement. Il estime que sur la base des résolutions de Bologne (citée au chapitre précédent) nous devons fonder tout de suite l'embryon de notre Internationale. Elle aura provisoirement son Bureau en France, sur la demande du « Sindicato Magistrale Italiano » ; l'emploi de l'esperanto facilitera les relations ; on admettra une organisation par pays, la plus nettement favorable à la lutte de classe prolétarienne.

C'est sur ce dernier point qu'une discussion s'engage : Testud (Loire) et Foulon sont pour un recrutement large ; A. Zanetta estime, au contraire, qu'il faut être prudent en ce qui concerne les admissions, que nous ne devons pas craindre la révolution sociale si nous voulons vraiment faire œuvre utile pour l'avenir de l'école. Il est entendu, en définitive, qu'on admettra les organisations qui acceptent les conditions inscrites dans la déclaration constitutive, qu'elles soient adhérentes à Amsterdam ou qu'elles soient pour Moscou.

P. Briard, au nom du Syndicat de la Seine-Inférieure, consent à se charger du bureau provisoire. Une commission composée de Zanetta, Testud, Foulon et du trésorier de la section française est adjointe à ce syndicat.

Deux scènes particulièrement pénibles au cours de ce congrès.

Mécontent de la mise au point faite par le Bureau Fédéral dans son rapport moral à propos des attaques d'Audoye et d'une censure qui s'était exercée parfois même jusque dans le *Bulletin fédéral*, mécontent plus encore des critiques acerbes de F. Mayoux dont on avait refusé les articles sous prétexte que ses injures amenaient des désabonnements, le Syndicat des Bouches-du-Rhône, en conclusion du rapport sur la gestion de l'*École Émancipée* et du service d'éditions, déclare qu'il renonce à continuer l'œuvre entreprise en 1910. Explications de F. Mayoux, mal accueillies de la plupart des délégués qui sont choqués par son air goguenard, ses paroles sarcastiques. Supplication de Cren, de Bernard, à l'adresse d'Audoye. Le secrétaire général lui-même, quels que soient les légitimes griefs du Bureau Fédéral et son désir de soutenir des camarades tombés dans la lutte comme les Mayoux ; croit devoir intervenir, dans l'intérêt de la Fédération et du

mouvement, pour que le Syndicat des Bouches-du-Rhône conserve la revue, étant entendu que toutes les tendances pourront s'y exprimer et que le Bureau Fédéral aura la direction effective de l'*Émancipation* fédérale.

Quand il s'agit enfin d'élire un nouveau Bureau Fédéral, celui de Maine-et-Loire-Mayenne-Sarthe maintenant sa démission après avoir été mis plusieurs fois en minorité et notamment à propos des fusions départementales, le congrès se heurte au refus de tous les syndicats sollicités : Bouches-du-Rhône, Morbihan, etc... Les réformistes et fusionnistes se font alors les plus pressants pour obtenir du Bureau Fédéral le retrait de sa démission, affirmant que l'orientation fédérale n'est pas changée, que la tactique seule était en cause, que l'autonomie syndicale n'est pas la fusion, etc... À l'unanimité moins deux voix, une motion des motions des Basses-Pyrénées est adoptée :

« Le Congrès renouvelle sa confiance au Conseil Fédéral sortant et lui demande instamment, dans l'intérêt du syndicalisme, de rester à la tête de la Fédération ».

Une suggestion de Piederière (Ille-et-Vilaine) – mettre Aubry, député, à la tête de l'organisation comme secrétaire général – est accueillie par une hostilité quasi-unanime et l'heure de la séparation arrive sans qu'on ait pu trouver de solution... Sur l'intervention de G. Bouët, la majorité du Bureau Fédéral se laisse enfin fléchir. Par 150 voix et 24 abstentions – la plupart des abstentionnistes étant les partisans les plus fermes de la tendance B.F. : Alger, Ardennes, Seine-Inférieure, Oran, Maine-et-Loire – le congrès renouvelle les pouvoirs du Conseil Fédéral tout entier.

L'ardent fusionniste Dumollard rend compte ainsi de son mandat, sur ce point dans son Bulletin de la Savoie :

« Comme beaucoup de délégués venus pour refuser la confiance à Bouët, j'ai dû finalement la lui accorder et même renouveler ses pouvoirs. Nous étions en face d'une situation imprévue. Le Bureau Fédéral, mis plusieurs fois en minorité par le congrès, était démissionnaire, mais personne ne voulait le remplacer. J'avais mandat de voter pour le Syndicat des Bouches-du-Rhône, et Lapraz, de la Haute-Savoie, en son nom et au mien fit appel à ce syndicat pour lui demander de prendre le gouvernail. Les

camarades des Bouches-du-Rhône déjà absorbés par l'École Émancipée, se récusèrent ainsi que tous les autres syndicats pressentis. En présence de cette situation et à l'appel de ceux-là même qui combattaient sa tactique corporative tout en approuvant ses tendances sociales, Bouët retira sa démission et j'ai voté pour lui... ».

« D'une lettre inédite de Loriot, renseigné dans sa cellule de la Santé par les comptes rendus des quotidiens et le récit de Marcelle Brunet (Seine), citons encore ce passage :

« C'est, je le vois, toujours la même chose : on critique la Fédération et lorsqu'il s'agit de la prendre, personne n'en veut assurer la responsabilité... ».

« Je rends justice aux Marseillais qui travaillent, mais ce qui semble intolérable de leur part, c'est cette façon de diriger la Fédération dans la coulisse tout en persistant à refuser d'en assurer officiellement la charge. Cette décentralisation du pouvoir, qui place la Fédération à un endroit et son organe à l'autre, a toujours et sera toujours une source de conflits. Tant que la Fédération n'aura pas son siège fixe à Paris avec un Conseil Fédéral composé de délégués de toute la France et un Bureau de quelques membres pour les affaires courantes et l'exécution des décisions, tant que la Fédération n'aura pas sous la main son organe officiel, son fonctionnement sera défectueux ».

Le malheur, c'est qu'il n'était plus possible de trouver à Paris ce bureau capable d'exécuter les décisions des congrès et des conseils fédéraux et qu'aucun syndicat n'avait sur place assez de militants dévoués et compétents pour assurer à la fois les services de la Fédération et ceux de la revue.

Après avoir mis les fusionnistes au pied du mur et constaté leur carence, le Bureau Fédéral se devait donc de reprendre les rênes au moment des poursuites judiciaires et administratives qui commençaient. Il pouvait le faire sans trop d'appréhension pour l'avenir. Dégagé pour un temps de ses obligations professionnelles par la révocation, le secrétaire général aurait désormais la possibilité matérielle d'organiser la résistance. Au reste, on avait pu voter l'autorisation de fusionner départementalement, mais le moment favorable aux fusions était passé : les poursuites changeaient la situation en dressant en face des amicalo-syndicalistes et arrivistes de la corporation un barrage beaucoup plus puissant que notre volonté.

Sur cette importante question du recrutement, la note juste avait été donnée par l'ami Maurice Dommanget ⁷⁰, non en séance de congrès – ce camarade, qui devait jouer plus tard un si grand rôle dans le mouvement syndicaliste universitaire, avait assisté en délégué à peu près muet (combien attentif, compréhensif et résolu néanmoins !) aux as-sises fédérales de Tours et de Bordeaux – mais dans une lettre personnelle qu'il nous excusera de citer ici :

« Cruel dilemme que celui de la quantité et de la qualité : nous ne ferons rien sans troupe, c'est vrai, avec des troupes, l'idéal sera perdu de vue et nous ne ferons rien encore.

Audoye et toi, vous ne pouvez sortir de l'impasse qu'en préconisant le maximum de troupes compatible avec le maintien de l'idéal ; mais c'est de la théorie pure !... »

La conception du Bureau Fédéral lui-même – lequel ne méritait pas sa réputation de sectarisme – est d'ailleurs exprimée, sous la plume du secrétaire général, dans un appel publié quelques mois plus tard en tête du bulletin syndical de la Seine-Inférieure exposant l'affaire Briard :

« On nous fait le reproche de ne pas vouloir recruter ; on nous accuse encore de constituer une chapelle fermée ; on a parlé de filets protecteurs et de fils de fer barbelés à l'aide desquels nous défendions farouchement l'entrée de nos syndicats.

« Quelle inexactitude et quelle sottise !...

« Voilà bientôt vingt ans que nous militons, vingt ans que nous nous efforçons d'entraîner nos collègues vers le syndicalisme. N'est-il pas comique de voir nos adversaires affirmer maintenant que nous entravons le mouvement ?... Nous avons simplement refusé de nous fondre dans les

⁷⁰ Maurice Dommanget était né à Paris le 14 janvier 1888. En 1906, il était instituteur dans l'Oise, poursuivait simultanément des études supérieures et des recherches historiques, tout en militant au Parti socialiste et dans le syndicat. Pendant son service militaire, il commença à collaborer à la presse socialiste, notamment au *Prolétaire de l'Oise*. Après la guerre, il réorganisa le syndicat de l'Oise dont il fut le secrétaire à partir de 1919. Marié avec Eugénie Germain (née le 15 août 1889), Dommanget allait bientôt adhérer au Parti communiste et jouer un rôle essentiel dans la vie de la Fédération.

amicales, voulant conserver à nos groupements leur caractère syndicaliste ; mais chaque adhésion nouvelle est accueillie par nous avec joie.

« Pour les conquêtes de l'avenir, qu'elles soient d'ordre matériel ou qu'elles soient d'ordre moral, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, depuis le camarade qui limite son effort au paiement des cotisations jusqu'au militant qui est prêt à sacrifier sa situation pour la cause commune ; mais c'est principalement aux jeunes que notre appel s'adresse... »

Au moment où prenait fin le congrès de Bordeaux, il était clair que pratiquement le rôle du Bureau Fédéral consisterait surtout, durant l'année, à conserver le plus possible des adhérents tout en tenant tête opiniâtrement aux forces de réaction du Bloc National et en aidant l'opposition syndicale à ramener la C.G.T. dans la saine voie de la lutte de classe.

Essai d'action commune

[Retour à la table des matières](#)

Nous ne nous faisons guère d'illusions sur les possibilités d'action commune des anciennes amicales avec notre fédération tant à propos de la résistance à la vague de répression que sur la question des traitements. Néanmoins, nous avons la ferme intention de mener loyalement une expérience voulue par la majorité de Bordeaux et qui allait être, en fait, un premier essai de « front unique », avant la lettre venue de Moscou ⁷¹.

⁷¹ C'est au 3^e congrès de l'Internationale communiste, en août 1921, que les dirigeants de l'Internationale avaient pris conscience que la vague révolutionnaire d'après-guerre était en train de refluer. Le congrès avait lancé le mot d'ordre de la « conquête des masses ». C'est dans les mois suivants qu'allait être élaboré le mot d'ordre du Front unique », adopté par le comité exécutif et communiqué ensuite aux sections. Dans d'autres pays les partis communistes avaient également pris des initiatives dans le sens du « front unique », avant même son adoption par l'ensemble de l'Internationale. En France, le « front unique » fut vivement combattu par la direction du P.C., en particulier par les centristes Frossard et Cachin.

Dès la fin d'août, à l'issue du Comité National Confédéral, une première entrevue a lieu, u 73 de la rue N.-D. de Nazareth, siège de la Fédération Glay-Roussel. C'est ainsi qu'on désigne couramment dans le pays l'association issue des anciennes Amicales, la vieille organisation des syndicats étant appelée Fédération Bouët. Le besoin de personnifier est vieux comme le monde !...

Glay est absent ; Roussel, se montre cordial et plein de bonhomie avec la délégation composée de Bazot, Vieilly, Vacher et du secrétaire général : ce brave Roussel ne fait pas toujours ce qu'il veut, bien sûr ; Glay étant impulsif et volontaire ; mais il prend bonne note des propositions de la Fédération de l'Enseignement et les soumettra lui-même à son congrès pour être plus certain de les faire adopter. Il ne cache pas toutefois qu'il s'opposerait à toute fusion départementale qui aurait pour résultat de réduire le nombre des groupements de sa Fédération. On déjeune ensemble ; il raconte des souvenirs de la résistance après le coup de Chambéry : c'est charmant !...

Une note commune est envoyée à la presse :

« Une délégation de la Fédération des Syndicats de l'Enseignement vient de se rencontrer à Paris avec une délégation de la Fédération des Syndicats d'instituteurs et d'institutrices (anciennes amicales), à l'effet de préparer un projet unique d'amélioration des traitements et d'organiser la défense du droit syndical des fonctionnaires de l'enseignement.

« La Fédération des Syndicats de l'Enseignement a fait connaître les principales décisions prises au récent congrès de Bordeaux, afin qu'elles puissent être soumises au congrès de la Fédération des syndicats d'instituteurs qui doit se réunir à Paris le 24 septembre.

Au lieu de cette note, un article de Glay, dans l'*Humanité* du 2 septembre, annonce les premières poursuites judiciaires et présente le « coup de force » gouvernemental comme une conséquence des pourparlers qui doivent rapprocher les deux organisations de l'Enseignement.

Puis une dépêche ministérielle à un inspecteur d'académie d'un département où les deux fédérations ont des filiales arrive à notre connaissance, montrant que M. Honnorat, après avoir autorisé la révo-

cation du secrétaire de la Fédération confédérée, reste plein d'une attention toute spéciale pour cette organisation :

« En ce qui concerne le syndicat extrémiste affilié à la Fédération Bouët, il importe que vous me fassiez connaître sa réponse à l'invitation qui lui a été faite de se transformer en association constituée conformément à la loi du 1er juillet 1901 ».

La conférence mixte a été fixée au 25 septembre. Elle est mise en présence de faits accomplis qui la rendent presque inutile. Le congrès des anciennes Amicales, en effet, a bien adopté un ordre du jour dénonçant « l'arbitraire et l'illégalité des circulaires du 17 juin et du 5 août 1920 », mais, par 108 voix sur 117 votants et sur proposition de la Commission permanente, il a ensuite voté la transformation des syndicats départementaux d'instituteurs en un Syndicat National unique dont « le Bureau poursuivra seul la défense du droit syndical en justice ». Sur la question des traitements, le congrès n'a fait aucune concession à la Fédération des Syndicats de l'Enseignement s'en tenant au projet des Amicales ratifié par la Fédération de Fonctionnaires.

La lecture du procès-verbal donnera une idée précise de la réunion :

« Présents : 1° 6 membres de la Fédération des Syndicats de l'Enseignement : Bouët, Bazot, Rebours, du Bureau Fédéral : Vacher (Algérie), Henriette Izambard (Seine), Audoye (Bouches-du-Rhône) ; 2° 6 membres du Syndicat National : Roussel (secrétaire général), Mme Castetbielh, Mlle Rousseau, Mlle Pellat-Finet, Péron, Carré.

« Plusieurs membres du personnel des deux groupements assistaient à la réunion, ainsi que 3 représentants du personnel d'Alsace-Lorraine, Weber (Moselle), Herzog (Bas-Rhin), Rossé (Haut-Rhin).

« Me Létrange, secrétaire de Me Oscar Bloch, avocat-conseil de la Fédération des Syndicats de l'Enseignement participe aux travaux de la commission.

DÉFENSE DU DROIT SYNDICAL

A) *Les secrétaires généraux des deux groupements situent les positions respectives de leur organisation.*

Roussel expose que, par suite de la transformation de la Fédération des Syndicats en Syndicat National, un seul conseil sera poursuivi. Bouët constate que la Fédération des Syndicats de l'Enseignement assumera seule, dans 68 départements, le poids des poursuites si elles sont engagées contre tous les groupements d'instituteurs syndiqués. La transformation des syndicats de la Fédération des Syndicats d'Instituteurs en sections du Syndicat National isole dans les départements le Syndicat confédéré de l'Enseignement.

« Roussel lit l'ordre du jour voté par le congrès du 24 septembre et le résume ainsi :

1° – « Point de vue administratif » : le Ministre de l'I.P. commet un acte d'arbitraire en demandant aux syndicats de se dissoudre.

2° – « Point de vue juridique » : le Congrès, par le vote de la transformation, limite les poursuites à celles d'un seul bureau, décidé à épuiser toute la jurisprudence.

« Bouët ayant mis les dirigeants du Syndicat National en garde contre l'interprétation tendancieuse de certains journaux, Roussel déclare que les conclusions du congrès doivent être seules retenues. La transformation opérée par son organisation était nécessaire pour obtenir le maximum de possibilités de résistance.

« Péron constate que sa Fédération (S.I.) s'étant trouvée en présence d'une décision prise, à Bordeaux, en dehors des syndicats d'instituteurs, elle était en droit de prendre seule sa décision de transformation. »

« Les positions ayant été ainsi déterminées, la commission mixte procède à :

B) *« L'examen des événements précédents » pour trouver, dans le passé, une indication pour la conduite à tenir dans les poursuites à venir.*

« Me Létrange intervient dans cet examen de la procédure : défaut par les inculpés appel sur le jugement de compétence, etc. Loi du 12 mars 1920.

« Les deux fédérations prennent l'engagement de se communiquer tous les renseignements utiles, recueillis auprès des syndicats poursuivis ».

C) *« Comment résister ?*

Roussel veut épuiser la juridiction.

« La F.S.E. demande s'il peut y avoir entente entre avocats des deux fédérations.

« Et de la discussion engagée sur la définition même de la résistance, deux points de vue apparaissent.

a. – « Fixer la limite du droit syndical jusqu'à la loi (opinion du S.N.) ;

b. – « Considérer le droit syndical comme acquis, et tenir, à la faveur de la procédure en attendant, – cette méthode ayant réussi dans le passé (opinion de la F.S.E.).

« Décisions prises, les avocats des deux groupes seront mis en relations ; les secrétaires généraux resteront en contact.

D) « Cartels départementaux :

« Les sections départementales du S.N. ne peuvent faire acte de syndicats – par prudence – mais peuvent entrer en relations avec les syndicats de l'enseignement.

« Une circulaire commune (signée des deux secrétaires généraux) facilitera l'entente nécessaire entre les syndicats des deux organisations dans chaque département pour l'organisation de la résistance. Elle préconisera la convocation d'assemblées générales communes, la présentation d'ordres du jour communs, préalablement rédigés en accord.

E) « Conseillers départementaux :

« Les représentants des deux groupements, convaincus de la nécessité de la démission collective des C.D. et de l'intérêt de leur réélection, diffèrent d'opinion sur l'opportunité de cette agitation :

a. – « Un fait nouveau est indispensable », déclare le S.N. ;

b. – « Les faits actuels sont un motif suffisant pour provoquer la démission envisagée », répond la Fédération de l'Enseignement.

« Après discussion avec Roussel, Bouët, Péron, Audoye, Dumollard, Mlle Rousseau, la Commission mixte se met d'accord pour déclarer que la circulaire transmise aux départements invitera les groupements à préparer la démission des C.D. pour une date que fixeront ensemble les deux secrétaires généraux, après décision du Conseil Fédéral et de la Commission Permanente ».

LA PÉRÉQUATION

« Les deux groupements sont liés par des engagements antérieurs ou par leur action passée.

a – « La F.S.I. (Roussel) est engagée par son adhésion à la Fédération des Fonctionnaires qui a réuni tous les représentants des organisations universitaires (80 à 95 catégories), lesquels ont décidé de poursuivre la seule péréquation en laissant subsister les dispositions de la loi du 8 octobre 1919, sauf en ce qui concerne la hors-classe et l'échelle des salaires, le congrès du 24 septembre s'est prononcé d'une façon ferme sur la question : ne modifier en rien le projet Avril.

b. – « La F.S.E. (Bouët) envisage une modification du système d'avancement, la suppression des diverses indemnités et l'abandon des frais de séjour, le maintien du logement.

« Les décisions des congrès des deux groupements liant leurs représentants, la Commission ne peut décider d'une action commune que pour l'obtention de l'échelle des traitements de 4 500 à 10 000 francs.

« Toutefois, les délégués constatent, au sujet des traitements, que – la péréquation obtenue – une même action pourra être menée, dans l'avenir, pour la suppression des promotions au choix et pour l'avancement tous les quatre ans.

CONCLUSIONS PRATIQUES DE LA DISCUSSION

« Une circulaire commune, rédigée et signée par les deux secrétaires généraux, Roussel et Bouët, sera envoyée aux sections et aux syndicats.

« Elle comportera trois points :

- 1. – Défense syndicale ;*
- 2. – Démission des C.D. ;*
- 3. – Péréquation, échelle des traitements.*

La Secrétaire de Séance : Quélavoine.

Cette circulaire, dont voici la teneur, restera comme la seule manifestation générale de l'action commune :

**SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES
DE FRANCE ET DES COLONIES**

**FÉDÉRATION DES SYNDICATS DES MEMBRES DE
L'ENSEIGNEMENT LAÏC**

*Aux Syndicats des Membres de l'Enseignement Laïque,
Aux groupements départementaux du Syndicat National,*

« *Camarade Secrétaire,*

« *La Commission mixte de nos deux organisations s'est réunie à Paris le 25 septembre. Vous trouverez dans les bulletins de nos groupements corporatifs le procès-verbal de la réunion. Mais dès maintenant et selon la décision de la Commission, nous invitons les Syndicats des membres de l'Enseignement laïque et les sections départementales du Syndicat National à s'entendre pour ce double objet :*

« 1° – Défense du droit syndical,

« 2° – Péréquation des traitements.

« *Des assemblées générales, ou à défaut une réunion des Conseils d'administration devront avoir lieu dans chaque département.*

« *Il conviendra que les représentants des deux organisations locales arrêtent en commun, par avance, le texte des convocations et les ordres du jour à soumettre à la réunion.*

« L'objet commun de ces réunions devra être strictement limité :

« 1° – À la revendication du bénéfice de la loi de 1884.

« 2° – À l'obtention d'une échelle de salaire allant de 4 500 aux stagiaires à 10 000 à la première classe de titulaires.

« *Les conseillers départementaux élus de nos organisations respectives seront convoqués à ces réunions. Vous préparerez, d'accord avec eux, la démission collective des C.D. pour le moment où le Conseil de la F.S.E. et la Commission Permanente du S.N. jugeront nécessaire cette démission.*

« *Fraternellement à vous ; – Bouët, secrétaire de la F.S.E.*

« *Roussel, secrétaire général du S.N.*

De rares réunions départementales se tiennent en application de ces directives. Quelques meetings sont organisés en commun : Lorient, où le secrétaire de l'ancienne amicale vient dire quelques mots, Lyon, où l'ancien secrétaire fédéral Léger parle à la fois au nom du Syndicat et de la section lyonnaise du S.N. (tiens ! Péron ?) ; mais en cinquante autres villes, c'est notre syndicat et la Fédération qui font les frais, aidés parfois du Cartel et de l'U.D. Le S.N. y brille par son absence ! Bouët met, comme il était convenu, Roussel au courant des poursuites engagées, mais il ne reçoit rien en échange.

À peine un mois plus tard, Glay écrit dans l'*Information ouvrière et sociale* (N° du 24 novembre 1920) :

« On sait que les instituteurs groupés en syndicats, n'ont pu, jusqu'ici, trouver le moyen de fusionner en un groupement unique. Les « anciens » gardent jalousement les principes et les « nouveaux », beaucoup plus nombreux, ne veulent pas, sans garanties certaines mutiler leur tendance devant l'intransigeance des extrémistes. S'il est exact, d'autre part, que la Fédération Bouët adhère effectivement à l'Internationale de Moscou avec ses conditions de guerre civile et d'illégalité, il est probable que la fusion ne se fera jamais. Notre Syndicat National ne pourra d'ailleurs que récolter dans ses cadres les anciens syndicats départementaux de la Fédération Bouët qui n'ont ni le goût ni le tempérament moscovites ; nous en connaissons qui sont déjà devenus « sections départementales » du Syndicat National (anciennes amicales) ; d'autres suivront et ce sera peut-être le moyen le plus sûr pour constituer le bloc syndicat primaire ».

C'est un aveu des manœuvres dirigées en maints endroits par les amicalo-cégétistes contre notre Fédération, dans le but de la désorganiser, au moment où s'effectue une tentative de rapprochement et à la faveur de cette tentative, quand le gouvernement fait poursuivre judiciairement nos syndicats et administrativement plusieurs de nos militants. Alors le Bureau Fédéral se voit dans la nécessité de signaler le péril après avoir montré l'inutilité des concessions faites par nous et qui n'aboutissaient pas même à la démission collective des C.D.

« D'autres suivront... » Glay pouvait l'espérer, car une habile campagne était menée par ses agents égarés dans nos syndicats contre le Bureau fédéral. Partout mêmes arguments dans les Basses-Pyrénées comme dans le Gard et la Drôme, dans la Sarthe comme dans le Loir-et-Cher et le Loiret, et dans dix autres départements : « à la Fédération, vous vous ferez révoquer ; au Syndicat National, vous ne risquez rien et vous aurez quand même la carte et les timbres de la C.G.T., etc ». Cette campagne fut malheureusement favorisée par un article de l'École Émancipée n° 3 dans lequel Audoye paraissait approuver sans réserve l'attitude des dirigeants des ex-amicales...

« ...Nos amis seront heureux d'apprendre que la manœuvre a échoué piteusement dans une douzaine de syndicats où les quelques serviteurs de Glay et de Roussel ont dû se borner à donner leur démission. Dans la Sarthe, notamment, après une intervention heureuse de Marie Roncière, les amicalistes se sont retirés, non sans que l'un d'eux, sincère, n'eût dit à nos camarades : Vous êtes dans la logique et dans la loyauté, votre maison n'était pas faite pour nous, nous ne la démolirons pas en partant ».

Dans les Basses-Pyrénées, la Drôme, l'Aveyron et le Loiret, la minorité s'est reconstituée ou est en voie de reconstitution...

« ...Les cinq ou six syndicats de l'Enseignement entraînés par leur majorité à se réfugier dans l'équivoque, à fuir les responsabilités au moment du danger, se trouvent être précisément parmi ceux qui ont avalé l'amicale de leur département sans pouvoir la digérer. Nos appréhensions n'étaient pas vaines ! De bons camarades à qui la fusion était chère ont enfin les yeux dessillés et s'étonnent de nous trouver si longanimes à l'heure actuelle.

« La manœuvre entreprise aura donc, en dépit des habiletés et des perfidies, un résultat tout à fait opposé à celui que ses auteurs en attendant : un manque évident de loyauté et de courage éloigne de nous ceux qui ne sont pas faits pour vivre avec nous et notre Fédération restera debout, bien vivante, représentant seule le syndicalisme universitaire » (l'Émancipation n° 133, 11 décembre 1920).

Le professeur J. Fèvre, de l'École Normale de Melun, ayant, sous le pseudonyme de Jean Le Mée, déposé cet article dans *Le Journal des Débats*, sa prose est reprise dans de nombreux journaux de province.

En même temps, notre Conseil Fédéral (Paris, 25 décembre) décide que l'ordre de démission des C.D. sera lancé par nos soins si le S.N. continue à se dérober après de nouvelles sollicitations.

Au lendemain d'un vote du Sénat hostile à la péréquation des traitements et d'un refus de la Chambre de nous comprendre dans l'amnistie, Dumollard, désigné par ses camarades C.D. fédérés comme leur représentant auprès du Bureau Fédéral écrit une dernière fois à Roussel pour l'engager à passer enfin aux actes. Celui-ci répond le 20 avril 1921 :

« ...Nous étions décidés jeudi à demander la démission des C.D. (et je n'aurais pas manqué d'écrire sur le champ à Bouët) ; mais le comité d'Entente Universitaire, réuni en séance plénière, au moment du vote du Sénat, nous a demandé de différer cette mesure... »

Ce nouvel atermoiement amène Bouët et Dumollard à lancer l'ordre de démission basé sur les raisons suivantes :

« 1. Poursuites judiciaires contre nos syndicats et refus d'amnistie ;

« 2. *Persécutions administratives pour délit d'opinion ou action syndicale* ;

« 3. *Votes hostiles à la péréquation des traitements* ».

Une soixantaine de C.D. répartis dans 20 départements environ (Ain, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Côtes-du-Nord, Indre, Indre-et-Loire, Loire, Loire-Inférieure, Mayenne, Nord, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Var, Vosges, Tunisie...) exécuteront cet ordre et seront tous réélus, le plus souvent avec une majorité renforcée.

Glavay appréciera ce résultat sous la forme suivante dans l'*Ère Nouvelle* :

« *Les extrémistes auraient voulu donner la preuve de leur impuissance et de leur faiblesse qu'ils n'auraient pas mieux manœuvré...* »

Plusieurs journaux de droite, dont le *Petit Journal* et *Les Débats*, donneront naturellement une note semblable, soulignant ainsi l'échec de l'essai d'action commune, échec dont les dirigeants des anciennes Amicales portaient seuls la responsabilité. Ces chauds partisans de l'unité corporative avaient évidemment d'autres visées que la résistance inflexible à la répression du Bloc National et l'amélioration des traitements dans le sens de la justice !...

Les poursuites judiciaires

[Retour à la table des matières](#)

Selon les décisions du congrès de Bordeaux, tous les syndicats fédérés devaient, le cas échéant, se laisser poursuivre en correctionnelle. Les modalités de la procédure en appel et en cassation restaient à fixer par le Bureau Fédéral, d'accord avec l'avocat-conseil de la Fédération.

C'est à Me Oscar Bloch, défenseur d'Hélène Brion pendant la guerre, que nous nous adressons, sur le conseil de P. Monatte.

Petit, tout rond, complètement rasé, Me Bloch nous fait penser à un avoué de province, lorsqu'il nous reçoit dans son cabinet de la rue Danton ; et il est sans doute tout à fait l'homme qu'il faut pour nous guider dans le maquis... Mais il n'a pas l'air de comprendre, d'abord, ce que nous désirons. Il se fait renseigner longuement sur les moyens dilatoires imaginés par Pierre Laval, Ducos de la Haille et Ernest Lafont en 1912 : on réclamait alors la cour d'assises en parlant de « coalition de fonctionnaires » pouvant être punie de banissement, et même de déportation !...

– L'artifice était trop grossier ; on se moquerait de nous, objecte-t-il... Et puis, si on allait le prendre au sérieux !... Il y a le complot, en ce moment ; on peut tout craindre...

– D'accord ; mais c'est justement à vous de trouver autre chose. Il nous faut tenir deux ans peut-être, jusqu'à l'amnistie qui précédera les élections législatives. En voyez-vous la possibilité sans plaider d'abord l'incompétence du tribunal correctionnel ?... pourquoi ne pas réclamer la juridiction civile ?

– Ce ne serait pas beaucoup plus sérieux ; la loi du 24 mars 1884 prévoit des amendes...

– Tant pis. Nous comptons sur vous pour rédiger des conclusions permettant d'aller en appel et en cassation sur la compétence d'abord. On songera ensuite à plaider sur le fond.

Notre idée était que tôt ou tard, ces poursuites contre les instituteurs deviendraient politiquement inopportunes, comme cela s'était produit en 1905, puis en 1912-1913 ; et tenir deux ans, c'était probablement gagner une fois de plus la partie.

Nos prévisions devaient se réaliser, et il faut reconnaître qu'Oscar Bloch s'est toujours comporté avec nos syndicats d'une façon loyale et dévouée, bien que – nous l'avons su depuis – il fût membre d'organisations comme la Ligue des Droits de l'Homme et la Franc-Maçonnerie où notre Fédération de l'Enseignement, irréductiblement attachée à la lutte de classe prolétarienne, n'était pas en odeur de sainteté. Envoyés à tous les syndicats fédérés, ses conclusions tendant à obtenir le renvoi devant les chambres civiles ont été soutenues en une vingtaine de chefs-lieux, sans succès naturellement ; mais cela nous fit gagner environ un an.

Les parquets ne s'ébranlent pas partout avec la même célérité. Durant les vacances, les poursuites commencent dans le Nord, l'Algérie, le Doubs, le Haut-Rhin, la Loire, l'Indre-et-Loire et en Maine-et-Loire. Deux ou trois sections du S.N. sont aussi, un moment, inquiétées. Zèle des magistrats ? Ces poursuites intempestives sont, en tout cas, assez vite abandonnées ; mais il en est lancé de nouvelles contre nos syndicats dans les Côtes-du-Nord, la Savoie, les Basses-Alpes, la Creuse, Seine-et-Oise, Seine-et-Oise, Ille-et-Vilaine, Haute-Savoie, Alpes-Maritimes, Aude, Gironde, Charente, Charente-Inférieure, Finistère. Dans ce dernier département, les poursuites s'accompagnent de perquisitions chez les administrateurs Cornec, Lharidon, Drapier, Gloaguen, Kersulec...

Au 25 décembre, date du Conseil Fédéral, 33 groupements font l'objet de poursuites. La procédure est plus ou moins avancée selon les départements : certains en sont encore à l'instruction, d'autres ont fait opposition à l'ordonnance de renvoi, d'autres doivent bientôt comparaître devant le tribunal correctionnel, plusieurs (Indre-et-Loire, Cher) sont déjà en appel. Douze syndicats qui ont pourtant envoyé à l'administration la réponse prévue à Bordeaux, attendent les événements, prêts à résister.

Cependant, en maints départements, s'exercent des pressions, parfois officielles (juges d'instruction, inspecteurs), plus souvent officieuses (avocats politiciens), sur nos militants pour les engager à rallier le S.N. afin d'éviter poursuites et sanctions. Six Syndicats se laissent entraîner : Gard, Drôme, Corse, Basses-Pyrénées, Aveyron et Loiret. Dans les trois derniers départements, le syndicat a pu toutefois être reconstitué. Assez souvent, à dire vrai, le secrétaire fédéral est obligé de se déplacer pour ranimer les courages, repêcher des défailtants, trouver un nouveau bureau syndical, parler en réunion publique, soit avec le concours du secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats, soit malgré lui. Au Comité Confédéral de novembre, deux propositions sont écartées sur notre demande : l'une de Labrousse (Charente-Inférieure) invitant la C.G.T. à faire savoir qu'elle admettra dans son sein les syndicats de l'enseignement transformés en sections de la loi de 1901 pour échapper aux poursuites ; l'autre de Désarménien (Basses-Pyrénées) tendant à fixer un chiffre minimum d'adhérents pour qu'un syndicat puisse rester à la C.G.T. La première proposition part d'un bon sentiment, mais elle est prématurée : ce se-

rait comme un encouragement à ne pas résister. La seconde est dirigée contre le syndicat, dans les Basses-Pyrénées, par Dalès et Mlle Privat, avec une dizaine d'adhérents seulement. Jouhaux, en la circonstance, se voit obligé de nous appuyer !...

En janvier, le Bureau est également poursuivi ; en mars, la Seine, l'Allier, la Sarthe, la Dordogne où le secrétaire Baylet est perquisitionné. Alice Durand et Blanche Aigrault, qui n'ont pas consenti à reprendre leur démission à l'issue du Congrès de Bordeaux, ne sont quand même pas oubliées dans les convocations des membres du B.F., et comme Eugénie Beaumont, la nouvelle trésorière se voit poursuivre aussi, cela porte à huit le nombre des administrateurs fédéraux traduits, le 9 avril 1921, devant le tribunal d'Angers. Parmi eux, Edmond Bazot détient le record en comparaisant, le même jour, d'abord au titre du Syndicat de Maine-et-Loire, puis comme membre du Bureau Fédéral.

Le secrétaire général fait le point en ces termes dans l'*Humanité* du 24 avril :

« Les tribunaux correctionnels ont été particulièrement actifs, ces dernières semaines, dans leur œuvre de répression contre les syndicats de l'Enseignement. On a prononcé des jugements à Lille, à Laval, à Angers, à Belfort, à Mâcon, à Melun, à Toulon ; on en prononcera très prochainement à Angoulême, à St-Étienne, à Nantes et en dix autres villes. »

« Bien que le prétendu délit soit le même partout, les peines sont variables : ici l'amende est de 100 fr. ; là on l'abaisse à 25 fr. ; dans le Nord, nos camarades sont condamnés à 50 fr. d'amende, sauf notre ami Delourme, qui s'en tire avec le minimum, 16 fr. comme mutilé de guerre (ce qui fait dire spirituellement à l'une de ses co-inculpées : « Donc le pied de Delourme vaut 34 fr. ! ») Partout les juges ordonnent la dissolution du syndicat, et nos camarades interjettent appel. Ça peut durer longtemps... »

« Il convient de noter que les seuls syndicats de l'Enseignement paraissent encore poursuivis à l'heure actuelle : il n'est plus question du Syndicat national des institutrices et instituteurs (anciennes amicales) et le secrétaire du Syndicat des Agents des P.T.T. a pu déclarer dans son rapport moral au congrès qui vient de finir : « La justice n'a pas donné de ses nouvelles depuis l'interrogatoire sur le fond, du 14 octobre 1920 ». »

« Nous ne réclamons pas, on peut le croire, la condamnation de camarades des autres organisations syndicales de fonctionnaires : nous vou-

lions l'abandon de toutes les poursuites par l'amnistie que la Chambre vient de nous refuser ; mais nous jugeons utile de souligner l'arbitraire qui préside à ces ridicules persécutions.

« Faut-il voir, dans cette incohérence, la preuve que les syndicats appartenant à notre Fédération gênent seuls les pouvoirs publics et que la propagande syndicaliste majoritaire a toutes les sympathies de la bourgeoisie et du gouvernement qui la représente ?... rappelons l'aveu du juge Drioux à propos de la C.G.T...

« Au reste, tous les syndicats de l'Enseignement n'ont pas le même sort. Nous en connaissons une dizaine contre lesquels la procédure n'est pas engagée, bien qu'ils vivent toujours en plein accord avec la Fédération, et voici que le Syndicat de Seine-et-Oise bénéficie d'un non-lieu.

« Ce syndicat serait légal parce qu'il n'est pas exclusivement un syndicat de fonctionnaires : il admet dans son sein des instituteurs libres laïques. Or, tous nos syndicats sont, comme celui de Seine-et-Oise ouverts aux instituteurs libres laïques. Les poursuites doivent donc être abandonnées partout.

« Nous réclamons le non-lieu général ».

Excellente nouvelle, ce non-lieu en faveur du Syndicat de Seine-et-Oise, dont le secrétaire est Louis Tribier, de l'Orphelinat d'Épône, dirigé par Madeleine Vernet ; les syndicats dissous ou ceux dont les bureaux manquent de cran sont invités confidentiellement par le B.F. à se maintenir comme section du Syndicat de Seine-et-Oise.

À la veille du Congrès de Paris (1921), malgré les poursuites engagées contre quarante de nos groupements et la Fédération elle-même, le Bureau Fédéral peut déclarer, dans son rapport moral :

« À l'heure actuelle, la Fédération tient toujours dans son ensemble : le Syndicat d'Alger a introduit un pourvoi en Cassation sur l'exception d'incompétence (même pourvoi vient d'être signé pour la Fédération par les membres du bureau), celui d'Indre-et-Loire sur le fond et sur un vice de forme ; un certain nombre de groupements sont en instance devant la cour d'appel ; d'autres en sont toujours à la première phase de la procédure correctionnelle ; le Syndicat de Seine-et-Oise bénéficie d'un non-lieu ; plusieurs autres n'ont jamais été poursuivis ; enfin, dans quelques départements, le syndicat, dissous judiciairement ou par décision d'une Assemblée générale, est remplacé par une section analogue à celles du S.N. que le gouvernement a déclarés non poursuivables.

« En définitive, nos effectifs sont réduits quelque peu ⁷² par la perte des éléments les moins actifs ou les moins trempés. Nous avons de bonnes raisons de croire que, la tourmente passée, nous nous retrouverons sans peine. Au reste, la crise des effectifs s'est fait sentir dans toutes les corporations, et notre Fédération des Syndicats de l'enseignement est encore une de celles qui se tiennent le mieux, malgré toutes les brimades subies ».

Sanctions administratives

[Retour à la table des matières](#)

De lourdes peines administratives ont pourtant été infligées, sous des prétextes divers, à de nombreux militants, et c'est bien plus grave, aux yeux de tous, que les poursuites en dissolution ; mais, si à aucun moment de l'histoire de la Fédération il n'y eut tant de mesures répressives prises contre nos camarades – sept révocations en moins d'un an s'ajoutant à celle du secrétaire général, et plus encore de déplacements d'office ! – jamais non plus les rigueurs administratives ne rencontrèrent plus de fermeté de la part de ceux qui en étaient victimes.

À peine le congrès fédéral de 1920 est-il terminé que le camarade Audoye se voit signifier sa révocation (19 août) basée sur la grève du 1er Mai 1920. On a estimé que six membres présents – les six administrateurs – sur huit restant en fonction au C.D. au moment de la consultation (les quatre délégués du personnel et deux conseillers généraux étant démissionnaires comme nous l'avons déjà vu) suffisaient pour émettre légalement un avis ; ministre et Conseil d'État entérineront plus tard cette façon de voir.

Lorsque Bezot sera lui-même traduit aux fins de révocation, les deux derniers conseillers généraux seront aussi démissionnaires et le C.D. ne croira pas pouvoir utilement donner un avis. Déplacé d'office, notre camarade prendra un congé de convenance personnelle pour échapper à toute sanction.

Du même coup, Gautier et Peyrache échappent à la censure réclamée contre eux ; mais ils sont déplacés d'office. Pin, Mlle Vial et Mme Plantié sont également déplacés, envoyés en disgrâce dans des

⁷² 54 Syndicats restent debout avec 8 000 adhérents environ.

postes de débutants. Plusieurs camarades s'en tirent avec une réprimande.

L'inspecteur d'académie Pessemesse s'est révélé un « chef » dans le genre de Sarthou. L'autorité a pris sa revanche. Le personnel affirmera sa solidarité avec Audoye et Bezot en les élisant au C.D., en octobre, par 448 et 446 voix, mais on annulera naturellement cette élection de candidats qui ne sont plus dans les cadres.

À la même époque, Deslandes (Calvados) est déplacé d'office à la suite de soi-disant « propos révolutionnaires » qui auraient été tenus en classe ; Vaillant, professeur à l'E.P.S. de Dinan, est également déplacé pour avoir participé à une réunion intersyndicale, étant en congé de maladie ; Destruhaut (Gironde), pour avoir conduit ses élèves, en dehors de classe, à une séance de cinéma organisée au bénéfice de l'Autriche ouvrière ; Maurice Dommanget est aussi inquiété.

Notre ami, secrétaire du Syndicat de l'Oise, avait déjà un « blâme sévère » pour un article intitulé « socialisme » publié en juin par *Germinal*, organe d'avant-garde paraissant à Amiens : le ministre Honnorat estimait que ce maître était « libre d'exprimer ses opinions, mais non d'adresser des injures à ses concitoyens ». Libre d'exprimer ses opinions ? « Vraiment !... En octobre, dans le *Franc-Parleur de l'Oise*, Dommanget se contente d'exprimer l'une de ses opinions – avec, reconnaissons-le, une vigueur et un accent peu communs, mais que nous retrouverons désormais dans ses écrits ou ses paroles – contre les exploiters des cadavres de la guerre, à propos des monuments aux morts élevés alors jusque dans les plus petites bourgades.

« ...Qu'est-ce que c'est ces boniments ? Nos morts demandent... Nos morts exigent... Nos morts ne permettraient pas... Ah ! si nos morts revenaient... C'est leur vœu que nous exprimons... » Infâmes calomniateurs, taisez-vous ! Ayez la pudeur de ne pas salir vos propres victimes. Vous n'avez pas plus le droit de parler au nom de ces morts-là qu'un assassin de sa victime.

« Les terribles responsabilités qui pesèrent sur la tête de tous les patriotes professionnels de France et d'ailleurs vous font une obligation d'observer le silence du repentir.

« J'imagine que si on ramassait dans certains cantons le sommes recueillies pour le monument aux morts, on pourrait édifier un hôpital ou un sanatorium où les pauvres victimes de la gloire, échappées à la tuerie

pourraient se faire soigner. Est-ce que cela ne vaudrait pas mieux que d'enrichir les marchands de pierre, de créer un piédestal aux élus, de susciter des nouveaux conflits...

« Sous le couvert de glorification des morts de la guerre, c'est le rétablissement des relations avec l'Église qui se prépare. Voilà ce que les libres-penseurs ne voient pas. Le monument est béni par le prêtre, et derrière le drapeau tricolore, c'est le crucifix qui vient... »

« Pour retenir ce maître sur la pente dangereuse où il semble engagé » et châtier ses violences de langage... impardonnables sous la plume d'un instituteur et d'autant moins excusable que M. Dommanget est un esprit cultivé qui sait la valeur des termes qu'il emploie et dont les violences sont voulues et calculées⁷³, l'I.A. Duval lui inflige la peine de la censure pour laquelle le C.D., par six voix contre quatre, a donné un avis favorable.

Le 8 décembre, le C.D. de la Dordogne est appelé à se prononcer sur la révocation qu'on veut infliger à Gabriel Bouyon, coupable d'avoir « poursuivi dans les feuilles révolutionnaires de Périgueux ou de la région une campagne ardente contre les institutions gouvernementales et proféré des injures contre les hauts personnages et notamment contre M. Millerand, président de la République ».

Conseiller municipal socialiste de Périgueux et secrétaire fédéral de l'A.R.A.C (Association Républicaine des anciens Combattants), Bouyon a publié divers articles dans le *Prolétaire de la Dordogne* et le *Populaire du Centre* ; on en cite qui remontent aux mois de mars et d'avril 1920 et à propos desquels notre camarade pourrait revendiquer, en justice, le bénéfice de la prescription ou de l'amnistie. N'importe : par neuf voix contre cinq le C.D. consent à donner l'avis favorable et Bouyon est aussitôt révoqué, malgré les protestations de l'A.R.A.C. et de la Fédération Socialiste.

En même temps, Paul Briard, après avoir bénéficié d'un non-lieu au titre du « complot » se voit renvoyé devant le tribunal correctionnel de Dieppe qui retient contre lui le fait d'avoir surveillé la vente d'une brochure, d'ailleurs non poursuivie, au cours d'une réunion publique. Citons un extrait du jugement :

⁷³ Considérants de l'arrêté de censure.

« Il est avéré que Briard a reçu la brochure incriminée, que ces passages retenus sont délictueux et font appel au pillage, etc., que cette a été mise en vente le 16 avril 1920, c'est-à-dire 14 jours avant le 1er mai, date fixée pour la grève générale, qu'elle était placée sur un banc, que Briard surveillait la vente, que Briard a lu cette brochure, attendu que Briard professe des idées anarchistes, que les faits sont nettement établis, que la mise en vente figure dans la loi, mais que les circonstances atténuantes sont en faveur du prévenu.

« Le tribunal,

« Acquitte Briard, instituteur, du fait de la provocation de militaires à la désobéissance.

« Le déclare coupable d'avoir mis en vente la brochure « Vive la République des Soviets » de Sadoul et ce dans un but anarchiste.

« Le condamne à cinquante jours de prison en vertu de la loi du 28 juillet 1894, de la loi de 1881, de 1893 et de l'article 463 du Code pénal ».

Il avait fait 55 jours de prison préventive qu'on voulait sans doute justifier ainsi ; mais on tenait surtout à préparer la révocation. En janvier 1921, Paul Briard est informé qu'il sera traduit devant le C.D. de la Seine-Inférieure comme suite à la condamnation du tribunal Correctionnel. Par sept voix contre six, l'avis conforme est donné, et le préfet Lallemand peut enfin prononcer la révocation, « considérant qu'il n'est pas possible de confier l'éducation des élèves dans une école publique à un maître si manifestement étranger au sentiment public et si violemment opposé à la société établie ».

Cependant, l'affaire du « complot contre la sûreté de l'État » n'a pas été abandonnée. Fernand Loriot a déjà fait près de six mois de prévention à la Santé, en compagnie de neuf inculpés, dont Pierre Monatte, Gaston Monmousseau et Boris Souvarine, lorsque le fameux procès s'ouvre devant la cour d'assises de la Seine (28 février). C'est le procès de la troisième Internationale, du communisme, du syndicalisme révolutionnaire, de l'internationalisme prolétarien. Quinze jours de débats, parfois émouvants (que nous ne pouvons résumer ici, faute de place), suivis d'un acquittement général. L'administration ne pourra donc pas révoquer, pour cette fois, notre ancien trésorier fédéral ; mais elle ne se tient pas encore pour battue...

Avant de céder la place au guerrier en pantoufles, Léon Bérard, le ministre Honorat a fait lancer des poursuites administratives contre

Marie Guillot. À cet effet, il a transmis à l'Inspecteur d'Académie de Saône-et-Loire la déclaration des comités syndicalistes révolutionnaires de l'Enseignement (C.S.R.) votée à Bordeaux, en marge du congrès fédéral. Nous reviendrons bientôt sur les C.S.R. qui ont joué alors un rôle très important dans le mouvement syndical. Marie Guillot avait beaucoup contribué à les créer ; elle avait signé, en qualité de secrétaire du comité exécutif pour ceux de l'Enseignement, la déclaration que le ministre jugeait subversive en raison du passage suivant :

« La période révolutionnaire est caractérisée par ce fait : le prolétariat – c'est-à-dire l'ensemble de ceux qui travaillent et vivent sans exploiter le travail d'autrui – combat, par la violence, s'il le faut, pour posséder d'une façon exclusive les moyens de production et d'échange et met la main sur les pouvoirs publics afin de réaliser son dessein.

« Il est obligé, l'événement l'a prouvé, d'établir momentanément la dictature du prolétariat pour atteindre son but ».

Digne et ferme, Marie Guillot répond simplement :

« La peine qu'on propose contre moi, pour des motifs qui ne sont pas relatifs au service scolaire, est une atteinte au droit d'opinion ; elle m'éloignera d'une profession que j'ai choisie par goût et à laquelle je me suis consacrée avec joie ».

Le 29 janvier, elle passe devant le C.D. Son inspecteur primaire la soutient du point de vue professionnel, l'inspecteur d'académie cherche à l'accabler, le préfet se montre correct, essaie d'être impartial. Marie Guillot refuse de discuter la déclaration des Comités Syndicalistes Révolutionnaires (C.S.R.), se retranchant derrière la liberté d'opinion. Au vote : six voix pour la révocation, cinq contre et une abstention. La peine sera-t-elle prononcée ? L'affaire traîne pendant deux mois. Le préfet hésite, gagne du temps. Ce n'est pas la première fois qu'un préfet soutient mieux l'école laïque et ses maîtres que les chefs universitaires. Cela prouve combien s'illusionnent ceux qui, au lieu de rechercher une réforme plus profonde, proposent comme remède efficace à l'arbitraire la nomination des instituteurs par le recteur ou l'I.A. Mais un préfet ne saurait résister longtemps au gouver-

nement dont il dépend, et fin avril celui de Saône-et-Loire révoque Marie Guillot. Les syndicalistes de ce département manifestent bientôt leur solidarité effective en élisant notre camarade secrétaire permanente de leur Union Départementale.

En plusieurs cas, administration et gouvernement sont longtemps tenus en échec : ainsi dans les affaires Dalès (Basses-Pyrénées), Ver-nochet (Haute-Garonne) et Adrienne Montégudet (Creuse). Cette dernière camarade aurait même échappé à toute sanction grave s'il n'y avait eu, pour finir, l'arme perfide du déplacement d'office.

Dès la fin de septembre 1920, Dalès ; instituteur à Bayonne, est sous le coup d'un déplacement à cause d'une déclaration publiée en juillet dans l'*Action syndicaliste*, organe de l'Union Départementale, à l'occasion du renouvellement du Conseil Syndical de son Syndicat. Notre camarade y avait affirmé nettement ses sympathies pour la gauche de la C.G.T. et pour la Révolution Russe. Vive agitation dans les milieux syndicalistes de la région, en réponse à la menace de l'I.A. ; les métallurgistes du Boucau, notamment, protestent avec vigueur, menaçant de se mettre en grève si Dalès est frappé pour délit d'opinion ou fait syndical. Alors, préfet et I.A. hésitent et décident d'attendre une meilleure occasion ; mais ils renoncent d'autant moins à frapper que Dalès a reconstitué le Syndicat de l'Enseignement après transformation, votée par la majorité qui suit les chefs amicalistes, du groupement fédéré unique en une section du S.N. L'occasion, c'est l'inspecteur primaire qui la fournit, huit mois plus tard, à l'aide d'une plainte de parents d'élèves et d'une enquête partielle au cours de laquelle notre camarade manifeste, non sans raison, quelque nervosité. On l'envoie à Amendaritz, petit trou perdu dans le pays basque.

Marthe Dalès étant également institutrice à Bayonne, on use à son égard d'un procédé plus vil encore pour se débarrasser d'elle. Le fait est ainsi rapporté dans l'*École Émancipée* du 25 juin 1921 :

« Le cas de Mme Dalès est caractéristique du régime. Le jour où elle apprit le déplacement de son mari, elle ne put s'empêcher d'exhaler son indignation devant ses collègues de l'école et elle jugea sévèrement la conduite de l'inspecteur de Bayonne qui avait machiné l'affaire. Celui-ci, mis au courant par une moucharde, interrogea individuellement les maîtresses ; puis l'I.A. vint faire une enquête au cours de laquelle Mme Dalès refusa de fournir des explications sur une conversation. « Dans l'intérêt

du service et de l'école » le déplacement de notre camarade est proposé au préfet comme sanction de l'incident.

« Il ne s'agit donc plus seulement de soi-disant « écarts de langage » dans une réunion publique ; mais on réprime avec brutalité même des propos tenus en des conversations particulières et l'on emploie, au besoin, les procédés de basse police... »

Comment s'étonner ? Dalès et Marthe Dalès exercent dans le fief même de Léon Bérard et ce digne successeur d'Honorat vient d'envoyer aux chefs de service une circulaire s'inspirant de l'Ordre Moral pour intensifier la répression.

Plusieurs fois menacé de déplacement pour des paroles de réunions publiques à la suite de rapports policiers, Vernochet, secrétaire du Syndicat de la Haute-Garonne, a réussi à se maintenir à Toulouse grâce aux sympathies dont il jouit dans le milieu ouvrier ; mais il gêne de plus en plus les politiciens locaux et l'on découvre un nouveau motif, « caractère tendancieux » de son enseignement, pour l'envoyer à Murat, Antoinette Vernochet attendait depuis des années à 40 kilomètres de Toulouse, qu'on la rapprochât de son mari. On les éloigne ainsi beaucoup plus l'un de l'autre.

À la même époque, Adrienne Montegudet voit l'administration de la Creuse s'acharner sur elle tout particulièrement. Elle vient de perdre son mari, emporté par la tuberculose pulmonaire, quand on la menace une première fois de déplacement. N'est-elle pas allée attendre et reconduire à la gare d'Aubusson le camarade Bert, secrétaire de l'Union départementale de la Haute-Vienne, venu faire la contradiction à une conférence du majoritaire Marty-Rollan. Une lettre anonyme provoque aussitôt une enquête de l'Inspecteur primaire ; celui-ci reproche à notre camarade de s'être « montrée en public avec un individu venu à Aubusson pour augmenter les divisions existant dans le monde ouvrier » et conclut au déplacement d'office. Voyez-vous ces braves inspecteurs de l'enseignement primaire s'inquiétant des divisions ouvrières et s'employant ainsi à les faire cesser !... Invitée à fournir des explications écrites, A. Montégudet se borne à répondre :

« La dénonciation dont je suis victime visant des faits étrangers au service, je n'ai pas de renseignements à fournir à ce sujet... »

« ...En dehors de ma classe, je revendique hautement la liberté d'opinion ; je me refuse à admettre la conception du fonctionnaire citoyen diminué et à discuter sur le procès de tendance qui m'est fait »

L'affaire étant mal engagée sur la base d'une lettre anonyme dont on n'avait pas à tenir compte, on n'ose y donner suite ; mais le 3 mai, A. Mondégudet prend la parole, à titre de secrétaire de la section communiste d'Aubusson, à un meeting contre la mobilisation de la classe 19, contre la guerre, et elle participe à la manifestation qui a lieu ensuite dans les rues de la ville. Trois jours plus tard, on lui annonce qu'elle est suspendue de ses fonctions en attendant la réunion du C.D. appelé à statuer sur son cas.

Au C.D. les conseillers généraux et la directrice de l'école normale elle-même se joignent aux délégués du personnel pour la défendre ; il y a cinq voix pour la révocation, huit contre. C'est le moment où nos C.D. viennent de démissionner dans vingt départements ; d'autre part, au Congrès de l'U.D., les syndicats ont repoussé le rapport moral du majoritaire Cougnoux, dont on se rappelle les déclarations mensongères au Comité confédéral, et ils ont manifesté leur sympathie et leur solidarité envers notre camarade en la choisissant comme secrétaire. Le préfet n'ose prononcer la révocation malgré l'avis du C.D. ; mais il aura le dernier mot dans l'affaire en nommant d'office Adrienne Montégudet dans la petite commune de Jalesches, à 15 kilomètres d'une station de chemin de fer.

C'est quand même, pour la fédération, un succès qui s'ajoute, à la réintégration du camarade Conquéré, obtenue après une longue campagne du trésorier fédéral adjoint G. Daviaud. Conquéré (Basses-Pyrénées) avait exposé lui-même son affaire au Congrès de Bordeaux ; réformé temporairement en 1918 à la suite d'une maladie de poitrine contractée au front, il a demandé à bénéficier du décret de juillet 1917 accordant des congés avec traitement aux fonctionnaires réformés et il a été examiné par une commission médicale civile présidée par l'I.A. À la suite de cet examen, on ne lui renouvela pas son congé mais l'administration refusa de lui donner un poste, le considérant comme inapte à enseigner. L'administration militaire, d'autre part, ne voulait pas lui octroyer de pension, sous prétexte qu'il n'était pas tuberculeux. Quoique reconnu par divers médecins capable de faire la classe, Conquéré était donc révoqué en fait. À la fin mars seu-

lement, il est admis à reprendre ses fonctions ; mais il attendra toujours une réparation plus complète de l'injustice.

En cette période de répression à outrance, l'administration de la Seine se devait de faire mieux les choses que toute autre. Au début de juin 1921, nous apprenons qu'elle demande trois têtes à la fois : Fernand Lorient, Albert Treint et Marthe Bigot sont traduits devant le C.D. aux fins de révocation ⁷⁴.

Lorient, étant en Russie au moment de la convocation, on se voit contraint de disjoindre son cas, si bien que restant en congé ensuite comme permanent du P.C., il ne sera jamais régulièrement révoqué.

A. Treint et Marthe Bigot « comparaissent » le 2 juillet devant le C.D. où ils défendent la liberté de penser. Par 18 voix contre 10 et un bulletin blanc, ce singulier tribunal vote la révocation de Treint, et par 15 voix contre 14, il repousse celle de Marthe Bigot, pour le même fait ; et l'*Humanité* de conclure :

« Ce verdict incohérent d'un tribunal administratif qui se fait l'auxiliaire de poursuites politiques, sans oser aller jusqu'au bout de sa logique, ni dans un sens ni dans l'autre, est bien représentatif du désordre qui s'étale partout ».

Notre vieille connaissance, l'I.A. Sarthou, ne pouvait rester impassible à la vue de tant d'exploits de ses collègues. Lui qui avait eu une idée fixe depuis sa nomination à Angers – anéantir le Syndicat de l'Enseignement de Maine-et-Loire en abattant ses deux plus actifs militants – et qui a été de ce fait un précurseur dans la voie de la répression, il se désolait en constatant que Louis Bouët n'avait pas quitté le département et employait ses loisirs de révoqué à intensifier la propagande syndicaliste révolutionnaire, tandis que Gabrielle Bouët avait cessé pratiquement de militer depuis son déplacement d'office. Comment, dans ces conditions réussirait-il à compléter son tableau de chasse et à mériter sa « ville de facultés » ?

Une lettre – spontanée ou provoquée – de dénonciation calomnieuse du vicomte d'Achon, maire de Linières-Bouton où G. Bouët

⁷⁴ Lorient, Treint et Marthe Bigot, tous trois instituteurs, étaient membres du comité directeur du Parti communiste.

avait été exilée en mars 1920, va servir de point de départ à la nouvelle affaire. Le hobereau prétend que l'institutrice aurait blessé les parents de ses élèves dans leurs opinions politiques, sociales ou religieuses, quelle aurait vanté le 1er mai, critiqué la fête de Jeanne d'Arc. « En France, aurait-elle dit, il y a beaucoup de morts ; on fête le 1er Mai parce qu'il n'y en a pas assez ».

Une enquête administrative, menée auprès des enfants et de leurs parents par l'inspecteur primaire Gagnereau avec le souci évident de donner satisfaction à Sarthou, ne peut que faire ressortir le ridicule de l'accusation. Les enfants, questionnés oralement, puis par écrit, déclarent tous n'avoir point entendu les propos incriminés à l'exception d'un arriéré, dont les parents sont fermiers de d'Achon et que l'inspecteur interroge dans sa famille, écrivant lui-même la soi-disant déposition car le pauvre petit est illettré ! Les parents cités par le maire s'étonnent, n'ayant jamais eu le moindre grief à formuler contre la maîtresse de leurs enfants. Il reste seulement cette phrase qu'elle reconnaît volontiers : « Le 1er Mai est la journée des travailleurs ; dans tous les pays, ils manifestent, ce jour-là, pour obtenir des améliorations de leur sort ».

Sarthou écrit alors, dans son mémoire tendant à la révocation :

« Sommes-nous en présence d'une confusion qui se serait produite entre des déclarations faites par Mme Bouët en dehors de l'école et les propos tenus par elle dans l'école, ou plus simplement les témoins ont-ils reculé, comme il arrive souvent à la campagne, devant leurs responsabilités. En tout cas, il est bien difficile d'admettre que le maire, qui est un homme instruit, ait inventé ces propos ou les ait dénaturés.

« Je sais bien que les autres enfants n'ont pas entendu ou retenu ces propos. Mais ce n'est évidemment pas la preuve qu'ils n'ont pas été tenus.

« Mme Bouët a-t-elle prononcé ces paroles ou des paroles du même genre ? J'en suis convaincu. Certes les autres ne les ont pas entendues...

« Nous reconnaissons-là une accusation odieuse que les amis politiques de Mme Bouët lancent volontiers... »

Cela fait penser à la fable :

« Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.

...C'est donc quelqu'un des tiens ;

...On me l'a dit, il faut que je me venge !... »

C'est quand même un tour de force que de baser une révocation sur ce néant ; mais pourquoi se gênerait-on ? On ne peut craindre du C.D. de Maine-et-Loire un geste analogue à celui de la Creuse ; les quatre conseillers généraux sont des royalistes notoires, et l'un d'eux, de la Guillonnière, chef des écoles confessionnelles du département, est l'ennemi le plus obstiné de l'école laïque en cette région de l'ouest où elle compte tant d'adversaires fameux. On fera déclarer sans peine à ces messieurs que l'institutrice de Linières-Bouton a violé la neutralité scolaire ou qu'elle nuit aux intérêts de l'école laïque.

Coup de théâtre, au C.D., le 9 juillet, Sarthou, pour corser l'affaire, fait intervenir un changement d'heure d'entrée et de sortie des classes, qui avait d'ailleurs été autorisé par le maire et l'inspecteur primaire. Les quatre royalistes suivent les délégués du personnel qui se retirent en manière de protestation contre les procédés de l'I.A. et le C.D., réduit aux six administrateurs, ne peut statuer. Nouvelle séance, le 16 juillet ; mais cette fois tout est bien préparé. On apprendra plus tard que les conseillers généraux, mécontents d'abord des menaces qui pesaient sur les institutrices libres détachées irrégulièrement dans les écoles catholiques de garçons, ont eu entre temps les apaisements nécessaires. Trois d'entre eux sont disposés maintenant à voter la révocation.

Après avoir détruit un à un, par de multiples témoignages, les prétextes de l'administration, G. Bouët transforme sa défense en un réquisitoire ironique et cinglant à l'adresse de l'inspecteur primaire enquêteur, du directeur d'É.N. Gourdon, rapporteur – qui a cru soulager sa conscience en affirmant que Mme Bouët veut rester dans l'enseignement, non par suite de « vulgaires préoccupations matérielles », mais par souci de propagande – et principalement de l'I.A. Sarthou.

« Quand M. Gourdon, à la fin du mois, touche son mandat de directeur d'É.N., il est dégagé – sans doute – de toute préoccupation vulgaire.

« Devrait-il ignorer que, levée à 5 heures du matin, il me faut faire 30 kilomètres ; pour rejoindre une quarantaine de bambins de 5 à 13 ans,

rentrer chez moi, les jours où je reviens, à 10 heures du soir, pour recommencer ainsi chaque jour la même vie exténuante. – Et pendant ce temps, mon foyer est à l'abandon, avec trois enfants, une vieille mère de 80 ans ! Oh ! vous avez voulu étouffer jusqu'à la voix de la pitié !... Soyez tranquille, je ne ferai même pas vibrer cette corde et j'épargnerai à M. Sarthou la satisfaction qu'il prétend éprouver lorsqu'il voit des femmes pleurer dans son cabinet...

« De tous les griefs formulés contre moi, il ne reste qu'une appréciation personnelle sur des idées, des sentiments intimes... Tout le personnel enseignant est ainsi menacé par l'arbitraire administratif. Il ne peut y avoir de sécurité pour aucun de nous, puisqu'il ne s'agit même plus de manifestation publique de la pensée, mais cette pensée elle-même, déformée par l'imagination délirante d'un chef de service. Ce sont des procédés inquisitoriaux que personne ne peut plus admettre...

« Et l'on vient parler de « crime contre l'enfance !... »

« Nous réclamons vainement l'amélioration des locaux scolaires. À Linières les murs sont décrépits et sales, car on n'a pas procédé au blanchiment obligatoire ; les tables vétustes s'effondrent et sont en nombre insuffisant ; la salle est trop petite pour les élèves qu'elle abrite ; les cabinets d'aisance sont dans un état déplorable. De tout cela l'administration n'a cure, malgré les belles conférences sur l'hygiène... Et de réclamer un peu plus de bien-être et de confort pour les enfants, n'est-ce point encore une des formes du « crime contre l'enfance » ?

« On me reproche de violer la neutralité scolaire !

« Nos chefs la respectent-ils lorsqu'ils veulent nous imposer la distribution des images pour l'emprunt, la récolte de l'or, les collectes en faveur des journées instituées pendant la guerre. Qu'entendez-vous donc par neutralité ? Du fait que l'on enseigne peut-on rester neutre au sens strict du mot ? La partisans des régimes passés, et il s'en trouve parmi ceux qui vont être mes juges, préconisent un enseignement confessionnel ; vous, administrateurs, qui serez mes juges aussi, vous imposez un enseignement d'État qui a pour objet la conservation des institutions établies. Ni les uns ni les autres, vous ne pouvez vous réclamer de la neutralité. Et n'est-ce point plutôt nous qui, par notre enseignement rationnel et non dogmatique, par notre tendance à faire appel chez les enfants à l'esprit de contrôle, de libre-examen, à développer leur personnalité, sans jamais rien leur imposer, n'est-ce point nous qui respectons le plus cette neutralité au nom de laquelle vous prétendez me condamner ?...

Par neuf voix contre cinq, le C.D. vote la révocation que le préfet s'empresse de prononcer.

Les comités syndicalistes révolutionnaires

[Retour à la table des matières](#)

Qu'étaient exactement ces comités syndicalistes révolutionnaires (C.S.R.) dont on parlait beaucoup, à cette époque, dans les milieux syndicaux ou politiques et dont l'un des manifestes avait été le prétexte de la révocation de Marie Guillot ?

Les C.S.R. étaient tout simplement, au sein des syndicats, unions, fédérations et centrales, les organismes permettant aux révolutionnaires de se concentrer dans le but de ramener le mouvement syndical, dévoyé depuis août 1914, aux principes et à la pratique de la lutte de classe et de l'internationalisme prolétarien.

Il y avait toujours eu, naturellement, des tendances diverses à la C.G.T. ; mais jusqu'à la mobilisation, les militants anti-parlementaires triomphaient sans peine des guesdistes comme Renard (textile) et des réformistes comme Keufer (livre) et l'on ne trouvait pas condamnable le fait, pour les camarades d'une même tendance, de s'entendre, de se réunir, pour rechercher ensemble les moyens de faire prévaloir leurs conceptions. Pendant la guerre, le « Comité pour la Reprise des relations Internationales » et le « Comité de Défense syndicaliste » avaient fonctionné sans provoquer trop de récriminations ; mais à dater du moment où les C.S.R. gagnant partout du terrain, apparurent à Jouhaux et à ses équipes de bureaucrates comme des organismes dangereux pour leurs situations, une lutte sans merci commença contre le « noyautage ».

Au Congrès de Lyon, les minoritaires s'étaient rencontrés, avant et pendant le congrès sur l'initiative du « noyau » de la *Vie Ouvrière* et avaient senti la nécessité de maintenir entre eux une liaison permanente : c'est dans la Fédération de l'Enseignement et sous la direction de Marie Guillot que l'un des comités fédéraux fut créé.

L'appel publié dans l'É.É. du 6 décembre 1919, après avoir noté que les amicalistes entrés dans nos syndicats y « entravent notre al-

lure » et que « nous serons noyés par la masse corporative », dit la nécessité de ne pas accepter cette situation :

« Nous voulons être ce que nous étions : le ferment révolutionnaire de la corporation.

« Restons groupés pour exercer notre action, car nos efforts non concertés seraient des efforts vains. Créons entre nous une entente. Syndicalistes révolutionnaires nous sommes : formons chez nous, comme le font tous les syndicalistes révolutionnaires de la C.G.T. dans leurs fédérations, des Comités de syndicalistes révolutionnaires ».

Les buts de ces comités sont ainsi définis :

« 1.) Un but corporatif. Nous nous concerterons pour agir au syndicat au moment des décisions d'ordre corporatif : nous devons classer nos arguments, mener notre action de façon à gagner à notre « manière » la masse de nos camarades.

« 2.) Un but d'ordre général : nous ferons de la propagande pour « la disparition du salariat et du patronat ».

« Pour nous, cette disparition ne peut résulter que de la révolution. Nous préciserons ce que contiennent les termes : collaboration de classe.

« Nous cotiserons pour répandre parmi les camarades les journaux, tracts et brochures révolutionnaires, pour couvrir les frais de leurs réunions de propagande.

« Nous joindrons notre action à celle des minoritaires des autres fédérations pour faire progresser nos tendances à la C.G.T.

Cet appel est suivi des signatures du comité provisoire :

« André Chaneaux, Marie Guillot, Audoye, Élise Avenas, Baron, Jossette et Jean Cornec, Foulon, Henriette Izambard, Laforge, Lapière, Moncond'huy, Robert, Marie et François Mayoux, F. et L. Lafosse, Hélène Brion, Bernard (Rhône), André Lavenir ».

On remarquera que les membres du Bureau Fédéral ne figurent point parmi les signataires ; cela ne signifie pas qu'ils étaient hostiles à la création des Comités Syndicalistes révolutionnaires ; mais ils fai-

saient quelques réserves importantes sur la tactique de Marie Guillot. Ils n'admettaient pas, entre autres, sa manière « défaitiste » de poser le problème pour notre Fédération. N'allait-elle pas jusqu'à écrire dans *la Vie Ouvrière* :

« Les Syndicalistes révolutionnaires de l'Enseignement, par suite du mouvement qui a porté au syndicat les meilleurs éléments des amicales – éléments modérés – se trouvent en minorité dans presque tous les syndicats. »

S'il en avait été ainsi, le Syndicat de Maine-et-Loire ne serait pas resté à la tête de la Fédération. La plupart des votes de congrès prouvaient d'ailleurs le contraire. Il importait de ne pas se croire ni se dire battus quand il n'y avait pas encore péril dans la demeure ; il suffisait, selon le Bureau Fédéral, de créer des C.S.R. dans les seuls syndicats où la majorité était réformatrice : dans les seuls syndicats où la majorité était réformatrice : dans les autres, le comité ne pouvait que doubler sans profit mais non sans danger le conseil syndical lui-même. Le Bureau Fédéral, enfin, voulait maintenir l'ensemble de la Fédération dans la voie révolutionnaire au lieu d'en abandonner la direction aux collaborationnistes, et l'avenir devait lui donner raison sur ce point. Mais sur la nécessité et sur le rôle des C.S.R., en général, l'accord était complet.

Le plus surprenant, aujourd'hui que les éléments syndicalistes révolutionnaires « noyés par la masse corporative » se trouvent effectivement « en minorité dans presque tous les syndicats », n'est-il pas de voir, dans cette liste des partisans de l'organisation des tendances en 1919-1920, les noms de ceux qui combattent, depuis la fusion, les groupes syndicalistes révolutionnaires des Amis de l'É.É. ?

À Bordeaux, les C.D.R. de l'Enseignement achèvent de s'organiser. À Orléans, ils jouent un rôle important dans l'organisation générale des minoritaires et la préparation du congrès confédéral (fin septembre 1920).

Ce congrès était convoqué d'une façon brusquée, au lendemain de l'échec des grèves de mai et malgré l'opposition révolutionnaire, dans un but évident de marquer l'écrasement de cette opposition. Les nombreuses révocations de cheminots et l'emprisonnement des militants

les plus en vue devaient, dans l'esprit de Jouhaux et de ses partisans, favoriser l'opération. Grâce à l'activité des C.S.R., ces espérances furent déçues.

À la quasi-unanimité, les minoritaires décident de suivre la Fédération de l'Enseignement en adhérant au « Conseil International des syndicats ouvriers » qui vient de se constituer à Moscou ; ils entendent ainsi préparer l'entrée de la C.G.T. elle-même à cet organisme qui prendra bientôt le nom d'Internationale Syndicale Rouge. Ils élaborent une résolution d'orientation, dans laquelle est flétrie la conduite des dirigeants confédéraux qui, au mépris de leurs déclarations de Lyon, ont participé à la Conférence de Washington, « organisée en vertu de l'inique traité de Versailles par la Société des Nations, cette nouvelle Sainte-Alliance des États capitalistes », collaboré avec le gouvernement et le patronat pour replâtrer le régime (Conseil National Économique, Bureau International du Travail, etc...) au lieu de travailler à l'émancipation du prolétariat par la lutte de classe et l'action directe.

En voici la conclusion :

« Loin de violer la charte d'Amiens, en adhérant à l'Internationale de Moscou, le congrès déclare que c'est le plus clair du devoir de la C.G.T. Elle se doit aujourd'hui d'aller à Moscou, comme elle aurait dû, en 1915, aller à Zimmerwald. Il n'existe qu'une Internationale de la révolution, celle de Moscou ; la C.G.T. redevenue fidèle à l'esprit révolutionnaire, se doit d'y adhérer et se déclare prête à collaborer avec l'organisme politique qui agira révolutionnairement, en fait et non en paroles, gardant malgré cela sa complète autonomie. ».

Sur 2 225 syndicats représentés, 602 se prononcent en faveur de cette résolution, 1 478 approuvent celle du Bureau confédéral. Le rapport moral était adopté par 1 482 mandats contre 691 et 52 abstentions, avec un gain d'une centaine de voix sur Lyon pour la minorité. Quant aux syndicats de l'Enseignement, 38 sur 52 s'étaient affirmés contre le rapport moral, 9 seulement pour (Ain, Aube, Aude, Ille-et-Vilaine, Loiret, Basses-Pyrénées, Sarthe, Tunisie, Vosges), résultats à peu près semblables à ceux de 1919.

Le seul travail positif est fait, en marge du congrès, à la conférence minoritaire : les C.S.R. en sortent définitivement organisés avec des

groupements locaux ou syndicats ou régionaux, des comités d'industrie et un comité central chargé d'assurer la propagande générale et les liaisons. Le prix de la carte est fixé à 5 francs ; les syndicats minoritaires pourront adhérer globalement en versant une cotisation de 5 francs par mois. Godonèche (Livre) est choisi pour secrétaire provisoire en attendant la libération de Monatte.

Au lendemain du congrès commence la conquête des organisations (syndicats, U.D., Fédérations) qui va être facilitée par la publicité de la *Vie Ouvrière* et aussi par celle de l'*Humanité*, le quotidien du Parti Socialiste s'orientant vers la Troisième Internationale depuis le retour de Russie de Cachin et de Frossard.

Alors la bureaucratie confédérale s'inquiète et anathématise les C.S.R. Au Comité confédéral des 8 et 9 novembre 1920, le secrétaire adjoint Dumoulin dépose l'ordre du jour ci-dessous :

« Le C.C.N. rappelant les décisions du Congrès d'Orléans, déclare que les syndicats qui ont donné leur adhésion de fait aux comités syndicalistes révolutionnaires se sont placés dans une position d'hostilité, de scission morale et de désorganisation des forces confédérales et de l'unité de l'Internationale syndicale constituée.

« Il précise que la position ainsi choisie place ces organisations dans l'obligation d'appliquer les méthodes de division indiquées par l'Internationale de Moscou parmi lesquelles le noyautage est un des moyens prévus et déjà employés.

« Le C.C. ne saurait éviter de mettre les organisations en garde contre les conséquences inévitables de leur adhésion qui pourrait provoquer de la part des fédérations et des U.D. des mesures d'exclusion contre lesquelles de la C.G.T. ne pourrait nullement intervenir.

« Les statuts confédéraux qui impliquent les deux obligations d'être adhérent à son Union et à sa Fédération nationale resteraient toujours en vigueur et nécessiteraient ainsi des décisions concordantes devant lesquelles la Confédération ne pourrait que s'incliner ».

Bouët, d'accord avec Mayoux, délégué de l'U.D. des Bouches-du-Rhône, et les autres camarades qui ont pu être rapidement consultés en séance, lui oppose ce simple texte :

« Le C.C.N. constate qu'il existe deux tendances, réformiste et révolutionnaire, dans le mouvement syndical et ne saurait s'immiscer dans leur organisation intérieure ».

Au vote, la motion Dumoulin obtient 72 voix (30 fédérations et 42 U.D.) ; celle de la minorité 25 voix (5 fédérations – enseignement, Maréchalerie, Produits chimiques, Tonneaux et Voiture – 20 U.D.) ; mais il y a 23 abstentions (4 fédérations et 19 Unions). Près de la moitié des délégués des U.D., et notamment ceux de la Seine et du Rhône, se refusent donc à suivre le bureau confédéral dans sa politique d'exclusion et de scission. La minorité applaudit.

« Vous pouvez applaudir, en effet, crie Jouhaux. C'est votre victoire. Je sais ce qu'il me reste à faire ».

Il prend son pardessus et part en claquant la porte. Les secrétaires-adjoints le suivront bientôt dans sa démission, après que Dumoulin aura exhalé sa rancœur contre ceux du marais, les abstentionnistes des U.D., les « eunuques » incapables de prendre leurs responsabilités dans un moment grave.

Séance de supplications durant laquelle la minorité reste impassible ; vote de confiance au Bureau confédéral dans lequel elle s'abstient, n'ayant pas à prendre parti dans cette querelle de famille des bureaucrates... Fausse sortie, d'ailleurs, car le lendemain matin le bureau reviendra sur sa décision ; mais il a du plomb dans l'aile et l'opposition ne cessera plus de gagner du terrain à la suite de ces menaces d'exclusion. L'Union de la Seine et celle du Rhône, quelques semaines plus tard, passeront entre ses mains, puis encore d'autres U.D., et non des moindres. Pour les fédérations, ce sera plus dur.

« Pourtant – écrit alors Pierre Lemont dans la « V.O. » (pseudonyme de P. Monatte, n° du 12 novembre) – ce sont les mêmes syndiqués que représentent Fédérations et U.D. Mais l'U.D. est moins loin du syndiqué ; elle a beau se boucher les oreilles, elle entend sa volonté ; elle sait que si elle l'enfreint elle en devra rendre compte.

« La Fédération, elle, trône à distance. L'esprit corporatif borné et dominateur s'est réfugié en elle. Le syndiqué est un être qui a le droit de lui verser des cotisations chaque année plus élevées, mais là s'arrête son droit.

« La responsabilité des fédérations dans la déviation du mouvement syndical depuis la guerre est terrible. Ce sont elles qui constituent la forteresse de la majorité du réformisme de la trahison syndicaliste.

« Mardi le désaccord criant entre elles et les U.D. a éclaté. Celles-ci ont signifié qu'elles se ressaisissent, quelles ne toléraient pas le coup de force prémédité par Jouhaux et « ses amis ».

Un événement politique retentissant va d'ailleurs favoriser cette progression des opposants révolutionnaires au sein de la C.G.T. : le triomphe des partisans de la Révolution Russe et de la 3^e Internationale au Congrès de Tours du parti Socialiste (fin décembre 1920). Par 3 252 mandats contre 1 022 à une motion Longuet-Paul Faure, l'adhésion à l'Internationale communiste est votée. Les militants de la *Vie Ouvrière* (P. Monatte, A. Rosmer, Marcel Martinet, Guy Turrette...) entreront bientôt à la rédaction de l'*Humanité* qui fera désormais campagne pour le redressement de la C.G.T. La tribune de l'enseignement de ce quotidien, qui était restée jusqu'alors entre les mains d'Émile Glay, sera confiée au secrétariat de notre Fédération.

Mais les politiciens mis en minorité vont quitter le Parti qui s'intitulera communiste et fonder un nouveau Parti dit socialiste ; cette scission politique peut être considérée comme le prélude de la scission syndicale ; elle fait prévoir, en tous cas, que lorsque la masse des adhérents, entraînés par les C.S.R., sera devenue majorité dans la C.G.T., Jouhaux et les bureaucrates attachés à sa fortune créeront, eux aussi, une nouvelle organisation, à moins qu'ils ne réussissent à provoquer une scission avant cette échéance.

Deux syndicats minoritaires, ceux de Millau et de Brunoy, ayant été exclus de la fédération de l'Agriculture, le comité central des C.S.R., réuni avec les délégués des fédérations et Unions révolutionnaires à la veille du C.C.N (Comité Confédéral National) des 8, 9 et 10 février 1921, décide de prendre l'offensive et le secrétaire fédéral de l'Enseignement est chargé de déposer et de soutenir la motion suivante :

« Le C.C.N., estimant que les diverses tendances syndicalistes doivent pouvoir s'affirmer librement au sein de la C.G.T.

« Repousse les exclusions qui ont été ou pourraient être prononcées contre des syndicats ou des syndiqués pour délit d'opinion ;

« Il estime que des mesures semblables à celles qui ont été prises par la Fédération de l'Agriculture apparaîtraient comme une provocation à la scission et créeraient une situation regrettable au moment où la classe bourgeoise et le gouvernement persécutent nos organisations syndicales ».

Après avoir tenté durant trois jours d'éviter un vote sur ce point précis, le Bureau confédéral se décide à opposer à ce texte i-un ordre du jour condamnant à nouveau les C.S.R. et, tout en proclamant hypocritement la liberté d'opinion, faisant un pas de plus dans la voie scissionniste. On y peut lire :

« ...Le C.C. déclare que les organisations qui donneraient leur adhésion à l'Internationale syndicale, section de l'Internationale Communiste, se placeraient par elles-mêmes en dehors de la C.G.T. et perdraient ainsi tout droit à participer aux congrès confédéraux et aux comités nationaux ».

La nouvelle motion Dumoulin complétée par une commission majoritaire est adoptée par 75 voix contre 31 et 12 abstentions.

Un tract est alors lancé par la direction confédérale afin de pourfendre les C.D.R. Ceux-ci répondent par un autre tract expliquant ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent, ce qu'ils ne veulent pas, et comme on a tenté de les diviser en séparant les anarchistes « fédéralistes » des communistes partisans de la dictature du prolétariat, ils affirment leur souci de l'autonomie syndicale :

« Aux C.C.N. (novembre 1920, février 1921) le bureau confédéral a obtenu le vote, par une majorité de fonctionnaires syndicaux, sans mandat, d'une résolution d'exclusion contre nous. Nous ne nous laisserons pas expulser. Nous appelons de cette décision d'un concile de fonctionnaires syndicaux devant les assemblées générales des syndicats, devant les congrès des U.D., des Fédérations et devant celui de la Confédération elle-même, à Lille, en septembre prochain ».

Précisément, la plupart des organisations, qu'on a engagées sans les consulter et parfois malgré leur vote dans ces manœuvres scissionnistes, commencent à réagir vigoureusement et les progrès de l'opposition vont s'accroissant.

Pour se débarrasser de la minorité révolutionnaire qui est en train de devenir majorité, il faut exclure : 1.) les syndiqués minoritaires des syndicats majoritaires ; 2.) les syndicats minoritaires des unions et fédérations majoritaires (encore faut-il que fédérations et U.D. se mettent d'accord sur chaque cas) ; 3.) les unions minoritaires ; 4.) les fédérations minoritaires. La bureaucratie ne tarde pas à comprendre que cette série d'opérations présente les plus grandes difficultés. Elle se voit battue au congrès suivant si elle n'encourage la création de syndicats, d'unions et de fédérations dissidents – à l'exemple de ce qui se produit dans la Fédération des Cheminots – chaque fois qu'une direction lui échappe ; mais cette tactique fait découvrir son véritable visage scissionniste et se retourne contre elle.

Alors pour se donner la possibilité de grouper encore la majorité des syndicats au moment du Congrès de Lille, elle demande aux délégués du C.C.N., convoqués télégraphiquement en mai, d'avancer de deux mois la date des assises qui est ainsi fixée au 25 juillet (68 pour, 51 contre).

Pour la fusion quand même... Mais la scission s'annonce

[Retour à la table des matières](#)

Nos fusionnistes, cependant, ne laissaient pas de s'agiter. À la rentrée, Audoye avait repris, dans la « vie corporative » de l'É.É., ses attaques contre le bureau fédéral ; quelques semaines plus tard, il recommençait une campagne pour la fusion ; mais l'autonomie syndicale en matière de recrutement obtenue au Congrès de Bordeaux ne suffisait plus. Les dirigeants des ex-amicales entraînaient leurs troupes vers la C.G.T. quand ils voyaient les pouvoirs publics encourager ce mouvement ; mais où les poursuites commencent, leur enthousiasme tombe !...

Sans s'arrêter à la pensée que le vote de Bordeaux, assure leur autonomie aux syndicats anti-fusionnistes comme aux autres. Audoye pose alors nettement la question de fusion globale qu'on n'avait pas osé aborder au congrès : mais au Conseil Fédéral de Noël sa motion est repoussée par 19 voix contre 11 et 8 abstentions.

Notre marseillais, plus têtu qu'un Breton, ne se tient pas pour battu. Au C.F. suivant (Paris, 25 mars), c'est son ami Gourdon qui, soutenu par Foulon et Paul Georges (Vosges) revient à la charge en se basant sur une nouvelle tentative confédérale. Par 27 mandats contre 19 et 3 abstentions, la résolution du B.F. est adoptée :

« Le C.F. après avoir pris connaissance de la proposition de la C.A. de la C.G.T. concernant la tenue d'un congrès unitaire des organisations de l'Enseignement et la réponse faite par le B.F., constate que la fusion envisagée n'est ni souhaitable ni possible dans l'état actuel des choses, et rappelle qu'un congrès fédéral peut seul modifier l'article dans l'état actuel des choses, et rappelle qu'un congrès fédéral peut seul modifier l'article des statuts voté à Bordeaux qui permet aux syndicats de fixer eux-mêmes les modalités de leur recrutement ».

La question ne sera pas encore résolue par ce vote. La direction confédérale, ne voulant négliger aucun moyen de s'assurer une majorité à Lille, nous informe, le 13 avril, qu'elle réunira un congrès unitaire de l'Enseignement pour la Pentecôte, et, sur la demande du Syndicat des Bouches-du-Rhône, le B.F., tout en mettant en garde nos syndicats contre les conséquences probables de l'opération projetée, consent à ouvrir un référendum sur l'opportunité d'un congrès mixte durant les vacances :

« Si la fusion – écrit-il – se faisait néanmoins dans ces conditions, ce serait à bref délai l'exclusion des éléments minoritaires de la Fédération, des éléments syndicalistes, selon les ordres du jour de la majorité du Comité confédéral. Il nous faudrait refaire une organisation autonome avec des effectifs très réduits. L'expérience des dix syndicats, sur 16, ayant fusionné, qui ont lâché notre Fédération ou se sont reformés moins nombreux qu'avant la fusion ne doit pas être perdue de vue.

« ...C'est l'avenir, c'est la vie même du syndicalisme universitaire qui est en jeu »

Par 64 mandats contre 44 et 8 abstentions, la fédération s'oppose à la tenue de ce congrès.

Là-dessus s'ouvrent les assises confédérales de Lille.

Les C.S.R. ont tenu une conférence préalable. Un désaccord entre communistes et anarchistes portant principalement sur l'affiliation à la section syndicale de l'Internationale de Moscou s'est accentué au cours des derniers mois ; Monatte s'est même vu obligé de laisser le secrétariat, mais on réussit à s'entendre sur une motion d'orientation commune, en ajournant l'adhésion de fait à l'Internationale tant que l'autonomie syndicale n'y sera pas formellement garantie, et l'opposition se présentera quand même comme un bloc en face des bureaucrates collaborationnistes et scissionnistes.

Dès la première séance, une motion préjudicielle opposée aux exclusions met aux prises majoritaires et minoritaires, et, dans un vote à mains levées, ces derniers semblent avoir la majorité dans la salle. L'après-midi du même jour, Dumoulin étant à la tribune, Monmousseau demande la parole afin de protester contre les insolences du service d'ordre et il s'avance vers l'estrade ; Bourderon l'arrête ; l'altercation qui se produit ainsi amène les voisins de l'un et de l'autre à se déplacer pour intervenir au besoin. Aussitôt une bande d'inscrits maritimes, massés autour de l'estrade aux ordres de leur permanent, le sursitaire de guerre Rivelli, se précipitent avec des matraques en caoutchouc qu'ils s'étaient partagées le matin dans un café et frappent à coups redoublés sur les minoritaires ; des coups de revolver sont tirés ; plusieurs camarades blessés tombent. C'est une bagarre générale.

Espérait-on, par cette scène de violence, provoquer le départ des révolutionnaires ? Les responsabilités de la bureaucratie confédérale dans cette affaire sont tellement évidentes qu'elle se voit obligée de jeter du lest en présence du sang-froid de ses adversaires : tous les syndicats hostiles et les syndicats exclus des autres fédérations (employés, agriculture, etc...) sont admis à titre délibératif, et le congrès peut se tenir.

La place nous manque pour en résumer les débats. Par 1 542 voix contre 1 365 et 46 abstentions, le rapport moral est adopté ; mais, d'Orléans à Lille la minorité a conquis près de 700 syndicats, doublant ainsi ses effectifs ; elle détient maintenant la majorité dans 17 fédéra-

tions, entre autres l'alimentation, le Bâtiment, les Cheminots, les Métaux. Dans l'Enseignement, quatre syndicats seulement (Côtes-du-Nord, Seine-et-Oise, Tunisie et Vosges) ont voté pour le Bureau confédéral, 43 se sont affirmés avec les C.D.R.

En ce qui concerne les résolutions d'orientation, les résultats sont à peu près les mêmes.

Les collaborationnistes, qui ont toute l'année dans leur presse, et plus spécialement dans leur feuille hebdomadaire *l'Atelier*, déversé des hottées d'injures sur leurs adversaires de tendance, flétrissent naturellement par leur motion « l'injure entre militants » comme une « indignité syndicale ». Ils prétendent ne porter aucune atteinte à la liberté d'opinion, à la faculté de critique, mais vouloir simplement assurer la discipline syndicale. Voici la fin du document :

« L'action des minorités peut s'exercer au sein de l'organisation, des assemblées régulières, des congrès ; elle ne peut être tolérée lorsqu'elle prend un caractère d'opposition publique aux décisions régulièrement prises par les majorités. »

« De même qu'un syndiqué ne peut adhérer à deux syndicats, un syndicat à deux fédérations, les groupements confédérés s'interdisent d'appartenir à deux internationales syndicales ».

Les révolutionnaires, de leur côté, s'élèvent contre toute exclusion de syndicats ou de syndiqués pour délit de tendance :

« Il (le Congrès) dénonce le prétexte mensonger que le Bureau confédéral entend seulement faire respecter la discipline syndicale. Jamais les syndicats de la tendance révolutionnaire n'ont enfreint la discipline syndicale, tant au cours de leur propagande qu'aux moments plus graves de l'action, tandis que la discipline syndicale a été inlassablement violée depuis août 1914 par le Bureau confédéral. »

« Il réclame le droit imprescriptible d'opinion pour toutes les tendances dans les cadres de la C.G.T... »

Frossard, secrétaire du Parti Communiste, qui connaissait bien les politiciens fédéraux et confédéraux et qui a suivi attentivement, au titre de délégué du Syndicat de l'Enseignement de Savoie, les réunions

minoritaires et les séances du congrès, en a tiré la leçon la plus judicieuse dans un article du *Journal du Peuple* du 2 août intitulé « l'unité syndicale en péril » :

« Les majoritaires ont obtenu, sous une forme d'ailleurs obscure et alambiquée, le vote d'une motion de discipline dont M. Charles Dulot, leur interprète, affirme qu'elle reprend la fameuse motion Dumoulin et en prépare l'application.

« S'il en est ainsi, de nouvelles exclusions vont être prononcées puisque la minorité, après avoir réorganisé les C.S.R. se déclare, comme il est naturel, résolue à continuer la lutte...

« ... On me permettra de dire que je ne crois plus guère à l'unité syndicale. Le spectacle douloureux et lamentable qu'a offert le congrès dans sa première journée a fait naître en moi cette conviction que désormais la scission n'est plus sans doute qu'une question de mois.

« L'unité syndicale, les minoritaires la veulent dans leur presque unanimité. Ils la veulent avec passion, avec « rage », comme disait le vieux Vaillant. S'il n'en était pas ainsi, après l'inqualifiable agression – organisée, préméditée, déclenchée trop tôt cependant sur le mot d'ordre d'un chef de bandes trop pressé – dont ils furent l'objet, aucun d'eux ne serait retourné au congrès.

« Mais les majoritaires, pour le grand nombre, n'en veulent point, ils l'ont montré par leurs provocations quotidiennes, leurs paroles, leurs gestes, leurs attitudes. La haine les habite, une haine inexpiable dont tous ceux qui ont participé au congrès gardent une impression profonde, à l'égard des minoritaires.

« ... La C.G.T. vient de tenir à Lille un congrès d'avant scission » ; mais ce n'est pas la matraque et le revolver qui ont créé l'irréparable. Ils l'ont accusé brutalement.

« Si les révolutionnaires avaient eu la majorité, les réformistes s'en allaient et à l'exemple de nos dissidents, ils se proclamaient la C.G.T. Ils tiennent le pouvoir et ils y tiennent par dessus tout. Il faut qu'on le sache dans nos milieux ouvriers si l'on veut être prêt à toutes les éventualités... »

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XXIII

LA SCISSION

Le congrès fédéral de Paris (18-19 et 20 août 1920)

[Retour à la table des matières](#)

Le 15^e Congrès de la Fédération se tient à l'annexe de l'Union des Syndicats de la Seine, avenue Mathurin-Moreau. On a donné à la salle le nom de Raymond Lefebvre, militant communiste qui vient de disparaître, en compagnie des syndicalistes Vergeat et Lepetit, au retour par barque d'un voyage en Russie des Soviets. Au début de la séance, F. Bernard, en quelques paroles émues, évoquera la mémoire du révolutionnaire qui, malgré ses origines bourgeoises, s'est dévoué à la cause du prolétariat, et les débats relatifs à la réforme de l'enseignement sont placés sous la présidence d'honneur de Raymond Lefebvre.

La C.G.T. n'est pas représentée à ce congrès. Le bureau confédéral, vu le petit nombre de nos syndicats ayant approuvé à Lille son rapport moral, se désintéresse-t-il désormais de sa Fédération de l'Enseignement et faut-il voir dans cette absence le prélude d'une scission prochaine ?

La première question qui se pose est celle du mode de votation. La représentation égalitaire (3 voix par syndicat, quel que soit le nombre des adhérents) en usage depuis 1916, avait été introduite dans les statuts au Congrès de Tours. Deux syndicats hostiles à l'action du Bureau Fédéral proposaient une modification à l'article 9 dans l'espoir de changer l'orientation générale en obtenant une majorité pour la fusion. Audoye, au nom des Bouches-du-Rhône, demandait pour chaque syndicat autant de voix qu'il comptait de membres ; Allamercery (Loire) soutenait une représentation tenant le milieu entre le système en vigueur et la proportionnelle intégrale (trois mandats jusqu'au 100e membre et un mandat en plus par centaine d'adhérents).

Maurice Dommanget parle en faveur du *statu quo*. C'est la première fois qu'il fait une intervention importante dans un congrès fédéral. Son exposé clair, méthodique, son argumentation serrée, sa fermeté de conviction font forte impression sur tous. Le mode de votation égalitaire avec représentation possible de la minorité, s'adapte à la position occupée par la Fédération à l'avant-garde de l'action corporative et sociale : il permet aux éléments actifs de se produire, il favorise l'effort ; en ne laissant pas trois ou quatre Syndicats à gros effectifs faire obstacle à 15 ou 20 syndicats recrutant difficilement, il empêche de creuser d'avantage le fossé qui sépare citadins et ruraux, etc...

Par 68 voix contre 60 et 4 abstentions, sa thèse l'emporte. En conséquence, la fusion qui eût pu recueillir à ce congrès une petite majorité de syndiqués par le fait de plusieurs syndicats groupant 5 ou 6 cents membres à la suite d'une fusion départementale (Côtes-du-Nord, Loire-Inférieure, Savoie, Tunisie...) va se trouver définitivement repoussée sans débat par 72 mandats contre 49 et 8 abstentions.

Foulon vient faire une violente critique de la gestion fédérale, ponctuante de bruyants coups de poings sur la tablette de la tribune, ses affirmations ramassées dans les feuilles majoritaires et les articles de Glay : le bureau Fédéral a négligé l'action corporative ; il n'a rien fait pour le traitement unique, rien pour la réforme de l'enseignement ; sa résistance aux poursuites a été maladroite, causant la chute des effectifs ; il a eu tort d'ordonner la démission des C.D., tort de combattre au C.C.N, la direction confédérale et de faire ainsi de la politique. L'auditoire, visiblement agacé, se contient difficilement et les réformistes eux-mêmes ne sont pas très fiers de leur porte-parole, Henriette Izambard dégage la majorité du Syndicat de la Seine ; Dumollard

montre que dans la question de démission des C.D. la Fédération a fait son devoir et que seul le S.N. est responsable du peu d'ampleur de la manifestation.

Bouët n'a pas de peine à justifier l'action du Bureau fédéral. Celui-ci a pris la Fédération avec 6 000 adhérents groupés en 60 syndicats ; les effectifs ont doublé, il est vrai, la première année, et ils sont maintenant tombés à 8 000 ; mais ces fluctuations sont dues principalement aux syndicats qui, après avoir fusionné malgré le Bureau Fédéral, ont quitté notre organisation pour éviter des poursuites en se réfugiant dans les anciennes amicales, 54 syndicats sont encore debout, tenant tête aux tribunaux, à l'administration, au gouvernement, à toutes les forces de réaction et de répression capitalistes. Que l'on compare cette situation avec elle qui résultait en 1912-1913, des poursuites, pourtant beaucoup moins graves, lancées au lendemain du Congrès de Chambéry. Le Traitement Unique, les commissions mixtes pour la réforme de l'enseignement, c'est le syndicat de Maine-et-Loire qui en a lancé l'idée et les militants du Bureau Fédéral en sont toujours les plus chauds partisans ; mais il a fallu par discipline (décision de Tours et de Bordeaux) donner le pas à la péréquation sur le Traitement Unique et les événements (grèves, dissensions ouvrières) ont empêché les U.D. de faire fonctionner les commissions prévues au Congrès confédéral de Lyon. L'action actuelle de la Fédération dans la C.G.T. est la suite logique de celle du temps de guerre et le Bureau Fédéral est fier d'avoir travaillé activement à ramener la Centrale vers le syndicalisme de lutte de classe.

Par 120 voix et 12 abstentions, le rapport moral est adopté.

Sur la question des traitements intervient pour la première fois un jeune camarade de Saône-et-Loire destiné à jouer plus tard dans l'organisation un rôle de premier plan : Jean Aulas⁷⁵ au nom des groupes de jeunes qui se reconstituent, défend le Traitement Unique

⁷⁵ Jean Aulas était fils d'instituteur, né à Saint-Huruge (Saône-et-Loire) le 30 décembre 1893. Il avait été élève de l'E.N. de Mâcon de 1910 à 1913. Mobilisé pendant la guerre, il était en 1919 l'un des signataires du « manifeste des démobilisés ». Il était partisan de la révolution russe membre du Comité de la III^e Internationale, des Jeunesses communistes, du Parti communiste dès sa fondation. Au syndicat, il anima d'emblée les Groupes de Jeunes. Il devint secrétaire fédéral de 1928 à 1930.

qu'il oppose à un projet transactionnel de Marie Guillot, rapporteur, ramenant à trois le nombre de classes et à 10 ans le temps nécessaire pour atteindre la première classe. 59 voix vont au Traitement Unique sans transaction, 69 admettent les paliers de M. Guillot. Le projet des Bouches-du-Rhône est ensuite repoussé à une énorme majorité.

Les meilleures séances du congrès sont sans conteste celles que l'on consacre à l'étude de la réforme de l'Enseignement (applications immédiates). Quélavoine (S.-O.) a fait un rapport très consciencieux et documenté. Il a démontré que les lois sur l'obligation, la gratuité et même la laïcité ne sont pas appliquées ; il a dénoncé l'état déplorable de nombreux locaux scolaires, les classes surchargées, les atteintes à une pédagogie rationnelle ; mais tout en reconnaissant les défauts des programmes officiels, il a signalé le parti qu'on en peut tirer en les ajustant aux milieux scolaires et recherché les améliorations qu'on peut apporter dans le cadre même du régime par des modifications à la législation en vigueur.

L. Baldacci (Loire) intervient alors sur la question de l'hygiène scolaire, et sa déclaration, unanimement approuvée, va être le point de départ d'une importante action fédérale. Citons le compte rendu officiel :

« La Fédération devrait envoyer à tous les syndicats un questionnaire concernant l'état des locaux scolaires, questionnaire qui serait distribué dans toutes les écoles. Dans chaque canton un camarade ferait rentrer les questionnaires dûment remplis. Tous ces documents seraient centralisés par les syndicats et transmis à la Fédération qui nommerait une commission en vue de l'agitation à faire. Des brochures, des tracts avec photographies feraient connaître au public les résultats de cette vaste enquête... »

Avec Léger, le débat devient émouvant. L'ancien secrétaire fédéral, qui est avant tout un éducateur, fait connaître les heureux résultats qu'il a obtenus à Lyon, au retour de la guerre, par le contact direct avec les familles et les organisations ouvrières. Le congrès donne mandat à ce camarade d'exposer ses vues sur la collaboration des maîtres et des parents au meeting qui doit clôturer nos travaux.

Gabrielle Bouët parle ensuite pour signaler l'importance considérable de la lecture instrument d'initiation. On trouve en puissance dans son exposé une des plus belles, fécondes et durables réalisations de notre Fédération de l'Enseignement : les *Éditions* et les *Lectures de la Jeunesse* :

« ...Il y a un vaste travail à entreprendre en vue de constituer une bibliothèque récréative et éducative de la jeunesse. G. Bouët a l'intention de commencer dans l'É.É. une étude à laquelle tous les camarades seraient appelés à participer et qui aboutirait à dresser le catalogue des meilleurs livres susceptibles d'être proposés aux enfants et aux adolescents. On pourrait également adapter les œuvres qui ne peuvent être mises telles quelles entre les mains de nos élèves ou anciens élèves. Ce travail préparatoire permettrait aux syndicats d'étudier la question en vue du prochain congrès de la Fédération » (Bulletin fédéral n° 151, 1er octobre 1921).

Élie Reynier, enfin, montre que l'orientation intellectuelle des maîtres a plus d'importance que les programmes eux-mêmes. La rénovation de l'Enseignement peut et doit être entreprise par les instituteurs, en dépit des instructions officielles.

Beau débat, plein de promesses pour l'avenir.

À propos du rapport financier d'Eugénie Beaumont, on tentera d'engager une discussion sur l'organisation fédérale. Une dépense de 30 francs pour six mois de cotisation au comité central des C.S.R. est contestée ; mais il faut se rendre à l'évidence ; cette affiliation était le seul moyen de réaliser l'adhésion à la section syndicale de la 3e Internationale décidée par référendum fédéral, et l'on passe à l'ordre du jour.

Le trésorier des caisses annexes Daviaud, a pu venir en aide à tous les révoqués sans situation et assurer plusieurs traitements. Il fait adopter le principe d'une vaste souscription qui permettra de faire face à toutes les mesures de répression du Bloc National, si, comme on peut le craindre, l'ère n'en est pas encore close.

Les conclusions d'un rapport de Tache (Seine-et-Marne) sur le droit syndical et les modalités de la résistance sont enfin votées, et il ne reste plus à résoudre que deux graves problèmes intérieurs : renouvellement du Bureau Fédéral et siège de l'É.É.

Le Bureau Fédéral de Maine-et-Loire est arrivé statutairement au terme de sa gestion ; ses efforts pour trouver un successeur parmi les syndicats de la majorité n'ont pas abouti. On sollicite d'abord en vain les délégués du Rhône, puis ceux de Saône-et-Loire. Finalement, Léger se laisse fléchir à condition que Marie Guillot accepte le secrétariat général. (Applaudissements unanimes).

Gourdon a fait savoir que le Syndicat des Bouches-du-Rhône ne peut plus diriger l'É.É. après s'être trouvé sans cesse en contradiction avec la majorité du congrès (traitements, fusion, etc...) ; ses militants ont d'ailleurs besoin de repos. Supplication de Dumollard, de Léger... Audoye se montre inflexible :

« Le syndicat qui administre l'É.É., dit-il, doit être en conformité de vues avec la majorité ; or, le vote sur la fusion prouve que la majorité des syndiqués est avec nous, si la majorité des syndicats est contre ; mais le congrès m'a fait la plus grave injure : j'étais venu ici pour parler de la fusion et l'on m'en a empêché ».

Protestations de Bernard et de Dumollard qui présidaient la séance.

« Beauvois – Si la décision des Bouches-du-Rhône est irrévocable, il y a d'autres camarades qui peuvent se charger de l'É.É. et en particulier Bouët et Gabrielle Bouët.

« Foulon fait un appel chaleureux à Audoye et à Gourdon : ce congrès qui est soi-disant en majorité contre vous est tout entier avec vous pour que vous continuiez à travailler à l'É.É.

« Léger – Si Audoye et Gourdon persistent dans leur refus, nous serons bien obligés de chercher un syndicat qui accepte de prendre l'É.É. Et il sera difficile à trouver.

« Audoye – Un syndicat quel qu'il soit peut se charger de l'É.É. Quand nous avons accepté de lancer la revue, nous avons tout improvisé en moins de deux mois. Aujourd'hui nous donnons à la Fédération un organe avec des abonnés, un organe qui ne lui a pas coûté un sou.

« Léger et Marie Guillot – Nous posons au congrès la question : Quel est le syndicat qui veut accepter la succession de l'É.É. ?

« Bouët – Si la décision des Bouches-du-Rhône est irrévocable, le syndicat de Maine-et-Loire est à la disposition de la Fédération pour faire vivre l'É.É. S'il y a impossibilité matérielle en Maine-et-Loire, nous

sommes prêts, ma femme et moi, à aller au siège du syndicat qui aurait les moyens d'imprimer la revue.

« La désignation du Maine-et-Loire comme siège de l'É.É. est saluée par les applaudissements de tout le congrès ». (L'Émancipation, Bulletin Fédéral, n° 151, du 1er octobre 1921, p. 15).

Secrétaire générale : Marie Guillot, secrétaire corporatif : Fontaine. Secrétaire à la propagande : Henri Bordes. Secrétaire pédagogique : Léger. Secrétaire à la vie sociale et aux relations internationales : F. Bernard ; Archiviste et secrétaire de rédaction du Bulletin fédéral : Mlle U. Faure ; Trésorier : Souhinhac. Un trésorier pour les caisses annexes, Galopin (Saône-et-Loire) et une déléguée aux renseignements relatifs aux poursuites, Mme Branche (Rhône) sont adjoints au B.F. avec voix consultative.

Transfert de l'É.É.

[Retour à la table des matières](#)

Il avait été entendu que le nouveau Bureau Fédéral entrerait en fonctions au 1er octobre seulement, l'ancien B.F. acceptant de conserver la gestion jusqu'à cette date ; mais les difficultés de transfert de l'É.É. devaient nécessiter, dès la fin d'août, des décisions que les militants de Maine-et-Loire ne pouvaient prendre sans l'avis de ceux de Saône-et-Loire et du Rhône qui étaient appelés à leur succéder à la tête de la Fédération.

Au 1er septembre, en effet, Audoye n'a pas répondu aux lettres de Bouët lui demandant d'envoyer à Saumur, où la revue peut être imprimée, tout ce qui est nécessaire à l'administration et à la rédaction : registre d'abonnés, listes de syndiqués, d'abonnés possibles, indication des camarades ayant promis leur collaboration à la « vie scolaire », copie reçue pour les premiers numéros, etc... Or il importe de lancer le n° 1 du 20 au 25 septembre, la rentrée ayant lieu le 19 en certains départements.

Marie Guillot est informée et s'emploie, de son côté, à obtenir les renseignements indispensables. Audoye répond alors ; à Léger en lui demandant une « décharge » fédérale en raison des dépenses engagées par la coopérative d'éditions. Marie Guillot promet et Saumur accepte de prendre tout en charge si Marseille fournit un état détaillé accom-

pagné des pièces justificatives mais le 9 septembre, rien n'est encore arrivé.

L'ancien Bureau Fédéral envoie encore alors une circulaire « aux secrétaires et trésoriers des groupements fédérés, aux délégués et collaborateurs de l'É.É. » et à de nombreux autres camarades pour recevoir des départements les listes et papiers nécessaires.

De partout, en dépit des difficultés matérielles, les renseignements affluent, ils sont parfois imprécis, beaucoup de militants étant en vacances loin de leur habitation : mais on sent un désir unanime d'aider de toutes façons à faire vivre la revue ; et cet empressement de tous est bien réconfortant.

Le 15 septembre, Audoye télégraphie à Marie Guillot : « Vu circulaire Bouët *École* paraîtra Marseille ou pas. Dégage engagement aussitôt » ; mais Gourdon écrit en même temps que les registres d'abonnés sont entre les mains de Mallet, celui-ci les expédiera bientôt, en réponse à un télégramme de Saumur ; Gourdon lui-même fera parvenir ensuite les listes des syndiqués.

Au début d'octobre, le n° 1 de la revue sera entre les mains de tous les abonnés et syndiqués et d'une dizaine de milliers d'abonnés possibles. La partie scolaire a été improvisée avec le concours de Madeleine Devernay (Nord) pour les écoles maternelles, de Raffin, L. Boutreux et F. Bernard pour le français à tous les cours, de Lhuissier (Mayenne) pour l'histoire de Reynier et Vialle pour la géographie, d'Élise Avenas et de G. Bouët pour l'arithmétique, de Noyer (Maine-et-Loire) pour les leçons de choses, de Rossi (Var) pour le dessin, etc... Edmont Bazot et Eugénie Beaumont ont pris une part active à la besogne matérielle. Le flottement a été réduit au minimum.

Que voulait Audoye ? Nul ne l'a pu savoir exactement. Il avait été malade et restait très fatigué. Peut-être, néanmoins, au moment de passer à d'autres l'œuvre qu'il avait créée et à laquelle il s'était dévoué, a-t-il été pris de regrets. Il lui suffisait alors de faire savoir aux deux Bureaux fédéraux qu'il se ravisait et que Marseille continuerait à publier l'É.É. ; mais cette solution si simple n'allait pas pour lui sans blessures d'amour-propre ; il a sans doute espéré qu'en présence d'énormes difficultés le Syndicat de Maine-et-Loire renoncerait à la tâche acceptée par ses délégués au congrès et que le Syndicat des

Bouches-du-Rhône la reprendrait plus tard, en sauveur. Cela n'eût pas été sans périls pour l'organisation ni pour la revue elle-même.

Quelles que soient leurs sympathies personnelles et leurs tendances syndicales, les camarades du Rhône et de Saône-et-Loire, soucieux par-dessus tout d'agir loyalement et de réserver l'avenir de la Fédération ont manifesté, en ces circonstances pénibles, leur accord avec ceux de Maine-et-Loire tout en s'efforçant de ménager les susceptibilités de tous.

C'est dans cet état d'esprit bien légitime qu'ils proposeront à Marseille, toujours d'accord avec Saumur, de garder le service d'éditions et de librairie, l'aide financière étant assurée après vérification des comptes. L'ordre du jour ci-dessous du Syndicat des Bouches-du-Rhône coupera les ponts :

« 1er décembre 1921 – Le Syndicat des Bouches-du-Rhône, après avoir pris connaissance de la correspondance échangée entre le bureau Fédéral et les camarades Audoye et Gourdon au sujet de la Coopérative d'éditions et de librairie.

« S'élève contre la proposition du Bureau Fédéral d'envoyer un camarade vérifier les comptes, cette vérification étant dans les attributions du Syndicat des Bouches-du-Rhône. Estime cette proposition injurieuse pour lui ;

« Fait juges les autres syndicats de ce procédé de suspicion ;

« Prend donc acte du refus du Bureau Fédéral de l'aider pour tenir les engagements qu'il avait contractés en faveur de la coopérative ;

« Regrette ce geste de mauvaise camaraderie envers un syndicat qui, en créant l'É.É. et la Coopérative à ses risques et périls, n'avait en vue que le souci de la prospérité de notre Fédération et la préoccupation d'organiser plus fortement la corporation.

« Demande à ses militants d'accomplir l'effort pécuniaire nécessaire pour liquider la situation actuelle.

L'affaire reviendra devant le Conseil Fédéral de Pâques. On peut lire au compte rendu :

« M. Guillot fait l'historique du transfert de l'É.É., Gourdon revient sur le congrès de Paris et prétend que l'É.É. n'avait pas été confiée au

syndicat du Maine-et-Loire, mais bien au B.F. et justifie ainsi le silence d'Audoys et son refus d'entrer en relation avec le Maine-et-Loire. Le C.F. est unanime à protester contre cette interprétation. G. Bouët fait remarquer qu'au Congrès de Paris les Marseillais ont déclaré remettre l'É.É. à leurs successeurs éventuels sans un centime de dettes. Or 3 000 francs environ d'abonnements ont été perçus à Marseille et n'ont pas été versés à la caisse de la revue... Aujourd'hui, les Marseillais parlent d'un dédit qui serait réclamé par l'imprimeur et qui coïnciderait avec la somme perçue. G. Bouët établit que dans ces conditions la revue a été prise en charge par le Maine-et-Loire avec un passif de 3 000 francs ».

Le Conseil Fédéral ne pourra qu'enregistrer ensuite la volonté du Syndicat des Bouches-du-Rhône de « travailler pour son propre compte » et confier définitivement au syndicat de Maine-et-Loire le service fédéral d'éditions.

Encore la répression

[Retour à la table des matières](#)

La manière relativement souple, du nouveau Bureau Fédéral ne devait point arrêter la vague de répression gouvernementale et administrative.

Une réintégration est pourtant obtenue au début de l'année scolaire, celle de Morel (Haute-Savoie), l'un des « défaitistes » du temps de guerre ; mais, à la suite de son déplacement d'office, Vernochet se voit refuser un congé de convenance personnelle, et, comme il ne s'est pas rendu à son nouveau poste, on le révoque.

Marthe Bigot, est révoquée aussi, malgré l'avis contraire du C.D. de la Seine ; son recours au ministre ayant été rejeté, la direction du S.N. s'émeut et lance l'ordre de démission générale des C.D. (décembre 1921). Naturellement, notre Fédération toujours prête quand il s'agit de lutter contre l'arbitraire, se joint à ce mouvement tardif. 280 C.D. démissionnaires seront réélus, le plus souvent sans concurrents et avec un nombre de voix augmenté. Résultat négatif quant à la réintégration de notre camarade et la réforme des conseils départementaux ; mais l'agitation développée dans le personnel à cette occasion ne pou-

vait que favoriser la propagande syndicaliste en un moment où la plupart des instituteurs et institutrices étaient enclins à s'abandonner

Cependant, les brimades et persécutions continuent : mais quand on craindra un avis non conforme, on évitera de consulter le C.D. Ainsi dans le cas de Claudius Buard.

C'est un jeune instituteur de la Loire qui, étant quartier-maître fourrier au centre maritime d'aviation de Saint-Raphaël, a été puni de 60 jours de prison, en juillet 1921, à neuf jours de sa libération. Quelle faute avait-il donc commise ? Il avait simplement fait suivre la correspondance d'un camarade, matelot fourrier, désigné pour rejoindre à Toulon le cuirassé « Patrie » ; parmi les plis réexpédiés se trouvait l'*Idée Libre*, la revue de Lorulot ; Buard était frappé par ordre de l'amiral commandant le port de Toulon « pour avoir sciemment transmis à un camarade embarqué des publications prônant des idées contraires à la discipline militaire !... » On fait ensuite des perquisitions, on saisit des lettres de Buard. Il écrivait à son camarade Maître : « Tu as le bonjour de Prouvost. Je lui demanderai quelques tracts que je t'expédierai aussitôt... » Prouvost est un militant libertaire ; il n'en faut pas plus pour que la presse parle d'une « vaste complot antimilitariste » et pour que Buard soit traduit en conseil de guerre sous l'inculpation de « complicité de menées anarchistes ». Il est condamné, en novembre, à cinq mois de prison... qu'il a déjà faits. On le libère ; mais le ministre de l'I.P. s'oppose sans plus de formalités à sa réintégration dans l'enseignement. Sur la demande de Baldacci, secrétaire du Syndicat de la Loire, le Bureau Fédéral ouvre une souscription spéciale en faveur de notre jeune camarade (mars 1922), comme il avait été fait pour Frossard, en 1913, dans des conditions à peu près analogues.

À la même époque, Paul Laguesse est traduit devant le C.D. de Seine-et-Marne pour avoir, en qualité de secrétaire de la Fédération communiste, « organisé des réunions et des conférences ayant pour objet de soulever les citoyens contre l'ordre et les lois » ; on le tient également pour responsable, en tant que rédacteur et gérant du *Semeur*, organe local du P.C. d'articles « qui poursuivent le même but de bouleversement social ». Six voix pour la révocation, six contre (les quatre délégués du personnel et deux conseillers généraux, les deux autres étant absents). Le préfet prononcera néanmoins la peine, sans se soucier d'une pétition de parents d'élèves, unanimes, quelles

que soient leurs opinions pour demander le maintien en fonction de leur instituteur (mars 1922).

Ailleurs on censure et on déplace d'office pour des motifs du même genre.

Gervais, secrétaire du Syndicat de l'Aveyron, n'a-t-il pas pris la parole à l'inauguration d'un buste de Jaurès, à Gransac, le 1er mai 1921 ? Il aurait même, selon un note parue dans l'*Humanité*, terminé son discours par les cris de « À bas la guerre ! Vive la Révolution ! » C'est plus qu'il n'en faut pour donner satisfaction aux politiciens locaux dont notre camarade a été le concurrent aux dernières élections législatives. L'affaire a son dénouement en novembre : Gervais est déplacé d'office, envoyé à Couffouleux, poste tristement célèbre dans les milieux enseignants, depuis que des coups de feu y ont été tirés sur l'instituteur Donat qui avait fait enterrer son enfant civilement.

Dumollard, secrétaire du Syndicat de la Savoie, est menacé de déplacement par suite d'un ordre du jour d'une réunion corporative (24 septembre) où l'on relève le passage suivant :

« Ils (les instituteurs de la Savoie) protestent contre tout impôt frappant directement ou indirectement les petits salaires :

« Ils s'engagent à ne pas payer pareil impôt, tant que les profiteurs de la guerre n'auront pas restitué au trésor leurs gains illicites ».

Dumollard s'en tirera par une censure ; encore le C.D. n'aura-t-il pu donner son avis qu'à une troisième séance (22 janvier) réduite à quatre membres (le préfet, l'I.A., un I.P. et le Directeur de l'É.N.).

Alice Bouvier, secrétaire du Syndicat de la Haute-Savoie, est également censurée pour une motion contre l'impôt sur les traitements.

Rouxel (Manche) voit en même temps sanctionner par un déplacement d'office sa collaboration au journal *Le Populaire Normand* et sa participation à une réunion communiste. Un peu plus tard, Dufeu (Ille-et-Vilaine) est aussi déplacé comme auteur d'un article de défense laïque dans un journal socialiste !...

Au secrétaire du Syndicat de l'Oise, Maurice Dommanget, qu'il est inutile de déplacer car il occupe à Morvillers un poste de débutant, on

inflige une deuxième censure, cette fois pour le châtier d'avoir communiqué à la presse locale un appel à la solidarité en faveur des victimes de la répression. Il y accusait le ministre de l'I.P. de « proscrire comme au temps de l'Empire, toute liberté de pensée du personnel enseignant !... »

En fin d'année scolaire, Clotaire Delourme (Nord) et Virgile Barel (Alpes-Maritimes) sont, eux aussi, traduits devant le C.D. aux fins de censure et déplacement d'office. Le premier a présidé une réunion communiste à Hellemmes, où il exerce ; le C.D., par 6 voix contre 5 et 1 abstention, refuse l'avis favorable. Le second est inquiété également en raison de son activité communiste ; par 6 voix contre 5, le C.D. vote la peine.

Des centaines d'autres camarades ont été inquiétés en maints départements durant l'année. Les listes d'abonnés à la *Vie Ouvrière* ayant été saisies, au cours d'une perquisition, au siège de l'organe syndicaliste minoritaire à l'occasion du procès de la Troisième Internationale (« complot »), elles furent transmises par le garde des sceaux Bonneville au Grand Maître de l'Université. Celui-ci fait appeler aux inspections académiques tous les instituteurs et institutrices portés sur ces listes – 7 dans la Mayenne, 8 en Saône-et-Loire, 9 dans l'Ille-et-Vilaine, 11 dans la Sarthe, 12 dans l'Ardèche, 15 dans le Finistère, 17 en Seine-et-Marne, 18 en Maine-et-Loire, 25 dans le Morbihan, et en nombre variable, le plus souvent de l'ordre d'une dizaine, dans les départements suivants : Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Haute-Savoie, Doubs, Rhône, Loire, Cantal, Cher, Loiret, Marne, Dordogne, Charente, Charente-Inférieure, Creuse, etc... – pour leur faire infliger un avertissement après leur avoir posé les questions suivantes : « Êtes-vous abonné à la *Vie Ouvrière* ? Êtes-vous adhérent à la Troisième Internationale ? Êtes-vous syndiqué ? » Ailleurs ce sont les membres des C.S.R. qui sont ainsi convoqués, sermonnés et sévèrement « avertis ».

Élise Avenas écrit à ce propos dans l'*Émancipation* de l'Ardèche :

« Une protestation individuelle est possible dans ce cas et serait vraiment efficace. Le geste à faire, vous le devinez, n'est-ce pas ? Que tous ceux d'entre vous qui ont dix francs dans leur poche, au service de la défense du droit d'abonnement, les adressent sans retard à Monatte, 144, rue Pelleport, Paris ».

Malheureusement tous les camarades n'ont pas le courage, la calme ténacité d'une Élise Avenas et ces innombrables tracasseries et mesures d'intimidation ne vont pas sans atteindre, au moins partiellement, leur but qui est de vider nos syndicats, de tarir leur recrutement.

Gouvernants et administrateurs, au surplus s'acharnent sur leurs victimes. C'est ainsi que le préfet de la Dordogne supprime le crédit voté par le Conseil Municipal de Périgueux pour la bibliothèque de la ville, le maire ayant nommé notre camarade Bouyon bibliothécaire, et que l'I.A. Sarthou fait longuement obstacle irrégulièrement à l'inscription des enfants Bouët sur les listes de candidats aux E.N. de la Vendée ; affirmant que le but des parents, est de « noyauter » et « désorganiser » les établissements scolaires de l'État selon la « consigne de Moscou » !...

Pendant ce temps-là, les poursuites judiciaires se déroulent normalement, c'est-à-dire selon la lenteur habituelle, contre nos syndicats de l'Enseignement. La situation est ainsi résumée dans le rapport moral, fait à la veille du Congrès fédéral de Paris (1922) :

« Poursuites judiciaires – Nous avons reçu la charge fédérale à un moment où l'on commençait à voir clair dans la situation en justice. Au début, il fallait engager dans la lutte tous les syndicats, car on jouait à pile ou face, sans autres indications. Les événements ayant muni l'un de nos syndicats d'un non-lieu, il n'y avait plus pour l'ensemble des autres qu'à se replier en bon ordre de façon à éviter des frais inutiles : c'est ce que nous avons conseillé à tous.

« Nous devons signaler qu'ayant posé à tous les syndicats de fonctionnaires – plus épargnés que nous (aucun d'eux n'a encore dépassé le stade de la correctionnelle, alors que notre Fédération, retour de cassation, est déjà presque revenue en appel) – leur ayant posé la question de solidarité effective, nous avons reçu d'eux des ordres du jour de protestation contre le traitement qu'on nous infligeait...

« Tous nos syndicats dissous ont été remplacés par des sections syndicales. Un seul est resté en panne : l'Ille-et-Vilaine. Un autre a abandonné la lutte au premier engagement : les Vosges. »

Il va sans dire qu'en dépit des avances de notre Bureau Fédéral, qui aurait voulu, malgré l'échec de 1920-21, établir un « front unique » des deux organisations corporatives, le S.N., en dehors de la démission collective des C.D., s'est refusé à toute solidarité. Bien que n'ayant aucun adhérent frappé, il a même ouvert une souscription pa-

rallèle à la nôtre. Le Bureau Fédéral note mélancoliquement dans son rapport moral :

« ...Nos camarades pensaient-ils nous prêter main-forte et nous aider directement ? Nous l'ignorons, n'ayant rien reçu d'autre que les versements de certaines sections du S.N. qui ont accompli, disons-le, tout leur devoir de solidarité. Nous constatons seulement, avec regret, le préjudice que cette action nous a causé un grand nombre de départements. »

Les premiers pas de l'Internationale de l'Enseignement

[Retour à la table des matières](#)

La vie de l'Internationale de l'Enseignement n'allait pas, à ses débuts, sans causer quelque souci au Bureau Fédéral.

Le Bureau provisoire Vittecoq-Briard avait donné sa démission au Conseil Fédéral du 25 mars 1921. Il se plaignait de l'indifférence de la plupart des syndiqués dont il n'avait pas eu la collaboration espérée. En fait, c'est surtout une vaine polémique entre idistes et espérantistes qui avait provoqué cette regrettable détermination du Bureau provisoire.

Briard et Vittecoq étaient, avec Boudou (Loiret) et Testud (Loire), des espérantistes fervents ; mais il y avait dans la Fédération des idistes non moins passionnés, tel Boyer (Puy-de-Dôme) et tout de suite les uns et les autres s'étaient trouvés aux prises. Ils auraient volontiers rempli la revue et le bulletin fédéral de leurs discussions qui n'intéresseraient qu'un nombre très restreint de lecteurs.

Deux groupements nouveaux avaient été admis : La Ligue des instituteurs communistes de Hongrie réfugiés à Vienne. La Centrale du Personnel enseignant socialiste de Belgique restait encore dans l'expectative. D'importants travaux de documentation avaient été entrepris ; mais cette démission du Bureau provisoire arrêta tout.

Avant de se retirer, Briard et Vittecoq avaient demandé à Mager (Allemagne) de les remplacer à la tête de l'Internationale de l'Enseignement et celui-ci avait accepté ; mais la répression sévissait

ailleurs qu'en France contre les instituteurs internationalistes et Mager allait bientôt être révoqué, mis dans l'impossibilité de remplir son mandat, avant d'avoir pu organiser le congrès qui devait se réunir à Prague. Alors, Allemands et Italiens se retournent vers la France.

F. Bernard, chargé au B.F. des relations internationales, s'efforce de constituer un nouveau bureau. Peyrache (Bouches-du-Rhône) sollicité, se récuse pour raison de santé. Ce n'était pas hélas ! une maladie diplomatique : ce camarade était entré d'Allemagne tuberculeux et il devait succomber en 1923 ; la Fédération perdra en lui un de ses militants les plus dévoués.

Bernard s'adresse ensuite à Louis Boutreux (Maine-et-Loire) qui finit par accepter le secrétariat général, avec Boudou comme secrétaire-adjoint pour la correspondance en espéranto. Boutreux est idiste, mais non sectaire. Il est entendu, pour en finir avec les polémiques stériles, que la langue officielle de l'Internationale de l'Enseignement sera celle du pays où se trouve le Bureau, mais que les langues artificielles seront néanmoins utilisées.

Ces divers incidents ont naturellement leur écho dans la grande presse ; le *Didier*, qui signe Jean Maxe ses diatribes contre les « bolchevistes » de l'enseignement, ne peut laisser passer une si bonne occasion d'utiliser à sa manière les articles de notre revue, et ses délayages font le tour des feuilles bien pensantes. On aura une idée du genre par ce passage d'Émile Buré dans l'*Éclair* (11 juin 1922) :

« Les pires sots sont ceux qui se croient gens d'esprit. Plein d'orgueil, les Instituteurs « émancipés » ont la sottise à revendre et rien n'est plus drôle que de voir ces purs internationalistes en lutte pour décider du choix de la langue unique appelée à remplacer toutes les langues existantes. Ils sont, ces pauvres maniaques espérantistes ou idistes avec passion ! »

Ces plumitifs retardent. Au moment où ils déversent leurs injures sur nos camarades, les désaccords entre espérantistes et idistes se sont heureusement atténués ; le nouveau Bureau Fédéral est passé au travail positif – les colonnes de l'*É.É.* en témoignent – et il prépare le congrès de Paris qui doit, à la veille de nos assises nationales annuelles, donner un statut définitif à notre internationale pédagogique.

C'est à ce moment-là, précisément, que les dirigeants de l'Internationale syndicale d'Amsterdam s'inquiètent pour la première fois des membres de l'Enseignement. Boutreux écrit dans un article de l'*É.É.* repris par l'*Humanité* du 3 juillet :

« ...L'Internationale d'Amsterdam essaie de créer dans son propre sein une internationale de l'Enseignement où se trouveraient englobés d'avance les syndicats de nos camarades espagnols, italiens, luxembourgeois, et aussi nos camarades allemands sans doute (et éventuellement les Belges), mais d'où notre Fédération et le groupe hollandais seraient exclus et remplacés – peut-être ! – par le Syndicat National de Glay-Roussel ! Ainsi, pensent MM. Thomas, Jouhaux, Fimmen, Oudegeest, etc..., notre majorité réformiste sera renforcée en tous pays. »

« Et dans le Mouvement syndical international (N° 3 mai-juin 1922), revue de la F.S.I. d'Amsterdam, paraît sur cinq pages touffues un soi-disant historique de l'idée internationale dans l'enseignement, où l'on cherche en vain, un seul mot sur notre organisation, bien connue pourtant des revues plus loyalement réactionnaires.

« Cette conspiration du silence et cette manœuvre tendant à dissocier notre Internationale en nous arrachant nos sections échoueront devant la volonté d'union de nos camarades étrangers.

« Nous leur faisons la concession de nous rallier à l'idée d'autonomie : il ne leur en coûtera pas de choisir entre Amsterdam et nous. Tous se déclarant étroitement unis dans l'Internationale de l'Enseignement qui n'est plus à fonder, qui vit et veut agir. Qu'un lien fragile les relie encore à Amsterdam où qu'ils en soient affranchis déjà, ils sont nôtres et ne se laisseront pas désunir. »

Boutreux parle ainsi parce que la scission syndicale est désormais un fait accompli en France. La tentative d'Amsterdam n'en est pas moins prématurée.

Le congrès de Paris (14 et 15 août) élaborera des statuts dont l'article 1er précise ainsi la raison d'être de l'Internationale de l'Enseignement :

« L'Internationale de l'Enseignement réunit le ou les groupes d'éducateurs de tous pays – ou dans un pays où un tel groupement n'existe pas, les éducateurs isolés – qui acceptent les principes suivants :

« a) Lutte de classe pour l'émancipation des travailleurs ;

« b) Lutte contre l'impérialisme, la guerre et l'esprit de haine entre les peuples ;

« c) Établissement d'une École rationnelle et humaine pour tous les enfants du monde.

« L'I.E. est autonome.

« Elle peut collaborer avec tous les éléments et organismes prolétariens qui s'intéressent à son action. »

L'I.E. sort de ce congrès avec sept sections adhérentes : Allemagne, Espagne, France, Hollande, Italie, Luxembourg, Tchécoslovaquie, et l'on peut espérer l'adhésion de la Belgique, de la Russie, de la Bulgarie et de la Roumanie.

L'action pédagogique

[Retour à la table des matières](#)

Les efforts de Léger, durant cette période où le Bureau Fédéral doit pourtant faire face à d'énormes difficultés de toutes sortes, tendent à mettre au premier plan l'action pédagogique. Heureuse idée qui trouve en de nombreux départements des concours précieux et dévoués.

Afin que les conclusions du rapport Quélavoine adoptées au dernier congrès ne restent pas lettre morte, le secrétaire pédagogique fédéral s'emploie à faire désigner dans chaque syndicat une commission pédagogique avec un secrétaire actif. En même temps, il prend l'initiative d'un cartel pédagogique national constitué par notre Fédération, le S.N. des instituteurs et l'Ustica (Union syndicale de techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture), ce dernier groupement se proposant de lancer le journal pour enfants de la classe ouvrière.

À la vérité, la création de ce cartel ne produira pas les résultats espérés, le S.N. ne mettant aucun empressement à le faire fonctionner. Le journal *Les Petits Bonshommes*, bien qu'il soit fondé dans des conditions favorables (8 000 abonnés au départ), apportera vite de graves déceptions sur lesquelles nous reviendrons ; mais l'essor est donné au sein de notre fédération et la partie pédagogique de l'É.É. s'en ressent

fort heureusement ; elle est, en cette année 1921-22, une des plus riches qui aient été dans toute l'existence de la revue.

On y trouve entre autres sous la signature de Léger les premiers résultats – combien édifiants ! – de l'enquête entreprise sur les locaux scolaires, dans la Loire d'abord, puis en dix autres départements. Un résumé paru dans l'*Humanité* du 5 juin 1922 donnera l'idée de ces « palais scolaires » de la Troisième République qui ne semblent guère, hélas ! avoir été améliorés depuis, dans l'ensemble.

Notre camarade Léger, secrétaire fédéral chargé de l'action pédagogique, vient de publier dans l'École Émancipée les résultats transmis par le camarade Mouillaud de l'enquête faite dans le département de la Loire, où 250 écoles ont répondu à l'appel du syndicat.

« Sur 250 écoles, 93 ont d'anciennes tables, sur les bancs desquelles, parfois les petits doivent se mettre à genoux pour écrire ; 25 ont un cube d'air inférieur au minimum réglementaire ; 67 n'ont pas d'eau, ne possèdent aucun appareil de lavage pour les enfants. Pour arroser la classe au moment du balayage (qui est fait dans 143 écoles par les élèves et le maître sans aucune rétribution), on va parfois chercher de l'eau dans une mare voisine ».

« Dans 61 écoles on se plaint de l'état des locaux. À Chirassimone, l'école des garçons était dans un état si lamentable – toit affaissé, plafonds effondrés, poutres pourries – qu'il a fallu l'abandonner pour se réfugier à l'école des filles ; un projet urgent d'appropriation a été envoyé, en 1919, au ministère où il dort toujours ! 15 écoles n'ont pas de cour : les enfants jouent sur la route ou dans la rue ; dans 40 établissements, n'existe pas de préau. En maintes localités, la cour et le préau sont insuffisants, les cabinets d'aisance défectueux.

« Le matériel scolaire surtout laisse à désirer, 132 écoles ne possèdent pas de globe terrestre ; 22 ont un nombre de cartes géographiques inférieur ou égal à deux ; 224 n'ont pas de compendium de système métrique ; les tableaux d'histoire manquent partout... »

Dans cette même année scolaire, on trouve dans l'É.É. des articles de Quévaloine contre les classes surchargées, d'Aulas contre la préparation militaire dans les É.N., de F. Bernard et de L. Boutreux sur l'enseignement du français, des traductions de Peyrache, Boubou, Bernard, Boutreux, Eugénie Ravet sur l'école dans le monde ; des communications substantielles, des groupes de jeunes et des groupes féministes ;

une étude dans laquelle Gabrielle Bouët, aidée d'Edmond Bazot, développe les idées exprimées incidemment au congrès de 1921 sur la lecture et les bibliothèques ; un rapport de la commission d'information et de documentation des C.S.R. sur l'organisation de l'enseignement au lendemain de la révolution, etc...

Chose curieuse, c'est en cherchant à justifier les humanités classiques et l'école unique que le député socialiste Bracke, parlant à la chambre de la réforme de l'enseignement, prononce cet éloge inattendu de notre revue en un lieu où elle fut tant de fois vilipendée :

« Bracke... Je suis abonné à une revue d'instituteurs qui s'appelle l'École Émancipée. Je ne dissimule pas qu'il y a quelquefois, dans la politique suivie par cette revue, des choses qui ne me plaisent pas complètement ; mais la question n'est pas là.

« Si vous voyiez avec quelle ardeur, quelle intelligence ingénieuse, quel effort persévérant ceux qui la rédigent cherchent à améliorer leur enseignement, à le rendre plus fécond, à aborder plus aisément, à pénétrer plus rapidement les petites intelligences, à les amener précisément à l'observation sous toutes ses formes, à l'observation matérielle comme à l'observation intellectuelle si vous assistiez semaine par semaine à ces efforts, vous ne seriez pas seulement édifiés, poussés à leur rendre hommage, vous reconnaîtriez qu'en les ayant parqués d'avance, qu'en leur ayant distribué la science au compte-gouttes, vous avez commis un crime contre eux, contre les esprits qu'ils sont appelés à éveiller, contre la nation tout entière. » (J.O. séance du 13-6-1922).

Naissance de la C.G.T. Unitaire

[Retour à la table des matières](#)

Au Congrès de Lille, les dirigeants confédéraux avaient été obligés d'abandonner leurs exclusions pour ne pas être battus par les représentants directs des syndicats ; mais dès le lendemain du congrès, les manœuvres scissionnistes étaient reprises : décision de la commission des conflits donnant raison à la minorité Bidegaray-Montagne (175 syndicats pour le rapport moral à Lille) contre la majorité Monmousseau-Semard (279 syndicats contre le Rapport Moral) dans le conflit des Cheminots ; création de l'U.D. dissidente encouragée par le bureau confédéral dans les Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres départements ; nouvelles exclusions de syndiqués et de syndicats en diverses régions.

Une lettre de Rey, délégué à la propagande de la C.G.T. publiée le 18 septembre dans *L'Information Sociale* est un aveu à peu près dépouillé d'artifice que la direction confédérale prépare la scission :

« Il n'est que deux solutions possibles, déclare-t-il : ou bien la majorité doit s'incliner devant la minorité ; ou bien les deux tendances doivent se séparer immédiatement. Majorité et minorité sont fictives. Il serait ridicule, s'appuyant sur cette majorité inexistante, de continuer à diriger la C.G.T. en attendant patiemment que la minorité soit devenue majorité... »

Le Comité confédéral de la fin de septembre 1921 a précisément pour objet, dans l'esprit des chefs renégats du syndicalisme révolutionnaire, de préparer cette issue : mais les discours de Jouhaux et Dumoulin et leurs savantes manœuvres ont pour résultats immédiat de réduire le nombre de voix majoritaires de moment en moment au cours des débats. Au premier vote il y a 72 voix pour Jouhaux et 51 contre ; le deuxième jour sur le vote des motions en présence relativement à la discipline syndicale, c'est-à-dire aux exclusions, 63 voix vont à la majorité (27 Fédérations, 36 Unions) et 56 à la minorité (12 Fédérations et 44 Unions) 10 organisations s'abstiennent (3 Fédérations et 7 Unions). Pour la première fois, la majorité des Unions s'affirme avec les C.S.R. qui ont été défendus par Marie Guillot.

La résolution Cazals (minorité) s'élève naturellement contre les exclusions :

« Il (le C.C.N) déclare qu'aucun syndicat ne peut être exclu de l'organisation confédérale par une interprétation tendancieuse de la discipline syndicale et se refuse à admettre à ce titre les exclusions prononcées avant Lille, abandonnées et reprises depuis par diverses organisations confédérales. »

« Le C.C.N. déclare également qu'aucune organisation ne peut être représentée en double à la C.G.T. et que seule l'expression de la majorité des syndicats adhérents aux fédérations et aux U.D. détermine l'admission de ces organisations au sein de la C.G.T. »

Par contre, la résolution du bureau confédéral, interprétant le texte majoritaire du congrès fédéral dans le sens d'(une condamnation formelle des C.S.R., :

« Donne mandat au bureau confédéral et à la C.A. d'exiger le respect rigoureux de la motion de Lille par toutes les organisations affiliées qui ont le pouvoir d'exercer les sanctions légitimes en cas d'indiscipline constatée.

« En conséquence, il précise :

« Les organisations qui refusent de s'incliner devant les décisions prises et de coopérer à leur application se mettent délibérément en dehors de l'unité ouvrière. Ces organisations mettent la C.G.T. dans l'obligation d'admettre dans son sein les minorités qui acceptent les décisions des congrès confédéraux ».

Sur le cas précis de l'U.D. des Bouches-du-Rhône, la minorité gagne encore deux voix et la majorité en perd un tout en essayant de biaiser par une proposition de renvoi, ce qui fait dire à Mayoux : « Au sabre de bois de Dumoulin, il ne reste que le manche ».

Enfin sur le conflit des cheminots, la motion Semard ⁷⁶ demandant la convocation de tous les syndicats de cheminots sans exception à un congrès fédéral extraordinaire obtient 59 voix (47 Unions Départementales, 12 Fédérations) et celle de la majorité approuvant la commission des conflits en recueille 61 (34 Unions Départementales, 27 Fédérations) ; il y a 6 abstentions. Encore faut-il noter que plusieurs secrétaires ont violé le mandat reçu de leur organisation contre les exclusions et la scission. Rey avait raison d'écrire que la majorité était désormais « inexistante ».

Là-dessus, une commission administrative composée uniquement de majoritaires est élue ; les membres du bureau confédéral sont réélus par 71 voix.

« Trois mois de gagnés pour l'unité syndicale », s'est écrié Monmousseau après l'une des votes. Il n'en sera pas gagné davantage : le C.C.N. est le dernier avant la scission.

⁷⁶ Pierre Sémard (1887-1942) était membre du P.C. depuis 1920, secrétaire général de la Fédération des cheminots en 1921. Il allait devenir secrétaire général du P.C. Fusillé sous l'occupation.

« Oseront-ils ? se demande alors Monatte dans l'Humanité... Ils osent. Non seulement les 68 000 cheminots du bureau Semard se sont, d'après le Bureau Confédéral et la Commission Administrative, « mis hors de la C.G.T. » ; mais l'U.D. du Nord exclut les Syndicats de Tourcoing qui viennent de donner un bel exemple d'action directe (2 000 grévistes du textile) et qui pourtant n'adhèrent pas aux C.S.R. ; d'autres exclusions sont prononcées par les Fédérations des employés, de l'agriculture, des services publics, des ports et docks, des services de santé, des mineurs.

Le 2 novembre, une délégation des Fédérations et U.D. minoritaires demande à être entendue par la C.A. confédérale : on lui répond en rappelant les décisions du dernier C.C.N. votée malgré la majorité des U.D.

Alors 10 fédérations (dont celle de l'Enseignement et 16 Unions prennent l'initiative de convoquer à Paris pour les 22, 23 et 24 décembre un congrès extraordinaire de tous les syndicats hostiles aux exclusions et à la scission ouvrière.

Aussitôt la Commission Administrative de la C.G.T. publie un manifeste prévenant ces organisations que si le congrès a lieu « elles se seront placées elles-mêmes hors de la C.G.T. » Sans s'émouvoir, la commission d'initiative grossie de trois unions et d'une Fédération réplique au Bureau Confédéral et la Commission Administrative qu'ils peuvent reprendre à leur compte la convocation d'un congrès ou réunir un Comité Confédéral National qui déciderait le retrait des exclusions prononcées et sauverait ainsi le syndicalisme de la scission.

1 564 syndicats formant majorité dans la Confédération sont représentés à ce congrès par 500 délégués environ, malgré les interdictions fédérales et confédérales.

Dans ce nombre, 39 syndicats de l'enseignement « Ardèche, Ariège, Alger, Alpes-Maritimes, Ain, Basse-Alpes, Basses, Pyrénées, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Cantal, Creuse, Côtes-du-Nord, Dordogne, Doubs, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Loir-et-Cher, Loiret, Maine-et-Loire, Morbihan, Mayenne, Nord, Oise, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Seine, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Rhône, Var, Tunisie, Isère ».

Deux autres syndicats – Loire et Seine-et-Oise – bien que n'ayant pas participé à ces assises, ont fait connaître leur accord avec le Bureau Fédéral pour réclamer la tenue d'un congrès extraordinaire.

La première journée de congrès est employée à fixer le mandat d'une délégation qui doit se rendre, le lendemain matin, rue Lafayette, au siège de la C.G.T., pour réclamer un C.C.N. ayant à l'ordre du jour l'unité syndicale. Voici l'essentiel de la résolution adoptée :

« Le congrès enregistrant la décision qui vient d'être prise par la majorité des syndicats adhérents aux C.S.R. et par laquelle ils ont décidé le retrait de ces organismes, tout en laissant et en revendiquant pour les syndiqués le droit d'y adhérer, estime que l'unité peut être sauvée si, officiellement, par procès-verbal établi et signé par la C.A. et le Bureau confédéral et la délégation, la C.A. et le B.C. s'engagent à poser la question de confiance au C.C.N. ainsi convoqué, en soutenant devant lui :

« 1. L'abandon de tous les motifs qui, jusqu'ici, ont servi de base aux exclusions ;

« 2. La réintégration de tous les exclus ;

« 3. La reconnaissance exclusive de la Fédération des Cheminots groupant la majorité des syndiqués et des syndicats régulièrement confédérés au moment du congrès de Lille ;

« 4. Le respect de l'autonomie des Syndicats au sein de la C.G.T. comme au sein des organismes centraux ;

« 5. Le fonctionnement de la Commission de contrôle sur la gestion du peuple par application des décisions de Lille ».

Le texte se termine par une affirmation de solidarité avec les exclus.

Ainsi les révolutionnaires consentiraient au retrait de l'adhésion des syndicats, union et fédérations au Comité Central des C.S.R., adhésion qui leur avait été reprochée plus que tout le reste. Concession inutile. Le secrétaire-adjoint Lapierre, qui reçoit la délégation, ne lui fait aucune réponse précise ; mais le lendemain la réponse de la direction confédérale vient... par un communiqué officiel à la presse qui brise tout espoir en affirmant

« que le Bureau confédéral ne pouvait tenir compte d'observations et propositions provenant d'une assemblée irrégulière dont les décisions éventuelles ont été, par avance, frappées de nullité par la C.A. »

À cette nouvelle, de nombreux congressistes, notamment les exclus et la plupart des militants libertaires, veulent proclamer sans délai la déchéance du Bureau et de la Commission Administrative de la C.G.T., élire des organismes nouveaux, faire une rupture définitive. Ceux qui luttèrent depuis le début de la guerre afin de redresser le syndicalisme et qui comprenaient la nécessité des efforts persévérants dans l'œuvre d'émancipation des travailleurs, se devaient de faire preuve, à ce moment-là, de circonspection et de sang-froid, au risque d'apparaître comme des modérés. Les délégués de l'Enseignement s'emploient avec Monatte à calmer les impatiences. N'oubliant pas que la plupart des groupements avaient donné mandat à leurs délégués de faire l'impossible pour maintenir l'unité, soucieux entre autre de ne pas couper les ponts entre l'avant-garde et la partie de la masse syndicaliste qui restait encore derrière les bureaucrates fédéraux et confédéraux, ils font reconnaître un caractère provisoire à la Commission désignée par le congrès et font admettre la nécessité d'un nouveau congrès ayant lieu avant la fin du premier semestre 1922.

Cela étant acquis, et comme il n'y a pas d'autre moyen d'éviter la dispersion des 100 000 exclus et des syndiqués, plus nombreux encore, qui sont menacés d'exclusion, on adopte à mains levées une importante déclaration dont les deux paragraphes ci-dessous font sentir la naissance d'une deuxième C.G.T.

« Mais enregistrant les exclusions prononcées depuis le congrès de Lille, enregistrant la résolution récente de la C.A. confirmée par le communiqué qu'elle a donné à la presse ce jour même, et aux termes de laquelle les organismes et les syndicats participant au congrès unitaire se trouvent exclus de la C.G.T., le congrès unitaire décide de suspendre provisoirement, à la date du 1er janvier, la prise des cartes et des timbres confédéraux au siège des fédérations, unions départementales, C.G.T., qui approuvent jusqu'ici, la politique d'exclusion et de scission engagée par la C.A. et le Bureau confédéral.

« Il décide, en conséquence, de maintenir un lien provisoire entre tous les syndicats représentés au congrès ; ce lien sera constitué par la commission d'organisation du Congrès qui sera chargée de faire éditer, pour

la date du 1er janvier 1922, des cartes et des timbres pour la mise à jour des syndiqués, et pour en assurer la répartition jusqu'à ce qu'une situation définitive soit intervenue ».

Dans une circulaire aux Syndicats fédérés (14 janvier 1922), après avoir rappelé brièvement les faits et exposé la situation, Marie Guillot s'exprime ainsi :

Notre Fédération – Notre Fédération a pris place dès le début dans la minorité (lutte de classes). Au congrès unitaire, elle a combattu, malgré l'opposition des anciens exclus (et cette opposition se comprend) pour que toutes les tentatives soient faites encore pour conserver l'unité.

« Cette unité apparaît presque brisée. Un miracle seul la sauverait : le miracle de la volonté, d'en-bas, de la volonté des Syndicats faisant obstacle à la mauvaise volonté de mandataires infidèles.

« Camarades, notre passé, les conséquences des luttes actuelles nous placent dans un camp. Nous avons néanmoins la volonté de tenter l'impossible pour empêcher la cassure de l'organisation syndicale. Confirmez-nous vos décisions pour que nous sentions la totalité de nos forces autour de nous.

« Cartes et timbres – Nous les prendrons rue Grange-aux-Belles. Faites votre commande, dans les dix jours, à, Soulinhac ».

Le Syndicat des Bouches-du-Rhône a reproché au Bureau Fédéral d'avoir pris sans consultation spéciale des groupements fédérés, cette décision concernant les cartes et timbres. Un tel référendum, simple formalité dont les résultats étaient connus d'avance, n'aurait point désarmé ce syndicat au nom duquel Audoye continuait son action dissolvante au sein de la Fédération.

Le 3 février, une nouvelle circulaire fédérale montre que la cause profonde des déchirements de l'organisation ouvrière est l'attitude prise par les dirigeants confédéraux (et fédéraux et d'Unions qui furent leurs alliés)

À cela s'ajoute de la liberté de discussion dans le syndicalisme – sanctionnée par les exclusions ». « Nous avons pris – dit Marie Guillot – une décision conforme à notre passé. Abandonner notre place

dans la résistance, ç'aurait été nous suicider ». (*L'Émancipation* n° 160, du 11 février 22).

D'ailleurs la direction confédérale a résolu la question en éliminant du C.C.N. convoqué pour le 13 février les délégués de l'Enseignement et des autres fédérations et unions organisatrices du congrès unitaire. Par 94 voix contre 8, les fonctionnaires syndicaux majoritaires approuvent naturellement le Bureau et la Commission Administrative, et par 87 voix contre 8, ils repoussent la proposition de réunir un congrès extraordinaire.

Le Peuple, ce quotidien dont les syndiqués paient l'énorme déficit sans exercer de droit de contrôle, annonce la scission ainsi accomplie comme « la libération du syndicalisme » !...

Alors la Commission provisoire de la rue Grange-aux-Belles, qui, à la veille de ce Comité Confédéral National, se déclarait encore prête, si les propositions du congrès unitaire étaient acceptées (abandon des exclusions et convocation d'un congrès confédéral extraordinaire), à considérer que la mission de la C.G.T.U. serait terminée, se voit contrainte d'enregistrer la scission :

« Obligée, par la décision du C.C.N., de sortir de la réserve qu'elle s'était volontairement imposée, la C.G.T. Unitaire, hier encore « lien provisoire », devient automatiquement un organisme national définitif, dont le congrès aura charge de ratifier et de consacrer l'existence. À ce titre, elle entend s'élever au niveau de ses nouvelles responsabilités et à la hauteur des événements présents... »

« ...Fidèle aux principes et aux traditions du mouvement ouvrier français, la C.G.T. Unitaire tiendra haut et ferme le drapeau de la lutte des classes, en dehors des compromissions déshonorantes et des capitulations honteuses, qui ont marqué d'un sceau indélébile l'action confédérale de ces sept dernières années... »

À notre Conseil Fédéral des 14 et 15 avril, selon le rapport de la secrétaire générale, « 35 syndicats approuvent à ce jour la décision du Bureau Fédéral donnant son adhésion à la C.G.T.U. » Le Doubs et le Cantal n'ont pas encore tenu leur A.G. La Vienne et l'Indre sont dans l'expectative. 4 syndicats n'ont pas donné de leurs nouvelles. Les seuls départements suivants combattent l'adhésion : Bouches-du-Rhône, Loire-Inférieure, Côtes-du-Nord, Var, Tunisie, Haute-Savoie.

Par 107 voix contre 2 (Loire-Inférieure) et 7 abstentions – les délégués ayant droit depuis le dernier congrès à autant de fois 3 mandats qu'ils représentent de Syndicats – le B.F. est approuvé. À l'unanimité, on décide ensuite que le prochain congrès sera appelé à statuer sur l'adhésion définitive à la C.G.T.U.

Cependant Audoye, fort de l'adhésion des Syndicats des Bouches-du-Rhône, des Côtes-du-Nord et de la Loire-Inférieure, a fait une réunion à Paris, la veille du Comité Fédéral, Quélavoine rend compte dans l'É.É. sous une forme humoristique, de cette réunion qui se tient rue Grange-aux-Belles dans la petite salle – est-ce un symbole ? – du « service de la clinique » ;

« Audoye parle, fébrile. Il étale des papiers, circulaires, lettres ; il jette des chiffres effectifs, pourcentages ; il cite des majorités ; il discute minorités. Nouveau Diogène, Audoye, cherche, non un homme, mais des hommes. Et aussi une formule, un titre pour les appeler et les retenir.

« Des hommes, Guilloux en a 633 dans la Loire-Inférieure ; Mahéo dans poigne de vigoureux Breton, retient 578... Mais, nos amis ont peur de ne pouvoir conserver à la Fédération ces troupes que les derniers événements confédéraux ont déconcertés.

« C'est la faute des chefs, s'obstine Mahéo. Regroupons sans eux. Maison nette, noms nouveaux. Ni Jouhaux, ni dirigeants unitaires, à la Confédération. Ni Glay, ni Bouët en tête des fédérations. Et pour cimenter l'union des forces corporatives, écartons le nom d'Audoye. Toutes ces personnalités effrayent. Qu'elles s'effacent ».

« Guilloux rétorque : « Au contraire, gardons ces chefs. Sans Audoye et l'espoir de regroupement qu'il donne, il n'y aurait plus de syndicat en Loire-Inférieure »

« La discussion rebondit. Et voici qu'enfin se dégage le but poursuivi : créer une confédération de l'Enseignement acceptant tous les groupements qui adhéreraient à la future C.G.T. reconstituée... »

Roussel, qui entre là-dessus, accueille la proposition Audoye :

« Oui, demain, je réunirai ma C.A. et lui ferai ta communication... Mais n'est-ce pas la Fédération de l'Enseignement qui devrait plutôt me saisir ? »

« Rappel inattendu à la discipline !

« Et Audoye de répondre : Nous agissons au nom de nos trois syndicats ; mais nous sommes déterminés à passer outre les bureaux fédéraux s'ils refusent ».

L'après-midi, un texte est rédigé qui doit être soumis aux deux fédérations, en dépit des objections de Quélavoine qui reproche aux autonomistes de « bâtir sur le sable, puisque cette organisation unique des forces ouvrières est inexistante » :

« Vous voulez créer l'unité ? – Leur dit-il – Vous mettez sur pied une organisation qui, aux yeux de la masse des syndiqués, apparaîtra bien comme étant un troisième groupement devant amener hésitation, confusion, recul et dispersion ».

Et Quélavoine de conclure :

« Je repasserai devant la clinique où nous avons siégé le matin.

« Les guérisseurs bénévoles de la Fédération s'y étaient concertés sans succès : ayant prononcé un diagnostic erroné, ils n'avaient pu trouver qu'un remède inefficace ».

Le 15 avril, notre Conseil Fédéral étant saisi de la demande d'Audoye, adopte par 105 voix contre 8 et 8 abstentions la motion suivante déposée par Léger :

Le Conseil Fédéral, appelé à examiner la proposition des autonomistes, estime qu'il y a là une modification statutaire qui ne peut être envisagée utilement que par un congrès.

Toutefois, le S.N. ayant désigné une commission de 4 membres (Marthe Pichorel, Glay, Carré et Roussel) pour se mettre en relations avec la délégation de la Fédération de l'Enseignement à propos de la super-fédération envisagée, notre Bureau Fédéral acceptera le rendez-vous à mi-chemin entre Paris et Lyon, soit Dijon, dans le but d'organiser l'action commune sur le terrain corporatif et social ; mais la rencontre n'aura pas lieu, le S.N. se dérochant au dernier moment.

On sait que ce S.N. des instituteurs prétendait adhérer à la C.G.T. par le canal de la Fédération des Fonctionnaires ; mais celle-ci se voit obligée, en raison d'un désaccord intérieur, de faire cesser ce bluff d'adhésion globale et de se déclarer autonome. Alors le S.N. fait savoir qu'il entre à la C.G.T. de la rue Lafayette, et la C.A. des scissionnaires, après avoir exclu notre Fédération prononce bruyamment l'admission des anciennes amicales : mais il s'agit d'une adhésion de principe qui n'oblige personne :

« Nous délivrerons – écrit le secrétaire du S.N. – aux sections qui en feront la demande, pour tout ou partie de leur membres, la carte confédérale et les timbres confédéraux pour 1922. Il leur suffira d'écrire à notre trésorier Carré en lui adressant autant de fois 1 fr. 60 (cartes et timbres confédéraux compris) qu'elles désirent de cartes ».

Sur les 58 réponses des sections du S.N. consultées ensuite, 28 seulement sont pour l'adhésion globale de tous les syndiqués ; 20 pour l'adhésion facultative, les sections ne prennent des cartes que pour leurs membres désireux personnellement d'adhérer à la C.G.T. ; 10 sont pour la thèse de la Fédération des Fonctionnaires, c'est-à-dire le Syndicat neutre devant les deux C.G.T. Dans ces conditions, le rapporteur Jeantet, d'accord avec le bureau, proposera et fera adopter le *statu quo* au congrès du Havre des anciennes Amicales (août 1922) : liberté pour les sections d'adhérer ou de ne pas adhérer aux U.D, de prendre pour leurs membres les cartes et timbres confédéraux.

Ainsi le S.N., malgré les déclarations retentissantes de ses chefs, se trouve dans l'impossibilité de réaliser son adhésion effective à une C.G.T. ultra-réformiste.

Notre Fédération, cependant, en dépit des appels alarmistes du Syndicat des Bouches-du-Rhône et aussi des dissentiments qui éclatent dès les premiers temps à la C.G.T.U., se réorganise peu à peu. Au moment du premier congrès confédéral unitaire (fin juin 1922) 3 027 cartes rouges sont placées. Un mois plus tard, nous sommes à 4 050... (lettres du Trésorier Soulinhac).

« Anti-étatique par essence et par définition... »

[Retour à la table des matières](#)

Le désaccord qui s'était manifesté dans les C.S.R. entre syndicalistes ou « fédéralistes » et syndicalistes communistes devait fatalement se prolonger au sein de la C.G.T.U.

Les premiers, forts de la décision de Lille ajournant l'adhésion des minoritaires à l'Internationale syndicale rouge avaient pris la direction du Comité central des C.S.R. ; ils avaient même réussi, au congrès de Noël, à faire désigner comme secrétaire un anarchiste, Veber, qui ne faisait pas partie du groupement ; et la Commission qui devint le Bureau provisoire de la C.G.T.U., était formée de trois « fédéralistes » : Totti, Cadeau et Labrousse.

Il faut dire que la plupart des syndiqués révolutionnaires, même communistes et fermes partisans de la Révolution bolchevique, se défiaient des politiciens et ne fondaient pas de très grands espoirs sur le Parti Communiste français qui conservait à sa tête un Cachin et un Frossard ⁷⁷ et qui n'avait cessé d'être en proie à de graves querelles intestines.

La première conséquence de cet état d'esprit fut de permettre à de soi-disant anti-politiciens sans scrupules de s'emparer des « postes les plus en vue » des C.S.R. et de la C.G.T.U. à l'aide d'un « pacte » ⁷⁸

⁷⁷ Cachin et Frossard, du fait de leur passé de « politiciens », étaient considérés avec beaucoup de méfiance sinon d'hostilité tant par les communistes d'origine syndicaliste révolutionnaire que par les bolcheviks eux-mêmes.

⁷⁸ Pierre Monatte a rappelé que « la petite franc-maçonnerie clandestine appelée le Pacte » s'était constituée pendant sa détention à la Santé. Il accuse les hommes du Pacte de porter avec Jouhaux la responsabilité de la scission de la C.G.T. et les traita à l'époque d'« imbéciles ». Il faut bien admettre que le texte du « pacte » est pour le moins curieux, sous son allure de « secret » de boy-scout. Il n'est pas moins curieux que des militants anarcho-syndicalistes, regroupés contre une éventuelle main-mise de la fraction communiste sur les syndicats, aillent jusqu'à constituer eux-mêmes une fraction d'autant plus antidémocratique qu'elle demeure secrète et nie sa

propre existence tout en ayant d'autre objectif que de conserver le pouvoir, tout cela au nom de... la démocratie. Les hommes du Pacte furent largement déconsidérés d'ailleurs par la publication de... leur Pacte dont voici le texte :

« En acceptant ce pacte, les membres du C.S.R. soussignés, prenons l'engagement d'observer à la lettre l'esprit de ce qui suit :

1°) Ne révéler à personne l'existence de notre Comité ;

2°) Être présents à toutes les réunions du Comité, à moins de cas imprévus et sérieux. Fournir des explications détaillées aux camarades ;

3°) Pratiquer entre nous une solidarité effective matérielle et morale sans limite. Se défendre mutuellement contre toute attaque et répondre l'un de l'autre comme de soi-même. Se prêter aide et protection réciproques en se déclarant solidaires les uns des autres ;

4°) S'astreindre à une discipline très sévère en vue de coordonner tous nos efforts dans la même direction ;

5°) Notre seule direction et notre constante préoccupation doit être de faire éclore la Révolution ; pour cette cause, nous nous engageons à donner nos biens et notre vie ;

6°) Représentant individuellement et collectivement le syndicalisme révolutionnaire, nous nous engageons en notre âme et conscience, à défendre le fédéralisme et l'autonomie du mouvement syndicaliste ;

7°) Nous nous engageons à œuvrer par tous les moyens en notre pouvoir pour qu'à la tête et dans tous les rouages essentiels du C.S.R. principalement à la tête de la C.G.T. quand elle sera en notre pouvoir, ou sous notre contrôle, nous assurions l'élection aux postes les plus en vue et responsables, tant au point de vue des conceptions théoriques qu'à celui de l'action pratique, des camarades purement syndicalistes révolutionnaires, autonomistes et fédéralistes ;

8°) Nous nous engageons à ne poursuivre la lutte quotidienne générale que sur le terrain du syndicalisme révolutionnaire, à ne nous inspirer que de ses conceptions propres et à ne subir aucune influence extérieure ;

9°) Producteurs, notre action et notre espoir se placent dans la vie économique et dans un changement économique de la société. Le syndicat étant la base de la société future, le syndicalisme doit être son couronnement ;

10°) Toute critique qui pourrait surgir des personnes ou des idées du Comité doit être formulée au sein du Comité et rien n'en doit transpirer ;

11°) Pour l'admission des nouveaux membres, les candidats doivent être présentés par un de nous, sans qu'ils s'en doutent, et, en cas d'admission de principe, les candidats doivent être préparés et travaillés d'avance avant la rentrée, afin d'obtenir leur consentement pour le pacte et pour toutes ses conséquences, et ensuite être amenés au Comité ».

Le pacte était signé de dix-huit noms dont Verdier, Besnard et Sirolle.

secret signé entre eux en vue d'une « solidarité effective, matérielle et morale sans limite » pour faire triompher... « le fédéralisme et l'autonomie du mouvement syndicaliste ».

Malheureusement, le premier souci des tenants du « pacte » fut d'orienter tout de suite la jeune C.G.T.U. de telle façon que la maison se montrât inhospitalière aux trois-quarts des syndicalistes de lutte de classe, juste au moment où il importait de la rendre habitable pour tous.

C'est à Monatte que revient le mérite d'avoir dénoncé, dans l'*É.É.* du 15 avril 1922, cette mainmise impudente d'une fraction sur la Centrale « unitaire », d'en avoir souligné les répercussions néfastes sur le mouvement syndicaliste et de s'être affirmé de nouveau en faveur de la Révolution soviétique aux prises avec les pires difficultés (famine due au blocus et à la sécheresse).

« Au Comité Confédéral Unitaire du 5 mars – écrit-il – la résolution relative aux emprisonnés de partout visait tous les gouvernants quels qu'ils soient et mettait sur le même pied, accrochait au même pilori, le gouvernement bolchévik et la monarchie espagnole.

« Un peu après le 15 mars, la commission administrative provisoire renforçait cette première résolution et déclarait ne pas confondre la Révolution Russe avec aucun gouvernement ou parti.

« Dans une troisième motion, pourfendant ce pauvre Touryette pour un filet publié dans l'Humanité, la C.A., sa majorité plus exactement, précisait qu'elle se refuse à identifier la Révolution avec un gouvernement ou un parti occupant passagèrement le pouvoir »...

« Marie Guillot disait sagement au C.C.N. du 5 mars qu'il y avait mieux à faire pour la C.G.T.U. que d'ouvrir des débats de tendances. Elle avait cent fois raison. Mais on ne l'écouta guère, on passa outre, on y est repassé une seconde, puis une troisième fois, si bien que le débat est tout large ouvert ».

À propos de la Révolution Russe, Monatte déclare :

« Malgré leur génie et leurs bras de géants, les Bolcheviks n'ont pu, livrés à eux seuls, réaliser la révolution sociale qui ne peut être qu'internationale ; ils n'ont pas pu, avec un prolétariat industriel infime, dans un vaste pays agricole, faire face à la fois à l'œuvre de défense révo-

lutionnaire et à l'œuvre de construction économique : le tzarisme leur a laissé un pays sans syndicats et ils n'ont pas eu les matériaux d'organisation de la production que d'autres pays posséderont, espérons-le. Ils ont tenté, ils ont tenu, c'est quelque chose, cela. C'est le miracle de ces temps nouveaux ».

Et ayant constaté que « la bourgeoisie confond et identifie, elle, le bolchevisme et la révolution » et combat le premier pour abattre la seconde en mobilisant « tout le socialisme et tous les syndicalismes domestiqués », il ajoute, pour expliquer en une certaine mesure les arrestations de socialistes, de syndicalistes, d'anarchistes faites récemment en U.R.S.S. :

« La révolution est une guerre comme toutes les guerres, elle a ses fièvres caractéristiques. Elle est obligée d'électriser des lassitudes : la côte est dure, le calvaire est long... Elle connaît aussi la fièvre de l'« espionniste » ; les Bolchéviks voient partout des contre-révolutionnaires... »

Mais s'ils se trompent quelquefois, souvent peut-être, si l'on peut différer de conceptions ou de méthodes avec eux, ils parviennent à défendre la Révolution qui « vivra ou mourra pour eux ».

Un peu plus tard, dans le même esprit, Dommanget opposera, à la « Révolution-légende », la « Révolution-réalité » :

« La Révolution n'est pas une idylle, ni un poème épique, ni une sorte de décor d'opéra-comique avec une suite de beaux tableaux, avec des foules toujours enthousiastes, nerveuses, frémissantes, débordantes de dévouement et de vie. Ou plutôt, c'est cela dans une certaine et faible proportion. Mais c'est bien autre chose. C'est une tempête qui n'épargne rien ni personne, qui soulève les institutions, les classes, les partis et les sectes, qui brasse les lourds préjugés, le vieux fond d'égoïsme, de lâcheté et d'imbécilité de la bête humaine... »

« Le peuple, comme l'Océan, dit Esquiros, ne se soulève point sans remuer la vase de son lit. Quel remède ? Aucun ? Les orages sont nécessaires à la nature et les révolutions à l'humanité »

« ...Se proclamer révolutionnaire et se cramponner à la révolution-légende – trop belle et trop simple pour être vraie – c'est se préparer pour le présent et pour l'avenir les plus cruelles désillusions. C'est se condam-

ner au découragement, à la stupeur pénible ou bien à l'opposition contre-révolutionnaire côte à côte avec les capitalistes haineux, les soi-disant démocrates, les prêtres irréductibles, les jaunes invétérés, les capucins bottés... (L'É.É. 1er avril 1922).

À la C.A. provisoire de la C.G.T.U., qui met une enseigne anarchiste sur l'organisation en proclamant le syndicalisme « anti-étatique par essence et par définition, rigoureusement adversaire de toute forme de gouvernement quelle qu'elle soit », Monatte demande comme elle conçoit non seulement l'organisation de la production mais de toute la vie sociale... si elle admet l'existence d'un pouvoir ouvrier – qu'il s'appelle État prolétarien ou autrement, qu'il soit exercé par les syndicats, par le parti ou par un organisme nouveau surgi des circonstances comme les Soviets » ; ce qu'elle voit à « opposer aux troupes de Foch et de Weygand, aux armées blanches et noires, aux chars d'assaut... aux avions munis de mitrailleuses, etc... » :

L'instauration de la production communiste supprimant le ressort de l'intérêt individuel lui apparaît-elle possible sans l'existence d'une discipline du travail ? Comment fonctionneront normalement les chemins de fer, les services de navigation, les usines métallurgiques, etc..., etc..., tout ce qui est du domaine de la grosse industrie ?

« C'est tout le problème du pouvoir ouvrier, c'est-à-dire de la dictature du prolétariat ».

Et l'ancien directeur de la *Vie Ouvrière*⁷⁹ s'élève contre un autoritarisme qui, tout en se réclamant du « fédéralisme », ne le cède en rien à la manière centraliste et même despotique de la C.G.T. de la rue Lafayette ; il condamne le syndicalisme de secte auquel on a voulu réduire la C.G.T.U. dès ses premiers vagissements.

⁷⁹ Pierre Monatte avait fondé et dirigé la *Vie Ouvrière*. Il l'avait abandonnée au lendemain de la scission de 1921 qui consacrait l'échec de son entreprise de conquête de la C.G.T. par les révolutionnaires. Mais il ne s'était pas pour autant retiré de l'action syndicale ni politique...

Quoique non membre du P.C – auquel il n'adhèrera qu'en 1923, après le départ de Frossard – il travaillait à l'*Humanité* où il était chargé de la rubrique sur la vie sociale.

L'article de Monatte, reproduit par *l'Humanité* et cité par plusieurs autres journaux, est le point de départ d'une campagne des syndicalistes communistes qui va assurer le redressement de la centrale révolutionnaire.

Soutenu bientôt par notre bureau fédéral (déclaration du 18 mai), L. Bouët, dans *l'É.É.*, *l'Anjou Communiste*, et *l'Humanité*, développe les mêmes idées ainsi que Louis Clavel dans la *Vie Ouvrière*.

Le projet de statuts élaboré par la C.A. provisoire contenait en son article premier cette phrase qui, sur un point important, était une révision de la charte d'Amiens :

« Elle (la C.G.T.U.) précise que cette transformation (de *la société actuelle*) ne s'accomplira que par la suppression du patronat, l'abolition du salariat, la disparition de l'État ».

Ce projet prévoyait en outre le remplacement immédiat des U.D. par des unions régionales des fédérations aux comités confédéraux. La maison eût été ainsi transformée de fond en comble au lieu d'être « la C.G.T. qui continue » enfin le bureau provisoire s'était employé à créer à Berlin une internationale syndicale anarchiste hostile à la révolution soviétique.

C'est donc bien toute la question d'orientation qui se trouve posée au moment où il importait d'abord d'assurer le plus large rassemblement des forces syndicales du pays.

Nous ne craignons pas la discussion ; nous la jugions seulement inopportune.

Au reste, sur la disparition de l'État comme le but final, les syndicalistes communistes étaient d'accord avec les anarchistes, après la publication en langue française de l'un des plus remarquables ouvrages de Lénine : *L'État et la Révolution* ; mais le conflit d'idées portait sur la dictature prolétarienne en période transitoire. C'était la vieille querelle entre Marx et Bakounine qui renaissait sur le plan syndical.

Le noyau de la *Vie Ouvrière* publie alors un contre-projet de statuts permettant de réaliser l'accord entre toutes les tendances se réclamant de la lutte de classe, puis il précise les conditions dans lesquelles

pourra s'effectuer l'adhésion de la C.G.T.U. à l'Internationale Syndicale Rouge.

Congrès confédéral de St-Étienne

[Retour à la table des matières](#)

Dans la salle où quatre ans plus tôt, en 1918, s'était tenu sous la présidence de Dumoulin le congrès des syndicalistes minoritaires, les délégués de près de 1 200 syndicats (dont 35 de l'enseignement) groupant 350 000 adhérents environ se trouvent réunis du 26 juin au 1er juillet pour constituer définitivement de la C.G.T.U. et fixer son orientation.

Six journées d'après débats au cours desquels interviennent trois camarades de notre fédération : Marie Guillot et L. Bouët pour une C.G.T. ouverte largement à toutes les tendances, mais solidaire de la Révolution Russe, F. Mayoux, dans un sens opposé par souci de l'indépendance du syndicalisme et défiance des bolchévistes.

Nous n'en pouvons donner ici que les résultats. Les motions de la *Vie Ouvrière*, soutenues par la plupart des syndiqués membres du parti Communiste, sont adoptées successivement par 779 voix contre 391 (orientation générale), 741 voix contre 406 (adhésion conditionnée à l'Internationale Syndicale Rouge) ; le projet de statuts de la C.A. provisoire est repoussé, au bénéfice du contre-projet de la *V.O.* par 743 voix contre 336.

Nous nous bornerons à relever la dernière partie de la résolution concernant l'Internationale :

« Le Congrès, condamnant toute idée de création d'une autre Internationale syndicale, adhère à celle de Moscou, à la condition expresse que les statuts et les résolutions respectent nationalement l'autonomie du syndicalisme français.

« Il demande à l'Internationale syndicale de Moscou de bien vouloir les modifier dans ce sens et dans le plus bref délai, afin que la situation du syndicalisme français soit enfin régularisée. Résolument partisan de l'autonomie de l'I.S.R. vis-à-vis de la Troisième Internationale Communiste, il mandate ses délégués pour défendre au sein du 2e Congrès le

principe de cette autonomie et pour voter contre l'application de l'article 11 des statuts de l'I.S.R.

« Le Congrès espère que le 2e congrès de l'Internationale syndicale lui donnera pleine satisfaction et décide, au cas où satisfaction ne lui serait pas donnée, de consulter à nouveau tous les syndicats avant de prendre toute décision ».

La nouvelle C.A., dans laquelle les leaders « fédéralistes » refusent d'entrer, désigne ensuite comme secrétaires confédéraux : Monmousseau ; Cazals, Richetta et L. Bouët ; mais celui-ci décline toute fonction : il entend réserver à l'*École Émancipée* la plus grande part de son activité et il songe déjà à la campagne qu'il faudra entreprendre pour la réintégration des nombreux révoqués de l'Enseignement ; Marie Guillot s'offre alors à le remplacer : elle sera la première femme entrant dans un bureau confédéral, ce que plusieurs journaux enregistrent comme une victoire du féminisme.

« Le syndicalisme est en danger, le syndicalisme est mort ! », s'écrient à l'issue de ces assises des partisans de la tendance mise en minorité, croyant justifier par ces affirmations alarmistes la création d'un nouveau « Comité de Défense Syndicaliste ».

En fait, ce sont les C.S.R., qui recevaient le coup de grâce, en tant que groupement des diverses tendances révolutionnaires au sein du mouvement syndical. Le parti Communiste, dont les adhérents ont été réunis pour la première fois durant un congrès de la C.G.T. à l'appel du secrétaire Frossard, pourra désormais constituer sans trop de peines ses « commissions syndicales ».

Quant à la C.G.T.U., elle devait, sous la nouvelle direction, reprendre bientôt sa marche ascendante et surpasser en effectif la C.G.T. réformiste.

Congrès fédéral de Paris (17, 18 et 19 août 1922)

[Retour à la table des matières](#)

Le congrès fédéral de 1922, qui se tient comme celui de l'année précédente dans une salle de l'annexe de l'U.D. de la Seine, avenue Mathurin-Moreau, réunit 250 camarades environ dont 150 délégués de 42 syndicats ou sections sur 47 groupements fédérés.

Il y a un an, l'*Œuvre* et quelques feuilles réactionnaires présentaient la Fédération de l'Enseignement comme une organisation presque anéantie, après 15 mois de poursuites judiciaires et administratives. On peut constater désormais que les persécutions gouvernementales ne tueront pas le syndicalisme universitaire. En plus un article signé « Civis » (probablement dû à la plume de l'ancien anti-parlementaire De Marmande) : *L'Ère Nouvelle* rend hommage, cette fois, aux militants de la Fédération, « mécréants chez les hérétiques » :

« Tout de suite et jusqu'au bout, il fallait constater la tenue, la dignité, l'attention sérieuse et passionnée de l'assemblée... Les congressistes étaient venus dans l'intention de travailler. Ils travaillaient. Point de désordre, de fièvres malsaines ou tumultueuses ; mais un sentiment très profond de la tâche à accomplir... »

« Mais le signe qui marque avant tout ces assises syndicales d'extrême-gauche, c'est son caractère pédagogique ; questions de salaires, orientation générale, défense de leurs libertés, certes ils s'en occupent, ces prolétaires de l'enseignement ; mais quel attachement à leur profession ! quel souci d'instruire, d'éduquer !... »

Le congrès avait été précédé d'un Conseil fédéral chargé de régler les questions intérieures, de réunions de Groupe de Jeunes et de Groupes Féministes, sur lesquelles, nous aurons l'occasion de revenir, et du Congrès de l'Internationale de l'Enseignement dont nous avons déjà parlé.

Dès le début, les camarades étrangers encore présents à Paris, Métrailler (Italie), Van de Moortel et Kestemont (Belgique), Matt Lewis

(Angleterre) apportent le salut fraternel de leurs organisations et affirment leur solidarité internationale. Monmousseau parle ensuite, au nom de la C.G.T.U. À grands traits, il fait un historique de la scission, brosse un tableau de la situation actuelle et dit la nécessité de coordonner d'une façon plus méthodique les efforts des syndicalistes révolutionnaires.

Trois questions importantes étaient à l'ordre du jour : lecture et bibliothèques scolaires, propagande, réorganisation de la Fédération... À propos des rapports moral et financier devaient venir en discussion, les problèmes corporatifs de l'heure, la situation de l'É.É., les relations avec le S.N., etc... Tout de suite on aborde la question pédagogique et cela pouvait surprendre le reporter de l'*Ère Nouvelle*...

Dans ses précédents congrès, la fédération avait examiné l'ensemble de la réforme de l'enseignement : il s'agissait d'étudier spécialement, cette fois, l'un des points essentiels.

En un long et substantiel rapport, Gabrielle Bouët montre l'importance de la lecture comme instrument d'initiation, fait connaître l'état actuel déplorable des bibliothèques scolaires et, ayant déjà ébauché un catalogue où n'entrent que des ouvrages examinés attentivement, classés par genres et selon les âges, elle indique les moyens de constituer des collections intéressantes pour enfants et adolescents. Les instituteurs et institutrices syndicalistes savent qu'ils doivent compter presque exclusivement sur eux-mêmes ; ils s'emploieront à trouver des ressources, choisiront les livres convenables, en éditeront au besoin. Tel est le sens des conclusions adoptées après ample discussion.

Henri Bordes, secrétaire à la propagande, expose ensuite ses vues sur la manière d'assurer le recrutement en cette période difficile de poursuites incessantes. Plus les circonstances sont pénibles, plus les militants doivent s'ingénier à répandre les idées syndicalistes, à faire comprendre la nécessité de l'organisation de classe. Il importe surtout d'attirer les jeunes au syndicat : tâche ardue, car on s'emploie, dans la plupart des É.N., à façonner de bons serviteurs du régime en déformant grossièrement nos idées et notre action. Des conclusions pratiques sont adoptées.

Sans vouloir entrer dans le détail de la réorganisation fédérale, il nous faut signaler plusieurs décisions importantes.

La représentation égalitaire à raison de trois mandats par syndicat était en usage depuis 1916. Au précédent congrès, une demande de représentation proportionnelle avait été repoussée : les éléments nettement révolutionnaires avaient fait front pour maintenir l'ancien mode de votation, afin de ne pas laisser cinq ou six gros syndicats de tendance amicaliste prendre la direction ; mais la situation n'est plus tout à fait la même : les plus gros syndicats ont été quelque peu réduits, plusieurs d'entre eux quittent même ou veulent quitter la Fédération qui fait désormais un tout plus harmonieux. Au premier vote, les partisans du *statu quo* obtiennent 59 mandats ; il y a également 59 voix pour la modification. Le Syndicat de Maine-et-Loire qui était pour le vote égalitaire, apporte alors une proposition transactionnelle qui est adoptée à l'unanimité :

« Les syndicats disposeront dans les congrès de 3 voix jusqu'à 50 membres, de 4 voix entre 50 et 100, de 5 voix au-dessus de 100 ; le calcul des mandats étant fait sur les adhérents ayant acquitté leurs cotisations intégrales et possesseurs de la carte confédérale ».

Afin de réduire les dépenses, vu la diminution du nombre des adhérents, le Bureau Fédéral proposait de modifier le système d'administration en supprimant les délégués régionaux au Conseil fédéral et il préconisait en outre le référendum individuel en cas de circonstances graves. Après une intervention d'Edmond Bazot, le congrès maintient le principe fédéraliste, en réduisant toutefois le nombre des délégués régionaux et celui des réunions, puis il écarte l'idée de consultation individuelle.

« Le syndicalisme, a dit fort justement Bazot, c'est l'action. Or l'action ne se décide pas au domicile de chaque syndiqué, au moyen d'un bulletin de vote : l'action se décide publiquement sur le forum ; le forum du syndicalisme, c'est l'assemblée générale du syndicat. C'est quand les adhérents sont réunis que se prennent les décisions d'action et non quand chacun est rendu à la solitude et soumis à l'influence de son entourage. Le référendum individuel est un mode de consultation démocratique, mais fort peu syndicaliste ».

L'adhésion donnée par le B.F. et le C.F. à la C.G.T.U. devait être soumise au congrès. Elle ne fut pas entérinée sans discussion. Vieilly (Loire) veut une adhésion conditionnée, l'affiliation définitive étant subordonnée au rejet de toute liaison organique entre les deux Internationales (Communiste et Syndicale), Lapraz (Haute-Savoie), Mahéo (Côtes-du-Nord), Brohand (Loire-Inférieure), Gourdon (Bouches-du-Rhône) donnent les raisons de leur opposition à l'action menée par le B.F. dans la constitution de la C.G.T.U. Garmy (Puy-de-Dôme) soutient, au contraire, l'adhésion. Finalement, le B.F. est approuvé par 139 mandats contre 12 et 8 abstentions.

Ont voté contre : Indre : 1 ; Loire-Inférieure 4 ; Loir-et-Cher 1 ; Var 2 ; Bouches-du-Rhône 4 – Se sont abstenus : Côtes-du-Nord : 2 ; Haute-Savoie : 5 ; Vienne : 1.

L'adjonction du mot unitaire (art. 4 des statuts) est ensuite votée à mains levées. Toutefois la question de l'orientation internationale n'est pas discutée à fond. Il est entendu qu'on l'examinera après le congrès de l'I.S.R. si la conception de la majorité de Saint-Étienne ne triomphe pas.

Un point noir, ces syndicats qui veulent être autonomes. Loire-Inférieure, Haute-Savoie, Bouches-du-Rhône, et Var n'ont pas encore pris la carte confédérale pour la totalité de leurs adhérents. Après une longue discussion, le congrès décide de tolérer cette situation exceptionnelle à titre provisoire et fait confiance, d'une part, aux militants des syndicats intéressés pour amener le plus tôt possible tous leurs membres à la C.G.T. unitaire, d'autre part, au B.F. pour fixer la limite de la tolérance.

Mais le Syndicat des Bouches-du-Rhône est dans une situation particulière : il a constitué avec la section du S.N., un « Syndicat Général » dans lequel il s'interdit de recruter, les nouveaux adhérents ne pouvant être inscrits qu'au « S.G. ».

À la suite d'un débat assez confus, ce syndicat est invité à régulariser sa situation (motion Baldacci, de la Loire) ; enfin il est précisé que les groupements fédérés « ne pourront donner leur adhésion globale effective à d'autres organisations syndicales que la Fédération de l'Enseignement et les unions de syndicats unitaires » (addition à l'article 5 des statuts votée par 71 voix contre 58 et 33 abstentions).

Par contre, il est décidé à une forte majorité que les syndiqués pourront désormais « avec l'autorisation de leur syndicat » faire partie d'un « groupement similaire ».

Notons enfin qu'au cours du congrès le camarade A. Durand (Mayenne), comme suite à une intervention de Marie Mayoux, fonde une caisse de prêts aux révoqués, et que des paroles émouvantes du même camarade amènent incidemment les délégués à mettre la question de défense laïque à l'ordre du jour du congrès suivant. C'est le syndicat de la Loire qui est chargé de pourvoir au remplacement de Marie Guillot, retenue par ses fonctions confédérales.

Sur ce congrès les impressions des délégués ne manquent pas dans les divers bulletins syndicaux. Beaucoup émanent de jeunes, même de très jeunes comme Gilbert Serret ⁸⁰, sorti de l'É.N. en 1921 et que son professeur Élie Reynier, bon prophète, a présenté aux plus anciens militants en disant : « On peut compter sur lui pour la relève ». Presque toutes les impressions sont enthousiastes.

Citons celles de René Garmy, un autre jeune qui, assistant pour la première fois à un congrès fédéral, s'essaie à camper les camarades les plus connus :

« Peu à peu on découvre les militants. Voici Lucie Colliard, Hélène Brion, Julie Bertrand, Marie Mayoux, la phalange glorieuse des « défaitistes », celles, ceux qui ont confronté leur clairvoyance et leur courage à l'aveuglement et à la lâcheté des autres. Ils sont là, il faut qu'ils soient là, toujours au premier rang, puisqu'ils sont toujours la route à suivre. après eux, avec eux, Gabrielle Bouët, dont la voix douce a comme le frémissement d'un souvenir des petits qu'elle aimait ; Louis Bouët, grave, presque solennel et qui ne cesse pas d'être la conscience de la fédération parce qu'il porte sur les épaules une large part de ses souffrances, de ses combats, de ses victoires aussi ; Marie Guillot, calme, tenace, inébranlable au gouvernail, tel un impassible loup de mer qui a fait ses preuves ; Dumolard, « ce vieux de la vieille » qui a pourtant la bonne humeur et la foi d'un jeune ; Durand, continuellement prêt à se dévouer ; Quélavoine qui ne perd pas une parole... »

⁸⁰ Gilbert Serret, fils d'un garde forestier, était né le 9 décembre 1902. Il avait été élève de l'École normale d'instituteurs de Privas de 1918 à 1921. À cette date, il était syndiqué et militant du Parti communiste. Il devait devenir secrétaire du syndicat de l'Ardèche en 1928, secrétaire fédéral de 1930 à 1932. C'est lui qui a rédigé la quatrième partie de cette étude.

Ce dernier était, en effet, secrétaire général du congrès !... Mais Garmy continue :

« Les séances poursuivent leur cours, chaleureuses, enjouées ou pathétiques saupoudrées entre temps d'une ironie malicieuse où pétille l'intarissable verve de Bernard... Tout à coup les espérantistes déclenchent traitreusement une offensive brusquée. Boubou fonce, tête baissée. Testud est têtue. Pends-toi, mon brave Boyer, on a provoqué l'ido et tu n'y étais pas !... (L'Action Corporative oct. 1922).

Citons encore le *Bulletin de l'Oise* où l'on fait un parallèle entre les deux congrès : Syndicat National et Fédération :

« ... Les camarades qui avaient assisté à titre d'auditeurs et même de délégués au congrès du S.N. au Havre ne se laissaient pas de souligner la différence énorme entre les deux congrès. D'un côté, des vieux bonzes ou des aspirants directeurs d'école obéissant au chef d'orchestre Émile Glay et au metteur en scène Roussel ; de l'autre, des jeunes ardents, vibrants, qui ne demandent pas de sinécure et ont les coudées franches pour combattre et aussi de vieux pionniers du mouvement syndical qui n'ont pas bifurqué à droite comme Glay et Roussel. D'un côté, au Havre, le silence est troublé seulement par quelques mouvements d'impatience et d'intolérance à l'endroit de ceux qu'on nomme dédaigneusement les extrémistes, car il y en a dans le S.N. ! À Paris, la grande activité, des interventions nombreuses, toute une pléiade de militants dévoués, combattifs et instruits des problèmes corporatifs et sociaux ».

Et pour terminer, voici la conclusion des délégués de la Loire-Inférieure où l'on trouve une réserve inquiétante :

« Dans l'ensemble, grâce à l'influence conciliatrice du B.F., et de quelques militants, jadis plus rigides, l'atmosphère du congrès fut généralement calme, souvent même cordiale. Cependant, l'adhésion définitive de la Fédération à la C.G.T.U. pose devant nous un problème redoutable mais nécessaire que l'assemblée générale de notre groupement aura à trancher ».

(Paillas, Brohand, Rausch,
l'Émancipation de la Loire-Inférieure, oct. 1922)

Syndicats Autonomistes

[Retour à la table des matières](#)

Ce n'est pas seulement Marie Guillot qu'il faut remplacer au Bureau fédéral ; Fontaine a donné, à l'issue du congrès, sa démission de secrétaire corporatif ; Léger fait savoir à la rentrée, qu'il démissionne aussi pour raison de santé, et Henri Bordes, qu'il désire être suppléé pendant plusieurs mois.

Il est entendu que Marie Guillot conservera le titre de secrétaire générale, le camarade Baldacci (Saint-Étienne) faisant la besogne sous le titre de secrétaire-adjoint : Mouillaud (Loire) devient secrétaire pédagogique, André Lavenir (Rhône) secrétaire corporatif, et Bouchard (Rhône) secrétaire à la propagande.

La première difficulté qui se présente au nouveau Bureau Fédéral, c'est le maintien à la Fédération des Syndicats autonomistes. Il lui semble que s'il s'assure d'abord la fidélité du Syndicat des Bouches-du-Rhône, dont les délégués – Gourdon et Giraud – ont quitté le congrès après le vote modifiant l'article 5 des statuts, il retiendra du même coup les autres. Marie Guillot écrit, à cet effet, une lettre ultra-conciliante :

« Le 8 octobre 1922,

« Camarades,

« Le B.F., à sa réunion du 1er octobre, examinant la situation du Syndicat des Bouches-du-Rhône dans la Fédération, juge que la place de votre Syndicat – qui a voté son affiliation à la C.G.T.U. et qui a gagné cette place par un long passé d'efforts et de luttes – est dans notre Fédération.

« Il juge que le vote relatif au recrutement de votre Syndicat – accepté par vos délégués et par l'unanimité des délégués – est bien acquis.

« Il juge d'autre part, que le vote qui a motivé le départ de vos délégués – à tort, croyons-nous, car l'intention des votants n'était pas d'exclure votre Syndicat – est douteux, n'ayant pas été soumis aux syndicats comme le veulent les statuts ; qu'il est remis en question dès à présent par le Syndicat de la Loire (adhésion aux divers cartels) ; mais que,

néanmoins, il demeure une indication très nette contre des modalités de fusion détournée.

« Le B.F. demande à votre Syndicat de mettre en application la résolution admise par vos délégués et par l'unanimité des Syndicats ; de faire le maximum d'efforts pour tenir compte de l'état d'esprit que manifeste le deuxième.

« Et, connaissant votre tempérament de lutteurs et votre esprit révolutionnaire, espère que vous trouverez le moyen de concilier les nécessités de votre action locale et les nécessités de notre action fédérale... »

Le vote remis en question, bien qu'ayant donné lieu à une majorité assez faible, n'était pas « douteux », car le B.F. avait mis à l'ordre du jour une réforme générale des statuts sous le vocable « réorganisation de la Fédération » et il demandait lui-même une modification de l'art. 5 ; mais il est certain que nul ne voulait exclure le Syndicat des Bouches-du-Rhône ; il s'agissait seulement d'empêcher de nouvelles tentatives de désorganisation, cette réserve faite on pouvait admettre une interprétation large des statuts.

Le syndicat, réuni le 12 octobre, répond par la déclaration suivante, adoptée à l'unanimité moins 3 voix (Gauthier, M. et F. Mayoux) :

« Les membres du Syndicat de l'Enseignement, après avoir entendu leurs délégués au congrès de la Fédération, approuvent leur attitude, décident de continuer leur action en faveur de l'unité corporative et ouvrière et maintiennent leur adhésion au Syndicat général de l'Enseignement des Bouches-du-Rhône.

« Ils décident, en outre, de faire connaître aux fédérés de l'Enseignement leur action et le but qu'ils poursuivent ».

Le même jour, le Syndicat de la Loire-Inférieure, sur demande de Mercier, Rausch et Guilloux, se rallie à une très forte majorité à la C.G.T. Lafayette. Il y a 3 voix pour la C.G.T.U. (probablement Bouyer, Brohand et Mme Brohand) et 7 abstentions. Ce syndicat, produit d'une fusion avec l'amicale, s'était toujours senti mal à l'aise dans la Fédération qu'il avait déjà abandonnée une fois avant la guerre. Il annonce aussitôt qu'il « sera au premier janvier prochain transformé en section départementale du S.N. avec toutes ses conséquences » (*Émancipation de la Loire-Inférieure*, nov. 1922).

Un mois plus tard, le Syndicat du Var prononce sa dissolution.

Dans sa réunion du 21 décembre, le B.F. enregistre encore le départ du Syndicat de la Haute-Savoie. Le Conseil Syndical de ce département avait fait au Bureau Fédéral la proposition suivante :

« Les syndiqués sont libres de prendre leur carte à l'une ou l'autre des deux C.G.T.. Ceux qui ne voudront pas opter verseront le prix de leur carte et des timbres à la caisse de résistance. Le Syndicat ne comptera à la Fédération qu'en raison des cartes rouges prises. »

On peut lire, en réponse, au compte rendu de la réunion :

« Aussi conciliant, soit-il, le B.F. unanime, ne pourrait accepter cette solution dont l'adoption nous conduirait à un confusionnisme tel qu'il équivaudrait à la disparition de fait de notre fédération.

« Pour le B.F. le devoir des militants est clair ; ils doivent regrouper les camarades qui nous sont restés sympathiques et constituer sans tarder une section adhérant régulièrement à notre Fédération et ne comprenant que des syndiqués ayant tous les mêmes droits et par suite les mêmes obligations. Cette même ligne de conduite doit être suivie dans les départements dont les groupements nous ont quittés ».

Le Syndicat des Côtes-du-Nord ayant décidé, lui aussi, de reprendre son autonomie, une section assez importante sera constituée en Juillet. Une autre section, créée dans la Loire-Inférieure restera malheureusement squelettique. Un syndicat fondé dans la Lozère n'aura jamais une grande vitalité.

Dans son rapport moral publié le 30 juin, le B.F. pourra écrire, après avoir constaté l'inutilité des efforts de conciliation et regretté ces quatre départs qui ont amené un fléchissement de nos effectifs :

« Dans l'ensemble, la situation fédérale est bonne néanmoins.

« En août 22 nous comptons 47 sections. Malgré les 4 départs enregistrés, nous en comptons actuellement 46...

Sur nos 46 sections, 17 possèdent un bulletin, ce sont : Alpes-Maritimes, Ardennes, Calvados, Charente-Inférieure, Doubs, Finistère,

Indre, Loire, Mayenne, Morbihan, Nord, Oise, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie.

« D'autres possèdent à plusieurs un bulletin comme en Ardèche et Drôme ; Indre et Loire, Loiret et Loir-et-Cher, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure, Seine et Seine-et-Marne, Charente, Dordogne, Puy-de-Dôme et Vienne.

« N'est-ce point la preuve que nous vivons d'une vie réelle, active ?... N'en déplaise au croque-mort Jouhaux qui récemment nous portait en terre... »

Jouhaux avait, dans un discours, fait état de 55 000 adhérents au S.N. opposés aux « 1 200 membres » d'une Fédération de l'Enseignement qui « pratiquement n'existe plus ». Protestant contre ces affirmations mensongères, Baldacci rectifie, avec preuves à l'appui :

« Certes – et précisément parce que nous sommes syndicalistes, parce que tous nos camarades adhèrent sans réserve aux principes de lutte de classe et diabolisation du salariat – nous restons une minorité dans le personnel ; mais nous avons la certitude cependant de grouper plus de syndiqués effectifs que le S.N. lui-même » (L'Étincelle, organisation de la Centrale du Personnel enseignant socialiste de Belgique)

Ajoutons que l'É.É. n'a pas eu à souffrir de ces défections : le nombre de ses abonnés a augmenté dans l'année d'un millier environ.

Cependant la situation du Syndicat des Bouches-du-Rhône n'est pas encore régularisée. La secrétaire général effectif a, en cours d'année, adressé à ce groupement des lettres auxquelles il n'a été fait aucune réponse précise ; aussi le conseil Fédéral de Pâques a-t-il donné mandat au Bureau Fédéral d'enquêter « même sur place, si besoin est ».

Peu à peu, les éléments nettement syndicalistes de Marseille se sont ressaisis, jugeant sévèrement ce « Syndicat général » qui organisait une fête avec le concours des inspecteurs primaires du département et de l'inspecteur d'académie Pessemesse, celui-là même qui avait révoqué Audoye, déplacé d'office les chômeurs du 1er mai 1920. Le banquet où, comme aux plus beaux jours de l'amicale, plas-

tronnait l'I.A., réunissait péniblement, il est vrai, malgré tout le zèle des organisateurs, 64 couverts dont 18 invités officiels. Aux élections au C.D., qui ont eu lieu cette année-là, le camarade Chauvet, anti-fusionniste non candidat, a été élu par 252 voix contre 242 au directeur candidat du Syndicat général. Mais cette élection, si elle est considérée par les uns comme une manifestation contre la fusion, n'est pour les autres qu'une manifestation de sympathie personnelle. Pour faire plus de netteté, Chauvet démissionne et le camarade Laplace, présenté par le « Comité d'action et de défense syndicale », qui a pour mission de faire revivre le Syndicat de l'Enseignement fédéré, obtient ensuite 180 voix, le fusionniste Arnaud étant élu par 237 voix sur 440 votants (110 seulement à Marseille alors que Laplace y recueille 139 suffrages). Ces résultats obtenus malgré la confusion entretenue par un militant aussi estimé qu'Audoys, sont encourageants pour le B.F.

Le 28 juin, Baldacci et Soulinhac sont à Marseille à l'occasion d'une réunion convoquée par Chauvet, Laplace et leurs amis anti-fusionnistes à la suite de refus du bureau de réunir les adhérents de l'ancien syndicat.

Protestation d'Audoys qui invite publiquement les syndiqués à ne pas se rendre à cette assemblée et dénonce les procédés du B.F. « inspirés des pratiques politiciennes » (?). Protestations analogues de « l'Union locale d'Unité », du Cartel des services publics et même de l'U.D. unitaire ! (*Le Petit Provençal*)

La réunion se tient quand même, assez nombreuse, sous la présidence de Chauvet. Elle apporte la démonstration qu'il s'agit bien d'une fusion opérée au détriment de l'ancien syndicat et du syndicalisme lui-même puisqu'elle a eu « pour effet une scission chez nous en provoquant le départ de camarades qui veulent faire partie de notre Fédération sans être obligés d'adhérer au Syndicat général ».

« Cette situation ne peut se prolonger – écrivent Baldacci et Soulinhac en conclusion de leur rapport. – Le congrès de Brest devra y mettre fin... Il (le B.F.) demandera au congrès de se prononcer contre la « fusion », l'expérience des Bouches-du-Rhône ne pouvant qu'apporter des arguments de fait aux arguments théoriques déjà donnés ». (Bulletin fédéral, n° 189 du 5 juillet 1923) ».

Nouvelles persécutions

[Retour à la table des matières](#)

Durant cette année scolaire 1922-23, la grande pensée politique de Poincaré, redevenu président du Conseil, c'est l'occupation de la Ruhr qui s'accompagne naturellement d'arrestation de militants communistes ou syndicalistes unitaires dressés contre cette folie pouvant nous mener encore à la guerre. Atmosphère propre à de nouvelles révocations de fonctionnaires à de nouveaux déplacements d'office dans l'enseignement, à une recrudescence des poursuites judiciaires contre nos syndicats. Poincaré est d'ailleurs bien secondé par son ministre de l'instruction publique Léon Bérard.

« Très peu de sanctions sévères ont été prises » déclare celui-ci à la Chambre, au début de décembre 1922, en réponse aux discours prononcés par Maurel, Alexandre Blanc et F. Buisson, à l'occasion du budget ; et le ministre ose ajouter :

« Ces peines disciplinaires, je ne les ai jamais appliquées sans un serrement de cœur, parce qu'il s'agissait d'instituteurs qui, professionnellement (exclamations à l'extrême-gauche) étaient très bien notés.

« Sur divers bancs à l'extrême-gauche : Alors ?

« M. le Ministre de l'Instruction Publique – ...Et parce que je sais l'origine de leurs erreurs qui sont des erreurs de l'esprit, des erreurs dues parfois à un idéalisme dévoyé (Applaudissements au centre et à droite). Mais ces sanctions, c'est dans l'intérêt de l'enseignement et de l'école que je me suis résigné à les prendre (Applaudissements au centre et à droite) ». (J.O.)

Il faut croire que l'élève des jésuites s'est plu à éprouver des serments de cœur, car il y a déjà, parmi les membres de la Fédération de l'Enseignement, une vingtaine de révoqués dont la moitié l'ont été par ordre et avec l'autorisation du ministre actuel. Quant aux déplacements d'office et aux censures, nous ne les comptons plus.

Au surplus, ce qui souligne bien le caractère d'hypocrisie de la déclaration ministérielle, c'est qu'au moment même où il larmoie publiquement sur le sort de ses anciennes victimes, Léon Bérard prescrit ou laisse machiner de nouvelles révocations d'instituteurs syndicalistes.

Notre camarade Pierre Berthelin, jeune instituteur originaire de l'Aube, exerçant dans la Seine depuis un an environ, a été suspendu de ses fonctions et le voilà traduit devant le C.D. pour révocation. De quoi est-il coupable ? D'avoir publié dans l'*Humanité*, le 1er octobre, un article ⁸¹ intitulé « Rentrée » où, dans un style un peu naïf et emphatique à la fois – que celui qui n'a jamais rien écrit à vingt ans lui jette la première pierre – il fait une critique de l'enseignement primaire et exprime son idéal de pédagogue révolutionnaire :

« Je relève votre défi, maîtres serviles qui voulez faire de moi un abrutisseur et un assassin.

« Je reprendrai dans ma classe la besogne que j'y ai faite l'an dernier et je l'amplifierai encore. Je chercherai à donner aux enfants le goût du travail, sans souci de votre programme et sans récompenses ni punitions. Je n'en ferai pas des machines, j'éveillerai en eux la raison. Je pourrai bien leur dire par exemple que le drapeau est un fétiche parce que je ne le saluerai jamais... Je leur parlerai de la patrie, mais pour leur dire ce qu'elle est en réalité et à quoi elle a servi. Je leur apprendrai à aimer leurs frères de tous les pays. J'essaierai d'en faire des hommes, rien que des hommes ».

Faire de ses élèves des hommes, rien que des hommes ! Une telle prétention n'est certes pas admissible : elle témoigne de cet « idéalisme dévoyé » que M. le Ministre a entrepris d'extirper de l'esprit et du cœur de ses subordonnés à coups de déplacements et de révocations.

Par 12 voix contre 10, le C.D. donne l'avis favorable demandé et, une fois révoqué, Berthelin est sommé de verser le montant des frais d'école normale, cependant qu'on refuse à sa jeune femme le bénéfice de la loi Roustan qui lui eut permis d'exercer dans la Seine.

En même temps, dans l'Ille-et-Vilaine, Dufeu, appelé à prendre communication de son dossier, est prévenu qu'il sera, lui aussi, déféré devant le C.D. Dufeu n'est pas membre du parti communiste ; il n'est même plus syndiqué, les instituteurs d'Ille-et-Vilaine n'ayant pas eu le

⁸¹ Cet article avait été rédigé un an plus tôt et oublié dans les tiroirs de la rédaction du journal ; on l'en sortait sans consulter l'auteur à un moment où la répression faisait rage.

courage de reconstituer une section syndicale au lendemain du jugement prononçant la dissolution de leur syndicat ; mais il a déplu à des politiciens de villages et cela suffit. Déjà on l'avait déplacé d'office, séparé des siens à la rentrée dernière ; on s'apprête maintenant à le révoquer.

Mais le C.D., par 8 voix contre 6, refuse l'avis favorable et l'on se borne à réprimander ce camarade. Ainsi l'on n'a pas osé passer outre, cette fois, notre campagne de démission collective des C.D., qui s'est traduite par deux manifestations successives en 1921 et 1922, aura donc eu au moins ce résultat dont il convient de se féliciter.

Elle en aura bientôt un autre du même genre dans l'affaire de Fernand Morelle (Seine).

Ce camarade avait publié depuis 1916, sans jamais être inquiété, des chroniques de l'enseignement dans le *Bonnet rouge*, la *Vérité*, le *Journal du Peuple*. Voilà qu'on le poursuit pour des articles critiquant la politique de Poincaré et réclamant l'amnistie, articles publiés dans un organe local, l'*Aurore*, dont Fernand Morelle est le rédacteur en chef.

Par 17 voix contre 9, le C.D. se déclare contre la révocation. Plusieurs administrateurs se sont joints aux délégués du personnel et aux conseillers généraux. Avis favorable à la censure est pourtant donné et c'est cette sanction qui sera aussitôt appliquée.

Moins heureuse sera finalement Berthe Fouchère (Nièvre), dont l'affaire traîne depuis des mois. Inculpée d'abord, à la rentrée des classes et après perquisition, en vertu des « lois scélérates », pour un article signé Irma Taury et publié sous le titre « amnistie ! amnistie ! » dans le *Socialiste Nivernais*, notre camarade se voit acquittée par le tribunal correctionnel de Nevers. Elle n'en est pas moins suspendue de ses fonctions et la voilà poursuivie de nouveau, en janvier 1923, pour deux articles de propagande néo-malthusienne remontant l'un au mois d'avril 1922 et l'autre au mois de novembre 1921 ! Cette fois on la condamne à 500 francs d'amende en application de la loi de 1920 réprimant cette propagande. Sans plus attendre, et sans prendre l'avis du C.D., le préfet de la Nièvre s'empresse de déclarer Berthe Fouchère rayée des cadres de l'enseignement, alors qu'il s'agit, non point de crime ou de délit contraire à la probité ou aux mœurs, mais bien d'écrits exprimant une pensée philosophique ou sociale, et par consé-

quent de délit d'opinion. Par lettre du 29 juin 1923, le ministre couvre l'illégalité préfectorale. Il ressort d'ailleurs d'un document figurant au dossier de la première affaire que toutes ces procédures judiciaires avaient pour objet essentiel de préparer une telle décision administrative car on craignait un vote du C.D. hostile à la révocation.

La direction du S.N., saisie de l'affaire par plusieurs de ses sections et notamment par celle de la Haute-Loire, refuse de s'associer aux protestations fédérales, tout en insinuant, pour tenter de justifier son inqualifiable attitude, que Berthe Fouchère a été maladroitement défendue par l'É.É. ! Le S.N. rejoint ainsi les groupements professionnels.

Un peu plus tard, le professeur Giraudet, de Romorantin (Loir-et-Cher), est déplacé sous prétexte qu'il a soutenu la candidature de Marty ; Monnier (Maroc) est également déplacé, puis rétrogradé de classe, à cause de ses idées ; Madeleine Devernay (Nord) est censurée, malgré la belle défense présentée au C.D par Carrin et par Delourme, pour avoir refusé d'apprendre à ses toutes petites élèves l'hymne de Victor Hugo « Aux morts pour la patrie ». Mais le C.D. de Vaucluse refuse par 7 voix contre 3 et 1 abstention l'avis favorable à la censure que l'administration voulait infliger à Denante qui n'a pas consenti à s'associer à une mascarade cléricochauvine devant un monument aux morts. De même, par 10 voix contre 3, le C.D. du Puy-de-Dôme vote contre le déplacement d'office dont est menacé le camarade Boyer, professeur à l'E.P.S. de Clermont-Ferrand, pour s'être élevé contre l'occupation de la Ruhr.

En plusieurs départements, gouvernement et administration trouvent donc heureusement quelque obstacle à leur volonté de répression. Parfois, c'est l'administration qui abandonne finalement d'elle-même les mesures projetées : ainsi dans le cas de Clavel (Seine-et-Marne), menacé de révocation parce que membre de la Commission exécutive de la C.G.T.U., et dans celui d'Augustin (Mayenne) qu'on traduisait devant le C.D. comme secrétaire de rédaction du bulletin syndical où avait été publié un article d'André Lavenir contre les manuels chauvins.

Fin des poursuites judiciaires

[Retour à la table des matières](#)

En octobre 1922, les membres de l'ancien Bureau Fédéral comparaissent devant la cour d'appel d'Angers. Pour la première fois l'affaire devait être examinée contradictoirement ; elle n'avait plus un intérêt capital pour le maintien de l'organisation, la plupart des Syndicats de l'Enseignement dissous par décision judiciaire s'étant officiellement reconstitués sous la forme de section syndicale du Syndicat de Seine-et-Oise, lequel avait bénéficié d'un non-lieu. Aussi juge-t-on inutile le déplacement de Me Oscar Bloch, et l'un des co-inculpés est chargé de parler au nom de tous – sans espoir de convaincre ou d'attendrir les juges, c'eût été peine perdue – mais pour mettre les choses au point devant les représentants de la presse et, subsidiairement, selon le langage ad hoc, pour obtenir une réduction des amendes, le maximum ayant été antérieurement infligé.

Ayant montré, textes en mains, que les lois de 1884 et de 1920 pouvaient être interprétées d'une façon large, que les poursuites en cours étaient la marque d'une période de régression politique et sociale, que les gouvernants manquaient d'ailleurs à leurs promesses les plus formelles, l'ex-secrétaire général donne les raisons profondes qui ont amené les instituteurs à fonder et maintenir leurs syndicats et il déclare en terminant :

« La plupart des magistrats, peu fiers de la besogne dont on les charge, prononcent contre nos camarades des peines légères ; je sais un département où l'amende a été abaissée au-dessous du minimum prévu par la loi ; un autre où le Syndicat de l'Enseignement a bénéficié d'un non-lieu. Vous, messieurs, dans cette région où l'instituteur public est le plus attaqué par les cléricaux, où l'école laïque a le plus besoin de être défendue, vous nous appliquez les peines les plus sévères. Faites. Vous ne donnerez pas ainsi au gouvernement le moyen de résoudre la crise économique. Vous ne pouvez rien, au reste, contre notre idéal ».

Tout en confirmant le jugement du tribunal correctionnel quant à la dissolution de la Fédération, la cour réduit les amendes de moitié. Arrêt définitif, le pourvoi en cassation n'étant pas jugé nécessaire... La

fédération n'en continuera pas moins son existence, sa propagande, ses luttes au grand jour !...

Mais voici qu'une nouvelle procédure est engagée en Seine-et-Oise, et le parquet de Versailles, après avoir fait perquisitionner au domicile de Louis Tribier, secrétaire du Syndicat, envoie des commissions rogatoires dans tous les coins du pays. Les juges d'instruction ou commissaires convoquent et interrogent les camarades dont les noms et adresses ont été relevés chez Tribier. Tout l'appareil judiciaire est, une fois de plus, mis en branle.

La nouvelle affaire de Seine-et-Oise vient, en mai 1923, devant le tribunal correctionnel où Me Berthon plaide – encore ! – l'incompétence. Appel est fait du jugement par défaut, et ; la comédie va pouvoir continuer. Détail assez piquant : des poursuites sont menées dans la Haute-Savoie et des amendes infligées aux administrateurs du groupement devenu autonome qui ne se recommande plus de la loi de 1884 et que le jugement reconnaît légal !

Nous nous demandons alors si nous pourrions tenir jusqu'aux élections législatives de 1924 et quels moyens il faudra imaginer quand la procédure de Seine-et-Oise sera épuisée. Juste à ce moment les réformistes annoncent dans la presse de gauche que les poursuites judiciaires sont abandonnées. À la suite d'interventions de M. Chabrun, député libéral de la Mayenne, auprès du ministre du travail, puis d'interventions de M. Chabrun, puis de MM. Chabrun et Justin Godard au nom de la commission du travail de la Chambre, auprès du président du Conseil – lequel vient pourtant de faire à Bar-le-Duc un discours agressif à l'égard des fonctionnaires syndicalistes et des instituteurs en particulier – il y avait majorité, paraît-il, au Conseil des Ministres, sur le principe de l'abandon des poursuites avec quelques réserves de forme. M. Chabrun aurait fait remarquer « l'inconvénient qu'il pourrait y avoir pour le gouvernement de se voir rappeler devant les juges les engagements de M. Jourdain ». Or il y avait tantôt trois ans que nous les rappelons, ces fameux engagements, et les ministres n'en avaient point été troublés jusqu'à ce jour !...

Mais le 25 juin 1923, la Cour d'Appel de Paris ajourne effectivement *sine die* les poursuites d'ailleurs menées depuis le début assez mollement contre les syndicats réformistes de fonctionnaires. Sous une forme humoristique, Stéphane Vallot raconte ce fait dans l'*Œuvre* :

« Tout était prêt, les dossiers s'accumulaient devant la Cour, les inculpés, régulièrement cités, étaient présents, et, parfaitement déferents, attendaient l'arrêt de justice ; leur avocat, un des plus éminents maîtres du barreau, ne paraissait disposé à tendre au tribunal aucun piège, à opposer aucune argutie de procédure. Cependant le président regardait avec quelque embarras le ministère public, semblant attendre de lui quelque secours qui ne venait pas. Alors Me Boncour se leva et dit ces simples paroles : « Monsieur le Président, il me semble que le rôle est très chargé et peut-être y aurait-il intérêt, si vous vouliez bien en décider ainsi, à remettre à une date ultérieure l'affaire de constitution illégale de syndicat pour laquelle mes clients, fonctionnaires de toutes catégories, sont aujourd'hui cités devant vous ». Alors M. le président Le Poittevin parut respirer beaucoup plus librement : il affecta de jeter un regard effrayé sur un rôle à vrai dire presque indigent et répondit : « Il est vrai, maître, que nous avons beaucoup à faire, et, pour cette raison, nous faisons droit bien volontiers à votre requête. L'affaire en question n'est pas particulièrement urgente. Elle sera donc remise à une date que nous prendrons soin de fixer ultérieurement ».

« Les cinquante fonctionnaires : instituteurs, receveurs de l'enregistrement, postiers, agents de l'État de tous ordres et de tous grades, qui faisaient figure d'inculpés, ne parurent point surpris. Ils saluèrent très poliment leurs juges, remercièrent avec effusion leur avocat et s'en allèrent avec le sourire. Un événement important de l'histoire sociale de la Troisième République venait de se passer, et c'était une victoire considérable pour tous ceux qui s'efforcent de lui faire faire quelque progrès vers plus de liberté, plus de justice, ou plus simplement plus de bon sens.

« ...La petite comédie judiciaire qui s'est passée hier au palais mettait simplement la procédure en accord avec les opportunités politiques, judiciairement découvertes par M. Poincaré... »

Les « opportunités politiques » c'est évidemment l'approche des élections : le « Cartel des Gauches » se constitue...

Nos syndicats de l'Enseignement ont essuyé à peu près seuls tout le feu durant les trois années de répression ; ils ne sont point abattus... Et le moment est venu de commencer l'action pour l'amnistie générale comportant la réintégration de nos camarades révoqués.

Pas d'action commune possible

[Retour à la table des matières](#)

Malgré l'échec des essais antérieurs, les membres du Bureau Fédéral – leur majorité du moins – restaient persuadés que, sur les terrains corporatif et pédagogique, l'action commune ne serait pas impossible si notre Fédération et ses syndicats savaient se montrer souples et conciliants avec le S.N. et ses sections.

Durant le Congrès de Paris (1922), Roussel était venu, accompagné d'Isaure Rousseau, s'aboucher avec une commission fédérale à l'effet d'arrêter les points sur lesquels pouvait porter cette action. On s'était trouvé d'accord sur quelques revendications corporatives secondaires : traitement, soumis à retenue dans leur intégralité, retour à l'avancement à trois ou cinq ans, suppression de la 6e classe, indemnité de résidence mise à la charge de l'État, adjonction du mot *conforme*, dans la loi de 1886, après « avis motivé » du C.D., en ce qui concerne les sanctions disciplinaires, etc... l'accent paraissait être mis sur les questions d'ordre pédagogique. Citons le procès-verbal :

« 4. Action contre le militarisme à l'école normale et à l'école primaire.

« 5. Défense de l'école laïque – action commune contre la suppression illégale des postes à laquelle on procède actuellement.

« 6. Défense du droit syndical et des libertés civiques.

« 7. Étude en commun des questions pédagogiques nationalement et départementalement.

« 8. Appui moral aux Petits Bonshommes avec effort des deux organisations pour rendre effectif le contrôle de la rédaction et de l'administration ».

Disons tout de suite que cette nouvelle tentative n'aura pas plus de succès que les précédentes ; Baldacci devra, comme les autres secrétaires fédéraux, en noter l'échec, tant sur le plan national que sur le plan départemental, dans son rapport d'avant le congrès suivant, et il démontrera sans peine que la mauvaise volonté est partout et toujours le fait des dirigeants du S.N.

Quant aux rares réunions communes organisées en province ; elles ne vont pas sans incidents ; ainsi à Vannes, en juin 1923, E. Glay, prolongeant son discours à l'aide de nombreuses et interminables lectures, laisse quelques minutes seulement à L. Bouët pour exposer les vues de la Fédération unitaire, et trouve quand même le moyen de se plaindre ensuite, dans la *Revue de l'Enseignement...* de la Fédération et de son porte-parole.

En quelques départements où tous les C.D. appartenaient à notre organisation, la section du S.N., jusqu'alors rebelle à toute entente, affecte toutefois, échappant ainsi à la règle générale à la veille des élections, de se rapprocher du Syndicat de l'Enseignement, mais c'est dans le but trop évident d'avoir désormais la moitié des élus.

La manœuvre échoua dans l'Ardèche, elle réussit dans la Mayenne.

Une discussion conduite par Quélavoine dans l'*É.É.* sur l'entrée de nos camarades dans les sections du S.N. sera d'ailleurs close sans résultat, à la suite d'une décision catégorique des anciennes amicales : refus de « toute adhésion de collègues qui resteraient en même temps membres d'un groupement adverse ». On renvoyait ainsi à la Fédération le trait décoché par elle à Tours sous l'influence d'Elluin.

L'action corporative et pédagogique

[Retour à la table des matières](#)

Notre Bureau Fédéral heureusement, n'a pas attendu la collaboration du S.N. pour se mettre à l'ouvrage, notamment en faisant campagne contre la militarisation des écoles.

Mouillaud a repris l'enquête sur les locaux et effectifs scolaires, 50 000 questionnaires ont été répartis dans tous les départements. Les renseignements recueillis – incomplets, il est vrai, car ils portent sur 2 500 écoles seulement – font l'objet d'une brochure de 80 pages dans laquelle, après citation des cas les plus vifs sur l'état matériel des locaux, sont consignés les résultats généraux concernant le cube d'air, le chauffage, l'éclairage, les cours, les préaux, les privés, le voisinage, l'eau, le logement des maîtres, le matériel scolaire. Viennent ensuite,

avec l'examen des responsabilités, des comparaisons édifiantes, et enfin un plan de campagne en vue des améliorations nécessaires.

La question des effectifs n'a pas été négligée et la publication des chiffres pour les classes surchargées vient à point quand le gouvernement s'emploie à supprimer 1 600 postes dans l'enseignement primaire.

Un autre travail consciencieux c'est celui de Cornec relativement à la défense laïque qui a été mise à l'ordre du jour du congrès. Le militant du Finistère a été chargé, à l'É.É., de la rubrique du péril clérical ; il est qualifié pour rédiger le rapport qui sera édité en un copieux bulletin fédéral (juillet 1923). Naturellement, le S.N., puis le Cartel des Gauches comme prélude à la campagne électorale de 1924, se feront un tremplin de cette défense laïque qu'on nous avait pourtant laissé mener à peu près seuls aux plus beaux jours du Bloc National.

D'importantes études ont été entreprises, au cours de cette année 1923, et publiées en bulletins spéciaux : « retraites », par le secrétaire corporatif André Lavenir, au moment où la loi de 1853 est enfin remise sur le chantier ; « mutations » par Marcadet, rapporteur général de la question devant le congrès ; « pour l'annistie administrative », rappel détaillé des sanctions graves prises contre les membres de l'Enseignement depuis le début de la guerre et non encore rapportées, etc...

La Fédération doit se dresser, à cette époque, contre une soi-disant réforme de l'enseignement primaire ayant pour objet principal l'abaissement à 11 ans de l'âge du certificat d'études.

Sans consultation du personnel, le ministre Bérard, aidé de son directeur de l'enseignement primaire Lapie, a modifié, par ses arrêtés des 23 et 24 février 1923, les programmes de 1887 et le régime du C.E.P.

En demandant avec insistance la révision des programmes dans le sens de leur adaptation aux besoins de la classe ouvrière, nos syndicats, on s'en souvient, entendaient réagir contre l'enseignement abstrait, dogmatique ; ils voulaient l'école active, aidant à former, avec ses fenêtres largement ouvertes sur la vie, plutôt que des « citoyens », des hommes capables d'émanciper plus tard le monde du travail. Il va sans dire qu'il e s'agissait nullement de leur donner satisfaction ! On

faisait plus court en substituant aux développements d'autrefois de simples titres de chapitres. La suppression de l'instruction civique aux cours élémentaire et moyen était la seule modification de quelque importance.

Rien là de bien inquiétant quant au fond ; mais le texte concernant le C.E.P. aurait eu pour résultat de désorganiser l'enseignement primaire.

Au temps où les enfants pouvaient se présenter à onze ans au certificat d'études, les instituteurs étaient unanimes à déplorer les conséquences de cet examen précoce. C'est à partir de dix ou onze ans seulement que l'enfant peut vraiment tirer profit de l'école et l'on autorisait les mieux doués à la quitter dès onze ans. À vingt ans, à leur arrivée à la caserne, de nombreux jeunes gens étaient quasi-illettrés, qui possédaient pourtant leur certificat d'études ! C'est qu'on les avait saturés de notions indigestes, qu'on avait surchargé leur mémoire de dates et de formules – ce qui leur avait donné pour toujours le dégoût de l'étude – et qu'ils s'étaient empressés de tout oublier, même parfois le mécanisme de la lecture, entre onze et vingt ans.

À la suite d'une longue campagne des amicales et des premiers syndicats d'instituteurs, l'âge de l'examen fut élevé à douze ans en 1908 ; il aurait fallu le fixer à treize ou même à quatorze ans, tout en rendant les épreuves plus sérieuses, et prolonger la scolarité jusqu'à quinze ans ; mais tel qu'il existait, et malgré le bourrage que beaucoup de maîtres pratiquaient encore dans les mois précédant l'examen, le certificat était entré dans les mœurs et l'on pouvait l'utiliser pour obtenir une fréquentation régulière jusqu'à douze ou même treize ans. Et voilà que le ministre L. Bérard abaissait, en fait, l'âge à onze ans. Par simple arrêté, il instituait un examen à deux degrés pour nos bambins, la première partie devant être passée de dix à onze ans, la deuxième de onze à douze. Par décision ridicule, il prétendait ajuster l'enseignement primaire au secondaire et nous acheminer vers l'école unique !

Or, les candidats admis à l'examen des bourses (1^{re} série) étant considérés, d'après l'arrêté, « comme ayant satisfait à la première partie du C.E.P. » et le C.E.P. (complet) étant « conféré, au moment où ils atteignent l'âge légal, aux candidats à l'examen des bourses (2^e série) », la mesure était inutile pour les rares petits privilégiés destinés

à l'enseignement secondaire. Elle était néfaste pour tous les autres, pour l'ensemble des enfants du prolétariat : le bourrage s'étendrait désormais sur deux années pour les élèves restant jusqu'à douze ans à l'école, et ce serait le moindre mal ; on pouvait craindre que la possession d'un demi-diplôme suffirait au plus grand nombre des familles, et pratiquement la fin de la scolarité se trouverait ainsi ramenée à onze ans.

Ballereau (Indre) est chargé de mener campagne dans l'*É.É.*, L. Bouët dans l'*Humanité* ; la question est portée à l'ordre du jour du congrès qui doit se tenir à Brest.

La Fédération obtiendra finalement que l'arrêté ministériel soit rapporté, malgré le silence ou la complicité du S.N. Le mot complicité n'est peut-être pas trop fort, car le secrétaire E. Glay, devenu directeur de la *Revue de l'Enseignement*, achetée alors à Baudéan par le journaliste Dulot, loin de combattre cette mesure dangereuse, annonçait que la partie scolaire de son organe en ferait l'application anticipée à dater de la rentrée suivante.

C'est enfin durant cette année 1923 que le plus gros effort est fait dans le but de vulgariser l'idée du traitement unique. Au Conseil Fédéral de Pâques, un projet est adopté. On s'arrête, pour les titulaires, à un chiffre de traitement un peu supérieur à la moyenne des six classes, les maîtres de première et de deuxième classe ayant faculté d'opter pour l'ancien système d'avancement afin qu'il ne soit pas porté atteinte aux situations acquises. Des tracts sont ensuite édités en accord avec les groupes de jeunes reconstitués, et c'est à Jean Aulas, ancien secrétaire du Comité Central de ces groupes qu'est confié la rapport sur la question pour le congrès fédéral.

C'est encore sur l'initiative des jeunes que l'on s'inquiète, à la Fédération, des normaliens et normaliennes non placés à leur sortie de l'É.N., et des « postes déshérités » attribués presque toujours aux débutants.

Les groupes de jeunes

[Retour à la table des matières](#)

Les Groupes de Jeunes et, quoique d'une façon moindre, les Groupes Féministes, ont pris une importance assez grande depuis quelque temps.

Dès le Congrès de Bordeaux (1920) les jeunes, constatant que leurs revendications restaient lettre morte, éprouvèrent le besoin de faire revivre, au sein des syndicats, des groupements analogues aux comités d'étude et d'action dissous à Tours. Encouragés dans leur essai par les bureaux fédéraux successifs, ils ne tardèrent pas à voir leurs groupes se développer sous l'impulsion de militants actifs de Saône-et-Loire : J. Aulas, Marguerite Molard et Fernande Basset, qui formaient le Comité central. 11 sections existaient lors du premier congrès (août 1921) ; un an plus tard, il s'en est formé 17 nouvelles, dont deux (Lot-et-Garonne et Yonne) en des sections du S.N., et les groupes dans leur ensemble, avaient environ un millier d'adhérents. Au deuxième congrès, qui se tenait à la veille des assises fédérales (Paris 1922), 18 groupements étaient directement représentés. Un bulletin venait d'être lancé avec l'aide de l'*É.É.*, où il sera désormais régulièrement encarté à l'exemple de l'*Émancipation* fédérale.

Afin de bien préciser dans quel esprit *syndicaliste* s'étaient formés ces groupes, nous ne saurions mieux faire que d'intercaler ici les renseignements fournis à ce propos par Jean Aulas lui-même :

« À leur premier congrès (1921), les groupes avaient ainsi défini leur ligne de conduite :

« Les groupes de jeunes sont des groupes d'étude au sein des syndicats confédérés ; ils ne sont pas des organes d'action, celle-ci devant toujours être menée par le syndicat.

« Leur rôle est :

« 1. L'étude des revendications particulières aux jeunes et des moyens propres à les faire aboutir ;

« 2. La propagande pour le traitement unique ;

« 3. L'éducation sociale et corporative des jeunes et la propagation des idées syndicalistes auprès d'eux » ;

« (Communiqué à la presse au lendemain du congrès).

« La question du recrutement fit d'abord l'objet d'un ample débat. Quelques-uns ne voulaient accepter que les jeunes syndiqués, les autres, et le bureau en particulier, d'accord avec le B.F., estimaient que pour conquérir les jeunes au syndicalisme, il fallait élargir le recrutement aux non-syndiqués et aux jeunes des sections amicalistes. Cette thèse prévalut, étant entendu que « les groupes n'agiraient toujours qu'en plein accord avec leur syndicat ».

« Par la suite, malgré l'opposition du Comité Central et du B.F., quelques syndicats laissèrent se former des groupes autonomes.

« Il se forma ainsi des groupes au sein des sections Glay, dans les départements où n'existaient pas de syndicats confédérés. Le Comité Central accepta ces groupes, et les encouragea, en tant que noyaux syndicalistes au sein de la masse amicaliste ».

En tête de leurs revendications, les groupes de jeunes avaient naturellement placé l'amélioration des traitements de début en attendant le Traitement Unique, dont ils se déclaraient de chauds partisans, et comme acheminement vers cette réforme profonde ; mais ils s'inquiétaient aussi de la situation pénible faite aux normaliens, normaliennes et intérimaires non pourvus de postes à la rentrée d'octobre 1921 :

« 143 normaliens sortis avant 1920 et 193 sortis en 1920, 65 normaliennes sorties avant 1920 et 270 sorties en 1920, sans compter 321 instituteurs et 3 668 institutrices intérimaires de guerre, 289 instituteurs et 1 293 institutrices intérimaires d'après l'armistice ». (Renseignements fournis par le Directeur de l'Enseignement primaire).

Nos jeunes camarades réclamaient de l'État le respect de l'engagement décennal. Ils commençaient en même temps une campagne contre les postes déshérités.

À ce deuxième congrès, Garmy et surtout Aulas, s'élèvent énergiquement et avec succès contre une proposition d'autonomie des

groupes émanant de Vivier (Seine). Il n'est pas inutile de citer, à ce propos, le compte rendu officiel :

« Il (Aulas) insiste sur le danger de la multiplicité des organisations qui divise les forces actives de la corporation pour des luttes étroites et d'intérêts égoïstes. Le but des groupes de jeunes est surtout de faire admettre par toute la corporation le bien-fondé de leurs revendications et d'en exiger l'action réalisatrice qui ne peut être efficace que menée par la corporation entière, dans ses grandes organisations. C'est pour ces raisons que le congrès de 1921 a décidé la formation des groupes au sein des organisations syndicales ».

« Les jeunes ne doivent pas vivre éloignés de leurs aînés. Ce n'est que provisoirement que les groupes autonomes sont tolérés par le Comité Central, lorsqu'il y a plein accord avec le Syndicat du département pour des nécessités de propagande locale ».

Cinq ans plus tard, un autre secrétaire du Comité central, s'exprimera dans le même sens sur les limites imposées aux groupes et il rendra cet hommage à la Fédération de l'Enseignement.

« La pente était facile à suivre, qui mène de cette position de groupe d'étude à celle de groupements d'action ; il a fallu la constante préoccupation de la Fédération de l'Enseignement de défendre nos revendications pour empêcher le glissement.

« La Fédération de l'Enseignement peut être fière de son œuvre : par son programme revendicatif favorable aux jeunes, par l'appui entier qu'elle n'a cessé de nous donner, par l'idéal qui l'a constamment animée, elle a empêché une cassure nouvelle, elle a entretenu et fortifié la confiance des jeunes en un syndicalisme unique et lutte de classes ». (E. Labrunie, La Fédération Unitaire de l'Enseignement).

Le nouveau Comité central, qui a son siège dans les Côtes-du-Nord, avec A. Ogé, secrétaire général, R. Garrivet, secrétaire corporatif, F. Mahéo, secrétaire pédagogique, et L. Le Meur, trésorier, se tient dans la tradition du Comité Aulas, toujours en accord avec le B.F. et l'É.É., et s'il ne réussit pas à augmenter sensiblement le nombre des groupes (31 au total au 1er août 1923), il double presque en un an celui des adhérents.

On peut donc, à cette époque, considérer le mouvement des jeunes comme un auxiliaire précieux de la Fédération dans sa propagande générale et comme une garantie de son recrutement dans l'avenir.

Les groupes féministes

[Retour à la table des matières](#)

C'est aussi à Bordeaux (1920) que furent jetées les bases des Groupes féministes de l'Enseignement.

La fédération Féministe Universitaire avait cessé d'exister après la réalisation de l'égalité de traitement qui était sa revendication essentielle : les éléments les plus actifs des anciens groupements, restés à la Fédération Universitaire, estimaient pourtant qu'il y avait encore de nombreuses injustices pesant sur la femme et l'enfant et ils s'employèrent, en 1921 et 1922, à créer de nouveaux groupes avec un champ d'action élargi.

Parmi leurs revendications corporatives et pédagogiques, nous devons citer : amélioration de la situation des maternelles, réversibilité de la retraite de la femme sur la tête du mari et des enfants mineurs, prolongation des congés de couches en congé d'allaitement, égalité des salaires étendue à toutes les catégories de l'Enseignement, accessibilité des femmes à toutes les écoles et à toutes les carrières, coéducation, etc...

À ce programme s'ajoutent sur le terrain politique et social, les questions suivantes : réforme du Code, droit de vote, amélioration du sort de toutes les travailleuses par l'application généralisée de la formule « à travail égal, salaire égal » opposition au travail à domicile, maternité « fonction sociale », lutte contre la guerre.

Durant la gestion Marie Le Fur (Morbihan), une quinzaine de sections ont été formées, dont 10 participent au Congrès de Paris (1922). Le bureau est alors constitué dans l'Indre avec Pierrette Rouquet, secrétaire générale, Raymonde Dusautoir, André Desuert et Élisabeth Barrel.

Cinq nouveaux groupes sont créés au cours de l'année 1922-1923, pendant laquelle le bureau manifeste une réelle activité. Il est vrai que l'animatrice, Pierrette Rouquet, est aidée par toute une équipe de militantes dévouées : Hélène Brion que l'action féministe passionne toujours, Fernande Basset qui dirige la tribune féministe de l'*É.É.*, Marguerite Molard, chargée des relations internationales, Thérèse Verny

et Blanche Doupeux (Puy-de-Dôme), cette dernière s'attachant surtout à l'étude de la libre maternité qui fera jeter les hauts cris à toute la presse bien pensante, Marcelle Février (ultérieurement Marcelle Richard), qui rédigera sur le travail à domicile une excellente brochure, France Detouret (Ardèche), Renée Papaud (Charente-Inférieure), Yvonne Dufour (Maine-et-Loire), Josette Cornec et Herveline Moigne (Finistère), Noélie Drous (Seine), etc...

Les féministes du S.N., cependant ont décidé, en marge du congrès du Havre, de faire revivre la Fédération Féministe universitaire, et la question de fusion des deux organismes est posée dès 1922 par Marthe Pichorel, appuyée par Camille Castelbielh (Landes) et Maria Dachary (Basses-Pyrénées). Cette proposition – combattue par Josette Cornec qui est pour le maintien des Groupes Féministes, sections d'études dans les Syndicats de l'Enseignement avec création d'un Cartel entre ces groupes et la Fédération féministe (du Havre) – est finalement repoussée par la plupart des groupes. L'essai d'entente, toujours par la faute des tenants du S.N., sera d'ailleurs aussi peu fructueux que les tentatives faites entre notre Fédération et les anciennes Amicales elles-mêmes.

Durant toute leur existence, les Groupes Féministes entretiendront avec les directions fédérales successives des rapports fraternels. À dater de janvier 1923, leur bulletin, que les militantes s'efforceront de rendre intéressant et original, même lorsque les groupes ne seront plus guère vivants, paraîtra régulièrement, encarté dans l'*É.É.* comme celui des groupes de jeunes pendant une dizaine d'années.

L'adhésion de la C.G.T. à l'I.S.R. et l'autonomie syndicale

[Retour à la table des matières](#)

En 1922-23, le jeune Parti Communiste fut déchiré par une crise qui devait fatalement avoir sa répercussion dans la C.G.T.U.

Le 2^e Congrès du parti (Paris, oct. 1922) a donné une faible majorité au « Centre » (Cachin-Frossard, etc...), mais le 4^e Congrès de l'Internationale Communiste (déc. 1922) auquel la « Gauche » (Sou-

varine-Treint, etc...) s'en remettait du soin d'arbitrer le conflit, a mis en fait la direction entre les mains des éléments de gauche en choisissant lui-même les membres du Comité directeur, du Bureau politique et de la rédaction de l'*Humanité*, et surtout en proclamant l'incompatibilité du communisme et de la franc-maçonnerie.

Le fait que de nombreux adhérents du P.C. français appartenaient aux loges maçonniques était pour l'Internationale communiste (I.C.) « le témoignage le plus manifeste et en même temps le plus pitoyable que (ce Parti) a conservé non seulement l'héritage psychologique de l'époque du réformisme, du parlementarisme et du patriotisme, mais aussi des liaisons tout à fait concrètes, extrêmement compromettantes pour la tête du parti, avec les institutions secrètes, politiques et carriéristes de la bourgeoisie radicale ». Le 4^e Congrès décidait en conséquence l'exclusion, à dater du 1^{er} janvier 1923, des « éléments qui veulent appartenir à la fois aux deux camps en lutte ». L'ostracisme s'étendait aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme et aux collaborateurs de la presse bourgeoise. Beaucoup de défections, surtout parmi les « intellectuels », devaient en résulter.

Frossard, appelé au Comité exécutif à Moscou, refuse de s'y rendre et quitte le Parti (1^{er} janvier 1923) en protestant sa « foi trempée par 17 ans de lutte de classe et qui ne fléchira pas » ; mais il créa bientôt un hebdomadaire *l'Égalité* et un nouveau parti, le P.U.C. (Parti Communiste Unitaire) qui se réclameront de l'autonomie syndicale pour lutter contre le P.C. et désorganiser la C.G.T.U. dans le but trop évident d'y trouver les éléments de la nouvelle formation politique !

L'ex-secrétaire du Parti Socialiste et du Parti communiste sera naturellement suivi dans son évolution par d'assez nombreux syndiqués, même dans notre fédération. Le souci de l'indépendance du syndicalisme couvrira ces revirements politiques.

Au 2^e Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge (I.S.R.), Monmousseau, au nom de la Délégation française, a donné l'adhésion de la C.G.T.U. (1^{er} décembre 1922) lorsque Zinoviev eut déclaré que l'I.C., dans le but d'unification du prolétariat révolutionnaire, faisant des « concessions aux préjugés syndicalistes des ouvriers révolutionnaires de France » sur le paragraphe des statuts concernant les rapports avec l'I.S.R. ; puis le C.C.N. unitaire a ratifié cette décision à une forte majorité (4 et 5 mars 1923).

Il n'est pas douteux que le bureau confédéral et la délégation à Moscou ont rempli honnêtement le mandat qui leur avait été confié par le congrès de Saint-Étienne. L'autonomie syndicale est sauvegardée dans les textes par suite des modifications aux statuts de l'I.S.R., adoptées par ce 2^e congrès. La liaison organique et les séances communes régulières des deux Internationales prescrites par l'ancien article. Ils n'ont pas été maintenus. Le texte nouveau prévoit seulement que « pour coordonner les efforts entre toutes les organisations révolutionnaires, le Bureau exécutif peut éventuellement : 1. conclure des accords avec le C.E. de la 3^e Internationale ; 2. Organiser des séances communes... ; 3. lancer des proclamations communes... ; 4. créer des comités d'action chaque fois que les circonstances l'exigent pour l'application des décisions communes et pour le temps nécessaire à cette application ». Ce sont les accords circonstanciels prévus par les résolutions de l'ancienne opposition confédérale. Au surplus la reconnaissance de la dictature du prolétariat imposée antérieurement comme deuxième condition d'adhésion à l'I.S.R. est devenue « la reconnaissance de la dictature *provisoire* du prolétariat, *comme moyen révolutionnaire* » et « jusqu'à la disparition des classes ».

Mais la minorité de la C.G.T.U., renforcée par de nouvelles fractions, dont celle des « résistants » amis de Frossard, n'a point désarmé pour si peu. Se basant sur les déclarations de Zinoviev, Lozocsky, etc. elle affirme que les concessions faites ainsi sont pure hypocrisie et que la Centrale est désormais bel et bien subordonnée au P.C. français et à l'I.C.

L'invasion de la Ruhr et les dangers que la stupide politique de Poincaré fait courir à la paix ont provoqué la création d'un premier Comité d'action national et l'organisation de conférences internationales. Le P.C., en dépit de sa crise intérieure, et la C.G.T. unitaire ont mené à peu près seuls en France une action méthodique et ferme qui a valu l'arrestation de leurs principaux militants, mais a contribué fortement au réveil de la classe ouvrière. Les Internationales de Moscou ont organisé la résistance générale aux visées impérialistes et à la guerre, cependant que les Internationales réformistes – politiques ou syndicales – se bornaient à implorer le salut d'une vague Société dont on savait pourtant qu'elle ne pourrait rien, même si elle voulait quelque chose.

N'importe. Certains des opposants veulent voir dans ce Comité d'Action une preuve de l'abandon de l'autonomie syndicale. Les communistes ont, en plusieurs corporations, constitué des « commissions syndicales » : c'est la fin de tout !

Les anarchistes ont pu proclamer en un congrès leur volonté de faire dans les syndicats la plus active propagande en faveur de l'idéal libertaire ; des syndicalistes dits purs ont fait un « pacte » dans le but de s'emparer des fonctions principales de la C.G.T.U. ; tous peuvent librement adhérer à un comité de défense syndicaliste sans que la majorité issue de Saint-Étienne songe à s'en plaindre ; les seuls syndicalistes communistes mettraient le syndicalisme en danger quand ils se concertent pour répandre leurs idées, pour faire prévaloir leurs conceptions au sein des organisations syndicales.

L. Bouët, qui s'est pourtant opposé d'abord, pour des raisons d'opportunité, à la création de « commissions syndicales » dans l'enseignement, écrit alors dans l'*É.É.* :

« Il faut être logique et condamner toutes les pratiques de noyautage, y compris celles du passé, se condamner soi-même pour avoir combattu le syndicalisme de guerre et de compromission, si l'on ne veut pas admettre les noyaux communistes ».

Mais tel n'est pas l'avis du Bureau Fédéral. Marie Guillot s'est séparée ainsi que Cazals, des deux autres membres du bureau confédéral, après s'être heurtée sans doute plus d'une fois au tempérament impulsif de Monmousseau, et elle a fondé des G.S.R. (Groupes Syndicalistes Révolutionnaires) qui, tout en se ralliant à l'I.S.R. et se déclarant toujours solidaires de la révolution Russe, veulent « faire barrière devant le P.C. » dont ils condamnent les commissions syndicales.

Déjà au Conseil Fédéral de Lyon (30 et 31 mars 1923), après avoir renouvelé l'attachement à la C.G.T.U. et à l'I.S.R. et exprimé le désir légitime de voir les dirigeants de la C.G.T.U. faire respecter l'autonomie syndicale, on avait adopté un additif de Mouillaud ainsi conçu :

« En conséquence, elle (la Fédération de l'Enseignement) demande à ceux-ci (les dirigeants confédéraux) de condamner publiquement et for-

mellement les thèses et tentatives de noyautage visant à subordonner le syndicalisme aux sectes et partis politiques ».

Cela rappelait un peu les ordres du jour scissionnistes de Dumoulin dans l'ancienne C.G.T. et le vote montrait de C.F. très divisé.

À la veille du C.C.N. des 22 et 23 juillet, le B.F. faisant cause commune avec son ex-secrétaire générale, qui a démissionné du Bureau confédéral, propose au congrès de Brest de ratifier l'adhésion à l'I.S.R. ; mais en même temps, il faisait sienne une résolution Marie Guillot-Lartigue, intitulée par erreur « motion de la C.E. » bien qu'elle émane de la minorité de la Commission exécutive confédérale, et qui classe la Fédération de l'Enseignement dans la nouvelle opposition.

Ce C.C.N., sous la menace d'une scission formulée par les anarchistes, décide de tenir en novembre prochain un congrès extraordinaire de la C.G.T.U. qui fixera son attitude à l'égard des partis et des sectes

La question des tendances va donc se trouver ainsi posée devant le congrès fédéral de Brest.

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XXIV

UNE ANNÉE EN BRETAGNE

Congrès fédéral de Brest (5, 6 et 4 août 1923)

[Retour à la table des matières](#)

Le congrès de Brest reste un des meilleurs souvenirs des militants qui y participèrent. Le légendaire ciel brumeux de Bretagne s'était fait lumineux pour la circonstance ; l'organisation matérielle était impeccable, révélant les qualités d'administrateur du secrétaire syndical Jean Cornec et de ses amis du Finistère qui avaient été pressentis pour former le nouveau Bureau Fédéral. On ne pouvait échapper aux discussions de tendances, mais de part et d'autre on voulait y sacrifier le moins possible et rester fraternel.

150 délégués représentaient 38 syndicats sur 46 groupements fédérés ; 150 autres camarades environ suivaient les travaux à titre d'auditeurs. Il y avait encore plus de deux cents personnes à l'excursion, en tous points réussie, faite à l'issue du congrès dans la rade de Brest et dans la presqu'île de Crozon. Il se dégageait de ces assises une impression de vie joyeuse et de force tranquille qui faisait bien augurer de l'avenir fédéral en un moment où tous sentaient que le règne du Bloc National de France touchait à sa fin.

La première question à l'ordre du jour est celle de *l'École Émancipée*. Malgré un léger fléchissement dans les effectifs syndicaux (3 000 cartes environ payées au début de Juillet), la revue est nettement en progression avec 5 600 abonnés ; mais pas plus que les administrateurs eux-mêmes le rapporteur André Lavenir ne s'estime satisfait de ces et l'on se met d'accord sur divers moyens d'améliorer et de répandre plus encore l'organe pédagogique fédéral en face des publications similaires des grosses maisons d'éditions. Maurice Dommanget exprime sa conception – qui ne sera jamais complètement réalisée – d'une revue où les curiosités scientifiques et littéraires tiendraient plus de place, où il y aurait une rubrique des secrétaires de mairie, où des pages seraient réservées aux travaux de campagne, à l'enseignement ménager, aux sports, etc..., afin que la lecture en fût rendue plus facile, plus agréable aux débutants. Gabrielle Bouët, animatrice de la vie scolaire, obtient de nouveaux concours pour 1923-24 et aussi pour 1924-25 : Antoine Richard (Basse-Pyrénées) en géographie, E. Delaunay (Calvados), Henriette Rouquet et Ballereau (Indre) en français, Geoffray (Rhône), Alberte et Raoul Faure (Isère), G. Bohin (Bas-Rhin) en arithmétique et en sciences, Eugénie Beaumont et Trénard en dessin ; Henri Bordes en chant.

Réserves faites sur la ratification de l'adhésion à l'I.R.S. et sur les commissions syndicales qui doivent venir ensuite en discussion, le rapport moral reçoit l'approbation de tout le congrès.

Une question corporative importante reste à résoudre : la réintégration dans les cadres des camarades révoqués pour action ou délits d'opinion. Gourdon, de Marseille, ayant indiqué les démarches particulières qui aboutirent à la récente réintégration d'Audoye. L. Bouët au nom des révoqués présents et des autres qui lui ont écrit, déclare qu'attachés à leur métier, tous désirent être remis en possession de leur emploi ; mais qu'ils ne consentiraient pas à une abdication de pensée ou à une humiliation pour retrouver leur gagne-pain. C'est une action d'ensemble en faveur de l'amnistie administrative qu'il importe d'entreprendre, en accord avec les postiers et les cheminots qui ont aussi leurs révoqués, et cette propagande doit être liée à celle que la C.G.T. entreprendra pour arracher aux pouvoirs publics l'amnistie générale à la veille ou au lendemain des élections. Un plan de campagne a été dressé que présente alors Baldacci et qui est acclamé par le congrès.

Même accord sur l'unité syndicale. Le cas des Bouches-du-Rhône est examiné. Le secrétaire général dit « combien il serait dur de nous séparer de bons militants comme Audoye et Gourdon qui ont un beau passé révolutionnaire, qui ont tant travaillé pour la Fédération, qui ont fondé l'É.É. et il les supplie de trouver eux-mêmes une solution, car la situation actuelle ne saurait durer ». Peine perdue : Gourdon et Louise Fouquet se montrent intraitables, ils affirment que l'expérience commencée sera continuée. Par 126 contre 1 (Indre) et 7 abstentions (Bouches-du-Rhône 5, Rhône 1, Vienne 1), l'ordre du jour suivant est adopté :

« Le congrès, après avoir entendu les explications des délégués des Bouches-du-Rhône,

« Regrettant que ces délégués n'aient pas été mandatés fermement comme le B.F. le leur avait demandé,

« Estimant qu'il est nécessaire que la situation du Syndicat des Bouches-du-Rhône soit définitivement réglée.

« Constatant le refus des Bouches-du-Rhône de se plier à la discipline fédérale, a le regret de se séparer du Syndicat des Bouches-du-Rhône ».

Après un discours du secrétaire confédéral Monmousseau, l'adhésion à l'I.S.R. acceptée par le B.F. est ratifiée par 116 mandats contre 9 (Loire 4, Loir-et-Cher 1, Nord 1, Rhône, 3) et 4 abstentions.

La question qui divise le plus le congrès est celle des commissions syndicales. Le B.F. avait mandaté son délégué au dernier Comité confédéral en faveur de la résolution Lartigue qui s'élevait, au nom de l'autonomie syndicale, contre les fameuses « commissions » du P.C.

Ces commissions n'avaient pourtant pas encore été constituées nulle part dans l'enseignement ; mais à la suite de cette décision, Rollo écrivait (23 juillet) :

« Je ne sais ce que vont faire les communistes de la Fédération. Ceux du Morbihan constituent jeudi prochain leur commission syndicale. Il faudrait, à mon avis, que leur exemple fût suivi partout ».

Cet exemple ne fut suivi alors que dans l'Indre-et-Loire.

Au Congrès, Marie Guillot, appuyée par G. Thomas, Lavenir et Blain (Rhône), Testud et Mouillard (Loire), définit sa position, donnant comme exemple d'ingérences dans la vie administrative des syndicats quelques convocations de la Fédération communiste de la Seine, s'adressant à ses adhérents délégués à la veille du congrès de l'U.D., de l'A.G. du Syndicat du bâtiment, du congrès des services publics.

Clavel (Seine-et-Marne), Bouët et Leriche (Nord) exposent la thèse de la libre organisation des tendances pour tous, ou défendent la Révolution Russe et le P.C.

La résolution Semard, celle de la majorité du Comité confédéral, est finalement adoptée par 72 mandats contre 42 et 20 abstentions. Citons-en les conclusions :

« La C.G.T.U., autonome dans sa forme d'organisation, dans la détermination de ses moyens d'action, à moins d'être un groupement de sectes, ne sera jamais à l'abri d'une pénétration des idées politiques ou philosophiques.

« La Commission Exécutive de la C.G.T.U., qui n'a jamais cessé de défendre l'autonomie du syndicalisme vis-à-vis de tous les partis, groupements et sectes, estime qu'il n'appartient pas aux organismes syndicaux de juger le moyen par lequel un groupement politique ou syndicaliste fait pénétrer ou veut faire pénétrer ses idées dans el mouvement syndical.

« Sans vouloir juger de la tactique adoptée par tel ou tel groupement extérieur à la C.G.T.U., la C.E. déclare que seule en cette question, l'autonomie de la C.G.T.U. l'intéresse et que les comités créés par les sectes, partis, groupements, fonctionnant officiellement ou officieusement, ne sauraient constituer un danger de subordination parce qu'ils ne peuvent normalement se substituer aux organisations syndicales dans la tâche qu'elles ont pour mission de poursuivre sans mettre les délégués ou fonctionnaires syndicaux en état de violer leur mandat.

« Dans ce cas les fonctionnaires ou délégués auraient à répondre de cette violation devant les organismes qui leur ont confié leur mandat.

« Ayant ainsi déterminé son attitude, la C.E. estime qu'il n'est pas dans son rôle d'exercer un contrôle sur la liberté individuelle des syndiqués ; mais elle les invite à ne pas introduire les querelles de parti au sein des organisations syndicales et de ne se revendiquer en aucune circonstance de leur parti dans les assemblées délibérantes des organisations syndicales ».

L'unanimité du congrès se refait sur la question de défense laïque et l'on décide de répandre largement le substantiel rapport de Cornec. Même unanimité en ce qui concerne l'étude de Marcadet sur les moyens de combattre l'arbitraire et le favoritisme dans les mutations, et les conclusions de Marie Le Fur (Morbihan) sur les postes déshérités. Accord complet avec le rapporteur Ballereau (Indre) pour réclamer l'abrogation de l'arrêté ministériel du 24 février 1923 instituant une première partie du C.E.P. à l'âge de 11 ans, la mise à l'étude d'une réforme à propos de laquelle le personnel enseignant et la classe ouvrière seraient consultés. Accord à peu près total aussi sur le projet de traitement unique d'Aulas et du Bureau Fédéral.

Bernard, secrétaire aux relations internationales, donne connaissance d'un remarquable rapport concluant à une « éducation rationnelle et humaine » qu'il oppose à « l'éducation de classe » préconisée par les camarades de Russie. Un long débat paraît nécessaire, mais on arrive à la dernière séance et l'ordre du jour n'est point épuisé. Baldacci propose l'ajournement sous réserve que les diverses conceptions pourront être exposées dans une brochure où prendront également place, avec l'étude de Bernard, les thèses des Russes et des lettres de Romain Rolland et d'Henri Barbusse, écrites pour le congrès. Cette proposition reçoit l'assentiment général, et la question reste entière ; elle fera l'objet d'importants débats dans l'avenir.

Le bureau formé par les syndicats du Rhône et de la Loire est parvenu à l'expiration de son mandat. Les camarades du Finistère déclinent l'offre qui leur est faite de le remplacer. Ils se jugent trop jeunes militants, puis ils se sont abstenus dans le vote concernant les commissions syndicales ; ils pensent que la charge doit revenir à un syndicat qui s'est classé plus résolument dans la majorité. Sur les insistance de nombreux congressistes, ils acceptent enfin, après s'être assurés le concours du syndicat du Morbihan.

La Fédération aura donc son siège en Bretagne : Jean Cornec devient secrétaire général, Émile Guyot, secrétaire corporatif, Joseph Rollo, secrétaire pédagogique ⁸², Allot secrétaire à la propagande, Jo-

⁸² Joseph Rollo était né en 1891. En 1914, il était déjà secrétaire du syndicat du Morbihan. Mobilisé en 14-18, il reprend l'activité militante dès sa démobilisation, et est délégué au congrès de Tours de la Fédération. Il est membre

sette Cornec à l'Internationale, J. Le Gall trésorier et Drapier trésorier-adjoint.

Les éditions de la jeunesse

[Retour à la table des matières](#)

C'est à la rentrée scolaire suivante qu'est lancée la revue fédérale pour enfants sous le titre *Éditions de la Jeunesse*.

On se souvient que la Fédération avait abandonné, au moins provisoirement, en 1921, son projet de journal pour enfants, au bénéfice des *Petits Bonshommes* dont l'U.S.T.I.C.A. (Union Syndicale des Techniciens de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture) avait voulu se charger. Ce n'était pas sans appréhension de notre part car la franc-maçonnerie faisait placer à la direction Mme Hollebecque qui s'était signalée par son chauvinisme pendant la guerre : mais les groupements et journaux de gauche, avec ceux d'extrême-gauche, favorisaient le lancement, et leurs moyens de publicité étaient tellement supérieurs aux nôtres ! L'É.É. fit pour sa part la réclame nécessaire, transmit de nombreux abonnements.

Le premier numéro qui sortit en janvier 1922 fut une déception pour tous en raison de sa présentation et de son contenu. Le plus grave est que moins de trois mois plus tard, non seulement les 120 000 francs d'abonnements perçus au départ étaient gaspillés, mais il y avait déjà un déficit de 80 000 francs.

En vain le nouveau gérant, Gagey, s'efforce-t-il de renflouer l'entreprise et s'ingénia-t-il à réduire les dépenses, le journal bien qu'amélioré avec le concours de Mme Diapan de Floran, ne fut jamais ce que les éducateurs en attendaient. L'aide du S.N. et de la Fédération de l'Enseignement étant demandée, Marie Guillot essaya d'avoir des garanties (renseignements précis sur l'origine des fonds recueillis par Gagey, constitution de société permettant un contrôle effectif de la gestion) ; ne pouvant les obtenir, elle se vit obligée finalement de reti-

du P.C. dès sa formation et l'un des dirigeants les plus écoutés de la « fraction » dont il assumera d'ailleurs la direction pendant quelque temps, à partir de 1926.

rer aux *Petits Bonshommes* le patronage moral et la collaboration effective de la Fédération (Lettre du 6 janvier 1923 – *É.É.* du 20 janvier suivant).

La publication, bien qu'assez irrégulière, du journal, n'était pas complètement arrêtée en septembre 1923. Pour ne pas lui donner le coup de grâce et aussi parce que nous pouvions craindre un échec après cette expérience malheureuse, le secrétaire de l'*É.É.*, fort de l'approbation du Bureau Fédéral et du congrès, part modestement avec des brochures mensuelles dont chacune est un récit complet et dont plusieurs réunies en fin d'année peuvent former des ouvrages de bibliothèque.

Une liste d'ouvrages pour la jeunesse déjà édités en français et choisis avec le plus grand soin avait été préalablement établie sous la direction d'Edmond Bazot, laquelle a rendu et rend encore des services aux éducateurs. Il s'agissait d'apporter peu à peu aux volumes existant en librairie un utile complément.

Les *Éditions de la Jeunesse* paraîtront régulièrement pendant dix ans. Mentionnons les principaux genres traités avec quelques exemples :

Récits ; contes et légendes pour les petits : « La petite princesse de l'eau » (Th. Rothman) « Au pays des nains et des fées » (Hénensal) ; « Tom le ramoneur » (Ch. Kingsley), « Nils Holgersson » (S. Lagerloff), « Les aventures de Munchausen » (adapté par Lucien Roth), « Contes de mon village » (Georges Riguet), etc ; pour les grands : « Le village disparu », « Les nouvelles d'Italie » (récits traduits par François Bernard), « Le musicien aveugle » (Korolenko), « Contes de Noël (Dickens), « La légende d'Ulenspiegel » (De Coster), « Michel Kohlaas », « Florian Geyer » (récits traduits et adaptés par Lucien Roth et F. Bernard), etc...

Histoires de bêtes pour les petits : « Pierre Lapin » (B. Potter), « Contes et nouvelles » et « La chanson des bêtes » (Ch. Riguet), etc. : pour les grands : « La mangouste et le serpent Cobra » (Kipling), « Buck » (London), etc...

Souvenirs d'enfance : « La jeunesse de Jean-Jacques (extraits choisis des « confessions » de J.-J. Rousseau), Chateaubriand, Quinet, G. Sand, Michelet, A. Daudet, Mistral, Anatole France, Jules Vallès, Ch.-

L. Philippe ; Tolstoï, Kropotkine, Korolenko, Gorki ; Otto Ernst, Pierre Rosegger, etc., auxquels il convient d'ajouter : « l'enfance de Jean-Christophe » (Romain Rolland), « Enfance » (Praneuf), etc...

Récits historiques : « Récits d'autrefois » (Eugène Sue), « Le fanatisme aux Pays-Bas sous Philippe II » (De Coster), « l'histoire de Michel au temps de la Révolution » (Erkmann-Chatrian), « Pierre Vaux » (Preneuf), etc.

Roman de mœurs exotiques : « Tenemi » (Galkine, trad. du russe par P. Dessertenne).

Les belles figures du prolétariat : « Un compagnon d'autrefois » (Perdiguer), « Louise Michel » (Irma Boyer), « Eugène Varlin » (M. Dommanget).

Ces volumes et brochures, résultat de l'effort persévérant de camarades dévoués, soucieux de mettre à la portée des enfants du prolétariat ce qu'il y a de meilleur pour eux dans la littérature, connaîtront un franc succès, tant parmi les éducateurs que parmi les usagers. Malgré l'insuffisance de publicité, les *Éditions de la Jeunesse*, en effet, termineront leur première année avec 2 000 abonnés. Elles augmenteront lentement d'année en année pour arriver au chiffre de 3 000 abonnés environ. Le tirage habituel de 5 000 sera quelquefois trop faible et certains ouvrages nécessiteront une nouvelle édition.

Une chicane de la poste tenant à imposer à cette petite revue un tarif prohibitif d'expédition (celui des imprimés) obligera, en 1933, la rédaction à modifier la présentation : les *Éditions de la Jeunesse* feront alors place aux *Lectures de la jeunesse*, revue plus complète pour enfants sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

En cette année 1923-24 est organisé par Paul Briard, révoqué de la Seine-Inférieure, un service fédéral de librairie, qui cessera malheureusement de se développer après la réintégration de ce camarade.

Ainsi la Fédération, avec des moyens financiers pourtant réduits, accomplit une œuvre positive qui sera continuée tant bien que mal jusqu'à la fusion, —et prolongée même sous les auspices de la coopérative des « Amis de l'École Émancipée ».

Le S.N. et la répression

[Retour à la table des matières](#)

Les membres du nouveau Bureau Fédéral, comme leurs prédécesseurs et en dépit des échecs antérieurs, rêvaient d'accord et d'action corporative commune avec la direction du S.N. Ils avaient d'ailleurs mandat du congrès de faire de nouveaux efforts en ce sens.

Un premier incident devait souligner la difficulté de la tâche. Frétiaux, instituteur à Autun et secrétaire-adjoint du Syndicat unitaire, avait été traduit devant la C.D. de Saône-et-Loire pour des paroles prononcées, au mois d'avril précédent, à une réunion publique de l'A.R.A.C. (Association Républicaine des Anciens Combattants). Notre camarade, un des « héros » de la « dernière », s'était élevé énergiquement contre une nouvelle boucherie mondiale, se déclarant résolu à n'y pas participer, et le C.D., appelé à donner son avis sur la peine de la censure, avait à l'unanimité – représentants du personnel, élus du S.N. compris – voté contre Frétiaux. L'administration, forte de cette étrange unanimité, ajoutait à la sanction requise le déplacement d'office. Le Syndicat de Saône-et-Loire protesta naturellement contre l'attitude des délégués du personnel soi-disant syndicalistes. L'*É.É.* aussi, dans son numéro de rentrée, et, après elle, s'étonnèrent ou s'indignèrent plusieurs sections du S.N. qu'allait faire la Commission permanente ?

Glax, dans la *Revue de l'Enseignement*, prit fait et cause pour ses amis de Saône-et-Loire, allant jusqu'à publier des extraits d'un rapport de police avec l'intention d'en accabler Frétiaux, lui reprochant de n'avoir pas été assez crâne dans sa défense, d'avoir accepté lui-même la peine infligée, de s'être « renié », etc..., et prétendant que les C.D. avaient voté la censure pour le sauver de la révocation, pauvre argutie qui ne résistait pas à l'examen. Notre camarade, calmement, selon son habitude, remit les choses au point :

« 1. Je n'ai jamais « accepté » la censure que l'on m'a infligée pour délit d'opinion. Je la subis – ainsi que le déplacement d'office – comme

tout militant peut subir une peine disciplinaire ou une brimade administrative.

« 2. Je n'ai pas eu la possibilité de me défendre personnellement devant le C.D., car on ne m'avait pas convoqué à la séance ; on n'était d'ailleurs pas tenu légalement de le faire.

« 3. Les phrases que vous citez sont sans doute celles d'un rapport de police et elles déforment complètement celles que j'ai prononcées à la réunion. Il est au moins étrange que vous en ayez fait état sans vous être renseigné d'une façon un peu moins fantaisiste. Je ne sais si vos lecteurs se contentent d'affirmations ; vous auriez pu indiquer pour eux la source des renseignements.

« 4. Je n'ai point « renié » mes idées, et si j'ai pris – sous la menace de la révocation – l'engagement de ne plus parler dans une réunion publique, vous n'êtes guère qualifié pour me le reprocher au moment où... vous déclarez abandonner la direction de votre revue.

« 5. Vous avez le droit d'approuver le vote de vos collègues C.D. de Saône-et-Loire et même la pression administrative sur eux pour qu'ils s'associent à une brimade ; mais tous les camarades jugeront sévèrement la manière peu délicate dont vous avez usé à l'égard d'un syndicaliste frappé pour un délit d'opinion ».

Le secrétaire-adjoint du S.N. ne sut, en réponse, qu'injurier ses adversaires et Frétiaux lui-même.

Précisément à cette époque, les C.D. du Nord, Carrin et Delourme, sauvèrent vraiment le camarade Appourchaux de la révocation en prenant résolument sa défense et en votant systématiquement contre la révocation, puis contre la censure.

Appourchaux, instituteur à Férin, secrétaire du groupe des jeunes, n'avait pas cru pouvoir faire, le 10 novembre, dans sa classe, selon le désir du ministre, une leçon sur l'armistice ni « l'appel aux morts » de sa commune. Ayant à rendre compte de ce qui avait été fait ce jour-là, il répondit à son inspecteur primaire :

« J'ai cru longtemps que les morts étaient morts pour la patrie ; mais j'ai lu, depuis lors, de nombreux ouvrages traitant des responsabilités de la guerre (Ermenonville, Démartial, etc...) et j'ai maintenant la quasi-certitude que les morts sont morts non pour la patrie mais pour les industriels. Dans ces conditions, ma conscience m'a fait un devoir de m'abstenir le 10 novembre par crainte d'induire mes élèves en erreur ».

Traduit devant le C.D. par ordre ministériel, Appourchaux maintient, en les expliquant, les raisons de son abstention. Il est défendu avec véhémence par le C.D. Delourme qui fustige ainsi Léon Bérard :

« ... J'ai connu à Limoges un jeune député. Je l'ai laissé à Limoges pour partir vers l'Est. Quand j'y suis revenu, déambulant sur mes béquilles, j'y ai revu ce même jeune député. Il fut le premier à prendre sa place au Palais Bourbon dès l'armistice. Et bien, c'est ce jeune député, qui n'est jamais parti, qui n'a pas voulu mourir pour sa patrie, c'est lui qui réclame aujourd'hui la révocation d'Appourchaux : j'ai nommé le ministre de l'Instruction Publique ».

Résultats d'un premier vote : pour la révocation 4, contre 8, blanc 1. Le préfet prononce alors la censure : pour 5, contre 4, blancs 4. ainsi, les délégués même de l'administration n'ont pas été unanimes dans les votes, montrant plus d'indépendance de pensée que les élus de Saône-et-Loire !...

Glax lui-même, qui déclarait : *« J'avoue d'ailleurs que je ne suis pas comme Bouët contre toute peine disciplinaire pour délit d'opinion »*, fut dans les mêmes temps traduit devant le C.D. de la Seine aux fins de censure.

Il avait, au congrès du S.N., au mois d'août précédent, accusé le président de la République d'être le véritable responsable de la politique anti-laïque du gouvernement (1 600 suppressions de postes dans l'enseignement primaire) :

« À l'Élysée – avait-il dit – M. Millerand fait sa politique personnelle, une politique de partisan ; volontairement il applique, partout où il le peut, le programme de Ba-ta-clan qu'il présentera aux électeurs à la veille du 16 novembre 1919 avec la complicité de l'Union des Intérêts Économiques ».

Par contre le Président du Conseil Poincaré, alors en désaccord avec Millerand, fut présenté en diverses circonstances comme un « laïque » par le secrétaire-adjoint du S.N. !...

Malgré l'opposition de Lapie, voilà donc Glay devant la C.D. Alors il vote, avec ses 13 co-délégués du personnel, la motion suivante déposée par Mahiet, instituteur pourtant hostile aux syndicats universitaires :

« Considérant que l'affaire évoquée devant lui n'a pas un caractère professionnel ;

« Que les droits civils et politiques des instituteurs n'ont jamais été définis par un texte légal ;

« Que cette délimitation des droits des fonctionnaires n'est pas du ressort du Conseil départemental ;

« Le C.D. de l'Enseignement primaire de la Seine est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'appliquer ni censure ni aucune peine disciplinaire à M. Glay ».

Quand il s'agit de son propre cas, le secrétaire-adjoint du S.N. s'affirme donc bien « contre toute peine disciplinaire » dans une affaire n'ayant « pas un caractère professionnel ». Cette thèse de bon sens est approuvée par 19 voix contre 9 et 1 abstention. Glay se voit néanmoins censuré et notre Bureau Fédéral joint alors sa protestation à celle du S.N. ; mais de Front unique, point. Une fois seulement, Glay s'en montre partisan : c'est pour défendre Lapie, menacé par la vindicte de Millerand de perdre sa place de Directeur de l'Enseignement primaire où il s'était rendu complice de tant de brimades envers les instituteurs syndicalistes ou communistes. Lapie maintenu finalement, l'action commune perd du coup tout intérêt pour la direction du S.N.

Et pourtant il reste à réintégrer 21 instituteurs, institutrices ou professeurs de la Fédération Unitaire.

Dès le début de l'année scolaire, le Bureau Fédéral proposait au S.N. de faire une manifestation en leur faveur en présentant plusieurs d'entre eux comme candidats au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique. On répondit alors que la demande venait trop tard, les candidats étant déjà choisis.

Pour l'organisation de la campagne de presse et d'agitation entreprise par le Bureau Fédéral, même indifférence, quand ce n'est pas une hostilité ouverte.

Il n'y a plus de compréhension, de cœur et de raison chez un écrivain comme Anatole France, cependant déjà au bord de la tombe, qui nous fait tenir alors par le docteur Mignon un de ses derniers écrits, témoignage de sa solidarité envers les victimes de la répression administrative :

« Il y a quatre ans, j'ai eu le bonheur de prendre part au congrès de Tours et de vous voir pénétrés du véritable esprit de votre profession, qui est d'allumer dans le cœur de l'enfant l'étincelle du bien et du beau et de former des hommes et des femmes courageux et bons.

« Hélas ! l'esprit de haine, inspiré par la guerre et qui souffle encore en France rendit votre tâche plus nécessaire et plus difficile que jamais. Vous avez redoublé vos efforts et haussé vos courages.

« Je m'associe de tout mon cœur à votre action pour obtenir l'amnistie de ceux et de celles d'entre vous qui furent frappés par l'administration et je joins ma faible voix aux vôtres, fortes de jeunesse et de volonté, pour demander la réintégration des membres de l'enseignement révoqués et déplacés d'office ».

« Les maîtres qui subissent ces rigueurs comptaient parmi les plus courageux et les meilleurs. Leur seul tort fut de montrer un ferme caractère et d'agir selon leur conscience. On m'a montré leur dossier. Qu'y ai-je vu ? Des hommes qui osèrent dire qu'ils aimaient la paix, des femmes fortes qui n'ont pas consenti à renier la justice.

« Qu'ils nous reviennent, ceux-là ! Nous avons grand besoin, pour nos enfants, de semblables éducateurs. Le plus terrible danger qui nous menace est dans l'abaissement des caractères. Les peuples périssent par là ».

Un autre vieillard, malheureusement influencé par Glay, après avoir en maintes circonstances pris la défense des instituteurs et institutrices syndicalistes devant le parlement, fait maintenant entendre un autre son dont on peut prévoir qu'il sera celui du S.N. et du Cartel des Gauches. Ferdinand Buisson, président de la Ligue des droits de l'Homme, écrit en janvier 1924, à Gabrielle Bouët :

« ...Il est peu raisonnable de réclamer la réintégration pour des instituteurs et des institutrices qui ne la réclament pas, qui ne l'accepteraient pas. Il en est qui font œuvre de militants absolument pris et absorbés par leur travail syndical, socialiste, ou communiste. Vous ne voyez pas Treint, ou Briard, ou Frossard, ou Marie Guillot reprenant leurs classes ».

En ayant exprimé l'avis « que l'administration s'honorait en cherchant les moyens d'épargner à sa correspondante la prolongation d'une peine qui frappe surtout sa famille ». Il ajoute :

« Je ne sais pas ou plutôt je ne sais plus toute l'histoire où je suppose que vous avez dû mettre quelque excès de forme dans la défense de vos droits ; mais toutes ces misères doivent avoir un terme ! »

« On ne l'obtiendra pas en demandant l'amnistie administrative pour les révoqués, déplacés, censurés, réprimandés ; ce ne serait pas équitable. Mais il n'y a d'autre moyens de plaider la cause à la fois de la justice et de la non-éternité des peines ».

La Fédération poursuit cependant à peu près seule son action sur les bases du congrès de Brest : communiqués successifs à la presse, nombreux meetings avec le concours de quelques autres syndicats de fonctionnaires, dont celui des indirectes et de son militant Piquemal.

Cornec est amené, comme les autres secrétaires généraux, afin de souligner la carence du S.N., à publier dans l'*É.É.* Les lettres échangées avec Roussel. En mars, il adresse une lettre ouverte aux sections du S.N. dans laquelle il écrit, notamment, à propos de la campagne entreprise pour l'amnistie administrative :

« ...Vous avez dernièrement ressenti comme un affront personnel l'attribution à Glay de la peine de censure, malgré la décision du C.D. de la Seine. Vous avez protesté avec plus de force que d'ordinaire contre cette nouvelle atteinte à la liberté des fonctionnaires. Ignorez-vous que la Fédération de l'Enseignement compte à elle seule 21 (vingt-et-un) révoqués, que ses déplacés d'office, ses censurés, ses réprimandés, se chiffrent par dizaines, tous frappés dans l'exercice du droit syndical ou dans l'expression publique de leur pensée ? Depuis octobre 1923, nous avons informé Roussel de notre intention d'ouvrir une énergique campagne en faveur de la réintégration de nos révoqués. Cette campagne est commencée et nous sommes seuls, jusqu'ici à la poursuivre. (Nous faisons exception pour quelques sections du S.N. qui ont accepté de lutter avec nous sans attendre l'ordre d'en haut) ».

Le congrès confédéral de Bourges (12-18 novembre 1923)

[Retour à la table des matières](#)

Malgré ses déchirements intérieurs, la C.G.T.U. progressait, et dans le même temps la C.G.T. voyait diminuer ses effectifs. Cela ressort des chiffres officiels cités par Monatte dans un article de l'*Humanité* (5 novembre 1923) :

« Tandis que le rapport financier dressé en vue de Bourges par la Trésorerie de la C.G.T.U. annonce 448 075 cartes prises du 1er janvier au 31 août, c'est-à-dire en huit mois, le rapport financier établi par la C.G.T. et commenté par Liochon dans l'*Imprimerie Française* du 16 octobre, avoue seulement 296 000 cartes, sur lesquelles 196 500 seulement ont été effectivement payées.

448 075 cartes distribuées en huit mois par la C.G.T.U. ; 296 000 cartes distribuées en onze mois, du 1er octobre 1922 au 31 août 1923, par la C.G.T. Voilà le rapport des forces des deux C.G.T. La C.G.T.U. compte 150 000 adhérents de plus que la C.G.T. »

Cependant, au sein de la C.G.T.U., la discussion se fait âpre et parfois violente entre partisans des commissions syndicales ou simplement de la libre organisation des tendances, d'une part, et adversaires du parti Communiste ou sincères défenseurs de l'indépendance syndicale, d'autre part. On trouve naturellement l'écho de ces polémiques dans la « vie sociale » de l'*É.É.* durant les deux mois qui précèdent le congrès de Bourges. Monatte, J. Rollo – celui-ci plus ardent que tout autre « dans la défense du P.C. » – A. Dupont (Morbihan), L. Clavel, E. Aubeneau (Vienne) se placent dans le premier camp ; Marie Guillot, F. Mayoux, J. et J. Cornec, A. Lavenir dans le deuxième.

Nous ne pouvons résumer ici ces débats, ni ceux du congrès lui-même. Sur 1 357 syndicats régulièrement représentés, 967 mandats vont finalement à la résolution de la majorité (syndicalistes communistes), 220 à une motion du Bâtiment, 147 à celle des G.S.R. (M. Guillot-Lartigue).

La minorité sort morcelée de ces assises, les uns (Bâtiment) n'acceptant pas d'entrer dans la commission administrative confédérale après avoir réclamé le bénéfice de la proportionnelle, les autres (G.S.R.) déclarant vouloir rester fidèles à la C.G.T.U.

Sur 33 syndicats de l'Enseignement, 22 (dont celui du Morbihan) s'affirment pour la motion majoritaire, 9 (dont celui du Finistère) pour celle de Marie Guillot, et 2 autres s'abstiennent.

À partir de ce congrès, les deux membres morbihanais du B.F. vont se trouver nettement en opposition avec les Finistériens.

Un bureau fédéral divisé

[Retour à la table des matières](#)

Aussitôt, Allot, Drapier et Le Gall, estimant qu'ils sont mis en minorité dans la Fédération, veulent démissionner ; mais les Cornec les en dissuadent et ils conviennent entre eux qu'ils lâcheront le gouvernail au prochain congrès.

Déjà J. Cornec avait attaqué dans l'*É.É.* le parti Communiste et ses commissions syndicales, à la veille du Congrès de Bourges, et J. Rollo lui avait donné la réplique par un « plaidoyer communiste ». Désormais, une lutte, tantôt sourde, tantôt plus vive, opposera ces deux têtes du bureau breton ; le secrétariat de la revue recevra durant de longs mois leurs doléances respectives et s'efforcera, mais en vain, de maintenir un peu d'harmonie entre tous. Il ne trouvera bientôt plus grâce devant les dirigeants finistériens.

L. Bouët, ayant voulu savoir s'il avait toujours la confiance du Bureau Fédéral pour tenir la rubrique de l'Enseignement dans l'*Humanité*, s'était attiré cette réponse de Jean Cornec :

« Collaboration à l'Humanité. Bien entendu, nous n'y pouvons voir aucun inconvénient. Tu sais d'ailleurs que c'est vous autres qui avez la nuance (je ne dis pas tendance) de la majorité des syndicats de la fédération. C'est nous qui ne sommes pas à notre place. Et c'est vraiment dommage que nos camarades délégués à Brest aient eu raison de notre entêtement à ne pas prendre la charge de la Fédération ».

Un meeting, organisé par le P.C. rue Grange-aux-Belles, le 11 janvier 1924, jour anniversaire de l'occupation de la Ruhr, afin de protester contre la politique de Poincaré, mais aussi pour parler de la vie chère, des salaires, des 1 800 francs des fonctionnaires – questions que les syndicalistes « purs » jugeaient être de leur domaine exclusif – devait finir tragiquement. Les syndicalistes libertaires avaient décidé de le saboter.

L'*Information sociale* de Dulot (N° du 17-1-1924) également hostile aux deux fractions de la C.G.T.U., donna de ces incidents un récit d'où nous tirons ce passage essentiel :

« ...M. Baptiste, qui présidait, prononça une allocution conciliatrice. Aussitôt, M. Barthe, des terrassiers, demanda la parole ; il déclara que les orateurs communistes pourraient « parler de la Ruhr et des questions politiques, mais en tant que syndicalistes, il leur interdisait de parler des salaires et des revendications de la classe ouvrière ». Déjà des interruptions très vives avaient troublé ces deux discours ; mais le tumulte grandit quand Mme Marthe Bigot monta à la tribune. « Le syndicalisme ne vous regarde pas » cria-t-on à l'orateur. Une bagarre se produisit alors, mais des coups de poings seulement furent échangés. Le groupe syndicaliste-anarchiste, assure l'Humanité, était placé à droite de la tribune. Un morceau de fonte fut jeté qui atteignit un communiste à la tribune ; on dut l'emporter évanoui.

« M. Marcel Cachin prit alors la parole et fit un exposé de tous les méfaits de la Ruhr ; mais des coups de sifflets, des cris interrompent l'orateur. Un syndicaliste minoritaire, M. Boudoux, demanda à parler. Comme le bruit grandissait, M. Treint intervint, mais ses paroles furent accueillies par un tumulte plus violent encore. « À bas l'armée ! » criaient les syndicalistes. « Vive la IIIe Internationale ! » répondaient les communistes qui formaient la grande majorité de la salle. Une planchette fut jetée, un banc soulevé. Et au moment où M. Treint, tourné vers les extrémistes qui criaient : « Dictateurs ! » répondait : « C'est vous les Dictateurs ! » un coup de revolver fut tiré, puis d'autres, une vingtaine, assurément-on. La panique s'empara de la salle pendant cette fusillade et les trois assistants se précipitèrent vers les portes vitrées du fond qui cédèrent, permettant ainsi l'écoulement de la foule. Il ne restait plus dans la salle que les blessés ; les plus grièvement atteints furent transportés à l'hôpital Saint-Louis tout proche sur des civières de la clinique de la Maison des

Syndicats, devant le service d'ordre – gardes municipaux et agents – impassible. Les autres furent emmenés à leur domicile.

« Mais en arrivant à l'hôpital, deux des blessés succombaient ».

Dans l'*É.É.* du 27 janvier, sous le titre « restons unis », J. et J. Cornec, faisait écho au *Libertaire* qui exploite l'issue tragique de ce meeting contre le P.C. et la direction confédérale unitaire, parlent d'un « très fort courant d'autonomie » qui se manifesterait dans la région parisienne ; ils croient à la possibilité d'une « nouvelle scission dans un grand nombre d'organisations », à la « fin de la C.G.T. Unitaire » et ils supplient les camarades de ne pas « scinder en deux la Fédération de l'Enseignement ». Ils déclarent, en conclusion :

« ...Avec plus de ténacité que jamais nous combattrons l'intrusion des partis politiques dans le syndicalisme. Pour cette besogne de salubrité syndicale, la minorité peut compter sur nous ».

Ainsi, malgré les votes des congrès de Brest et de Bourges, le secrétaire général de la Fédération se classe définitivement dans la minorité.

Dans le même numéro, G. et L. Bouët publient un court article pour ramener les faits à leurs véritables proportions et enrayer le courant de « défaitisme » que l'article alarmiste des Cornec risque de provoquer dans l'organisation. Ils écrivent en terminant :

« La raison d'être de nos groupements syndicaux, c'est de lutter contre nos ennemis de classe, pour l'émancipation des travailleurs. Soyons unis, oui, mais dressés face à la bourgeoisie, et non contre ceux qui, parallèlement à nous, mènent le bon combat révolutionnaire ». J. et J. Cornec ne pardonneront pas ce filet qui a « l'air de leçon » à leur adresse.

« Nous avons tort – écrit alors Rollo – de ne pas constituer de commission syndicale fédérale, que suivraient des commissions syndicales départementales ».

Non seulement cet organisme aurait pour objet, d'après lui, de défendrer la tendance syndicaliste communiste et d'unifier la conduite

des syndiqués du P.C., mais encore, il « permettrait, par le recensement que nous ferions des instituteurs communistes, d'élargir notre propagande ». Il écrit (7 février) :

« Il est des départements où n'existent pas de sections et où se trouvent des camarades du Parti. Par la commission syndicale fédérale, nous aurions prise sur eux et pourrions les inciter, soit à créer des sections là où les circonstances sont propices, soit à agir au S.N. dans le cas contraire ».

Mais les syndicalistes communistes les plus connus ne sont pas si enthousiastes que Rollo. Ils ont admis la N.E.P. (Nouvelle Politique Économique de l'U.R.S.S.) comme un mal nécessaire ; ils savent bien néanmoins que c'est un renversement de la vapeur et, depuis la mort de Lénine (janvier 1924), ils ne sont pas tranquilles sur les destinées de la Révolution Soviétique, ni à plus forte raison sur celles du P.C. français. Lorsque Treint, secrétaire du Parti, et le délégué de l'I.C. sollicitent L. Bouët et M. Dommanget (avril 1924) pour prendre à la rédaction de *l'Humanité*, les postes dont on jugeait désormais indignes Monatte et Rosmer⁸³ – dénoncés comme « ennemis du prolétariat » dans le même temps où déjà Staline manœuvrait pour éliminer Trotsky – ils se refusent sans même s'être consultés, et, à partir de ce jour, ils ne sont plus en odeur de sainteté dans le parti Communiste.

Il faut croire qu'on ne faisait pas beaucoup plus confiance à Rollo, car lorsque sur ces instances on eut fait le recensement des universitaires membres du Parti (à peine 200 dans toute la France), et bien qu'il eût accepté d'être le secrétaire de la commission fédérale projetée, on lui préféra Jouveshomme, du Syndicat de la Seine, pour remplir cette fonction (juillet 1924).

⁸³ Pierre Monatte et Alfred Rosmer, ainsi que le métallo Delagarde, tous trois membres du comité directeur du P.C., accusés d'être « droitiers » pour leur refus de se joindre à la campagne contre Trotsky, allaient protester à la conférence nationale du Parti en septembre, puis dans une lettre du 22 novembre 1924, contre ce qu'ils appelaient la « bureaucratization » et la « corporalisation » du Parti, menée sous le couvert de la « bolchevisation », par les permanents de l'exécutif de l'Internationale. Cela devait servir de prétexte à leur exclusion.

Cependant le Syndicat du Rhône, influencé par Raffin, Fontaine et Léger, s'oriente vers l'autonomie, à la faveur d'une scission à l'U.D., malgré les efforts de Bernard, de Villon, U. Faure, P. Castera et de quelques autres camarades. Le secrétaire de l'É.É., mis au courant, communique à Cornec les renseignements reçus, afin que le Bureau Fédéral s'emploie de son côté, à maintenir ce groupement dans la Fédération. Nouveau grief contre G. et L. Bouët et Bazot qui seront dénoncés comme un « bureau fédéral occulte ».

À propos de l'Internationale de l'Enseignement, le désaccord va encore s'accroître entre la majorité du B.F. et l'É.É.

Dans l'Internationale de l'Enseignement

[Retour à la table des matières](#)

Ce n'est pas la discussion relative à « l'éducation rationnelle et humaine » ou à « l'éducation de classe », mise à l'étude par l'I.E., qui divise profondément les camarades de la section française.

Tous ont lu sans s'indigner et la déclaration de Romain Rolland au congrès de Brest contre l'éducation de classe, et la réponse véhémement de Victor Serge. Le premier écrivait :

« J'adresse toute ma sympathie aux et institutrices révoqués, qui ont compris que leur premier devoir d'éducateurs était de rester toujours, quoi qu'il en coûte, vrais et humains. J'envoie mon salut fraternel aux fermes consciences qui ne permettent pas que leur école devienne une école du mensonge.

« Je n'approuve pas moins les instituteurs français qui, dans leur discussion avec les camarades russes, refusent de mettre l'école au service d'une doctrine de classe. La mission sacrée de l'école est de former des caractères vigoureux et de libres intelligences, qui sachent, qui veillent et qui osent tout examiner, tout contrôler, tout juger par soi-même. Une éducation de classe, non moins qu'une éducation d'État, est une éducation d'esclaves.

« Il s'agit de savoir si l'État laïque n'a d'autre idéal à offrir à ses citoyens que celui d'obéir perinde ac cadaver. En ce cas, il est une nouvelle Église, aussi oppressive que l'ancienne. Et le cléricisme – tout cléricisme (bourgeois ou prolétarien) – voilà l'ennemi ».

Victor Serge répliquait :

« Ainsi les instituteurs français de la IIIe République – née dans le sang de 40 000 communards – cinq années après les hécatombes de Verdun, du Chemin des Dames, du Mort-Homme et de maints autres lieux, pendant l'occupation de la Ruhr et l'affamement de l'Allemagne ouvrière, auraient raison de « ne point mettre l'école au service d'une doctrine de classe » ? Qu'est-ce à dire ? De ne point enseigner qu'il y a des classes dont l'une exploite, trompe, abrutit, mitraille l'autre ? De ne point dire aux enfants des pauvres qu'ils appartiennent à une classe, à celle des victimes ? De ne point leur conseiller de le savoir et de se défendre ? De ne point leur enseigner comment ils peuvent se défendre ; par quels chemins d'efforts et de souffrance, volontaire l'histoire conduit les exploités vers une libération possible, vers la fin des classes et de l'État ? » (É.É. n° 4 du 14 octobre 1923).

Tour à tour, dans l'É.É. ou dans un numéro spécial de l'Émancipation fédérale édité selon la décision de Brest. F. Bernard, le rapporteur, Antoine Richard, le Dr Mignon, Lucien Brioux (Boutreux), Gaston Boudouin (Isère), Yvonne Orlianges et Louis Clavel, Fritz Auslaender (Allemagne), Joseph Boyer (Puy-de-Dôme), René Garmy, Collet (Côtes-du-Nord), Raffin, etc... ont pu développer tranquillement leurs conceptions. Tous se sont tenus sur le terrain des idées et de la pédagogie et la discussion est restée fraternelle. Nul, d'ailleurs, pas même Boyer, qui semble le plus affirmatif dans le sens de la lutte de classe et de l'approbation de la « plate-forme » russe, n'admet une éducation prolétarienne *dogmatique* ; encore ce camarade juge-t-il que l'éducation rationnelle de classe « ne pourra et ne devra se faire qu'en dehors de l'école bourgeoise » – soit dans les « groupes d'enfants prolétariens » – « tant que le capitalisme gardera des positions solides ».

Les froissements entre la majorité du B.F. et l'É.É., relativement à l'Internationale de l'Enseignement, sont d'une autre nature.

Brusquement, en janvier 1924, Louis Boutreux – dont la classe s'est trouvée totalement vidée par suite d'une création d'école privée dans sa commune, et qui se voit de ce fait à la merci de l'inspecteur d'académie Sarthou et obligé d'aller faire classe à 35 kilomètres de

son domicile – donne sa démission de secrétaire général de l'Internationale. Divers camarades sollicités par lui-même et par les Cornec n'acceptent point de le remplacer. Dans ces conditions, Louis Bouët, sollicité également, consent à se charger provisoirement de cette fonction. Eugénie Beaumont restant secrétaire pédagogique.

C'est un moment difficile pour notre Internationale que les amicalo-syndicalistes de France et d'ailleurs cherchent à démolir au profit d'un organisme qui serait créé sous l'égide de la F.S.I. (Fédération Syndicale Internationale) d'Amsterdam. Il faut faire obstacle à ces menées scissionnistes et obtenir définitivement les adhésions, préparées de longue main par Boutreux, de la Centrale du Personnel de l'Enseignement, qui feraient de notre organisation une véritable internationale unitaire placée en dehors des divisions du prolétariat. Il importe, à cet effet, de manifester une réelle activité.

Il y a 2 000 francs en caisse. Le secrétariat décide néanmoins de faire un bulletin régulier à dater de mars (4 numéros seulement aient été publiés de 1920 à cette époque). L'É.É. qui a augmenté, en 1923-24 de près d'un nouveau millier le nombre de ses abonnés, paiera s'il le faut, la moitié de la dépense pour ce bulletin de langue française paraissant dans notre revue. Il est effectivement publié 5 numéros de 8 pages de mars à la fin de juillet.

Amsterdam a projeté pour le 16 avril à Leipzig un congrès des « groupements nationaux d'instituteurs ». Nous convoquons à la même date et au même lieu une conférence de nos sections, afin d'œuvrer sur place pour une Internationale unique, et nous nous mettons en rapports avec la Fédération pan-russe par l'intermédiaire du « Bureau-Latin » de l'I.S.R. (Paris) où Berlioz, ancien professeur d'É.P.S. (École Primaire Supérieure), est employé comme traducteur, en vue d'obtenir au plus tôt, avec l'adhésion de la Fédération soviétique, la suppression du C.I.P. (Comité International de Propagande) fondé antérieurement par Moscou et dont l'Allemand Geidenberg est secrétaire.

La 4 avril, Sassenbach (de la F.S.I.) fait savoir que le congrès amsterdamiste de Leipzig est renvoyé à une date ultérieure (Noël 1924 ou Pâques 1925). Ainsi les scissionnistes auront été impuissants à désorganiser notre Internationale pédagogique. Il nous reste à l'organiser solidement.

Les adhésions attendues sont effectuées. La section russe verse un premier acompte sur sa cotisation (Juin 1924) et la majorité des sections est d'accord pour tenir le congrès en août, à Bruxelles, où la Centrale du Personnel Enseignant veut bien l'organiser, où les délégués de l'U.R.S.S. pourront être présents.

Une réunion préparatoire doit se tenir en juin à Paris, avec le C.I.P. qui consent à disparaître ensuite, à laquelle sont convoqués, en plus du secrétariat de l'Internationale, l'ancien secrétaire Boutreux et les camarades Cornec pour la section française. Dans l'impossibilité de se déplacer à la date choisie – G. Bouët faisait alors une tournée de propagande pour l'amnistie – le secrétaire général de l'I.E. demande que la réunion se tienne au siège de l'É.É., les déplacements de Boutreux, d'E. Beaumont et de Jean ou de Josette Cornec étant ainsi facilités. Geidenberg accepte et vient à Saumur accompagné d'un traducteur ; mais il oublie ou néglige d'aviser télégraphiquement Cornec de ce changement de lieu de réunion comme il était prié de le faire en cas d'acceptation.

Dernier grief, le plus grave de tous aux yeux de Cornec, il croit qu'on a voulu l'éviter et l'envoyer se « casser le nez » à Paris pendant qu'on se réunissait à Saumur... pour subordonner l'I.E. à Moscou.

Mais la raison profonde des divisions au sein de l'organisation, à cette époque, ce sont les espoirs fondés par d'assez nombreux camarades sur le Cartel des Gauches qui s'est constitué en vue de la campagne électorale de 1924, à propos de laquelle *La Tribune du Fonctionnaire* a ouvert une grande souscription nationale.

Les espoirs dans le bloc des Gauches

[Retour à la table des matières](#)

Les perspectives révolutionnaires s'estompent partout ; la Révolution Russe a perdu beaucoup de son prestige sur les masses ; on ne croit plus guère au renversement du capitalisme. Par contre, le Bloc National ayant causé un mécontentement quasi-général dans le pays, il s'agit de lui donner le coup de grâce, mais dans le cadre du régime. Les politiciens radicaux ou soi-disant socialistes préparent leur campagne électorale de mai 1924 en se remettant à défendre « la Laïque ».

Et les éléments vieillis –parfois prématurément ! – de notre Fédération s'affaissent volontiers sur le mol oreiller des espoirs pourtant chimériques dans la nouvelle formation politique, cependant que les militants mieux avertis, ou plus irréductibles dans la lutte de classe et soucieux de réserver l'avenir, prévoient et prédisent déjà une nouvelle et lamentable faillite de la bourgeoisie de gauche au pouvoir.

Ces derniers ne peuvent oublier que les majorités parlementaires de gauche de la troisième République ont été toutes renversées au bout de 18 mois ou de deux ans au plus pour faire place à un gouvernement de concentration ou d'union nationale. La dernière expérience, celle de la Chambre de 1914, élue contre la loi de trois ans et la politique de guerre et devenant unanime dans l'union sacrée du massacre, quelques mois plus tard, est la plus cuisante pour des révolutionnaires impénitents.

Tout de suite, les événements leur donnent, hélas ! bien trop raison. Deux mesures s'imposaient et pouvaient être acquises au lendemain de la « victoire » électorale du 11 mai 1924 : l'amnistie générale comportant amnistie administrative et réintégration des révoqués des administrations publiques et des chemins de fer, la revalorisation des traitements des fonctionnaires par l'indemnité de 1 800 F. réclamée avant les élections et qui eût été ensuite incorporée aux traitements ; mais il fallait faire vite dans le temps où la bourgeoisie de droite était réduite à la défensive. Et voilà que sur ces deux points importants les dirigeants du S.N. des instituteurs et de la Fédération des Fonctionnaires s'emploient à faire obstacle à notre fédération et au Cartel unitaire des services publics.

Au Conseil fédéral des Fonctionnaires, réuni le 1er juin « dans le but de fixer l'attitude des salariés de l'État devant la nouvelle majorité », Glay, Laurent, Neumeyer entraînent les délégués à voter contre la demande immédiate des 1 800 francs et contre la continuation de la campagne entreprise en faveur de l'amnistie. Le mot d'ordre est de ne pas créer de difficultés au gouvernement du bon Herriot, afin de ne pas faire le jeu de ses adversaires.

Glay a donné le ton dans le *Quotidien* (1er juin) :

« Les réactionnaires qui attendent un mouvement de révolte de nos syndicats sur cette revendication capitale des 1 800 francs par exemple, seront vite désillusionnés. Nous ne nous laisserons pas manœuvrer ».

Selon le secrétaire du S.N. ; il importa d'obtenir d'abord « l'assainissement progressif de la trésorerie » ; Laurent veut qu'on laisse au gouvernement un certain délai afin de ne pas précipiter la chute du franc ; pour Neumeyer, un répit de trois mois s'impose dans « l'intérêt supérieur du pays » ; il ne faut pas, par notre âpreté, mettre le gouvernement en difficulté et accentuer la gravité de la situation financière. En face de ces gens-là, Piquemal, des Indirectes, se débat en vain.

En ce qui concerne les révoqués, Glay s'élève contre l'amnistie impliquant la réintégration globale ; il est pour l'examen des cas d'espèce par le gouvernement et il achève de se disqualifier auprès des syndicalistes sincères en écrivant :

« J'ai ajouté aussi que nous n'avions pas à réclamer la réintégration de ceux qui ne veulent pas quitter un fromage politique ou un commerce lucratif de bouquins pour reprendre contact avec le métier d'instituteur dont ils se moquent comme de leur première chemise » ⁸⁴.

Briard et Lorient, ainsi avisés répliquent avec indignation. Le premier écrit :

« Pourquoi Glay prête-t-il aux autres, à des révoqués surtout bien notés professionnellement, un tel mépris du métier ; Glay n'a-t-il pas voulu quitter le métier de son plein gré pour être directeur d'une revue ? Était-ce par goût du lucre ou parce qu'il se moquait du métier d'instituteur ? »

« Les révoqués qui ne veulent pas être réintégrés ! C'est une légende créée par ceux qui ne voulaient pas réintégrer, ceux qui avaient intérêt à ne pas réintégrer... »

⁸⁴ Revue de l'Enseignement du 24 juin 1924.

Loriot, de son côté, déclare :

« Je ne me suis jamais moqué du métier d'instituteur que j'ai librement choisi, étant très capable de faire autre chose. M. Glay, dont les idées subversives surent s'arrêter à la censure qui auréole sans épines, ne comprendrait pas si je lui disais ce que j'ai éprouvé, ce que nous avons éprouvé aux heures sombres de la guerre, lorsque les événements nous plaçaient sans cesse, n'est-ce pas Bouët, n'est-ce pas camarades révoqués, dans l'alternative de nous faire fermer la porte de l'école ou d'étouffer la voix de notre conscience.

« Aujourd'hui, je lie mon sort à celui des autres révoqués. Comme eux, je reprendrai ma classe si nous sommes réintégrés. Comme eux, je la reprendrai simplement, sans vain tapage, mais fièrement, sans rien renier de mes opinions communistes de mon droit, et, hors de l'école, de descendre, comme Glay, dans l'arène politique ». (É.É. du 20 juillet et 24).

Le Bureau Fédéral, unanime en la circonstance, décide de reprendre sa campagne avec le concours des révoqués Vernochet ; G. et L. Bouët, Marthe Bigot, Lucie Colliard, des députés Delourme, Baroux, Piquemal (P.T.T.), etc... Laissons la parole à Gabrielle Bouët qui énumère les meetings organisés avec succès dans tout le pays (*Vie Ouvrière* du 4 juillet).

« C'est d'abord une première série en Bretagne : Brest, Quimper, Morlaix ; puis Angers, Nantes, Lorient. Le succès nous encourage et nous continuons par Orléans, Rouen, Clermon-Ferrand, St-Étienne, où, dans cette seule ville, plus de deux mille auditeurs écoutent avec sympathie et émotion les exposés des orateurs. Une troisième tournée dans le Midi : Cerbère, Béziers, Cette, Montpellier, amène toujours un public nombreux, attentif. Deux syndicats de l'enseignement sont créés dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. Et voici les séries en cours : Paris et la banlieue, Limoges, Lyon qui connaît un succès analogue à celui de Saint-Étienne. Le 3 juillet. Le Mans fait également sa démonstration.

« ...Nous avons, tout en travaillant pour l'amnistie, fait entendre une haute protestation contre la guerre et le régime capitaliste qui l'engendre et la perpétue. Nous rapportons cette impression très reconfortante que ; s'il s'agit de causes généreuses, l'unité ouvrière peut se reformer ; des réunions qui promettaient d'être tumultueuses ont été recueillies, unanimes dans leurs applaudissements... »

Le congrès fédéral s'ouvrira néanmoins avant que le gouvernement du Cartel ait accordé satisfaction aux fonctionnaires qui avaient assuré son triomphe.

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XXV

AU TEMPS DU CARTEL DES GAUCHES

Congrès fédéral de Paris
(5, 6 et 7 août 1924)

[Retour à la table des matières](#)

Le congrès annuel a lieu une fois de plus dans l'une des salles de la Maison des syndicats, avenue Mathurin-Moreau. Le nombre des délégués et auditeurs est un peu moins élevé que l'année précédente ; par contre celui des syndicats représentés et validés, en augmentation de 7 unités, est porté à 45 sur 49 groupements fédérés. La Savoie vient de rejoindre la Haute-Savoie dans l'autonomie ; mais le Jura a réintégré la Fédération ; des syndicats nouveaux ont été créés dans la Meuse et dans la Lozère, ainsi que dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales

Conformément à une décision du congrès de Brest, on débute par les questions pédagogiques inscrites à l'ordre du jour : histoire, éducation rationnelle et humaine.

Antoine Richard était chargé du rapport sur l'enseignement de l'histoire. Le secrétaire du congrès, G. Thomas résume ainsi son exposé dans l'*Émancipation* n° 205 :

« Il examine d'abord les arguments contre l'enseignement de l'histoire. (L'histoire est une science incertaine ; elle est une science d'hommes ; elle est pernicieuse), puis les arguments en faveur de cet enseignement (programmes et examens l'imposent, sa valeur éducative). Il fait ensuite une critique serrée des manuels en usage. Il leur fait grief d'asservir l'enseignement de l'histoire au culte de la nation, d'exalter la démocratie actuelle, de la présenter comme le régime idéal, de contenir un vocabulaire obscur, d'accorder une place démesurée aux faits politiques, diplomatiques et guerriers et de ne réserver qu'une toute petite part à l'histoire économique. Il se prononce pour l'enseignement de l'histoire. Mais, dit-il, il s'agit de savoir quelle histoire nous voulons enseigner et dans quel esprit nous voulons l'enseigner... Nous voulons rendre acceptable l'enseignement de l'histoire en le renouvelant. Et il propose de donner à l'histoire une base matérialiste parce que les faits matériels sont plus accessibles à l'enfant, qu'ils expliquent en grande partie les faits politiques et moraux et que leur exposé permet de montrer les mérites du peuple et les beautés du travail, sans aucun risque de semer la haine ».

Freinet (Alpes-Maritimes) demande la suppression complète de l'histoire comme branche d'enseignement. F. Bernard ne croit pas à l'histoire-science dans nos classes ; pour lui, il ne peut y avoir que « des histoires » :

« Laissons donc l'histoire en tant que science aux historiens et racontons à nos enfants beaucoup d'anecdotes, beaucoup de ces légendes naïves qui peignent admirablement l'âme populaire d'une époque, mais ne présentons jamais nos histoires « comme des vérités absolues »

Dommanget estime que dans la mesure où l'histoire de la civilisation remplacera l'histoire politique, l'histoire s'élèvera à la hauteur d'une science. « L'histoire, dit-il, peut faire naître l'esprit chauvin ; mais elle peut apprendre à détester la guerre. Cela dépend du maître qui l'enseigne ». Avec lui, Beauvois (Cher), Fontaine et Lavenir (Rhône), voulant aboutir à des conclusions pratiques, sont pour l'édition de nouveaux manuels par les soins de la fédération.

À la quasi-unanimité, le congrès se prononce en faveur d'un enseignement distinct mais rénové de l'histoire et adopte une résolution dont voici le passage essentiel :

« Le Congrès... se rallie à la conception d'un véritable enseignement de l'histoire de la civilisation étudiant avant tout le travail, la vie et la pensée de l'homme dont les faits politiques et militaires ne sont que l'un des aspects ;

« Rend hommage au travail considérable effectué au sein du syndicalisme universitaire depuis environ quinze ans par des camarades de la Fédération ;

« Pense que ces travaux doivent être poursuivis et mis au point sous la forme de manuels rédigés et édités par la Fédération pour les élèves (à commencer par le cours Moyen), l'Internationale de l'Enseignement préparant d'autre part un manuel d'histoire supra-national à l'usage des maîtres ;

« Et fait appel à tous les camarades pour qu'ils exercent autour d'eux, dans leur classe et dans les conférences pédagogiques, l'action nécessaire pour que dès aujourd'hui, les idées du congrès deviennent une réalité ».

C'est en application de ce vote que sera publiée trois ans plus tard la *Nouvelle Histoire de France* pour cours moyen et C.E.P.

La discussion relative à « l'éducation rationnelle et humaine » n'est pas moins amicale. On pouvait s'attendre à une opposition irréductible entre la thèse du rapporteur F. Bernard (neutralité) et celle des syndicalistes communistes (éducation de classe). Mais le Syndicat de Maine-et-Loire vient d'adopter des conclusions permettant une synthèse acceptable pour tous, quoique n'étant pas le nègre blanc en honneur dans les congrès du Parti socialiste. Le rapporteur n'abandonne pas sa position solide d'un enseignement basé sur la raison. Citons encore le compte rendu de Thomas :

« Devant un enfant, avant de dire une vérité, je veux être sûr qu'elle en est une. « Aussi, de même que je me refuse à enseigner les dogmes bourgeois, je m'interdis d'enseigner mes propres doctrines que, d'ailleurs, les élèves ne comprendraient pas. Pour combattre l'enseignement dogmatique bourgeois, il y a deux moyens : 1. donner à la façon des prêtres un enseignement dogmatique contraire ; 2. habituer l'enfant à ne croire que les

choses dont il peut s'assurer de l'exactitude par lui-même. C'est ce deuxième moyen que je préfère ».

Mais il donne ensuite de la « neutralité » une définition qui lui permet de rejoindre le Syndicat de Maine-et-Loire dans sa conception d'une éducation prolétarienne en régime capitaliste :

« Être neutre, donner un enseignement désintéressé, c'est se refuser à enseigner le dogme civique, la religion de la République démocratique et même sociale, le dogme militariste, le dogme patriotique. C'est aussi revendiquer le droit de montrer à l'enfant la société telle qu'elle est ; c'est appliquer à l'analyse des faits sociaux la méthode employée pour l'étude des sciences ; c'est amener l'enfant à constater l'existence des classes, à prendre position par lui-même dans la lutte des classes ».

I – BUT

« 1. L'éducation rationnelle et humaine se propose de développer harmonieusement chez l'enfant toutes les facultés physiques, intellectuelles, morales et sociales ;

« 2. En conséquence, elle s'efforce de réaliser chez l'enfant : la santé physique ; la santé intellectuelle, c'est-à-dire l'aptitude à connaître la vérité et à repousser l'erreur ; la santé esthétique qui permet de découvrir, d'apprécier et de créer le beau ; la santé morale qui rend apte à distinguer le bien et à le vouloir ; la santé de l'être social qui aide à découvrir les vérités politiques et sociales, à développer l'esprit d'entr'aide et de solidarité nationale et internationale.

II – PRINCIPES

« 1° L'éducation rationnelle donne un enseignement indépendant de tout dogme.

« 2° L'éducation rationnelle doit mettre en œuvre l'observation, l'expérimentation, le raisonnement et l'expérience. En ce qui concerne les notions invérifiables, le développement de l'esprit d'examen chez l'enfant doit le conduire au doute.

« L'éducation rationnelle et humaine constitue en régime capitaliste une éducation de classe, car l'observation des réalités sociales aboutit logiquement à la notion de classe et au désir de transformation sociale.

III – MÉTHODES

« 1° L'école doit substituer à la passivité l'activité créatrice de l'enfant. L'enfant doit, autant que possible, découvrir, inventer, créer sa propre science et non plus la recevoir toute faite.

« 2° L'école rationnelle vise le développement de toutes les facultés de l'enfant et, sans oublier son rôle futur de producteur, elle doit se garder de toute spécialisation prématurée.

« 3° L'enfant doit être élevé pour la liberté et, autant que possible, dans la liberté. Les éducateurs s'efforceront de créer une atmosphère de confiance mutuelle et d'affection.

« 4° Le régime de la co-éducation sera celui des écoles rationnelle.

« La Fédération des Syndicats de l'Enseignement s'emploiera à réaliser cette éducation en accord et en collaboration avec la classe ouvrière ».

Puis Richard fait mettre à l'ordre du jour du congrès de 1925 la question de l'éducation morale et des principes d'une morale prolétarienne.

Ce travail pédagogique est la partie positive du congrès. À propos du Rapport moral, les tendances s'affrontent, mais souvent par des petits côtés, selon la tournure d'esprit du Bureau Fédéral : son gros grief est que l'autonomie de la C.G.T. ne lui semble pas respectée. Il se plaint d'une dualité dans la Fédération : d'un côté le Bureau Fédéral avec une minorité de syndicats, de l'autre l'*École Émancipée* avec la majorité ; il n'a pas senti assez de confiance, de sympathie de la part de cette majorité. Bouët a chaussé de « petits souliers » les articles qui ne lui plaisent pas. Le bureau latin de l'I.S.R. s'est intégré dans les affaires de l'Internationale de l'Enseignement. Des commissions syndicales ont été constituées, etc... Il déclare en terminant :

« Nous ne voulons pas avoir devant nous un deuxième Bureau Fédéral qui serait le vrai Bureau Fédéral puisqu'il serait celui de la majorité. Nous demandons donc à la majorité de prendre en mains le gouvernail. Nous continuerons notre action minoritaire en restant fortement attaché à la C.G.T.U. »

L. Bouët se voit obligé de justifier le secrétariat de l'*École Émancipée* plusieurs fois pris à partie, il le fait sans aller au fond d'un débat que personne ne semble vouloir aborder dans ce congrès. La revue est

restée dans la voie tracée par les congrès antérieurs. Le secrétariat s'est efforcé de faciliter la tâche du Bureau Fédéral ; mais il n'insistera plus auprès de Cornec pour lui faire reprendre sa démission, celui-ci ne consentant à rester que si l'orientation de la fédération est changée. Rollo puis Richard estiment qu'il suffit, en effet, d'enregistrer cette démission, la majorité se devant de choisir un nouveau bureau dans son sein.

C'est sur la gestion de l'*École Émancipée* que se fait le véritable vote départageant les deux grandes tendances fédérales. Deux motions sont déposées : l'une par la majorité du Syndicat du Rhône approuvant la gestion financière de la revue, la rédaction de la partie scolaire pédagogique et corporative, mais faisant des réserves sur la partie sociale ; l'autre par le camarade Durand, au nom du Syndicat de la Mayenne, faisant confiance au secrétariat de rédaction.

Cette dernière est adoptée par 96 voix contre 51 et 6 abstentions. En voici le texte :

« Le congrès constatant que l'École Émancipée s'est tenue dans la ligne générale de conduite fixée par les congrès fédéraux, tout en accordant une assez large place aux opinions de la minorité, fait confiance au secrétariat de rédaction de la revue et au syndicat de Maine-et-Loire responsable de la gestion. Il fait également confiance aux militants collaborant à la revue et à la rédaction pour exprimer leur pensée avec la plus grande cordialité à l'égard de tous les camarades, amis ou adversaires de tendance ».

Ayant entendu, après Racamond, secrétaire délégué de la C.G.T.U., l'un des camarades russes présents, Appletine, ainsi que le camarade allemand Geisenberg, et préparé le congrès de l'Internationale de l'Enseignement qui doit se tenir ensuite à Bruxelles, le congrès fédéral par 105 mandats contre 44 et 4 abstentions, charge les syndicats du Morbihan et de Maine-et-Loire de former le nouveau Bureau Fédéral qui sera ainsi constitué :

Secrétaire général : J. Rollo ; secrétaire corporatif : « Émile Guyot ; secrétaire pédagogique ; J. Laforge (Morbihan) ; secrétaire à la propagande et à la rédaction du Bulletin fédéral : E. Bazot, qui avait déjà rempli cette tâche dans le bureau angevin de 1919 à 1921 ; secré-

taire à l'Internationale : Gabrielle Bouët ; trésorière : Eugénie Boudault, qui reprenait ainsi sa fonction de 1920-21 et trésorier-adjoint (solidarité) ; Louis Boutreux. La maladie obligera bientôt Laforge, un des militants les plus dévoués de la Fédération, à se retirer du Bureau Fédéral où il sera remplacé par J. Dupont (Morbihan).

Au congrès du S.N., qui se tient les 7 et 8 août à Lyon, le bureau se fait battre par la majorité des délégués quand il propose de prendre en bloc 70 000 cartes à la C.G.T. et M. Ferdinand Buisson, bien vieilli, se fait applaudir quand il prodigue ses conseils de modération : « Gardez la voie sage, mesurée, qui demande simplement à la France d'être républicaine ». On étudie aussi la question de l'histoire, et la thèse de Clémendot, qui s'apparente à celle de Freinet (pas d'enseignement spécial de l'histoire à l'école primaire) est repoussée.

« Mais à aucun moment nous n'aurons senti vibrer l'assemblée pour une grande idée émancipatrice. Il semble même pour les dirigeants du S.N., que le droit syndical – obtenu, presque obtenu – soit un but non un moyen. Le syndicalisme « administratif » serait-il au point mort ? « Les délégués à Lyon, écrivait dernièrement Glay, n'ont plus donné l'impression si caractéristique des congrès syndicaux ; ils ne semblent pas avoir aussi vifs ni l'esprit de combattivité ni la cohésion des années passées ».

« Eh ! c'est parce qu'ils croient que c'est arrivé !... »

Henri Blutte
É.É. N° 2 du 5 octobre 1924 »

Congrès de l'Internationale de l'Enseignement (9, 10 et 11 août 1924)

La congrès qui se tient à la Maison du Peuple de Bruxelles à l'issue du Congrès fédéral, marque sans conteste l'apogée de notre Internationale pédagogique.

Dix sections nationales sont alors adhérentes dont huit sont représentées :

France : Fédération de l'Enseignement Laïque. Belgique : Centrale du Personnel Enseignant Socialiste. Portugal : Association des Professeurs. Espagne : Union des Maîtres. Russie : Fédération pan-russe des Travailleurs de l'Enseignement. Luxembourg : Syndicat des Instituteurs. Italie : Sindacato Magistrale. Hollande : Association des Instituteurs Communistes.

La Bulgarie et la Tchécoslovaquie n'ont pu envoyer de délégués, mais la Teacher's labour League (Angleterre) et le Bond hollandais sont représentés avec voix consultative, la première par D. Capper et le second par Posthumus.

Le rapport du secrétaire général fait ressortir qu'après les adhésions de la Centrale du Personnel enseignant de Belgique (Amsterdam) et de la Fédération pan-russe des travailleurs de l'Enseignement soucieux de réaliser pleinement une Internationale unique de lutte de classe. Il est adopté unanimement après quelques modifications de formes réclamées par les sections d'Amsterdam.

Boubou (France) donne connaissance d'une enquête sérieuse sur la situation matérielle et morale de l'instituteur dans le monde. Son rapport, complété ultérieurement, fera l'objet d'un volume grand-format édité par l'Internationale. Élie Reynier rapporte sur l'enseignement de l'histoire. Eugénie Boudault développe les conclusions de la section française sur l'éducation rationnelle, lesquelles ne donnent point satisfaction aux délégués russes qui y retrouvent « les principes élaborés par les pédagogues bourgeois ». Il est entendu que les deux questions resteront à l'étude.

Des statuts définitifs sont adoptés. L'organisation s'appellera désormais : Internationale des Travailleurs de l'Enseignement (I.T.E.). Elle aura un bulletin édité en trois langues : français, allemand et anglais. Un comité exécutif est constitué ainsi qu'un secrétariat de trois membres.

L. Bouët, qui tient à reprendre son emploi dans l'enseignement public, décline toute candidature pour le secrétariat général : il pense que la charge de la rédaction et de l'administration de l'É.É. sera déjà assez lourde après la réintégration qu'il ne désespère pas d'obtenir enfin. Il propose F. Bernard comme successeur ; mais celui-ci se refuse aussi et c'est finalement L. Vernochet qui sera choisi, avec Van de

Mootrel (Belgique) et Geisenberg (Allemagne) comme secrétaires-adjoints.

Les réintégrations

[Retour à la table des matières](#)

En tête des tâches du nouveau Bureau Fédéral se place la réintégration de nos révoqués que le bureau Cornec, malgré tous ses efforts, n'a pu arracher ni du Bloc National ni du Cartel des gauches arrivant au pouvoir.

Au cours du Congrès, une délégation fédérale, conduite par le député communiste Delourme, a été reçue par le ministre de l'I.P. François Albert ; mais celui-ci n'a pas voulu prendre d'engagement précis : il veut connaître les dossiers avant de se prononcer, laissant toutefois entendre que les réintégrations seraient faites à la rentrée d'octobre. Le congrès a décidé de reprendre la campagne pour l'amnistie générale complète si satisfaction ne lui est pas alors donnée.

À la rentrée, c'est-à-dire 5 mois après la grande victoire électorale des gauches, cinq réintégrations effectives sont prononcées : Marthe Bigot (Seine) ; Claudius Buard (Loire) ; Marie et François Mayoux (Charente), placés sur leur demande dans les Bouches-du-Rhône, et Marie Guillot (Saône-et-Loire). 5 sur 22 camarades de l'Enseignement à réintégrer !

Paul Briard, avisé qu'il serait placé à Serqueux, à 3 km ½ du Thil-Riberpré où exerce sa femme, attend en vain sa nomination officielle... qui vient enfin pour un hameau situé à 12 km du Thil, sans moyens de communication. Il se voit obligé de protester contre ce déplacement d'office et ce nouveau divorce administratif qui lui sont infligés avec sa réintégration officielle. Après avoir entendu lecture des instructions ministérielles qui présentent la rentrée dans les cadres comme une mesure « de bienveillance et de pardon » s'accompagnant d'une nouvelle menace de révocation pour le cas où les faits reprochés se renouvelleraient, Paul Laguesse déclare : « J'attends ma réintégra-

tion comme la réparation d'une injustice ». Puis il se retire. Il ne sera réintégré que dix ans plus tard. Quant à Gabrielle Bouët dont on annonçait officieusement la réintégration, elle est convoquée en octobre à la Préfecture de Maine-et-Loire pour s'entendre reprocher, d'après un rapport de police, des paroles qu'elle aurait prononcées dans un meeting pour l'amnistie avant le fameux triomphe électoral de mai 1924 !...

Voilà ce que la *Tribune du Fonctionnaire*, toute heureuse, appelle « une première fournée de réintégrations dans l'enseignement ». La méthode des cas d'espèce chère à Glay est appliquée à la lettre, et, comme par hasard, se trouvent exclus du « pardon » les militants qui ont le plus combattu le « possibilisme » du vindicatif secrétaire du S.N. des Instituteurs. Il faut donc reprendre toute la campagne.

L. Hérard se gausse dans l'*École* de la politique du « geste symbolique » du ministre Herriot, L. Bouët stigmatise dans l'*Huma* l'attitude de Glay, « puissant pour faire le mal », les cinq réintégrés déclarent publiquement se solidariser avec leurs camarades et rentrer dans leur classe « la tête haute, sans aucune abdication » :

« Révoqués parce que syndicalistes et révolutionnaires, ils demeurent aujourd'hui ce qu'ils étaient hier. Éducateurs des enfants du peuple, ils rempliront consciencieusement leur tâche professionnelle tout en continuant l'action corporative et sociale à laquelle ils se sont dévoués jusqu'à présent ».

Rollo multiplie ses communiqués à la presse. Il publie successivement une lettre ouverte au ministre de l'I.P., une autre aux sections du S.N. Baroux et Delourme interviennent de nouveau à la Chambre, poussent François Albert dans ses derniers retranchements (18 nov.) :

« M. le Ministre de l'I.P. – Je distingue l'opinion et l'expression de l'opinion... (Interruptions à droite).

« M. Baranton – Quelle argutie !

« M. le ministre de l'I.P. – ...Et autant j'estime que l'opinion est libre...

« M. Lamazou-Betbeder – O Escobar !

« M. le ministre de l'I.P. – Mais il y a en cette affaire nulle escobarde-rie. Je déclare que si je n'ai pas le droit de considérer les opinions comme subversives, j'ai le droit et le devoir de considérer comme telles certaines expressions de l'opinion ». (J.O. du 19 nov.)

En même temps que le ministre distingue aussi jésuitement l'opinion et son expression, Gabrielle Bouët reçoit une nomination d'institutrice-adjointe à Vernantes, localité située à 22 km de Saumur, alors qu'il y a des postes vacants près de Saumur et à Saumur même. Le Syndicat de Maine-et-Loire proteste avec l'intéressée contre cette mesure qui « par la façon dont elle se présente, constitue une nouvelle brimade »

Cependant Briard obtient le poste d'instituteur adjoint à Serqueux.

Puis le temps passe. L'amnistie est toujours pendante devant les Chambres malgré les efforts de Delourme qui ne perd pas une occasion de prendre avec opiniâtreté la défense de ses amis non encore réintégrés et de remettre les choses au point en ce qui les concerne.

Alors G. et L. Bouët, d'accord avec le Bureau Fédéral tout entier, décident de reprendre leur bâton de pèlerins pour faire de nouveaux meetings et constituer de nouveaux syndicats de l'enseignement dans des départements qui n'en sont pas encore pourvus. Cette création de nouveaux syndicats, même réduits à quelques dizaines d'adhérents pour débiter, va être le meilleur moyen d'amener le secrétaire du S.N. à composition – et par suite le gouvernement. À peine la campagne est-elle commencée dans l'ouest que de nouvelles réintégrations s'effectuent : à la fin de décembre, L. Vernochet reçoit sa nomination à l'E.P.S. d'Aiguillon : Hélène Brion est replacée dans son école maternelle de Pantin, Lucie Colliard dans un hameau de montagne en Haute-Savoie, et l'on promet à Julia Bertrand de la nommer bientôt en Seine-et-Oise. À la fin de janvier, Gabrielle et Louis Bouët sont chargés d'un poste double à Lésigné, petite commune située au nord-est du département, à 75 km de chemin de fer de Saumur. Ces derniers acceptent, malgré l'éloignement du siège de la revue, ne voulant pas donner de prétexte au gouvernement pour arrêter encore le mouvement des réintégrations. Un peu plus tard, Leblaye sera réintégré en Seine-et-Marne, Mme Piéderrière en Ille-et-Vilaine. L'amnistie est enfin votée, mais une amnistie restrictive qui ne donne pas un droit ab-

solu à la réintégration des fonctionnaires révoqués. Et voilà qu'à propos de la réintégration de Leblaye, faite sur demande spéciale du S.N., le ministre, interpellé par le sénateur Berthoulat, se montre assez pitoyable dans sa réponse.

Comme le gouvernement eût été mieux inspiré en faisant, dès son entrée en fonctions et selon notre demande, la réintégration globale des instituteurs et institutrices syndicalistes. L'opposition de droite, réduite à la défensive, n'aurait pu alors soulever un incident de ce genre.

Quoi qu'il en soit, au moment où le gouvernement Herriot se voit renversé par le Sénat (avril 1925), il reste encore à réintégrer nos camarades Julian Bertrand, Fernand Loriot, Berthe Fouchère, Paul Lagasse et Boin.

Parlant des gouvernants du Cartel, Marthe Bigot écrit alors fort justement, dans une lettre au secrétariat de l'É.É. qu'ils « ne savent apporter, même dans leurs actes de réparation, qu'un esprit mesquin et tracassier ».

Les fonctionnaires et le bloc des Gauches

[Retour à la table des matières](#)

On sait que les difficultés d'ordre financier, qui n'avaient point arrêté les dirigeants réformistes des fonctionnaires au temps du Bloc National, étaient devenues capitales à leurs yeux, une fois leurs amis du Bloc des Gauches au pouvoir ; et l'élan revendicatif avait été brisé au mois de juin 1924. Par contre, les portes des ministères étaient grandes ouvertes à ces messieurs : ils collaboraient, faisant partie d'une commission Hébrard de Villeneuve chargée de procéder à la révision des traitements.

Un « geste symbolique » du gouvernement Herriot, la circulaire Chautemps présentée comme une étape importante vers le droit syndical des fonctionnaires, avait surtout pour objet de recommander cette collaboration à tous les échelons administratifs.

Cependant, la masse des petits et moyens fonctionnaires, ne voyant rien venir en ce qui concernait les traitements, commençait à manifester quelque impatience, car le coût de l'existence ne cessait d'augmenter. En octobre 1924, quand se tient un congrès extraordinaire de la Fédération des Fonctionnaires, le mécontentement est déjà grand, et l'opposition, dirigée par Michel Piquemal, des Indirectes, domine les débats. Il faut lui donner en grande partie satisfaction ; déjà les dirigeants, réduits à la défensive, ont dû se retirer de la fameuse Commission Hébrard de Villeneuve et ils se voient maintenant obligés de recevoir une délégation du Cartel Unitaire et d'entendre son secrétaire Vernochet, qui réclame une action commune pour l'indemnité de vie chère de 1 800 francs et un salaire minimum de 6 500 francs pour les agents des services publics ; ils s'affirment en faveur de l'amnistie intégrale et de la réintégration de droit de tous les révoqués, acceptant de mener campagne pour le traitement de base de 6 000 francs et pour l'échelle mobile selon les indices de coût de la vie.

Parlant de ce congrès, Ch. Laurent écrit dans la *Tribune des Fonctionnaires* (11 oct.) :

« ...Les ministres ont pu constater que nous n'exagérons rien lorsque nous dépeignons le malaise qui se propage dans nos milieux... S'il veut éviter le développement en profondeur de cet état de nervosité, le gouvernement doit nous donner satisfaction ».

Et il précise dans l'*Œuvre* :

« Si nous sommes personnellement balayés par les mécontents, le gouvernement aura devant lui des extrémistes et les décisions les plus redoutables sont possibles ».

C'est donc la peur du coup de balai « extrémiste » qui ramène les chefs réformistes à une plus saine compréhension de leur rôle ; mais leur tactique s'avère déplorable lorsque la Chambre, malgré les efforts du postier communiste Piquemal, rejette l'échelle mobile et le traitement de base de 6 000, se bornant à une augmentation très insuffisante (à peine 25 % et moyenne quand le prix de la vie s'est élevé environ de 50 %) et à un acompte de 500 fr. (février 1925). Laurent lui-même

est contraint de reconnaître que la question des traitements n'est point résolue et que la bataille doit continuer.

Hélas ! Il aurait fallu la mener énergiquement toujours, cette bataille, et surtout au moment opportun, en usant – selon l'expression de Rollo – « de l'arme redoutable qu'est l'action directe » :

« La collaboration avec le pouvoir, le souci illimité des deniers publics, des deniers de la bourgeoisie, nous a conduits dans l'impasse où nous sommes. Nous n'en sortons qu'en revenant aux saines traditions de l'action de classe ». (J. Rollo : É.É. n° 29, du 19 avril 1925).

C'est trop demander aux collaborationnistes, incapables de sortir de leur ornière, et bientôt le Sénat restreindra encore les maigres avantages consentis en réduisant le crédit global et en reportant au 1er janvier 1927 la fixation définitive des nouveaux traitements. Aussi, au congrès suivant (juillet) de la Fédération des Fonctionnaires, la majorité tombera-t-elle de 488 à 291 voix, tandis que la minorité montera de 91 à 180.

Parlant des dirigeants qu'il a traités si justement de « syndicalistes de gouvernement », Piquemal pourra écrire, en manière de conclusion :

« ...Ils sont partis à la bataille des antichambres avec des âmes de bureaucrates et de vaincus. Au lieu d'animer, il ont freiné. Au lieu d'entraîner, ils se font pousser. Ils ne retrouvent de vigueur que pour combattre les éléments animateurs de la minorité agissante.

« Voilà où conduit la déviation électorale ». (É.É. N° 43 du 26 juillet 1925).

Encore une crise intérieure

[Retour à la table des matières](#)

La façon dont le bureau Morbihan-Maine-et-Loire avait été combattu dès le congrès de Paris 1924 faisait présager des difficultés intérieures. Une nouvelle crise du Parti Communiste, consécutive à la

« bolchévisation » ordonnée par Moscou et à l'exclusion de Monatte, Rosmer, Souvarine, etc... devait d'ailleurs avoir sa répercussion sur les instituteurs syndicalistes.

Parmi les membres du bureau, ceux de Maine-et-Loire, communistes moins orthodoxes que Rollo et ses amis du Morbihan, faisaient, au sein du Parti, toutes réserves sur les folies de la direction, mais sans extérioriser leurs critiques, dans la crainte de nuire à la Révolution Russe, et ils entendaient maintenir l'autonomie syndicale tout en restant fidèles aux décisions des congrès fédéraux et confédéraux. Rollo aurait volontiers rompu des lances en faveur du Parti Communiste ; mais il était assez intelligent et dévoué à l'organisation dont il avait la responsabilité pour comprendre que le Bureau Fédéral devait opposer un front uni aux anti-communistes en restant sur le terrain large de la liberté d'opinion et de la libre organisation des tendances.

Aussi lorsque Cornec, au nom du Syndicat du Finistère, somme le Bureau Fédéral de dire quelles sont ses relations avec le Parti, et si, communiste, il lui est possible de ne pas appliquer sans délai toutes les directives de l'organe communiste correspondant et de ne pas travailler sous sa direction immédiate », le Bureau Fédéral répond simplement :

« Le bureau Fédéral n'est comptable de ses actes que devant les organismes réguliers de la Fédération. Le congrès de Paris lui a tracé quelques tâches qu'il s'efforce de remplir scrupuleusement. Le prochain congrès devra le juger non d'après les conceptions politiques de ses membres – que l'on ignore au reste – mais d'après le travail qu'il aura accompli. Le bureau Fédéral n'a donc pas à répondre, à l'ultimatum qui lui est ainsi posé. Dans le passé, d'ailleurs, personne ne s'est jamais inquiété des conceptions politiques ou philosophiques des membres du C.F. ». (L'Émancipation N° 120, É.É. N° 14 du 28 déc. 1924).

En même temps, l'ancien secrétaire général demandait à la fédération de prendre à sa charge les frais d'édition de 4 000 exemplaires (3 000 fr environ) d'un recueil de poésies choisies par Lavenir comme morceaux de récitation, imprimé sous la forme d'un bulletin spécial du Syndicat du Rhône. Or, ni le secrétariat de l'É.É., ni le Syndicat de Maine-et-Loire, chargés statutairement du service fédéral d'éditions, n'avaient été consultés à propos de cet ouvrage. Le syndicat du Rhône

était d'ailleurs en marche vers l'autonomie et l'on pouvait être certain qu'aucune concession ne l'arrêterait. Le Bureau Fédéral refuse donc de prendre en charge cette dépense, mais il invite la rédaction de l'*É.É.* et ses services de librairie de faire gratuitement la publicité et la vente du recueil au bénéfice du Syndicat du Rhône. Cette solution, si conciliante qu'elle soit, ne donnera point satisfaction à Lavenir ni à la direction du Syndicat du Rhône.

Au nom de ce Syndicat, Blain et Geoffray ont assisté (5 août 1924) en « observateurs qui suivent avec sympathie le mouvement fusionniste », à une conférence réunissant, avec les délégués de cinq syndicats autonomes (Côte-d'Or, Haute-Savoie, Bouches-du-Rhône et Maroc), ceux de trois sections du S.N. (Drôme, Côtes-du-Nord et Yonne). Rollo, ayant demandé amicalement au secrétaire du Syndicat du Rhône de le renseigner sur cette conférence fusionniste, ne peut obtenir satisfaction, et Fontaine, donnant au Bulletin Corporatif de novembre ses impressions du congrès de Paris, ne craint pas d'écrire que la majorité fédérale forme « un bataillon uni et discipliné sous les ordres du Parti Communiste et dirigé par Bouët, essayant de lier notre idéal aux destinées du communisme »

Pour remettre les choses au point, le Bureau Fédéral rédige une lettre aux syndiqués du Rhône en vue de l'A.G. du 20 novembre ; mais Fontaine n'en donne point connaissance et il refuse l'insertion. Rollo n'insiste pas.

Là-dessus, le Comité général de l'U.D. Unitaire du Rhône décide, sur la proposition de son secrétaire Pontal, du retrait de l'Union de la C.G.T.U. par 31 voix contre 5 et 12 abstentions. La direction confédérale décide alors de convoquer en congrès les syndicats unitaires du Rhône pour reconstituer l'U.D. adhérente à la C.G.T.U... L'Enseignement refuse de se faire représenter à ce congrès et, le 4 janvier, Soulinhac assiste comme délégué de son syndicat au congrès de l'U.D. scissionniste où il remplit les fonctions d'assesseur. Le Conseil Syndical du Rhône prétend rester à la Fédération tout en quittant la C.G.T. ; mais la minorité prétend remplir ses obligations statutaires et réclame en vain une assemblée Générale.

Dans sa réunion du 18 janvier 1925, après lecture d'une lettre de la C.G.T.U. le pressant de régulariser cette situation et d'une demande d'A.G. signée par 51 camarades du Rhône, le Bureau Fédéral décide

d'intervenir dans le conflit. Il prie le secrétaire du Syndicat d'organiser cette A.G. pour le 29 janvier, date à laquelle une délégation fédérale peut être envoyée à Lyon. Sur refus de Fontaine, le Bureau Fédéral convoque lui-même tous les adhérents.

« Dans l'esprit du B.F. – leur écrit Rollo après avoir brièvement rappelé les faits – il ne s'agit pas de se substituer au Bureau du Syndicat du Rhône, mais d'aider à dissiper le malaise qui pèse, tant sur la vie intérieure de ce groupement que sur celle de la Fédération. Le B.F. en la circonstance, ne fait que se conformer au précédent créé par les camarades du Rhône et de la Loire eux-mêmes qui, placés à la tête de la Fédération, réglèrent ainsi en 1923 le conflit des Bouches-du-Rhône. »

« À cette assemblée générale, à laquelle nous convions instamment tous les syndiqués fédérés, le B.F. demandera que le Syndicat du Rhône tout entier, fidèle à son passé, affirme son attachement à la Fédération et à la C.G.T.U. ».

Le Conseil Syndical invite ses partisans à ne pas assister à cette réunion et annonce une A.G. pour le 12 février, 70 à 80 camarades sont présents quand même. Après l'exposé de Rollo, Chaudy lit une lettre de protestation de Fontaine ; mais aucune précision n'est apportée sur les intentions des dirigeants du Syndicat qui ont ouvert un référendum individuel demandant aux syndiqués de voter pour ou contre le C.S.

À l'A.G. du 12 février, c'est G. Bouët qui est présente.

« Elle défend la position du B.F., fait justice des légendes le concernant et les critiques adressées à l'É.É. Elle sollicite un vote de clarté. « Les autonomistes, dit-elle, en refusant de prendre cartes et timbres conformes aux statuts ne peuvent prétendre rester affiliés à la Fédération : le Syndicat de l'Enseignement continue avec tous ceux qui restent fidèles à la Fédération et à la C.G.T.U. ». Léger, dont le rapport moral de Chambéry est si connu, vient dénoncer les tares de la classe ouvrière, de cette classe qu'il aimait jadis « jusque dans ses erreurs ». Il déclare nettement que l'approbation du Conseil Syndical implique la rupture avec la Fédération. Raffin et Fontaine soutiennent le contraire ».

« Pendant le dépouillement du scrutin, qui ne donne pas au C.S. la majorité 142 voix sur 290, nos amis se réunissent avec G. Bouët pour choisir leur bureau. Bernard accepte d'être secrétaire, Patay d'être trésorier ». (J. Rollo L'Émancipation N° 212, 8 mars 1925).

En même temps, la question d'autonomie est brusquement posée dans la Loire, par la majorité du Conseil Syndical, l'avant-veille d'une A.G. où les syndiqués de Saint-Étienne sont appelés à se prononcer. Là, selon l'expression de Bazot, « L'opération autonomiste est menée sournoisement par des politiciens madrés qui vont quitter la Fédération pour échapper à l'emprise de la politique »⁸⁵. Les députés Ernest Lafont et Ferdinand Faure, dissidents du Parti Communiste, sont, en effet, dans la coulisse. Citons encore Rollo :

« Il fallait faire vite pour que le mauvais coup réussisse !

« Une majorité se groupe derrière Baldacci, L. Courvon et Brun qui, tout en protestant d'une voix que brisait l'émotion, de leur amour pour la Fédération, ne craignant pas de rompre toutes attaches avec elle. Deux autres réunions, tenues à Roanne et à Montbrison ; confirmèrent la position des scissionnistes.

« Conformément à sa tactique, le B.F. a regroupé les syndiqués unitaires ». (L'Émancipation n° 212).

Malheureusement, alors que dans le Rhône, les unitaires sont être bientôt une centaine, Quonten en groupera difficilement plus d'une trentaine dans la Loire.

La lutte contre les minoritaires, au cours de cette année 1924-1925, est menée impitoyablement, parfois avec humour, par le secrétaire général Rollo. C'est lui qui publie alors dans la Vie Ouvrière sous le titre général « Nos bons minoritaires », les articles signés « l'Œil » qui ont le don d'exaspérer ses adversaires. Citons ce passage amusant :

« L'ancien secrétaire général Baldacci, piétinant tout son passé, déchirant tous ses engagements, crachant sur toute son action, ose aller à l'autonomie ! Demain, il sera au S.N. Demain il aura les félicitations de la bourgeoisie.

« Je te vois dans quelques mois, mon vieux Baldacci, au congrès des syndicats autonomes. Toi qui exclus de la Fédération Gourdon et ses amis, tu vas oser collaborer avec eux. Que votre première effusion sera douce !

⁸⁵ Lettre du 14 février 1925.

Gourdon, qui l'eût dit !

– Baldacci, qui l'eût cru !

– Si je t'ai chassé, c'est que je t'aimais trop.

– Je savais que tu ne pourrais vivre sans moi.

– Je préfère la route des réalisations à la route de la Révolution.

– Elle conduit plus facilement... à la direction.

« Le libertaire Anarchasis Cloots avait raison : « Peuple, guéris-toi des individus. Parce que Baldacci a une physionomie sympathique et qu'il a été secrétaire fédéral, il va entraîner dans son sillage une bonne partie de son syndicat, alors qu'en d'autres circonstances on lui jetterait son passé à la face en l'assaisonnant d'épithètes assez malsonnantes, quoique véridiques » (V.O. du 13-2-1925).

Un peu plus tard, on peut lire ces lignes, signées cette fois J. Rollo, à propos des scissionnistes du Rhône et de la Loire :

« Ils n'avaient aucun reproche à formuler contre le travail accompli par le Bureau Fédéral – du moins n'en ont-ils jamais formulé – mais ils se prétendaient brimés par la C.G.T.U., diffamés par les majoritaires dans des journaux régionaux et, au nom de l'entité de la subordination communiste, au nom de l'unité (sic), ils n'ont pas hésité devant le crime qu'ils flétrissaient jadis avec véhémence : la scission...

« ... Les syndiqués du Rhône reliront avec profit le rapport moral du Léger de Chambéry (1912) pour y puiser des raisons précises d'attachement à la classe ouvrière. Les syndiqués de la Loire se souviendront de la grandeur de Baldacci quand, à Brest, il adjurait, en termes profondément émouvants, les militants des Bouches-du-Rhône de se plier à la discipline et ceux de la Haute-Savoie de sacrifier l'intérêt de tendance à l'intérêt commun.

« Les uns et les autres comprendront que la fidélité aux militants qu'ils ont beaucoup aimés, exige non la soumission à leurs erreurs, mais la continuation de leur œuvre ». (V.O. du 27 mars 1925)

Hélas, moins de dix ans après, des remarques analogues s'appliqueront presque à la lettre à Rollo lui-même, avec cette diffé-

rence toutefois qu'au lieu de faire d'abord un stage dans l'autonomie, il ira directement se perdre dans le S.N. ⁸⁶.

Recherchant les raisons du départ des camarades, Rollo écrit alors, mais cette fois dans l'*Émancipation* fédérale, pour tirer la leçon de ces incidents :

« La vérité, c'est que les minoritaires du Rhône et de la Loire haïssent à un tel point une fraction du mouvement ouvrier qu'ils préfèrent briser leurs syndicats et frapper la fédération que de permettre à cette fraction – qui, comme les autres, a le droit d'exister – d'imprégner de sa pensée les divers rouages de l'organisation syndicale.

« Cette attitude scissionniste sera sévèrement jugée de tous... » (N° 212, déjà cité)

Elle sera jugée sévèrement même par leurs camarades de la minorité qui restent dans la Fédération. L'année suivante, Ballereau (Indre) écrira, en effet :

« Des syndicats minoritaires ont quitté la Fédération. Je le regrette certainement plus que Bouchet ⁸⁷ et mes amis savent combien je suis sévère aux militants qui, dans ces syndicats, n'ont pas su vaincre certaines rancœurs et n'ont pas assez de cran pour revenir chez nous » (L'Action Syndicaliste, février 1926).

Le même camarade, dans le *Bulletin Corporatif du Rhône*, avouera que le passage à l'autonomie de la Loire et les événements du Rhône ont été un coup dur pour la minorité :

« ...Outre que nous perdions ainsi les voix de ces deux groupes sortis de la Fédération, le départ de deux syndicats minoritaires indisposait contre nous beaucoup de militants qui pouvaient avoir de la sympathie

⁸⁶ En 1934, Joseph Rollo, qui, dans l'intervalle, avait été exclu du P.C. et avait compté parmi les animateurs de la majorité fédérale, entraînait dans l'opposition contre elle et rejoignait directement, avec son syndicat départemental, le S.N.I, sans attendre la fusion et la réunification des confédérations.

⁸⁷ Bouchet (Deux-Sèvres), Membre du P.C., syndiqué au S.N.

pour notre conception du syndicalisme indépendant. Dans n'importe quel groupement, ceux qui partent ont toujours tort, et ceux qui leur manifestent de la sympathie sont suspects aussi ». (Oct. 1926)

G. Thomas – qui depuis, avec Ballereau !... tentera également, dans l'*Action Syndicaliste*, organe de tendance de la minorité, d'expliquer les départs en disant que les militants des syndicats minoritaires « n'ont pas eu assez de cran pour résister plus longtemps », qu'ils n'ont pas su surmonter leur dégoût, vaincre leur lassitude » ; mais F. Bernard, examinant rétrospectivement les faits, pourra écrire :

« Je m'empresse d'ajouter, car il faut être juste, que ces camarades se sont calomniés eux-mêmes. Nous les connaissons tous, un par un ; ce n'est pas de cran qu'ils ont manqué ; mais peut-être ont-ils senti vaciller en eux cette flamme ardente, trop romantique, n'est-ce pas ? qui nous conduisait depuis si longtemps vers un même idéal ! » (L'Émancipation fédérale N° 369, juillet 1934)

Et comme l'autonomie, selon les prévisions de Rollo, ne sera qu'une étape dans la voie qui ramène à l'amicalisme, c'est-à-dire au S.N., Bernard sera fondé à écrire encore :

« ...Il est curieux, et navrant, de constater que cette minorité, si farouche en face des empiètements, alors présumés, du P.C., se fit toujours miel et tendresse à l'égard des anciens amicalistes et par ses départs successifs au S.N., elle montra qu'elle redoutait bien moins les empiètements des partis bourgeois, si puissants à la C.G.T. » (L'Émancipation, même numéro)

Le Syndicat autonome du Rhône, soit que ses dirigeants aient vraiment du regret de quitter la Fédération, soit qu'ils veuillent entraîner dans leur sillage d'autres groupements fédérés, ou des minorités de ces groupements, voudra être entendu au Congrès fédéral de 1925, devant lequel il croit devoir faire appel des décisions du Bureau Fédéral.

Mais celui-ci peut affronter le congrès sans crainte. Il n'a pas perdu son temps durant l'année, en dépit de la crise intérieure. Le nombre

des syndicats a été porté de 48 à 54 par l'adhésion des Syndicats autonomes du Jura et de la Côte-d'Or et la création de cinq groupements nouveaux : Eure, Lot-et-Garonne, Ille-et-Vilaine, Aube, Hautes-Pyrénées. Malgré les défections le nombre des syndiqués s'est élevé de 400 membres environ.

Des plans de causerie ont été édités et mis à la disposition des camarades : sur le syndicalisme révolutionnaire (R. Gamy) sur l'éducation (A. Richard), sur l'école unique (Marthe Bigot), sur l'éducation rationnelle et humaine (Eugénie Boudault), sur l'émancipation de la femme (G. Bouët).

La cartel unitaire des services publics a été animé par notre Fédération ; la plupart des réintégrations ont été littéralement arrachées au gouvernement ; – et les désillusions consécutives à une faillite désormais à peu près certaine du Bloc de gauches viennent à grands pas.

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

Chapitre XXVI

VERS UNE NOUVELLE UNION NATIONALE

20^e congrès fédéral
(19, 20 et 21 août 1925)

[Retour à la table des matières](#)

C'est encore à Paris que se tiennent les assises fédérales de cette année 1925, toujours dans l'immeuble de l'avenue Mathurin-Moreau. Le congrès est ouvert le 19 août sous la présidence de Jouveshomme, secrétaire du Syndicat de la Seine, assisté de Jean Cornec et de Quonten (Loire), inquiétés par les pouvoirs publics pour leur propagande contre la guerre du Maroc.

Tout de suite, en raison de la validation des mandats, se pose la question du conflit du Rhône. Sur la proposition d'Aulas, rapporteur de la commission, 51 mandats de syndicats régulièrement représentés sont valides ; le cas du Syndicat Fontaine (demande de cartes faite le 29 juillet, non accompagnés du bon de l'U.D. Unitaire du Rhône) est réservé ; et Rollo, au nom du Bureau Fédéral, propose et obtient que le conflit soit tranché après audition de trois délégués ; un membre du Syndicat autonome du Rhône, un membre du Syndicat fédéré et le représentant du Bureau Fédéral.

Raffin, qui avait jusqu'à ce jour dirigé la manœuvre autonomiste dans la coulisse, s'emploie à démontrer que son syndicat est le seul régulier puisqu'il n'est pas démissionnaire ni régulièrement exclu (art. 15 des statuts prévoyant l'exclusion par la conseil fédéral et non par le bureau) et il dépose une résolution dans ce sens. Rollo marque un premier point en faisant voter par 148 voix contre 24 l'examen de l'ensemble du conflit préalablement à toute décision sur le fond.

Fontaine, autorisé à compléter l'exposé de Raffin, rejette les torts sur la direction de la C.G.T.U. qui a voulu remplacer une Union Départementale de tendance autonome par une nouvelle U.D. « La question, dit-il sera posée au congrès confédéral ; mais si le congrès nous désavoue, je soutiendrai personnellement que nous devons adhérer à l'U.D. Unitaire pour rester d'accord avec les statuts ».

Or, Monmousseau, chargé d'apporter au congrès fédéral le salut de la C.G.T.U., a déclaré, sur une question pose par Yvonne Orlianges (Seine-et-Marne) qu'aucun débat ne saurait s'instituer que la question du Rhône au prochain congrès confédéral, le conflit ayant déjà été réglé par deux C.C.N.

Moulin et Bernard parlent ensuite, le premier pour reprendre tous les faits au nom des camarades fidèles à la C.G.T.U., le second pour élever le débat. L'intervention de Bernard est résumée ainsi par le secrétaire général du congrès, René Garmy, dans l'*Émancipation* n° 222, du 27 septembre.

« Nous n'avons en aucune façon, dit-il, à plaider notre cause. C'est au lendemain du Congrès de Tours, au lendemain du Congrès de Bordeaux qu'il faut rechercher les origines de la scission. Certains militants se défendent aujourd'hui avec leur passé, mais le passé, si glorieux soit-il, ne peut justifier une attitude présente, car lorsqu'on a son avenir derrière soi on ne peut qu'avancer à reculons.

« Après avoir rappelé la déclaration de Léger qui, bien qu'autonomiste, a eu la franchise de reconnaître que quitter l'U.D. c'était bien quitter la Fédération, Bernard exprime sa confiance dans la décision du Congrès ».

Rollo débarrasse la question de toutes les arguties en déclarant :

« ...Une seule question se pose : oui ou non, le syndicat Fontaine est-il décidé à rejoindre la C.G.T.U. ? Si c'est oui, le conflit est terminé. Le Syndicat Fontaine pourra alors participer à titre consultatif à nos débats, il aura toute latitude d'ici le 1er octobre pour régulariser sa situation vis-à-vis de l'U.D. Unitaire ; le B.F. convoquera ensuite les deux syndicats du Rhône à une assemblée générale de fusion ».

Les délégués du Syndicat autonome s'engagent alors à « défendre la réintégration de leur Syndicat à la C.G.T.U., mais ne peuvent accepter, d'une part, que celui-ci ne soit considéré comme le seul syndicat fédéré du Rhône et, d'autre part, que le Bureau Fédéral s'immisce dans la fusion des deux groupements ».

Finalement, l'incident est clos par le vote de la résolution du Bureau Fédéral, fait à mains levées, sauf le passage souligné qui est adopté par 147 mandats ½ contre 28 ½ et 2 abstentions :

« Le congrès enregistre les déclarations précises des délégués du syndicat non confédéré de travailler à leur réintégration dans la C.G.T.U., mais ne peut accepter comme syndicat régulièrement fédéré que celui qui remplit toutes obligations statutaires.

« Demande au syndicat non confédéré d'adhérer à l'U.D. et prie le B.F. d'organiser en octobre, si cette adhésion est donnée, une A.G. de fusion où sera reconstitué le syndicat unique de l'Enseignement du Rhône ».

Sur diverses questions corporatives que soulève le rapport moral – réintégrations, unité syndicale, propagande, traitements, suppléments, retraités – l'accord est à peu près complet et les résolutions proposées par le B.F. ou par les commissions spéciales sont adoptées à l'unanimité, ainsi qu'une protestation énergique contre la guerre du Maroc.

Les divergences graves se font jour à propos de l'orientation syndicale. Josette Cornec reprend les accusations contre le Parti Communiste et ses « fractions » qui menacent l'indépendance du syndicalisme. G. Thomas l'appuie en exposant une fois de plus la thèse du Syndicat qui se suffit à lui-même et qui suffit à tout, en exaltant à nouveau Bakounine et la Fédération Jurassienne. Marie Guillot oppose les anciens C.S.R. aux fractions communistes et Jean Cornec,

après avoir tenté de justifier ses sommations au B.F., vante les mérites du Syndicat du Finistère.

Maurice Dommanget, dont l'autorité et l'influence s'accroissent d'année en année au sein de la fédération, a été choisi comme porte-parole de la majorité. Il présente les fractions communistes comme « de simples organes de liaison ayant pour but de rendre effective l'obligation syndicale inscrite dans les statuts du P.C. de parfaire l'éducation syndicale des communistes de leur faire jouer, dans la C.G.T., la C.G.T.U. et les syndicats autonomes, le rôle qui leur échoit comme ennemis du capitalisme et adversaires du réformisme »

Il ajoute :

« Après avoir si longtemps reproché au Parti Socialiste d'être un parti électoral, va-t-on se dresser contre le P.C. parce qu'il favorise le recrutement syndical ? Lui reprochera-t-on de surveiller ses membres ? Le droit de libre organisation des tendances a été admis par le Congrès confédéral de Bourges convoqué sous la pression des minoritaires. Ceux-ci usent d'ailleurs plus largement de ce droit que les communistes, ils disposent de cartes, de timbres, même d'un organe spécial qu'ils encartent dans les bulletins officiels de plusieurs syndicats de la Fédération... »

« ...On va jusqu'à écrire qu'un communiste n'est pas syndicaliste, alors que nous pensons que socialistes, anarchistes et communistes sont les premiers syndicalistes parce qu'ils sont préoccupés par le mouvement social, parce que sans eux le syndicalisme se serait arrêté au stade du compagnonnage et de la mutualité... » (L'Émancipation N° 222, compte rendu de Garmy).

Rollo veut qu'on juge le Bureau Fédéral sur son travail de l'année et non sur les opinions politiques de ses membres. Après avoir mené contre lui une violente campagne et créé ainsi une mentalité qui explique le départ des groupements de la Loire et du Rhône, on ne peut citer maintenant un seul fait qui le montre subordonné au P.C., mais, en dépit des difficultés et des défections, la Fédération heureusement progresse.

Le congrès adopte à l'unanimité la première partie, ainsi conçue, d'une résolution déposée par Dommanget :

« ...En ce qui concerne les réintégrations, les traitements, l'unité syndicale, l'action pédagogique et internationale, tout ce qui constitue le travail positif et essentiel, le congrès reconnaît que la gestion du B.F. est

conforme aux décisions du Congrès de 1924 ; approuve en conséquence la partie du rapport moral consacré à ces questions ».

Dans la deuxième partie, le Congrès :

« Prend acte qu'aucun fait, aucune preuve, aucun semblant de preuve n'ont été apportés à l'appui de cette affirmation que le B.F. était subordonné à une organisation extérieure ;

« Souligne que c'est cependant cette affirmation gratuite, répétée sur tous les tons, notamment dans des organes créés à l'intérieur de la Fédération, qui a provoqué le départ de la Loire et menacé gravement l'unité fédérale ;

« Demande en conséquence que les questions de tendances soient réduites au strict minimum, qu'on n'oublie pas le travail positif, seul fécond, sur le triple terrain corporatif, pédagogique et social, et que l'on s'en tienne plutôt à ce qui unit qu'à ce qui divise ».

La minorité oppose à ce texte une motion rappelant la fameuse charte d'Amiens et dénonçant la « volonté de subordination des Syndicats par le P.C. ».

Le vote par mandats donne 138 voix et demi à la motion de la majorité, 30 et demi à la minorité ; il y a 10 abstentions.

C'est à l'unanimité que le compte rendu financier d'Eugénie Boudault est adopté.

On assiste ensuite à une ample discussion sur la morale prolétarienne.

Le rapporteur, Joseph Boyer (Puy-de-Dôme) fait une critique serrée de la morale universelle et immuable, puis de la morale individualiste, pour lui, la morale ne se fonde pas, elle est un produit de la vie sociale. Il y a une morale de la tribu, de la nation, de la classe... Les devoirs individuels ne sont que la condition des devoirs sociaux. Boyer critique aussi la conception défendue par Marie Guillot, qui repose sur trois principes :

« a) Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais qu'on te fit ;

« b) N'endure pas qu'on fasse aux autres ce que tu ne voudrais qu'on te fit ;

« c) Fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fit. »

« Ces principes supposent que ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fit est toujours immoral et ce qu'on voudrait qu'on nous fit toujours moral. D'autre part, ce qu'on voudrait qu'on fit ou ne nous fit pas est une notion qui varie d'un individu à l'autre et, d'une année à l'autre, pour le même individu... »

Et Boyer cite de judicieux exemples à l'appui. La partie positive de son rapport est résumée ainsi dans le compte rendu de Garmy ;

« *Morale d'une époque, morale de la classe dominante. – L'histoire de la transformation de la propriété, c'est-à-dire de la lutte de classe, a montré que la morale d'une époque fut toujours celle qui s'accordait le mieux avec les intérêts de la classe dirigeante.*

« *La morale bourgeoise consiste à faire admettre que ce qui sert la bourgeoisie est bien et ce qui la dessert est mal. La morale prolétarienne et la morale bourgeoise s'opposent dans la mesure même où les deux classes s'opposent.*

« *La morale prolétarienne ne peut être une morale de secte ; le prolétariat n'est pas une secte, il représente la majorité des individus, la classe qui porte avec elle l'avenir du monde. La morale prolétarienne connaîtra plusieurs étapes. Il y a lieu de distinguer : la période de préparation révolutionnaire, la période de guerre des classes, la période de dictature prolétarienne.*

« *Bases de la morale prolétarienne ; – La responsabilité du prolétariat vis-à-vis de sa classe est la base unitaire et concrète de la morale prolétarienne. Cette responsabilité a comme guide le principe suivant : toute action utile au prolétariat et nuisible à la bourgeoisie est bonne, toute action utile à la bourgeoisie et nuisible au prolétariat est mauvaise.*

« *La morale prolétarienne sera une morale de combat (héroïsme prolétarien) et une morale de travail » ⁸⁸.*

⁸⁸ Le rapport de Boyer a été édité sous la forme d'un bulletin fédéral spécial (n° 231, encarté *É.É.* n° 22 et du 21 février 1926) puis en brochure intitulée « La morale prolétarienne ».

Naturellement, le principe indiqué par Boyer comme base d'une morale prolétarienne, et dont l'énoncé est consigné dans la citation ci-dessus, rappelle trop la fin qui justifie les moyens pour ne pas susciter les réserves de plusieurs camarades, notamment de F. Bernard de Delaunay (Calvados) ; de Barbe (Ain), Bernard estime que la morale doit être fondée sur la raison ; Delaunay veut une morale qui permette la satisfaction de tous les besoins de l'individu et il rattache à cette conception l'idée de l'école active ; mais son exposé trop long fatigue visiblement l'auditoire.

Gabrielle Bouët, chargée par le Bureau Fédéral d'examiner la question d'un point de vue pratique, se borne à quelques suggestions et conclusions pédagogiques rejoignant le rapport de Boyer en quelques points essentiels sans toutefois tomber dans l'outrance d'un critérium discutable et dangereux.

« Dans l'état actuel de la société, une classe, de beaucoup plus nombreuse, est brimée, spoliée par une minorité ; les instituteurs syndicalistes, constatant cette grande injustice sociale, admettent le principe d'une morale prolétarienne qui doit préparer la véritable morale humaine d'une époque où les classes seront abolies : c'est la vieille idée reprise d'une éducation morale adaptée aux besoins de la classe ouvrière.

« Est-il nécessaire de dire tout de suite qu'une morale, prolétarienne, réaliste dans son essence, est tout l'opposé d'une éducation dogmatique et qu'elle peut et doit s'adresser à tous les enfants, quelle que soit la situation sociale de leurs parents ».

Ayant montré la nécessité de créer à l'école une ambiance qui favorise l'éclosion et le développement de bons sentiments et de bonnes habitudes, et fait que l'entr'aide remplace les sentiments d'arrivisme, elle note que si l'éducation morale doit surtout avoir un caractère occasionnel, on ne saurait toutefois proscrire la causerie du matin.

« Cette causerie morale doit en premier lieu tenir compte des incidents de la vie scolaire, locale, nationale et mondiale. Une éducation morale prolétarienne doit évidemment s'inspirer des faits concernant la vie des ouvriers (accidents de travail, grèves...), les conquêtes de la science, les actes d'héroïsme, la guerre... afin de dégager les leçons de courage, de solidarité, de fraternité entre les travailleurs. La causerie ne saurait né-

gliger non plus le précieux appoint des belles œuvres de la littérature universelle ».

G. Bouët donne enfin le schéma d'un livre pour les maîtres qui n'a malheureusement pu être édité par la fédération.

Le congrès, unanime pour condamner la morale actuelle, « instrument de domination de la bourgeoisie sur le prolétariat » ne prend toutefois pas parti entre « les différentes thèses exposées » qu'il décide de publier et de maintenir à l'étude.

À l'ordre du jour encore se trouve une refonte générale des statuts et règlements fédéraux préparée minutieusement par Edmond Bazot.

À ce propos apparaît pour la première fois un désaccord dans la majorité. Jouveshomme, Vernochet, Delourme et quelques autres membres du P.C. veulent, pour la Fédération, un « permanent appointé nommé par le congrès et résidant à Paris », l'Internationale de l'Enseignement se déclarant prête à supporter 50 % des charges financières résultant de cette disposition. L. Bouët, Boutreux, Dommanget, Tache (Seine-et-Marne), sans être précisément hostile à l'idée d'un permanent (Nègre, Bouët, Marie Guillot n'ont-ils pas été permanents après leur révocation ?) jugent nécessaire de tenir compte des possibilités fédérales et de faire confiance au Bureau Fédéral. C'est la thèse de ces derniers qui l'emporte par 144 voix contre 25 à la proposition de la Seine et 16 abstentions. En la circonstance, la minorité Indre-Finistère vote avec les dirigeants fédéraux ou s'abstient.

Pour l'administration de la Fédération, une proposition Allot (Finistère) est finalement adoptée et restera désormais la règle : Un conseil fédéral de 15 membres, les 8 autres membres étant élus par le congrès avec représentation proportionnelle des tendances.

Sur la question de l'É.É., le texte suivant, voté unanimement, deviendra l'article 28 du règlement intérieur :

« La revue est ouverte à tous les syndiqués ; étant l'organe de propagande de la Fédération, elle doit être orientée dans la voie tracée par les congrès précédents. Quand l'ordre du jour d'un nouveau congrès a été établi, une tribune spéciale est ouverte pour la discussion des questions qu'il comporte »

Le congrès se prononce encore sur les conclusions d'un rapport de Moulin relatif à l'indemnité de logement et sur celles de Dupont, secrétaire pédagogique, en ce qui concerne les mutations (maintien des dispositions antérieures basées sur l'ancienneté) ; puis il interprète les statuts dans le sens de la validité pour une nouvelle année du Bureau Fédéral tout entier élu seulement en 1924.

Voulant dégager les leçons de ces assises, J. Rollo écrit dans l'*É.É.* :

« Nous nous étions abordés froidement. La première journée fut plutôt orageuse. La seconde fut plus sereine. La troisième témoigna du souci général d'atténuer les divergences, de multiplier les points de contact, de trouver des terrains d'entente, et quand, tard dans la nuit, le congrès prit fin, les délégués se séparèrent à regret. La fraternité fédérale était recréée, notre bloc compact reconstitué ».

« L'assurance donnée par Thomas que la minorité soutiendrait la majorité chaque fois qu'elle dénonçait les crimes de la bourgeoisie prouve combien superficiels, abstraits, sont nos désaccords. Notre communion doit être – et elle sera – complète dans l'action. C'est l'action qui départagera les tendances, classifiera les idéologies. La masse suivra ceux qui seront à la pointe du combat, qui traduiront en formules claires ses aspirations confuses ; qui défendront le mieux ses intérêts, qui seront le plus en butte à la répression capitaliste ».

Nouvelle vague de répression

[Retour à la table des matières](#)

Cette répression, quinze mois après le triomphe des gauches et quand il restait encore plusieurs révoqués à réintégrer, s'annonçait comme une résurgence de celle du Bloc National, et le congrès, dont une délégation n'avait pas été reçue au Ministère, avait dû protester « contre les poursuites engagées contre plusieurs des siens coupables d'avoir, à l'occasion de la sinistre opération marocaine, crié leur haine de la guerre ».

À la vérité, les brimades contre les instituteurs n'avaient jamais complètement cessé, même dans les mois qui suivirent l'avènement

du Cartel des Gauches. À ce moment, en effet, Marcel Ducret et Louis Renard (Doubs) étaient inquiétés parce que membres du conseil d'administration de la coopérative « La Fraternelle » de Valentigney, François Albert adoptait à leur égard la même attitude que Léon Bérard.

En mai 1925, Boussard, de Casablanca, président de l'Amicale primaire marocaine, section du S.N., était suspendu de ses fonctions et remis à la disposition de l'I.A. de son département d'origine, pour des motifs d'ordre corporatif. Le Bureau de l'A.P.M. oubliant que l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation et que le Bloc de Gauches, qui avait pourtant mis le droit syndical des fonctionnaires dans son programme, était bien capable de couvrir les agissements éhontés d'une administration coloniale contre l'action strictement corporative, avait défendu le droit au logement et à l'indemnité représentative et il avait protesté contre les atteintes à la laïcité.

L'É.É. et notre Fédération prenaient seules, en France, la défense de ce camarade. Comment le S.N. eût-il protesté ? Le 14 juin Glay était très fier d'accompagner à Cahors le nouveau ministre de l'I.P.. Anatole de Monzie, afin de pérorer avec lui au banquet des instituteurs du Lot !...

Avec la nouvelle campagne du Maroc a commencé vraiment une nouvelle ère de répression. La C.G.T.U. et le P.C. se sont dressés contre cette guerre coloniale et nos militants fédéraux ont été comme toujours à la pointe du combat.

Un article de J. Rollo, publié le 19 juillet en tête de l'É.É. sous le titre « serrons les rangs » était repris par la presse de droite qui criait au scandale à propos de ces passages :

« Pour la satisfaction d'intérêts sordides, la guerre est déclarée aux Riffains. Comme en 1914, elle est préparée, déclenchée, entreprise par un ministère pacifiste et, moins de six ans après l'abominable tuerie dont les plaies ne seront jamais pansées, M. Painlevé convie les Français à se faire tuer pour une cause où l'honneur national et l'intérêt de la civilisation sont en jeu ! La faculté d'oubli des gens est telle que la grande presse recommence sa campagne de mensonges, de bourrage de crânes... »

« Que chaque instituteur syndicaliste se fasse, dans son milieu, le propagandiste de la paix avec les Riffains et réclame en leur faveur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ! Qu'il se fasse l'apôtre de la cons-

cription des fortunes, de la saisie des valeurs réelles, seul moyen d'échapper à la banqueroute menaçante... »

Les journaux réactionnaires citaient en outre les protestations des Groupes féministes et des Groupes de jeunes, et d'après la *Dépêche de Brest*, cette phrase attribuée à Jean Cornec au cours d'un Meeting du 27 juin, suivi d'une manifestation dans la rue :

« Ce qui se passe au Maroc n'est que le début de ce que nous reverrons car toutes les colonies courbées sous le joug de la France comprennent le rôle dégoûtant de nos armées et de nos gouvernants et se débarrasseront bientôt de l'opresseur ».

Des perquisitions étaient opérées aux domiciles de Cornec, de Gao-nach (Finistère), de Bouyer (Loire-Inférieure), de Barel (Alpes-Maritimes), de Bernard Cazaubon (Hautes-Pyrénées) de L. Hérard (Doubs). En même temps, Doron (Loire) était dénoncé par Chéron, du haut de la tribune du Sénat, comme un « défaitiste » indigne d'enseigner dans les écoles de la République.

La police a saisi chez Cornec plusieurs exemplaires d'une brochure de Maurice Wullens contre la guerre (recueil de texte et de devoirs, édition des *Humbles*). C'en est assez pour qu'inspecteur primaire et inspecteur d'académie viennent enquêter à Doualas ; mais ces administrateurs seront obligés, un peu plus tard, de reconnaître la parfaite correction de l'enseignement donné à leurs élèves par nos camarades.

Le Bureau Fédéral fait front et communique à la presse une résolution où il déclare :

« La Fédération de l'Enseignement, qui est fière de compter dans ses rangs des hommes qui savent hautement exprimer leur pensée, clamer courageusement leur haine de la guerre, répète avec eux et avec les organisations dressées contre la criminelle entreprise du Maroc :

« Paix au Riffains !

« Évacuez leur pays ! »

Voilà qu'au 1er septembre, les journaux publient une circulaire ministérielle aux recteurs et Inspecteurs d'Académie datée du 25 juil-

let – soit un mois environ après le voyage idyllique de Glay et de Monzie à Cahors ! – qui rappelle les jours sombres de l'Ordre Moral, du Seize Mai ou du Bloc National. On peut y lire :

« Un certain nombre de maîtres, usant d'une liberté civique que nul gouvernement républicain ne leur contestera, se mêlent à toutes les violences de la propagande communiste. Je vous rappelle la doctrine constante de mon département en matière disciplinaire. En dépit des efforts tentés pour faire admettre que l'instituteur, sa classe faite, ne doit aucun compte à l'administration, il a été jugé que les incorrections graves de vie et de langage, commises par des fonctionnaires de l'enseignement public, sont incompatibles avec les devoirs de leurs fonctions et donnent lieu à des sanctions disciplinaires... »

« Il ne viendra à l'esprit de personne d'admettre que la grossièreté des attitudes et des propos, la pratique publique du mensonge, le débraillé cynique des écrits ou des attitudes puissent s'accorder avec la haute mission de l'instituteur primaire... Je vous confirme donc qu'il convient, en dehors de la stricte surveillance des leçons ou dictées, de me signaler les manquements graves à la dignité professorale des maîtres de l'enseignement secondaire ou primaire... »

« ...Il vous appartient, en outre, de souligner les tentatives faites pour insérer hypocritement la prédication révolutionnaire dans l'Enseignement normal. Lorsqu'un instituteur imagine d'enseigner le calcul en apprenant selon la formule qui a été trouvée dans le Finistère : Une compagnie d'infanterie compte 225 hommes. Si chaque homme coûte... par jour pour sa nourriture et son entretien, quelle somme se trouve ainsi gaspillée pour la guerre en un mois de 30 jours ? Combien d'enfants aurait-on pu habiller, avec cette somme sachant qu'un complet d'enfant vaut 45 francs ? » ; vous devez faire ressortir au regard de tous les maîtres ce qu'il y a d'ignominieux dans le procédé employé puisque dans ce cas, le maître coupable met en œuvre une duplicité que son autorité magistrale et l'intelligence puérile de ses auditeurs rendent redoutable. L'État est en droit d'exiger de ses fonctionnaires, s'ils l'attaquent, que ce ne soit pas avec les moyens livrés par lui à la disposition de ses agents. Je vous invite à ne pas être dupe.

« De toutes manières, vous voudrez bien m'en référer à propos de tous incidents nés d'une propagande que les Pouvoirs Publics se refusent à soutenir de leur complaisance. En cas d'urgence, le préfet est là pour vous passer les consignes de l'ordre ; indépendant vous êtes dans la limite de vos attributions ; mais l'ordre public, son maintien et le maintien d'une logique nationale rentrent dans les attributions du préfet... »

Peut-être le ministre de Monzie n'était-il pas animé, au fond, de très noirs desseins à l'égard des instituteurs, même communistes, et voulait-il se borner à les injurier pour « rassurer les possédants » et donner ainsi satisfaction aux parlementaires du centre et de la droite qui allaient bientôt former la nouvelle majorité gouvernementale. Toujours est-il que les journaux bourgeois se mettent à chanter ses louanges et que les administrateurs zélés entrent aussitôt en chasse. C'est Barel (Alpes-Maritimes) qui essuie le premier feu.

Sans prendre l'avis du bureau Fédéral, il a, dans son article de l'*Humanité* où il s'élevait contre les diatribes ministérielles, préconisé la participation effective des instituteurs à une démonstration de 24 heures préparée par la C.G.T.U.

« ...Nous devons écouter et appliquer le mot d'ordre des comités d'action contre la guerre au Maroc. La veille du jour fixé, nous dirons à nos élèves :

« Mes enfants, demain je ne ferai pas classe. Je participerai au mouvement de protestation de tous les travailleurs contre la guerre au Maroc. Cette guerre est injuste. Ce sont les financiers et les industriels français qui l'on voulue pour devenir encore plus riches. Les soldats, eux, ne veulent pas la guerre. Ils marchent par force, parce qu'ils ont peur des conseils de guerre, ils ont peur d'être fusillés ».

« Les Marocains défendent leur patrie, leurs terres, leurs maisons, leurs femmes et leurs enfants. Nous ne devons pas aller chez eux, les tuer. Les ouvriers et les paysans de France protestent contre ce crime. Ils ont raison. Demain tous ceux qui haïssent la guerre feront grève. Je serai de ceux-là ». (V. Barel).

Le Bureau Fédéral, ayant consulté tous les secrétaires fédérés et acquis la certitude que le mouvement ne pourrait être qu'un fiasco dans notre corporation, se met d'accord avec la direction confédérale pour réclamer seulement le montant d'une journée de salaire à affecter aux œuvres de solidarité ; mais la presse capitaliste mène grand bruit autour de l'article de l'*Humanité* et de Monzie fait traduire Barel devant le C.D. aux fins de censure. Par 7 voix contre 6, la directrice de l'É.N. s'étant jointe aux délégués du personnel et à 2 conseillers généraux, le ministre est mis en échec. Dans la crainte d'un résultat analogue, on cesse d'inquiéter administrativement Quonten (Loire) qui

vient d'être condamné en correctionnelle à quatre mois de prison avec sursis. avant de céder la place à Yvon Delbos, de Monzie était amené d'ailleurs à reconnaître, dans le cas de Cornec, que le problème cité dans sa circulaire n'avait pas été donné en classe, et l'affaire elle-même sera bientôt abandonnée.

D'autres poursuites administratives et menaces de déplacement pour délits d'opinion lancées contre plusieurs camarades seront également classées ou se termineront par un avertissement ou un blâme sans importance. Il en sera ainsi pour Denante (Vaucluse), Lucie Colliard, qui vient à peine d'être réintégrée, Rolland (Cher), Madeleine Devernay (Nord), Lejault (Seine-et-Oise), J. Boyer, etc... Tous ces camarades seront restés pourtant dignes et fermes en face des pouvoirs publics.

Dans les Indirectes, le militant probe et désintéressé qu'est Michel Piquemal sera moins heureux ; à la même époque, son action corporative ardente lui vaudra la révocation, et cette mesure sera vivement ressentie dans notre Fédération où Piquemal est connu et estimé après tant de luttes communes pour l'émancipation des fonctionnaires.

Dans l'enseignement, trois affaires seulement, en cette année scolaire 1925-1926 revêtent un caractère exceptionnel de gravité en raison des sanctions prises ou du retentissement qu'elles ont dans le pays.

Le jeune Cuenne, élève maître de 2^e année à l'école normale de Chartres, se voit exclure parce qu'entre autres méfaits, il a introduit dans son établissement l'*Humanité* et l'*École Émancipée*. En dépit des efforts du Bureau Fédéral et de Quonten, alors secrétaire général du Comité central des groupes des Jeunes, il ne pourra être réintégré dans l'enseignement

Gaonach, instituteur à Lenon (Finistère), est traduit le 5 novembre 1925 devant le tribunal correctionnel de Chateaulin, sous la double inculpation : 1. avoir, au cours d'une réunion électorale, le 2 mai précédent, à Carhaix, invité les militaires à la désobéissance ; 2. avoir collé des affiches contre la guerre au Maroc sur les murs de cette même localité. À la vérité, Gaonach est poursuivi sur la demande de son concurrent, le maire de Carhaix, Lancien, sénateur du Boc des Gauches. Ce sont des citations de Jaurès et de Guesde qu'on reproche à notre camarade ; il n'y avait d'ailleurs point de militaires dans la

salle du meeting et l'on ne peut prouver qu'il a collé des affiches. Il est pourtant condamné par défaut à 4 mois de prison sans sursis ; Le Rest, son « complice » à un mois, et ces peines sont confirmées le 24 décembre.

Le syndicat du Finistère et la Fédération défendent énergiquement Gaonach. Réunions publiques, affiches, campagne de presse, rien n'est négligé. Néanmoins, le 8 février 1926, la cour d'appel de Rennes retient un troisième chef d'inculpation – distribution de tracts et papillons – et inflige quatre ans de détention dans une colonie pénitentiaire au jeune Le Rest et 8 mois de prison à Gaonach. Celui-ci voit ensuite le C.D. par 6 voix contre 4 et une abstention, donner un avis favorable à la révocation qui est aussitôt prononcée.

L'agitation continue. Par 474 voix, le candidat du S.N. le plus favorisé en ayant 341, Gaonach est élu au C.D. du Finistère. Élection non régulière puisque le candidat unitaire vient d'être rayé des cadres ; mais ce vote constitue une belle manifestation des instituteurs de ce département contre l'arrêt de la cour de Rennes et la révocation, et aussi une leçon méritée pour la section du S.N., qui avait, à cette occasion, mené une violente campagne contre le Syndicat de l'Enseignement, présentant cette candidature comme une « manœuvre désespérée pour fausser les élections ».

La Fédération confie ensuite à Gaonach l'office de librairie que Briard, réintégré, ne pouvait plus gérer. Ce choix ne devait pas être heureux, car Gaonach n'avait pas les qualités qu'il faut pour bien administrer ce service fédéral ; mais le bureau, en la circonstance, entendait surtout exercer une effective solidarité.

L'affaire de Lézigné

[Retour à la table des matières](#)

La troisième affaire, dont le début remontait à la réintégration de G. et L. Bouët (février 1925) durera jusqu'à la fin de novembre 1926. C'est un épisode retentissant de la lutte anti-cléricale en l'un des départements les plus inféodés à la calotte, juste au moment où le Bloc des Gauches, élu sur un programme de défense laïque, s'en va d'abandon en abandon vers la faillite complète. Les premières phases

de cette affaire ont été racontées avec documents à l'appui, par les intéressés eux-mêmes, en un numéro spécial de la Partie commune aux bulletins syndicaux de l'Ouest (mars 1926) sous le titre « quarante ans après les lois de laïcité ». Résumons-la à grands traits.

Parlant de G. et L. Bouët avant leur arrivée dans la commune, l'inspecteur primaire Foy avait dit au maire clérical de Lézigné : « Il faut les surveiller et si vous avez à vous plaindre d'eux, écrivez à M. l'Inspecteur d'Académie ». Il s'agissait d'établir que ces instituteurs étaient indésirables et qu'on n'aurait pas dû les réintégrer.

Le maire s'en remit au curé d'exercer cette « surveillance » à l'aide des enfants de chœur et de plusieurs fillettes qu'il faisait venir après chaque classe au presbytère.

Pour commencer, l'inspecteur primaire et le curé firent l'un et l'autre obstacle à la transformation des deux écoles spéciales de garçons et de filles en une école mixte à deux classes, bien que le conseil municipal eût antérieurement donné un avis favorable et l'inspecteur d'académie promis de favoriser l'essai de germination.

Enhardi par ce premier succès et sachant désormais qu'il a un ami dans la place en la personne de Foy, lequel est revenu demander au maire s'il avait à se plaindre, le prêtre Pierre Briand dressa ses batteries contre l'école laïque et ses maîtres. Les faits sont rappelés ainsi par G. et L. Bouët dans une lettre-recours au ministre :

« Le curé organise un système d'espionnage et de provocation à l'école et autour de l'école : il fait déposer des tracts politique dans la classe, accepte des papiers dérobés à l'école par ses enfants de chœur, s'introduit même dans la classe pour provoquer plus directement le maître, prend des élèves des deux sexes au presbytère au sortir des classes pour y « commenter », « formuler », selon les expressions mêmes de M. l'Inspecteur d'Académie, et faire « répéter » des propos saugrenus qu'il nous attribuera ensuite dans son sermon diffamatoire du 21 mai 1925, et qui seront reproduits dans des pétitions portées dans les familles par le maire, le fils du sacristain et les chanteuses ou « enfants de Marie », après une répétition générale faite à la cure en présence du maire et de plusieurs autres personnes ».

On pouvait lire dans ces pétitions :

« Ils ont trahi votre confiance et la nôtre, méconnaissant avec la plus grande désinvolture les droits de la neutralité scolaire, nos droits naturels à l'affection et au respect de nos enfants, les exigences imprescriptibles de l'honnêteté et de la décence.

« Leurs tentatives pour mêler en classe nos petits garçons et nos petites filles, les sarcasmes dont ils accablent nos croyances religieuses et nos traditions, les déformations systématiques dont ils déshonorent leur enseignement de l'histoire ou de la morale, etc...

« Madame Bouët se plaît à dire et à répéter les choses stupéfiantes que nous relevons ci-contre et dont nous garantissons l'authenticité :

« Les croix de guerre, médailles militaires, ce sont des hochets d'enfants, la plupart de ceux qui en ont ne les ont pas méritées. Dans les casernes, il n'y a que des voyous », etc...

« Au nom de la France pour qui nous avons souffert, au nom de nos camarades tombés au champ d'honneur, et qui frémissaient dans leur tombe si nous laissons trahir leur mémoire, nous vous demandons instamment, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, etc...

Laissons la parole à G. et L. Bouët :

« Nous informons notre administration de ces faits. Elle ne s'en émeut que pour faire une enquête dirigée uniquement contre nous. L'inspecteur primaire provoque par les soins du maire et des serviteurs du curé – les mêmes qui avaient fait circuler les pétitions – les parents signataires ; mais il se refuse à voir ceux qui n'ont pas voulu se prêter aux manœuvres cléricales, sous prétexte « qu'ils n'étaient pas contre nous ». Après avoir posé des questions au tableau noir et remis des papiers aux enfants, il suggère lui-même une réponse aux fillettes qui n'écrivaient rien en faisant venir l'une d'elles au bureau de la maîtresse et en l'amenant à prononcer tout haut devant ses camarades la fameuse phrase des « voyous dans les casernes » qui avait été répétée tant de fois à la cure. Après avoir vu le curé à la mairie, l'enquêteur revient à la classe des garçons poser une nouvelle question écrite aux élèves. Le même inspecteur déclare ensuite dans son rapport, parlant des propos « formulés » par le curé : « Tous les parents confirment », alors que plusieurs des signataires des pétitions, peu fiers du rôle qu'on leur faisait jouer, n'avaient pas voulu déposer et qu'une grand-mère illettrée était venue signaler l'abus qu'on avait fait de la signature de son mari au bas d'une pétition... »

Relevons parmi les questions écrites posées par l'I.P. :

« Garçons : 1. – Vous a-t-on parlé de l'obéissance à vos parents ? de la religion de vos parents ? Comment ?

« 2. – Vous a-t-on parlé de la dîme, des curés ? Comment ?

« Filles : 1. Vous a-t-on parlé des croix de guerre, des médailles ? Dites comment.

« 2. Vous a-t-on parlé des casernes ? Comment ? etc... »

Il se trouva un certain nombre d'enfants pour donner des réponses à peu près conformes à celles qu'on attendait d'eux après les avoir longuement préparés : mais ils se rétractèrent ensuite, quand on leur eût demandé, selon la volonté formelle des instituteurs, des précisions sur l'époque, les circonstances, etc...

L'enquêteur n'en déclarait pas moins, en conclusion de son rapport, qu'il y avait lieu de prendre une sanction grave contre les maîtres, le déplacement ne pouvant être une solution, car de nouveaux incidents se produiraient ailleurs ; mais l'Inspecteur d'Académie estimait impossible, à ce moment, de suivre son I.P. sur ce terrain.

Alors les cléricaux lancèrent une campagne de presse dans le but évident d'influencer le gouvernement et l'administration : publication dans les feuilles locales de sacristie des fameuses pétitions, articles indignés dans la grande presse de droite. Député et sénateur royalistes (d'Andigné, de Blois), intervinrent auprès du gouvernement. De Monzie ordonna une nouvelle enquête (fin juillet). L'inspecteur d'Académie Signoret, à qui une délégation du Syndicat de l'Enseignement demandait de mener lui-même cette deuxième enquête, en raison de la partialité et des compromissions de Foy, s'y refusait en prétextant le manque de temps ; en réalité, il savait le néant de l'accusation, mais mesurait l'importance des moyens mis en œuvre par l'Église et voyait le gouvernement près de céder.

Dans ces conditions, G. et L. Bouët jugèrent inutile, pour gagner du temps et éviter ainsi la révocation, de porter l'affaire devant les tribunaux. Une plainte contre le curé fut retenue par le parquet de Baugé, et bientôt le juge d'instruction chargé de l'affaire renvoyait le

curé devant le tribunal correctionnel comme « prévenu du délit d'injures et diffamation envers des fonctionnaires publics ».

La deuxième enquête administrative, bien que menée, cette fois, en l'absence des maîtres, selon le désir du curé, ne devait rien apporter de nouveau. Les mêmes questions étaient posées ; les réponses furent plus contradictoires, certains enfants ayant été soustraits par leurs parents à l'influence directe du prêtre, d'autres ayant été désemparés par les demandes de précisions que les maîtres avaient préalablement exigées.

Ceux-ci, dans leurs explications écrites, déclaraient à l'administration :

« ... Quant à notre enseignement, il vise, certes, entre autres choses essentielles, à la formation de l'esprit critique ; il porte avec soi le souci de contrôle et de libre examen, comme cela doit être à l'école laïque ; mais justement à cause de cela, nous ne procédons jamais par des affirmations tranchantes qui relèveraient d'une éducation dogmatique, et le procès qu'on nous fait est d'autant plus ridicule qu'il tombe complètement à faux... »

« Cette affaire peut être résumée en peu de mots. Dans une commune cléricale, un curé veut exercer sa surveillance, son contrôle personnel sur les écoles publiques, mettre ces écoles sous le joug de l'Église comme au temps de la loi Falloux. Comme les maîtres s'abstiennent de toutes pratiques religieuses – ce qui est peut-être leur droit ? – il s'emploie à les briser avec le concours dévoué d'un maire cléricale. Et l'administration, dont le rôle devrait être de défendre l'école laïque et ses maîtres donne selon toute apparence toute consécration officielle à cette mainmise du prêtre sur l'école. »

« Cette constatation ne laisse pas de nous causer quelque peine : mais elle ne nous décourage point. Ce que l'administration n'a pas su faire jusqu'à présent, nous le ferons nous-mêmes avec le concours des organisations de l'enseignement... »

De Monzie était obligé de reconnaître, à la fin de septembre 1925, en présence des témoignages qui s'annulaient et vu la procédure judiciaire engagée, qu'il n'y avait pas lieu de prendre une sanction administrative. Il terminait en demande à l'I.A. d'inviter les maîtres à apprendre l'orthographe à leurs élèves. Il y avait dans le dossier les copies d'enfants de six à sept ans !

À la rentrée, le curé et le maire s'emploient à provoquer une grève scolaire. Le tiers seulement des effectifs normaux est en classe le premier jour ; mais durant le mois d'octobre, les enfants reviennent peu à peu. Au 1er novembre leur nombre a doublé. C'est l'échec pour les cléricaux.

Là-dessus le maire démissionne avec tout son conseil municipal.

L'affaire vient le 25 janvier 1926 devant le tribunal correctionnel de Baugé et dure tout un jour. Une quarantaine de témoins, enfants et grandes personnes, défilent – une vingtaine pour les instituteurs qui se sont constitués partie civile, autant pour le curé. Le prêtre reconnaît les faits diffamatoires, mais prétend, comme les lois de 1881 sur la presse, de 1905 sur la séparation des églises et de l'État lui en laissent le droit, apporter la preuve de la réalité des faits.

« Les fillettes qui fréquentent depuis la rentrée l'école libre voisine récitent sur le ton du catéchisme un ensemble de phrases apprises visiblement par cœur dans un ordre à peu près invariable ;

« Dans les casernes, il n'y a que des voyous ;

« Les croix de guerre, médailles militaires sont des hochets d'enfants, etc...

« Les enfants oubliaient même de dire où elles avaient entendu cela.

« Heureusement le président se montre fort indulgent pour les témoins de la défense :

« – Qu'est-ce que vous dites ? Voyons. Qui a dit cela ? C'est votre maîtresse ? En classe ?

« – Oui, Monsieur.

« – Bien, bien, continuez.

« Et le vieux président, satisfait, s'enfonce commodément en son siège, laissant aller la « preuve »

« Les garçons, qui se réduisent presque exclusivement aux enfants de chœur débitent une leçon un peu différente, mais tout de suite ridicule ;

« À partir de douze ans, on ne doit pas obéir à ses parents ;

« Les curés sont des gourmands, etc... »

« Les parents ajoutent la note pittoresque. Mme R. (type de Bretonne fanatique, accent traînard) :

« Vous pensez bien, monsieur, qu'on ne pouvait pas laisser dire à nos enfants, comme ils ont dit : le scapulaire, c'est de la superstition ».

« Me Berton ⁸⁹ a besoin de détente ; la salle aussi.

« – Qu'est-ce que c'est cela, un scapulaire ? À quoi cela sert ?

« – Monsieur, ça préserve des maladies.

« – Vraiment ?

« – Oui, monsieur, ça donne la force, la santé. Faut ben en avoir.

« La brave femme a du succès près du public... » (Partie commune, mars 1926).

Le procureur souligne les contradictions flagrantes de ses témoins à l'instruction et à l'audience. « La diffamation, dit-il est bien établie ; la preuve de la réalité des propos n'est pas faite », et il réclame l'application de la loi : de 500 à 3 000 francs d'amende et emprisonnement de un mois à un an, ou à l'une de ces peines.

À la stupéfaction générale, le jugement, rendu huit jours plus tard, acquitte le curé et condamne les parties civiles aux dépens. Le président Le Cornec et l'un de ses assesseurs n'ont voulu retenir que les témoignages des partisans du curé pour affirmer que la preuve était faite des propos attribués aux instituteurs.

Le procureur, indigné des propositions qui lui ont été faites avant l'audience pour qu'il abandonne l'accusation, fait appel de ce jugement avec la partie civile ; mais la cour d'appel tout indulgente pour le prêtre, bien qu'elle fût présidée par un M. Meynier, protestant dit de gauche, confirmera le jugement de Baugé (juin 1926)

Entre temps, les élections municipales ont eu lieu, et la liste du maire démissionnaire a été réélue à quelques voix de majorité contre la liste de défense laïque. En fin d'année scolaire, la plus grande partie de la population est pourtant retournée et favorable aux instituteurs en dépit de la campagne de presse reprise contre eux : mais le gouvernement et l'administration n'ont pas dit leur dernier mot.

Poincaré est revenu au pouvoir avec Herriot comme otage à l'Instruction Publique. Ce ministère de concentration nationale et de

⁸⁹ Avocat de la partie civile.

restauration du franc n'a rien à refuser aux parlementaires de droite qui entrent dans la nouvelle majorité.

Les derniers mois de la gestion Morbihan – Maine-et-Loire

[Retour à la table des matières](#)

Le Bureau Fédéral Rollo s'est comporté vaillamment durant cette nouvelle période de brimades contre les institutrices communistes et contre l'école laïque elle-même.

Il a dû faire face à peu près seul aux pouvoirs publics, la direction du S.N. toujours influencée par Glay, s'étant opposée systématiquement à tout essai de Front unique avec les unitaires. « De Front unique, écrivait Rollo dans l'*É.É.* du 7 février, Glay n'admet que celui qu'il pratique depuis près de deux ans avec les syndicalistes authentiques : François Albert de Monzie, Yvon Delbos, Daladier ? » Il admettait bien aussi ce qui rapporte, sa collaboration au *Quotidien* lui ayant valu 33 000 fr. du 1er mars 1924 au 30 novembre 1926 (chiffre fourni par le directeur des services administratifs de ce journal au camarade Poujet, de la Marne).

Le S.N. avait pourtant, en son congrès de Paris 1925, par 180 mandats contre 6 et 4 abstentions, rendu obligatoire, pour l'ensemble de ses adhérents, l'adhésion à la C.G.T. : mais il faut savoir dans quel esprit l'adhésion effective était enfin réalisée :

« L'idée centrale de toute cette tactique est de reformer la fédération des Fonctionnaires sous le nom de Cartel confédéré au sein de la C.G.T. avec le secret espoir de voir s'en aller à la C.G.T.U. des groupements minoritaires actifs comme celui des Indirectes.

*« C'est ainsi que l'affiliation du S.N. à la C.G.T. apparaissant comme une tentative de division, perd une grande partie de sa valeur syndicaliste qu'à bon droit on pouvait attribuer au geste de 77 000 instituteurs rejoignant le monde ouvrier... » (Henri Blutte, *É.É.* N° 1 du 27 septembre 1925).*

Quelques sections départementales ont eu une plus saine compréhension des nécessités de la lutte corporative, mais la plupart se sont conformées aux directives de leur bureau central. Celle de Maine-et-Loire n'a songé qu'à se désolidariser du Syndicat unitaire luttant contre le péril clérical ; le secrétaire du C.N. de l'Hérault, Trinquier, est même allé jusqu'à engager lui-même des poursuites en diffamation devant le Tribunal Correctionnel de Béziers contre notre camarade Paul Alquier...

Trois autres réintégrations ont néanmoins été obtenues après maints efforts durant cette année 1925-26 : celles de Julia Bertrand, de Berthe Fouchère et de Fernand Loriot. Enfin les réintégrés ont été autorisés à faire valider pour la retraite, par des versements rétroactifs, leurs années d'interruption. À cet effet, l'ancien secrétaire général Nègre est sorti de son long silence et a mené une persévérante campagne.

Au moment de clore la souscription fédérale pour les révoqués, le trésorier des caisses annexes ; 153 773 fr. 95, dont 14 404 fr. 95, de 1924 à 1926. Comme il a été versé aux révoqués 192 143 fr. 45, c'est 38 369 fr. 50 seulement qui ont été demandés à la caisse fédérale de solidarité constituée par des prélèvements sur les timbres.

L'année a été marquée par les élections aux C.D. 70 000 exemplaires d'un numéro spécial de l'*Émancipation* fédérale renfermant notre programme syndicaliste ont été distribués. Des listes de candidats ont été opposées à celles du S.N. et des groupements professionnels dans 35 départements (sur 55 ayant un syndicat unitaire) et la Fédération a 26 élus. La moyenne des voix obtenues par ces candidats est de 11 743 (pour moins de 4 000 adhérents).

Rollo en tire cette leçon.

« Ce sont là des constatations réconfortantes. Notre Fédération est solidement enracinée dans le personnel, son influence s'étend bien au-delà de son effectif. La netteté de son attitude, la clarté de son programme ont groupé autour d'elle une fraction d'enseignants que la faillite du Bloc des Gauches grossira de mois en mois, voire de semaine en semaine. (É.É. N° 38, 20 juin 1926).

Dans la question des traitements, pendant que les commissions réclamées par la Fédération des Fonctionnaires se succédaient (Trépont, Martin, etc...) et que les conflits des catégories atteignaient leur paroxysme, le Bureau, fidèle à la doctrine et aux traditions fédérales, s'est affirmé d'abord pour la répartition égalitaire des crédits votés, puis pour une indemnité uniforme lorsque la commission de péréquation présidée par Martin se fut, de guerre lasse, prononcée en faveur d'une indemnité d'attente. Ainsi le Bureau tentait de réaliser le bloc des fonctionnaires qui eût permis des résultats satisfaisants, même avec un gouvernement de réaction ; mais son éloignement du centre rendait son action difficile et il ne fut guère écouté.

Il n'est pas surprenant, par suite, qu'il se soit efforcé de se trouver, au terme de sa gestion, un successeur dans la région parisienne.

Le syndicalisme dans l'enseignement.
*Histoire de la Fédération de l'enseignement
des origines à l'unification de 1935.*

**Tome II. Pendant la Première Guerre Mondiale
et les lendemains**

PRINCIPAUX SIGLES UTILISÉS

[Retour à la table des matières](#)

- A.R.A.C. Association Républicaine des Anciens Combattants (fondée par Henri Barbusse et Vaillant-Couturier, d'inspiration communiste).
- B.E. Brevet élémentaire, examen qui sanctionnait les trois premières années de l'enseignement primaire supérieur et se passait à quinze ans.
- B.F. Bureau fédéral, exécutif de la Fédération.
- B.P. Bureau politique, organisme dirigeant du Parti communiste, désigné par le Comité central.
- B.S. Brevet supérieur, examen sanctionnant les études primaires supérieures, passé à dix-sept ans.
- C.A.P. Commission administrative permanente ; organisme dirigeant de syndicat ou de parti.
- C.C. Comité central.
- C.C.N. Comité confédéral national, organisme dirigeant de la C.G.T. ou de la C.G.T.U.
- C.D. Conseil départemental de l'enseignement primaire (organisme consultatif) ou conseiller départemental (membre du conseil).
- C.D.S. Comité de défense syndicaliste (organisme minoritaire dans la C.G.T. avant la scission).

C.E.P.	Certificat d'études primaires.
C.G.P.T.	Confédération des Paysans travailleurs.
C.G.T.	Confédération Générale du Travail.
C.G.T.S.R.	C.G.T. syndicaliste révolutionnaire.
C.G.T.U.	C.G.T. unitaire.
C.I.S.	Comité pour l'Indépendance du Syndicalisme.
Confédéré	Adhérent à la C.G.T. (par opposition à « unitaire »).
C.P.	Conférence Pédagogique (journée de formation pédagogique pour les instituteurs organisée sous la direction des inspecteurs primaires).
C.S.R.	Comités syndicalistes révolutionnaires (organismes minoritaires dans la C.G.T. après la scission).
C.V.I.A	Comité de Vigilance des Intellectuels Antifascistes.
E.N.	École Normale d'instituteurs ou d'institutrices (recrutement par concours sur le plan départemental).
E.N.S.	École normale supérieure (formant des professeurs soit pour des Lycées – rue d'Ulm, Sèvres – soit pour les écoles primaires supérieures – Saint-Cloud, Fontenay).
E.P.S.	École primaire supérieure, écoles créées en 1886, offrant cinq années d'études sanctionnées par le Brevet supérieur. Leur recrutement et le recrutement social des maîtres et maîtresses en faisaient le « secondaire du peuple ».
F.D.F.	Fédération des fonctionnaires (autonome).
F.E.	Fédération de l'enseignement (alias Fédération unitaire) affiliée à la C.G.T.U. souvent appelée ici « la Fédération » tout court.
F.E.N.	Fédération de l'Education nationale, actuellement autonome.
F.G.E.	Fédération Générale de l'Enseignement, fondée en 1929, affiliée à la C.G.T.
F.I.A.I.	Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs.

F.U.	Front unique.
G.d.J.	Groupes de Jeunes (de la Fédération).
G.F.	Groupes féminins (de la Fédération).
G.S.R.	Groupes syndicalistes révolutionnaires (organismes minoritaires dans la C.G.T.U.)
I.A.	Inspecteur d'Académie (responsable départemental de l'enseignement).
I.C.	Internationale communiste (alias Komintern, Comintern, IIIe Internationale).
I.P.	Inspecteur primaire.
I.P.	Instruction Publique (le titre de ministre de l'« Instruction Publique » a précédé celui de ministre de l'« Éducation nationale »).
I.S.R.	Internationale syndicale Rouge (alias Profintern) liée à l'Internationale communiste.
I.T.E.	Internationale des Travailleurs de l'Enseignement.
L.S.	Ligue syndicaliste.
M.F.	Majorité fédérale.
M.O.R.	Minorité oppositionnelle révolutionnaire (organisée par le P.C. au sein de la fédération).
O.U.	Opposition unitaire.
P.C.	Parti Communiste.
P.S.	Parti Socialiste (S.F.I.O.)
P.T.T.	Postes, Télégrammes, Téléphone
R.P.	La revue <i>La Révolution Proletarienne</i> de Monatte.
S.F.I.O.	Section française de l'Internationale ouvrière (parti socialiste).
S.N. ou S.N.I	Syndicat national des instituteurs, affilié à la C.G.T. à partir de la Scission de 1921 ; aujourd'hui membre de la F.E.N. autonome.

T.U.	Traitement ...unique (mot d'ordre fédéral).
U.D.	Union départementale de syndicats de la même confédération.
U.G.E.	Union générale des Etudiants.
U.G.É.É.	Union générale des Etudiants pour l'Enseignement.
U.L.	Union locale de syndicats de la même confédération.
U.N.G.	Union nationale des combattants.
Unitaire	Syndiqué à la C.G.T.U.
U.R.	Union régionale de syndicats (à la C.G.T.U. seulement).
V.O.	<i>La Vie Ouvrière</i> , hebdomadaire syndicaliste dirigé par Monatte jusqu'en 1922, puis par Monmousseau, organe de la C.G.T.U. jusqu'à la réunification.

FIN